

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 18 - 21 JUILLET 2020

N° ISSN : 0753 - 0560

Destiné à la diffusion sur le site internet : www.departement06.fr



Le bulletin des actes administratifs du Département est consultable au service de la documentation, dans les maisons du Département et sur le site internet du Département des Alpes-Maritimes (voir précisions en dernière page)

SOMMAIRE

Service de l'assemblée

DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE Séance du 26 juin 2020

N°	LIBELLÉ	Page
1	Compte de gestion du comptable public - exercice 2019	1
2	Compte administratif 2019 du budget principal et affectation du résultat	3
3.1	Compte administratif 2019 des budgets annexes - budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental	11
3.2	Compte administratif 2019 des budgets annexes - budget annexe du cinéma Mercury	13
3.3	Compte administratif 2019 des budgets annexes - budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer	15
3.4	Compte administratif 2019 des budgets annexes - budget annexe du parking Silo	17
4	Compte administratif 2019 des budgets annexes - affectation des résultats	19
5	Affaires financières diverses	23
6	Finances départementales - délégations données au Président - réalisation d'emprunts - utilisation de la ligne de trésorerie - tarifs - régies départementales et renouvellement des adhésions aux associations - communication	30
7	Politiques Aide à l'enfance et à la famille et Aide aux personnes handicapées	105
8	Dispositif RSA - « Agir ensemble pour l'emploi »	127
9	Dispositif Fonds de solidarité pour le logement (FSL)	129

N°	LIBELLÉ	Page
10	Éducation - Mesure exceptionnelle et dénomination d'un gymnase	156
11	Ressources humaines - Mesures diverses	158
12	Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité - avenant n°3 à la convention du 29 janvier 2007	172
13	Bilan des mutations immobilières 2019	182
14	Motion pour la reprise des liaisons aériennes de la Compagnie Air France sur l'aéroport de Nice Côte d'Azur	184

SOMMAIRE

Service de l'assemblée

DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 juin 2020

N°	LIBELLÉ	Page
1	ERILIA - réaménagement - passage d'un taux variable à un taux fixe d'un prêt de la Caisse des dépôts et consignation (Banque des Territoires) - garantie d'emprunt	186
2	Affectations d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement	191
3	Autorisations d'indemnisation	200
4	Moyens généraux : réforme et cession de biens meubles	204
5	Union des groupements d'achats publics - convention de partenariat	208
6	Syndicat mixte de Valberg - modification des statuts	210
7	Prestations de ventes aux enchères publiques en ligne sur le site internet Agorastore - renouvellement de convention	215
8	Politique en faveur des personnes en situation de handicap	217
9	Tourisme - Festival des jardins de la Côte d'Azur- aide départementale touristique	219
10	Opérations foncières et immobilières du Département	223
11	Fourniture, acheminement d'électricité et services associés - constitution d'un groupement de commandes	230
12	Stephen Liégeard et Georges V - Regroupement des sites occupés par l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation - Convention	240
13	Politique Aide à l'enfance et à la famille	242

N°	LIBELLÉ	Page
14	Associations oeuvrant dans le domaine social - subventions – affaires diverses	248
15	Politique environnement	253
16	Aide aux pêcheurs professionnels - aide au rôle, indemnités 2017 - Prud'homie des pêcheurs d'Antibes Golfe-Juan - subvention pour acquisition d'une machine à glace	263
17	CCINCA - observatoire portuaire - subvention de fonctionnement 2020 et signature de la charte Missions Port Center	266
18	SNSM - subvention d'investissement pour modernisation de la vedette de la station d'Antibes	273
19	Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur - convention	275
20	Occupation du domaine public routier départemental - actualisation du barème des redevances	277
21	Politique culturelle - mesures diverses	287
22	Education - Mesures diverses	298
23	Politique en faveur des personnes âgées	509
24	Associations d'anciens combattants et assimilés - subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2020	518
25	Politique sport et jeunesse - subventions diverses	526
26	Services numériques - extension de l'adhésion du Département des Alpes-Maritimes aux compétences générales du SICTIAM	543
27	Maisons du département - convention de partenariat avec la direction départementale des Finances publiques des Alpes-Maritimes dans le cadre du label "France services"	546
28	Challenge IA - "Plateforme d'analyse de risques naturels, climatiques, environnementaux, pour la prévention et l'information globale ou ciblée des populations" - convention de partenariat - contrat d'aide	548

N°	LIBELLÉ	Page
29	Aides aux collectivités n°2	556
30	Fonds départemental d'intervention	579
31	Dispositif RSA : mesures diverses - Subvention globale FSE	600
32	Epidémie de coronavirus Covid-19 - Plan Santé 06	612
33	Actions agricoles et rurales n°2	615

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17203-DE-1-1
--

Date de télétransmission : 3 juillet 2020

Date de réception : 3 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française

—
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—
Séance du 26 JUIN 2020

—
DELIBERATION N° 1

—
COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC - EXERCICE 2019

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le rapport de son président présentant, conformément à la réglementation, les comptes de gestion pour l'exercice 2019, produits par le payeur départemental pour le budget principal et chacun des budgets annexes de la collectivité ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

D'approuver :

- le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2019 tel que détaillé ci-après, étant précisé qu'il est conforme au compte administratif 2019 :

	Dépenses	Recettes
Investissement	301 334 797,45 €	297 427 609,73 €
Fonctionnement	1 211 217 247,58 €	1 309 384 779,10 €
TOTAL	1 512 552 045,03 €	1 606 812 388,83 €

- les comptes de gestion 2019 des budgets annexes qui sont conformes en tous points aux comptes administratifs correspondants, étant précisé que les budgets annexes suivants sont arrêtés avec un excédent de :
- 22 892,62 € pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental ;
 - 555 947,61 € pour le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer ;
 - 477 206,28 € pour le budget annexe du parking Silo, étant précisé que le résultat cumulé 2019 du parking Silo en recettes de fonctionnement est corrigé de + 10 €, suite à une erreur matérielle intervenue après le vote du compte administratif, lors de la décision modificative n°1 de 2019 adoptée par délibération de l'assemblée départementale du 18 octobre 2019, le résultat cumulé en 2019 est porté à 375 434,24 € au lieu de 375 424,24 € ;
 - 1 376,70 € pour le budget annexe du cinéma Mercury.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17812-BF-1-1
--

Date de télétransmission : 10 juillet 2020
--

Date de réception : 10 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française

—
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—
Séance du 26 JUIN 2020

—
DELIBERATION N° 2

—
**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET
AFFECTATION DU RÉSULTAT**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu les articles L.3312-5, L.3312-6 et R.3312-8 à R.3312-10 dudit code ;

Vu le rapport de son président présentant le compte administratif du Département pour l'exercice 2019 qui permet de constater le niveau d'exécution du budget voté par l'assemblée départementale, d'arrêter les résultats de l'exercice, d'affecter le résultat et d'examiner l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Le président en exercice du Conseil départemental, M. GINESY, s'étant retiré de la salle des délibérations et M. BECK ayant été désigné président de séance ;

Décide :

1°) d'arrêter le compte administratif pur l'exercice 2019, dont le document est joint en annexe, tel que détaillé ci-après :

	Dépenses réelles + ordre		Recettes réelles + ordre	
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé
Investissement	429 626 407,14	301 334 797,45	429 626 407,14	297 427 609,73
Fonctionnement	1 333 791 042,24	1 211 217 247,58	1 333 791 042,24	1 309 384 779,10
TOTAL	1 763 417 449,38	1 512 552 045,03	1 763 417 449,38	1 606 812 388,83

2°) de prendre acte des résultats de clôture :

Solde 2019 d'exécution de la section d'investissement :	- 3 907 187,72 €
Résultat d'investissement reporté 2018 :	(- 66 041 681,85 €)
Solde cumulé de la section d'investissement :	- 69 948 869,57 €
Résultat de fonctionnement 2019 :	+ 98 167 531,52 €
Résultat de fonctionnement reporté 2018 :	(+ 30 978 057,11 €)
Résultat de fonctionnement cumulé :	+ 129 145 588,63 €

3°) de prendre acte :

- que le résultat cumulé consolidé du budget principal en fonctionnement pour 2019 s'élevant à + 129 145 588,63 € est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 69 948 869,57 € en recettes d'investissement au compte 1068. Le solde restant s'élève à 59 196 719,06 € et sera affecté en recettes de fonctionnement au compte 002 ;

- que les résultats correspondants seront intégrés dans les comptes de la collectivité lors de la DM 2020 ;

4°) de prendre acte des votes contre de Mmes GOURDON et TOMASINI et MM. TUJAGUE et VINCIGUERRA.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

**Note de présentation brève et synthétique
retraçant les informations financières essentielles
du compte administratif 2019 du Département des Alpes-Maritimes
en application des articles L. 2313-1 et L. 3313-1
du code général des collectivités territoriales**

BUDGET PRINCIPAL :

Le compte administratif 2019 du budget principal s'établit comme suit :

	Dépenses réelles + ordre		Recettes réelles + ordre	
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé
Investissement	429 626 407,14	301 334 797,45	429 626 407,14	297 427 609,73
Fonctionnement	1 333 791 042,24	1 211 217 247,58	1 333 791 042,24	1 309 384 779,10
TOTAL	1 763 417 449,38	1 512 552 045,03	1 763 417 449,38	1 606 812 388,83

I. Dépenses

1. Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont, à périmètre constant, stabilisées depuis 2009 grâce aux efforts permanents d'optimisation de la dépense publique et de rationalisation du train de vie de l'administration.

Si le Département a refusé de signer le contrat avec l'État car la fixation d'objectifs financiers aux collectivités locales nous paraît contraire à l'esprit des lois de décentralisation, le plafond de dépenses de fonctionnement imposé a été respecté, comme en 2018. Ainsi, calculées selon le dispositif de Cahors, dont 2019 est la deuxième année d'application, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 033,2 M€. Elles sont nettement inférieures au plafond notifié par l'État pour 2019, qui s'élève à 1 045,6 M€.

Le dispositif de Cahors limite à 1,2% maximum le taux d'évolution entre les dépenses de fonctionnement mandatées en 2019 et le plafond des dépenses de fonctionnement 2018, qui était de 1 033 M€. **Pour le Département, le taux d'évolution est de 0% puisque les dépenses 2019 s'élèvent à 1 033 M€, qui est le niveau maximal fixé par l'Etat pour 2018.**

L'effectif des personnels rémunérés en 2019 s'élève à 4 396 agents.

L'effectif en poste s'élève à 3 980 agents, hors ASFAM, MDPH et SMIAGE, soit une augmentation de 0,8%. L'effort de maîtrise du budget entamé en 2009 continue à se traduire en 2019 par une stabilisation de la masse salariale, qui se maintient à 164,02 M€.

2. Dépenses réelles d'investissement

Elles s'élèvent à 228,1 M€ hors opération de refinancement de la dette. Hors remboursement du capital de la dette, elles atteignent 159,7 M€. Cela représente une légère baisse de 4,2 M€ par rapport à 2018.

Les dépenses d'investissement du Département les plus conséquentes concernent principalement les politiques suivantes : solidarité territoriale, infrastructures routières et éducation.

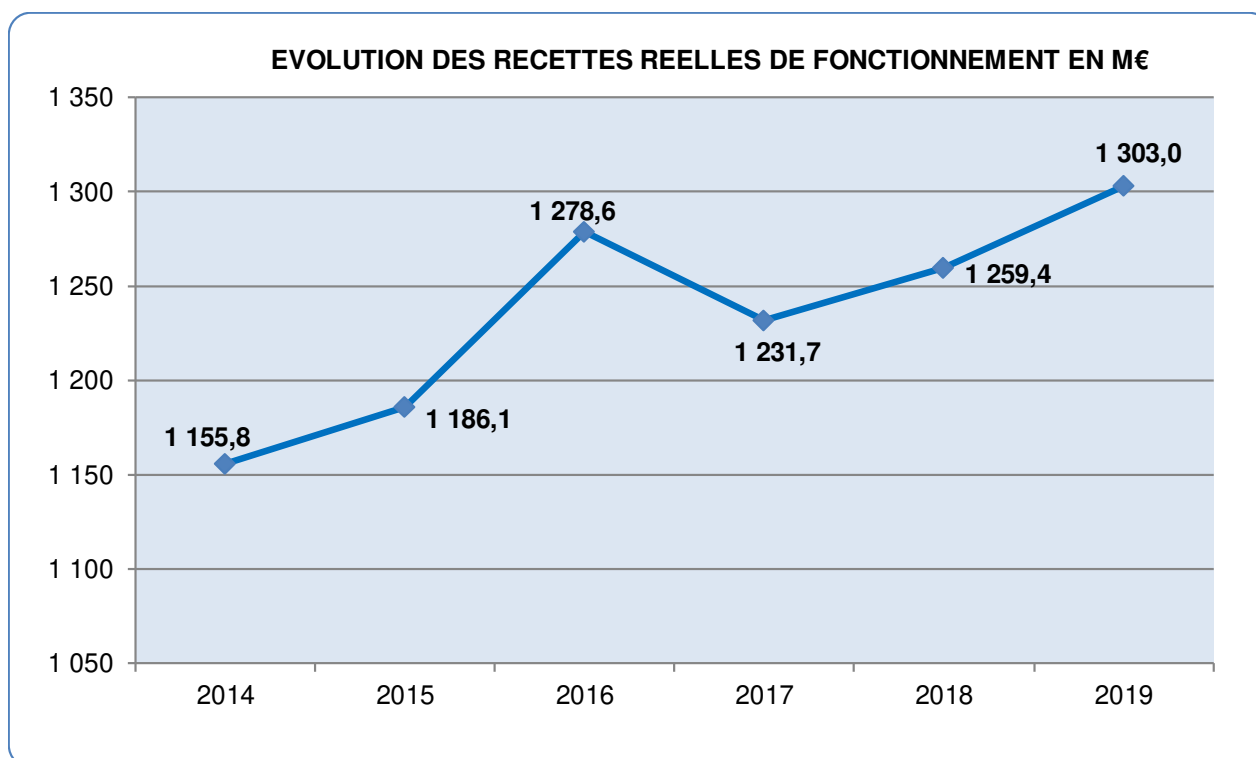
3. Dépenses réelles totales détaillées par mission

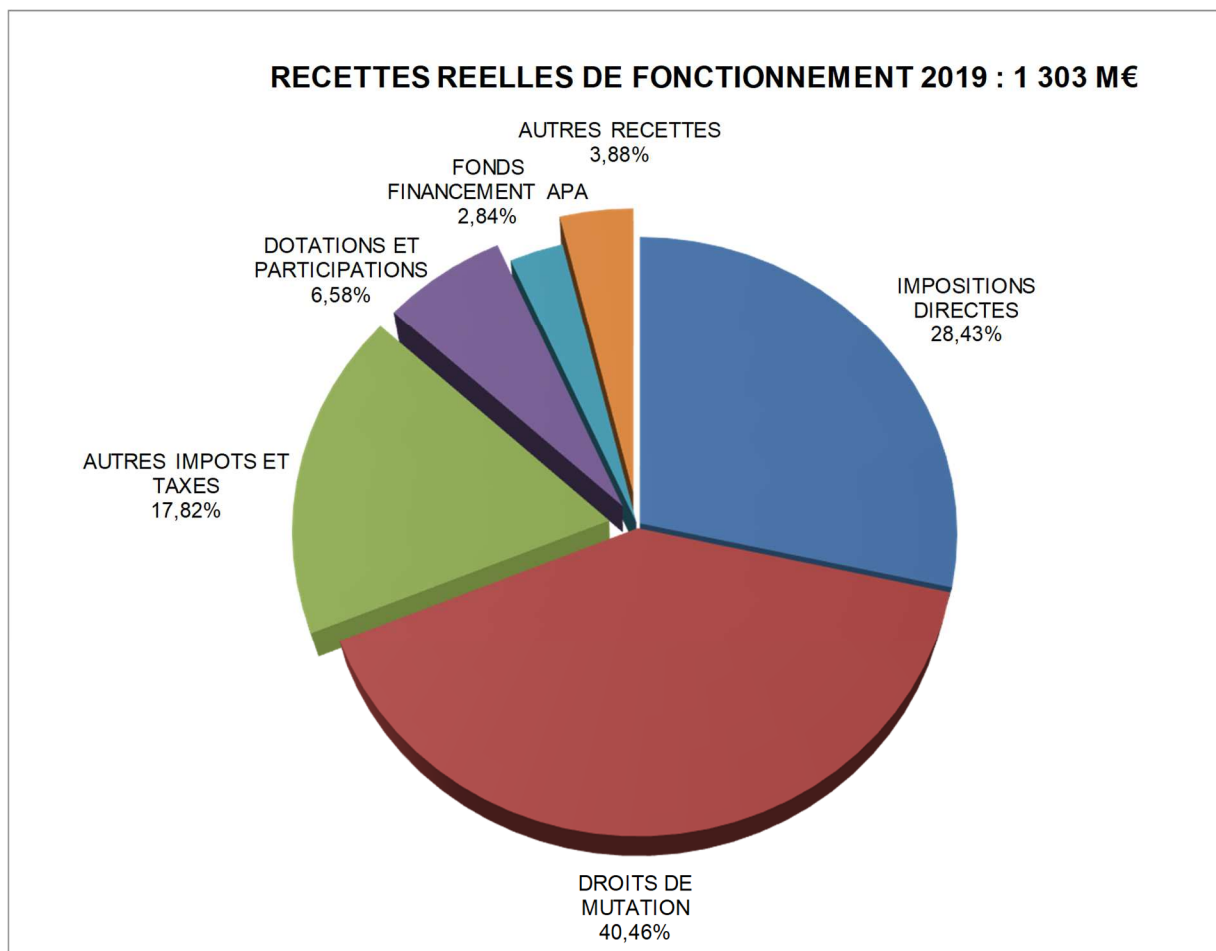
En M€	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Action sociale	3	544,3	547,3
Fonctionnement de l'administration	87	319	406
Développement des infrastructures	35,7	9,9	45,6
Aménagement et développement du territoire	68,1	118,2	186,3
Actions éducatives, sportives et culturelles	34,2	55,6	89,8
Métropole	0	61,9	61,9
TOTAL	228,1	1 108,8	1 336,9

II. Recettes

1. Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 303,0 M€ et sont en hausse de 3,5% par rapport à 2018.





Les principales recettes réelles du département :

- **Impositions directes (370,5 M€)**
 - foncier bâti (dont frais de gestion) : 268,2 M€
 - CVAE : 72,2 M€
 - IFER : 2,5 M€
 - Attribution de compensation CVAE : 27,5 M€
- **Droits de mutations (527,1 M€)**
- **Autres impôts et taxes (232,2 M€)**
 - la taxe d'aménagement : 12,6 M€
 - la taxe sur les conventions d'assurance : 108,5 M€
 - la taxe sur l'électricité : 13,9 M€
 - la TICPE pour 97,2 M€
- **Dotations et participations (85,7 M€):**
 - DGF : 40,1 M€
 - FNGIR : 14,9 M€
 - Compensations État : 25,7 M€
 - FCTVA (fonds de compensation TVA) : 0,8 M€
 - FMDI (fonds de mobilisation départemental pour l'insertion) : 4,2 M€
- **Fonds de financement de l'APA (36,9 M€)**

2. Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 62,2 M€ en 2019. En dehors de l'emprunt, les recettes d'investissement s'élèvent à 22,2 M€ et sont principalement constituées pour 8,9 M€ de participations de tiers, tels l'État et la Région et pour 12,2 M€ du fonds de compensation de TVA (FCTVA).

Afin de maintenir un haut niveau d'investissement, 40 M€ d'emprunt ont été mobilisés en 2019 contre 50 M€ en 2018. A ces emprunts nouveaux s'ajoutent 10,8 M€, correspondant aux indemnités actuarielles capitalisées liées à l'opération de réaménagement de dette réalisée en 2019. Au global, ce niveau d'emprunt est inférieur au montant annuel du remboursement du capital de la dette et permet au Département de poursuivre son désendettement.

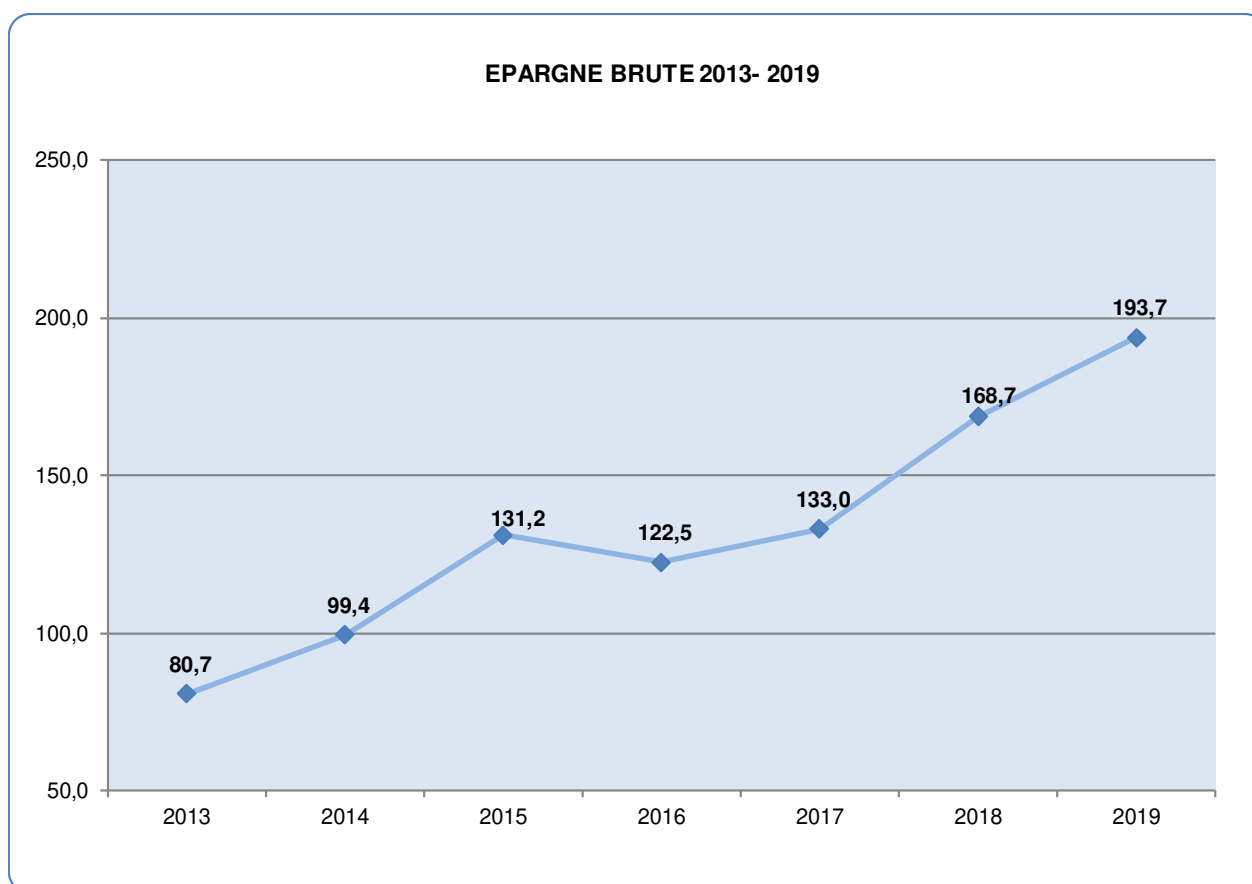
En effet, depuis 2015, le Département s'est engagé dans une phase de désendettement en réduisant son stock de dette de 11 M€ en 2015, puis de 44,4 M€ en 2016, de 34,6 M€ en 2017, de 16,7 M€ en 2018 et de 17,5 M€ en 2019. Le stock de dette s'élève à 777,8 M€ fin 2019 contre 902 M€ début 2015, ce qui représente une baisse de 124,2 M€. Ainsi, entre 2015 et 2019 le stock de dette aura été diminué de 13,7%. L'annuité de la dette est composée en 2019 de 68,45 M€ de remboursement de capital et 29,34 M€ d'intérêts.

La capacité de désendettement du département s'établit à 4 années fin 2019, contre 4,7 années fin 2018. Ce ratio indique la durée mise par la collectivité pour rembourser intégralement sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute. Il témoigne de la bonne santé financière de la collectivité puisqu'il est nettement en-dessous du seuil d'alerte, fixé par l'État à 10 ans pour les départements.

III. Épargne

La situation financière du Département s'améliore encore par rapport à 2018. Les efforts d'économies et de rationalisation, ainsi que le dynamisme du marché immobilier, ont permis d'absorber l'augmentation de la contribution à la péréquation horizontale, tout en diminuant la fiscalité directe de 5%.

L'épargne brute de la collectivité s'élève à 193,7 M€, en amélioration de 25,0 M€ par rapport à 2018.



L'épargne nette s'élève à 125,4 M€ contre 102 M€ fin 2018, soit une progression de près de 23%.

IV. Affectation du résultat

Solde 2019 d'exécution de la section d'investissement :	- 3 907 187,72 €
Résultat d'investissement reporté 2018 :	(- 66 041 681,85 €)
Solde cumulé de la section d'investissement :	- 69 948 869,57 €

Résultat de fonctionnement 2019 :	+ 98 167 531,52 €
Résultat de fonctionnement reporté 2018 :	(+ 30 978 057,11 €)
Résultat de fonctionnement cumulé :	+ 129 145 588,63 €

Le résultat consolidé du budget principal en fonctionnement pour 2019 s'élevant à + 129 145 588,63 € est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 69 948 869,57 € en recettes d'investissement au compte 1068. Le solde restant s'élève à 59 196 719,06 €. Il sera affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

Les résultats correspondants seront intégrés dans les comptes de la collectivité lors de la DM 2020.

BUDGETS ANNEXES :

I Laboratoire vétérinaire :

		CREDITS OUVERTS	REALISATIONS
INVESTISSEMENT	DEPENSES	62 922,92	34 960,85
	RECETTES	62 922,92	20 061,64
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	1 515 406,61	1 341 073,73
	RECETTES	1 515 406,61	1 376 741,25

II Parking Silo :

		CREDITS OUVERTS	REALISATIONS
INVESTISSEMENT	DEPENSES	487 715,31	13 000,00
	RECETTES	487 715,31	2 761,00
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	561 924,24	120 255,64
	RECETTES	561 924,24	159 975,61

III Cinéma Mercury :

		CREDITS OUVERTS	REALISATIONS
INVESTISSEMENT	DEPENSES	392 237,07	133 334,38
	RECETTES	392 237,07	54 385,00
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	815 000,00	472 976,89
	RECETTES	815 000,00	655 625,90

IV Régie des ports de Villefranche sur mer :

		CREDITS OUVERTS	REALISATIONS
INVESTISSEMENT	DEPENSES	2 557 797,94	895 755,74
	RECETTES	2 557 797,94	881 418,86
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	3 535 500,08	1 435 355,29
	RECETTES	3 535 500,08	2 008 867,56

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc18480-BF-1-1
--

Date de télétransmission : 10 juillet 2020
--

Date de réception : 10 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française

—————
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—————
Séance du 26 JUIN 2020

—————
DELIBERATION N° 3.1

—————
**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DES BUDGETS ANNEXES - BUDGET
ANNEXE DU LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 10 décembre 1999 par l'assemblée départementale créant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental ;

Vu le rapport de son président présentant les comptes administratifs 2019 des budgets annexes de la collectivité tels qu'ils apparaissent à la clôture de l'exercice et notamment le compte administratif 2019 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Le président en exercice du Conseil départemental, M. GINESY, s'étant retiré de la salle des délibérations et M. BECK ayant été désigné président de séance ;

Décide :

- 1°) d'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental tel qu'il figure en annexe ;
- 2°) d'approuver le nouveau taux de déduction de la TVA du laboratoire vétérinaire départemental pour l'année 2020, déterminé par le rapport entre les recettes 2019 soumises à TVA et l'ensemble des ressources 2019, qui s'établit à 46,12 %.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc18482-BF-1-1
--

Date de télétransmission : 10 juillet 2020
--

Date de réception : 10 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française

—
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—
Séance du 26 JUIN 2020

—
DELIBERATION N° 3.2

—
**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DES BUDGETS ANNEXES - BUDGET
ANNEXE DU CINÉMA MERCURY**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 25 juin 2007 par l'assemblée départementale créant le budget annexe du cinéma Mercury ;

Vu le rapport de son président présentant les comptes administratifs 2019 des budgets annexes de la collectivité tels qu'ils apparaissent à la clôture de l'exercice et notamment le compte administratif 2019 du budget annexe du cinéma Mercury ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Le président en exercice du Conseil départemental, M. GINESY, s'étant retiré de la salle des délibérations et M. BECK ayant été désigné président de séance ;

Décide :

D'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe du cinéma Mercury tel qu'il figure en annexe.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc18484-BF-1-1
--

Date de télétransmission : 10 juillet 2020
--

Date de réception : 10 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française

—————
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—————
Séance du 26 JUIN 2020

—————
DELIBERATION N° 3.3

—————
**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DES BUDGETS ANNEXES - BUDGET
ANNEXE DE LA RÉGIE DES PORTS DE VILLEFRANCHE-SUR-MER**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par l'assemblée départementale créant le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer ;

Vu le rapport de son président présentant les comptes administratifs 2019 des budgets annexes de la collectivité tels qu'ils apparaissent à la clôture de l'exercice et notamment le compte administratif 2019 du budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Le président en exercice du Conseil départemental, M. GINESY, s'étant retiré de la salle des délibérations et M. BECK ayant été désigné président de séance ;

Décide :

D'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer tel qu'il figure en annexe.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc18486-BF-1-1
--

Date de télétransmission : 10 juillet 2020
--

Date de réception : 10 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française

—————
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—————
Séance du 26 JUIN 2020

—————
DELIBERATION N° 3.4

—————
**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DES BUDGETS ANNEXES - BUDGET
ANNEXE DU PARKING SILO**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 12 décembre 2002 par l'assemblée départementale créant le budget annexe du parking Silo ;

Vu le rapport de son président présentant les comptes administratifs 2019 des budgets annexes de la collectivité tels qu'ils apparaissent à la clôture de l'exercice et notamment le compte administratif 2019 du budget annexe du parking Silo ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Le président en exercice du Conseil départemental, M. GINESY, s'étant retiré de la salle des délibérations et M. BECK ayant été désigné président de séance ;

Décide :

D'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe du parking Silo tel qu'il figure en annexe.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17045-DE-1-1
--

Date de télétransmission : 10 juillet 2020
--

Date de réception : 10 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française

—————
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—————
Séance du 26 JUIN 2020

—————
DELIBERATION N° 4

—————
**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DES BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION
DES RÉSULTATS**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le rapport de son président présentant l'affectation des résultats 2019 des budgets annexes, constatés à la clôture du compte administratif 2019 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'approuver l'affectation des résultats 2019 des budgets annexes détaillés ci-après :

- **Budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental**

Investissement :

Résultat 2019 = - 14 899,21 €

Report du résultat 2018 cumulé = + 41 922,92 €

Excédent d'investissement cumulé à fin 2019 = + 27 023,71 €

Fonctionnement :

Résultat 2019 = 35 667,52 €

Report du résultat 2018 cumulé = - 39 798,61 €

Déficit de fonctionnement cumulé à fin 2019 = - 4 131,09 €

Le résultat excédentaire d'investissement est affecté en recettes d'investissement au compte 001 pour 27 023,71 €.

Le résultat déficitaire de fonctionnement 2019 est affecté en dépenses de fonctionnement au compte 002 pour 4 131,09 €.

- **Budget annexe du cinéma Mercury**

Investissement :

Résultat 2019 = - 78 949,38 €

Report du résultat 2018 cumulé = + 149 948,41 €

Excédent cumulé à fin 2019 = + 70 999,03 €

Fonctionnement :

Résultat 2019 = 182 649,01 €

Report du résultat 2018 cumulé = - 252 271,34 €

Excédent cumulé à fin 2019 = - 69 622,33 €

Le résultat excédentaire d'investissement est affecté en recettes d'investissement au compte 001 pour 70 999,03 €.

Le résultat déficitaire de fonctionnement 2019 est affecté en dépenses de fonctionnement au compte 002 pour 69 622,33 €.

- **Budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer**

Investissement :

Résultat 2019 = - 14 336,88 €

Report du résultat 2018 cumulé = - 876 512,86 €

Déficit cumulé à fin 2019 = - 890 849,74 €

Fonctionnement :

Résultat 2019 = + 573 512,27 €

Report du résultat 2018 cumulé = + 873 285,08 €

Excédent cumulé à fin 2019 = + 1 446 797,35 €

Le déficit d'investissement est affecté en dépenses d'investissement au compte 001 pour 890 849,74 €.

Le résultat cumulé de fonctionnement 2019 est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 890 849,74 € en recettes d'investissement au compte 1068, le solde de 555 947,61 € est affecté en recette de fonctionnement au compte 002.

Etant rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2018, le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, regroupe les ports de la Santé et de la Darse.

- **Budget annexe du parking Silo**

Investissement :

Résultat 2019 = - 10 239 €

Report du résultat 2018 cumulé = + 72 291,07 €

Résultat d'investissement cumulé à fin 2019 = + 62 052,07 €

Fonctionnement :

Résultat 2019 = + 39 719,97 €

Report du résultat 2018 cumulé = + 375 434,24 €

Excédent cumulé à fin 2019 = + 415 154,21 €

Le résultat excédentaire d'investissement est affecté en recettes d'investissement au compte 001 pour 62 052,07 €.

L'excédent cumulé de fonctionnement 2019 est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002 pour 415 154,21 €.

2°) de prendre acte, concernant le budget annexe du parking Silo, que le résultat cumulé 2019 en recettes de fonctionnement est corrigé de + 10 €, suite à une erreur matérielle, le résultat 2018 cumulé a été repris en 2019 pour 375 424,24 € au lieu de 375 434,24 € conformément à la délibération prise le 7 juin 2019 par l'assemblée départementale relative à l'affectation du résultat 2018 du budget annexe du parking Silo ;

3°) de prendre acte que :

- l'affectation des résultats 2019 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental a été adoptée à l'unanimité ;
- l'affectation des résultats 2019 du budget annexe du cinéma Mercury a été adoptée à l'unanimité ;
- l'affectation des résultats 2019 du budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer a été adoptée à l'unanimité ;
- l'affectation des résultats 2019 du budget annexe du parking Silo a été adoptée à l'unanimité.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17647-DE-1-1
--

Date de télétransmission : 6 juillet 2020

Date de réception : 6 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française

—
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—
Séance du 26 JUIN 2020

—
DELIBERATION N° 5

—
AFFAIRES FINANCIÈRES DIVERSES

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'article L.1511-2 dudit code ;

Vu la délibération prise le 10 février 2014 par la commission permanente approuvant les tarifs applicables aux terrasses des restaurateurs situées le long des voies périphériques du port de Nice ;

Considérant que les conditions d'exploitation des bénéficiaires d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime du port de Nice, ont été durablement affectées par la crise du Covid-19, avec un effet de destruction d'emploi qui se répercute sur l'exercice des compétences du Conseil départemental ;

Considérant qu'il convient, conformément aux ordonnances n° 2020-319 du 25 mars 2020 et n° 2020-460 du 22 avril 2020 et compte tenu des difficultés conjoncturelles engendrées par cette situation sanitaire exceptionnelle, d'exonérer de redevances ces bénéficiaires ;

Considérant le souhait du Département de prolonger cette dérogation, exceptionnelle et limitée, jusqu'au 31 décembre 2020, soit au-delà de la date prévue par les

ordonnances précitées arrêtée au 9 septembre 2020, et qui représente, pour le Département, une moins-value de 77 500 € ;

Considérant que l'objectif recherché, au vu de la gravité de la crise pour les professionnels concernés, est de prolonger le soutien du Département, au-delà de la saison estivale ;

Considérant qu'à compter du mois de septembre, l'activité liée au tourisme et aux loisirs se réduisant du fait de la rentrée scolaire, cette exonération prolongée participerait à la restauration durable de la trésorerie des bénéficiaires d'AOT, et à la reprise globale de l'activité économique du département ;

Vu les délibérations prises le 22 mars 2020 par l'assemblée départementale adoptant des mesures nouvelles dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus Covid-19 ;

Vu la délibération prise le 11 mai 2020 relative au soutien départemental à la mise en oeuvre des protocoles sanitaires par les acteurs économiques recevant du public ;

Considérant la nécessité de répondre à l'urgence de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Coronavirus Covid-19 ;

Considérant qu'il convient de supprimer, dans le cadre de la mise en oeuvre des protocoles sanitaires par les commerces de détail alimentaires et non alimentaires recevant du public (ERP), le critère lié à la surface de vente, afin d'aligner les critères des surfaces alimentaires et non alimentaires ;

Considérant que les professionnels du tourisme recevant du public sont également éligibles à cette aide qui est cumulable avec le dispositif sanitaire d'aide à l'aménagement qui leur est également destinée comme l'indique le règlement de ce dispositif spécifique, approuvé par délibération de l'assemblée départementale du 11 mai 2020 relative au soutien départemental aux aménagements sanitaires des professionnels du tourisme recevant du public ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 1995 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment l'article 11-I-8° ;

Considérant que les Régions disposent d'une compétence exclusive pour la définition des régimes d'aides aux entreprises et pour décider de l'octroi de ces aides ;

Considérant que l'ordonnance n°2020-317 du 25 mars 2020 portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19, autorisait, à titre exceptionnel, les Départements à apporter leur soutien financier aux entreprises ;

Vu la délibération n° 5 prise le 11 mai 2020 par l'assemblée départementale adoptant des mesures en faveur de l'économie et du tourisme et décidant notamment d'approuver une participation financière supplémentaire de 5 M€ au fonds d'urgence départemental 06, dans le cadre de la situation d'urgence induite par la pandémie de Covid-19, au titre de la solidarité territoriale, afin de soutenir ponctuellement les habitants et les acteurs économiques devant faire face à des circonstances imprévues et d'une exceptionnelle gravité ;

Vu les observations émises par le Préfet des Alpes-Maritimes au titre du contrôle de légalité le 25 mai 2020 ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale adoptant le budget primitif 2020 du Département ;

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements des prévisions budgétaires entre chapitres au sein du budget principal ;

Vu le rapport de son président proposant :

- d'exonérer de redevances les bénéficiaires d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime du port de Nice géré par le Département à partir de la période de confinement et ce jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- de solliciter le soutien financier de l'Etat au titre de l'achat de masques par la collectivité ;
- l'adaptation du soutien à la mise en œuvre des protocoles sanitaires à destination des commerces recevant du public ;
- de ne pas donner suite à la délibération n° 5 relative aux mesures en faveur de l'économie et du tourisme, adoptée le 11 mai 2020 par l'assemblée départementale, approuvant la participation financière du Département de 5 M€ au fonds d'urgence départemental 06 dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus Covid-19 ;
- d'effectuer des virements de crédits entre chapitres sans modification des équilibres généraux par section votés au budget 2020 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant l'occupation du domaine public maritime du port de Nice géré par le Département :

Compte tenu des difficultés économiques découlant de la crise sanitaire exceptionnelle due au Covid-19 :

- d'exonérer, à titre dérogatoire et exceptionnel, les bénéficiaires d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime du port de Nice géré par le Département, de toute redevance pour la période du 14 mars au 31 décembre 2020 ;

2°) Concernant la contribution de l'Etat à l'achat de masques par le Département des Alpes-Maritimes dans le cadre de la crise sanitaire :

- de solliciter le soutien financier de l'Etat à hauteur de 1 115 480 € au titre de l'achat de masques par le Département, en application de l'instruction du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 6 mai 2020 relative à la contribution de l'Etat aux achats de masques par les collectivités, et correspondant à la prise en charge d'une partie du coût d'acquisition qui s'élève à 3 330 708 €, représentant plus de 2,3 millions de masques, pour la période du 13 avril au 1^{er} juin 2020 ;

3°) Concernant le soutien du Département à la mise en œuvre des protocoles sanitaires pour les commerces recevant du public :

- d'approuver, dans le cadre de la mise en œuvre des protocoles sanitaires par les commerces de détail alimentaires recevant du public, la modification du point 6°) de la conclusion de la délibération n°3 prise le 11 mai 2020 par l'assemblée départemental relative à « l'épidémie de Coronavirus Covid-19 – Plan Santé » ainsi que le règlement concernant le soutien départemental à la mise en œuvre des protocoles sanitaires pour les professionnels recevant du public joint à ladite délibération, en supprimant, pour les commerces de détail alimentaires recevant du public, la mention de la surface de vente qui était limitée à 120 m², pour des raisons d'alignement des critères avec les commerces non alimentaires, étant précisé que :
 - les autres éléments restent inchangés ;
 - le nouveau règlement de ce fonds est joint en annexe ;

4°) Concernant la délibération n°5 relative aux mesures en faveur de l'économie et du tourisme adoptée le 11 mai 2020 par l'assemblée départementale dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus Covid-19 :

- d'approuver, dans le respect du contrôle de légalité, le retrait et l'abandon de la délibération n°5 relative au rapport « Coronavirus Covid-19 : Mesures en faveur de l'économie et du tourisme » qui proposait d'abonder à nouveau le fonds d'urgence départemental de 5 M€ et d'être partenaire du dispositif Chèques vacances « Au secours du tourisme » ;

5°) Concernant les ajustements des prévisions budgétaires 2020 entre chapitres :

- d'approuver les virements de crédits entre chapitres suivants, étant précisé que l'équilibre général du budget 2020 ainsi que l'équilibre entre les sections ne sont pas modifiés :

Budget principal

FONCTIONNEMENT DEPENSE		
Chapitre	Intitulé	Montant
930	Services généraux	- 7 800 000,00 €
935	Action sociale	+ 7 800 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSE		0,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSE		
Chapitre	Intitulé	Montant
902	Enseignement	- 4 775 000,00 €
906	Réseaux et infrastructures	- 6 476 964,00 €
912	Enseignement	+ 718 300,00 €
914	Prévention médico-sociale	+ 1 775 000,00 €
915	Action sociale	+ 5 000 000,00 €
916	Réseaux et infrastructures	- 4 000 000,00 €
917	Aménagement et environnement	- 5 718 300,00 €
918	Transports	- 1 000 000,00 €
923	Dettes et autres opérations financières	+ 13 526 964,00 €
92400	Fin opération Campus STIC	+ 950 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSE		0,00 €

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

ANNEXE MODIFIEE - DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 11 MAI 2020 N°3 – Épidémie de Coronavirus Covid-19 - Plan Santé

**EPIDÉMIE DE CORONAVIRUS COVID-19
PLAN DE SOUTIEN SANITAIRE AUX PROFESSIONNELS RECEVANT DU
PUBLIC**

**Soutien à la mise en œuvre des protocoles sanitaires pour les professionnels
recevant du public**

Règlement du dispositif d'aide à l'acquisition de matériels de protection et d'hygiène

Les commerces recevant du public de détail alimentaires et non alimentaires et les artisans recevant du public, les travailleurs indépendants en charge du transport des personnes sont en première ligne pour servir la population pendant la crise sanitaire. Ils doivent ainsi adapter leurs activités aux nouvelles normes sanitaires, engendrant pour eux un coût supplémentaire non négligeable alors même que la plupart connaissent des difficultés de trésorerie du fait des mesures de confinement.

Le Département souhaite s'engager auprès d'eux via une aide qui prendra la forme d'une subvention d'un montant plafonné à 1 000 € par professionnel recevant du public exerçant dans les Alpes-Maritimes et qui sera versée au vu des factures acquittées.

Ce fonds sera doté de 5 M€.

Seront éligibles les équipements de protection et d'hygiène jetables (masques, gants, visières, surblouses, surchaussures, charlottes, gels hydroalcooliques, vitres de protection). Il s'agit de rembourser les nouveaux équipements acquis à partir du 28 avril 2020 (annonces du Premier Ministre sur les conditions du déconfinement) au plus tard deux mois après la date officielle de réouverture au public.

1) OBJECTIF DU FONDS D'URGENCE

Soutenir l'engagement des professionnels recevant du public dans la mise en oeuvre des protocoles sanitaires afin de combattre l'épidémie de Covid-19.

2) BÉNÉFICIAIRES

Cette aide exceptionnelle de remboursement s'adresse aux commerces recevant du public de détail alimentaires et non alimentaires et aux artisans recevant du public, aux travailleurs indépendants en charge du transport des personnes ainsi qu'aux professionnels du tourisme recevant du public, ayant leur siège social dans les Alpes-Maritimes :

- le professionnel devra exercer dans les Alpes-Maritimes ;
- le siège social ou l'établissement principal devra être situé sur le département ou dans la région PACA ;
- il devra être immatriculé et en activité.

3) DATES D'ELIGIBILITE

Pour être éligible au remboursement, le matériel devra avoir été acquis entre le 28 avril 2020 et au plus tard deux mois après la date officielle de réouverture au public.

4) MATERIELS ELIGIBLES

Cette aide exceptionnelle de remboursement porte uniquement sur les matériels de protection et d'hygiène à usage professionnel désignés ci-dessous :

Masques, gants, blouses, surblouses, charlottes, surchaussures, visières ou lunettes de protection, gels hydroalcooliques, écrans de protection.

5) MONTANT MAXIMAL PAR ENTREPRISE

Dans la limite des crédits alloués à ce fonds d'urgence, le remboursement du Département pour l'acquisition des matériels éligibles cités au point 4 est plafonné à 1 000 € maximum par professionnel, et sera réalisé au vu des pièces justificatives produites (cf. point 6) et des sommes effectivement dépensées.

En deçà de ce montant, l'aide s'élèvera au montant des factures produites et acquittées.

Ce remboursement unique et non reconductible n'est pas cumulable avec le fonds exceptionnel de soutien aux professionnels de santé à d'autres professions médicales et paramédicales.

Il est en revanche cumulable avec l'aide sanitaire départementale à l'aménagement dans la limite de 3500 € maximum par bénéficiaire.

6) VERSEMENT DE L'AIDE UNIQUE

Le versement de ce remboursement interviendra une seule fois, à terme échu, sur présentation du dossier complet (demande avec ensemble des pièces justificatives) et sera versé sur la domiciliation bancaire du bénéficiaire.

7) PIÈCES JUSTIFICATIVES

Les pièces justificatives à fournir (copies) sont les suivantes :

- N° SIRET ;
- facture(s) acquittée(s) ;
- RIB ;
- attestation sur l'honneur de paiement des cotisations sociales et fiscales au 31 décembre 2019 ;
- justificatif du lieu d'exercice, obligatoirement situé dans les Alpes-Maritimes et de la dénomination d'établissement recevant du public pour les artisans commerçants.

8) MODALITÉS DE DÉPÔT DE LA DEMANDE

Les professionnels éligibles peuvent faire la demande en ligne, à partir de la plateforme « [Mes démarches06.fr](http://Mesdémarches06.fr) », après avoir créé un compte.

9) RECEVABILITÉ DU DOSSIER

Le dépôt de la demande d'aide sera recevable au plus tard dans les 2 mois suivant la fin du confinement pour cette typologie d'établissements.

L'instruction du dossier ne sera effective qu'en présence de toutes les pièces justificatives.

L'avancement du dossier sera notifié par voie électronique.

10) PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Département des Alpes-Maritimes s'engage à respecter la réglementation applicable, à savoir le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

11) CONTRÔLE DES DEMANDES

Le Département se réserve le droit de contrôler les justificatifs fournis auprès des différents émetteurs et de demander le remboursement de l'aide perçue en cas de fraude avérée.

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc16999-DE-1-1

Date de télétransmission : 3 juillet 2020

Date de réception : 3 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

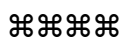
République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 26 JUIN 2020

DELIBERATION N° 6

FINANCES DÉPARTEMENTALES - DÉLÉGATIONS DONNÉES AU PRÉSIDENT - RÉALISATION D'EMPRUNTS - UTILISATION DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE - TARIFS - RÉGIES DÉPARTEMENTALES ET RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS AUX ASSOCIATIONS - COMMUNICATION



Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'article L3211-2 dudit code prévoyant la possibilité pour le Conseil départemental de déléguer à son président certaines de ses attributions, celui-ci devant informer le Conseil des actes pris dans le cadre de ces délégations ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation au président du Conseil départemental au titre :

- de la réalisation des emprunts nécessaires au financement des programmes d'investissement ;
- de la gestion active de la dette ;
- de la ligne de trésorerie ;
- de la fixation des tarifs des produits, prestations et droits d'entrée proposés par le Département concernant la régie de recettes Seniors et les services culturels ainsi que

- pour fixer le prix de vente des publications et ouvrages édités par le Département ;
- des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;
 - du renouvellement des adhésions aux associations dont la collectivité est membre ;

Vu le rapport de son président soumettant à l'assemblée départementale la communication ayant pour objet de rendre compte de l'exercice effectif des délégations accordées au président du Conseil départemental au titre :

- des opérations de dette intervenues lors de l'exercice 2019, concernant la réalisation d'emprunts nécessaires au financement du programme d'investissement et l'utilisation de la ligne de trésorerie ;
- de la fixation des tarifs des produits, prestations et droits d'entrée proposés par le Département, ainsi que des créations, modifications ou suppressions de régies départementales réalisées en 2019 ;
- du renouvellement en 2019 des adhésions aux associations dont le Département est membre ;

Considérant qu'au titre de l'année 2019 le volume d'emprunts mobilisé s'est élevé à 40M€ auxquels s'ajoutent 10,8 M€ d'indemnités actuarielles capitalisées, suite à l'aménagement de onze contrats Crédit Agricole Provence Côte d'Azur ;

Après que la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ait pris acte ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

De prendre acte des informations relatives aux opérations suivantes dans le cadre de la délégation donnée au président du Conseil départemental :

1°) les opérations de dette intervenues pendant l'année 2019 au titre :

- de la réalisation de 40 M€ d'emprunts, étant précisé que le tableau joint en annexe détaille les contrats mis en place et les types de produits financiers retenus ;
- de l'aménagement de 11 contrats souscrits auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, que le Département a refinancé avec la banque, au sein d'un prêt unique, à un taux fixe de 1,15 %, pour un capital restant de 62,6 M€ auquel s'ajoute 10,8 M€ d'indemnités de remboursement anticipé capitalisées, soit un encours total refinancé de 73,4 M€ ;

étant précisé que la ligne de trésorerie de 20 M€ mise en place auprès de la Banque Postale n'a pas été utilisée sur l'exercice ;

2°) la fixation des tarifs des produits, prestations et droits d'entrée proposés par le Département, au titre de 2019, concernant :

- quatre arrêtés de tarification relatifs à la régie des seniors et seize arrêtés de tarification relatifs aux services culturels et aux prix de vente des publications et ouvrages édités par le Département pour les régies de recettes suivantes :
 - cinéma Mercury ;
 - galerie Lympia ;
 - grotte du Lazaret ;
 - musée des Arts asiatiques ;
 - musée des Merveilles ;

étant précisé que pour 2019, les derniers arrêtés reprenant l'intégralité des tarifs applicables, pour chacune des régies, sont joints en annexe ;

3°) concernant les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité : au titre de l'année 2019, la suppression de la régie d'avances du garage par arrêté du 5 septembre 2019, étant précisé que cet arrêté est joint en annexe ;

4°) le renouvellement en 2019 de quatre adhésions à des associations dont le Département est membre, concernant :

- l'Association nationale des élus du littoral (7 650 €) ;
- l'Assemblée des départements de France (84 528,91 €) ;
- l'Association nationale des élus de la montagne (12 590 €) ;
- l'Entente pour la forêt méditerranéenne (euro symbolique).

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

EMPRUNTS NOUVEAUX REALISES AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

BANQUE <i>(n° et date du contrat)</i>	Montant	Durée	Type de Taux	Description
CDC (Banque des Territoires) <i>2019/01</i>	5 M€	25 ans	fixe	2,04 % - Trimestriel
Crédit Agricole Provence Côte d'Azur / CACIB <i>2019/06</i>	10 M€	20 ans	révisable	Euribor 3 mois + 0,55%
La Banque Postale (LBP) <i>2019/03</i> <i>2019/05</i>	15 M€ 10 M€ 5 M€	20 ans 20 ans	fixe fixe	1,52 % - Annuel 1,69 % - Annuel
Société Générale <i>2019/04</i>	10 M€	20 ans	fixe	1,80 % - Trimestriel
TOTAL	40 M€			



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DGA RESSOURCES ET LES MOYENS

DIRECTION DES FINANCES

SERVICE DU BUDGET, DE LA PROGRAMMATION ET
LA QUALITÉ DE GESTION
ARR tarifs boutique décembre 2019

ARRETE

portant sur la tarification de la boutique de la régie de recettes du Musée des Arts-Asiatiques

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*



Vu l'arrêté constitutif d'une régie de recettes du Musée des Arts-Asiatiques du 27 août 1998 ;
Vu les arrêtés modificatifs de la régie de recettes du Musée des Arts-Asiatiques des 29 octobre 1998, 3 août 2005, 4 mai 2009, 6 avril 2010, 19 novembre 2013, 19 février 2015, 27 février 2015, 16 juillet 2015 et 2 novembre 2015 ;
Vu l'arrêté du 27 février 2015 modifié par arrêtés des 16 juin 2015, 16 novembre 2015, 19 avril 2016, 22 juillet 2016, 20 octobre 2016, 3 janvier 2017, 30 mars 2017, 19 juin 2017, 18 octobre 2017, 26 janvier 2018, 13 avril 2018, 20, 29 juin 2018, 4 février 2019, 8 avril 2019 et 17 mai 2019 portant sur la tarification de la billetterie et de la boutique du Musée des Arts Asiatiques ;
Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 15 septembre 2017 donnant délégation au Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour fixer les tarifs des produits, prestations et droits d'entrée proposés par le Département concernant les services culturels ;

ARRETE

ARTICLE 1ER : l'arrêté du 17 mai 2019 portant sur la tarification de la boutique du Musée des Arts-Asiatiques est modifié et complété selon le détail figurant dans le tableau ci-annexé ;

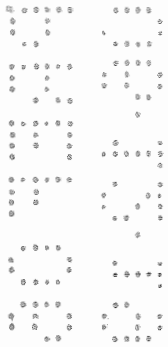
ARTICLE 2 : le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et le Comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Nice, le 06 DEC. 2019

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services

Christophe PICARD

•



MUSEE DES ARTS ASIATIQUES - TARIFS BILLETTERIE**Tarifs individuels**

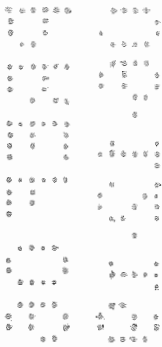
Libellé	Public	Tarif
Entrée du musée	Tout public	Gratuit
Audio guide	Tout public	Gratuit
Tablette numérique	Tout public	Gratuit
Casque réalité augmentée (15mn)	Tout public	5,00 €
Animation, atelier et spectacle organisés dans le cadre d'expositions ou d'évènements	Tout public	Gratuit
Conférence	Tout public	Gratuit
TAI CHI	Tout public	Gratuit
QI GONG	Tout public	Gratuit
IKEBANA	Tout public	Gratuit
Atelier CHANOYU Cérémonie du thé japonaise (séance fixe)	Adulte seul ou avec une personne de moins de 18 ans	10,00 €
	moins de 18 ans / étudiant/ sénior/ demandeur d'emploi/ personne handicapée + accompagnateur/ bénéficiaire des minima sociaux	5,00 €
Atelier ORIGAMI (séance fixe)	Adulte seul ou avec une personne de moins de 18 ans	10,00 €
	moins de 18 ans / étudiant/ sénior/ demandeur d'emploi/ personne handicapée + accompagnateur/ bénéficiaire des minima sociaux	5,00 €
Atelier SHODO Calligraphie japonaise (séance fixe)	Adulte seul ou avec une personne de moins de 18 ans	10,00 €
	moins de 18 ans / étudiant/ sénior/ demandeur d'emploi/ personne handicapée + accompagnateur/ bénéficiaire des minima sociaux	5,00 €
Atelier SHUFA Calligraphie chinoise (séance fixe)	Adulte seul ou avec une personne de moins de 18 ans	10,00 €
	moins de 18 ans / étudiant/ sénior/ demandeur d'emploi/ personne handicapée + accompagnateur/ bénéficiaire des minima sociaux	5,00 €
Visites guidées (selon agenda)	Adulte seul ou avec une personne de moins de 18 ans	5,00 €
	moins de 18 ans / étudiant/ sénior/ demandeur d'emploi/ personne handicapée + accompagnateur/ bénéficiaire des minima sociaux	2,50 €

Tarifs groupes

Libellé	Public	Tarif
Visite libre	Tout public	Gratuit
Atelier à la demande	Tout public	180 €
Visite guidée	Tout public	Forfait 50 €
Visite guidée	Personnes handicapées + accompagnateurs	Gratuit
Actions du Département : visite guidée ou atelier	Séniors des Maisons du Département 06 Scolaires (dispositif Ac'educ)	Gratuit

Scolaires et centres de loisirs

Libellé	Public	Tarif
Visite guidée	Scolaires et centres de loisirs	Gratuit
Ateliers	Scolaires et centres de loisirs	3,50 € par personne
Visite guidée ou atelier	Accompagnateurs scolaires ou de centres de loisirs	Gratuit



TARIFICATION BOUTIQUES MUSEE DES ARTS-ASIATIQUES DECEMBRE 2019

CODE	LIBELLE	PV HT	TVA	PV TTC
7	Catalogue Du Ciel à la Terre	12,99 €	5,50%	13,70 €
35	Catalogue Mingei	20,95 €	5,50%	22,10 €
37	Affiche Musée	2,50 €	20,00%	3,00 €
92	Sous tasse	5,00 €	20,00%	6,00 €
97	Carte Postale	0,67 €	20,00%	0,80 €
98	Carte Voeux	0,75 €	20,00%	0,90 €
100	Coffret Carte Voeux	3,63 €	20,00%	4,35 €
102	Catalogue CORPS	12,99 €	5,50%	13,70 €
238	Tasse à thé CHA05 /sous tasse fonte	6,71 €	20,00%	8,05 €
261	Légende du cerf-volant	13,84 €	5,50%	14,60 €
262	Je ne vais pas pleurer	11,37 €	5,50%	12,00 €
263	Cheval blanc	5,31 €	5,50%	5,60 €
326	Catalogue Paravents japonais	20,95 €	5,50%	22,10 €
327	Maman Panda	11,37 €	5,50%	12,00 €
328	Contes chinois	7,58 €	5,50%	8,00 €
330	Dragon de Feu	12,99 €	5,50%	13,70 €
377	Plateau en laque	166,67 €	20,00%	200,00 €
433	Zhong Kui	11,42 €	5,50%	12,05 €
442	Le maître est parti	17,63 €	5,50%	18,60 €
443	Les fleurs dans l'art	20,85 €	5,50%	22,00 €
446	L'ART BOUDDHIQUE Robert Fisher	14,17 €	5,50%	14,95 €
456	Rêves pour ttes les nuits	13,27 €	5,50%	14,00 €
468	Nakiwin le bienheureux	14,50 €	5,50%	15,30 €
469	Itto le pêcheur des vents	14,50 €	5,50%	15,30 €
484	Les 10 soleils amoureux	13,27 €	5,50%	14,00 €
485	La mythologie chinoise	10,90 €	5,50%	11,50 €
489	La mythologie japonaise	10,43 €	5,50%	11,00 €
496	La petite pierre de chine	7,20 €	5,50%	7,60 €
499	Porte encens ETOILE	2,50 €	20,00%	3,00 €
505	Catalogue KRISS	20,95 €	5,50%	22,10 €
506	Catalogue Corée	20,95 €	5,50%	22,10 €
659	Catalogue Pouvoir et Désir	32,23 €	5,50%	34,00 €
757	Papier origami PM 10cm	8,75 €	20,00%	10,50 €
758	Papier origami MM 15cm	14,17 €	20,00%	17,00 €
759	Papier origami GM	16,58 €	20,00%	19,90 €
787	CATALOGUE XXICIEL	28,44 €	5,50%	30,00 €
840	Baguette laque fleur réf. BAG	1,33 €	20,00%	1,60 €
874	Boîte à thé papier japonaisgm réf. B1133	5,67 €	20,00%	6,80 €
929	Tasse à Thé divers coloris	5,92 €	20,00%	7,10 €
930	Assiette celadon 30/12 cm environ	8,25 €	20,00%	9,90 €
931	Theiere terre Japon 0,5 environ	15,58 €	20,00%	18,70 €
967	FRAIS DE PORT 1	2,17 €	20,00%	2,60 €
968	FRAIS DE PORT 2	2,50 €	20,00%	3,00 €
969	FRAIS DE PORT 3	3,25 €	20,00%	3,90 €
970	FRAIS DE PORT 4	3,50 €	20,00%	4,20 €
971	FRAIS DE PORT 5	4,83 €	20,00%	5,80 €
972	FRAIS DE PORT 6	5,42 €	20,00%	6,50 €
973	Catalogue dunhuang	9,48 €	5,50%	10,00 €
975	Catalogue De Fil et d'Argent Miao	28,44 €	5,50%	30,00 €
976	Chine dans les monts de la lune	28,44 €	5,50%	30,00 €
983	Papier origami TPM	4,75 €	20,00%	5,70 €
984	Théière céramique réf. CEL5	16,33 €	20,00%	19,60 €
985	Théière moderne en fonte 0.8 réf. 12-070	53,96 €	20,00%	64,75 €

986	Théière fonte noir 0.3lt réf. 12-003	25,54 €	20,00%	30,65 €
988	Theiere fonte 1.05 lt réf. 11-240	70,83 €	20,00%	85,00 €
1039	Contes Kirghiz	7,58 €	5,50%	8,00 €
1040	Contes de la mer Caspienne	7,58 €	5,50%	8,00 €
1041	Hop-là!	11,85 €	5,50%	12,50 €
1042	Le garçon et la grue	11,09 €	5,50%	11,70 €
1043	Petit aigle	12,99 €	5,50%	13,70 €
1045	Esprit du bambou	28,44 €	5,50%	30,00 €
1088	Catalogue Bollywood Devi Diva	20,95 €	5,50%	22,10 €
1113	Eloge de L'Ombre	15,64 €	5,50%	16,50 €
1114	Samarkand la Magnifique	45,50 €	5,50%	48,00 €
1115	La Mythologie Indienne	10,90 €	5,50%	11,50 €
1116	Catalogue Toison d'Or	0,95 €	5,50%	1,00 €
1138	Bol japonais	6,88 €	20,00%	8,25 €
1172	Temples et Monastères de Mongolie-Interieure	72,04 €	5,50%	76,00 €
1185	Jades Chinois, pierres d'immortalité	35,07 €	5,50%	37,00 €
1186	Le Parfum de l'Encre	35,40 €	5,50%	37,35 €
1187	Zheijian	42,65 €	5,50%	45,00 €
1197	La Petite princesse qui boudait sans cesse	4,69 €	5,50%	4,95 €
1198	Contes du Cambodge	7,58 €	5,50%	8,00 €
1199	Contes de Mandchourie	7,58 €	5,50%	8,00 €
1200	Le Cheval magique de Han	12,99 €	5,50%	13,70 €
1201	L'Arbre aux Oiseaux	5,21 €	5,50%	5,50 €
1202	Ming Lo deplace la Montagne	4,74 €	5,50%	5,00 €
1207	Le Prisonnier de soie	12,32 €	5,50%	13,00 €
1209	Le Combat des cerfs-volants	11,37 €	5,50%	12,00 €
1210	Le garçon qui voulait la chose la plus merveilieus	4,88 €	5,50%	5,15 €
1234	Echarpe soie lkat ou rayées Laos	31,17 €	20,00%	37,40 €
1235	Chales 3 couleurs soie sauvage Laos	29,88 €	20,00%	35,85 €
1236	Echarpe soie fine lkat	37,38 €	20,00%	44,85 €
1237	Porte clé petite gheisha ou samouraï en résine	9,25 €	20,00%	11,10 €
1243	Crayons gris en papier Yuzen	2,33 €	20,00%	2,80 €
1277	Tasse à thé celadon	6,08 €	20,00%	7,30 €
1284	Carte postale expositions	0,83 €	20,00%	1,00 €
1285	Le Livre du The	5,69 €	5,50%	6,00 €
1287	Le Loup Bleu	7,11 €	5,50%	7,50 €
1288	Le Pousse Pousse	7,11 €	5,50%	7,50 €
1289	A la table de l'Empereur de Chine	7,58 €	5,50%	8,00 €
1291	Memoires d'une Geisha	8,06 €	5,50%	8,50 €
1292	L'Importance de Vivre	10,43 €	5,50%	11,00 €
1294	La fin du Chant	7,11 €	5,50%	7,50 €
1295	Dans un jardin de Chine	5,78 €	5,50%	6,10 €
1296	Vie et passion d'un gastronome chinois	6,16 €	5,50%	6,50 €
1299	J'apprends la Calligraphie Chinoise	14,69 €	5,50%	15,50 €
1309	Petits Haikus de saison	11,28 €	5,50%	11,90 €
1310	Le Chant des Regrets Eternels	11,37 €	5,50%	12,00 €
1312	Akiko la rêveuse	9,00 €	5,50%	9,50 €
1313	Mon Imagier Chinois	16,11 €	5,50%	17,00 €
1323	KIMONOS	30,33 €	5,50%	32,00 €
1326	L'ARBRE ET LE LOTUS	40,76 €	5,50%	43,00 €
1328	LES AMIS	11,00 €	5,50%	11,60 €
1329	LA TRAVERSEE DU TEMPS	7,58 €	5,50%	8,00 €
1330	LES LARMES DU SAMOURAI	8,34 €	5,50%	8,80 €
1335	NAADAM	11,37 €	5,50%	12,00 €
1336	Mon premier livre de peinture chinoise	12,99 €	5,50%	13,70 €
1363	La Montagne de l' âme	8,34 €	5,50%	8,80 €

1364	Le livre d'un homme seul	10,43 €	5,50%	11,00 €
1375	Le rat m'a dit...	13,74 €	5,50%	14,50 €
1438	Initiation à l'origami	9,48 €	5,50%	10,00 €
1457	Marque page paire poupée origami	5,00 €	20,00%	6,00 €
1458	Plat oval	7,92 €	20,00%	9,50 €
1462	Catalogue shim moon seup	4,74 €	5,50%	5,00 €
1463	Theiere Japonaise en fonte 0,3L	33,67 €	20,00%	40,40 €
1489	Je Fais un Oiseau pour la Paix	11,85 €	5,50%	12,50 €
1490	Moi Ming	13,27 €	5,50%	14,00 €
1496	L'Enigme du Dragon Tempête	8,34 €	5,50%	8,80 €
1497	Hiroshima deux cerisiers et un poisson lune	13,74 €	5,50%	14,50 €
1498	Anika le jour où la famille s'est agrandie	12,32 €	5,50%	13,00 €
1536	Bêtes, Hommes et Dieux	9,19 €	5,50%	9,70 €
1537	Le réveil des tartares	7,68 €	5,50%	8,10 €
1538	L'encre, l'eau, l'air, la couleur	38,48 €	5,50%	40,60 €
1539	Encres de Chine	23,70 €	5,50%	25,00 €
1540	L'un vers l'autre	13,74 €	5,50%	14,50 €
1541	Cinq méditations sur la beauté	4,83 €	5,50%	5,10 €
1542	L'Art de l'Origami	13,18 €	5,50%	13,90 €
1543	Les discours de la Tortue	23,70 €	5,50%	25,00 €
1544	Carnets d'inspirations textiles	26,54 €	5,50%	28,00 €
1545	Gengis khan et l'Empire Mongol	14,12 €	5,50%	14,90 €
1546	Les Plantes et leurs symboles	15,07 €	5,50%	15,90 €
1547	Le Bouddhisme pour les nuls	11,85 €	5,50%	12,50 €
1548	L'art bouddhique Isabelle Charleux	14,22 €	5,50%	15,00 €
1549	Voyages dans l'empire Mongol	46,45 €	5,50%	49,00 €
1550	Initiation Calligraphie Chinoise	18,91 €	5,50%	19,95 €
1551	Le grand livre des bonsaïs	27,01 €	5,50%	28,50 €
1553	Au Fil des Routes de la Soie	18,96 €	5,50%	20,00 €
1554	L'Adieu du Samourai	9,48 €	5,50%	10,00 €
1555	Poèmes du Thé	11,37 €	5,50%	12,00 €
1556	Trois Pierres Cinq Fleurs	11,37 €	5,50%	12,00 €
1557	L'Amour Poème	11,37 €	5,50%	12,00 €
1609	Guide MAA	2,84 €	5,50%	3,00 €
1610	Service à Thé	35,83 €	20,00%	43,00 €
1630	Déesse ou esclave	10,43 €	5,50%	11,00 €
1631	Catalogue Trésors du Bouddhisme Gengis Khan	30,33 €	5,50%	32,00 €
1641	SUR LES ROUTES DE L'ENCENS	26,02 €	5,50%	27,45 €
1642	MAO ET MOI	23,22 €	5,50%	24,50 €
1643	Le Prince Tigre	17,82 €	5,50%	18,80 €
1662	Les Fleurs dans l'art et la vie	20,85 €	5,50%	22,00 €
1674	Le maître a de plus en plus d'humour	4,93 €	5,50%	5,20 €
1676	Quarante et un coups de canon	22,75 €	5,50%	24,00 €
1677	Cent sept Haiku	13,74 €	5,50%	14,50 €
1678	Hagakure le livre du Samourai	14,22 €	5,50%	15,00 €
1679	Tigres et Dragons	21,80 €	5,50%	23,00 €
1680	L'art de la paix	5,69 €	5,50%	6,00 €
1682	Le Pavillon d'or	7,30 €	5,50%	7,70 €
1690	Pratique de l'escrime japonaise	20,38 €	5,50%	21,50 €
1691	Symboles & Merveilles	3,79 €	5,50%	4,00 €
1693	Catalogue Inde Eternelle	28,44 €	5,50%	30,00 €
1722	Passagère du silence	6,26 €	5,50%	6,60 €
1723	L'Art Bouddhique	71,09 €	5,50%	75,00 €
1724	Le Livre du vide médian	7,30 €	5,50%	7,70 €
1725	Maître Dôgen	7,30 €	5,50%	7,70 €
1728	Catalogue Merveilles	23,70 €	5,50%	25,00 €

1729	Les Oliviers Bonsaï	14,45 €	5,50%	15,25 €
1737	Hiroshige	28,39 €	5,50%	29,95 €
1757	Coffret Origami/ Mark Bolitho	23,08 €	5,50%	24,35 €
1760	Ikebana, compositions en pas à pas	23,70 €	5,50%	25,00 €
1765	Pratiquer la Calligraphie Chinoise	11,37 €	5,50%	12,00 €
1769	Chu Ta et Ta'o le peintre et l'oiseau	12,80 €	5,50%	13,50 €
1770	La religion des Chinois	7,58 €	5,50%	8,00 €
1771	Comprendre le Tantrisme	9,00 €	5,50%	9,50 €
1773	Petit guide expo	1,90 €	5,50%	2,00 €
1775	Japonisme échanges culturels Japon-Occident	37,87 €	5,50%	39,95 €
1776	La Dynastie Qing	11,37 €	5,50%	12,00 €
1777	Ukiyo-E images du monde flottant	11,37 €	5,50%	12,00 €
1778	L'Art Japonais	23,70 €	5,50%	25,00 €
1779	La taille japonaise le Zen au jardin	25,59 €	5,50%	27,00 €
1780	Sâdhus un voyage initiatique chez les ascètes de l	18,96 €	5,50%	20,00 €
1781	Encyclopedie de la peinture Chinoise	36,97 €	5,50%	39,00 €
1785	L'Arcane de la Porcelaine	11,37 €	5,50%	12,00 €
1786	JOIE	3,58 €	20,00%	4,30 €
1787	DECOUVERTE	3,58 €	20,00%	4,30 €
1788	INTUITION	3,58 €	20,00%	4,30 €
1789	HARMONIE	3,58 €	20,00%	4,30 €
1790	PAIX	3,58 €	20,00%	4,30 €
1791	AMOUR	3,58 €	20,00%	4,30 €
1792	ENERGY	3,58 €	20,00%	4,30 €
1793	PURETE	3,58 €	20,00%	4,30 €
1794	CEDRE	3,58 €	20,00%	4,30 €
1795	SANTAL	3,58 €	20,00%	4,30 €
1796	THE VERT	3,58 €	20,00%	4,30 €
1797	AQUA	3,58 €	20,00%	4,30 €
1798	MANDARINE	3,58 €	20,00%	4,30 €
1799	YLANG	3,58 €	20,00%	4,30 €
1800	CANNELLE	3,58 €	20,00%	4,30 €
1801	JINKOH	3,58 €	20,00%	4,30 €
1802	ANIS	5,00 €	20,00%	6,00 €
1803	GIROFLE	5,00 €	20,00%	6,00 €
1804	CANNELLE MIEL	5,00 €	20,00%	6,00 €
1805	PATCHOULI	5,00 €	20,00%	6,00 €
1806	EUCALYPTUS	5,00 €	20,00%	6,00 €
1807	SANTAL AUSTRALIEN	5,00 €	20,00%	6,00 €
1808	BOIS DE ROSE	5,00 €	20,00%	6,00 €
1809	CITRONNELLE	5,00 €	20,00%	6,00 €
1810	ROSE	3,42 €	20,00%	4,10 €
1811	OLIBAN	3,42 €	20,00%	4,10 €
1812	PATCHOULI	3,42 €	20,00%	4,10 €
1813	JASMIN	3,42 €	20,00%	4,10 €
1814	CEDRE/SANTAL	3,42 €	20,00%	4,10 €
1815	FORET DE FLEURS	5,42 €	20,00%	6,50 €
1816	RUBIS	5,42 €	20,00%	6,50 €
1817	PERLE	5,42 €	20,00%	6,50 €
1818	ELAN VERS LA LUNE	5,42 €	20,00%	6,50 €
1819	VOL HIRONDELLE	5,42 €	20,00%	6,50 €
1820	PRINCE PARFUME	5,42 €	20,00%	6,50 €
1821	CERISIER	2,92 €	20,00%	3,50 €
1822	NEIGE IMMACULEE	2,92 €	20,00%	3,50 €
1823	ROSE	2,92 €	20,00%	3,50 €
1824	LAVANDE	2,92 €	20,00%	3,50 €

1825	MUGUET	2,92 €	20,00%	3,50 €
1826	FIGUE	2,92 €	20,00%	3,50 €
1827	ALOE VERA	2,92 €	20,00%	3,50 €
1828	ORCHIDEE	2,92 €	20,00%	3,50 €
1829	BENJOIN	3,92 €	20,00%	4,70 €
1830	CEDRE	3,92 €	20,00%	4,70 €
1831	FRANGIPANE	3,92 €	20,00%	4,70 €
1832	MYRRHE	3,92 €	20,00%	4,70 €
1833	ROSE	3,92 €	20,00%	4,70 €
1834	PATCHOULI	3,92 €	20,00%	4,70 €
1835	JASMIN ROYAL	3,92 €	20,00%	4,70 €
1836	VETIVER	3,92 €	20,00%	4,70 €
1837	OLIBAN	3,92 €	20,00%	4,70 €
1838	SANTAL SUPREME	3,92 €	20,00%	4,70 €
1839	CORDELETTES NEPAL	3,25 €	20,00%	3,90 €
1840	MEDITATION	4,75 €	20,00%	5,70 €
1841	RELAXATION	4,75 €	20,00%	5,70 €
1842	PRIERE	4,75 €	20,00%	5,70 €
1843	ORANGE	3,92 €	20,00%	4,70 €
1844	CARDAMOME	3,92 €	20,00%	4,70 €
1845	PORTE ENCENS PIROGUE	5,21 €	20,00%	6,25 €
1846	PORTE ENCENS MEKONG	5,21 €	20,00%	6,25 €
1847	PORTE ENCENS NAMI	6,25 €	20,00%	7,50 €
1848	COUPELLE ZEN	4,04 €	20,00%	4,85 €
1849	PE Kaya fleurs	7,00 €	20,00%	8,40 €
1850	PORTE ENCENS FENG SHUI	6,25 €	20,00%	7,50 €
1851	Porte Encens gamme vegetale	5,17 €	20,00%	6,20 €
1852	PORTE ENCENS COUPELLE	4,88 €	20,00%	5,85 €
1853	PORTE ENCENS EKO	6,58 €	20,00%	7,90 €
1854	PORTE ENCENS KAYA noir	5,75 €	20,00%	6,90 €
1855	PORTE ENCENS NEPALAIS	6,25 €	20,00%	7,50 €
1856	PORTE ENCENS TIBET	5,75 €	20,00%	6,90 €
1920	Set de 5 tasses à the blanches à fleurs relief CDT	32,54 €	20,00%	39,05 €
1921	Assiette rectangulaire	9,96 €	20,00%	11,95 €
1927	Pique fleurs rectangulaire IK403	14,00 €	20,00%	16,80 €
1928	Echarpes IKAT (ISAN norest Thaïlande)	32,08 €	20,00%	38,50 €
1929	Mariage du pin et de l'orchidée	2,92 €	20,00%	3,50 €
1930	1000 ans de sagesse	2,92 €	20,00%	3,50 €
1931	Pavillon d'Or	4,08 €	20,00%	4,90 €
1932	Feuille d'automne	4,08 €	20,00%	4,90 €
1933	Voie Majeure	4,08 €	20,00%	4,90 €
1934	Mont Fuji	4,08 €	20,00%	4,90 €
1935	Brise Orientale	2,92 €	20,00%	3,50 €
1936	Orchidée de Jade	4,08 €	20,00%	4,90 €
1937	Parfum de Fleurs	2,92 €	20,00%	3,50 €
1938	Porte Encens Kaya Gris	5,75 €	20,00%	6,90 €
1942	Petit Recueil de Pensées Bouddhistes	10,33 €	5,50%	10,90 €
1943	Japon 365us et coutumes	15,07 €	5,50%	15,90 €
1944	Le Thé Les Carnets Gourmands	15,07 €	5,50%	15,90 €
1945	L'Esprit du geste Peinture à l'encre de Chine	14,12 €	5,50%	14,90 €
1946	Le monde Secret des Geishas	20,81 €	5,50%	21,95 €
1947	Architecture Eternelle du japon (de l'histoire aux	140,28 €	5,50%	148,00 €
1948	L'Art du Haïku pour une philosophie de l'instant	6,26 €	5,50%	6,60 €
1949	L'Unique Trait de Pinceau	57,58 €	5,50%	60,75 €
1957	Catalogue Etres de Pierre Souffle de Vie	14,22 €	5,50%	15,00 €
1958	Chine Eternelle Held	30,33 €	5,50%	32,00 €

1959	Le Yi Jing pratique et interprétation pour la vie	9,95 €	5,50%	10,50 €
1960	Mandalas retrouver l'unité du monde	40,38 €	5,50%	42,60 €
1961	La nouvelle Architecture Japonaise	37,91 €	5,50%	40,00 €
1971	365 haïkus instants d'éternité	18,01 €	5,50%	19,00 €
1972	Traditionnel Japon	33,18 €	5,50%	35,00 €
1973	A Côté de la plaque	25,50 €	5,50%	26,90 €
1974	L'Esprit du Geste	7,58 €	5,50%	8,00 €
1979	Porte Encens Mosaïque	6,25 €	20,00%	7,50 €
1980	Cédre de l'Atlas	5,00 €	20,00%	6,00 €
1981	La Mythologie Tibétaine	10,90 €	5,50%	11,50 €
1982	La Mythologie Japonaise	11,09 €	5,50%	11,70 €
1983	La Mythologie Indienne	11,09 €	5,50%	11,70 €
1984	Le Voyage de Mao Mi	13,27 €	5,50%	14,00 €
1985	Ti Tsing	22,75 €	5,50%	24,00 €
1987	Le Qi Gong du musicien L'art du corps dans l'art d	25,59 €	5,50%	27,00 €
1988	TENDRE SAISON	2,92 €	20,00%	3,50 €
1989	TRESOR DE DOUCEUR	2,92 €	20,00%	3,50 €
1990	INSTANTS DE SERENITE	3,75 €	20,00%	4,50 €
1991	INSTANTS D'ETERNITE	3,75 €	20,00%	4,50 €
1996	Contes et Mythes de Birmanie	18,96 €	5,50%	20,00 €
1997	Contes Japonais La cape magique et autres récits	8,48 €	5,50%	8,95 €
1999	Face au Tigre	11,37 €	5,50%	12,00 €
2000	CHANT BAMBOU	2,92 €	20,00%	3,50 €
2002	Le Bouddhisme Edward Conze	8,53 €	5,50%	9,00 €
2003	Tee Shirt adulte	8,33 €	20,00%	10,00 €
2004	Boite traditionnelle M	29,08 €	20,00%	34,90 €
2029	CATALOGUE Laque et Or de Birmanie	26,54 €	5,50%	28,00 €
2030	Le Corps des Dieux	23,22 €	5,50%	24,50 €
2031	Bouddhisme et Science	19,91 €	5,50%	21,00 €
2034	La Lute des sans-abri au Japon	34,12 €	5,50%	36,00 €
2035	L'art des Jardins en Chine	47,30 €	5,50%	49,90 €
2038	Etude linguistique de nissaya birmans	21,80 €	5,50%	23,00 €
2039	Savoirs et Saveurs	27,49 €	5,50%	29,00 €
2043	L'Odyssée de Shivaji	9,48 €	5,50%	10,00 €
2044	Le livre tibétain de la vie et de la mort	8,63 €	5,50%	9,10 €
2045	Visions secrètes Le manuscrit d'or	48,15 €	5,50%	50,80 €
2046	Le Silence Guerit	14,41 €	5,50%	15,20 €
2054	L'Architecture des maisons Chinoises	21,80 €	5,50%	23,00 €
2055	Le Chasseur	12,80 €	5,50%	13,50 €
2057	Meihua, Shuilin et Dui vivent en Chine	11,37 €	5,50%	12,00 €
2060	L'Art de la Guerre	6,64 €	5,50%	7,00 €
2061	L'Art Chinois	25,59 €	5,50%	27,00 €
2088	Catalogue Enfants Chine	26,54 €	5,50%	28,00 €
2099	Kokeshi ref27 bpu/12	41,67 €	20,00%	50,00 €
2113	Orange Cannelle	5,00 €	20,00%	6,00 €
2114	Maneki ref1	13,75 €	20,00%	16,50 €
2115	Maneki ref2	11,83 €	20,00%	14,20 €
2116	Maneki Neko ceramique PM	13,75 €	20,00%	16,50 €
2120	Les Mille Oiseaux de Sadako	5,59 €	5,50%	5,90 €
2121	Guirlande fleurs en feutre Népal	20,83 €	20,00%	25,00 €
2122	Cordons miroirs Rajasthan Inde	20,92 €	20,00%	25,10 €
2123	Housse de coussin piqué PM Bilhar Inde	8,38 €	20,00%	10,05 €
2124	Housse de coussin piqué MM Bilhar Inde	11,17 €	20,00%	13,40 €
2125	Housse de coussin piqué GM Bihar Inde	16,75 €	20,00%	20,10 €
2126	Chales soie fine dégradé de couleurs Thaïlande	25,13 €	20,00%	30,15 €
2127	Chales soie travail "quilté" Bihar Inde	53,00 €	20,00%	63,60 €

2128	Echarpe soie fine Bengale/ Gudri	48,83 €	20,00%	58,60 €
2129	etole soie G ModeleTassar double voile Bilhar Inde	87,50 €	20,00%	105,00 €
2130	Etole soie Tassat tissage double couleur Bihar Ind	82,21 €	20,00%	98,65 €
2131	Echarpes soie net silk	44,83 €	20,00%	53,80 €
2132	Les Chemises des Dieux	68,25 €	5,50%	72,00 €
2134	Un Tour gastronomique de la Chine	13,27 €	5,50%	14,00 €
2135	Echarpes nuno/laine merinos teinture naturelle (fa	53,83 €	20,00%	64,60 €
2136	Echarpe Ikat/echarpe soie sauvage LAOS	32,08 €	20,00%	38,50 €
2137	Tapis Rajasthan 1.70m/1,05m	40,50 €	20,00%	48,60 €
2140	Sôseki Haikus	7,68 €	5,50%	8,10 €
2141	L'autre face de la lune	16,87 €	5,50%	17,80 €
2142	Bashô Maître de haïku	7,30 €	5,50%	7,70 €
2143	Cent onze Haiku	13,93 €	5,50%	14,70 €
2144	Le souffleur de Bambou	18,96 €	5,50%	20,00 €
2152	Yumi	13,74 €	5,50%	14,50 €
2155	Haiku du XXeme siècle	6,54 €	5,50%	6,90 €
2156	Les Haikus Henri Brunel	1,90 €	5,50%	2,00 €
2157	Plaisirs du Thé	13,27 €	5,50%	14,00 €
2158	L'Intégrale des Haikus Basho	23,70 €	5,50%	25,00 €
2159	Haiku Petits chants de la pluie et du beau temps	9,48 €	5,50%	10,00 €
2160	L'Esprit du Japon dans nos Jardins	30,33 €	5,50%	32,00 €
2161	Le Jardin Japonais	15,07 €	5,50%	15,90 €
2168	Jardins Japonais KETCHELL	17,06 €	5,50%	18,00 €
2169	Magnet musée	0,42 €	20,00%	0,50 €
2170	Petit catalogue Esprits du Japon	4,74 €	5,50%	5,00 €
2176	CANNELLE	3,92 €	20,00%	4,70 €
2177	Qi Baishi, le génie paysan	23,70 €	5,50%	25,00 €
2197	Oreiller d'herbes	7,25 €	5,50%	7,65 €
2198	Paquet 100 feuilles papier calligraphie	9,00 €	20,00%	10,80 €
2205	Boucles oreilles ethnique en argent forme cadenas	12,08 €	20,00%	14,50 €
2210	BO argent forme bombée	15,75 €	20,00%	18,90 €
2215	Bague ethnique argent forme éventail	36,21 €	20,00%	43,45 €
2245	Antologie du poème court japonais Haiku	5,69 €	5,50%	6,00 €
2251	Je suis un chat	11,56 €	5,50%	12,20 €
2258	Theiere fonte 0,5L	43,33 €	20,00%	52,00 €
2262	Boite à thé Yuzen 100grs	7,83 €	20,00%	9,40 €
2263	Boite à the Yuzen 200grs	10,67 €	20,00%	12,80 €
2264	Bol ceremonie	12,79 €	20,00%	15,35 €
2265	Tasse celadon/porcelaine/ceramique	5,00 €	20,00%	6,00 €
2266	Plateau Tatami GM	12,92 €	20,00%	15,50 €
2267	Dessous TheiereTatami PM	7,08 €	20,00%	8,50 €
2274	Boite bento laquee	26,00 €	20,00%	31,20 €
2277	Pose baguettes bambou	3,17 €	20,00%	3,80 €
2281	Cloche en fonte petit poisson/phoque	6,67 €	20,00%	8,00 €
2283	Boite à thé 50grs	6,00 €	20,00%	7,20 €
2284	Carnet papier Yuzen	7,08 €	20,00%	8,50 €
2291	Le Silence vetu de Blanc	32,23 €	5,50%	34,00 €
2292	Porte Encens TOKI	5,21 €	20,00%	6,25 €
2293	Porte Encens IZUMO/MOSAIQUE	6,25 €	20,00%	7,50 €
2296	Bougie parfume	11,67 €	20,00%	14,00 €
2297	Baguettes laquées colorées	2,92 €	20,00%	3,50 €
2298	Cuillère à thé cerisier JAPON	7,96 €	20,00%	9,55 €
2299	Cuillère à the cerisier incrustation feuille	10,63 €	20,00%	12,75 €
2300	Pose baguettes galets	3,50 €	20,00%	4,20 €
2301	Sachet 20 feuilles papier origami 6cm	6,25 €	20,00%	7,50 €
2302	Sachet 20 feuilles papier Origami 10cm	7,92 €	20,00%	9,50 €

2303	Sachet 20 feuilles papier origami 15cm	8,75 €	20,00%	10,50 €
2304	Cahier lié PETIT couverture papier Yuzen	11,17 €	20,00%	13,40 €
2305	Cahier lié GRAND couverture papier Yuzen	15,42 €	20,00%	18,50 €
2306	Dessous de plat en bambou	3,75 €	20,00%	4,50 €
2307	L'ABCdaire d'Angkor et l'art Khmer	3,74 €	5,50%	3,95 €
2310	Angkor la forêt de pierre	14,41 €	5,50%	15,20 €
2311	Angkor Cité Khmère	24,64 €	5,50%	26,00 €
2313	Un Siècle d'Histoire	18,96 €	5,50%	20,00 €
2314	Mysterieuses Cités d'Or	14,22 €	5,50%	15,00 €
2315	CP FLEUR DE LOTUS	1,33 €	20,00%	1,60 €
2316	CP VAGUE	0,92 €	20,00%	1,10 €
2319	Carnet rabat bambou encre	4,58 €	20,00%	5,50 €
2320	RMN Chemise à elastique La Vague	4,17 €	20,00%	5,00 €
2321	Magnet RMN Le fantôme de Kohada Koheiji	3,17 €	20,00%	3,80 €
2325	Broche Cheval Chinois	22,50 €	20,00%	27,00 €
2345	Dialogues de l'encre et du pinceau	23,70 €	5,50%	25,00 €
2388	Carnet Hokusai La Vague	4,58 €	20,00%	5,50 €
2389	Magnet RMN detail orchidée	3,17 €	20,00%	3,80 €
2390	Magnet RMN Portrait d'une courtisane	3,17 €	20,00%	3,80 €
2391	Magnet RMN carpe/poete su Dongpo	3,17 €	20,00%	3,80 €
2392	Magnet RMN Le sage Vashta biche	3,17 €	20,00%	3,80 €
2393	Magnet RMN Dit du Genji grillon	3,33 €	20,00%	4,00 €
2394	Magnet RMN Dit du Gengi Riviere aux bambous	3,33 €	20,00%	4,00 €
2395	Magnet RMN Dit du Genji Les Juvencelles du pont	3,33 €	20,00%	4,00 €
2396	Magnet RMN dit du Genji Le Chene	3,33 €	20,00%	4,00 €
2397	Magnet RMN Hokusai la vague	3,17 €	20,00%	3,80 €
2398	Magnet RMN Bouddha Tibet	3,17 €	20,00%	3,80 €
2399	MP Dragon dans les nuées Hokusai	0,75 €	20,00%	0,90 €
2400	MP Dit du genji la riviere aux bambou RMN	0,75 €	20,00%	0,90 €
2418	MP Vase RMN	0,75 €	20,00%	0,90 €
2419	Marque page Jarre à couvert	0,75 €	20,00%	0,90 €
2423	Carnet rabat bol imperiaux	4,58 €	20,00%	5,50 €
2424	Carnet rabat beige bambou	4,58 €	20,00%	5,50 €
2428	Sous chemise 1 Le dit du Genji	3,75 €	20,00%	4,50 €
2429	Sous chemise 2 Le Dit du Genji	3,75 €	20,00%	4,50 €
2432	Gao Xingjian - Peintre de l'âme	66,35 €	5,50%	70,00 €
2433	Japan attitude Guide usages et coutumes	7,49 €	5,50%	7,90 €
2434	La Mongolie au fil du présent	23,70 €	5,50%	25,00 €
2436	Le secret d'un prenon (poche)	4,69 €	5,50%	4,95 €
2437	Le sourire de la montagne	15,17 €	5,50%	16,00 €
2438	L'arbre rouge	13,18 €	5,50%	13,90 €
2439	Les animaux - l'atelier de dessin	10,33 €	5,50%	10,90 €
2440	Les Personnages - L'atelier de dessin	10,33 €	5,50%	10,90 €
2441	Les Plantes et les petites bêtes - l'atelier de de	10,33 €	5,50%	10,90 €
2442	Les fêtes japonaises	15,17 €	5,50%	16,00 €
2443	La naissance de Ganesh	12,80 €	5,50%	13,50 €
2449	Sahala trésors des peuples d'Asie	13,27 €	5,50%	14,00 €
2452	Des Elephants et des Hommes	18,96 €	5,50%	20,00 €
2455	Cinq méditations sur la mort	5,97 €	5,50%	6,30 €
2456	L'Esprit du Geste Petite sagesse des arts martiaux	7,58 €	5,50%	8,00 €
2457	L'âme du Samourai	14,22 €	5,50%	15,00 €
2458	Shinto / sagesse et pratique	18,96 €	5,50%	20,00 €
2459	Introduction à la culture japonaise	12,80 €	5,50%	13,50 €
2463	L'automne de l'ours brun Teijima	12,04 €	5,50%	12,70 €
2470	Un siècle pour l'Asie EFEO	25,26 €	5,50%	26,65 €
2472	CP Clemenceau à la rose	0,92 €	20,00%	1,10 €

2474	CP Clemenceau au Gal Vihâra	0,92 €	20,00%	1,10 €
2482	Catalogue CLEMENCEAU	39,81 €	5,50%	42,00 €
2484	CP Clemenceau+ Monet sur le pont Giverny	0,92 €	20,00%	1,10 €
2488	MP La vague HOKUSAI	0,75 €	20,00%	0,90 €
2489	MP Rochers de lettrés et magnolias en fleurs	0,75 €	20,00%	0,90 €
2492	La légende du Serpent Blanc	15,64 €	5,50%	16,50 €
2494	Contes du Vietnam	15,64 €	5,50%	16,50 €
2495	Le calligraphe	13,27 €	5,50%	14,00 €
2497	10 Contes du Japon	4,36 €	5,50%	4,60 €
2498	10 Contes du Tibet	5,31 €	5,50%	5,60 €
2499	Contes de la Sagesse	5,50 €	5,50%	5,80 €
2500	Contes d'un grand-mere Vietnamienne	11,56 €	5,50%	12,20 €
2501	Le livre du The/ Jean Montseren	17,35 €	5,50%	18,30 €
2506	Dico Insolite Indonesie/Cosmopole	10,43 €	5,50%	11,00 €
2512	Katô Shûichi ou penser la diversité culturelle	14,41 €	5,50%	15,20 €
2513	Passeurs de mémoire	3,79 €	5,50%	4,00 €
2514	Theiere fonte émaillé interieure 0,4L	37,33 €	20,00%	44,80 €
2515	Theiere fonte émaillé interieur 0,7L	76,17 €	20,00%	91,40 €
2516	Theiere céladon 1L	37,71 €	20,00%	45,25 €
2522	Coupelles carrées motifs differents	4,42 €	20,00%	5,30 €
2523	Saladier en ceramique D29	16,92 €	20,00%	20,30 €
2524	Saladier ceramique D20cm	27,17 €	20,00%	32,60 €
2525	Mug ceramique 10 cm	9,25 €	20,00%	11,10 €
2526	Bol ceramique rouge/poisson	9,25 €	20,00%	11,10 €
2527	Mug ceramique 13 cm	11,33 €	20,00%	13,60 €
2528	Mug ceramique bleu/rouge 11cm	9,25 €	20,00%	11,10 €
2529	Porte couverts en bois	2,54 €	20,00%	3,05 €
2531	Cloche chat	4,67 €	20,00%	5,60 €
2533-016	Boite à pilules bambou	10,50 €	20,00%	12,60 €
2533-033	Boite pilule Ginko	10,50 €	20,00%	12,60 €
2533-039	Boite pilule vagues	10,50 €	20,00%	12,60 €
2533-040	Boite à pilules longévité	10,50 €	20,00%	12,60 €
2533-046	Boite a pilule ginko	10,50 €	20,00%	12,60 €
2533-0461	Boite carrée motif ginko rouge	10,50 €	20,00%	12,60 €
2533-060	Boite carré vagues	10,50 €	20,00%	12,60 €
2533-061	Boite carré libélule	10,50 €	20,00%	12,60 €
2533-063	Boite carré bambou roulé	10,50 €	20,00%	12,60 €
2533-102	Boite carré foret de bambou	10,50 €	20,00%	12,60 €
2535	Dessous de plat en pierre naturelle ginko/bambou	22,42 €	20,00%	26,90 €
2541	Double pic à cheveux en corne noire tete en os	7,08 €	20,00%	8,50 €
2542	Double pic à cheveux rond et en corne noir	8,42 €	20,00%	10,10 €
2545	Pince a papier ginko en cuivre	18,92 €	20,00%	22,70 €
2546	Couvert corne de boeuf et bois de rose	16,79 €	20,00%	20,15 €
2548	Ouvre lettre en corne noir	7,00 €	20,00%	8,40 €
2549	Ouvre lettre en corne noire et bois de rose	8,42 €	20,00%	10,10 €
2550	Etoiles soie: Shibori/ double voile soie/vintage	72,83 €	20,00%	87,40 €
2551	Broche serpent enroulé	25,00 €	20,00%	30,00 €
2552	Porte documents Dit du Genji	9,17 €	20,00%	11,00 €
2553	La Graine du Petit Moine	12,99 €	5,50%	13,70 €
2554	L'Invité arrive	14,12 €	5,50%	14,90 €
2555	Le Samouraï et le 3 mouches	11,28 €	5,50%	11,90 €
2556	La Fille du Samouraï	18,01 €	5,50%	19,00 €
2557	Le Duc aime le Dragon	11,52 €	5,50%	12,15 €
2561	Furoshiki Mont Fuji	18,75 €	20,00%	22,50 €
2562	Furoshiki Geisha	18,75 €	20,00%	22,50 €
2563	Furoshiki Maneki	22,50 €	20,00%	27,00 €

2564	Furoshiki vague	22,50 €	20,00%	27,00 €
2565	Gomme poupée	3,25 €	20,00%	3,90 €
2566	Kokeshi samourai	20,25 €	20,00%	24,30 €
2567	kokeshi geisha blanche	16,21 €	20,00%	19,45 €
2568	Kokeshi moine	22,50 €	20,00%	27,00 €
2569	Kokeshi fleurs bleu/rouge	27,00 €	20,00%	32,40 €
2570	Kokeshi couple	43,33 €	20,00%	52,00 €
2571	Eventail carreaux noir	15,00 €	20,00%	18,00 €
2572	Eventail Sakura	13,50 €	20,00%	16,20 €
2573	Eventail Vague	16,25 €	20,00%	19,50 €
2574	Eventail tissu noir/fleurs	25,00 €	20,00%	30,00 €
2575	Bijoux de portable en tissu	6,83 €	20,00%	8,20 €
2576	Bijou de portable petit Maneki	4,00 €	20,00%	4,80 €
2577	Porte cle Maneki	6,00 €	20,00%	7,20 €
2578	Kenzan double	18,75 €	20,00%	22,50 €
2579	Vase ikebana	25,00 €	20,00%	30,00 €
2580	Cloche à vent	7,29 €	20,00%	8,75 €
2586	Assiette demie lune	10,00 €	20,00%	12,00 €
2591	Baguettes	3,00 €	20,00%	3,60 €
2592	Baguettes	3,00 €	20,00%	3,60 €
2593	Repose baguettes	4,00 €	20,00%	4,80 €
2594	Repose baguettes galets	3,50 €	20,00%	4,20 €
2595	Coupelles	5,00 €	20,00%	6,00 €
2596	Ensemble de bols	31,25 €	20,00%	37,50 €
2597	Bol à soupe en porcelaine	7,08 €	20,00%	8,50 €
2598	Tasse à thé	6,00 €	20,00%	7,20 €
2599	Mazagrand en céramique	7,50 €	20,00%	9,00 €
2600	Bol en résine	18,75 €	20,00%	22,50 €
2601	Bol en bois	10,79 €	20,00%	12,95 €
2602	Paire de chaussettes	7,42 €	20,00%	8,90 €
2604	Tasse Yunomi	6,25 €	20,00%	7,50 €
2626	Boîte à thé papier yuzen	7,83 €	20,00%	9,40 €
2627	Boîte à thé papier washi	8,92 €	20,00%	10,70 €
2628	Boîte à thé papier washi JAPON	10,75 €	20,00%	12,90 €
2629	Boîte à thé en résine	19,58 €	20,00%	23,50 €
2630	Boîte à thé rouge en résine	17,50 €	20,00%	21,00 €
2631	Chazen	27,00 €	20,00%	32,40 €
2632	Tasse Yunomi	5,25 €	20,00%	6,30 €
2636	Tasse Yunomi grise avec bordure coulée	7,50 €	20,00%	9,00 €
2637	Duo tasses+furoshiki	43,75 €	20,00%	52,50 €
2638	Bol cérémonie+boîte	37,50 €	20,00%	45,00 €
2644	Encens rouleaux court Osmanthus	2,92 €	20,00%	3,50 €
2645	PE coupelle Tao	4,17 €	20,00%	5,00 €
2646	Porte encens IZUMO	5,46 €	20,00%	6,55 €
2647	Porte Encens LOTUS	5,04 €	20,00%	6,05 €
2648	Porte Encens GINKO	5,04 €	20,00%	6,05 €
2653	Boîte rectangle laque noire/rouge et nacre VIETNAM	20,25 €	20,00%	24,30 €
2654	Saladier décor poisson	27,83 €	20,00%	33,40 €
2655	Plateau carré laque/coquille	21,50 €	20,00%	25,80 €
2656	Cuillère à thé en corne	3,33 €	20,00%	4,00 €
2657	Plateau carré noir M30	21,83 €	20,00%	26,20 €
2658	boule laque rouge/noire et or VIETNAM	26,67 €	20,00%	32,00 €
2661	Catalogue Samiro Yunoki	8,33 €	20,00%	10,00 €
2662	Les Amants Papillons	18,01 €	5,50%	19,00 €
2663	Origami Traditionnels Japonais	18,86 €	5,50%	19,90 €
2665	Le Petit Chaperon Chinois	23,60 €	5,50%	24,90 €

2666	100 Mandalas Zen	11,28 €	5,50%	11,90 €
2668	La Naissance du Dragon	9,00 €	5,50%	9,50 €
2670	Au Cochon porte bonheur	12,13 €	5,50%	12,80 €
2671	La Petite fille au Kimono rouge	4,69 €	5,50%	4,95 €
2673	Artisan et Inconnu/ La beauté dans l'esthétique ja	22,27 €	5,50%	23,50 €
2674	Au Japon ceux qui s'aiment ne disent pas je t'aime	6,64 €	5,50%	7,00 €
2675	Haikus du Temps Present	7,11 €	5,50%	7,50 €
2676	Hokusai Le vieux fou d'architecture	27,49 €	5,50%	29,00 €
2677	Kimono d'art et de desir	6,16 €	5,50%	6,50 €
2678	Kizu à travers les fissures de la ville	6,64 €	5,50%	7,00 €
2679	Lee histoire d'une adoption	12,32 €	5,50%	13,00 €
2680	Les Geishas	9,48 €	5,50%	10,00 €
2682	Odyssée Moderne	37,49 €	5,50%	39,55 €
2684	Yôko Ogawa / Oeuvres II	27,49 €	5,50%	29,00 €
2685	Catalogue Masters Miracles of Existence	28,44 €	5,50%	30,00 €
2686	Cloche fonte poisson noir	7,83 €	20,00%	9,40 €
2687	Cloche fonte tortue	6,67 €	20,00%	8,00 €
2688	Baguettes japonaises	3,33 €	20,00%	4,00 €
2689	Baguettes bois batik bleu	3,33 €	20,00%	4,00 €
2690	Baguettes bois	3,33 €	20,00%	4,00 €
2691	Tasses a the coloris divers	5,83 €	20,00%	7,00 €
2692	Tasse bleu craquelures rouge	6,67 €	20,00%	8,00 €
2693	Assiette allongée bleue	10,00 €	20,00%	12,00 €
2694	Bol marron interieur vert	7,92 €	20,00%	9,50 €
2695	Tasse marron interieur vert	7,92 €	20,00%	9,50 €
2698	Porte encens Kare motifs fleurs	6,25 €	20,00%	7,50 €
2699	Porte encens bois de rose	3,33 €	20,00%	4,00 €
2700	Plateau laque coquille VIETNAM	26,67 €	20,00%	32,00 €
2701	La boule laque coquille	29,96 €	20,00%	35,95 €
2702	Boite coquille d'oeuf /libelules Vietnam	33,33 €	20,00%	40,00 €
2703	Boite rectangle laque noir/rouge	19,17 €	20,00%	23,00 €
2704	Coffret rouge fermoir corne VIETNAM	30,83 €	20,00%	37,00 €
2705	Boite carre rouge libellule coquille	15,42 €	20,00%	18,50 €
2706	Saladiers laque coquille/noir / rouge	31,67 €	20,00%	38,00 €
2707	Couvert bois de rose/corne clair	18,33 €	20,00%	22,00 €
2708	Couvert bois de rose/corne noire	15,00 €	20,00%	18,00 €
2709	Pique aperitif Nacre/corne boeuf BIRMANIE	2,50 €	20,00%	3,00 €
2710	Boite libellule/coquille VIETNAM	15,83 €	20,00%	19,00 €
2711	Bol bambou et laque	6,92 €	20,00%	8,30 €
2712	Ensemble de 5 Maneki Neko	26,67 €	20,00%	32,00 €
2713	Eventail japonais	12,50 €	20,00%	15,00 €
2714	Eventail japonais /Fudji	12,50 €	20,00%	15,00 €
2715	Boite a the japonaise	7,08 €	20,00%	8,50 €
2716	Bol à ceremonie	25,00 €	20,00%	30,00 €
2720	Bol en bois	12,92 €	20,00%	15,50 €
2721	Bol japonais cerisier MM	9,50 €	20,00%	11,40 €
2722	Bol japonais en ceramique	10,13 €	20,00%	12,15 €
2723	Bol en ceramique	10,83 €	20,00%	13,00 €
2724	Bol en ceramique	16,25 €	20,00%	19,50 €
2726	Tasse japonaise en ceramique	7,08 €	20,00%	8,50 €
2727	Bol avec couvercle en ceramique	12,92 €	20,00%	15,50 €
2728	Theiere japonaise en ceramique	27,00 €	20,00%	32,40 €
2729	Theiere en fonte du Japon Take sabi	47,25 €	20,00%	56,70 €
2730	Clochette en fonte	7,50 €	20,00%	9,00 €
2731	Cloche à vent en fonte Kaeru	10,00 €	20,00%	12,00 €
2732	Lucky Cat ornement en ceramique jaune/rouge/7cm	20,25 €	20,00%	24,30 €

2733	Mug japonais en ceramique	7,08 €	20,00%	8,50 €
2734	Bague ethnique en argent massif	11,67 €	20,00%	14,00 €
2735	Bague ethnique en argent massif	15,00 €	20,00%	18,00 €
2736	Bague ethnique en argent massif	27,50 €	20,00%	33,00 €
2737	Bague ethnique en argent massif	16,67 €	20,00%	20,00 €
2738	Bague ethnique en argent massif	17,50 €	20,00%	21,00 €
2739	Bague ethnique en argent massif	27,50 €	20,00%	33,00 €
2740	Bague ethnique/nature en argent massif	19,58 €	20,00%	23,50 €
2741	Bague spirale en argent massif	35,00 €	20,00%	42,00 €
2742	Bague spirale en argent massif	25,83 €	20,00%	31,00 €
2743	Bague spirale en argent massif	33,33 €	20,00%	40,00 €
2744	Bague spirale en argent massif	25,00 €	20,00%	30,00 €
2745	Bague spirale en argent massif	10,83 €	20,00%	13,00 €
2746	Bague creation en argent massif	22,50 €	20,00%	27,00 €
2747	Bague creation en argent massif	35,00 €	20,00%	42,00 €
2748	BO ethniques/nature en argent massif	23,33 €	20,00%	28,00 €
2749	BO ethnique en argent massif	21,67 €	20,00%	26,00 €
2750	BO ethnique en argent massif	21,67 €	20,00%	26,00 €
2751	BO ethnique en argent massif	15,00 €	20,00%	18,00 €
2752	BO ethnique/nature/creation en argent massif	11,67 €	20,00%	14,00 €
2753	BO ethnique/creation en argent massif	22,50 €	20,00%	27,00 €
2754	BO spirale en argent massif	28,33 €	20,00%	34,00 €
2755	BO spirale en argent massif	10,83 €	20,00%	13,00 €
2756	BO spirale en argent massif	25,83 €	20,00%	31,00 €
2757	BO spirale en argent massif	14,17 €	20,00%	17,00 €
2758	BO nature en argent massif	26,67 €	20,00%	32,00 €
2759	Reproduction Wang Yancheng	8,33 €	20,00%	10,00 €
2760	Chale soie Bengale	50,00 €	20,00%	60,00 €
2761	Théière fonte 0,3 noir	39,17 €	20,00%	47,00 €
2762	Théière libellule/or noire/marron	53,33 €	20,00%	64,00 €
2763	Tasse à thé milky blanc	6,00 €	20,00%	7,20 €
2764	Bol à thé Abura	7,50 €	20,00%	9,00 €
2765	Bol à thé bleu nuages	6,00 €	20,00%	7,20 €
2766	Bol à thé brun rouille lignes	6,83 €	20,00%	8,20 €
2767	Théière fonte 0,9 Temari/Natsume	50,00 €	20,00%	60,00 €
2768	Théière japonaise Tokonamae	36,67 €	20,00%	44,00 €
2769	Théière japonaise en porcelaine	33,17 €	20,00%	39,80 €
2770	Théière fonte Sakura	50,00 €	20,00%	60,00 €
2771	Catalogue Wang Yancheng	18,96 €	5,50%	20,00 €
2772	Textile Yunoki en coton 90/90cm	35,83 €	20,00%	43,00 €
2773	Boite à resine	22,50 €	20,00%	27,00 €
2774	Y	23,70 €	5,50%	25,00 €
2775	Porte de la Paix Celeste volume 1	30,33 €	5,50%	32,00 €
2776	Porte de la paix celeste volume 2	30,33 €	5,50%	32,00 €
2777	Nagasaki volume 1	26,54 €	5,50%	28,00 €
2778	Nagasaki volume 2	26,54 €	5,50%	28,00 €
2779	Les dix enfants que Madame Ming n'a jamais eus	18,96 €	5,50%	20,00 €
2780	L'Etoile de L'Himalaya	9,48 €	5,50%	10,00 €
2781	Syham et Shankar	7,58 €	5,50%	8,00 €
2782	La Petite Souris et le Grand Lama	7,58 €	5,50%	8,00 €
2783	Grand bol en ceramique Japon	10,83 €	20,00%	13,00 €
2784	Bol Mizo en bois noire/rouge JAPON	5,42 €	20,00%	6,50 €
2785	Bol en resine avec couvercle JAPON	13,50 €	20,00%	16,20 €
2787	Boite à bijoux noire VIETNAM	40,42 €	20,00%	48,50 €
2787-01	Boite à bijoux rouge VIETNAM	40,42 €	20,00%	48,50 €
2788-01	Boite a bijoux libellule noire VIETNAM	43,88 €	20,00%	52,65 €

2788-02	Boite a bijoux libellule rouge VIETNAM	43,88 €	20,00%	52,65 €
2788-03	Boite a bijoux libellule mordorée VIETNAM	43,88 €	20,00%	52,65 €
2788-04	Boite a bijoux libellule bleu outremer VIETNAM	43,88 €	20,00%	52,65 €
2788-05	Boite a bijoux libellule rose VIETNAM	43,88 €	20,00%	52,65 €
2788-06	Boite a bijoux libellule bleu canard VIETNAM	43,88 €	20,00%	52,65 €
2788-07	Boite a bijoux libellule argent VIETNAM	43,88 €	20,00%	52,65 €
2788-08	Boite a bijoux libellule dorée VIETNAM	43,88 €	20,00%	52,65 €
2788-09	Boite a bijoux libellule orange VIETNAM	43,88 €	20,00%	52,65 €
2789	Bague ethnique argent massif	31,25 €	20,00%	37,50 €
2790	BO ethniques argent massif	19,25 €	20,00%	23,10 €
2791	The Art of Japanese Traditional Beauty	36,97 €	5,50%	39,00 €
2792	Boucles d'oreilles ethnique argent massif	16,67 €	20,00%	20,00 €
2793	Boucles d'oreilles creation argent Thaïlande	12,83 €	20,00%	15,40 €
2794	Boucles d'oreilles creation argent Thaïlande	18,67 €	20,00%	22,40 €
2797	Le Héros	18,86 €	5,50%	19,90 €
2798	Amis de la nuit et autres contes du palais	12,23 €	5,50%	12,90 €
2799	Mon livre de Haïkus	15,07 €	5,50%	15,90 €
2800	Sous la lune poussent les Haïkus	7,11 €	5,50%	7,50 €
2801	CHINE Au Fil du Temps	5,21 €	5,50%	5,50 €
2802	JAPON Au Fil du Temps	5,21 €	5,50%	5,50 €
2803	Le MAHABHARATA Jean Claude Carriere	20,85 €	5,50%	22,00 €
2805	108 upanishads	27,49 €	5,50%	29,00 €
2807	THAÏLANDE	18,96 €	5,50%	20,00 €
2808	Aux origines du monde/Contes/légendes VIETNAM	18,96 €	5,50%	20,00 €
2809	Aux origines du monde/Contes/legendes INDE	18,96 €	5,50%	20,00 €
2810	Aux origines du monde/Contes/legendes JAPON	18,96 €	5,50%	20,00 €
2811	En scène avec les démons princes et princesses de	9,38 €	5,50%	9,90 €
2812	Esprit geste/ Albert Palma	17,35 €	5,50%	18,30 €
2813	A propos d'une Tenture de Temple Hindouiste	14,22 €	5,50%	15,00 €
2814	Boite Bouddha resine	40,00 €	20,00%	48,00 €
2815	Echarpe soie Sari	20,83 €	20,00%	25,00 €
2816	Dupatta Inde bloc print	50,00 €	20,00%	60,00 €
2817	Cahier calligraphie 24 carreaux	6,00 €	20,00%	7,20 €
2818	Pinceaux you feng haxiao D6mmm	7,96 €	20,00%	9,55 €
2819	Encre de Chine Shuhua bouteille	10,83 €	20,00%	13,00 €
2820	Pierre à encre carrée	15,00 €	20,00%	18,00 €
2823	Cloche fonte	7,50 €	20,00%	9,00 €
2824	Cloche jouet de vent	7,50 €	20,00%	9,00 €
2825	Boite a the	6,75 €	20,00%	8,10 €
2826	Boite a the moderne verte	7,42 €	20,00%	8,90 €
2827	Boite a the	7,50 €	20,00%	9,00 €
2828-00	Boite à thé Sekitan	9,17 €	20,00%	11,00 €
2828-02	Boite à thé Shuga	9,17 €	20,00%	11,00 €
2828-03	Boite à thé papier Japonais	9,17 €	20,00%	11,00 €
2828-04	Boite à thé Kabuti	9,17 €	20,00%	11,00 €
2828-05	Boite à thé Ukiyoe 3 femmes	9,17 €	20,00%	11,00 €
2829	Articles celadon divers	4,38 €	20,00%	5,25 €
2830	Bols a la piece	4,58 €	20,00%	5,50 €
2831	Bol evase rouge avec lignes	10,58 €	20,00%	12,70 €
2832	Bol ceremonie onishino	20,33 €	20,00%	24,40 €
2833	Bijoux pour portable	10,00 €	20,00%	12,00 €
2834	Kenzan double rond/gd rec	19,13 €	20,00%	22,95 €
2835	Kenzan rectangulaire ou rond 50x80mm	15,92 €	20,00%	19,10 €
2836	Chaussette paire	6,67 €	20,00%	8,00 €
2837	Eventails dragons/ fleurs et oiseaux	16,54 €	20,00%	19,85 €
2838	Theiere fonte noire 0,3L	51,08 €	20,00%	61,30 €

2839	Theiere fonte 0,9L/cylindrique0,4L/carree 0,55	61,08 €	20,00%	73,30 €
2840	Coffret noir/rouge fermoir corne rectangulaire M	33,17 €	20,00%	39,80 €
2841	Grande boite coquille d'oeuf	37,50 €	20,00%	45,00 €
2842	Boite carree rouge avec libellule coquille d'oeuf	17,08 €	20,00%	20,50 €
2843	Boite Kokeshi fushia/outremer/vert pomme/safran	12,42 €	20,00%	14,90 €
2844	Saladier bambou laque outremer	22,50 €	20,00%	27,00 €
2845	mandarine/taupe/safran/turquoise	6,83 €	20,00%	8,20 €
2846	Coupe rouge et noir M	33,08 €	20,00%	39,70 €
2847	Plateau rond laque et coquille d'oeuf	37,50 €	20,00%	45,00 €
2848	Plateau carre noir M30	25,67 €	20,00%	30,80 €
2849	Grand plateau Tao Dong ou libélules	33,08 €	20,00%	39,70 €
2850	Petite cuillère à thé en corne claire	3,42 €	20,00%	4,10 €
2851	couverts à salade G MODELE bois et corne claire	28,33 €	20,00%	34,00 €
2852	Couverts à salade Ginko corne noire	24,92 €	20,00%	29,90 €
2857	Stickers Tokyo	6,25 €	20,00%	7,50 €
2858	Stickers nomades le mer/kokeshi/fleurs	9,17 €	20,00%	11,00 €
2859	Sac pour tapis Yoga Le lotus/l'arbre	12,42 €	20,00%	14,90 €
2860	Koinobori vert/arc en ciel/rouge/bleu/petit mousse	20,04 €	20,00%	24,05 €
2861	Cahier coloriage kimono/proverbes japonais	6,67 €	20,00%	8,00 €
2862	Paper Toys heros dieux et creatures du Japon	5,25 €	20,00%	6,30 €
2863	Poupee Yoko doux vichy/yukata/norio chef sushi	7,08 €	20,00%	8,50 €
2864	Plumier rouge/bleu	9,33 €	20,00%	11,20 €
2865	Grande boite rouge/bleu	16,50 €	20,00%	19,80 €
2866	Boite moyenne/hexagonale	9,25 €	20,00%	11,10 €
2867	Pot a crayons	8,42 €	20,00%	10,10 €
2868	Papier Yuzen poisson/grues/cerisier	10,00 €	20,00%	12,00 €
2869	Marque page poisson/bal/lapin/libellule	0,83 €	20,00%	1,00 €
2870	Boite de 60 feuilles de notes JAPON	3,83 €	20,00%	4,60 €
2871	Stickers	2,67 €	20,00%	3,20 €
2872	Eventail en papier design bambou	7,50 €	20,00%	9,00 €
2873	Eventail tissu design bambou/fleurs/papillons	9,75 €	20,00%	11,70 €
2874	Eventail en tissu	15,00 €	20,00%	18,00 €
2877	Trousse scolaire	5,83 €	20,00%	7,00 €
2878	Porte monnaie pojagi	5,83 €	20,00%	7,00 €
2879	Petit bowl Kasuri 11x5,3cm	4,96 €	20,00%	5,95 €
2880	Bowl Kasuri 13 2x6.3cm	6,46 €	20,00%	7,75 €
2881	Petit saladier Kasuri /SEIGAIHA	8,63 €	20,00%	10,35 €
2882	Bowl Seigaiha /Bol cérémoniePM	19,50 €	20,00%	23,40 €
2883	Bowl Tayo Seigaiha 12.8x6.8cm	9,75 €	20,00%	11,70 €
2884	Plat Seigaiha 25x3cm	23,42 €	20,00%	28,10 €
2885	Plat Seigaiha 23x11.5cm	15,75 €	20,00%	18,90 €
2886	Saladier Burashi 24.5x7.5cm	19,50 €	20,00%	23,40 €
2887	Petit saladier Burashi 17 5x7.5cm	12,92 €	20,00%	15,50 €
2888	Bowl Burashi 12.8x6.8cm	9,75 €	20,00%	11,70 €
2889	Plat Burashi 23x11.5cm	15,75 €	20,00%	18,90 €
2890	Plat Yamasaku 35.5x16cm	26,25 €	20,00%	31,50 €
2891	Assiette Yamasaku 21.5x4cm	18,75 €	20,00%	22,50 €
2892	Petit saladier Yamasaku 16x6.5cm	14,25 €	20,00%	17,10 €
2893	Plat Cobalt 21x5.2cm	7,88 €	20,00%	9,45 €
2894	Bowl Cobalt /fleur de ligne	8,63 €	20,00%	10,35 €
2895	Bowl cobalt 18.5x9cm	11,88 €	20,00%	14,25 €
2896	Tasse cobalt 8.6x6.9cm Japon	6,46 €	20,00%	7,75 €
2897	Baguette bambou Tchs-4 10/	4,42 €	20,00%	5,30 €
2898	Bowl Nezumi 16x7.7cm	7,21 €	20,00%	8,65 €
2899	Bowl Nezumi 9.5x5.5cm	6,17 €	20,00%	7,40 €
2900	Coupe Nezumi 6.5x9.6cm	6,54 €	20,00%	7,85 €

2902	Bol cat Tayo blue/pink	6,46 €	20,00%	7,75 €
2903	Tasse a the Oribe	6,46 €	20,00%	7,75 €
2904	Tasse a the Gray	4,38 €	20,00%	5,25 €
2905	Baguette carpe	5,25 €	20,00%	6,30 €
2906	Plateau laque 39x29cm	12,00 €	20,00%	14,40 €
2907	Plateau laque 30cm	14,25 €	20,00%	17,10 €
2908	Bowl laque red/black 9.7x10cm	3,50 €	20,00%	4,20 €
2909	Baguette carpe /fleurs	3,50 €	20,00%	4,20 €
2910	Boite à the designs divers	6,75 €	20,00%	8,10 €
2911	Baguettes enfants panda/lucky cat CHINE	3,75 €	20,00%	4,50 €
2912	Baguettes designs divers	4,42 €	20,00%	5,30 €
2913	Gomme Kokeshi lucky cat	6,75 €	20,00%	8,10 €
2917	Set des bols	16,50 €	20,00%	19,80 €
2919	Set bowls	18,75 €	20,00%	22,50 €
2920	Plat Soshun 35x19cm	26,25 €	20,00%	31,50 €
2921	Plat Soshun 29cm	22,50 €	20,00%	27,00 €
2922	Porte baguettes origami rouge/noire/ blancheCHINE	2,75 €	20,00%	3,30 €
2923	Bowl Soshun 25x8cm	28,50 €	20,00%	34,20 €
2925	Plat oval Tajimi 27x2x21x5.5cm	16,50 €	20,00%	19,80 €
2926	Plat Tajimi 30x6.5cm	19,50 €	20,00%	23,40 €
2927	Plat Tajimi 30x22x2cm	13,50 €	20,00%	16,20 €
2928	Set 2 bols 2 baguettes	15,83 €	20,00%	19,00 €
2929	Boite a the laquée black/white	18,00 €	20,00%	21,60 €
2930	Plat Tajimi 30x22x2x2cm	13,50 €	20,00%	16,20 €
2931	Bowl en melamine noir 21.4x8cm	9,00 €	20,00%	10,80 €
2932	Mugs Cat blue/pink	6,38 €	20,00%	7,65 €
2933	Bowl noir en melamine creux CHINE	10,88 €	20,00%	13,05 €
2934	Baguette bleu	5,25 €	20,00%	6,30 €
2935	Rhee	17,06 €	5,50%	18,00 €
2936	Catalogue LA RIVIERE D'ARGENT Seund ja Rhee	9,48 €	5,50%	10,00 €
2937	Cartes de costumes Coréens Corée	6,25 €	20,00%	7,50 €
2938	Etiquette de bagage Corée	5,75 €	20,00%	6,90 €
2939	Trousses tissus Corée	10,00 €	20,00%	12,00 €
2942	Encens Rouleau Japonais court Lilas	2,92 €	20,00%	3,50 €
2943	Carnet Corée tigre et pie	3,29 €	20,00%	3,95 €
2944	Carnet Corée oiseaux	3,29 €	20,00%	3,95 €
2945	Carte postale Corée tigre	0,92 €	20,00%	1,10 €
2946	Carte postale Corée dragons dans les nuées	0,92 €	20,00%	1,10 €
2947	Catalogue KOKDU	9,48 €	5,50%	10,00 €
2948	La calligraphie chinoise par la pratique	23,70 €	5,50%	25,00 €
2949	Le secret du Céladon	7,68 €	5,50%	8,10 €
2950	Le pansori: un art de la scène	17,06 €	5,50%	18,00 €
2951	Petite philosophie des mandalas	6,54 €	5,50%	6,90 €
2952	L'art de la Corée	14,69 €	5,50%	15,50 €
2953	Les Coréens	7,58 €	5,50%	8,00 €
2954	La fleur dans l'art du jardin	18,96 €	5,50%	20,00 €
2955	Introduction au tantra bouthique	24,64 €	5,50%	26,00 €
2956	L'arbre, le loir et les oiseaux	10,62 €	5,50%	11,20 €
2957	Porte monnaie plusieurs coloris	4,17 €	20,00%	5,00 €
2958	Pendentif norigae papillon plusieurs coloris	4,17 €	20,00%	5,00 €
2959	Pendentif norigae double papillon plusieurs colori	5,58 €	20,00%	6,70 €
2960	Memoires d'une reine de Corée	7,11 €	5,50%	7,50 €
2961	Tee shirt GRIS manches courtes homme	10,00 €	20,00%	12,00 €
2962	Tee shirt NOIR manches courtes femme	10,00 €	20,00%	12,00 €
2963	Catalogue INTERIEUR COREEN	23,70 €	5,50%	25,00 €
2964	Plaquette Seund Ja Rhee	1,90 €	5,50%	2,00 €

2965	Bague ethnique argent 6,5 grs Thaïlande	20,67 €	20,00%	24,80 €
2966	Bague ethnique argent 6,7 grs Thaïlande	23,75 €	20,00%	28,50 €
2967	Bague ethnique argent 9,4 grs Thaïlande	29,00 €	20,00%	34,80 €
2968	Bague ethnique argent 9,7 grs Thaïlande	30,00 €	20,00%	36,00 €
2969	Bague ethnique argent 14,9 grs Thaïlande	46,00 €	20,00%	55,20 €
2970	Bagues spirale/nature argent 8,5 grs Thaïlande	26,25 €	20,00%	31,50 €
2971	Bague spirale en argent 3,9 grs Thaïlande	12,08 €	20,00%	14,50 €
2972	Bague creation argent 11,70 grs Thaïlande	36,08 €	20,00%	43,30 €
2973	Bagues creation/nature argent 8,2 grs Thaïlande	25,42 €	20,00%	30,50 €
2974	Bague creation argent 7,5 grs Thaïlande	23,17 €	20,00%	27,80 €
2975	Bague nature argent 13 grs Thaïlande	40,08 €	20,00%	48,10 €
2976	Boucles oreilles ethniques argent 8,9 grs Thaïland	27,42 €	20,00%	32,90 €
2977	Boucles oreilles ethniques argent 7,2 grs Thaïl	26,50 €	20,00%	31,80 €
2978	Boucles oreilles ethniques/nature argent 4,4grs	13,33 €	20,00%	16,00 €
2979	Boucles oreilles ethniques argent 1,6grs Thaïlande	5,83 €	20,00%	7,00 €
2980	Boucles oreilles spirales argent 5,6grs Thaïlande	17,33 €	20,00%	20,80 €
2981	Boucles oreilles spirales argent 2,5 grs Thaïlande	7,92 €	20,00%	9,50 €
2982	Boucles oreilles nature argent 10,7 grs Thaïlande	33,00 €	20,00%	39,60 €
2983	Boucles oreilles nature argent 7,5 grs Thaïlande	23,17 €	20,00%	27,80 €
2984	Boucles oreilles nature argent 4,5 grs Thaïlande	13,92 €	20,00%	16,70 €
2985	Boucles oreilles nature/creation argent 3,4 grs Th	10,50 €	20,00%	12,60 €
2986	Boucles oreilles creation argent 6,7 grs Thaïlande	20,67 €	20,00%	24,80 €
2987	Bracelet argent 6,6 grs Thaïlande	20,42 €	20,00%	24,50 €
2988	Bracelet argent 14,9 grs Thaïlande	39,58 €	20,00%	47,50 €
2989	Bracelet argent 19,5 grs Thaïlande	53,75 €	20,00%	64,50 €
2990	Bracelets argent 8,9 grs Thaïlande	27,42 €	20,00%	32,90 €
2991	Bracelet argent 7,3 grs Thaïlande	22,50 €	20,00%	27,00 €
2992	Bracelets argent 8,2 grs Thaïlande	25,25 €	20,00%	30,30 €
2993	Echarpe batik fait main Indonesie	20,83 €	20,00%	25,00 €
2994	Marque page cuir fait main Indonesie	2,50 €	20,00%	3,00 €
2996	Petite assiettes bleu de Nimes 9x1,5cm	2,92 €	20,00%	3,50 €
2997	Plat 25.7x3cm bleu de Nimes	11,67 €	20,00%	14,00 €
2998	Porte baguettes galet marron/carpes	2,92 €	20,00%	3,50 €
2999	Bol oval cobalt bleu	8,75 €	20,00%	10,50 €
3001	Plat cobalt bleu 17x4,9cm	7,08 €	20,00%	8,50 €
3002	Baguettes grue origami	2,50 €	20,00%	3,00 €
3003	Bol chat divers coloris	4,58 €	20,00%	5,50 €
3004	Saladier Minoyaki marron/moyen 23.5x8cm	13,75 €	20,00%	16,50 €
3005	Saladier Minoyaki marron/grand 28x8cm	18,33 €	20,00%	22,00 €
3006	Bols poisson rouge 13.2x6.8cm	4,58 €	20,00%	5,50 €
3007	Bols poisson bleu 16x8.5cm	6,25 €	20,00%	7,50 €
3008	Plat blanc/vert	6,25 €	20,00%	7,50 €
3009	Bols Soshun 13x6cm	7,08 €	20,00%	8,50 €
3010	Plat Soshun 22.9x22cm	17,92 €	20,00%	21,50 €
3011	Plat Soshun 19x19cm	9,58 €	20,00%	11,50 €
3012	Set 4 bols /etoile/vague 15x6.5cm	18,33 €	20,00%	22,00 €
3013	Pelle ronde GM	5,83 €	20,00%	7,00 €
3014	Cuillère a riz corne blonde et bois	13,75 €	20,00%	16,50 €
3015	Cuillère a riz corne noire et bois	12,08 €	20,00%	14,50 €
3016	Cuillère à thé "Che Pha" en corne claire	3,75 €	20,00%	4,50 €
3017	Fourchette /cuillère Kokeshi violet/vert	4,00 €	20,00%	4,80 €
3018	Dessous de verres tissus personnalisés	10,42 €	20,00%	12,50 €
3019	Baguettes Kokeshi violet/vert	4,58 €	20,00%	5,50 €
3020	Boite à the 100 gr rouge/violette/noire	5,83 €	20,00%	7,00 €
3022	Eventail Corée oiseaux/bambou	12,50 €	20,00%	15,00 €
3023	Eventail tissus Jundale violet/fleurs de pruniers	11,25 €	20,00%	13,50 €

3024	Boîte à thé 40gr papier japonais	3,75 €	20,00%	4,50 €
3025	Lapin rond	8,50 €	20,00%	10,20 €
3026	Tasse dégradées brouillard noir/blanc	6,25 €	20,00%	7,50 €
3027	Assiette en porcelaine	11,67 €	20,00%	14,00 €
3028	Bol noir dessin blanc	9,83 €	20,00%	11,80 €
3029	Assiette Awase dessins bleu	12,42 €	20,00%	14,90 €
3030	Theière Nagomi 0.550l	49,00 €	20,00%	58,80 €
3031	Set de gommes Kokeshi	5,42 €	20,00%	6,50 €
3032	Pochettes anses en perles tissu divers coloris	7,50 €	20,00%	9,00 €
3033	Bague creation en argent Thaïlande	20,67 €	20,00%	24,80 €
3034	Bague creation argent Thaïlande	25,92 €	20,00%	31,10 €
3035	Boucles d'oreilles nature en argent Thaïlande	11,25 €	20,00%	13,50 €
3036	Bracelet souple en argent 8,8gr Thaïlande	27,50 €	20,00%	33,00 €
3037	Bracelet souple en argent chaînette+pendentif 7,8g	24,00 €	20,00%	28,80 €
3038	Maneki Neko en porcelaine grand modèle	15,83 €	20,00%	19,00 €
3039	Mugs 3 jarres Guimet	9,17 €	20,00%	11,00 €
3040	Coupelle 3 jarres Guimet	7,50 €	20,00%	9,00 €
3041	Plateau Pm Jarres	15,83 €	20,00%	19,00 €
3042	Eventail tissus Pogaji bleu	12,08 €	20,00%	14,50 €
3043	Trousse scolaire tissu divers coloris	4,58 €	20,00%	5,50 €
3044	Trousse scolaire tissu/broderies divers coloris	4,58 €	20,00%	5,50 €
3045	Trousse maquillage divers coloris	7,08 €	20,00%	8,50 €
3046	Coffret Kanji Oboe edition JLPT N5	13,33 €	20,00%	16,00 €
3047	Coffret Kanji Oboe edition limitée/luxe	17,50 €	20,00%	21,00 €
3048	Housse de coussins block printing	8,33 €	20,00%	10,00 €
3049	Nappes block printing	29,17 €	20,00%	35,00 €
3050	Echarpes soie Warli/Mithila	16,67 €	20,00%	20,00 €
3051	Lampe en terre d'Orissa	7,08 €	20,00%	8,50 €
3056	Bougeoirs en papier maché	6,67 €	20,00%	8,00 €
3058	Peinture Mithila PM	9,17 €	20,00%	11,00 €
3060	Peintures Mithila GM	32,50 €	20,00%	39,00 €
3064	Dépliant la vie ne sera plus jamais la meme	1,42 €	5,50%	1,50 €
3065	Bol bleu fleurs cerisier	7,50 €	20,00%	9,00 €
3066	Saladier bleu fleurs cerisier	20,83 €	20,00%	25,00 €
3067	Bol porcelaine	8,33 €	20,00%	10,00 €
3068	Bol brun/point blanc	7,92 €	20,00%	9,50 €
3069	Bol rouge	10,00 €	20,00%	12,00 €
3070	Bol evasé	12,50 €	20,00%	15,00 €
3071	Boite hexagonale noire/rouge	37,50 €	20,00%	45,00 €
3072	Boite rectangulaire rouge libellule coquille oeuf	25,00 €	20,00%	30,00 €
3073	Bols matcha handmade	19,17 €	20,00%	23,00 €
3074	Set 4 bols kotoburi	21,67 €	20,00%	26,00 €
3075	Plat sushis	20,00 €	20,00%	24,00 €
3076	Saladier cobalt GM	15,83 €	20,00%	19,00 €
3077	bol bleu GM	16,67 €	20,00%	20,00 €
3078	Plat sushis PM	12,50 €	20,00%	15,00 €
3079	Saladier cobalt PM	13,33 €	20,00%	16,00 €
3080	Boucles oreilles ethniques en argent Thaïlande	30,42 €	20,00%	36,50 €
3081	Boucles oreilles ethniques en argent Thaïlande	26,25 €	20,00%	31,50 €
3082	Colliers en argent 11/13 grs Thaïlande	42,08 €	20,00%	50,50 €
3083	Colliers en argent 13/14 grs Thaïlande	42,50 €	20,00%	51,00 €
3084	Pics à cheveux libellule laquée divers coloris	12,50 €	20,00%	15,00 €
3085	Porte encens en pierre	14,17 €	20,00%	17,00 €
3086	Porte cartes visites feuille ginko	13,33 €	20,00%	16,00 €
3087	Boucles oreilles ethniques en argent 9,4 grs Thail	29,17 €	20,00%	35,00 €
3088	Bols dragon plusieurs coloris	9,17 €	20,00%	11,00 €

3089	Tasses plusieurs coloris fait main	8,33 €	20,00%	10,00 €
3090	Vases plusieurs coloris fait main 8,5/9cm	10,00 €	20,00%	12,00 €
3091	Petit saladier bleu oribe	11,67 €	20,00%	14,00 €
3092	Plat bleu oribe	9,17 €	20,00%	11,00 €
3093	bol matcha GMODELE	26,67 €	20,00%	32,00 €
3094	Bol dessin crabe plusieurs coloris	7,50 €	20,00%	9,00 €
3095	Catalogue MAA Cendre et Lumière Minjung Kim	17,06 €	5,50%	18,00 €
3096	Catalogue TRACES Minjung Kim	33,18 €	5,50%	35,00 €
3097	Petit Catalogue Minjung Kim	5,69 €	5,50%	6,00 €
3098	Feuille papier artisanale	4,17 €	20,00%	5,00 €
3099	Le Maître de Thé - Yasushi Inoué	6,26 €	5,50%	6,60 €
3100	L'esprit Indomptable	11,28 €	5,50%	11,90 €
3101	Bushidô Le code du Samouraï	18,86 €	5,50%	19,90 €
3102	Cuillère à thé bois rouge	3,75 €	20,00%	4,50 €
3103	Baguettes (Cuillère à thé) torsadées	4,58 €	20,00%	5,50 €
3104	Eventail japonais en papier	11,25 €	20,00%	13,50 €
3105	DADA Hokusai Hiroshige	7,49 €	5,50%	7,90 €
3106	La méditation pour les enfants	15,07 €	5,50%	15,90 €
3107	Mitsou rêve du japon	17,06 €	5,50%	18,00 €
3108	Young Samourai La voie du Guerrier	14,22 €	5,50%	15,00 €
3109	Contes et Legendes Les Samourais	7,58 €	5,50%	8,00 €
3110	L'âme des Samourais	15,07 €	5,50%	15,90 €
3111	Le Samourai et les 3 brigands	17,06 €	5,50%	18,00 €
3112	Au temps des samourais	15,64 €	5,50%	16,50 €
3113	Le dit des Heiké	21,61 €	5,50%	22,80 €
3114	Clefs Magiques haikus	20,85 €	5,50%	22,00 €
3115	Rûmî Le livre du Dedans	9,19 €	5,50%	9,70 €
3116	Wabi-sabi	15,64 €	5,50%	16,50 €
3117	Petit recueil de pensées Zen	10,33 €	5,50%	10,90 €
3118	Petit recueil des pensées Hindouistes	10,33 €	5,50%	10,90 €
3119	Petit recueil de pensées Taoistes	10,33 €	5,50%	10,90 €
3120	Catalogue Samourai	23,70 €	5,50%	25,00 €
3121	Sous chemise Hokusai Fleurs	3,75 €	20,00%	4,50 €
3122	MP dit du Genji Le Pavillon	0,75 €	20,00%	0,90 €
3123	Magnet Coree Tigre et la Pie	3,17 €	20,00%	3,80 €
3124	Les Jardins des Alpes Maritimes Tresors de la Côte	28,44 €	5,50%	30,00 €
3125	L'ancien Bagne du port de Nice	11,37 €	5,50%	12,00 €
3126	Giacometti L'ouvre ultime	26,54 €	5,50%	28,00 €
3127	Giacometti l'ouvre ultime (petit catalogue)	9,48 €	5,50%	10,00 €
3128	Ashayer par Kares le Roy	55,92 €	5,50%	59,00 €
3129	Vie du thé Esprit du thé	6,64 €	5,50%	7,00 €
3130	L'Ikebana pas à pas	23,70 €	5,50%	25,00 €
3131	Sous chemise Houkusaï Mont Fudji	3,75 €	20,00%	4,50 €
3132	Catalogue Un Monde Secret	9,48 €	5,50%	10,00 €
3133	Ikebana Kikuto Sakagawa	18,77 €	5,50%	19,80 €
3134	Coffret Kanji Oboe JPLT4 2ème niveau	13,33 €	20,00%	16,00 €
3135	BO argent ethnique 12,20grs	39,75 €	20,00%	47,70 €
3136	Tour de cou Dao Lek argent 9,5 grs	26,67 €	20,00%	32,00 €
3137	Plateau carré laque/coquille	24,17 €	20,00%	29,00 €
3138	Eventail noir/argent	13,33 €	20,00%	16,00 €
3139	Eventail tissu rose/violet	15,00 €	20,00%	18,00 €
3140	Chat porte bonheur Lucky cat	7,50 €	20,00%	9,00 €
3141	Bols porcelaine	7,50 €	20,00%	9,00 €
3142	Mug thé+passoire	14,17 €	20,00%	17,00 €
3143	Bol burashi 24x5x7cm	17,50 €	20,00%	21,00 €
3144	Bol laqué 10x8x6cm	5,00 €	20,00%	6,00 €

3145	Bols divers	9,17 €	20,00%	11,00 €
3146	bol cosmo G modele 24x8cm	18,33 €	20,00%	22,00 €
3147	Plat gris/vert 40x11cm	40,00 €	20,00%	48,00 €
3148	coupe fait main G Modele	27,50 €	20,00%	33,00 €
3149	Bol blanc	7,08 €	20,00%	8,50 €
3150	Marque page dragon détail jupe broderie et soie	0,75 €	20,00%	0,90 €
3151	Marque page Kim Hong -do	0,75 €	20,00%	0,90 €
3152	Porte baguette poisson en corne /os indonésie	3,17 €	20,00%	3,80 €
3153	Porte baguette poisson rond en corne/os	3,67 €	20,00%	4,40 €
3154	Couvert pince de crabe corne noire	23,33 €	20,00%	28,00 €
3155	Grand couvert rond en corne laquée rouge	40,00 €	20,00%	48,00 €
3156	Petit couvert pince de crabe corne noire /bois	18,33 €	20,00%	22,00 €
3157	Cuillère à riz en corne	15,00 €	20,00%	18,00 €
3158	Cuillère a café corne et os	4,17 €	20,00%	5,00 €
3159	Coupelle ovale en corne noire PM	20,83 €	20,00%	25,00 €
3160	Coupelle ovale en corne noire GM	32,50 €	20,00%	39,00 €
3161	Cuillère à café ronde en corne et laque rouge	7,50 €	20,00%	9,00 €
3162	Cuillère à café ronde et bois de rose	5,00 €	20,00%	6,00 €
3163	Dessous de bouteille rond ou carré	20,00 €	20,00%	24,00 €
3164	Bracelet ouvert en corne noire et laqué	21,67 €	20,00%	26,00 €
3165	Broche en corne noire	14,17 €	20,00%	17,00 €
3166	Broche arbre en corne different coloris	20,00 €	20,00%	24,00 €
3167	Couvert louche en corne	21,67 €	20,00%	26,00 €
3171	Mini bol en pierre motif bambou	7,50 €	20,00%	9,00 €
3172	Boîte rectangulaire rosace Japonaise	28,33 €	20,00%	34,00 €
3173	Bracelet elliptique corne noire	20,00 €	20,00%	24,00 €
3174	Collier cube en corne	58,33 €	20,00%	70,00 €
3175	Bracelet bois different coloris	15,00 €	20,00%	18,00 €
3176	Manchette sabot de buffle	43,33 €	20,00%	52,00 €
3177	Pendentif 3 griffe en sabot de buffle	30,00 €	20,00%	36,00 €
3178	Gobelet Tokusa céladon	8,17 €	20,00%	9,80 €
3179	Bol thé Tokusa bleu	8,00 €	20,00%	9,60 €
3180	Gobelet Aquaplantes	8,17 €	20,00%	9,80 €
3181	Gobelet taillé turquoise	9,67 €	20,00%	11,60 €
3182	Gobelet facettes brun	12,00 €	20,00%	14,40 €
3183	Bol matcha PM céladon	10,50 €	20,00%	12,60 €
3184	Gobelet GM Céladon	9,67 €	20,00%	11,60 €
3185	Gobelet noir bande Tako	7,67 €	20,00%	9,20 €
3186	Coupe GM Hana Tokusa	28,33 €	20,00%	34,00 €
3187	Théière boule claire Japon	54,83 €	20,00%	65,80 €
3188	Boîte à thé DARUMA/MANEKI Japon	9,50 €	20,00%	11,40 €
3189	Gobelet Sencha couleurs	7,25 €	20,00%	8,70 €
3190	Gobelet Yokoi	6,33 €	20,00%	7,60 €
3191	Bols à riz blanc bleus assortis	8,17 €	20,00%	9,80 €
3192	Boîte matcha résine	12,00 €	20,00%	14,40 €
3193	Poupée different modèles	6,50 €	20,00%	7,80 €
3194	Culbito assortis	4,67 €	20,00%	5,60 €
3195	Set origami cartes	10,00 €	20,00%	12,00 €
3196	Set de 3 ballons	5,83 €	20,00%	7,00 €
3197	Livre orgami NEko/autre	23,33 €	20,00%	28,00 €
3198	Plat rectangulaire Vert d'Esteng (Japon)	22,67 €	20,00%	27,20 €
3199	Bol noir gouttes brunes (Japon)céramique	10,67 €	20,00%	12,80 €
3200	Vase tube vert d'Esteng grès (Japon)	25,00 €	20,00%	30,00 €
3201	Plat rectangulaire outremer (Japon)	16,00 €	20,00%	19,20 €
3202	Plat rectangulaire Nuage bleu (Japon)	31,17 €	20,00%	37,40 €
3203	Assiette Bleu/blanc (Japon)	11,50 €	20,00%	13,80 €

3204	Plat rectangulaire turquoise (Japon)	18,33 €	20,00%	22,00 €
3205	Bol Ume bleu (Japon)	9,67 €	20,00%	11,60 €
3206	Poupée boule chouette PM	7,33 €	20,00%	8,80 €
3207	Porte carte Chirimen(tissus Japonais broderie)	8,17 €	20,00%	9,80 €
3208	Théière Chang 700cc Céladon vert/ivoire Vietnam	45,00 €	20,00%	54,00 €
3209	Bol émail craquelé vert céladon	8,00 €	20,00%	9,60 €
3210	Bol émail craquelé Ivoire	6,67 €	20,00%	8,00 €
3211	Théière Nok 700cc émail craquelé VertCéladon /Ivoi	45,00 €	20,00%	54,00 €
3212	Coupelle pétale vert jade	6,67 €	20,00%	8,00 €
3213	Mug long mat 3 couleurs Vietnam	10,00 €	20,00%	12,00 €
3214	Théière cylindrique 1000cc vert Jade Vietnam	60,00 €	20,00%	72,00 €
3215	Bol jupe vert (Vietnam)céramique	7,50 €	20,00%	9,00 €
3216	Cuillère mesure thé dif couleurs / bambou/corne	6,67 €	20,00%	8,00 €
3217	Cahier bleu Calligraphie	6,96 €	20,00%	8,35 €
3218	Petite architecture de Nice français	7,58 €	5,50%	8,00 €
3219	Petite histoire de l'architecture Anglais	7,58 €	5,50%	8,00 €
3220	Calligraphie Japonaise Keiko Yokoyama	15,17 €	5,50%	16,00 €
3221	Boucle oreilles grand rond argent thailande	30,17 €	20,00%	36,20 €
3222	Boucle oreilles ethnique petit éventail argent Th	14,08 €	20,00%	16,90 €
3223	Boucle oreilles ethenique demi balancier thailande	19,17 €	20,00%	23,00 €
3224	Boucles oreilles cadenas de l'âme Thaïlande	21,42 €	20,00%	25,70 €
3225	Boucles oreilles boule torsadée argent thailande	22,25 €	20,00%	26,70 €
3226	Boucle oreilles rond avec fleurs incruste thailand	22,54 €	20,00%	27,05 €
3227	Boucle oreille origami argent Thaïlande	7,17 €	20,00%	8,60 €
3228	Boucles oreilles grand eventails thailande	21,92 €	20,00%	26,30 €
3229	Boucle oreille grand spirales Thaïlande	31,58 €	20,00%	37,90 €
3230	Boucle oreille libelule et fleurs Thaïlande	20,08 €	20,00%	24,10 €
3231	Boucle oreille fleurs argent ou boule lisse	16,00 €	20,00%	19,20 €
3232	Bague spirale taille 1	15,17 €	20,00%	18,20 €
3233	Bague spirale taille 2/3 argent thailande	16,58 €	20,00%	19,90 €
3234	Bague avec 3 spirale argent Thaïlande	26,58 €	20,00%	31,90 €
3235	Bague spirale GMargent Thaïlande	30,58 €	20,00%	36,70 €
3236	Bague découpée argent Thaïlande	21,25 €	20,00%	25,50 €
3237	Bague poisson argent Thaïlande	21,58 €	20,00%	25,90 €
3238	Bague grosse fleur argent Thaïlande	22,50 €	20,00%	27,00 €
3239	Bracelet rigide	45,67 €	20,00%	54,80 €
3241	Bracelet 5 perles argent Thaïlande	32,50 €	20,00%	39,00 €
3242	Bracelet 7 perle argent thailande	40,67 €	20,00%	48,80 €
3243	Collier 1 boule pendentif argent	24,17 €	20,00%	29,00 €
3244	collier plusieurs perles ovales	50,83 €	20,00%	61,00 €
3245	Kokeshi Fuji San	36,25 €	20,00%	43,50 €
3246	Kokeshi Tadeka Shingen	30,83 €	20,00%	37,00 €
3247	Kokeshi Tornoshiraga	45,83 €	20,00%	55,00 €
3248	Kokeshi Towani	75,00 €	20,00%	90,00 €
3249	Kokeshi Ninja	25,33 €	20,00%	30,40 €
3250	Kokeshi Hanadoyori	29,17 €	20,00%	35,00 €
3251	Kokeshi Waka Samorai	25,33 €	20,00%	30,40 €
3252	Kokeshi Gokigen	31,00 €	20,00%	37,20 €
3253	Furoshiki Maneki neko	8,33 €	20,00%	10,00 €
3254	Tenegui kachuu	12,50 €	20,00%	15,00 €
3255	Porte baguette Daruma	5,83 €	20,00%	7,00 €
3256	Porte baguette Tanuki	4,58 €	20,00%	5,50 €
3257	Ensemble deux bols argent et doré	52,50 €	20,00%	63,00 €
3258	Boucle oreilles fleurs et anneaux argent Thaïlande	25,08 €	20,00%	30,10 €
3274	Chaîne en argent	29,17 €	20,00%	35,00 €
3275	Pendentif Quartz rutile ou Malachite	45,83 €	20,00%	55,00 €

3276	Pendentif argent et agathe mousse/oeil du tigre	45,00 €	20,00%	54,00 €
3277	Pendentif Quartz Tourmaline	54,17 €	20,00%	65,00 €
3278	Pendentif argent Jaspe rouge	37,50 €	20,00%	45,00 €
3279	Pendentif argent et Jaspe	45,83 €	20,00%	55,00 €
3280	Pendentif argent Labradorite ovale	45,83 €	20,00%	55,00 €
3281	Pendentif 1 perle ou Pierre Larimar	37,50 €	20,00%	45,00 €
3282	Pendentif argent et perles ou Dentrite opale	29,17 €	20,00%	35,00 €
3291	Bague argent	45,83 €	20,00%	55,00 €
3295	Bague argent et Cornaline	37,50 €	20,00%	45,00 €
3298	Bague argent Amethyste	31,67 €	20,00%	38,00 €
3299	Mes chats écrivent des Haïkus	11,37 €	5,50%	12,00 €
3300	ISE POETESSE ET DAME DE COUR	16,11 €	5,50%	17,00 €
3301	Soseki oreiller herbe	21,80 €	5,50%	23,00 €
3302	Petit manuel pour ecrire des haïku	7,20 €	5,50%	7,60 €
3303	113 Ors d'Asie	33,18 €	5,50%	35,00 €
3304	Laoshu un monde simple et tranquille	24,64 €	5,50%	26,00 €
3305	Boîte carte de visite grues bois de murisier	15,83 €	20,00%	19,00 €
3307	Assiettes Japonaise PM	6,67 €	20,00%	8,00 €
3308	Eventail japonais papier et bambou Geisha	17,50 €	20,00%	21,00 €
3309	Eventail papier et bambou carpe	15,83 €	20,00%	19,00 €
3310	Boîte à thé japonaise PM	5,83 €	20,00%	7,00 €
3311	Baguette japonaise bleue bambou	3,75 €	20,00%	4,50 €
3312	Furoshiki en coton japonais	12,50 €	20,00%	15,00 €
3313	Carnet japonais	6,67 €	20,00%	8,00 €
3314	Tee shirt calligraphié	16,67 €	20,00%	20,00 €
3315	Japonais le guide de conversation enfant	8,44 €	5,50%	8,90 €
3316	Assiette plate céramique Japon	7,50 €	20,00%	9,00 €
3317	Bol Japon blanc /BLEU	0,00 €	20,00%	0,00 €
3318	Hiboux porte bonheur ou chat	7,92 €	20,00%	9,50 €
3319	La Mongolie de Gengis Khan	42,65 €	5,50%	45,00 €
3320	Catalogue Soufle de vie	9,48 €	5,50%	10,00 €
3321	Catalogue Souffle de vie +lithographie	37,91 €	5,50%	40,00 €
3322	Kirigami petit theatre Japonais	23,70 €	5,50%	25,00 €
3323	Bonne nuit Tsuki-San	12,80 €	5,50%	13,50 €
3324	Akiko l'amoureuse	9,00 €	5,50%	9,50 €
3325	Haïkus du chat	5,69 €	5,50%	6,00 €
3326	Contes d'une grand-mère Japonaise	7,11 €	5,50%	7,50 €
3327	Contes d'une grand- mère Chinoise	7,11 €	5,50%	7,50 €
3328	Madame MO les fruits et légumes Japonais	16,59 €	5,50%	17,50 €
3329	Le conte du coupeur de bambous	17,06 €	5,50%	18,00 €
3330	Toile de Dragon	7,11 €	5,50%	7,50 €
3331	Mémoire d'un lutteur de sumô	8,53 €	5,50%	9,00 €
3332	Le masque du Samouraï	8,06 €	5,50%	8,50 €
3333	Le plus clair de la lune	8,06 €	5,50%	8,50 €
3334	Feuille origami 15x15	12,50 €	20,00%	15,00 €
3335	Boite libélules pierre GM	23,33 €	20,00%	28,00 €
3336	Pic a cheveux corne noir libélulle	12,50 €	20,00%	15,00 €
3337	Pic a cheveux corne claire libélulle	13,33 €	20,00%	16,00 €
3338	Contes d'une grand mère vietnamienne	7,11 €	5,50%	7,50 €
3339	Tasse marron grès (Japon)	6,67 €	20,00%	8,00 €
3340	Assiette marron PM	6,67 €	20,00%	8,00 €
3341	Bol noir/blanc étoilé	9,17 €	20,00%	11,00 €
3342	Coupe céramique noire	20,83 €	20,00%	25,00 €
3343	Bol fond noir japonais céramique	9,67 €	20,00%	11,60 €
3353	Pendentif argent/Malachite/rubis zoisite	23,33 €	20,00%	28,00 €
3354	Pendentif argent/quartz	21,67 €	20,00%	26,00 €

3356	Bague argent/Modalvite	54,17 €	20,00%	65,00 €
3359	Pendentif argent/Ambre brute	54,17 €	20,00%	65,00 €
3362	Pendentif argent/bronzite	25,00 €	20,00%	30,00 €
3365	Pendentif argent/Jaspe feuille	37,50 €	20,00%	45,00 €
3367	Bague /pendentif argent/pierre de lune	37,50 €	20,00%	45,00 €
3370	Bague argent/Amethyste	29,17 €	20,00%	35,00 €
3379	Boucles oreilles argent et Amethyste ou onyx noire	45,83 €	20,00%	55,00 €
3380	Boucle oreille argent et Agathe	37,50 €	20,00%	45,00 €
3385	Bague argent anneau	45,83 €	20,00%	55,00 €
3388	Ciseaux forme catana	24,92 €	20,00%	29,90 €
3389	Coffret bol cérominie/fouet/cuillère	46,67 €	20,00%	56,00 €
3390	Assiette plate fleurs de ligne	12,50 €	20,00%	15,00 €
3391	Baguette enfant rouge	1,08 €	20,00%	1,30 €
3392	Calligraphie chinoise sur soie	22,50 €	20,00%	27,00 €
3393	Pinceau You feng Cuizhu 10mm	10,00 €	20,00%	12,00 €
3394	Apprendre la calligraphie chinoise en s'amusant	11,37 €	5,50%	12,00 €
3395	Des Eléphants et des hommes	36,97 €	5,50%	39,00 €
3396	Larousse Comment créer et entretenir vos Bonsais	19,81 €	5,50%	20,90 €
3397	Kyôto Yasunari Kawabata	5,88 €	5,50%	6,20 €
3398	L'usage du monde Bouvier Nicolas	10,43 €	5,50%	11,00 €
3399	Le Palanquin des larmes	6,92 €	5,50%	7,30 €
3400	Les Délices de Tokyo	16,59 €	5,50%	17,50 €
3401	Mon chat fait tout comme moi	12,99 €	5,50%	13,70 €
3402	Le rat m'a dit	6,16 €	5,50%	6,50 €
3403	Akiko la malicieuse	9,00 €	5,50%	9,50 €
3404	Un goûter au mont Fuji	13,74 €	5,50%	14,50 €
3405	Fais du yoga Petit panda et sa maman	9,38 €	5,50%	9,90 €
3406	Première neige sur le mont Fuji	15,17 €	5,50%	16,00 €
3407	A pied sur le Tokaidô	10,43 €	5,50%	11,00 €
3408	Les belles endormies	14,69 €	5,50%	15,50 €
3409	Aieeyaaa! Apprenez le chinois a la dure	13,93 €	5,50%	14,70 €
3410	Les liens qui unissent les Thaïs	18,72 €	5,50%	19,75 €
3411	Les Dieux qui unissent les Chinois	19,91 €	5,50%	21,00 €
3412	100 Questions sur le Cambodge	16,92 €	5,50%	17,85 €
3413	Priya	13,93 €	5,50%	14,70 €
3414	Malaisie,un certain regard	19,91 €	5,50%	21,00 €
3415	Gweilo recit d'une enfance Hongkongaise	17,06 €	5,50%	18,00 €
3416	Trois autres Malaisie	17,87 €	5,50%	18,85 €
3417	En route pour l'Indonésie	18,72 €	5,50%	19,75 €
3418	L'Asie revée d'Yves Saint Laurent	30,33 €	5,50%	32,00 €
3419	Rencontre Mediative Graniou	9,48 €	5,50%	10,00 €
3420	Carte postale Tori	0,83 €	20,00%	1,00 €
3421	Carte postale crane hiver	1,67 €	20,00%	2,00 €
3422	Carte postale rêve de chat hiver	2,92 €	20,00%	3,50 €
3423	Bol bleu Japonais divers desing	8,17 €	20,00%	9,80 €
3424	Théière 1l 200 libellule	104,17 €	20,00%	125,00 €
3425	Théière Japonaise 1 l 200 noire fonte	112,50 €	20,00%	135,00 €
3426	Poupée Japonaise porte clés	5,42 €	20,00%	6,50 €
3427	Coupelle Fleurs de cerisier	4,58 €	20,00%	5,50 €
3428	Kimono soie Tae and Dye	125,00 €	20,00%	150,00 €
3429	Kimono soie	108,33 €	20,00%	130,00 €
3430	Kimono soie fourré laine polaire	125,00 €	20,00%	150,00 €
3431	Tunique soie	56,67 €	20,00%	68,00 €
3432	Sarée frangées Inde	25,00 €	20,00%	30,00 €
3433	Sarée shibori	18,33 €	20,00%	22,00 €
3434	Porte clé Elephant avec fils de soie	12,50 €	20,00%	15,00 €

3435	Robe Prya soie	66,67 €	20,00%	80,00 €
3436	Manteau soie	125,00 €	20,00%	150,00 €
3437	Catalogue photos	45,83 €	20,00%	55,00 €
3438	Les belles endormies poche	5,59 €	5,50%	5,90 €
3439	MP Le dit du Genji	0,75 €	20,00%	0,90 €
3440	Magnet Parvatti	3,17 €	20,00%	3,80 €
3441	Dreams of the Orient Yves st Laurent	33,18 €	5,50%	35,00 €
3442	Furoshiki 50x50	3,75 €	20,00%	4,50 €
3443	Furoshiki polyester GM	33,33 €	20,00%	40,00 €
3444	Furoshiki Coton GM	25,00 €	20,00%	30,00 €
3445	Ance pour sac bambou ou PVC	8,33 €	20,00%	10,00 €
3446	Carillon cloche Elephant	7,50 €	20,00%	9,00 €
3447	Carillon cloche Phenix	7,50 €	20,00%	9,00 €
3448	Tête émotion bronze 9 cm	26,67 €	20,00%	32,00 €
3449	Tête d'émotion 15 cm	49,17 €	20,00%	59,00 €
3450-0301	Eventail soie cerisiers bambou	5,42 €	20,00%	6,50 €
3450-0302	Eventail sakura bambou	5,42 €	20,00%	6,50 €
3451	Eventail soie cerisiers	5,42 €	20,00%	6,50 €
3452	Eventail bleu	3,75 €	20,00%	4,50 €
3453	Bol Japonais bleu	3,83 €	20,00%	4,60 €
3454	Coffret deux bols +baguettes	9,17 €	20,00%	11,00 €
3455	Plat à sushi	9,17 €	20,00%	11,00 €
3456	Assiette Japonaise GM	13,25 €	20,00%	15,90 €
3457	Grand plat	25,67 €	20,00%	30,80 €
3458	Bol chat rose ou bleu	6,63 €	20,00%	7,95 €
3459	Le voleur d'Estampes tome 1	12,56 €	5,50%	13,25 €
3460	Le voleur d'Estampes tome 2	12,56 €	5,50%	13,25 €
3461	Coloriage Yves Saint Laurent	4,74 €	5,50%	5,00 €
3462	Carte postale Graniou	1,50 €	20,00%	1,80 €
3463	Resonance indienne	33,18 €	5,50%	35,00 €
3464	Itinerance indienne et Echos Himalayens	28,44 €	5,50%	30,00 €
3465	Carte Postale Yves saint Laurent	1,25 €	20,00%	1,50 €
3466	Carnet japonais	7,50 €	20,00%	9,00 €
3467	Album photo japonais	37,50 €	20,00%	45,00 €
3468	Carnet de voyage japonais	15,83 €	20,00%	19,00 €
3469	Yves Saint Laurent biographie	9,38 €	5,50%	9,90 €
3470	Catalogue Intuition de la couleur	9,48 €	5,50%	10,00 €
3471	Tote bag musée	7,50 €	20,00%	9,00 €
3472	Emotions picturales Chhour Kaloon	55,92 €	5,50%	59,00 €
3473	Kokeshi moine	27,50 €	20,00%	33,00 €
3474	Porte baguette Ryusmon/Chrysantheme/Yuuzen	3,50 €	20,00%	4,20 €
3475	Le silence du héron	14,22 €	5,50%	15,00 €
3477	Bracelet laque bicolore	35,83 €	20,00%	43,00 €
3478	Dose cuillère en sabot	4,00 €	20,00%	4,80 €
3479	Pique cheveux corne noire éventail	12,50 €	20,00%	15,00 €
3481	bracelet elliptique laque differente couleur	26,67 €	20,00%	32,00 €
3482	Bracelet ouvert incurvé different sabot de buffle	24,17 €	20,00%	29,00 €
3483	Le pays des purs Sarah Caron	23,70 €	5,50%	25,00 €
3484	Porte carte de visite heron	15,83 €	20,00%	19,00 €
3485	Bonne Idée!	9,00 €	5,50%	9,50 €
3486	Akiko la voyageuse	9,00 €	5,50%	9,50 €
3487	Catalogue Yuan chin taa	28,44 €	5,50%	30,00 €
3488	Guide de conversation des enfants Chinois	8,06 €	5,50%	8,50 €
3489-005	Bol japonais bleu grues	6,00 €	20,00%	7,20 €
3489-044	Bol japonais bleu fleurs	6,00 €	20,00%	7,20 €
3489-067	Bol japonais bleu géométries	6,00 €	20,00%	7,20 €

3490	Tableau avec Japonaise assorties	20,83 €	20,00%	25,00 €
3491	Kakemono roseau	20,00 €	20,00%	24,00 €
3492	Carillon cloche	7,50 €	20,00%	9,00 €
3493	Gobelet assortis	6,08 €	20,00%	7,60 €
3494-04	Bols divers design nature	6,00 €	20,00%	7,20 €
3494-05	Bols divers design	6,00 €	20,00%	7,20 €
3495	Repose baguettes	3,25 €	20,00%	3,90 €
3496	Marque page Seize Arphat	0,83 €	20,00%	1,00 €
3497	Marque page Corée Munjado livre phenix	0,83 €	20,00%	1,00 €
3498	Magnet Utagawa jeu fleurs	3,25 €	20,00%	3,90 €
3499	Magnet buddha coupe cheveux	3,25 €	20,00%	3,90 €
3500	Baguettes fleurs	2,50 €	20,00%	3,00 €
3501-06	Baguette bois pin laquée Noire	2,58 €	20,00%	3,10 €
3501-08	Baguette bois pin laquée Rouge	2,58 €	20,00%	3,10 €
3502	Plat sushis	16,17 €	20,00%	19,40 €
3503-033	Makineko or	7,50 €	20,00%	9,00 €
3503-011	Makineko blanc	7,50 €	20,00%	9,00 €
3504	Tasse blanche et rouge	6,00 €	20,00%	7,20 €
3505	Bracelet biseau corne noire marbrée	31,67 €	20,00%	38,00 €
3506	Lampion papier avec led	4,17 €	20,00%	5,00 €
3507	Maison chinoise origami	7,50 €	20,00%	9,00 €
3508	Lampion papier avec led	5,00 €	20,00%	6,00 €
3509	Saladier japonais	26,58 €	20,00%	31,90 €
3510	HAN MO deux volumes	24,64 €	5,50%	26,00 €



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
POUR LES RESSOURCES, LES MOYENS
ET LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

DIRECTION DES FINANCES DE L'ACHAT
ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

SERVICE DU BUDGET DE LA PROGRAMMATION
ET DE LA QUALITE DE GESTION
ARR tarif juillet 2019

ARRETE

portant sur la tarification des activités proposées à la régie de recettes de la Maison des séniors

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu la délibération n°15 de l'assemblée départementale du 27 octobre 2011 adoptant le schéma départemental gérontologique 2012-2016, prévoyant de valoriser la place des seniors dans la société ;

Vu la délibération n°43 de la commission permanente du 29 avril 2013 approuvant la création de la régie de recettes « seniors », ainsi que de deux-sous régies, pour encaisser les contributions financières des participants aux activités proposées par le Département ;

Vu la délibération n°5 de l'assemblée départementale du 27 juin 2013 approuvant la tarification des activités des seniors : les repas pique-nique, les restaurants, les droits de visite, un voyage, le transport relatif au voyage, la séance cinéma ;

Vu la délibération n°18 de la commission permanente du 7 novembre 2013 approuvant la modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de la Maison des seniors (article 3), en autorisant l'encaissement des publications « Passeurs de mémoire » ;

Vu la délibération n°34 de la commission permanente du 7 novembre 2013 approuvant la nouvelle grille de tarification des participations des seniors aux activités, qui se substitue à celle adoptée le 27 juin 2013 ;

Vu la délibération n°5 de l'assemblée départementale du 15 septembre 2017 donnant délégation au président du conseil départemental pour modifier et adapter la grille tarifaire des activités proposées par la Maison des séniors ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2019 portant sur la tarification des participations des séniors aux activités proposées par la Maison des séniors ;

ARRETE

Article 1ER : l'arrêté du 13 mars 2019 portant sur la tarification des activités proposées à la régie de recettes de la Maison des seniors est modifié selon le détail figurant dans les tableaux ci-annexés.

Article 2 : le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et le Comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

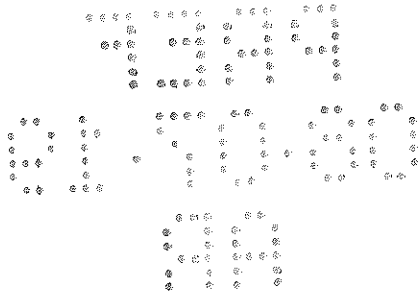
Nice, le 08 JUL. 2019

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services

Christophe PICARD

TARIFICATION 2019 MAISON DES SENIORS

OBJET	TARIF
	INDIVIDUEL
Passeurs de mémoire	4 €
Repas de la randonnée au fort de la Drête	16 €
Théâtre seniors	2,50 €
Repas dansant	22 €
Forfait pré inscription séjour à valoir sur le prix total	150 €
Forfait réduction ANCV	160 €
Forfait Journée à la station thermale de Berthemont-Les-Bains	41 €
Journée découverte "Visite du MUCEM à Marseille"	35,50 €
Journée découverte "Saint-Tropez et Port Grimaud"	39,50 €
Journée découverte "Les gorges du Verdon et le village de Moustier-Sainte-Marie"	25,00 €
Journée découverte "Autour de la céramique et des saveurs italiennes à Albisola"	26,00 €
Journée découverte " Sur les pas de Van Gogh à Arles"	27,00 €
Journée découverte "Avignon et le Palais des Papes"	37,00 €
Journée découverte " Croisière en Camargue"	33,00 €
Journée découverte " Les calanques de Cassis"	42,50 €
Journée découverte " Le village des Baux de Provence et les carrières de lumière	36,00 €
Journée découverte "Hyères-Les-Palmiers et musée de la mine du Cap Garonne au Pradet"	35,00 €
Journée découverte " La Camargue, découverte d'une manade et circuit en bateau"	40,00 €
Journée découverte "Couvent Dominical Taggia et visite de Dolceacqua"	25,00 €
Journée découverte " Aix et l'hôtel de Caumont"	46,50 €
Journée découverte "Visite basilique de St Maximim et l'Abbaye du Thoronet"	35,00 €
Journée découverte "Découverte de la Vallée de la Roya"	25,00 €
Journée découverte "Visite du château d'If à Marseille"	42,00 €
Journée découverte " La riviera de Charles Garnier de Nice à Bordighiera"	33,60 €
Journée découverte " Les portes peintes de Valloria et le village de Albenga"	28,00 €
Journée découvertes " Musée des santons et musée de la Legion à Aubagne"	28,50 €
Festival des jardins circuit Est	26,50 €
Festival des jardins circuit Ouest	25,00 €
Fête de la musique	22,00 €



Séjours et déplacements TTC (a) supplément chambre individuelle (b) coût du transport (c) Réduction ANCV : -160 € sur tarif de base	TARIF INDIVIDUE L TTC
Séjour Festival des danses de salon à Carqueiranne du 16 au 23 mars :	
. si la somme figurant sur la ligne « impôt sur le revenu net » avant correction de l'avis d'imposition est supérieure à 61 € :	
- montant total à régler en chambre double avec transport :	
* sans pré-inscription 512 € + 14 € (b)	526 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription	376 €
- montant à régler en chambre individuelle avec transport :	
* sans pré-inscription 512 € + 77 € (a) + 14 € (b)	603 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription	453 €
. si la somme figurant sur la ligne « impôt sur le revenu net » avant correction de l'avis d'imposition est inférieure ou égale à 61 € (c) :	
- montant total à régler en chambre double avec transport :	
* sans pré-inscription 352 € (c) + 14 € (b)	366 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription	216 €
- montant total à régler en chambre individuelle avec transport :	
* sans pré-inscription 352 € + 77 € (a) + 14 € (b)	443 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription :	293 €
Découverte du Languedoc Roussillon- Saint Pierre la mer du 11 au 18 mai 2019 :	
. si la somme figurant sur la ligne « impôt sur le revenu net » avant correction de l'avis d'imposition est supérieure à 61 € :	
- montant total à régler en chambre double avec transport :	
* sans pré-inscription 540 € + 70 € (b)	610 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription	460 €
- montant à régler en chambre individuelle avec transport :	
* sans pré-inscription 540 € + 77 € (a) + 70 € (b)	687 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription	537 €
. si la somme figurant sur la ligne « impôt sur le revenu net » avant correction de l'avis d'imposition est inférieure ou égale à 61 € :	
- montant total à régler en chambre double avec transport :	
* sans pré-inscription 380 € + 70 € (b)	450 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription	300 €
- montant total à régler en chambre individuelle avec transport :	
* sans pré-inscription 380 € + 77 € (a) + 70 € (b)	527 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription :	377 €

Sejours et déplacements TTC (a) supplément chambre individuelle (b) coût du transport (c) Réduction ANCV : -160 € sur tarif de base	TARIF INDIVIDUE L TTC
Découverte de la Loire Atlantique - La Baule du 15 au 22 juin 2019 :	
. si la somme figurant sur la ligne « impôt sur le revenu net» avant correction de l'avis d'imposition est supérieure à 61 € :	
- montant total à régler en chambre double avec transport :	
* sans pré-inscription 798 € + 165 € (b)	963 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription	813 €
- montant à régler en chambre individuelle avec transport :	
* sans pré-inscription 798 € + 77 € (a) + 165 € (b)	1 040 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription	890 €
. si la somme figurant sur la ligne « impôt sur le revenu net» avant correction de l'avis d'imposition est inférieure ou égale à 61 € :	
- montant total à régler en chambre double avec transport :	
* sans pré-inscription 638 € + 165 € (b)	803 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription	653 €
- montant total à régler en chambre individuelle avec transport :	
* sans pré-inscription 638 € + 77 € (a) + 165 € (b)	880 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription :	730 €
Découverte de la Charente Maritime - Ronces les bains du 22 au 29 juin 2019 - Groupe Carros :	
. si la somme figurant sur la ligne « impôt sur le revenu net» avant correction de l'avis d'imposition est supérieure à 61 € :	
- montant total à régler en chambre double avec transport :	
* sans pré-inscription 766 € + 166 € (b)	932 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription	782 €
- montant à régler en chambre individuelle avec transport :	
* sans pré-inscription 766 € + 77 € (a) + 166 € (b)	1 009 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription	859 €
. si la somme figurant sur la ligne « impôt sur le revenu net» avant correction de l'avis d'imposition est inférieure ou égale à 61 € :	
- montant total à régler en chambre double avec transport :	
* sans pré-inscription 606 € + 166 € (b)	772 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription	622 €
- montant total à régler en chambre individuelle avec transport :	
* sans pré-inscription 606 € + 77 € (a) + 166 € (b)	849 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription :	699 €

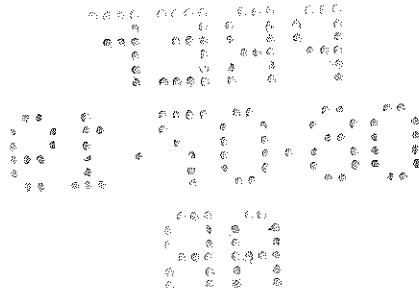
Séjours et déplacements TTC (a) supplément chambre individuelle (b) coût du transport (c) Réduction ANCV : -160 € sur tarif de base	TARIF INDIVIDUE L TTC
Découverte de la Loire Atlantique - La Baule du 31 août au 7 septembre 2019 :	
. si la somme figurant sur la ligne « impôt sur le revenu net » avant correction de l'avis d'imposition est supérieure à 61 € :	
- montant total à régler en chambre double avec transport :	
* sans pré-inscription 792 € + 190 € (b)	982 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription	832 €
- montant à régler en chambre individuelle avec transport :	
* sans pré-inscription 792 € + 77 € (a) + 190 € (b)	1 059 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription	909 €
. si la somme figurant sur la ligne « impôt sur le revenu net » avant correction de l'avis d'imposition est inférieure ou égale à 61 € :	
- montant total à régler en chambre double avec transport :	
* sans pré-inscription 632 € + 190 € (b)	822 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription	672 €
- montant total à régler en chambre individuelle avec transport :	
* sans pré-inscription 632 € + 77 € (a) + 190 € (b)	899 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription :	749 €
Voyage en Corse - Borgo du 31 août au 7 septembre 2019 -Groupe Ass Retraites pompiers :	
. si la somme figurant sur la ligne « impôt sur le revenu net » avant correction de l'avis d'imposition est supérieure à 61 € :	
- montant total à régler en chambre double avec transport :	
* sans pré-inscription 510 € + 104 € (b)	614 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription	464 €
- montant à régler en chambre individuelle avec transport :	
* sans pré-inscription 510 € + 77 € (a) + 104 € (b)	691 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription	541 €
. si la somme figurant sur la ligne « impôt sur le revenu net » avant correction de l'avis d'imposition est inférieure ou égale à 61 € :	
- montant total à régler en chambre double avec transport :	
* sans pré-inscription 350 € + 104 € (b)	454 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription	304 €
- montant total à régler en chambre individuelle avec transport :	
* sans pré-inscription 350 € + 77 € (a) + 104 € (b)	531 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription :	381 €

TARIFICATION 2019 MAISON DES SENIORS

Sejours et déplacements TTC (a) supplément chambre individuelle (b) coût du transport (c) Réduction ANCV : -160 € sur tarif de base	TARIF INDIVIDUE L TTC
Découverte de la Côte Basque - Anglet du 31 août au 7 septembre et du 5 au 12 octobre 2019 . si la somme figurant sur la ligne « impôt sur le revenu net » avant correction de l'avis d'imposition est supérieure à 61 € : <ul style="list-style-type: none"> - montant total à régler en chambre double avec transport : * sans pré-inscription 509 € + 87 € (b) 596 € * après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription 446 € . si la somme figurant sur la ligne « impôt sur le revenu net » avant correction de l'avis d'imposition est inférieure ou égale à 61 € : <ul style="list-style-type: none"> - montant total à régler en chambre double avec transport : * sans pré-inscription 349 € + 87 € (b) 436 € * après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription 286 € 	
Découverte de la Charente Maritime - Ronce les bains du 7 au 14 septembre 2019 : . si la somme figurant sur la ligne « impôt sur le revenu net » avant correction de l'avis d'imposition est supérieure à 61 € : <ul style="list-style-type: none"> - montant total à régler en chambre double avec transport : * sans pré-inscription 765 € + 175 € (b) 940 € * après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription 790 € - montant à régler en chambre individuelle avec transport : * sans pré-inscription 765 € + 77 € (a) + 175 € (b) 1 017 € * après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription 867 € . si la somme figurant sur la ligne « impôt sur le revenu net » avant correction de l'avis d'imposition est inférieure ou égale à 61 € : <ul style="list-style-type: none"> - montant total à régler en chambre double avec transport : * sans pré-inscription 605 € + 175 € (b) 780 € * après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription 630 € - montant total à régler en chambre individuelle avec transport : * sans pré-inscription 605 € + 77 € (a) + 175 € (b) 857 € * après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription : 707 € 	

TARIFICATION 2019 MAISON DES SENIORS

Séjours et déplacements TTC (a) supplément chambre individuelle (b) coût du transport (c) Réduction ANCV : -160 € sur tarif de base	TARIF INDIVIDUE L TTC
Découverte de la Côte d'Opale - Merlimont du 28 septembre au 5 octobre et du 5 au 12 octobre 2019 :	
. si la somme figurant sur la ligne « impôt sur le revenu net » avant correction de l'avis d'imposition est supérieure à 61 € :	
- montant total à régler en chambre double avec transport :	
* sans pré-inscription 545 € + 154 € (b)	699 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription	549 €
- montant à régler en chambre individuelle avec transport :	
* sans pré-inscription 545 € + 77 € (a) + 154 € (b)	776 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription	626 €
. si la somme figurant sur la ligne « impôt sur le revenu net » avant correction de l'avis d'imposition est inférieure ou égale à 61 € :	
- montant total à régler en chambre double avec transport :	
* sans pré-inscription 385 € + 154 € (b)	539 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription	389 €
- montant total à régler en chambre individuelle avec transport :	
* sans pré-inscription 385 € + 77 € (a) + 154 € (b)	616 €
* après déduction du forfait de 150 € payé à la pré-inscription :	466 €





DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
POUR LES RESSOURCES, LES MOYENS
ET LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

DIRECTION DES FINANCES DE L'ACHAT
ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

SERVICE DU BUDGET DE LA PROGRAMMATION
ET DE LA QUALITE DE GESTION
ARR TARIFS SEPTEMBRE 2019 LAZARET

ARRETE

portant sur la tarification de la boutique de la régie de recettes de la grotte du LAZARET

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu l'arrêté constitutif du 16 juillet 2015, modifié par arrêtés des 2 novembre 2015, 13 juin 2017, 1^{er} février 2018 et 15 juillet 2019 instituant une régie de recettes à la Grotte du Lazaret ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2015 modifié par les arrêtés des 14 janvier 2016, 30 mai 2017, 19 juin 2017, 4 décembre 2017, 17 avril 2018, 9 octobre 2018, 17 janvier 2019 et du 3 mai 2019 portant sur la tarification de la boutique de la grotte du Lazaret ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 15 septembre 2017 donnant délégation au Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour fixer les tarifs des produits, prestations et droits d'entrée proposés par le Département concernant, notamment, les services culturels ;

ARRETE

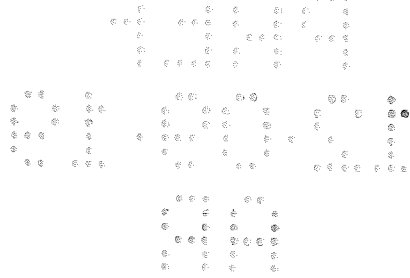
ARTICLE 1ER : l'arrêté du 3 mai 2019 portant sur la tarification de la boutique de la grotte du Lazaret est modifié et complété selon le détail figurant dans le tableau ci-annexé ;

ARTICLE 2 : le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et le Comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Nice, le 12 SEP. 2019

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services

Christophe PICARD



Tarifs Boutique - Septembre 2019		
CODE PRODUIT	LIBELLE PRODUIT	PRIX VENTE TTC
1 000	LIVRES	
1001	Mes Années Pourquoi ? La Préhistoire	11,90 €
1002	L'Homme qui dessine (Roman)	14,50 €
1003	L' Archéologie à très petit pas	7,80 €
1005	Petites Histoires de notre Grande Préhistoire	14,50 €
1006	La Préhistoire: Mes 1° Découvertes (n°41)	9,00 €
1007	L'Histoire de la Vie: du Big- Bang jusqu'à toi	14,50 €
1008	Les Cro-Magnons	7,40 €
1009	Apprendre en s'amusant: La Préhistoire	2,00 €
1010	Le Peuple de l'Eau Verte	13,70 €
1011	Des Alpes Maritimes à la côte d'Azur/ Histoire de la Pce. Les 1° humains	14,80 €
1012	La Préhistoire par les mots croisés	8,50 €
1014	La préhistor expliquée à mes petits enfants	6,60 €
1015	Chasseur-Cueilleur: Comment vivaient nos ancêtres du Paléo Sup	10,00 €
1016	Pourquoi l'art de la préhistoire	9,50 €
1017	Les origines de l'homme: l'Odyssée de l'espèce	8,30 €
1018	Au commencement était l'homme: de Toumaï à Sapiens	9,90 €
1019	Néandertal: Une autre humanité	9,50 €
1020	Nouvelle histoire de l'homme	9,00 €
1021	Les origines de l'homme expliquées à nos petits enfants	8,10 €
1022	Les premiers peuplements de la côte d'azur et de la ligurie	26,00 €
1023	La prehistoire poche pour les nuls - gilles gaucher	11,95
1024	La grande histoire des premiers hommes européens	22,5
1025	L'homme premier - henry de lumley	16,90 €
1026	Mémoires de préhistoriens	22,9
1027	La Grotte du lazaret un campement de chasseurs il y a 160 000 ans...	11,00 €
1028	La préhistoire à très petits pas	7,80 €
1029	Les animaux préhistoriques	6,95 €
1030	Dessiner la préhistoire	5,90 €
1031	Protéger la nature	16,50 €
1032	La préhistoire-DVD	12,50 €
1033	La préhistoire	6,95 €
1034	Toby and the ice giants	14,50 €
1035	Au temps des premiers hommes	13,90 €
1036	Sur les traces de Charles Darwin	7,50 €
1037	Encyclopédie de la terre notre planète	19,95 €
1038	Les fossiles ont la vie dure	16,00 €
1039	Les jeux de la préhistoire	4,50 €
1040	Darwin et l'évolution expliqués à nos petits enfants	8,60 €
1041	Les jardins des Alpes Maritimes, trésors de la Côte d'Azur	30,00 €
1044	L'ancien bague du port de nice. Ombres et lumières d'un monument	12,00 €
1045	Les lieux de mémoire de la grande guerre dans les alpes maritimes	5,00 €
1046	Passeurs de mémoire entre Var et Cians	4,00 €
1047	Passeurs de mémoire entre Var et Paillon	4,00 €
1048	Passeurs de mémoire Val d'Entraunes	4,00 €
1049	Passeurs de mémoire basse et moyenne- Tinée	4,00 €
1050	Passeurs de mémoire de la Haute Vésubie	4,00 €
1051	Passeurs de mémoire Val de Blore	4,00 €
1052	Passeurs de mémoire la basse Vésubie	4,00 €
1053	Passeurs de mémoire de La Haute Tinée	4,00 €
1054	Passeurs de mémoire Coteaux provencaux du Var	4,00 €
1055	La 6° extinction	8,30 €

1056	Le monde a-t-il été créé en 7 jours ?	8,00 €
1057	Le Vallonnet, Terra Amata, le Lazaret	18,00 €
1059	Premier Homme : les dernières découvertes scientifiques expliquées aux enfants	15,00 €
1060	De Pierola à Homo Erectus	9,20 €
1061	Les ancêtres de l'homme	10,00 €
1062	Sur les épaules de Darwin; les battements du temps	9,70 €
1063	Sapiens, une brève histoire de l'humanité	24,00 €
1065	Une belle histoire de l'homme	9,00 €
1066	Effondrement	13,60 €
1067	Le troisième chimpanzé	12,50 €
1068	Darwin T.2; l'origine des espèces	14,95 €
1069	Les mémoires de Yves Coppens	24,90 €
1070	Je m'amuse avec la préhistoire	2,00 €
1072	Ma petite encyclopédie en autocollants- Les hommes préhistoriques	5,00 €
1073	Il était une fois l'homme T.1; la préhistoire	10,95 €
1074	Kididoc - les Hommes préhistoriques	12,95 €
1075	Pourquoi j'ai mangé mon père	4,95 €
1076	The stone age	7,95 €
1077	Look inside the stone age	12,50 €
1078	Who were the first people ?	7,95 €
1079	Fabuleux animaux de la préhistoire	13,90 €
1080	L'âge de l'empathie : leçons de la nature pour une société solidaire	9,70 €
1081	Dernières nouvelles de Sapiens	12,00 €
1082	Femmes de la préhistoire (poche)	10,00 €
1083	Neandertal mon frère	9,00 €
1084	Préhistoire la gde aventure de l'homme (souple)	14,90 €
1085	Sommes nous trop bêtes pour comprendre l'intelligence des animaux	9,80 €
1086	La dernière étreinte : le monde fabuleux des émotions animales ... et ce qu'il révèle de	23,50 €
1087	Comment Homo devint Faber	10,00 €
1088	L'Homme et l'Outil	10,00 €
1089	Neandertal de A à Z	24,90 €
1090	Petit guide de la Préhistoire	7,80 €
1091	Aux temps des animaux préhistoriques - Provence Alpes cote d'azur	13,00 €
1092	Premiers hommes de P.PICQ	10,00 €
1093	La préhistoire + 1 DVD	14,72 €
1094	Tout savoir sur la préhistoire	9,95 €
1095	Ma 1ere encyclopedie en autocollants - 4 ans	5,00 €
3000	Papeterie	
3003	Crayon Guépard	2,50 €
3004	Crayon Lion	2,50 €
3005	Crayon Eléphant	2,50 €
3006	Crayon Rhinocéros	2,50 €
3007	Crayon Aigle	2,50 €
3008	Crayon Harfang des neiges	2,50 €
3010	Crayon Chauve- souris	2,50 €
3011	Crayon Serpent	2,50 €
3012	Crayon Papillon	2,50 €
3013	Crayon Loup	2,50 €
3014	Crayon Harpon	4,00 €
3015	Trousse Tigre	4,00 €
3016	Trousse Léopard	4,00 €
3017	Crayon Tigre	2,50 €
3018	Crayon chang couleur	1,00 €
3019	Crayon Mammouth	2,50 €
3020	Crayon Leopard des neiges	2,50 €
4000	Tee-shirts	
	Tee-shirts Homme	

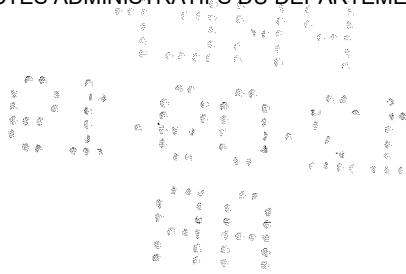
4001	TS Hom Noir S	9,00 €
4002	TS Hom Noir M	9,00 €
4003	TS Hom Noir L	9,00 €
4004	TS Hom Noir XL	9,00 €
4005	TS Hom Noir XXL	9,00 €
4006	TS Hom Rouge S	9,00 €
4007	TS Hom Rouge M	9,00 €
4008	TS Hom Rouge L	9,00 €
4009	TS Hom Rouge XL	9,00 €
4010	TS Hom Rouge XXL	9,00 €
Tee-Shirts Femme		
4011	TS Fem Noir XS	9,00 €
4012	TS Fem Noir S	9,00 €
4013	TS Fem Noir M	9,00 €
4014	TS Fem Noir L	9,00 €
4016	TS Fem Blanc XS	9,00 €
4017	TS Fem Blanc S	9,00 €
4018	TS Fem Blanc M	9,00 €
4019	TS Fem Blanc L	9,00 €
4020	TS Fem Blanc XL	9,00 €
Tee-Shirts Garçons		
4021	TS Gar Gris 5/6	7,00 €
4022	TS Gar Gris 7/8	7,00 €
4023	TS Gar Gris 9/11	7,00 €
4025	TS Gar Vert 5/6	7,00 €
4026	TS Gar Vert 7/8	7,00 €
4027	TS Gar Vert 9/11	7,00 €
4028	TS Gar Vert 12/14	7,00 €
Tee-Shirts Petite Fille		
4029	TS Fille Rose 2/4	7,00 €
4030	TS Fille Rose 5/6	7,00 €
4031	TS Fille Rose 7/8	7,00 €
4032	TS Fille Rose 9/11	7,00 €
4033	TS Fille Rose 12/14	7,00 €
4034	TS Fille Tur 2/4	7,00 €
4035	TS Fille Tur 5/6	7,00 €
4036	TS Fille Tur 7/8	7,00 €
4037	TS Fille Tur 9/11	7,00 €
4038	TS Fille Tur 12/14	7,00 €
Bijoux		
5001	Collier Canine d'ours (avec cordon)	5,00 €
5002	Collier Crâne Néandertal (avec cordon)	5,00 €
5003	Collier Cheval (avec cordon)	5,00 €
5004	Collier Biface (avec cordon)	5,00 €
5005	Collier Crâne Tautavel (avec cordon)	5,00 €
5006	Pendentif Mammoth (avec cordon)	3,00 €
5007	Pendentif Cheval (avec cordon)	3,00 €
5008	Collier pointe de flèche (avec cordon)	5,00 €
5009	Collier Harpon (avec cordon)	5,00 €
5010	Bracelet coquille 12 couleurs	2,50 €
5011	Bracelet cuir avec médaille	3,00 €
5012	Bracelet cuir marron vif	3,00 €
5013	Bracelet cuir multicorde	3,00 €
5014	Bracelet cuir 4 cordes marron foncé noir	3,00 €
5015	Bracelet cuir tressé	3,00 €

5016	Collier cuir pointé de flèche obsidienne	13,50 €
5017	Collier sans cuir pointe de flèche obsidienne	12,00 €
5019	Chaîne argent 42 cm	15,00 €
5020	Sautoir 3 Limaces Argent	46,00 €
5021	Sautoir 3 Limaces Bronze	40,00 €
5022	Sautoir 3 Bifaces Argent	40,00 €
5023	Sautoir 3 bifaces bronze et argent	38,00 €
5024	Boucle ronde Biface argent	45,00 €
5025	Boucle ronde Biface bronze	40,00 €
5026	Boucle limace simple argent	40,00 €
5028	Boucle double limace argent	45,00 €
5031	Bracelet limace Argent	28,00 €
5032	Bracelet limace Bronze	25,00 €
5034	Boucle grande limace argent	34,00 €
5036	Pendentif grande limace Argent	22,00 €
5039	Chevillère Argent	30,00 €
5040	Chevillère Bronze	28,00 €
5043	Pendentif Biface plein Argent	20,00 €
5044	Pendentif Biface plein Bronze	17,00 €
5045	Bague Biface Argent	30,00 €
5046	Bague biface Bronze	27,00 €
5049	Médaille Logo Lazaret	30,00 €
5050	Pendentif Isard de la Bastide	3,00 €
5051	Collier Antiqua petite parure	5,00 €
5052	Collier Antiqua grande parure	7,00 €
6000	Petits articles	
6001	Porte-clés Crâne Néandertal	4,00 €
6002	Porte-clés Cheval	4,00 €
6003	Reproduction Biface	6,00 €
6004	Magnet Cheval	3,00 €
6005	Magnet Crâne Tautavel	3,00 €
6006	Porte-clés peluche chimpanzé	3,00 €
6007	Porte-clés peluche éléphant	3,00 €
6008	Porte-clés peluche lion	3,00 €
6009	Porte-clés peluche orang-outang	3,00 €
6010	Porte-clés peluche gorille	3,00 €
6011	Porte-clés peluche loup	3,00 €
6012	Porte-clés peluche bouquetin	3,00 €
6013	Porte-clés peluche ours	3,00 €
6014	Porte-clés peluche rhinocéros	4,00 €
6017	Porte-clés cuir pointe de flèche silex	12,00 €
6018	Porte-clés cuir pointe de flèche obsidienne	13,00 €
6019	Porte-clés Biface argent	30,00 €
6020	Porte-clés peluche panthere	3,00 €
6021	Porte-clés peluche harfang des neiges pm	3,00 €
6022	Porte-clés peluche Mammouth	3,00 €
6023	Porte-clés peluche chauve-souris pm	3,00 €
6024	Porte-clés Papo Ecureuil	3,00 €
6025	Porte-clés Papo Lionceau jouant	3,00 €
6026	Porte-clés Papo Marmotte	3,00 €
6027	Porte-clés Papo Ourson des Pyrénées	3,00 €
6028	Porté cles Papo Elephant	3,00 €
7000	Jeux	
7001	Défis nature Primates	7,00 €
7002	Défis nature Carnivores	7,00 €

7003	DEFIS NATURE LE GRAND JEU	20,00 €
7005	LES ENIGMES DE NOTRE TERRE	8,00 €
7006	LES ENIGMES DE LA PREHISTOIRE	8,00 €
7007	Défis nature Animaux marins	7,00 €
7008	Défis nature Reptiles	7,00 €
7009	Défis nature Oiseaux	7,00 €
7010	Défis nature Insectes	7,00 €
7011	LES ENIGMES DU MONDE ANIMAL	8,00 €
7012	LES ENIGMES DU CORPS HUMAIN	8,00 €
7013	LES ENIGMES DE L'ENVIRONNEMENT	8,00 €
7014	Puzzle 3D Gorille chimpanzé	6,00 €
7015	Puzzle 3D Eléphant	6,00 €
7016	Puzzle 3D Lion	6,00 €
7017	Puzzle 3D Jungle	6,00 €
7018	Puzzle 3D Océan	6,00 €
7019	Kit feu préhistorique	20,00 €
7020	Mini kit feu préhistorique	10,00 €
7022	LES ENIGMES DES PLANTES EXTRAORDINAIRES	8,00 €
7023	Défis nature Animaux préhistoriques	7,00 €
7024	Défis nature Volcans	7,00 €
7025	Défis nature Espace	7,00 €
7026	Défis nature Europe	7,00 €
7027	Défis nature Océanie	7,00 €
7028	Défis nature France	7,00 €
7029	Défis nature Asie	7,00 €
7030	Défis nature Amériques	7,00 €
7031	Défis nature Afrique	7,00 €
7032	BIOVIVA LE JEU	20,00 €
7033	Défis nature Froid extrême	7,00 €
7034	Défis nature Animaux extraordinaires	7,00 €
7035	Défis nature Incroyable planète	7,00 €
7036	Cros Magnon Edition Spéciale 10 ans	15,00 €
7037	Défis nature Arbres du monde	7,00 €
7038	Défis nature Petits animaux de la forêt	7,00 €
7039	Défis nature Animaux rigolos	7,00 €
7040	Jeu de Fouille archéologique - Les Fossiles	15,00 €
7041	Puzzle 3D Selfie Rocky Mountain	6,00 €
7042	Puzzle 3D Selfi Zoo	6,00 €
7043	La préhistoire - Le jeu des 7 familles (Bilingue)	6,50 €
7044	Puzzle 3D Selfi Oceans	6,00 €
7045	Défis nature Rapaces	7,00 €
7046	Défis nature Rois du Camouflage	7,00 €
7047	Discovery, le jeu de l'évolution	16,00 €
7048	Kit fouille vrais fossiles	15,00 €
7049	Barquette d'initiation peinture aux ocres	14,00 €
7050	Le grand jeu defis nature + cartes collector	20,00 €
8000	Figurines	
8007	Figurine MACAREUX MOINE	3,50 €
8009	Figurine HIBOU GRAND DUC	5,00 €
8010	Figurine RHINOCEROS	5,00 €
8011	Fig Papo Bison	10,00 €
8012	Fig Papo Cerf	5,00 €
8013	Fig Papo Chamois	5,00 €
8014	Fig Papo Ecureuil	3,50 €
8015	Fig Papo Elan	5,00 €

8016	Fig Papo Elephant Barrissant	5,00 €
8017	Fig Papo Faucon	5,00 €
8018	Figurine Papo Grizzly	5,00 €
8019	Figurine Papo Harfang des Neiges	5,00 €
8020	Fig Papo Hyene	5,00 €
8021	Fig Papo Jaguar	5,00 €
8022	Fig papo Lion Rugissant	5,00 €
8023	Fig Papo Lionne + Lionceau	5,00 €
8032	Fig Papo Loup	5,00 €
8024	Fig Papo Marmotte	3,50 €
8025	Fig Papo Panthere	5,00 €
8026	Fig Papo Aigle	5,00 €
8027	Fig Papo Renne	5,00 €
8028	Fig Papo Vautour	5,00 €
8029	Tubes figurines Papo - Lot 1 animaux sauvages	13,00 €
8030	Tubes figurines Papo - Lot 2 animaux sauvages	13,00 €
8031	Tubes Figurines Petjes - Animaux sauvages	4,00 €
8033	Fig Papo Mammouth	15,00 €
8034	Fig Papo Lynx	5,00 €
8035	Fig Papo Sanglier	3,50 €
8036	Fig Papo Renard	3,50 €
8037	Fig Papo Loutre	3,50 €
8038	Fig Papo Smilodon	10,00 €
8039	Fig Papo Homme préhistorique	5,00 €
8040	Venus Losange	12,00 €
8041	Venus de Menton	12,00 €
8042	Venus de Willendorf	20,00 €
8043	Dame de Brassempuy	12,00 €
8044	Figurine Papo Leopard des neiges	3,50 €
8045	Figurine Papo Ours des cavernes	5,00 €
8046	Figurine Papo Hippopotame	5,00 €
9000	PELUCHES	
9001	Peluche Lion 20 cm	8,00 €
9002	Peluche Elephant 20 cm	8,00 €
9003	Peluche Rhinocéros 20 cm	8,00 €
9004	Peluche Lapin 20 cm	8,00 €
9005	Peluche Ours 20 cm	8,00 €
9006	Peluche Harfang des neiges 20 cm	8,00 €
9007	Peluche Chouette Hulotte 21 cm	10,00 €
9008	Peluche lynx 23 cm	10,00 €
9009	Peluche Chimpanzé 28 cm	10,00 €
9010	Peluche Bouquetin 13 cm	5,00 €
9011	Peluche Orang-Outang 23 cm	10,00 €
9012	Peluche Chauve souris 20 cm	8,00 €
9013	Peluche harfang des neiges 21 cm	10,00 €
9014	Peluche smilodon 20 cm	8,00 €
9015	Peluche Renard 20 cm	8,00 €
9016	Peluche Harfang des neiges 13 cm	5,00 €
9017	Peluche Elan 13 cm	5,00 €
9018	Peluche Aigle 21 cm	10,00 €
9019	Peluche Loup 20 cm	8,00 €
9020	Peluche Elan 20 cm	8,00 €
9021	Peluche Leopard 20 cm	8,00 €
9022	Peluche Loup 13 cm	5,00 €
9023	Peluche Mammouth 13 cm	5,00 €

9024	Peluche Smilodon 13 cm	5,00 €
9025	Peluche Chouette Effraie 10 cm	8,00 €
9026	Peluche Panthère noire 23 cm	10,00 €
9027	Peluche Rhinocéros 25 cm	10,00 €
9028	Peluche Singe Japonais 23 cm	10,00 €
9029	Peluche Chien d'Afrique 23 cm	10,00 €
9030	Peluche Bison 20 cm	8,00 €
9031	Peluche Lynx 20 cm	8,00 €
9032	Peluche Mammouth 20 cm	8,00 €
9033	Doudou couverture Elan	10,00 €
9034	Marionnette Elephant 24 cm	5,00 €
9035	Peluche BB Lion couché 13 cm	5,00 €
9036	Peluche mini bison 13 cm	5,00 €





DÉPARTEMENT DES ALPES - MARITIMES

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
POUR LES RESSOURCES, LES MOYENS
ET LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

DIRECTION DES FINANCES DE L'ACHAT
ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

SERVICE DU BUDGET DE LA PROGRAMMATION
ET DE LA QUALITE DE GESTION
ARR tarifs octobre 2019

ARRETE

portant sur tarification des articles de la boutique à la régie de recettes de la galerie Lympia

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu l'arrêté constitutif du 21 novembre 2016 modifié par arrêté du 16 janvier 2017 portant sur la création de la régie de recettes de la Galerie Lympia ;

Vu la délibération l'Assemblée départementale du 15 septembre 2017 donnant délégation au Président du Conseil général des Alpes-Maritimes pour créer, modifier ou supprimer les régies et adapter les divers tarifs des services culturels ;

Vu l'arrêté de tarification du 30 mars 2018, du 15 juin 2018, 11 décembre 2018 et du 18 juin 2019 portant sur la tarification des articles vendus dans la boutique de la galerie Lympia ;

ARRETE

ARTICLE 1ER : L'arrêté du 18 juin 2019 portant sur la tarification des articles de la boutique est modifié selon le détail figurant dans le tableau ci-annexé ;

ARTICLE 2 : Le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et le Comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Nice, le 17 OCT. 2019

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services

Christophe PICARD

1. L'arrêté en date du 17 juillet 2020 portant sur la mise en œuvre de la stratégie de prévention des incendies de forêt dans le département des Alpes-Maritimes.

2. L'arrêté en date du 17 juillet 2020 portant sur la mise en œuvre de la stratégie de prévention des incendies de forêt dans le département des Alpes-Maritimes.

3. L'arrêté en date du 17 juillet 2020 portant sur la mise en œuvre de la stratégie de prévention des incendies de forêt dans le département des Alpes-Maritimes.

4. L'arrêté en date du 17 juillet 2020 portant sur la mise en œuvre de la stratégie de prévention des incendies de forêt dans le département des Alpes-Maritimes.

5. L'arrêté en date du 17 juillet 2020 portant sur la mise en œuvre de la stratégie de prévention des incendies de forêt dans le département des Alpes-Maritimes.

6. L'arrêté en date du 17 juillet 2020 portant sur la mise en œuvre de la stratégie de prévention des incendies de forêt dans le département des Alpes-Maritimes.

7. L'arrêté en date du 17 juillet 2020 portant sur la mise en œuvre de la stratégie de prévention des incendies de forêt dans le département des Alpes-Maritimes.

8. L'arrêté en date du 17 juillet 2020 portant sur la mise en œuvre de la stratégie de prévention des incendies de forêt dans le département des Alpes-Maritimes.

9. L'arrêté en date du 17 juillet 2020 portant sur la mise en œuvre de la stratégie de prévention des incendies de forêt dans le département des Alpes-Maritimes.

10. L'arrêté en date du 17 juillet 2020 portant sur la mise en œuvre de la stratégie de prévention des incendies de forêt dans le département des Alpes-Maritimes.

TARIFS BOUTIQUE		
CODE PRODUIT	ARTICLES	PRIX VENTE TTC
1 000	LIVRES	
1 001	C.D passeurs de mémoire Haute Tinée	4,00 €
1 002	C.D passeurs de mémoire Base et moyenne Tinée	4,00 €
1003	C.D passeurs de mémoire Haute Vésubie	4,00 €
1004	C.D passeurs de mémoire Basse Vésubie	4,00 €
1005	C.D passeurs de mémoire Var et Paillon	4,00 €
1006	C.D passeurs de mémoire Var et Cians	4,00 €
1007	C.D passeurs de mémoire Val de Blore	4,00 €
1008	C.D passeurs de mémoire Val d'Entraunes	4,00 €
1009	C.D passeurs de mémoire Coteaux Provencaux du Var	4,00 €
1010	C.D Les Lieux de mémoire de la Grande Guerre " Alpes Maritimes"	5,00 €
1012	L'ancien bague du port de Nice, ombres et lumières d'un monument - Versions française, anglaise et italienne	12,00 €
1013	Les jardins des Alpes-Maritimes, trésors de la Côte d'Azur. Histoire, art, acclimatation exotique.	30,00 €
1017	Catalogue de l'exposition "Giacometti, l'œuvre ultime" - Versions française, anglaise et italienne	15,00 €
1018	Album de l'exposition "Giacometti, l'œuvre ultime"	10,00 €
1026	Catalogue "Le Cas Moya l'exposition"	15,00 €
1028	Catalogue exposition Depardon "Traverser"	39,00 €
1029	Raymond Depardon par Christian Caujolle	17,50 €
1031	Les habitants, Depardon - le Seuil	25,00 €
1035	Album "Depardon Alpes-Maritimes"	12,00 €
1036	Catalogue "Reality Show 2.0" Anthony Alberti	15,00 €
1037	Graffitivre, Tana Editions	9,95 €
1038	Découvre le street art, Caroline Desnoëttes	18,90 €
1039	Palmyre, Alep, Damas, images de Syrie, Actes Sud	22,00 €
1040	Catalogue exposition UMAM "Liberté, Liberté chérie"	18,00 €
1041	Vivre là, paroles et visages du Mercantour	30,00 €
2000	Cartes postales	
2001	carte postale	1,00 €
3000	Papeterie	
3001	crayons de papier	2,00 €
3002	stylo bille	2,50 €
3005	Marque-page	1,50 €
4000	Tee-shirts	
	Tee-shirts Homme	
4001	t-shirt homme galerie Lympia blanc taille S	12,00 €
4002	t-shirt homme galerie Lympia blanc taille M	12,00 €
4003	t-shirt homme galerie Lympia blanc taille L	12,00 €
4004	t-shirt homme galerie Lympia blanc taille XL	12,00 €
4005	t-shirt homme galerie Lympia blanc taille XXL	12,00 €
40011	t-shirt homme galerie blanc XS	12,00 €
4006	t-shirt homme Giacometti blanc taille S	12,00 €
4007	t-shirt homme Giacometti blanc taille M	12,00 €
4008	t-shirt homme Giacometti blanc taille L	12,00 €
4009	t-shirt homme Giacometti blanc taille XL	12,00 €
4010	t-shirt homme Giacometti blanc taille XXL	12,00 €
4031	t-shirt homme galerie Lympia noir taille S	12,00 €
4032	t-shirt homme galerie Lympia noir taille M	12,00 €
4033	t-shirt homme galerie lympia noir taille L	12,00 €
4034	t-shirt homme galerie Lympia noir taille XL	12,00 €
4035	t-shirt homme galerie lympia noir taille XXL	12,00 €
40311	t-shirt homme galerie lympia noir XS	12,00 €

Tee-Shirts Femme		
4011	t-shirt femme galerie Lympia Taille S	12,00 €
4012	t-shirt femme galerie Lympia taille M	12,00 €
4013	t-shirt femme galerie Lympia taille L	12,00 €
4014	t-shirt femme galerie Lympia taille XL	12,00 €
4015	t-shirt femme galerie Lympia taille XXL	12,00 €
40111	t-shirt femme galerie lympia blanc XS	12,00 €
4016	t-shirt femme Giacometti S	12,00 €
4017	t-shirt femme Giacometti M	12,00 €
4018	t-shirt femme Giacometti L	12,00 €
4019	t-shirt femme Giacometti XL	12,00 €
4020	t-shirt femme Giacometti XXL	12,00 €
Tee-Shirts Enfant		
4021	t-shirt enfant galerie Lympia âges 3/4	9,00 €
4022	t-shirt enfant galerie Lympia âges 5/6	9,00 €
4023	t-shirt enfant galerie Lympia âges 7/8	9,00 €
4024	t-shirt enfant galerie Lympia âges 9/11	9,00 €
4025	t-shirt enfant galerie Lympia âges 12/14	9,00 €
BIJOUX		
5001	Pendentif forme sardine	18,00 €
5002	Pendentif forme grille du baigne	45,00 €
5003	Boucles d'oreille flotteurs	21,00 €
5004	Pendentif galet	34,00 €
5005	Bracelet baigne	15,00 €
5007	bracelet Giacometti "tête coton rouge"	12,00 €
5009	bracelet Giacometti "tête coton bleu "	12,00 €
AFFICHE		
6001	Exposition Alberto Giacometti, l'œuvre ultime	2,00 €
6002	Affiche Le cas Moya, l'exposition	2,00 €
6003	Affiche Depardon	2,00 €
6004	Affiche Depardon Alpes-Maritimes	2,00 €
6005	Poster faune et flore du PNM	3,00 €
6006	Poster PNM à colorier	6,90 €
MUGS		
7001	Mug	6,00 €
SACS		
8001	Sac en tissu	4,00 €
CASQUETTES		
9001	casquette	10,00 €
PETITS ARTICLES -DIVERS		
10001	magnets galerie Lympia	2,50 €
10019	Ticket parking 1h (obligatoirement avec achat boutique)	1,00 €
10022	porte clé	4,00 €
10023	magnets PNM	5,00 €
10024	pochettes cartes postales PNM	4,00 €
10025	agenda terre sauvage PNM	11,90 €



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DGA RESSOURCES ET MOYENS

DIRECTION DES FINANCES

SERVICE DU BUDGET, DE LA PROGRAMMATION
ET LA QUALITÉ DE GESTION

arrêté tarifs MM décembre 2019

ARRETE

portant sur la tarification des articles de la boutique de la régie de recettes
du Musée des Merveilles

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu l'arrêté du 5 juillet 1996 modifié par les arrêtés du 5 août 1997, 4 février 2000, 28 décembre 2001, 31 décembre 2003, 17 février 2006, 31 mars 2015, 16 juillet 2015, 2 novembre 2015 et du 13 juin 2017 instituant une régie de recettes auprès du Musée départemental des Merveilles ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2015 modifié par les arrêtés des 24 août 2015, 19 octobre 2015, 29 mars 2016, 21 octobre 2016, 19 juin 2017, 4 décembre 2017, 29 mai 2018, 6 août 2018, du 10 août 2018, 5 novembre 2018, du 28 février 2019, 7 juin 2019, du 7 août 2019 et du 24 septembre 2019 portant sur la tarification de la boutique et la billetterie du Musée des Merveilles ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 15 septembre 2017 donnant délégation au Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes à créer, modifier et adapter les divers tarifs de la boutique du Musée des Merveilles ;

ARRETE

ARTICLE 1ER : l'arrêté du 24 septembre 2019 portant sur la tarification de la boutique du Musée des Merveilles est modifié et complété selon le détail figurant dans les tableaux ci-annexés.

ARTICLE 2 : le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et le Comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Nice, le 24 DEC. 2019

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services

Christophe PICARD



Arrêté des prix de la boutique du Musée des Merveilles Décembre_2019

codes	Articles	Prix de vente HT	TVA	Prix Vente TTC
1001	Baptiste et le secret des Merveilles + rando	20,85 €	5,50%	22,00 €
1006	Goumbi	13,27 €	5,50%	14,00 €
1007	Noune (français)	13,27 €	5,50%	14,00 €
1008	Noune (italien)	13,27 €	5,50%	14,00 €
1019	Le Grandiose	66,35 €	5,50%	70,00 €
1026	Mont Bego	17,06 €	5,50%	18,00 €
1029	Guide des gravures rupestres	20,85 €	0,00%	22,00 €
1030	Guida delle incizioni rupestri	28,91 €	0,00%	30,50 €
1031	L'échelle du Paradis	11,56 €	5,50%	12,20 €
1032	Le scale del Paradiso	11,56 €	5,50%	12,20 €
1047	Catalogue Ponsard Paysages de pierres	5,08 €	20,00%	6,10 €
1085	Au Néolithique 1er paysans du monde	14,41 €	5,50%	15,20 €
1106	Le Incisioni Rupestri VM	7,11 €	5,50%	7,50 €
1139	Encyclo voyage PNM	23,60 €	5,50%	24,90 €
1151	Je m'appelle Bego	9,48 €	5,50%	10,00 €
1160	Tome 5 De Lumley	94,79 €	5,50%	100,00 €
1161	Tome 14 De Lumley	94,79 €	5,50%	100,00 €
1163	Art rupestre et statue menhirs	14,22 €	5,50%	15,00 €
1175	Contes et légendes de la Vallée des Merveilles	9,00 €	5,50%	9,50 €
1180	Kididoc les hommes préhistoriques	12,27 €	5,50%	12,95 €
1181	15 ans d'archéologie	23,70 €	5,50%	25,00 €
1185	Fleurs de nos montagnes séquoïa	17,91 €	5,50%	18,90 €
1186	Mi Chiamo "Bego"	9,48 €	5,50%	10,00 €
1189	Goumbi Anglais	13,27 €	5,50%	14,00 €
1191	Noune Anglais	13,27 €	5,50%	14,00 €
1211	La vallée des Merveilles	11,09 €	5,50%	11,70 €
1213	Carnet de Merveilles	14,17 €	20,00%	17,00 €
1216	Guides Valléens Roya Bévéra	13,08 €	5,50%	13,80 €
1229	Arts et Symboles du Néolithique à la Protohistoire	32,23 €	5,50%	34,00 €
1235	Aux origines de la transhumance	46,45 €	5,50%	49,00 €
1237	Otzi L'uomo venuto dal ghiaccio	9,48 €	5,50%	10,00 €
1238	Otzi The Iceman	9,48 €	5,50%	10,00 €
1239	Otzi Der Mann aus dem Eis	9,48 €	5,50%	10,00 €
1246	Ötzi L'homme des glaces	9,48 €	5,50%	10,00 €
1252	L'âge du Bronze en France	19,24 €	5,50%	20,30 €
1253	La grande histoire des 1ers hommes européens	21,33 €	5,50%	22,50 €
1254	La révolution néolithique en France	21,23 €	5,50%	22,40 €
1260	Merveilles	23,70 €	5,50%	25,00 €
1262	My name is Bego	9,48 €	5,50%	10,00 €
1269	Le Chalcolithique et la construction des inégalité	29,38 €	5,50%	31,00 €
1274	100 ans d'archéologie en PACA	28,44 €	5,50%	30,00 €
1277	Les chamanes de la préhistoire	7,87 €	5,50%	8,30 €
1284	L'art rupestre en peril	35,55 €	5,50%	37,50 €
1289	Otzi La mummia dei ghiacci	14,22 €	5,50%	15,00 €
1290	Otzi Die Gletschermumie	14,22 €	5,50%	15,00 €
1291	Otzi The Glacier mummy	14,22 €	5,50%	15,00 €
1299	Guide de la Flore des AM	24,17 €	5,50%	25,50 €
1300	Naissance des divinités, de l'agriculture	9,48 €	5,50%	10,00 €
1303	Les Grandes Découvertes en Préhistoire	20,85 €	5,50%	22,00 €

1304	Archéologie de la montagne européenne	36,97 €	5,50%	39,00 €
1306	Matériaux, productions, circulations du Néolithique	28,44 €	5,50%	30,00 €
1310	L'Age de fer en France	21,23 €	5,50%	22,40 €
1312	La France Gallo-Romaine	20,85 €	5,50%	22,00 €
1316	la révolution néolithique dans le monde	28,44 €	5,50%	30,00 €
1324	Berger et brebis de la Brigue	25,00 €	0,00%	25,00 €
1325	Sulle tracce dei nostri antenati	7,58 €	5,50%	8,00 €
1326	Les temps Suspendus	24,64 €	5,50%	26,00 €
1327	Montagnes sacrées	56,87 €	5,50%	60,00 €
1328	Parlu Tendascu	23,70 €	5,50%	25,00 €
1329	La montagne sacrée du Bego	56,87 €	5,50%	60,00 €
1331	Et l'homme créa les dieux	11,94 €	5,50%	12,60 €
1335	Si j'étais.. Un homme préhistorique	9,43 €	5,50%	9,95 €
1336	Meraviglie	23,70 €	5,50%	25,00 €
1337	Environnement et cultures à l'âge du bronze	42,65 €	5,50%	45,00 €
1339	Caïn, Abdel, Ötzi	25,02 €	5,50%	26,40 €
1342	Villes, Villages, Campagnes Âge de Bronze	24,64 €	5,50%	26,00 €
1343	Les gestes techniques de la préhistoire	29,38 €	5,50%	31,00 €
1344	L'atelier du préhistorien	18,01 €	5,50%	19,00 €
1347	Vallée des Merveilles und Fontanalbe	14,12 €	5,50%	14,90 €
1349	Minéraux Roches et Fossiles	19,24 €	5,50%	20,30 €
1351	Coffret braille	113,74 €	5,50%	120,00 €
1352	Vallée des Merveilles Val de Fontanalba	14,22 €	5,50%	15,00 €
1355	Mes années Pourquoi "La Préhistoire"	11,28 €	5,50%	11,90 €
1356	Comme des Marmottes	12,80 €	5,50%	13,50 €
1357	Mes Animaux à Toucher	13,18 €	5,50%	13,90 €
1362	Mercantour rando dans Alpes du Sud	11,37 €	5,50%	12,00 €
1363	Mercantour Sauvage	33,08 €	5,50%	34,90 €
1364	Plantes de santé Baumes et Tisanes	17,91 €	5,50%	18,90 €
1369	Mercantour guide rando	16,97 €	5,50%	17,90 €
1371	C'est un Grand Mystère	23,70 €	5,50%	25,00 €
1377	coffret préhistoire	37,87 €	5,50%	39,95 €
1378	Préhistoire Toumaï	23,65 €	5,50%	24,95 €
1379	Préhistoire BigBang	23,65 €	5,50%	24,95 €
1380	Méthodes archéologiques	27,96 €	5,50%	29,50 €
1381	Pourquoi l'art préhistorique	8,91 €	5,50%	9,40 €
1382	Archéologie du territoire	20,85 €	5,50%	22,00 €
1383	L'archéologie de la mort	20,85 €	5,50%	22,00 €
1384	La France racontée par les archéologues	26,54 €	5,50%	28,00 €
1385	Géologie du Mercantour	23,60 €	5,50%	24,90 €
1388	Cropetite	4,74 €	5,50%	5,00 €
1389	Questions réponses la préhistoire	6,45 €	5,50%	6,80 €
1390	la préhistoire à très petits pas	6,45 €	5,50%	6,80 €
1398	Merveilles anglais	23,70 €	5,50%	25,00 €
1399	Ragazzi nella preistoria	7,11 €	5,50%	7,50 €
1403	il grande forte delle colle di tenda	18,96 €	5,50%	20,00 €
1408	Cromignon	4,74 €	5,50%	5,00 €
1416	Premier paysans des alpes alimentation	18,96 €	5,50%	20,00 €
1423	Passeurs de mémoire	3,79 €	5,50%	4,00 €
1424	Carte IGN 38410T Vallée de la roya et VM	11,85 €	5,50%	12,50 €
1425	La Vallée des Merveilles Fidèle Editions	28,44 €	5,50%	30,00 €
1426	Le chemin de fer des Merveilles	18,96 €	5,50%	20,00 €
1427	Préhistoire Les 1er pas de l'homme	4,74 €	5,50%	5,00 €
1429	Mon Cahier Nature Les animaux de la montagne	7,11 €	5,50%	7,50 €
1431	La preistoria a piccoli passi	9,10 €	5,50%	9,60 €
1433	Viaggiando nella Preistoria	4,74 €	5,50%	5,00 €
1438	Une vie d'art préhistorique	44,55 €	5,50%	47,00 €
1439	L'homme et l'outil	7,58 €	5,50%	8,00 €

1440	Qu'est-ce que la Préhistoire?	7,30 €	5,50%	7,70 €
1441	Préhistoires d'Europe	40,76 €	5,50%	43,00 €
1442	Guide de la Faune et de la Flore	17,06 €	5,50%	18,00 €
1444	Les métamorphoses du bon berger	20,85 €	5,50%	22,00 €
1445	Les grandes énigmes en archéologie	18,01 €	5,50%	19,00 €
1448	Randonnées botaniques et découverte de la végét.	23,22 €	5,50%	24,50 €
1450	Archeologia del Neolitico	32,70 €	5,50%	34,50 €
1451	L'Italia nell'età del bronzo e del ferro	43,13 €	5,50%	45,50 €
1453	Gravures piquetées Bego	28,44 €	5,50%	30,00 €
1454	Les Romains à petits pas	12,80 €	5,50%	13,50 €
1456	Voyage en Gaule Romaine	27,49 €	5,50%	29,00 €
1457	Les Romains Questions Réponses	6,59 €	5,50%	6,95 €
1458	La valle delle Meraviglie Guida IT	4,27 €	5,50%	4,50 €
1460	Marmottes des Merveilles	11,37 €	5,50%	12,00 €
1462	Giacometti L'oeuvre ultime Catalogue grand	26,54 €	5,50%	28,00 €
1466	Tutto Otzi per giocare	9,38 €	5,50%	9,90 €
1467	Livre d'or Casa Fontanalba	37,91 €	5,50%	40,00 €
1468	Bego Quand des humains signifiaient le divin	28,91 €	5,50%	30,50 €
1469	Une ville romaine	9,43 €	5,50%	9,95 €
1470	Merveilles en poche	11,37 €	5,50%	12,00 €
1471	Qui se cache? A la montagne	7,58 €	5,50%	8,00 €
1472	Mon premier cherche trouve La Montagne	12,23 €	5,50%	12,90 €
1474	I romani a piccoli passi	9,48 €	5,50%	10,00 €
1475	Guide des sites préhistoriques PACA	18,01 €	5,50%	19,00 €
1476	Sauvages et Gourmandes	18,01 €	5,50%	19,00 €
1478	Preistoria L'alba della mente umana	18,48 €	5,50%	19,50 €
1480	Je lis et j'écris la langue tendasque	28,00 €	0,00%	28,00 €
1481	Marvel	30,00 €	0,00%	30,00 €
1482	Terres hautes (Contes, légendes et récits)	15,64 €	5,50%	16,50 €
1483	L'herbier méditerranéen	18,96 €	5,50%	20,00 €
1484	Loup, loup, loup!	11,37 €	5,50%	12,00 €
1485	Mercantour remarquable	12,80 €	5,50%	13,50 €
1486	Merveilles en poche anglais	11,37 €	5,50%	12,00 €
1488	Premiers Nomades de Haute Asie	11,37 €	5,50%	12,00 €
1489	L'art de la Préhistoire	21,71 €	5,50%	22,90 €
1490	Papy Mammouth	18,48 €	5,50%	19,50 €
1491	Dictionnaire illustré de Géologie	23,70 €	5,50%	25,00 €
1492	Cromignon (version album)	12,04 €	5,50%	12,70 €
1493	Croquette (version album)	12,04 €	5,50%	12,70 €
1494	Premiers Hommes	9,48 €	5,50%	10,00 €
1496	Sapiens	22,75 €	5,50%	24,00 €
1497	La dernière étreinte	22,27 €	5,50%	23,50 €
1498	Mon cahier d'archéologie 5-8 ans	12,31 €	5,50%	12,99 €
1499	Mon cahier d'archéologie 8 ans	14,21 €	5,50%	14,99 €
1500	Origines de l'humanité	18,96 €	5,50%	20,00 €
1501	Nos premières fois	18,96 €	5,50%	20,00 €
1502	L'homme est il un animal comme des autres	9,00 €	5,50%	9,50 €
1503	L'amazone et la cuisinière	16,97 €	5,50%	17,90
1504	Sapiens à la plage	15,07 €	5,50%	15,90
1505	Croquettes de marmottes	11,37 €	5,50%	12,00
1506	Le climat expliqué à ma fille	7,58 €	5,50%	8,00
1507	Tout savoir sur la préhistoire	9,43 €	5,50%	9,95
1508	Mémoires de maisons mortes	15,17 €	5,50%	16,00
1509	L'homme et la Nature	16,11 €	5,50%	17,00
1510	Sur les traces du Pastoralisme dans le massif du Mercantour	18,96 €	5,50%	20,00
1511	Merveilles en poche en Italien	11,37 €	5,50%	12,00
1512	Le premier petit chien du Monde	12,04 €	5,50%	12,70 €

1513	Silex and the city 2	13,27 €	5,50%	14,00
1514	Il était une fois l'homme t1	10,38 €	5,50%	10,95
1515	La préhistoire petite imagerie	5,64 €	5,50%	5,95
2003	Carte Musée des Merveilles	0,42 €	20,00%	0,50 €
2013	Carte Andy Kassen grand format	2,50 €	0,00%	2,50 €
2014	Carte musée pano+carrée	1,50 €	20,00%	1,80 €
2018	Carte Postale Lez Art	0,42 €	20,00%	0,50 €
2019	Carte stickers Sorcier	2,42 €	20,00%	2,90 €
2020	Carnet de 12 Cartes Merveilles	2,08 €	20,00%	2,50 €
2022	Autocollant Sorcier	0,83 €	20,00%	1,00 €
2023	Carte postale aluminium	4,17 €	20,00%	5,00 €
2024	Carte Postale gaufrée	1,25 €	20,00%	1,50 €
2025	Autocollant Sorcier noir	1,67 €	20,00%	2,00 €
3009	Gomme transparente	1,25 €	20,00%	1,50 €
3033	Mouton chèvre en feutre	6,50 €	0,00%	6,50 €
3034	Collier bois de renne gravures	7,00 €	0,00%	7,00 €
3038	Parapluie	25,00 €	20,00%	30,00 €
3039	Porte-clés Fleur Heidi	10,00 €	0,00%	10,00 €
3042	Taille Crayon "Cylindre"	1,50 €	20,00%	1,80 €
3046	Boeufs ânes animaux Kampf	9,00 €	0,00%	9,00 €
3048	Porte-clés nature (gland,chataigne,cynorrhodons	10,00 €	0,00%	10,00 €
3055	Miroir de poche	3,33 €	20,00%	4,00 €
3056	Lutin en laine	10,00 €	0,00%	10,00 €
3057	Collier bois de renne sifflet	8,50 €	0,00%	8,50 €
3059	Collier bois de renne 3 motifs	10,00 €	0,00%	10,00 €
3063	Toupie bois spirale	1,50 €	20,00%	1,80 €
3065	Portefeuille faux cuir	9,58 €	20,00%	11,50 €
3066	Magnet Sorcier	10,83 €	20,00%	13,00 €
3069	Jeu Mettiti in gioco con... l'archéologia	36,67 €	20,00%	44,00 €
3071	Yoyo en bois spirale	1,50 €	20,00%	1,80 €
3073	Jeu de 7 Familles Préhistoire	5,83 €	20,00%	7,00 €
3075	Magnet coffret 6 gravures	5,00 €	20,00%	6,00 €
3076	Rubik's cube Musée	7,08 €	20,00%	8,50 €
3078	Tatouage gravure couleur argent	1,25 €	20,00%	1,50 €
3079	Magnet Sorcier en Aluminium	2,50 €	20,00%	3,00 €
3083	Etui à lunette Sorcier	6,67 €	20,00%	8,00 €
3084	Parapluie photo Sorcier	37,08 €	20,00%	44,50 €
3085	Badge Musée	0,83 €	20,00%	1,00 €
3086	Porte-clés MG	2,92 €	20,00%	3,50 €
3087	Porte-clés en pierre polie	22,00 €	0,00%	22,00 €
3088	Mémo Merveilles	6,25 €	20,00%	7,50 €
3089	Boule de Noël	3,42 €	20,00%	4,10 €
3090	Parapluie pliant	20,83 €	20,00%	25,00 €
3092	Jeu Sauve mouton	18,33 €	20,00%	22,00 €
3093	Peluche nettoyeur d'ecran	5,42 €	20,00%	6,50 €
3094	Magnet Sorcier Wharol style	3,33 €	20,00%	4,00 €
3097	Peluche ours gravures	15,83 €	20,00%	19,00 €
3098	Puzzle 3D en bois	16,67 €	20,00%	20,00 €
3099	Fleur feutre	6,00 €	0,00%	6,00 €
3100	Yourte feutre	36,00 €	0,00%	36,00 €

3101	Porte-clés Sorcier argent	40,00 €	0,00%	40,00 €
3102	Porte-clés Sorcier bronze	35,00 €	0,00%	35,00 €
3103	Toupie artisanale bois	7,50 €	0,00%	7,50 €
3104	Magnet carré Sorcier	1,25 €	20,00%	1,50 €
3105	Magnet rectangle photo	1,67 €	20,00%	2,00 €
3106	Porte-clés ivoire	12,00 €	0,00%	12,00 €
3107	Puzzle 3D	20,83 €	20,00%	25,00 €
3108	Peluche bouquetin PNM	18,50 €	0,00%	18,50 €
3109	Carnet jeux à la montagne	12,00 €	0,00%	12,00 €
3110	Jeu de cartes Les animaux du Parc	11,50 €	0,00%	11,50 €
3111	Jeu de cartes Prise de bec	10,50 €	0,00%	10,50 €
4009	Porte-mine musée	0,83 €	20,00%	1,00 €
4034	Stylo multicolore	0,83 €	20,00%	1,00 €
4035	Post it Sorcier	1,67 €	20,00%	2,00 €
4036	Papiers à lettre gaufrés motif Sorcier	11,67 €	20,00%	14,00 €
4043	Règle flexible musée	2,50 €	20,00%	3,00 €
4044	Gomme Sorcier	2,50 €	20,00%	3,00 €
4048	Crayons bi-couleurs	7,50 €	20,00%	9,00 €
4049	Boite crayon bois	3,33 €	20,00%	4,00 €
4050	Crayon gris avec embout Sorcier	2,92 €	20,00%	3,50 €
4052	Stylo plume Sorcier	5,00 €	20,00%	6,00 €
4053	Carnet A5 Sorcier	10,83 €	20,00%	13,00 €
4054	Carnet A4 Sorcier	15,83 €	20,00%	19,00 €
4056	Crayons pastels	4,17 €	20,00%	5,00 €
4057	Crayon branche magique	2,92 €	20,00%	3,50 €
4058	Boite de 24 crayons magique	39,17 €	20,00%	47,00 €
4059	Carnet 4 couleurs	2,08 €	20,00%	2,50 €
4060	Marque page	2,50 €	20,00%	3,00 €
4061	Stylo noir ou blanc	5,00 €	20,00%	6,00 €
4062	Cahier de coloriage	7,58 €	5,50%	8,00 €
4063	Stylo panoramique flotteur	3,33 €	20,00%	4,00 €
4064	Stylo Sorcier	1,25 €	20,00%	1,50 €
4065	Stylo touché gomme	2,08 €	20,00%	2,50 €
4066	Stylo chic	3,33 €	20,00%	4,00 €
4067	Carnet A6 Warhol	5,42 €	20,00%	6,50 €
4068	Carnet A5 Balck and White	5,83 €	20,00%	7,00 €
4069	Poster flore PNM	3,00 €	0,00%	3,00 €
4070	Poster faune PNM	3,00 €	0,00%	3,00 €
4071	Poster géant à colorier	6,00 €	0,00%	6,00 €
5014	DVD La mémoire des pierres	10,00 €	0,00%	10,00 €
6048	Sac à main Kampf	59,00 €	0,00%	59,00 €
6053	Sac feutre motifs merveilles	24,00 €	0,00%	24,00 €
6057	Sac feutre modèle fruit	21,00 €	0,00%	21,00 €
6075	Echarpe femme brodée	8,33 €	20,00%	10,00 €
6080	Sac pochette feutre	30,00 €	0,00%	30,00 €
6081	Etole feutre grand modèle	57,00 €	0,00%	57,00 €
6086	Gilet Sorcier Gris	18,33 €	20,00%	22,00 €
6087	Casquette adulte Sorcier	10,00 €	20,00%	12,00 €
6090	Casquette enfant Sorcier	10,00 €	20,00%	12,00 €
6092	Sac Pochette Musée	13,33 €	20,00%	16,00 €
6093	Trousse Musée	11,67 €	20,00%	14,00 €
6095	Tee shirt enfant blanc bleu	6,67 €	20,00%	8,00 €
6098	Tee shirt adulte chocolat	7,50 €	20,00%	9,00 €
6099	Tee shirt adulte gris orange	7,50 €	20,00%	9,00 €
6103	Polaire adulte noire Sorcier	21,67 €	20,00%	26,00 €
6105	Etole Kampf petit modèle	38,00 €	0,00%	38,00 €

6106	Tee shirt enfant noir motifs couleurs	6,67 €	20,00%	8,00 €
6107	Tee shirt adulte marine motif vert	7,50 €	20,00%	9,00 €
6108	Tee shirt adulte noir Sorcier couleur	7,50 €	20,00%	9,00 €
6109	Trousse scolaire Musée	11,67 €	20,00%	14,00 €
6110	Cartable Musée 3D	18,33 €	20,00%	22,00 €
6111	Porte monnaie plat Musée	8,33 €	20,00%	10,00 €
6113	Porte Monnaie cuir motif Merveilles	54,00 €	0,00%	54,00 €
6116	Gilet zippé à capuche	19,17 €	20,00%	23,00 €
6117	Tee-shirt QR code	10,83 €	20,00%	13,00 €
6118	Tee-shirt bio homme	10,83 €	20,00%	13,00 €
6119	Tee-shirt bio femme	10,83 €	20,00%	13,00 €
6120	Tee-shirt bio enfant	7,50 €	20,00%	9,00 €
6121	Tee-shirt bio bébé	7,50 €	20,00%	9,00 €
6122	Sac en coton	1,67 €	20,00%	2,00 €
6123	Porte monnaie triangle	4,17 €	20,00%	5,00 €
6124	Sac à main Pieri	25,00 €	20,00%	30,00 €
6125	Sac de voyage	98,33 €	20,00%	118,00 €
6126	Foulard Laine et soie	42,50 €	20,00%	51,00 €
6128	Chaussettes Musée	8,33 €	20,00%	10,00 €
6129	Tee-shirt fillette	10,00 €	20,00%	12,00 €
6130	Tee-shirt femme sorciers cou	10,83 €	20,00%	13,00 €
6131	Sacoche homme	12,50 €	20,00%	15,00 €
6132	Bandeau feutre petit pour cheveux	15,00 €	0,00%	15,00 €
6133	Bandeau feutre grand pour cheveux	25,00 €	0,00%	25,00 €
6134	Foulard grand carré photo	52,50 €	20,00%	63,00 €
6135	Sacoche homme cuir	80,00 €	20,00%	96,00 €
6136	Tee shirt adulte gris Spirale	12,50 €	20,00%	15,00 €
6137	Tee shirt enfant gris Spirale	10,83 €	20,00%	13,00 €
6138	Gilet zippé enfant Spirale	23,33 €	20,00%	28,00 €
6139	Tour du cou PNM	12,00 €	0,00%	12,00 €
7030	Assiette verre	9,17 €	20,00%	11,00 €
7048	Mug Musée	5,83 €	20,00%	7,00 €
7050	Boîte Porcelaine Musée	5,00 €	20,00%	6,00 €
7054	Mobile Heïdi	23,00 €	0,00%	23,00 €
7068	Tasse expresso et sous tasse	5,83 €	20,00%	7,00 €
7078	Taureau en bronze	26,67 €	20,00%	32,00 €
7093	Schiste gravé Hallebarde	23,33 €	20,00%	28,00 €
7094	Porte photo Limace argent	48,33 €	20,00%	58,00 €
7110	Plaque décorative en Emaux d'art	78,00 €	0,00%	78,00 €
7118	Vase motifs Gravures	19,17 €	20,00%	23,00 €
7119	Flasque Sorcier en métal	10,00 €	20,00%	12,00 €
7120	Boîte pierre plate carré spirale	23,33 €	20,00%	28,00 €
7127	Sorcier Métal Petit	16,67 €	20,00%	20,00 €
7128	Sorcier Métal Grand	29,17 €	20,00%	35,00 €
7133	Vide poche Musée	7,08 €	20,00%	8,50 €
7134	Théière Spirale Hélène	60,00 €	0,00%	60,00 €
7135	Sculpture métal	34,17 €	20,00%	41,00 €
7136	Bol Spirale Hélène	22,00 €	0,00%	22,00 €
7137	Tasse et sous tasse Spirale Hélène	14,50 €	0,00%	14,50 €
7138	Boite sucrier spirale Hélène	36,00 €	0,00%	36,00 €
7139	Vide poche Spirale Hélène	19,50 €	0,00%	19,50 €
7142	Vase Hélène modèle 3	42,00 €	0,00%	42,00 €
7143	Bol gravures Morgane	26,00 €	0,00%	26,00 €
7144	Tasse gravures Morgane	17,00 €	0,00%	17,00 €
7145	Ardoise grande	14,17 €	20,00%	17,00 €
7146	Ardoise petite	4,17 €	20,00%	5,00 €
7147	Mug gravures Morgane	21,00 €	0,00%	21,00 €
7148	Mug acier avec mousqueton	8,33 €	20,00%	10,00 €

7151	Vase Archéologique en Terre	49,00 €	0,00%	49,00 €
7152	Sous-verre 4 Sorciers Wharol	5,83 €	20,00%	7,00 €
7153	Boite bois petite avec couvercle	16,00 €	0,00%	16,00 €
7154	Gobelet bois	18,00 €	0,00%	18,00 €
7155	Champignon bois	18,00 €	0,00%	18,00 €
7156	Boite bois moyenne avec couvercle	36,00 €	0,00%	36,00 €
7157	Boite bois luxe grande avec couvercle	110,00 €	0,00%	110,00 €
7158	Coupelle bois	15,00 €	0,00%	15,00 €
7160	Boite Musée ronde	6,67 €	20,00%	8,00 €
7161	Thermos	10,83 €	20,00%	13,00 €
7162	Photophore papier avec led	7,92 €	20,00%	9,50 €
7163	Boite cylindre avec couvercle émaillé	6,25 €	20,00%	7,50 €
7164	Boite bombée avec couvercle émaillé	6,25 €	20,00%	7,50 €
7165	Vase ovale conique	55,00 €	20,00%	66,00 €
7166	Vase bombé	55,00 €	20,00%	66,00 €
7167	Mug émaillé	20,83 €	20,00%	25,00 €
9116	Boite petite en pierre	9,17 €	20,00%	11,00 €
9144	Bague spirale argent	45,83 €	20,00%	55,00 €
9156	Boucles gravures argent	21,67 €	20,00%	26,00 €
9158	Boucles spirale ou corniforme carré argent	24,17 €	20,00%	29,00 €
9179	Eventail Musée	5,00 €	20,00%	6,00 €
9201	Boucles pierre	24,17 €	20,00%	29,00 €
9209	Bague fleur feutre	5,00 €	0,00%	5,00 €
9210	Bague pierre pendeloque	18,33 €	20,00%	22,00 €
9216	Collier Sorcier encerclé	23,33 €	20,00%	28,00 €
9230	Collier taureau en argent	8,33 €	20,00%	10,00 €
9231	Collier taureau en bronze	6,67 €	20,00%	8,00 €
9271	Collier rond corne et lin	8,33 €	20,00%	10,00 €
9272	Collier losange corne	8,33 €	20,00%	10,00 €
9279	Bracelet Sorcier caoutchouc lisse	17,50 €	20,00%	21,00 €
9281	Boucles Sorcier médaille courtes	21,67 €	20,00%	26,00 €
9282	Boucles Sorcier perle et médaille	26,67 €	20,00%	32,00 €
9283	Bague Sorciers gravés	29,17 €	20,00%	35,00 €
9286	Bague Sorcier médaille	26,67 €	20,00%	32,00 €
9287	Collier grelot	22,50 €	20,00%	27,00 €
9290	Médaille Sorcier	9,17 €	20,00%	11,00 €
9291	Collier bois de renne anneau	7,50 €	0,00%	7,50 €
9317	Collier spirale pierre argent	18,33 €	20,00%	22,00 €
9322	Collier Sorcier perle et médaille	23,33 €	20,00%	28,00 €
9323	Collier Sorcier argent chaîne argent	20,83 €	20,00%	25,00 €
9355	Broche berger(e) Argent	46,67 €	20,00%	56,00 €
9356	Broche berger(e) bronze	28,33 €	20,00%	34,00 €
9363	Collier Sorcier galet gravé	6,67 €	20,00%	8,00 €
9376	Bracelet plat corne	17,50 €	20,00%	21,00 €
9378	Bracelet elliptique corne	17,50 €	20,00%	21,00 €
9383	Collier spirale émail d'art	57,00 €	0,00%	57,00 €
9394	Bracelet bronze gravure	66,67 €	20,00%	80,00 €
9401	Collier médaillon corne	18,33 €	20,00%	22,00 €
9405	Bracelet plaque corne	10,83 €	20,00%	13,00 €
9406	Boucles carré corne	12,50 €	20,00%	15,00 €
9407	Collier carré corne	16,67 €	20,00%	20,00 €
9429	Bracelet manchette corne	20,00 €	20,00%	24,00 €
9431	Broche épingle feutre	21,00 €	0,00%	21,00 €
9434	Boucles Sorcier Clou Argent	19,17 €	20,00%	23,00 €
9436	Collier Sorcier (3) rosaire	58,33 €	20,00%	70,00 €
9438	Collier Sorcier (3) bronze chaîne argent	39,17 €	20,00%	47,00 €
9439	Boucles Sorcier bronze/argent	20,00 €	20,00%	24,00 €
9441	Bracelet Sorcier argent	21,67 €	20,00%	26,00 €

9442	Bracelet Sorcier bronze/argent	19,17 €	20,00%	23,00 €
9446	Boucles corne losange	5,83 €	20,00%	7,00 €
9447	Bracelet virgule corne	20,00 €	20,00%	24,00 €
9585	Collier pierre quartz moyen modèle	25,00 €	20,00%	30,00 €
9588	Bague Spirale en argent	29,17 €	20,00%	35,00 €
9589	Boucles Spirale pendente argent	18,33 €	20,00%	22,00 €
9590	Boucles Spirale chaîne argent	24,17 €	20,00%	29,00 €
9591	Boucles Spirale lobe argent	18,33 €	20,00%	22,00 €
9592	Boucles Spirale bronze/argent	21,67 €	20,00%	26,00 €
9595	Collier Spirale femme argent	24,17 €	20,00%	29,00 €
9596	Collier Sorcier argent	24,17 €	20,00%	29,00 €
9597	Collier Sorcier rosaire	34,17 €	20,00%	41,00 €
9599	Bracelet spirale argent	20,00 €	20,00%	24,00 €
9600	Bracelet spirale bronze	17,50 €	20,00%	21,00 €
9615	Boucles olive corne	10,00 €	20,00%	12,00 €
9616	Boucles petites cuiv. Bronz.	12,00 €	0,00%	12,00 €
9618	Boucles composées cuiv. Bronz.	16,00 €	0,00%	16,00 €
9619	Bracelet 1 motif cuiv. Bronz.	20,00 €	0,00%	20,00 €
9620	Bracelet 3 motifs cuiv. Bronz.	23,00 €	0,00%	23,00 €
9621	Collier 1 motif cuiv. Bronz. long	24,00 €	0,00%	24,00 €
9622	Collier 3 motifs cuiv. Bronz. Court	26,00 €	0,00%	26,00 €
9629	Boucles fleurs gros rond	3,33 €	20,00%	4,00 €
9635	Boucles métal grosse	3,33 €	20,00%	4,00 €
9643	Boucles corne petites perles	3,33 €	20,00%	4,00 €
9654	Bague pierre naturelle	33,00 €	0,00%	33,00 €
9655	Bracelet pierre naturelle	26,00 €	0,00%	26,00 €
9656	Collier pierre naturelle (petit)	22,00 €	0,00%	22,00 €
9657	Collier pierre naturelle (moyen)	35,00 €	0,00%	35,00 €
9658	Boucles pierre naturelle	25,00 €	0,00%	25,00 €
9659	Collier pierre naturelle luxe	52,00 €	0,00%	52,00 €
9674	Boucles étoiles (2)	3,33 €	20,00%	4,00 €
9676	Boucles étoile longue couleur	3,33 €	20,00%	4,00 €
9686	Collier demi torque or ou argent	10,00 €	20,00%	12,00 €
9750	Charms	18,33 €	20,00%	22,00 €
9751	Collier plexi enfant	5,00 €	0,00%	5,00 €
9753	Collier bois naturel petit	36,67 €	20,00%	44,00 €
9754	Collier bois naturel grand	47,50 €	20,00%	57,00 €
9755	Collier pierre polie	22,00 €	0,00%	22,00 €
9762	Collier plaque argentée	15,83 €	20,00%	19,00 €
9763	Bracelet plaque argentée	13,33 €	20,00%	16,00 €
9764	Boucles plaque argentée	6,25 €	20,00%	7,50 €
9765	Collier plaque dorée	15,83 €	20,00%	19,00 €
9771	Collier Spirale argentée	10,83 €	20,00%	13,00 €
9772	Collier Spirale dorée	10,83 €	20,00%	13,00 €
9773	Boucles Spirale argentée	9,17 €	20,00%	11,00 €
9774	Boucles Spirale dorée	9,17 €	20,00%	11,00 €
9779	Bague résine et bois	25,00 €	0,00%	25,00 €
9780	Bracelet tressé pour charms	21,67 €	20,00%	26,00 €
9781	Collier animaux montagne coloré	10,00 €	20,00%	12,00 €
9782	Bracelet animaux montagne coloré	10,00 €	20,00%	12,00 €
9784	Charms pierre naturelle	10,83 €	20,00%	13,00 €
9785	Montre Merveilles	20,83 €	20,00%	25,00 €
9786	Collier émaux ArtBox	54,17 €	20,00%	65,00 €
9787	Bracelet tressé Sorcier argent	10,00 €	20,00%	12,00 €
9788	Bracelet tressé Spirale argent	10,00 €	20,00%	12,00 €
9789	Collier silex	12,00 €	0,00%	12,00 €
9790	Boucles torsade corne	10,83 €	20,00%	13,00 €
9791	Boucles anneau corne	17,50 €	20,00%	21,00 €

9792	Boucles rondes écailles tortue	11,67 €	20,00%	14,00 €
9793	Boucles fleur corne	16,67 €	20,00%	20,00 €
9795	Collier anneau rond écailles tortue	17,50 €	20,00%	21,00 €
9797	Collier fleur corne	18,33 €	20,00%	22,00 €
9798	Collier chaine corne	21,67 €	20,00%	26,00 €
9800	Bracelet corne lot de 7	31,67 €	20,00%	38,00 €
9801	Bracelet serpent corne	21,67 €	20,00%	26,00 €
9802	Bracelet fleur corne	13,33 €	20,00%	16,00 €
9803	Bracelet manchette écailles tortue	17,50 €	20,00%	21,00 €
9804	Bracelet elastique corne	21,67 €	20,00%	26,00 €
9805	Boucles fleur corne	13,33 €	20,00%	16,00 €
9807	Bracelet elastique corne	20,83 €	20,00%	25,00 €
9817	Bracelet Spirale cuir	16,00 €	0,00%	16,00 €
9818	Bracelet Spirale grande cuir	10,00 €	0,00%	10,00 €
9819	Collier Spirale cuir	14,00 €	0,00%	14,00 €
9820	Collier Spirale verre	7,50 €	20,00%	9,00 €
9822	Collier perles métal	6,67 €	20,00%	8,00 €
9823	Bracelet perles métal	5,00 €	20,00%	6,00 €
9827	Bracelet daim	2,50 €	20,00%	3,00 €
9831	Bracelet coloré	6,67 €	20,00%	8,00 €
9832	Bracelet multi tours	5,00 €	20,00%	6,00 €
9833	Bague Sorcier émail/argent	34,17 €	20,00%	41,00 €
9834	Bracelet Sorcier émail/argent	30,83 €	20,00%	37,00 €
9835	Boucles monnaie Sorcier au lobe	29,17 €	20,00%	35,00 €
9836	Boucles Sorcier émail/argent pendantes	29,17 €	20,00%	35,00 €
9837	Collier Sorcier émail/argent	22,50 €	20,00%	27,00 €
9838	Bracelet foudre argent	30,00 €	20,00%	36,00 €
9839	Bracelet foudre émail/argent	34,17 €	20,00%	41,00 €
9840	Boucles foudre argent lobe	12,50 €	20,00%	15,00 €
9841	Boucles foudre pendantes	15,00 €	20,00%	18,00 €
9842	Collier foudre argent	18,33 €	20,00%	22,00 €
9843	Bague en bois naturel	18,33 €	20,00%	22,00 €
9844	Boucles en bois naturel	18,33 €	20,00%	22,00 €
9845	Bracelet feutre	20,00 €	0,00%	20,00 €
9846	Broche en feutre	16,00 €	0,00%	16,00 €
9847	Boucles en feutre	19,50 €	0,00%	19,50 €
9848	Collier romain	15,00 €	0,00%	15,00 €
9849	Boucles d'oreilles romaines	12,00 €	0,00%	12,00 €
9850	Monnaie romaine	3,00 €	0,00%	3,00 €
9851	Bracelet Spirales feutre	39,00 €	0,00%	39,00 €
9852	Bracelet homme	5,83 €	20,00%	7,00 €
9853	Collier perles blanches	4,17 €	20,00%	5,00 €
9855	Bracelet cordon tressé	2,50 €	20,00%	3,00 €
9856	Collier métal multi-fils	4,58 €	20,00%	5,50 €
9857	Bracelet métal multi fils	3,75 €	20,00%	4,50 €
9862	Boucles disque corne	17,50 €	20,00%	21,00 €
9863	Collier anneau corne	17,50 €	20,00%	21,00 €
9864	Bracelet jonc large	15,00 €	20,00%	18,00 €
9865	Bracelet jonc fin	10,00 €	20,00%	12,00 €
9866	Boucles chaine corne	24,17 €	20,00%	29,00 €
9867	Boucles demi rond corne	12,50 €	20,00%	15,00 €
9868	Bracelet pierre naturelle luxe	40,00 €	20,00%	48,00 €
9870	Bracelet manchette perles	5,00 €	20,00%	6,00 €
9871	Boucles verre	5,83 €	20,00%	7,00 €
9872	Boucles strass longues	3,75 €	20,00%	4,50 €
9874	Bracelet verre ouvert	6,67 €	20,00%	8,00 €
9875	Boucles demie-spirale	5,00 €	20,00%	6,00 €
9877	Boucles multiperles	3,75 €	20,00%	4,50 €

9878	Collier Sorcier cylindre	25,00 €	20,00%	30,00 €
9879	Boucles Sorcier cylindre	50,00 €	20,00%	60,00 €
9881	Collier Mongol laiton	6,00 €	0,00%	6,00 €
9882	Collier cheval bronze	8,50 €	0,00%	8,50 €
9884	Collier Spirale en argent Fortune	25,00 €	0,00%	25,00 €
9885	Collier Sorcier plaque en argent Fortune	68,00 €	0,00%	68,00 €
9886	Boucles Spirales double en argent Fortune	98,00 €	0,00%	98,00 €
9887	Bracelet Spirales petites en argent Fortune	120,00 €	0,00%	120,00 €
9888	Collier Spirale argent cuir noir Fortune	145,00 €	0,00%	145,00 €
9889	Collier pointe flèche argent	18,00 €	0,00%	18,00 €
9890	Collier pointe flèche bronze	15,00 €	0,00%	15,00 €
9891	Collier hache argent	37,00 €	0,00%	37,00 €
9892	Collier hache bronze	32,00 €	0,00%	32,00 €
9893	Créoles or couleur	5,00 €	20,00%	6,00 €
9894	Bracelet or couleur	4,17 €	20,00%	5,00 €
9896	Boucles labyrinthe	4,58 €	20,00%	5,50 €
9898	Collier labyrinthe	6,67 €	20,00%	8,00 €
9899	Bague 9 pierres	5,00 €	20,00%	6,00 €
9900	Boucles demi rond doré	3,75 €	20,00%	4,50 €
9901	Collier carrés colorés	8,33 €	20,00%	10,00 €
9902	Boucles 4 losanges	6,67 €	20,00%	8,00 €
9903	Bracelet épi	4,17 €	20,00%	5,00 €
9904	Boucles épi	5,83 €	20,00%	7,00 €
9905	Collier épi	5,00 €	20,00%	6,00 €
9906	Collier feuille	8,33 €	20,00%	10,00 €
9907	Boucles spirale résine	4,58 €	20,00%	5,50 €
9908	Bague pierre picots	4,17 €	20,00%	5,00 €
9909	Boucles losange rayé	2,50 €	20,00%	3,00 €
9910	Collier 1 motif cuiv. Bronz. court	23,00 €	0,00%	23,00 €
9911	Bracelet 3 ou 4 brins Asie Centrale	10,00 €	20,00%	12,00 €
9912	Boucles multicoloreurs Asie centrale	6,67 €	20,00%	8,00 €
9913	Boucles ethniques Asie centrales	6,67 €	20,00%	8,00 €
9914	Bague laiton Asie centrale	8,33 €	20,00%	10,00 €
9915	Boucles spirale laiton Asie centrale	7,50 €	20,00%	9,00 €
9916	Bracelet rigide fin Asie Centrale	7,50 €	20,00%	9,00 €
9917	Bracelet petites perles Asie Centrale	6,67 €	20,00%	8,00 €
9918	Collier petites perles Asie centrale	7,50 €	20,00%	9,00 €
9920	Bracelet pierre de lave Asie Centrale	9,17 €	20,00%	11,00 €
9921	Bracelet large Asie centrale	8,33 €	20,00%	10,00 €
9922	Boucles grosses Asie Centrale	8,33 €	20,00%	10,00 €
9923	Collier métal ou turquoise Asie Centrale	13,33 €	20,00%	16,00 €
9924	Collier pointe en os	6,00 €	0,00%	6,00 €
9925	Collier stéatite	6,00 €	0,00%	6,00 €
9926	Collier hache grosses perles	7,00 €	0,00%	7,00 €
9927	Collier hache petites perles	6,00 €	0,00%	6,00 €
9928	Collier Sorcier galet argent	19,17 €	20,00%	23,00 €
9929	Bracelet bois et pierre	18,00 €	0,00%	18,00 €
9930	Collier Sorcier ivoire	12,00 €	0,00%	12,00 €
9931	Collier triangles	7,50 €	20,00%	9,00 €
9932	Collier coloré	7,50 €	20,00%	9,00 €
9933	Chaîne argent	22,00 €	0,00%	22,00 €
9934	Collier capsule	5,00 €	20,00%	6,00 €
9935	Boucles Triangles	3,75 €	20,00%	4,50 €
9936	Bracelet épi long	3,33 €	20,00%	4,00 €
9937	Boucles capsules	4,17 €	20,00%	5,00 €
9938	Pendentif pierre et laiton	7,08 €	20,00%	8,5



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DGA RESSOURCES ET MOYENS

DIRECTION DES FINANCES

SERVICE DU BUDGET, DE LA PROGRAMMATION
ET LA QUALITÉ DE GESTION

arrêté tarifs Cinéma Mercury décembre 2019

ARRETE

portant sur la tarification des articles de la boutique de la régie de recettes
du Cinéma MERCURY

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu l'arrêté du 5 juillet 1996 modifié par les arrêtés du 5 août 1997, 4 février 2000, 28 décembre 2001, 31 décembre 2003, 17 février 2006, 31 mars 2015, 16 juillet 2015, 2 novembre 2015 et du 13 juin 2017 instituant une régie de recettes auprès du Musée départemental des Merveilles ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2007 modifié par les arrêtés des 8 novembre 2007, 4 février 2009, 19 et 27 février 2015, 22 février 2016, 6 février 2018, 13 août 2018 et du 31 janvier 2019 portant sur la tarification la billetterie du cinéma Mercury ;

Vu la délibération l'Assemblée départementale du 15 septembre 2017 donnant délégation au Président du Conseil général des Alpes-Maritimes pour créer, modifier ou supprimer les régies et adapter les divers tarifs des services culturels

ARRETE

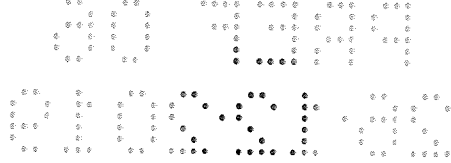
ARTICLE 1ER : l'arrêté du 31 janvier 2019 portant sur la tarification de la billetterie du Cinéma Mercury est modifié et complété selon le détail figurant dans les tableaux ci-annexés.

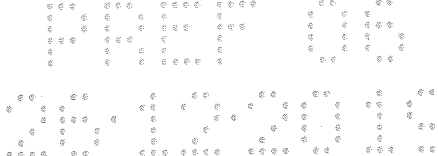
ARTICLE 2 : le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et le Comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Nice, le 26 DEC. 2019

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services

Christophe PICARD





TARIFICATION DE LA BILLETTERIE CINEMA MERCURY

TARIFS	PRIX	PERSONNES CONCERNEES
Plein tarif	8,00 €	
Tarif réduit le lundi	5,50 €	<ul style="list-style-type: none"> • Tout Public.
Tarifs réduits sur présentation du justificatif	5,50 €	<ul style="list-style-type: none"> • Collégiens et lycéens scolarisés dans le département des Alpes Maritimes ; • Étudiants ; • Demandeurs d'emplois ; • Seniors à partir de 60 ans (hors séances ciné senior) ; • Personnes porteuses de handicap ; • Les groupes de plus de 10 personnes et plus ; • Parents accompagnés de leurs enfants âgés de moins de 9 mois dans le cadre des séances « Ciné Parents-Bébé ». • Adhérents des associations partenaires du Mercury, uniquement dans le cadre des séances organisées par les associations. • Avant-premières et séances organisées par le Département. • Séances organisées dans le cadre d'un festival.
Tarif réduit	3,00 €	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes courts de moins de 60 minutes. • Séances spéciales « jeune public » organisé par le Département.
Tarif réduit		<ul style="list-style-type: none"> • Le Printemps du cinéma, , selon le tarif appliqué par la Fédération nationale des cinémas français. • La fête du cinéma, selon le tarif appliqué par la Fédération nationale des cinémas français.
Tarif réduit	3,50 €	<ul style="list-style-type: none"> • Festival Cinéma Télérama • Festival Cinéma Télérama enfants
Tarifs réduits sur présentation du justificatif	4,00 €	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes de moins de 14 ans ; • Agents du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, sur présentation de leur badge.
	2,50 €	<ul style="list-style-type: none"> • Écoliers scolarisés dans le département se rendant au cinéma dans le cadre scolaire • Collégiens scolarisés dans le département se rendant au cinéma dans le cadre scolaire ; • Collégiens scolarisés dans le département se rendant au cinéma dans le cadre du dispositif « collège au cinéma » ; • Lycéens d'enseignement général et professionnel scolarisés dans le département se rendant au cinéma dans le cadre du dispositif « lycéens et apprentis au cinéma ». • Seniors, dans le cadre des séances « ciné seniors », sur inscription obligatoire dans les Maisons du Département et Maisons des Seniors et leurs accompagnants (jeunes de – de 14 ans) dans le cadre des séances intergénérationnelles.
Carte Pass Collège au cinéma 10 entrées	25 €	<ul style="list-style-type: none"> • Collégiens scolarisés dans le Département se rendant au cinéma dans le cadre du dispositif « collège au cinéma »



TARIFS	PRIX	PERSONNES CONCERNEES
Carte Pass Collège au cinéma 15 entrées	37,5 €	<ul style="list-style-type: none"> • Collégiens scolarisés dans le Département se rendant au cinéma dans le cadre du dispositif « collège au cinéma »
Carte 10 entrées	50 €	<ul style="list-style-type: none"> • Non nominative, valable 1 an.
Paiement par contremarques (paiement différé)	Divers	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les titulaires de contremarques délivrées par le CNC (Centre National de la Cinématographie) ; • Tarif plein ou réduit en fonction du justificatif présenté appliqué sur la base de la valeur faciale du ou des chèques remis (monnaie non rendue) ; • Pour les porteurs du Cinéchèque, tarif réduit en vigueur au cinéma Mercury. • Pour les porteurs des chèques EASYPASS ; • Pour les porteurs de « chèques Cinéma O.S.C ».
Paiement par contremarques (paiement différé)	5 €	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les collégiens titulaires du pass excellence 06 délivré par le Département 06.
Gratuité	0,00 €	<ul style="list-style-type: none"> • Les critiques de cinéma, titulaires de la carte verte; • Les porteurs d'invitations distributeurs ; • Les titulaires de la carte du CNC délivrée au titre du contrôle cinématographique et aux membres de la commission de classification des films ; • Les membres CICAIE, titulaires de la carte • Les membres Europa Cinémas titulaires de la carte • Les administrateurs, directeurs, chef du service juridique de la SACEM ; • Les exploitants des salles de cinéma du département, sur présentation de leur carte d'autorisation d'exercice.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES			
SEMAINE	SALLE 1	SALLE 2	SALLE 3
Matinée : 9h-12h	75 €	50 €	30 €
Après-midi : 14h-20h	100 €	75 €	50 €
Soirée : 20h-00h	150 €	100 €	50 €
WEEK-END	SALLE 1	SALLE 2	SALLE 3
Matinée : 9h-12h	100 €	75 €	50 €
Après-midi : 14h-20h	150 €	100 €	75 €
Soirée : 20h-00h	200 €	150 €	100 €





DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
POUR LES RESSOURCES, LES MOYENS
ET LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

DIRECTION DES FINANCES DE L'ACHAT
ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

SERVICE DU BUDGET DE LA PROGRAMMATION
ET DE LA QUALITE DE GESTION
ARR 2019 fermeture régie

ARRETE

portant sur la suppression de la régie d'avances du garage

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n°2008-227 du mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 15 septembre 2017 donnant délégation au Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;

Vu l'arrêté du 27 août 1982 portant sur la création d'une régie d'avances du Parc automobile - modifié par arrêtés du 27 octobre 1994, 26 avril 2002, 4 février 2009 et du 4 octobre 2011 auprès du Conseil général des Alpes-Maritimes ;

Vu l'avis conforme du Comptable public assignataire du 1^{er} juillet 2019 ;

ARRETE

ARTICLE 1ER : A compter du 27 septembre 2019, il est décidé la suppression de la régie d'avances ci-dessus désignée en vue de payer les dépenses suivantes :

- remboursement des frais de péage des autoroutes et frais de stationnement.

ARTICLE 2 : L'avance prévue pour la gestion de la régie dont le montant est de 1 200 € est supprimée.

ARTICLE 3 : La suppression de cette régie prendra effet lors de la publication de la présente décision au bulletin des actes administratifs.

ARTICLE 4 : Le Président du conseil départemental et le comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 05 SEP. 2019

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur des finances, de l'achat
et de la commande publique


Diane GIRARD
104

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17301-DE-1-1
--

Date de télétransmission : 30 juin 2020

Date de réception : 30 juin 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française

—————
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—————
Séance du 26 JUIN 2020

—————
DELIBERATION N° 7

—————
**POLITIQUES AIDE À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE ET AIDE AUX
PERSONNES HANDICAPÉES**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code civil, et notamment ses articles 375 à 375-8 ;

Vu le code des transports et notamment les articles R.3111-24 à R.3111-27 ;

Vu la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 15 ;

Vu la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n°2004-703 du 13 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires des livres I et II du code de l'éducation ;

Vu le règlement départemental d'aide et d'actions sociales en vigueur ;

Vu la délibération prise le 22 septembre 2016 par l'assemblée départementale adoptant le schéma départemental de l'enfance 2016-2020 ;

Vu la délibération prise le 23 juillet 2007 par la commission permanente adoptant le dispositif d'aide au transport pour les familles d'élèves handicapés, permettant d'attribuer aux familles d'enfants handicapés scolarisés, dont le transport scolaire est assuré par un tiers professionnel de leur choix, une bourse de transport ;

Vu la délibération prise le 30 septembre 2010 par la commission permanente attribuant, à compter de l'année scolaire 2010/2011, aux familles d'enfants handicapés scolarisés, dont le transport scolaire est assuré par un tiers professionnel de leur choix, la bourse de transport sous forme d'un remboursement mensuel versé aux familles au vu des justificatifs des dépenses acquittées ;

Vu la délibération prise le 27 juin 2013 par l'assemblée départementale approuvant l'évolution de la réglementation départementale à compter de la rentrée scolaire 2013/2014, pour l'attribution des aides financières individuelles au transport scolaire journalier et hebdomadaire, et revalorisant l'indemnité de transport scolaire pour les familles d'enfants handicapés transportant elles-mêmes leurs enfants ;

Vu la délibération prise le 31 janvier 2014 par l'assemblée départementale autorisant le président du Conseil départemental à attribuer les aides au transport scolaire par arrêté ;

Vu la délibération prise le 18 octobre 2019 par la commission permanente approuvant l'extension des modalités de prise en charge relatives au transport des élèves handicapés et notamment le remboursement des frais d'abonnement scolaire de transport en commun pour une durée maximale d'un an par enfant et celui des frais de transport individuel par un véhicule de transport avec chauffeur (VTC), à compter de l'année scolaire 2019-2020 ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale approuvant les orientations de la politique d'aide à l'enfance et à la famille pour l'année 2020 ;

Vu le rapport de son président proposant :

Concernant le programme "Placement enfants et familles" :

- la signature d'une convention avec la Fondation Lenal pour l'octroi d'une subvention d'investissement au titre de l'extension de l'offre d'accueil destinée aux enfants de 0 à 6 ans ;

Concernant le programme « Accompagnement social » de la politique Aide aux personnes handicapées :

- l'approbation du règlement départemental du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap qui vise à regrouper l'ensemble des délibérations relatives à cette compétence dans un référentiel unique et à cadrer l'intervention des personnels du Département ;

Considérant que le règlement départemental du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap qui fixe les modalités d'organisation et de financement du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap dans le département des Alpes-Maritimes, abroge et remplace toutes les dispositions antérieures ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions Autonomie des personnes âgées et handicapées, enfance et santé, et Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant le programme « Placement enfants et familles » :

Au titre du projet immobilier « Villa Suzy » présenté par la Fondation Lenval

- d'approuver l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant de 290 119 €, au bénéfice de la Fondation Lenval, pour l'extension du nombre de places d'accueil destinées aux enfants de 0 à 6 ans ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer au nom du Département, la convention à intervenir avec la Fondation Lenval, applicable à compter de sa notification pour une durée de 12 mois, renouvelable une fois par reconduction expresse, deux mois avant la date d'échéance en fonction du jour de livraison des travaux, dont le projet est joint en annexe ;
- de prélever les crédits correspondants sur les disponibilités du programme « Placement enfants et familles » du budget départemental ;

2°) Concernant le programme « Accompagnement social » de la politique Aide aux personnes handicapées :

Au titre du transport des élèves et étudiants en situation de handicap

- d'approuver la mise en œuvre du règlement départemental du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap, dont le projet est joint en annexe, à compter de la rentrée scolaire 2020-2021 ;
- de donner délégation à la commission permanente pour approuver les ajustements ultérieurs nécessaires audit règlement.



Direction de l'enfance

RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL

**Transport scolaire des élèves et étudiants
en situation de handicap**

Délibération du 2020
Entrée en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2020-2021

SOMMAIRE

I- Dispositifs réglementaires

1- Objet du règlement

2- Date de mise en œuvre

3- Cadre juridique

II- Les conditions nécessaires à remplir pour la demande de prise en charge

1- Les critères de prise en charge

- Les bénéficiaires
- L'avis circonstancié
- L'âge
- La domiciliation

2- Les trajets éligibles et non éligibles

- Élève externe /demi-pensionnaire
- Élève interne
- Déplacements vers les lieux de stage
- Déplacements vers les lieux d'examens
- Déplacements vers les lieux d'alternance et d'apprentissage
- Les trajets non éligibles

3- La constitution du dossier

- Le dossier d'inscription et le formulaire d'avis circonstancié de transport MDPH
- Instruction de la demande de prise en charge
- La décision du transport
- Le suivi administratif et financier de la prise en charge
- Types de modifications en cours d'année

III- Les différents dispositifs de prise en charge

1. L'allocation d'aide au transport

- Dispositions financières
- Dispositions générales
- Dispositions particulières

2. Le transport groupé

- Présentation
- Les modalités de transport groupé
- Obligation de l'élève et des responsables légaux
- Sanctions et responsabilités

3. Tiers professionnel ou véhicule de tourisme avec chauffeur

- Dispositions financières
- Dispositions générales

4. La carte d'abonnement scolaire

- Dispositions financières
- Dispositions générales

IV- Les recours et les réclamations

- Types de recours et réclamations
- Rédaction et envoi des recours et réclamations

Lexique

I- Dispositifs réglementaires

1- Objet du règlement

Le présent règlement fixe les modalités d'organisation et de financement du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap, dans le Département des Alpes-Maritimes. Il abroge et remplace toutes les dispositions antérieures.

Il est élaboré pour garantir aux élèves et étudiants en situation de handicap les meilleures conditions de confort et de sécurité en fixant les droits et obligations de chacun.

2- Date de mise en œuvre

Le présent règlement, voté en assemblée départementale, entre en vigueur à compter la rentrée scolaire 2020-2021.

Il peut être susceptible de modification par voie d'avenant et soumis au vote des élus du Département.

3- Cadre juridique

La prise en charge financière du transport des élèves et étudiants handicapés relève des dispositions mentionnées ci-après.

L'article 15 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République modifie le code des transports dans l'article L. 3111-1. Les services non urbains, réguliers ou à la demande, sont organisés par la Région, à l'exclusion des services des transports adaptés des élèves handicapés vers les établissements scolaires qui sont confiés aux Départements. Cette disposition est rappelée par l'instruction du 22 décembre 2015 dans les rubriques « Transports publics » et « Action sociale et santé ».

Le décret n°2004-703 du 13 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires des livres I et II du code de l'éducation et le décret n°2016-1550 du 17 novembre 2016 relatif aux dispositions réglementaires du livre Ier du code des transports font mention des articles suivants :

- **Articles R3111-24 / n°2016-1550 et R213-13 / n°2004-703**
- **Articles R3111-25 / n°2016-1550 et R213-14 / n°2004-703**
- **Articles R3111-26 / n°2016-1550 et R213-15 / n°2004-703**

- **Articles R3111-27 / n°2016-1550 et R213-16 / n°2004-703**

Les lieux de placement des enfants confiés (structures, accueil familial) assurent cet accompagnement dans le cadre de leur mission. Des dérogations sont toutefois envisageables sur décision expresse et préalable du Département.

II- Les conditions nécessaires pour la demande de prise en charge

1- Les critères de prise en charge

Les bénéficiaires

Les élèves ou étudiants en situation de handicap relevant des dispositions susmentionnées dans le cadre juridique du présent règlement.

L'avis circonstancié

La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) évalue la capacité des élèves à prendre un transport en commun en raison de la gravité de leur handicap. Elle émet un avis médical circonstancié qu'elle transmet au Département. L'avis favorable est obligatoire pour toute prise en charge.

Si l'élève est apte à utiliser le transport en commun, il ne pourra faire l'objet d'un remboursement de frais de déplacement engagés au titre de l'article R.213-13 du code de l'éducation ou de l'article R3111-24 du code des transports.

Les élèves ou étudiants bénéficiant d'une aide au transport au titre de la prestation de compensation du handicap sont exclus du dispositif.

La décision de notification de prise en charge relève de la compétence exclusive du Département.

L'âge

Les élèves doivent être âgés d'au moins 3 ans et au maximum de 28 ans, au 31 décembre de l'année civile en cours.

La domiciliation

L'élève doit être domicilié et scolarisé dans le Département des Alpes-Maritimes.

Le domicile doit être situé à une distance minimale de 1,5 km de l'établissement scolaire de l'élève.

Une distance kilométrique inférieure à 1,5 km entre le domicile de l'élève et son établissement scolaire ne donne lieu à aucune forme de prise en charge, sauf contraintes techniques et/ou organisationnelles liées au handicap du bénéficiaire, dûment justifiées par la MDPH.

L'application Google Map est l'outil de référence pour déterminer la distance kilométrique entre le domicile et l'établissement scolaire. Seul le kilométrage le plus court sera pris en compte.

2- Les trajets éligibles et non éligibles

Les trajets éligibles sont uniquement réalisés du domicile de l'élève vers son établissement scolaire et de son établissement scolaire vers son domicile. Ils ont pour référence le calendrier scolaire défini par l'Inspection Académique et les jours de fonctionnement de l'établissement scolaire d'affectation (sauf cas particulier des stages).

Élève externe ou demi-pensionnaire

Les déplacements éligibles concernent deux trajets par jour de scolarité. A titre exceptionnel, un transport peut être organisé pour l'organisation d'une pause méridienne au domicile de l'élève en

Élève interne

Les déplacements éligibles concernent deux trajets par semaine de scolarité, sauf dérogation exceptionnelle dûment motivée par l'autorité parentale.

Déplacements vers les lieux de stage

Les stages doivent être en lien avec le cursus obligatoire, la formation initiale ou la scolarisation de l'élève. Les séances d'observation en établissement médico-sociaux ne sont pas prises en charge.

Les lieux de stage sont définis par une convention signée par les différentes parties et communiquée au Département 15 jours avant son début afin de valider le cas échéant le ou les devis correspondants à la prestation souhaitée. La prise en charge financière d'un stage est portée à 5 jours maximum par semaine. Le stage doit être réalisé sur les périodes scolaires, sauf dérogation exceptionnelle dûment motivée par l'autorité parentale, pour les mineurs.

Déplacements vers les lieux d'examen

Les examens doivent être en lien avec la scolarité de l'élève ou de l'étudiant. Les concours, entretiens d'embauche ou réunions d'orientation ne sont pas pris en charge.

Si le lieu d'examen est différent de l'établissement scolaire d'origine, une convocation doit être communiquée 15 jours avant la date au Département. Aucune prise en charge ne sera réalisée sans ce document.

Déplacements vers les lieux d'alternance et d'apprentissage

Le contrat d'alternance ou d'apprentissage en cours de validité doit être préalablement communiqué [au](#) Département. Sans ce document, la demande ne pourra être traitée.

Les trajets non éligibles

L'organisation et le financement du transport scolaire des élèves accueillis dans des établissements d'éducation spécialisée relèvent de ces structures et sont pris en charge par les organismes de sécurité sociale (article L 242-12 du code de l'action sociale et des familles).

Les dispositions réglementaires du code de l'éducation (article R.213-13) et du code des transports (articles R 3111-24) les excluent de la prise en charge du Département.

3- La constitution du dossier d'inscription

Le dossier d'inscription et le formulaire d'avis circonstancié de transport MDPH

La demande de prise en charge des frais engagés doit être effectuée par les responsables légaux et les élèves majeurs, chaque année, auprès du Département des Alpes-Maritimes à l'adresse électronique suivante : scolaireshandicapes@departement06.fr.

Instruction de la demande de prise en charge

Le Département étudiera les demandes de prise en charge sur la base des documents suivants :

- ✓ un formulaire administratif de demande de prise en charge appelé **dossier d'inscription** accompagné des pièces complémentaires ;
- ✓ un avis médical circonstancié de la MDPH.

- **La garde parentale alternée**

Un dossier d'inscription par élève doit être transmis au Département accompagné d'un calendrier de garde commun aux deux parents et d'un justificatif de domicile pour chaque partie.

- **Une domiciliation différente dans la semaine**

Lorsque le lieu de résidence de l'ayant droit dans la semaine est différent du domicile familial (par exemple : cité universitaire, chambre en internat, hébergement chez un tiers...), les frais de déplacement entre sa résidence et l'établissement scolaire sont pris en charge sous réserve de la validation du Département. Les représentants légaux de l'élève ou de l'étudiant doivent fournir un planning précis au Département.

La décision de transport

Le Département des Alpes-Maritimes définira le mode de prise en charge après l'avis émis par la MDPH (maximum de 5 jours de prise en charge par semaine) et des informations communiquées par les familles ou l'élève majeur sur le dossier d'inscription. Il répondra au besoin le plus adapté des élèves, favorisant l'accompagnement vers une autonomie dans les transports, en fonction de leur âge et dans la mesure de leurs capacités.

Le mode de prise en charge ne peut pas être modifié en cours d'année sauf :

- ✓ cas dûment justifiés et validés par le Département en lien avec la MDPH ;
- ✓ stages et examens.

Une décision d'accord sera prise selon les informations émises par la MDPH dans son avis circonstancié de transport et celles renseignées par l'autorité parentale ou l'étudiant majeur sur le formulaire d'inscription :

- ✓ Le degré d'autonomie dans les transports ;
- ✓ Le lieu d'affectation scolaire ;
- ✓ L'établissement scolaire et le niveau de classe ;
- ✓ L'âge de l'élève ;
- ✓ Le lieu de domiciliation de l'élève ;
- ✓ La distance kilométrique entre le domicile de l'élève et son établissement scolaire ;
- ✓ Les dessertes en transport en commun près du lieu d'habitation.

Les différents dispositifs de prise en charge sont présentés dans le chapitre III du présent règlement. A titre indicatif, veuillez trouver ci-dessous les modes de prise en charge par niveau scolaire et par choix à privilégier.

Les modes de prise en charge à privilégier

Maternelle	Allocation d'aide au transport Transport groupé (sauf si contraintes médicales) avec motivation de la demande
Du CP à la 6^{ème}	Allocation d'aide au transport Transport groupé (sauf si contraintes médicales)
De la 5^{ème} à la terminale	Allocation d'aide au transport Transport groupé (sauf si contraintes médicales) avec motivation de la demande Tiers professionnels ou VTC avec motivation de la demande Transport en commun
Université et faculté	Tiers professionnel ou VTC avec motivation de la demande
Contrat d'apprentissage	Transport en commun

La prise en charge financière du transport est effective à compter de la date de notification de la décision du Département des Alpes-Maritimes, transmise aux familles ou à l'étudiant majeur par courrier électronique.

Le suivi administratif et financier de la prise en charge

Le Département assure le suivi administratif et financier des dossiers d'inscription et prend en compte les modifications de prise en charge pouvant intervenir tout au long de l'année. Elles doivent être communiquées uniquement par l'autorité parentale ou l'étudiant au Département dans les meilleurs délais, pour assurer la continuité du service.

Types de modifications en cours d'année

- ✓ Modifications ponctuelles ou définitives de l'emploi du temps scolaire de l'élève ;
- ✓ Arrêt provisoire ou définitif de prise en charge ;
- ✓ Changement de domiciliation de l'élève ;
- ✓ Changement d'établissement scolaire ;
- ✓ Réalisation d'un stage dans le cadre de la scolarité de l'élève.

III- Les différents dispositifs de prise en charge

Le Département des Alpes-Maritimes accompagne les élèves et étudiants en situation de handicap dans l'acquisition de l'autonomie dans leurs déplacements en fonction de leur âge et dans la mesure de leurs capacités. Il a défini quatre modes de prise en charge selon les besoins de chaque élève pour assurer le remboursement des frais engagés dans le cadre du transport scolaire.

1. L'allocation d'aide au transport

L'allocation d'aide au transport est attribuée aux parents qui assurent eux-mêmes le transport scolaire de leur enfant sur la base théorique du nombre de jours de scolarisation de l'élève. Il s'agit d'un remboursement des frais kilométriques engagés pour accompagner leur enfant de leur domicile vers leur établissement scolaire, à raison de 2 allers et 2 retours par jour de scolarité pour les élèves externes et de 2 allers et 2 retours par semaine pour les élèves internes.

Dispositions financières

L'indemnité est calculée sur la base de quatre 2 allers et 2 retours quotidiens. Elle est de 0,50 € pour les 2,5 premiers kilomètres et, au-delà de cette distance, de 0,25 € par km, avec une indemnité minimale fixée à 6,00 € par jour.

Le versement est réalisé trimestriellement dès réception par le service instructeur des justificatifs de présence scolaire.

La distance kilométrique est calculée à partir du logiciel GOOGLE MAP. Le trajet le plus court est retenu comme référence kilométrique.

Dispositions générales

Pour procéder au remboursement des frais engagés, les bénéficiaires doivent transmettre par mail au Département le justificatif de présence scolaire, renseigné et visé par le chef d'établissement scolaire, à scolaireshandicapes@departement06.fr chaque fin de trimestre de l'année scolaire en cours (septembre à décembre - janvier à mars - avril à juillet).

Après vérification des informations mentionnées sur le justificatif par le Département, l'allocation d'aide au transport est versée sur le compte en banque des représentants légaux ou le cas échéant de l'étudiant majeur.

Un relevé d'absences émis par l'établissement scolaire de l'élève pourra être demandé aux bénéficiaires. Il est précisé que toute fraude constatée fera l'objet d'une radiation immédiate de la prise en charge et de la cessation de toute indemnité.

Dispositions particulières

Les demandes de stages :

Les déplacements vers les lieux de stage sont pris en charge sous les conditions évoquées dans le chapitre consacré aux trajets éligibles. Un justificatif de présence pour les stages est transmis au Département par l'autorité parentale ou l'étudiant majeur.

Deux élèves d'une même fratrie :

Lorsque deux élèves d'une même fratrie se rendent au même établissement scolaire, la prise en charge sera effective pour un seul trajet et ne donnera donc lieu qu'à une seule allocation d'aide au transport.

Les étudiants :

Les étudiants souhaitant bénéficier de l'allocation d'aide au transport doivent être en capacité de communiquer un justificatif de présences trimestrielles renseigné et visé par leur établissement scolaire. L'indemnité étant allouée en fonction des jours de présence scolaire avérés, l'allocation ne peut être versée sans ce document.

2. Le transport groupé

Le Département des Alpes-Maritimes organise et finance des services de transport groupé qui ne nécessitent aucune avance financière par la famille.

Le transport est assuré par des sociétés titulaires d'un marché public contractualisé avec le Département. Les enfants sont pris en charge avec d'autres élèves dans des véhicules de 5 à 9 places selon un circuit de ramassage prédéterminé en fonction de l'emploi du temps scolaire communiqué par la famille.

Seuls les dépositaires de l'autorité parentale peuvent communiquer par téléphone avec les chauffeurs

Présentation du transport groupé

Le transport groupé ne peut être assimilé à un transport individuel ou un taxi privé, ni même à un transport médicalisé. Aucune manipulation ni transfert ne sont pratiqués par les conducteurs qui ne sont pas non plus habilités à administrer des médicaments.

Le transport groupé répond aux besoins d'accompagnement de l'élève et ne peut prendre en compte les contraintes liées aux difficultés organisationnelles familiales.

Seules les modifications énoncées dans le chapitre « types de modifications en cours d'année » seront prises en compte et étudiées par le Département.

Toute question ou difficulté rencontrée dans le cadre de ce transport doit être portée à la connaissance du Département par mail à l'adresse : scolaireshandicapes@departement06.fr, seul interlocuteur auprès de la société de transport. En effet, celui-ci ne pourra pas modifier le circuit sans l'accord express écrit du Département.

• Le circuit de ramassage et le temps de trajet

Le circuit de ramassage est calibré par la société de transport et contrôlé par le Département. Il peut être modifié en cours d'année en fonction du nombre d'élèves affectés.

Aucune autre personne que celle désignée par le Département ne peut être admise dans le véhicule.

Le temps de trajet journalier ne doit pas excéder 1h30 pour les élèves externes et 3h00 pour les élèves internes (logiciel GOOGLE MAP).

Cependant, l'éloignement géographique entre le domicile et l'établissement scolaire peut entraîner un dépassement du temps de référence établi pour le transport de l'élève.

Dans ce cas, un courrier d'information accompagné d'une dérogation portant la mention « trajet étendu » est transmis par mail à la famille pour acceptation de ces nouvelles conditions de transport.

• Le rôle du chauffeur

Plusieurs chauffeurs peuvent être affectés sur une même tournée.

Le chauffeur convient avec la famille de l'heure de prise en charge devant le domicile de l'élève.

Il doit respecter une posture professionnelle répondant aux dispositions suivantes :

- ✓ Être ponctuel, courtois, respectueux envers les élèves et leur famille ;
- ✓ Informer les familles de tout retard dans la prise en charge le matin et le soir par SMS ;
- ✓ S'assurer que les ceintures soient correctement attachées ;
- ✓ Surveiller le comportement des élèves durant le trajet ;
- ✓ Déposer les élèves au plus tôt à l'ouverture de l'établissement scolaire et les récupérer au plus tard à la fermeture des établissements scolaires ;
- ✓ Accompagner les élèves aux portes de leur établissement scolaire et les confier au chef d'établissement ou à la personne habilitée (AVS, Enseignant...) ;
- ✓ Ne pas communiquer directement par téléphone portable avec les élèves pour les modifications de prise en charge ;
- ✓ Respecter les consignes de sécurité, y compris sanitaires.

Il ne peut pas pénétrer dans les parties communes des immeubles et des habitations ou dans l'établissement scolaire, ni venir chercher l'élève chez lui.

Si le domicile de l'élève n'est pas accessible, le conducteur conviendra avec la famille du lieu le plus

En cas de difficultés de comportement durant le transport, le chauffeur a l'obligation d'avertir sans délai son chef d'exploitation qui informe immédiatement, par mail, le Département qui prendra contact avec la famille et rendra une décision.

- **Les trajets non éligibles**

- ✓ Les sorties scolaires, sorties pédagogiques ou classes vertes ;
- ✓ Les activités périscolaires ou extrascolaires, conseils de classe ;
- ✓ Les déplacements des élèves dans deux établissements distincts ;
- ✓ Les déplacements vers les salles de sport et loisirs situées en dehors de l'établissement scolaire ;
- ✓ Les retenues scolaires (heures de colle) ;
- ✓ Les absences ponctuelles de professeurs, les absences de l'auxiliaire de vie ou en cas de nécessité pour l'élève d'interrompre les cours subitement (maladie, accident).

Les modalités du transport groupé

Les modalités du transport conditionnent le bon déroulement des circuits des élèves.

- **Présence obligatoire d'un adulte pour les élèves mineurs**

A l'aller, l'autorité parentale doit être présente avec l'élève mineur au point convenu avec le chauffeur (hors partie privative) quelques minutes avant l'heure prévue du passage du véhicule.

En cas de retard de la famille supérieur à 5 minutes au point de rendez-vous, le conducteur est autorisé à poursuivre son circuit de ramassage. Dans ce cas, les responsables légaux ont en charge l'accompagnement de l'élève vers son établissement scolaire.

Les retards répétés donneront lieu à un avertissement ou à une interruption du service notifiés par le Département.

Au retour de l'élève, l'autorité parentale récupère l'enfant auprès du conducteur devant le domicile.

En l'absence d'une personne habilitée pour son accueil dans un délai de 15 minutes, le transporteur a l'obligation de déposer l'enfant au commissariat le plus proche.

En cas d'impossibilité pour le responsable légal de se trouver au lieu de dépose ou de récupération de son enfant, le responsable légal informe dans les meilleurs délais le Département. Un document intitulé « dérogation parentale » sera transmis par mail à la demande des familles et comportera entre autres le nom, la carte nationale d'identité recto-verso, les coordonnées téléphoniques d'une tierce personne majeure devant être présente au départ et/ou à l'arrivée de l'enfant.

Cette dérogation parentale dûment renseignée et accompagnée des pièces demandées sera retournée par mail au Département qui notifiera une décision favorable ou de rejet.

Si les représentants légaux d'un élève mineur le jugent apte à rester seul devant le domicile familial au moment de la prise en charge, ils en porteront la responsabilité. Ils devront adresser au Département une décharge parentale écrite.

- **Les absences scolaires de l'élève**

Les représentants légaux doivent prévenir impérativement le Département par mail et le transporteur par SMS 24 heures à l'avance si l'absence est prévue ou au plus vite si l'absence est imprévue (maladie, accidents).

L'inobservation répétée de cette disposition donnera lieu à un avertissement ou à une suspension du service de transport (confère le tableau des sanctions applicables, ci-après).

Lors d'absences ponctuelles de professeurs ou d'organisation de sorties scolaires, la famille de

l'élève informera le Département par mail de son souhait d'assurer elle-même le transport de son enfant ou de bénéficiaire du transport groupé aux horaires habituels.

Le transporteur n'est en aucun cas habilité à raccompagner l'élève mineur chez lui en dehors des heures mentionnées sur son circuit, même avec l'accord ou à la demande des familles.

- **La prise en charge sur un autre lieu**

La prise en charge sur un autre lieu que celui du domicile parental (internat, université...hébergement chez un tiers, assistante maternelle) est soumise à l'acceptation préalable écrite du Département.

- **Les stages conventionnés**

La demande de l'autorité parentale doit être formulée par mail auprès du Département 15 jours avant le début du stage pour s'assurer de la faisabilité du circuit par la société de transport.

Les conditions cumulatives requises pour la prise en charge du stage sont les suivantes :

- ✓ Les horaires du stage doivent être en adéquation avec le circuit scolaire dont il dépend ;
- ✓ La distance minimale de prise en charge doit être au moins égale à 1,5 kilomètre ;
- ✓ Une durée minimale de 2 journées entières consécutives dans le cadre du cursus obligatoire ;
- ✓ La période doit être réalisée sur le temps scolaire, du lundi au vendredi.

Dans le cas contraire, les deux autres types de prises en charge seront proposés à la famille ou à l'étudiant.

- **Les examens scolaires**

Une convocation éditée par l'établissement scolaire doit être transmise dans les meilleurs délais au Département.

Si le transport ne peut être réalisé par la société, les deux autres types de prises en charge seront proposés à la famille ou à l'étudiant.

- **Le matériel indispensable au transport**

Conformément à la réglementation du code de la route, si l'élève doit être assis sur un siège rehausseur, il appartient aux familles de fournir ce dispositif de sécurité au transporteur.

Si l'élève ou l'étudiant doit être transporté sur son fauteuil mécanique ou électrique, son matériel doit être préalablement équipé d'une ceinture de sécurité.

- **Les modifications définitives d'emploi du temps scolaire en cours d'année**

Toutes modifications définitives d'emploi du temps doivent être transmises par courriel au Département 15 jours à l'avance, pour enregistrement et validation.

- **Les changements de domiciliation ou d'établissement scolaire**

Les familles doivent avertir le Département dans les meilleurs délais.

Dès réception des nouveaux documents, une décision de notification est rendue par le Département.

Obligations de l'élève et des responsables légaux

Les règles de savoir-être, savoir-vivre et de sécurité afférant au transport sont indispensables pour garantir la sécurité physique et morale de chaque passager. Tout comportement irrespectueux, d'indiscipline, de non-respect des règles de sécurité est signalé par le transporteur au Département qui prendra les dispositions adéquates. En fonction des faits, le présent règlement a classifié les sanctions applicables en fonction du comportement et de l'attitude de l'élève.

• Règles de sécurité

Durant le transport, l'élève doit avoir un comportement adapté au cadre imposé dans le transport et respecter les règles établies par le chauffeur dans son véhicule.

Il doit :

Avoir une attitude courtoise, polie et calme avec les adultes et les autres élèves :

- ✓ Éviter toute forme d'insulte, bagarre ou geste vulgaire ;
- ✓ Ne pas troubler l'ordre par l'usage intempestif du téléphone portable, jeux vidéo, matériel audio et vidéo portatif ;

Respecter les règles de sécurité dans le véhicule :

- ✓ Rester assis au fond du siège et attacher la ceinture de sécurité qui est enlevée uniquement à la demande du chauffeur à l'arrêt complet du véhicule ;
- ✓ Ne pas gêner ou distraire le conducteur de quelque façon que ce soit ;
- ✓ Ne pas manipuler les poignées, serrures et autres dispositifs d'ouverture des portes et des vitres sans l'accord express du conducteur ;
- ✓ Ne pas se pencher à l'extérieur du véhicule ;
- ✓ Ranger ses effets personnels de telle sorte qu'ils ne puissent occasionner de dégât à la conduite, à la sécurité du transport ou constituer un danger ;
- ✓ Mettre les cartables dans le coffre du véhicule ;
- ✓ Ne pas fumer (cigarette électronique comprise), jouer avec un briquet ou des allumettes ;
- ✓ Ne pas introduire dans le véhicule des produits inflammables, toxiques, dangereux et qui par leur nature ou leur odeur peuvent incommoder les autres voyageurs.

Laisser le véhicule en l'état :

- ✓ Ne pas laisser de papiers d'emballage, autres déchets, ni mettre les pieds sur les sièges ;
- ✓ Ne pas manger ou boire durant le trajet.

Toute dégradation commise à l'intérieur ou à l'extérieur d'un véhicule affecté au transport par un élève ou un étudiant identifié engage la responsabilité des représentants légaux si l'élève est mineur ou sa propre responsabilité s'il est majeur.

En cas de détérioration de véhicule, la société de transport peut engager des poursuites à l'égard des responsables.

• Les biens personnels

Les objets transportés par l'élève dans le véhicule sont sous sa surveillance.

Il en est de même pour les bagages ou cartables. Leur propriétaire est responsable des dégâts occasionnés par l'embarquement ou le débarquement de ses effets personnels.

En cas d'oubli, de vol ou de dégradation, le Département des Alpes-Maritimes et le transporteur en charge de l'exécution du service seront déchargés de toute responsabilité.

Sanctions et responsabilités

Les ayants droit sont soumis aux obligations mentionnées au présent règlement et tout manquement aux dispositions énoncées peut faire l'objet de l'une des sanctions administratives, notifiées par courrier électronique au représentant légal ou à l'étudiant majeur :

- ✓ Niveau 1 : Avertissement
- ✓ Niveau 2 : Suspension temporaire de courte durée de 1 à 7 jours
- ✓ Niveau 3 : Suspension temporaire de longue durée de 8 jours à 1 mois
- ✓ Niveau 4 : Suspension définitive du transport

- **Procédure relative aux sanctions applicables**

En cas d'indiscipline ou de détérioration du véhicule constatée par le conducteur, le responsable de la société de transport saisit immédiatement par écrit le Département en relatant les faits avec précision. Le Département décide des sanctions à appliquer après avoir contacté les représentants légaux du mineur ou l'étudiant majeur.

La suspension des transports est indépendante de l'obligation de scolarité. La contestation de la sanction par la famille de l'élève n'a pas pour effet de suspendre l'application de cette dernière.

- **Tableau des sanctions applicables**

Seul le Département est habilité à prononcer les sanctions évoquées ci-après :

NIVEAU 1

Avertissement	
	Faute de 1 ^{er} niveau au cours d'une même année scolaire
	Absence d'un représentant légal devant le domicile de l'élève mineur au moment de la prise en charge de l'aller ou à la dépose du retour
	Non information au Département d'un élément modifiant la prise en charge (retard, absence de l'élève, arrêt du transport temporaire ou définitif à l'initiative du représentant légal ou de l'ayant droit majeur, changement d'adresse du domicile)
	Attitude déviante (geste ou parole déplacés, chahut, bousculade) de l'élève ou de l'étudiant envers une personne présente à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule
	Gêne des éventuels autres usagers
	Dégradation minimale ou involontaire du véhicule
	Abandon de papiers divers, détritiques dans le véhicule ou pieds sur les sièges

NIVEAU 2**Suspension temporaire****de courte durée de 1 à 7 jours**

Récidive d'une faute de 1^{er} niveau au cours d'une même année scolaire

Non respect des règles de sécurité

Non respect des consignes données par le conducteur

Position debout dans le véhicule durant le trajet - insolence répétée ou grave, insulte ou menace verbale ou physique envers un autre passager

Introduction dans le véhicule ou manipulation d'objets ou produits incommodant les autres usagers

Consommation ou incitation à la consommation d'alcool, de tabac ou de drogue ou utilisation d'allumettes ou de briquets dans le véhicule ou utilisation de cigarette électronique

NIVEAU 3**Suspension temporaire****longue durée de 8 jours à 1 mois**

Récidive d'une faute de 2^{ème} niveau au cours d'une même année scolaire

Vol d'éléments du véhicule ou de biens d'autrui

Violence grave ou agression physique envers le conducteur, un autre passager ou un tiers

Dégradation notable volontaire du véhicule

Insulte ou menace verbale ou physique envers le conducteur

Jet de projectiles à l'intérieur ou vers l'extérieur du véhicule ou sur le véhicule

Introduction dans le véhicule ou manipulation d'objets ou produits dangereux

NIVEAU 4**Suspension définitive du transport**

Récidive d'une faute de 3^{ème} niveau au cours d'une même année scolaire

Mise en danger volontaire d'autrui

Manipulation des organes fonctionnels ou de sécurité du véhicule

3. Tiers professionnel ou véhicule de tourisme avec chauffeur

A défaut de pouvoir transporter leur enfant eux-mêmes, ou de faire appel au transport groupé organisé par le Département, les parents ont la possibilité de faire transporter leur enfant, sous

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 18 DU 21 JUILLET 2020
certaines conditions, par un tiers professionnel (taxi privé ou VTC - véhicule de tourisme avec chauffeur) de leur choix après acceptation du devis par le Département par notification écrite (mail, courrier). Dans le cas contraire, le Département n'assumera pas la prise en charge des frais engagés par la famille.

La prise en charge correspond à 1 aller et 1 retour maximum par jour pour 5 jours par semaine.

Ce mode de transport relève d'une procédure exceptionnelle. La demande doit être dûment motivée par les familles ou l'élève majeur. Ce dispositif est privilégié pour les élèves ou étudiants :

- ✓ Ne pouvant pas bénéficier du transport groupé ;
- ✓ En contrat d'apprentissage ou d'alternance ;
- ✓ Scolarisés à l'université ou à la faculté.

Dispositions financières

Dans le cas où les familles font appel à un tiers professionnel pour assurer le transport de leur enfant sur la base du montant de la bourse maximale potentiellement due pour l'année scolaire, en tenant compte du devis du tiers professionnel, le versement aux familles des sommes réellement dues, dans la limite du montant maximal arrêté par le Président du Conseil Départemental, est réalisé mensuellement dès réception par le service instructeur des justificatifs de présences scolaires et des factures acquittées par la famille auprès du tiers.

Le Département accepte également le remboursement des frais de transport individuel par un véhicule de transport avec chauffeur (VTC).

La distance kilométrique est calculée à partir du logiciel GOOGLE MAP. Le trajet le plus court est retenu pour référence kilométrique et validation du devis.

Dispositions générales

Un formulaire-type de devis est transmis par le Département à la demande du représentant légal de l'élève ou de l'étudiant majeur.

Ces derniers sont chargés de retourner au Département l'exemplaire complété par trois différentes entreprises de leur choix, inscrites au registre des transporteurs.

Les prix de course des VTC doivent être forfaitisés sur les devis. Ils sont libres et non réglementés, contrairement aux taxis privés dont les [tarifs](#) sont fixés par un arrêté préfectoral. Le devis d'un VTC ne pourra toutefois être accepté s'il est supérieur au coût de transport par un taxi privé.

Tout changement portant modification de la prise en charge, sur la base du trajet validé, est soumis à l'acceptation d'un nouveau devis par le Département.

• Les remboursements des frais engagés

Une fois la notification d'acceptation transmise par le Département par courrier électronique, les prestations effectuées par le transporteur feront l'objet de factures mensuelles acquittées par le responsable légal ou l'étudiant majeur.

Elles seront adressées par voie postale au Département des Alpes-Maritimes pour valeur de remboursement, accompagnées d'un justificatif de présence signé et complété par le chef d'établissement scolaire.

Ce n'est qu'après vérification de ces pièces par le Département que le remboursement est effectué.

Attention : le Département rembourse les frais engagés par les familles après décision d'accord et réception des factures portant mention « acquittées ». Cela signifie que les familles doivent faire l'avance des sommes dues.

Dispositions particulières

- **Conformité des factures et justificatifs de présence**

La facture originale établie par le tiers professionnel doit comporter :

- ✓ Le numéro de SIRET du transporteur (registre des transporteurs) ;
- ✓ La mention « acquittée le jour / mois / année » ;
- ✓ La signature et le cachet de l'entreprise ;
- ✓ Le numéro du chèque établi par la famille.

Le justificatif de présence scolaire doit comporter :

- ✓ Le nombre de jours de présence et d'absence de l'élève ;
- ✓ Le nombre de trajets aller et retour effectués par le prestataire ;
- ✓ Le cachet et visa de l'établissement scolaire accompagnés du nom du signataire et de la date.

Tous les documents non conformes aux originaux ou non renseignés correctement seront retournés aux bénéficiaires par voie postale.

4. Carte d'abonnement scolaire

Dispositions financières

Le Département approuve le remboursement des frais d'abonnement scolaire de transport en commun pour une durée maximale d'un an par enfant.

Les représentants légaux ou l'élève majeur font l'avance des frais du titre de transport et sont ensuite remboursés par le Département.

Le remboursement s'effectue sur présentation d'un justificatif attestant du paiement et sur la base du tarif de l'abonnement au transport scolaire.

Dispositions générales

La prise en charge de l'abonnement scolaire en transport en commun, d'une durée maximale d'un an, peut être accordée par le Département.

Ce mode de transport met en évidence la capacité de l'élève ou de l'étudiant à emprunter les transports en commun de manière autonome pour se rendre vers son établissement scolaire.

Au terme de l'année scolaire, l'élève ou l'étudiant ayant atteint un degré total d'autonomie est considéré comme apte à prendre les transports en commun et quitte définitivement le dispositif de prise en charge des transports scolaires pour les élèves et étudiants en situation de handicap.

IV- Les recours et les réclamations

Types de recours et réclamations

- Recours administratif :

Les réclamations ou recours gracieux sont adressés au Département, par écrit en lettre recommandée avec accusé de réception, par l'autorité parentale ou l'étudiant majeur à l'adresse suivante :

Conseil départemental des Alpes-Maritimes
Direction Générale Adjointe pour le développement des solidarités humaines
Direction de l'Enfance
Service du Parcours et du Pilotage la Protection de l'Enfance
Section Gestion Administrative et Financière des Établissements et des Services
Transport des Élèves et Étudiants Handicapés
B.P N°3007
06201 NICE CEDEX 3

L'absence de réponse du Département dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.
A compter de cette date, ou à compter de la date de réception de la décision de rejet du Département, et conformément aux dispositions des articles R.421-1 à 7 du code de la justice administrative, la décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Nice : 18, avenue des Fleurs CS 61039 – 06050 NICE cedex 1 / Télécours : nice.tribunal-administratif.fr

- Recours contentieux :

La décision du Département peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la décision devant le tribunal administratif de Nice : 18, avenue des Fleurs CS 61039 – 06050 NICE cedex 1 / Télécours : nice.tribunal-administratif.fr

LEXIQUE

Département	A pour compétence la prise en charge des frais engagés dans le transport scolaire de l'élève.
MDPH	La maison départementale des personnes handicapées émet un avis médical circonstancié favorable ou de rejet de transport.
TEH	Transport des élèves et étudiants handicapés.
Transport groupé	Transport collectif regroupant plusieurs élèves sur un parcours de ramassage défini, stable et fixe au long de l'année scolaire.
Tiers professionnel	Transport individuel effectué par un taxi privé dont les tarifs sont réglementés par un arrêté préfectoral.
VTC	Transport individuel effectué par un véhicule de tourisme avec chauffeur dont les tarifs (forfaitaires ou à la course) sont libres et non réglementés, contrairement aux taxis dont les tarifs sont fixés par arrêté.
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire accueillant des élèves présentant différentes formes de handicap.
SEGPA	Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté. Enseignement dispensé dans certains collèges à l'attention d'élèves présentant des difficultés scolaires importantes et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions d'aide et de soutien.
Élève externe Demi-pensionnaire	Élève effectuant matin et soir le trajet entre son domicile légal et son établissement scolaire.
Élève interne	Élève résidant en semaine dans un établissement scolaire d'enseignement.
Étudiant	Personne qui suit une formation d'enseignement post secondaire.

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17890-DE-1-1

Date de télétransmission : 30 juin 2020

Date de réception : 30 juin 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française

—————
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—————
Séance du 26 JUIN 2020

—————
DELIBERATION N° 8

—————
DISPOSITIF RSA - « AGIR ENSEMBLE POUR L'EMPLOI »

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion ainsi que les décrets n°2009-404 du 15 avril 2009 et n°2010-961 du 25 août 2010 relatifs au RSA ;

Vu l'instruction de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) n°2014-2 du 5 février 2014 relative au pilotage des dispositifs de l'insertion par l'activité économique ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale approuvant les orientations, au titre de l'année 2020, des politiques sociales départementales relatives aux dispositifs RSA et Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et approuvant notamment le lancement du JobDeal et la nouvelle action "Service entreprise +" d'intermédiation entre recruteurs et demandeurs d'emploi au profit des bénéficiaires du RSA ;

Considérant que, suite à la pandémie induite par le coronavirus Covid-19, les difficultés des très petites et moyennes entreprises sont particulièrement dégradées, notamment en matière de gestion des ressources humaines ;

Vu la convention annuelle d'objectifs et de moyens conclue avec l'État, le 11 mars 2020 pour la mise en œuvre des contrats à durée déterminée d'insertion et des contrats uniques d'insertion pour le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA ;

Vu le Plan emploi-insertion 06 - 2018-2020 ;

Considérant l'engagement du département pour soutenir et accélérer la reprise de l'activité et favoriser l'emploi;

Vu le rapport de son président proposant d'engager une initiative ambitieuse en faveur de l'emploi, dans le double objectif d'accélérer la reprise des entreprises et d'endiguer les difficultés d'emploi des plus précaires, exponentielles depuis la crise sanitaire du Covid-19 ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions emploi, insertion et lutte contre la fraude, et des Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver la relance du JobDeal par la création du plan « Agir ensemble pour l'emploi » afin d'endiguer la dégradation économique due au confinement induit par la pandémie causée par le coronavirus Covid-19 en soutenant les entreprises des Alpes-Maritimes pour faciliter et accélérer leur reprise d'activité dans l'après crise ;
- 2°) de doter ce plan, dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion (CUI), d'une capacité de 1 600 recrutements potentiels dans les secteurs marchands et non marchands au cours des 6 prochains mois pour un coût estimé, si ce nombre est atteint, à 2,4 M€ en 2020 et à 8,6 M€ en 2021 (pour une montée en charge à 2 600 CUI) ;
- 3°) de donner délégation à la commission permanente pour se prononcer sur les modalités de mise en œuvre dudit plan et procéder à l'examen et la signature de tout projet, convention ou tout autre acte nécessaire à sa gestion ;
- 4°) de prendre acte que les disponibilités nécessaires à la mise en œuvre de cette action seront prélevées sur le chapitre 935 du budget départemental.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17638-DE-1-1
--

Date de télétransmission : 30 juin 2020

Date de réception : 30 juin 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française

—————
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—————
Séance du 26 JUIN 2020

—————
DELIBERATION N° 9

—————
DISPOSITIF FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement et créant un Fonds de solidarité pour le logement (FSL) dans chaque département ;

Vu la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, transférant aux départements la compétence du FSL à compter du 1er janvier 2005 ;

Vu la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, transférant la compétence du FSL à la Métropole Nice Côte d'Azur à compter du 1er janvier 2017 pour la part correspondant à son territoire ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale, donnant délégation au président du Conseil départemental pour prendre toute décision dans le cadre du FSL et rendre compte de l'exercice de cette compétence à l'assemblée départementale ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale, relative aux orientations pour l'année 2020 du dispositif FSL ;

Vu le règlement intérieur du FSL en vigueur et notamment son article III.5.3 ;

Considérant que les crises sanitaire et économique liées à la pandémie due au Covid-19 ont accentué davantage encore les difficultés rencontrées par les populations fragilisées en matière d'accès au logement ;

Vu le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALHPD) ;

Vu le rapport de son président proposant :

- de rendre compte de l'exercice effectif de la délégation accordée au président du Conseil départemental, par délibération de l'assemblée départementale du 15 septembre 2017 au titre du FSL ;
- d'apporter un assouplissement du règlement FSL en vigueur, face à l'amplification, dans le contexte de la pandémie du Covid-19, des difficultés de logement rencontrées par les populations précaires ;

Après avoir recueilli l'avis favorable des commissions Emploi, insertion et lutte contre la fraude et Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

Au titre du Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

1°) Concernant la communication sur la délégation donnée au président du Conseil départemental :

- de prendre acte des informations relatives à l'exercice, par le président du Conseil départemental, de la délégation donnée par l'assemblée départementale, au titre des décisions prises dans le cadre du FSL, notamment en matière de prêts, de remises de dette et d'abandon de créances, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, dont le détail figure en annexe ;

2°) Concernant le règlement intérieur du FSL :

- d'approuver la modification du règlement intérieur, dont le projet est joint en annexe, en supprimant le délai de carence d'intervention du Département, en cas de défaillance du locataire dans le paiement de ses loyers et charges locatives, étant précisé que cette modification est en revanche sans incidence sur le nombre de mois potentiellement cautionnables, défini en fonction de la durée d'occupation du logement.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Communication sur la délégation donnée au président du Conseil départemental au titre du FSL

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL), créé par la loi n°90-449 du 31 mai 1990 dans chaque département, est destiné à aider les ménages ayant de faibles ressources et rencontrant des difficultés liées au logement, conformément aux conditions définies par un règlement intérieur départemental.

Il attribue des aides financières ponctuelles et/ou finance des mesures d'accompagnement aux ménages en difficulté, locataires ou propriétaires. Les aides attribuées sous forme de prêts, de cautionnements, ou de subventions au titre du FSL couvrent divers domaines liés au logement : l'accès, le maintien et, depuis le décret n°2005-212 du 2 mars 2005, les dépenses liées aux impayés d'énergie ou d'eau. Dans le Département des Alpes-Maritimes, par délibération de l'assemblée départementale du 8 décembre 2017, le règlement intérieur du FSL avait été adopté, en accord avec le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) des Alpes-Maritimes approuvé par délibération de l'assemblée départementale le 31 janvier 2014 et après avis du comité responsable du PDALPD du 3 mai 2017.

En effet, en application de *la loi NOTRe* du 7 août 2015, le FSL, jusqu'alors piloté et géré administrativement par le Département des Alpes-Maritimes, a été scindé et un transfert de compétence à la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) a été effectué : les dossiers des bénéficiaires (soit environ 60 % de l'activité FSL) résidant sur le territoire de la MNCA lui ont été transférés à compter du 1^{er} janvier 2017.

Depuis sa mise en place, le Département assure la gestion administrative du fonds. Sa gestion financière et comptable a été confiée à la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes (CAFAM), opérateur rémunéré.

Une convention de prestation de services tripartite, entre le Département, la Métropole Nice Côte d'Azur et la CAFAM avait été signée le 27 janvier 2017 pour une durée de trois ans.

La dotation allouée au titre du FSL par le Département s'élevait à 1 080 000 € par an et englobait la participation aux actions collectives et aux aides individuelles.

Cependant, depuis le début de l'année 2020, des modifications ont été apportées au FSL départemental :

L'assemblée départementale a tout d'abord adopté, par délibération du 3 février 2020, un nouveau règlement départemental.

Une nouvelle convention de prestation de services entre le Département et la CAFAM a été signée le 5 mars 2020 pour une durée de trois ans et enfin la dotation allouée s'élève désormais à 1 000 000 € par an.

Les aides attribuées au titre du FSL sont soit collectives (subventions aux associations), soit individuelles (aides à l'accès, au maintien dans le logement, ou au paiement des factures d'eau et d'énergie).

1. Les aides collectives :

Les actions collectives sont assurées par des associations conventionnées, dont une effectue également des missions d'Accompagnement social liées au logement (ASLL). Elles ont pour mission d'aider au relogement ou au maintien des ménages en difficulté relevant du PDALHPD.

Le montant global des subventions attribuées au titre du FSL à ces organismes s'élève à 660 000 € en 2018 et 660 000 € en 2019.

	Subventions en €	Nombre de ménages aidés	Subventions en €	Nombre de ménages aidés
	2018		2019	
Api Provence ASLL	220 000	252	220 000	250
Api Résidences Sociales	70 000	50	70 000	47
Agis 06	180 000	71	180 000	70
Galice	120 000	84	120 000	39
Adil 06	50 000	66	50 000	65
Habitat et Humanisme	20 000	6	20 000	6
Total	660 000	529	660 000	477

Le montant des aides collectives attribuées au titre du FSL entre 2018 et 2019 est identique. Le nombre de ménages aidés a cependant diminué de 9,83 %. Cette baisse s'explique par la diminution du nombre de ménages relogés par l'association Galice.

Les partenaires associatifs participent ainsi activement au déploiement du FSL sur le territoire départemental. Leur réactivité et leur connaissance du terrain permettent, avec l'ensemble des travailleurs sociaux du Département, d'apporter des aides spécifiques et d'accompagner les ménages en difficulté.

Ces relais indispensables, clés de voûte du dispositif, contribuent à la dynamisation et à l'efficacité de la politique FSL départementale grâce à leurs spécificités. Ils ciblent avec précision les besoins des ménages en matière de logement et les orientent en fonction de leurs situations. Des aides individuelles FSL peuvent notamment être sollicitées par leur intermédiaire.

2. Les aides individuelles :

a. Aides sous forme de prêts ou de subventions

Le FSL finance des aides individuelles sous forme de prêts ou de subventions relatives d'une part, à l'accès au logement tels que le cautionnement des loyers, le paiement des frais d'installation, du dépôt de garantie, du premier mois de loyer et des frais d'agence et d'autre part, au maintien en cas d'impayés de loyers, de charges pour les locataires ou d'échéances d'emprunts et de charges collectives pour les personnes en accession à la propriété.

	Aides au maintien dans le logement en €	Aides à l'accès dans le logement en €	Aides au maintien dans le logement en €	Aides à l'accès dans le logement en €
	2018		2019	
Prêts	56 284,66	185 711,89	42 311,96	136 351,78
			-24,83 %*	-26,58 %*
Subventions	38 870,12	80 724,04	25 770,45	52 287,66
			-33,70 %*	-35,23 %*
Prêts de mise en jeu (cautionnement)		68 841,55		46 324,48
				-32,71%*
Total	95 154,78	335 277,48	68 082,41	234 963,92
			-28,45 %*	-29,92 %*
Total aides cumulées par an	430 432,26		303 046,33 -29,59%*	

*variation 2018/2019

b. Aides au paiement des factures

Enfin, le FSL accorde également des aides au paiement des factures d'énergie ou d'eau, conformément au règlement intérieur du Département, aux ménages en situation de précarité, et ce, afin de maintenir leur accès à ces fluides.

Le Département conventionne avec les fournisseurs de fluides pour des abandons de créances (fournisseurs d'eau) ou des participations financières au fonds (fournisseurs d'énergie).

	2018	2019
Subventions Energie (électricité + gaz) en €	103 771,34	68 895,04 -33,61%*
Subventions Eau en €	19 208,62	11 172,01 -41,84%*
<u>Total</u>	122 979,96	80 067,05 -34,89%*

*variation 2018/2019

Nombre de ménages aidés par type d'aide individuelle :

	2018	2019
Maintien dans le logement	659	471
Accès dans le logement	478	419
Prêts de mise en jeu	74	72
Aide à l'énergie	499	365
Aide à l'eau	137	97
<u>Total</u>	1 847	1 424

Le montant total des aides individuelles s'élève donc à 553 412,22 € pour 1847 ménages en 2018 et à 383 113,38 € pour 1424 ménages en 2019.

Les actions FSL se poursuivent sur l'année 2020 afin d'accompagner les ménages en difficulté relevant du PDALHPD et permettre ainsi leur maintien ou leur accès dans un logement. Un plan de renforcement des aides au maintien dans le cadre de la prévention des expulsions avec l'ADIL06 a été mis en œuvre depuis septembre 2019 et se renforcera en 2020.

Parallèlement, le Département propose un financement supplémentaire de 325 000 € en 2020 pour développer auprès d'un partenaire l'intermédiation locative dans le département et proposer ainsi davantage de logements au sein des Alpes-Maritimes.



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Règlement intérieur

Approuvé par la délibération n°
du

de l'assemblée départementale
2020

SOMMAIRE

Préambule	3
Titre I – L’organisation du FSL	3
Article I.1 Instance décisionnelle	3
Article I.2- Animation du dispositif	4
Titre II – Dispositions générales	4
Article II.1 Rôle et Principe du FSL.....	4
Article II.2 Le public visé.....	5
Article II.3 Gestion du fonds.....	5
Titre III – Conditions d’octroi des aides	6
Article III.1 Plafonds de ressources des bénéficiaires	6
Article III.2 Plafonds de loyer	6
Article III.3 Caractéristiques du logement	6
Article III.4 Coordination avec les organismes existants	7
Article III.5 Modalités du FSL	7
Article III.5.1 Saisine du FSL	7
Article III.5.2 Situation sociale	8
Article III.5.3 Modalités de versement des aides	9
Article III.5.4 Notification du FSL	10
Article III.5.5 Les voies de recours du FSL	11
Titre IV – Les aides financières individuelles	11
Article IV.1 L’Accès dans le logement	11
Article IV.2 Le Maintien dans le logement.....	12
Article IV.2.1 Locataires	12
Article IV.2.2 Accédants à la propriété occupants en résidence principale.	14
Article IV 2.3 Maintien des fournitures de fluide	16
Titre V – Les aides financières indirectes	17
Titre VI – Règles générales	18
ANNEXE –	19

PREAMBULE

Dispositif instauré par la *loi Besson* du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement, et renforcé par la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est devenu un instrument incontournable des politiques de logement en faveur des personnes défavorisées.

Il est en effet destiné à aider les ménages ayant de faibles ressources et rencontrant des difficultés liées au logement conformément aux conditions définies par un règlement intérieur.

Suite à l'instauration de la loi NOTRe le 7 août 2015, la compétence du FSL au sein de notre département a été scindée entre le Conseil départemental et la Métropole Nice Côte d'Azur. De ce fait, depuis le 1^{er} janvier 2017, le Conseil départemental des Alpes-Maritimes est compétent en matière de FSL uniquement pour les communes n'entrant pas dans le périmètre de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Ce règlement intérieur vient déterminer les conditions d'octroi des différentes aides, les modalités de fonctionnement et de gestion de ce fonds (aides financières et cautionnement). Il vient également détailler les différentes voies de recours possibles en cas de contestation d'une décision.

Le FSL s'inscrit plus largement en cohérence avec les orientations du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Il permet l'attribution des aides financières ponctuelles aux ménages en difficulté locataires ou propriétaires. Les aides attribuées sous forme de prêts ou de subventions couvrent divers domaines liés au logement : l'accès et le maintien dont les dépenses liées aux impayés d'énergie et d'eau.

Le présent règlement est susceptible d'être modifié pour tenir compte des évolutions réglementaires ou de l'avancée des travaux du PDALHPD, qui doit faire l'objet d'une révision. De même, les barèmes et critères d'attribution des aides énoncés dans ce règlement intérieur pourront être réétudiés par le comité de pilotage du FSL et modifiés par l'assemblée délibérante.

Titre - I – L'ORGANISATION du FSL

Article -I.1 – Instance décisionnelle

L'assemblée départementale est compétente pour délibérer sur le règlement intérieur du FSL, sur l'évolution des aides et des actions conduites après avis consultatif du comité responsable du PDALHPD. Elle adopte le budget et les orientations générales du FSL. Elle peut déléguer la gestion financière et comptable du fonds. Elle peut également donner

délégation à la commission permanente pour engager et assurer le suivi des actions menées dans le cadre du dispositif.

Le Département crée un comité de pilotage composé de différentes instances et partenaires qui se réunira avec lui annuellement afin d'examiner l'activité FSL. Il pourra effectuer, le cas échéant, des propositions d'amélioration et sa composition pourra évoluer.

Article -I.2 – Animation du dispositif

Un comité de suivi du FSL animé par le Département représenté par les agents de la Direction de l'insertion et de lutte contre la fraude se réunit autant que nécessaire pour proposer des évolutions du dispositif.

Titre – II – DISPOSITIONS GENERALES

Article - II.1- Rôle et principe du FSL

Le présent règlement intérieur du FSL est élaboré et adopté par le Département des Alpes-Maritimes après avis du comité responsable du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD). Il est révisable en fonction de l'évolution réglementaire ainsi qu'à la demande du comité responsable du PDALHPD ou du Conseil départemental.

Le FSL est compétent pour examiner les demandes d'aides concernant les résidences à usage d'habitation principale situées sur le territoire du Département, hors communes de la Métropole Nice Côte d'Azur et ne faisant pas l'objet d'une vente forcée.

Il peut intervenir pour les ménages locataires, sous-locataires, colocataires et propriétaires sous certaines conditions et sous réserve que les prêts FSL précédemment accordés soient soldés.

Tout ménage en difficulté peut solliciter le fonds soit directement, soit via un travailleur social.

Les aides du FSL ne peuvent pas intervenir pour un logement faisant l'objet d'un arrêté d'insalubrité, de péril ou en cas de consignation des aides au logement faisant suite à la non-décence du logement.

Elles ont vocation à être ponctuelles et interviennent en dernier recours, ou en complémentarité d'autres dispositifs.

Le montant de chaque dette doit être au moins égal à 100,00 € pour être éligible au dispositif.

A titre exceptionnel, le Département pourra déroger au montant minimum exigible sur présentation des factures faisant apparaître des paiements déjà effectués.

Toute décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable ou contentieux. Le principe d'égalité de traitement est garanti par le respect de conditions d'éligibilité aux aides décrites dans le présent règlement.

Les conditions générales qui s'appliquent à l'ensemble des aides sont les suivantes et ont pour objectif :

- ④ l'accès à un logement décent (article IV.1) ;
- ④ le maintien dans le logement (article IV.2) ;
- ④ le maintien des fournitures d'eau, d'électricité et de gaz naturel (article IV.2.3).

Article -II.2 – Le public visé

Les critères d'éligibilité propres à chaque volet du FSL sont précisés ci-dessous.

Le FSL doit permettre aux personnes et aux familles éprouvant des difficultés particulières d'accès ou de maintien dans le logement :

- ④ d'accéder à un logement décent et indépendant, ou s'y maintenir ;
- ④ d'y disposer de fournitures d'eau et d'énergie.

Les aides ne peuvent être accordées que si les charges liées au logement sont compatibles avec la situation financière du ménage. Un minimum de 10,00 € par jour et par personne majeure et 5,00 € par jour pour une personne mineure, après calcul du reste à vivre (ressources moins loyer résiduel) ou des échéances d'emprunt, est exigé pour permettre l'octroi d'une aide FSL. Les prestations à caractère ponctuel (telles que l'allocation de rentrée scolaire, etc.) ne sont pas prises en compte dans le calcul des ressources.

Néanmoins, une obligation de résidence de 8 mois par an est exigée pour les ménages occupants et accédants à la propriété qui sollicitent une aide FSL pour leur résidence principale située sur le territoire départemental, hors communes de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Les demandeurs et les bénéficiaires doivent être majeurs, ou mineurs émancipés, ils doivent résider sur le territoire français de façon **régulière** (les personnes disposant d'un récépissé de demande de titre de séjour en attente de décision de la part des autorités préfectorales ne peuvent prétendre au FSL) **et permanente** en application du code de la construction et de l'habitation et du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Toute demande d'aide doit être instruite, examinée et faire l'objet d'une décision notifiée au demandeur. Tout justificatif complémentaire nécessaire à l'instruction du dossier peut être demandé par le Département.

Article -II.3 - Gestion du fonds

Le Conseil départemental assure la gestion administrative du fonds et a confié la gestion financière et comptable à la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes (CAFAM).

Titre – III – CONDITIONS D'OCTROI DES AIDES

Article -III.1 – Plafonds de ressources des bénéficiaires

Le montant des ressources des trois mois précédant la demande doit être inférieur ou égal à :

1 Personne	2 Personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes	Personne supplémentaire
1 300 €	1 600 €	1 800 €	2 000 €	2 200 €	2 400 €	+ 200 €

Est pris en compte l'ensemble des revenus net imposable, quelle que soit leur nature, de toutes les personnes composant le foyer.

Les aides suivantes sont exclues du calcul : les aides au logement, l'allocation de rentrée scolaire, les bourses des étudiants vivant hors foyer, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et ses compléments, l'allocation personnalisée d'autonomie, la prestation de compensation du handicap et toutes les aides financières, allocations et prestations dont le montant ou la périodicité n'ont pas de caractère régulier.

Article -III.2 – Plafonds de loyer et charges pour les locataires et d'échéances d'emprunt pour les accédants à la propriété occupants en résidence principale

Le montant du loyer charges comprises (pour les locataires ou co locataires) ou des échéances d'emprunt et des charges du logement (pour les accédants à la propriété en résidence principale) doit être inférieur ou égal à :

1 Personne	2 Personnes ou colocataires	3 Personnes ou colocataires	4 personnes ou colocataires	5 personnes ou colocataires	6 personnes ou colocataires	Personne ou colocataire supplémentaire
700 €	800 €	900 €	1 000 €	1 050 €	1 100 €	+ 80 €

Article -III.3 – Caractéristiques du logement

Le FSL intervient pour :

- ☉ les logements locatifs situés sur le territoire du Département, hors communes situées sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, en résidence principale ou en sous-location, que le bailleur soit une personne physique ou morale ;
 - ☉ les logements occupés au moins 8 mois par an par leur propriétaire accédant à la propriété en résidence principale, situés sur le territoire du département, hors communes de la Métropole Nice Côte d'Azur :
- pour les aides au maintien des fournitures d'électricité, de gaz naturel et d'eau ;
 - pour les aides au paiement des charges collectives et des échéances d'emprunt selon les plafonds de ressources cités à l'article III.1.

Le logement doit :

- ☉ remplir les conditions de salubrité en application des articles L.1331-28-1 du code de la santé publique et L.511-2 du code de la construction et de l'habitation et ne pas faire l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;
- ☉ répondre aux règles de décence ainsi qu'aux critères d'éligibilité de l'aide au logement ;
- ☉ faire l'objet d'un bail d'habitation, selon les textes en vigueur applicables aux logements vides et meublés, ou d'un « Protocole de cohésion sociale »,
 - ◆ pour les logements vides d'une durée au moins égale à 3 ans ;
 - ◆ pour les logements meublés d'une durée au moins égale à 1 an.

Le logement peut faire l'objet d'une mesure de sous-location réalisée par une association spécialisée.

Article -III.4 – Coordination avec les organismes existants

Le FSL coordonne son action avec celles de l'État et des organismes et dispositifs intervenant dans le même domaine de compétence : notamment la Commission de surendettement et dans le cadre de la gestion des aides au logement et des impayés de logement avec la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) et avec les organismes payeurs de l'aide au logement (CAF ou MSA).

Coordination avec la Commission de surendettement :

Les ménages en situation de surendettement reconnue par la Banque de France doivent joindre à leur dossier de demande d'aide, la copie de leur plan d'apurement ainsi que l'autorisation de la Commission de surendettement de souscrire un nouveau prêt.

Le FSL notifie à la Commission de surendettement les décisions du Fonds concernant les ménages surendettés. Il met en application les plans d'apurement établis par le juge pour des prêts consentis par le Fonds et prend en compte les décisions du juge dans le cas de procédure de rétablissement personnel.

Coordination avec la CCAPEX :

Dans le cadre de la CCAPEX, l'organisme payeur de l'aide au logement (CAF ou MSA) saisit le FSL lorsque l'intervention du Fonds s'avère nécessaire. Le FSL transmet à ce partenaire les décisions prises. Le FSL pourra intervenir en complément des aides attribuées par d'autres dispositifs mais en aucun cas pour une aide de même nature tels que le cautionnement et le dépôt de garantie, ou d'assurance impayés de loyer.

Article -III.5 – Modalités du FSL

Article - III.5-1 : Saisine du FSL

Le FSL peut être saisi directement :

- ☉ par toute personne ou famille en difficulté ;

- ☉ par toute personne ou organisme ayant intérêt et/ou vocation **avec l'accord signé par le ménage (situation sociale)** ;
- ☉ par l'organisme payeur de l'aide au logement (CAF ou MSA).

Article - III.5-2 : Situation sociale

Toute demande d'aide individuelle du FSL, pour être présentée à l'instance de décision compétente, doit faire l'objet d'une instruction via le formulaire dédié et comportant la description de la situation budgétaire et sociale. Le FSL peut être saisi par tout ménage en difficulté. La partie « situation sociale du ménage » du dossier devra obligatoirement être remplie et signée :

- soit par le ménage lui-même ;
- soit concomitamment par le ménage et le travailleur social qui l'accompagne.

Un dossier de demande d'aide financière au titre du FSL ne sera instruit que sous cette condition.

Les dossiers de demande d'aides FSL sont téléchargeables sur le site :

- du Conseil départemental des Alpes-Maritimes (www.departement06.fr);
- de l'ADIL (www.adil06.org).

Ils peuvent également être retirés auprès des organismes suivants :

- ☉ Maison de l'habitant de la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- ☉ Centres communaux d'action sociale ;
- ☉ Maisons des solidarités départementales (MSD) ;
- ☉ Maisons du Département (MDD) ;
- ☉ Maison départementale des personnes handicapées ;
- ☉ Mutualité Sociale Agricole ;
- ☉ Caisse d'allocations familiales ;
- ☉ Caisse Primaire d'Assurance Maladie ;
- ☉ Bailleurs sociaux ;
- ☉ Associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Le dossier **complet** doit être transmis au gestionnaire, à l'adresse suivante :

**Département des Alpes-Maritimes
Fonds de solidarité pour le logement
BP 3007
06201- NICE cedex 3**

Tout dossier incomplet (1^{ère} demande) sera intégralement retourné, accompagné d'un appel de pièces complémentaires par le Département au ménage demandeur ou à l'organisme instructeur et doit **parvenir complet** dans un délai **maximum d'un mois**. A défaut, la demande ne peut être traitée et est **déclarée irrecevable**.

Conformément à *la loi informatique et libertés* du 6 janvier 1978 modifiée, les ménages bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant et peuvent s'adresser dans ce cas par voie postale, au Correspondant Informatique et Libertés – Conseil départemental des Alpes-Maritimes - BP 3007-06201 NICE cedex 3 ». (Cf. annexe RGPD ci-jointe).

FRAUDES : est passible de l'application des articles L114-12-3 et suivants du code de la sécurité sociale et des articles 313-1 et 441-1 du code pénal, quiconque se rend coupable de manœuvres frauduleuses ou de fausses déclarations pour obtenir ou tenter d'obtenir des prestations.

Article -III.5-3 – Modalités de versement des aides

Les aides financières directes (accès et maintien) attribuées aux personnes et familles en difficulté sont versées sous forme :

1. de prêt sans intérêt (remboursement par mensualité de 15 € minimum sur une durée maximum de 60 mois) ;
2. de subvention.

Pour l'accès dans le logement des locataires :

1. Le dépôt de garantie :

- montant limité à un mois de loyer pour un logement vide ou meublé, charges non comprises ;
- versé au bailleur ou au mandataire et remboursé à 100 % sous forme de prêt par le ménage.

2. Les frais d'établissement d'acte de location :

- montant limité à un mois de loyer, charges non comprises ;
- versé à l'agence immobilière et remboursé à 100 % sous forme de prêt.

3. Le premier mois de loyer, hors charges locatives :

- lorsqu'il n'y a pas de droit à l'aide au logement pour le mois d'entrée dans les lieux ;
- versé au bailleur ou au mandataire 50 % sous forme de subvention et remboursé à 50 % sous forme de prêt.

4. La participation aux frais d'installation

- réservée aux personnes isolées dont les ressources mensuelles sont inférieures ou égales au montant du RSA socle actualisé ;
- montant forfaitaire de 150 €, versé à l'usager à 100 % sous forme de subvention.

5. Le cautionnement du paiement du loyer et charges locatives (aide au logement versée déduite) limité à :

- 3 échéances de loyer et de charges locatives impayées pour un bail de 12 mois ;
- 6 échéances de loyer et de charges locatives impayées dans le parc public ;

- 9 échéances de loyer et de charges locatives impayées pour un bail de 36 mois et plus dans le parc privé.

Le cautionnement pourra être activé dès le premier mois d'occupation et est remboursé à 100 % sous forme de prêt.

Pour le maintien dans le logement des locataires :

Concernant l'accès et le maintien (dette), les aides sont attribuées à hauteur de :

1. Dette fluide consommation (électricité, gaz et eau) :
100% subvention.

2. Dette locative

- si le tiers payant est mis en place à la date de début de la dette locative, l'aide sera versée de la façon suivante : 50% sous forme de subvention et 50 % sous forme de prêt ;
- si le tiers payant n'a pas été mis en place 3 mois minimum avant la date de dépôt du dossier de demande d'aide, l'aide sera versée de la façon suivante : 80% sous forme de prêt et 20 % sous forme de subvention.

Pour les accédants à la propriété occupants :

Concernant le maintien, les aides sont attribuées à hauteur de :

- 30% sous forme de subvention ;
- 70% sous forme de prêt sans intérêt.

Après étude du dossier, le Département peut déroger aux modalités de versement définies ci-dessus.

Article - III.5-4 - Notification du FSL

Le Département examine et statue sur les dossiers de demande de FSL. Les décisions d'attribution interviennent après étude du dossier et tiennent compte des ressources du ménage, qui doivent être en adéquation avec ses charges, de sa situation sociale et également de la nature et du montant des autres aides sociales perçues sauf exclusions prévues par l'article III.1 du présent règlement.

La décision du FSL est notifiée à la personne ou famille en difficulté et à l'organisme qui a saisi le dispositif le cas échéant. Le Département informe le bailleur, les distributeurs de fluides, l'organisme payeur de l'aide au logement (CAF, MSA) de la décision sans préciser les motifs.

Pour toutes les demandes de FSL, il est également précisé que **si l'aide est accordée en totalité, ou partiellement sous forme de prêt, le contrat de prêt doit être obligatoirement retourné dûment signé.**

Sans retour du contrat de prêt signé dans un délai maximum d'un mois à compter de son envoi, l'ensemble des aides accordées (subventions et prêts) sera annulé.

Article - III.5-5 : Les voies de recours du FSL

Il est à distinguer deux voies de recours qui peuvent être exercées successivement voire simultanément : le recours administratif et le recours contentieux.

- le ménage peut former un **recours administratif** dans un délai de deux mois suivant la réception du courrier de notification de la décision auprès de la Commission de recours à l'adresse suivante :

**Conseil départemental des Alpes-Maritimes
Fonds de solidarité pour le logement
BP 3007- 06201 NICE Cedex 3**

Seul le ménage ou son représentant légal peut déposer un recours d'une décision du représentant du Département. Le recours doit comporter une argumentation complémentaire aux éléments déjà portés à la connaissance du FSL lors de la demande initiale, accompagnée des justificatifs nécessaires. Les recours administratifs sont étudiés par la commission de recours FSL.

- le ménage peut former un **recours contentieux** dans les mêmes conditions auprès de l'autorité juridictionnelle à l'adresse suivante :

**Tribunal administratif de Nice
18 avenue des Fleurs
06000 NICE**

Ou sur le site de téléprocédures : <http://telerecours.fr>

Titre – IV – LES AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES

Article - IV.1 : L'accès dans le logement

Objectif : *aider ponctuellement les ménages en difficulté à accéder à un logement durable.*

Conditions de recevabilité :

- le dossier de demande d'aide doit parvenir au **FSL avant la date de prise d'effet du bail, à défaut, au plus tard 30 jours après la date de signature de ce dernier** ;
- le bailleur s'engage à accepter que l'aide au logement lui soit versée en tiers payant et que la demande soit enregistrée auprès de l'organisme payeur.

📌 **Pièces nécessaires à l’instruction de la demande d’aide à l’accès :**

La demande d’aide à l’accès au logement doit être adressée au Conseil départemental des Alpes-Maritimes et doit être composée des pièces suivantes :

- justificatifs de ressources des trois mois précédant la demande de l’ensemble des personnes vivant au foyer (copie des bulletins de salaire, pensions, indemnités maladie ou chômage,...) ;
- si versement régulier d’une pension alimentaire, fournir le justificatif de deux mois de versement continu par la production d’un relevé de compte bancaire ou postal ;
- si dossier de surendettement en cours : la copie du plan conventionnel et l’autorisation de la Banque de France de souscrire un nouveau prêt ;
- devis locatif dûment complété, daté et signé par le bailleur et le locataire ;
- demande de versement de l’allocation logement au bailleur, datée et signée par le bailleur ;
- Relevé d’identité bancaire (RIB) du demandeur précisant l’adresse complète de l’établissement bancaire (si le bailleur n’est pas un organisme HLM, joindre un RIB du bailleur précisant l’adresse complète de l’établissement bancaire) ;
- déclaration de situation (formulaire disponible sur les différents sites internet proposant le FSL), obligatoire ;
- photocopie du bail signé.

📌 **Pièces nécessaires pour la mise en œuvre du cautionnement :**

Le bailleur ou le mandataire peut solliciter, en cas de défaillance du locataire, la mise en œuvre du cautionnement lorsque la procédure de relance est restée sans effet. Dans ce cas, le remboursement du cautionnement sera effectué par le locataire, conformément à son engagement lors de la constitution du dossier.

La demande de cautionnement du paiement du loyer et des charges locatives est adressée au gestionnaire du FSL au plus tard trois mois après la fin de validité du cautionnement, accompagnée des pièces justificatives suivantes obligatoires :

- copie du bail en cours de validité ;
- copie de la lettre de relance faisant apparaître les mois concernés par la demande ;
- tableau de l’état détaillé de la dette, dûment complété daté et signé.

Les mois réclamés doivent correspondre à la présence effective (sauf hospitalisation ou incarcération) du locataire dans les lieux.

Article - IV.2 : Le maintien dans le logement (locataires et accédants à la propriété en résidence principale)

IV.2.1 - Maintien dans le logement des locataires, des sous-locataires, des résidents des logements-foyers

Objectif : permettre le maintien durable du ménage en difficulté dans un logement adapté à ses besoins et ressources par la prise en charge de la dette de loyer et/ou de charges locatives.

L'aide au maintien dans le logement locatif :

↳ Conditions de recevabilité de la demande d'aide au paiement de la dette locative :

Un dossier dette pourra être déposé :

- lorsque le ménage demandeur bénéficie de l'aide au logement : le bailleur doit avoir saisi au préalable l'organisme payeur (CAF ou MSA), pour signaler l'impayé de loyer ;
- le bailleur doit accepter que l'aide au logement lui soit versée en tiers payant et que la demande soit enregistrée auprès de l'organisme payeur ;
- absence, fin de validité d'une caution solidaire ou décision de justice déclarant la défaillance du cautionnaire ;
- pour être constitué, le montant de la dette (loyer et/ou charges locatives) doit être équivalent à une somme au moins égale à 2 mois de loyers résiduels charges comprises pour tous locataires ;
- le montant de la dette doit être inférieur ou égal à 5 000 € (loyer + charges déduction faite de l'allocation logement), frais de commandement de payer, de l'assignation et de saisies tarifés par l'huissier de justice compris, déduction faite de l'éventuel rappel d'allocation logement ;
- elle ne doit pas remonter à plus de 24 mois et son montant doit être limité à 24 mois de loyers résiduels (loyers+charges-allocation logement) ;
- le montant du loyer résiduel mensuel doit être au moins égal à 50,00 € ;
- le paiement du loyer et des charges locatives dans son intégralité doit être repris depuis au moins 2 mois consécutifs à la date du dépôt de la demande et devra être poursuivi les mois suivants ;
- le bailleur doit s'engager en cas d'octroi de l'aide, à abandonner les poursuites à l'encontre de son locataire et à le maintenir dans son logement pendant une durée minimale d'un an, sous réserve des dispositions prévues par la loi du 6 juillet 1989.

↳ Pièces nécessaires à l'instruction de la demande d'aide au maintien de la dette locative :

- justificatifs de ressources des trois mois précédant la demande de l'ensemble des personnes vivant au foyer (copie des bulletins de salaire, pensions, indemnités maladie ou chômage,...) ;
- si versement régulier d'une pension alimentaire, fournir le justificatif de deux mois de versement continu par la production d'un relevé de compte bancaire ou postal ;
- si dossier de surendettement en cours : la copie du plan d'apurement et l'autorisation de la Banque de France de souscrire un nouveau prêt ;
- tableau de l'état détaillé de la dette commençant par 0, mois par mois et actualisé à la date du dépôt de la demande, complété et signé par le bailleur ou son mandataire (+ cachet) ;
- RIB du demandeur en impayé de loyer ;
- justificatif de déclaration à la CAF ou MSA pour les bailleurs publics ;

- copie du bail en cours de validité ou du « Protocole de cohésion sociale » obligatoire et dernière quittance de loyer uniquement pour les bailleurs publics ;
- attestation du bailleur dûment complétée datée et signée par le bailleur et le locataire (si le bailleur n'est pas un organisme HLM, joindre un RIB du bailleur précisant l'adresse complète de l'établissement bancaire) ;
- demande de versement de l'allocation logement au bailleur, datée et signée par le bailleur (si non mise en place) ;
- déclaration de situation (formulaire disponible sur les différents sites internet proposant le FSL), obligatoire, notamment :
 - ◆ si une modification est intervenue concernant la situation personnelle ou professionnelle (mariage, veuvage, séparation, modification dans la composition familiale : nombre d'enfants ou personnes à charge...) ;
 - ◆ ou si le ménage est radié, non affilié, non immatriculé (Mutualité Sociale Agricole, Caisse de compensation des services sociaux de Monaco).

IV.2.2 - Maintien dans le logement des accédants à la propriété occupants en résidence principale

Objectif : permettre le maintien durable du ménage en difficulté dans le logement dont il a la propriété.

Les aides au maintien dans le logement des accédants à la propriété occupants en résidence principale :

↳ Conditions de recevabilité :

- l'aide au paiement des charges collectives courantes (hors travaux) : versée au syndic ou au créancier principal ;
- l'aide au paiement des échéances d'emprunt, allocation logement déduite versée à l'organisme prêteur ;
- si le ménage demandeur bénéficie de l'aide au logement, l'organisme de prêt doit avoir saisi au préalable l'organisme payeur (CAF ou MSA), pour signaler l'impayé des échéances d'emprunt ;
- le logement ne doit pas faire l'objet d'une vente forcée ;
- le paiement des échéances d'emprunt et/ou des charges impayées ne peut être accordé qu'en l'absence de prise en charge par une assurance ;
- pour être constitué, l'impayé doit être équivalent à une somme au moins égale à :
 - 2 échéances de prêt, en cas de périodicité mensuelle ;
 - ou à un appel trimestriel de charges de copropriété impayé ;
- le montant de la dette doit être inférieur ou égal à 4 000 €, frais de commandement et d'huissier inclus, et aide au logement déduite ;
- elle ne doit pas remonter à plus de 24 mois pour les charges collectives courantes et les remboursements d'emprunt ;
- le remboursement mensuel des échéances d'emprunt doit être repris depuis au moins **2 mois** consécutifs à compter de la date du dépôt de la demande et devra être poursuivi dans les mois suivants ;

- le montant de la dette est limité à 9 mensualités sur la durée totale de l'emprunt ou 3 appels trimestriels de charges. **Il ne peut être effectué qu'une demande de FSL sur un même prêt ou un même appel de charges ;**
- **le montant mensuel de l'échéance d'emprunt doit être au moins égal à 50,00 € (déduction faite de l'allocation logement) ;**
- le créancier doit s'engager au renoncement des poursuites après paiement de l'aide du FSL.

✎ **Pièces nécessaires à l'instruction de la demande d'aide au maintien des accédants à la propriété occupants en résidence principale (échéances d'emprunt et ou charges collectives) :**

- justificatifs de ressources des trois mois précédant la demande de l'ensemble des personnes vivant au foyer (copie des bulletins de salaire, pensions, indemnités maladie ou chômage,...) ;
- si versement régulier d'une pension alimentaire, fournir le justificatif de deux mois de versement continu par la production d'un relevé de compte bancaire ou postal ;
- si dossier de surendettement en cours : la copie du plan d'apurement et l'autorisation de la Banque de France de souscrire un nouveau prêt ;
- déclaration de situation (formulaire disponible sur les différents sites internet proposant le FSL), obligatoire notamment :
 - si une modification est intervenue concernant la situation personnelle ou professionnelle (mariage, veuvage, séparation, modification dans la composition familiale : nombre d'enfants ou personnes à charge...) ;
 - ou si le ménage est radié, non affilié, non immatriculé (Mutualité Sociale Agricole, Caisse de compensation des services sociaux de Monaco) ;
- le contrat de prêt signé doit être retourné dans un délai maximum d'un mois à compter de la date d'envoi (cachet de la poste faisant foi). A défaut, l'ensemble des aides accordées (subventions et prêts) sont annulées ;
- les factures de consommation de fluide (électricité, gaz ou eau) au nom du demandeur des 8 derniers mois ;
- RIB du demandeur.

Pour les échéances d'emprunt :

- « Attestation : aide au paiement des échéances d'emprunt » dûment complétée, datée et signée par l'organisme prêteur précisant le montant mensuel des échéances d'emprunt, la durée du prêt et l'absence d'une prise en charge de la dette par une assurance sur le contrat, signée par l'accédant à la propriété ;
- Relevé d'identité bancaire de l'organisme prêteur précisant l'adresse complète de l'établissement bancaire ;

Pour les charges collectives :

- « Attestation : aides au paiement des charges collectives » dûment complétée, datée et signée par le syndic et par l'accédant à la propriété ;

- appel de fonds du syndic faisant apparaître le montant des charges de copropriété dues ;
- Relevé d'identité bancaire du syndic ou du syndicat de copropriété précisant l'adresse complète de l'établissement bancaire.

IV.2.3 -.Maintenance des fournitures de fluide (électricité, de gaz naturel et d'eau)

Objectif : permettre le maintien des fluides au ménage locataire ou propriétaire occupant accédant à la propriété en difficulté du Département, hors territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, afin qu'il soit en mesure de vivre décemment dans son logement.

En cas de surconsommation manifeste, tout devra être mis en œuvre, en lien avec les fournisseurs de fluides, afin de détecter les éventuelles déficiences de l'installation et trouver une solution tarifaire adaptée à la situation du ménage.

Les aides au maintien des fournitures de fluides :

- ☉ les aides électricité, gaz naturel et eau sont plafonnées à **400 €** par type d'aide la première année. Toutefois, ce montant peut ponctuellement être réévalué en fonction des dotations des fournisseurs d'énergie, dans une enveloppe maximale de 800 € par type d'aide la première année, selon l'étude de la demande par le Département ;
- ☉ il ne pourra être accordé qu'une seule aide par année civile et par nature de fluide (électricité, gaz naturel ou eau) ;
- ☉ les aides électricité, gaz naturel et eau sont versées au fournisseur.

Conditions de recevabilité :

- sous réserve que les plans d'apurement accordés par le fournisseur dans le cas d'une précédente aide soient soldés ;
- après l'accord d'une première aide, **toute nouvelle demande dans les 2 années suivant la notification d'accord, devra obligatoirement être accompagnée d'une description de la situation sociale du ménage réalisée par un travailleur social accompagnée d'un diagnostic performance énergétique réalisé par un professionnel ;**
- **l'aide ne pourra pas excéder 200,00 € pendant ces deux années ;**
- mise en place d'un échancier de mensualisation avec les fournisseurs de gaz et d'électricité ;
- le montant du loyer résiduel mensuel ou des échéances d'emprunt doit être au moins égal à 50,00 € (déduction faite de l'allocation logement) ;
- l'aide concerne les abonnements locatifs privés (les abonnements professionnels et commerciaux sont exclus), avec les distributeurs conventionnés du FSL, non résiliés et ne faisant pas l'objet d'une procédure contentieuse ni de recouvrement de la part du fournisseur ;
- seule la dernière facture au nom du demandeur sera prise en compte ;
- la dette ne doit pas remonter à plus de 24 mois et ne doit pas être supérieure à 2 000,00€.

Concernant les demandes relatives à des factures EDF, ce dernier sera informé et procédera à la suspension des procédures contentieuses. Le fournisseur mettra en place un service restreint dans l'attente de la prise de décision par le FSL.

➤ **Pièces nécessaires à l'instruction de la demande d'aide au maintien de la fourniture des fluides :**

- justificatifs de ressources des trois mois précédant la demande de l'ensemble des personnes vivant au foyer (copie des bulletins de salaire, pensions, indemnités maladie ou chômage,...) ;
- si versement régulier d'une pension alimentaire, fournir le justificatif de deux mois de versement continu par la production d'un relevé de compte bancaire ou postal nominatif ;
- dernière quittance de loyer (à défaut copie du bail) ou du « Protocole de cohésion sociale » pour les ménages dont le bail est résilié ;
- photocopie de la dernière facture impayée accompagnée de l'échéancier de mensualisation pour la 2^{ème} année et suivantes ainsi que de l'évaluation de la situation sociale du ménage et du diagnostic de performance énergétique ;
- déclaration de situation (formulaire disponible sur les différents sites internet proposant le FSL), obligatoire notamment :
 - si une modification est intervenue concernant la situation personnelle ou professionnelle (mariage, veuvage, séparation, modification dans la composition familiale : nombre d'enfants ou personnes à charge...) ;
 - ou si le ménage demandeur est radié, non affilié, non immatriculé (Mutualité Sociale Agricole, Caisse de compensation des services sociaux de Monaco).

Titre – V – LES AIDES FINANCIERES INDIRECTES

V-I – L'accompagnement social lié au logement et actions spécifiques

Le dispositif met en œuvre, en complément des aides financières directes aux personnes et familles en difficulté ou séparément, des mesures d'Accompagnement social liées au logement (ASLL) ou des actions spécifiques notamment dans le cadre de la prévention des expulsions.

Les demandes d'ASLL sont gérées par le Département. Le contenu et les modalités d'intégration dans les différents dispositifs sont définis par convention avec le Département.

V-II – Les suppléments de dépense de gestion locative des associations et autres organismes

Le dispositif peut accorder une aide destinée à financer les suppléments de dépenses de gestion aux associations, aux centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, aux autres organismes à but non lucratif et aux unions d'économie sociale qui sous-louent des logements à des personnes défavorisées.

Le contenu, les modalités et les conditions de financement de cette aide sont définis par convention avec le Département.

Titre – VI – REGLES GENERALES

Après étude du dossier présenté, le Conseil départemental se réserve le droit de déroger aux modalités du présent règlement sous réserve des crédits nécessaires.

Les aides octroyées revêtent un caractère ponctuel, elles n'ont pas vocation à être sollicitées de manière récurrente pour un même ménage.

ANNEXE

ANNEXE A LA CONVENTION PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Entrée en vigueur du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Cette annexe a pour objectif, sans que cela ne soit exhaustif, de balayer les obligations liées à l'entrée en vigueur du Règlement 2016/679 et de rappeler les éléments majeurs à prendre en compte par le partenaire qui porte également une responsabilité (article 82 et suivants du règlement).

Le Département, ainsi que le partenaire, signataire de la convention (dont les obligations sont visées au considérant (1) et à l'article 28 du règlement), doivent prendre toutes les précautions utiles au regard des risques présentés par les traitements pour préserver la sécurité des données à caractère personnel (Section 2, article 32 à 34 du règlement). Ils doivent, notamment au moment de leur collecte, durant leur transmission et leur conservation, empêcher que les données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Ils s'engagent à présenter les garanties suffisantes quant à la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à sécuriser le traitement. Il appartient en particulier au partenaire, signataire de la convention d'engager d'ores et déjà le « Privacy by Design » afin de se mettre en conformité.

Les impacts de ce règlement sont majeurs en termes de droits pour l'utilisateur et en termes d'organisation et d'actions liées à la sécurité des traitements.

A cet égard, le partenaire dont les obligations sont édictées par l'article 28 du Règlement 2016/679, doit notamment s'assurer que :

- toute transmission d'information via un canal de communication non sécurisé, par exemple internet, s'accompagne de mesures adéquates permettant de garantir la confidentialité des données échangées, telles qu'un chiffrement des données ;
- les personnes habilitées disposant d'un accès aux données doivent s'authentifier avant tout accès à des données à caractère personnel, au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe personnels respectant les recommandations de la CNIL voire de l'ANSSI, ou par tout autre moyen d'authentification garantissant au moins le même niveau de sécurité ;
- un mécanisme de gestion des habilitations doit être mis en œuvre et régulièrement mis à jour pour garantir que les personnes habilitées n'ont accès qu'aux seules données effectivement nécessaires à la réalisation de leurs missions. Le partenaire,

signataire de la convention, s'engage à définir et formaliser une procédure permettant de garantir la bonne mise à jour des habilitations ;

- des mécanismes de traitement automatique garantissent que les données à caractère personnel seront systématiquement supprimées, à l'issue de leur durée de conservation, ou seront renvoyées au responsable de traitement ou feront l'objet d'une procédure d'anonymisation rendant impossible toute identification ultérieure des personnes concernées et ce en fonction de la réglementation en vigueur et des délais de conservation en lien avec le traitement et le Département. Concernant les mécanismes d'anonymisation, il conviendra de s'assurer que les statistiques produites ne permettent aucune identification, même indirecte, des personnes concernées ;
- les accès à l'application (par exemple en télémaintenance) doivent faire l'objet d'une traçabilité afin de permettre la détection d'éventuelles tentatives d'accès frauduleux ou illégitimes. Les accès aux données considérées comme sensibles, au regard de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement européen relatif à la protection des données, doivent quant à eux être spécifiquement tracés en incluant un horodatage, l'identifiant de l'utilisateur ainsi que l'identification des données concernées, et cela pour les accès en consultation, modification ou suppression. Les données de journalisation doivent être conservées pendant une durée de six mois glissants à compter de leur enregistrement, puis détruites ;
- le partenaire s'interdit de recourir à des sous-traitants (article 28 – 2° du Règlement) sauf cas prévu dans le cadre du marché passé avec la collectivité. Il s'engage, en recourant à un sous-traitant, au nécessaire maintien de la sécurité et de la confidentialité des données qui lui ont été confiées par le Département.

Concernant la détermination du niveau de sécurité requis en fonction du traitement

Le partenaire s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, avec en particulier la mise en œuvre des moyens nécessaires permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constante des systèmes et des services de traitement.

Lorsque la finalité du traitement est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et les libertés des personnes physiques, le partenaire fournit une aide au responsable de traitement (article 28-3° -f) en aidant à la réalisation d'une analyse **d'impact sur la vie privée** (art. 35 du règlement) : évaluation globale du risque présenté par le traitement pour les droits et libertés des personnes.

Concernant les failles de sécurité, physiques ou logiques (articles 33 et 34 du Règlement)

Le partenaire s'engage à communiquer au responsable de traitement, dans les plus brefs délais et au maximum dans les quarante-huit (48) heures après en avoir pris connaissance, la survenance de toute faille de sécurité ayant des conséquences directes ou indirectes sur le traitement des données transmises par le Département des Alpes-Maritimes.

Le partenaire documentera le plus précisément possible la faille de sécurité en indiquant les faits concernant la violation des données à caractère personnel, ses effets et les mesures prises pour y remédier.

Concernant la conformité des traitements

Le partenaire met à la disposition du Département des Alpes-Maritimes toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues par le Règlement 2016/679 relatif à la protection des données des personnes physiques et pour permettre la réalisation d'audits.

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17653-DE-1-1

Date de télétransmission : 30 juin 2020

Date de réception : 30 juin 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française

—————
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—————
Séance du 26 JUIN 2020

—————
DELIBERATION N° 10

—————
**EDUCATION - MESURE EXCEPTIONNELLE ET DÉNOMINATION D'UN
GYMNASSE**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 18 mars 2009 par l'assemblée départementale adoptant le dispositif "Cantine 06" de soutien aux familles de collégiens les plus défavorisées ;

Considérant que la pandémie de Covid-19 a imposé un confinement et la fermeture des collèges du 17 mars au 18 mai 2020, empêchant l'application dudit dispositif pour le troisième trimestre de l'année scolaire 2019/2020 ;

Considérant que la Commune de Saint-Etienne-de-Tinée a donné son accord sur la dénomination du gymnase du collège Jean Franco ;

Vu le rapport, complété par une note au rapporteur, proposant :

- dans le cadre du dispositif "Cantine 06", de proposer une indemnité forfaitaire exceptionnelle de soutien aux familles de collégiens les plus défavorisées qui ont dû faire face, en raison de la fermeture des cantines des collèges pendant la période de confinement due à la pandémie de coronavirus Covid-19, à des dépenses alimentaires supplémentaires imprévues ;
- la dénomination du gymnase du collège Jean Franco à Saint-Etienne-de-Tinée ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions Education, enseignement supérieur, vie étudiante et recherche, et Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Au titre du programme « Vie scolaire » et du dispositif « Cantine 06 » :

- d'adopter le principe d'une indemnité forfaitaire exceptionnelle et dérogatoire au dispositif « Cantine 06 » destiné aux familles bénéficiaires de ce dispositif, d'un montant de 50 € par collégien inscrit au 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2019-2020, afin de participer aux dépenses alimentaires supplémentaires imprévues pendant la période de fermeture des collèges consécutive au confinement imposée par la pandémie de Coronavirus Covid-19, pour les élèves demi-pensionnaires et les élèves internes ;

2°) Concernant la dénomination du gymnase du collège Jean Franco à Saint-Etienne-de-Tinée :

- d'entériner la dénomination « Jean Pascal » audit gymnase, en hommage à ce Conseiller Général Honoraire qui a œuvré pour le développement de la Haute Tinée.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17701-DE-1-1

Date de télétransmission : 3 juillet 2020

Date de réception : 3 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française
—

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—
Séance du 26 JUIN 2020
—

DELIBERATION N° 11

—
RESSOURCES HUMAINES - MESURES DIVERSES

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le décret n°2019-1596 du 31 décembre 2019 relatif à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique et portant diverses dispositions relatives aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles ;

Vu l'arrêté du 6 février 2020 fixant les modèles de convention de rupture conventionnelle prévus par le décret n°2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique ;

Vu la convention du 1er janvier 2012 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de l'association du Comité des œuvres sociales (COS 06) et ses avenants ;

Vu la convention du 25 février 2019 de mise à disposition 2019-2022 d'agents départementaux auprès de la Maison départementale des personnes handicapées des Alpes-Maritimes et ses avenants n° 1 à 3 actualisant la liste des personnels mis à disposition ;

Vu l'avis du comité technique du 4 juin 2020 relatif aux modifications de l'organigramme de la collectivité et la réorganisation des services de la direction de l'Attractivité territoriale ;

Vu le rapport de son président proposant :

- l'adaptation des emplois de la collectivité ;
- une disposition provisoire relative à l'impact des arrêts de travail pour maladie ordinaire et des autorisations spéciales d'absence sur le régime indemnitaire des agents départementaux pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire lié au Covid-19 ;
- la possibilité de mettre à disposition des EHPAD ou des foyers de l'enfance des personnels départementaux dans le cadre de situations sanitaires exceptionnelles ;
- la mise en œuvre de la rupture conventionnelle au Département ;
- la signature de l'avenant n°4 à la convention du 25 février 2019 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH 06) ;
- la signature de l'avenant n°9 à la convention du 1er janvier 2012 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de l'association du Comité des œuvres sociales (COS 06) ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant l'adaptation des emplois de la collectivité :

Pour les besoins de la direction de la Communication et de l'évènementiel

- d'autoriser la création, pour le recrutement d'un adjoint au directeur de la Communication et de l'évènementiel en charge du volet communication-médias-réseaux sociaux, dont les missions sont décrites en annexe, d'un emploi du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ouvert aux contractuels dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans

cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes ;

Pour les besoins de la direction des Services numériques

- d'autoriser la création, pour le recrutement de deux chefs de projets numériques, dont les missions sont décrites en annexe, de deux emplois du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ouverts aux contractuels dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération des candidats sera fixée par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en fonction de leur expérience et de leurs diplômes ;
- d'autoriser la création, pour le recrutement d'un responsable d'applications géomatiques, dont les missions sont décrites en annexe, d'un emploi du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ouvert aux contractuels dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes ;
- d'autoriser la création, pour le recrutement d'un responsable d'applications, dont les missions sont décrites en annexe, d'un emploi du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ouvert aux contractuels dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes ;

Pour les besoins de la direction des Finances

- d'autoriser l'ouverture aux contractuels d'un poste du cadre d'emplois des attachés territoriaux, créé par délibération de l'assemblée départementale du 28 juin 2012, pour le recrutement d'un chargé d'analyse financière et budgétaire, dont les missions sont décrites en annexe, dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes ;

Pour les besoins de la direction de la Culture

- d'autoriser l'ouverture aux contractuels d'un poste du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine, créé par délibération de la commission permanente du 28 février 2002, pour le recrutement au sein des Archives départementales, d'un chargé des archives sardes et de la valorisation, dont les missions sont décrites en annexe, dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine en fonction de son expérience et de ses diplômes ;

- d'autoriser, pour le recrutement d'un responsable de la section des archives iconographiques, notariales, de la bibliothèque et de la numérisation, dont les missions sont décrites en annexe, la création d'un emploi du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine, ouvert aux contractuels dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine en fonction de son expérience et de ses diplômes ;

Pour les besoins de la direction de la Transformation numérique et la relation usagers

- d'autoriser la création, pour le recrutement d'un chef de projet référentiel de données, dont les missions sont décrites en annexe, d'un emploi du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ouvert aux contractuels dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes ;

Pour les besoins de la direction de l'Attractivité territoriale

- d'approuver, dans le cadre des modifications de l'organigramme et de la réorganisation des services de la direction de l'Attractivité territoriale et suite à l'avis du comité technique du 4 juin 2020 :
 - la création de 4 emplois du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et de 8 emplois du cadre d'emplois des attachés territoriaux : un emploi de chef de service appui aux politiques publiques, un emploi d'adjoint au chef de service appui aux politiques publiques, un emploi de chef de service appui financier aux collectivités, un emploi d'adjoint au chef de service appui financier aux collectivités, deux emplois d'adjoints au chef de service développement de l'attractivité territoriale, cinq emplois de responsables de section et chefs de projets, un emploi de référent budgétaire ;
 - l'ouverture aux agents contractuels, compte tenu du niveau d'expertise technique requis, des emplois de chef de service appui aux politiques publiques, d'adjoint au chef de service appui aux politiques publiques, et de responsable de la section tourisme, dont les missions sont décrites en annexe, étant précisé que, dans cette hypothèse, leur rémunération sera fixée par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux ;
 - la suppression, en contrepartie des créations précisées ci-dessus, de 8 emplois du cadre d'emplois des attachés territoriaux et 4 emplois du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux : un emploi de chef du bureau financier, un emploi de chef de service Europe et tourisme, un emploi d'adjoint au chef de service Europe et tourisme, un emploi de responsable

section tourisme, un emploi de chef de service aménagement, du logement et développement rural, un adjoint au chef de service aménagement, du logement et développement rural, un emploi de responsable de section développement rural, un emploi de responsable de section logement, un emploi de chef de service des aides aux collectivités, un emploi d'adjoint au chef de service des aides aux collectivités, un emploi de chef de service d'appui et du suivi des syndicats mixtes, un emploi d'adjoint au chef de service d'appui et du suivi des syndicats mixtes ;

- d'approuver, dans le cadre de la mise à disposition du service Agence 06 pour les besoins de fonctionnement de l'établissement public administratif (EPA) :
 - la création, pour le recrutement d'un directeur opérationnel, dont les missions sont décrites en annexe, d'un emploi du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ouvert aux contractuels dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes ;
 - la création, pour le recrutement d'un responsable technique, dont les missions sont décrites en annexe, d'un emploi du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ouvert aux contractuels dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes ;
 - la création, pour le recrutement d'un juriste, dont les missions sont décrites en annexe, d'un emploi du cadre d'emplois des attachés territoriaux ouvert aux contractuels dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes ;
 - la création, pour le recrutement d'un responsable financier, dont les missions sont décrites en annexe, d'un emploi du cadre d'emplois des attachés territoriaux ouvert aux contractuels dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes ;
 - la création pour le recrutement d'un coordinateur, d'un emploi du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Pour les besoins de la direction de l'Environnement et de la gestion des risques

- d'autoriser, dans le cadre de la poursuite du plan GREEN Deal de la

collectivité, la création, pour le recrutement d'un expert GREEN Deal, dont les missions sont décrites en annexe, d'un emploi du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ouvert aux contractuels dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes ;

Pour les besoins de la direction générale adjointe pour le Développement des solidarités humaines

- d'autoriser la création de 15 postes du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux, dont les missions sont décrites en annexe, ouverts aux contractuels dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes ;
- d'autoriser la création de 5 postes du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales, dont les missions sont décrites en annexe, pour recruter des responsables de PMI, ouverts aux contractuels dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que :
 - dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des puéricultrices territoriales en fonction de son expérience et de ses diplômes ;
 - cette action est rendue nécessaire pour pallier les difficultés rencontrées lors du recrutement des médecins, notamment pour les centres de PMI ;
- d'autoriser, afin de répondre à l'inflation des contentieux dans le domaine médico-social, la création d'un poste du cadre d'emplois des attachés territoriaux, pour recruter un juriste, dont les missions sont décrites en annexe, ouvert aux contractuels dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes ;

Pour les besoins de la direction de l'Autonomie et du handicap

- d'autoriser l'ouverture aux contractuels d'un poste du cadre d'emplois des attachés territoriaux, créé par délibération de la commission permanente du 6 juin 1996, pour le recrutement du chef de service des prestations PA/PH (personnes âgées/personnes handicapées), dont les missions sont décrites en annexe, dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes ;
- d'autoriser l'ouverture aux contractuels d'un poste du cadre d'emplois des attachés territoriaux, créé par délibération de l'assemblée départementale du 28

juin 2012, pour le recrutement du chef de service des établissements et services médico-sociaux, dont les missions sont décrites en annexe, dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes ;

- d'autoriser l'ouverture aux contractuels d'un poste du cadre d'emplois des attachés territoriaux, créé par délibération de l'assemblée départementale du 15 octobre 1993, pour le recrutement du responsable de section des établissements et services médico-sociaux, dont les missions sont décrites en annexe, dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes ;

Pour les besoins de la direction de l'Enfance

- d'autoriser l'ouverture aux contractuels d'un poste du cadre d'emplois des attachés territoriaux, créé par délibération de l'assemblée départementale du 30 novembre 2018, pour le recrutement d'un adjoint au chef de service pilotage et parcours protection enfance, dont les missions sont décrites en annexe, dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes ;

Pour les besoins des Délégations territoriales

- d'autoriser l'ouverture aux contractuels d'un poste du cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs, créé par délibération de l'assemblée départementale du 6 novembre 2006, pour le recrutement d'un responsable de Maisons des solidarités départementales (MSD), dont les missions sont décrites en annexe, dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs en fonction de son expérience et de ses diplômes ;

2°) Concernant une disposition provisoire relative à l'impact des arrêts de travail pour maladie ordinaire et des autorisations spéciales d'absence sur le régime indemnitaire des agents départementaux pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire :

- de prendre acte que pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire décrété pour faire face à l'épidémie de Covid-19, la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, supprime l'application du jour de carence pour tous les arrêts de travail quelle qu'en soit la cause ;

- d'approuver, compte tenu du caractère exceptionnel de la situation sanitaire et de son impact sur la situation individuelle des agents publics, le maintien sur cette période du régime indemnitaire de l'ensemble des agents départementaux pour tous les premiers arrêts de travail à compter du 16 mars 2020, ainsi que pour les autorisations spéciales d'absence pour garde d'enfant de moins de 16 ans liées à la fermeture des établissements scolaires et des crèches, et pour les autorisations spéciales d'absence (dispense d'activité) liées à la fermeture des services, ou pour raisons médicales ;

3°) Concernant la possibilité de mettre à disposition des EHPAD ou des foyers de l'enfance des personnels départementaux dans le cadre de situations sanitaires exceptionnelles :

- d'autoriser, dans le cadre de circonstances sanitaires exceptionnelles, la possibilité de mettre à disposition des personnels départementaux auprès des EHPAD ou des foyers de l'enfance, afin de renforcer les équipes de ces structures et leur permettre d'assurer une continuité de fonctionnement dans les meilleures conditions possibles, et ce conformément au décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
Etant précisé que :

- seuls les agents volontaires pourront être mis à disposition des différentes structures et que la mise à disposition concerne exclusivement les fonctionnaires titulaires ou les agents contractuels à durée indéterminée, les agents stagiaires ou les agents recrutés en contrat à durée déterminée en sont exclus ;
- une convention type sera signée entre le Département et l'organisme d'accueil précisant la nature des activités exercées par le fonctionnaire mis à disposition, ses conditions d'emploi, la durée de la mise à disposition et les modalités de remboursement de la rémunération par l'organisme d'accueil au Département ;

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions de mises à disposition, à intervenir avec ces différentes structures dont le projet type est joint en annexe ;
- d'autoriser, par ailleurs, les agents stagiaires ou contractuels à durée déterminée volontaires pour exercer une mission de renfort, à bénéficier d'une autorisation de cumul d'activités pour une activité accessoire, conformément à la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

4°) Concernant la mise en œuvre de la rupture conventionnelle au Département :

- de prendre acte de la possibilité de mettre en œuvre le dispositif de rupture conventionnelle pour les agents contractuels de droit public en CDI et les fonctionnaires départementaux, et ce dans les conditions prévues par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et le décret n°2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique, étant précisé que :

- pour les fonctionnaires territoriaux, ce dispositif est expérimental du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025 ;
 - le cas échéant, des conventions individuelles de rupture conventionnelle seront établies entre le Département et les agents éligibles au dispositif ;
- de prendre acte que la rupture conventionnelle donne lieu au versement d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle dont le montant est fixé après accord des deux parties et dans la limite des critères fixés par le décret n°2019-1596 du 31 décembre 2019, et que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif seront prélevés sur les disponibilités du chapitre 930, programme « Masse salariale » du budget départemental ;

5°) Concernant la mise à disposition d'agents départementaux auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH 06) :

- d'approuver les termes de l'avenant n°4 à la convention du 25 février 2019 de mise à disposition 2019-2022 d'agents départementaux auprès de la Maison départementale des personnes handicapées des Alpes-Maritimes, ayant pour objet d'actualiser la liste des personnels mis à disposition ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ledit avenant, à titre onéreux, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec la MDPH ;

6°) Concernant la mise à disposition d'agents départementaux auprès de l'association du Comité des œuvres sociales (COS 06) :

- d'approuver les termes de l'avenant n°9 à la convention du 1^{er} janvier 2012 de mise à disposition d'agents départementaux auprès du Comité des œuvres sociales (COS 06), ayant pour objet d'actualiser la liste des agents mis à disposition ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ledit avenant, à titre onéreux, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec l'association du Comité des œuvres sociales (COS 06) ;

7°) de prendre acte que Mmes DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, GIUDICELLI, GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MIGLIORE, MONIER, OLIVIER, PAGANIN, SATTONNET, SERGI, TOMASINI et MM. GENTE, ROSSINI, TUJAGUE, VEROLA, VIAUD, VINCIGUERRA se déportent.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

ANNEXE – DESCRIPTIF DES POSTES

Missions d'un adjoint au directeur de la Communication et de l'évènementiel

Il conseille et accompagne le directeur dans le cadre de sa réflexion et fixe les orientations stratégiques de la communication en matière d'image, de visibilité, de message et définit le plan de communication annuel.

Il anime et encadre les équipes des pôles communication, PAO, digital, web, réseaux sociaux.

Il définit la stratégie médias, éditoriale et visuelle de la collectivité.

Il supervise la création et la production de supports destinés aux différents publics.

Il veille à la cohérence de l'image de la collectivité sur l'ensemble des déclinaisons de la communication, des supports print et web ou des évènements.

Il recherche des moyens, réseaux ou actions permettant d'assurer la visibilité et développer des outils de communication innovants. Il évalue le retour sur investissement des actions de communication en termes de notoriété. Il suit le budget.

Missions d'un chef de projets numériques

Au sein de la direction des Services numériques, le chef de projets numériques pilote l'ensemble des projets confiés dans le cadre de son portefeuille.

Il est garant de l'enjeu stratégique du projet pour l'administration ou les usagers et de sa cohérence d'ensemble. Il maîtrise un écosystème complexe composé des directions métiers, commanditaires du projet, prestataires et éventuels partenaires.

Il assume la responsabilité fondamentale du ou des projets dans toutes ses dimensions (financière, organisationnelle, technique, juridique).

Missions d'un responsable d'applications géomatiques

Au sein de la direction des Services numériques, le responsable d'applications géomatiques produit et exploite des données d'information géographique, géolocalisées et des cartographies thématiques à destination d'utilisateurs, d'usagers, partenaires.

Il assure et coordonne les activités d'évolution et de maintenance corrective et applicative des systèmes d'information géographique [SIG].

Il identifie et analyse les besoins des utilisateurs, rédige des cahiers des charges.

Il participe à la réalisation en termes de paramétrages, de personnalisation, d'intégration et de développements spécifiques.

Il supervise, conseille et traite les besoins métiers et incidents.

Il est le garant du maintien des connaissances fonctionnelles et techniques nécessaires à la pérennité des applications SIG et assure une veille technologique sur le domaine.

Missions d'un responsable d'applications

Il assure et coordonne les activités d'évolution et de maintenance corrective et applicative des systèmes dont il est responsable.

Il supervise la résolution des incidents qui lui sont remontés, et veille au respect du contrat de services dans toutes ses composantes (qualité, sécurité, ...).

Il est le garant du maintien des connaissances fonctionnelles et techniques nécessaires à la pérennité de l'application.

Missions d'un chargé d'analyse financière et budgétaire

Au sein de la direction des Finances, le chargé d'analyse financière et budgétaire effectue des analyses financières diverses (ratios budgétaires et financiers).

Il participe à l'élaboration du cadrage budgétaire et prépare les arbitrages. Il identifie les marges de manœuvre budgétaires.

Il réalise des prospectives et assure la surveillance des postes de dépenses et de recettes.

Il analyse les risques et aide à la décision en matière financière.

Il produit des outils et des méthodes d'analyse et met en place les tableaux de bord et les outils de contrôle de gestion. Il fait des propositions d'amélioration des politiques publiques menées par les différents services du Département.

Missions d'un chargé des archives sardes et de la valorisation

Il a en charge les travaux de classement des fonds anciens en langue italienne (du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle).

Il participe à la conception et à la réalisation des actions de valorisation et à leur déclinaison sous la forme éducative en lien avec les responsables concernés.

Il conçoit des outils de médiation numérique.

Il coordonne la diffusion sur le territoire des expositions éducatives.

Missions d'un responsable de la section des archives iconographiques, notariales, de la bibliothèque et de la numérisation

Il assure le contrôle, le versement et le traitement des archives notariales.

Il assure la mise en œuvre de la numérisation des documents d'archives, des photographies et des fonds sonores et audiovisuels.

Il est chargé de la collecte, du classement, de la description et de la gestion des droits de l'iconographie.

Il est chargé de la bibliothèque historique (catalogage et bulletinage).

Il est en charge de la grande collecte nationale.

Il est chargé de l'administration générale (comptabilité, relations aux entreprises, suivi des marchés).

Missions d'un chef de projet référentiel de données

Au sein de la direction de la transformation numérique et de la relation usagers, il participe activement à la mise en œuvre de la feuille de route de la gouvernance de la donnée de la collectivité en pilotant des projets liés à l'optimisation de l'exploitation des données et leur valorisation.

En lien étroit avec la direction des Services numériques (DSN) et les directions du département, il est responsable de la construction des référentiels de données (contacts, agents, patrimoine etc.) et de la mise en œuvre du socle technique nécessaire à l'optimisation des flux de données entre les applicatifs métiers existants et ces référentiels. Il construit les entrepôts de données nécessaires en relation avec la DSN, et préconise des choix techniques en matière d'architecture et de logiciels pour la gouvernance de la donnée.

Il étudie puis met en œuvre des projets liés à l'automatisation des processus (RPA).

Il assume la responsabilité globale de chaque projet dans toutes ses dimensions (financière, organisationnelle, technique, juridique) ; en assure le pilotage et valide la qualité des livrables, en s'assurant du respect des délais et de l'atteinte des résultats et bénéfices attendus.

Il est garant des objectifs stratégiques du projet et de sa cohérence d'ensemble dans un écosystème complexe composé des directions métiers, des directions support, des prestataires et des éventuels partenaires.

Il participe à la définition des processus métiers, à l'étude d'impact sur l'organisation et les activités et à la conduite du changement.

Missions du chef du service d'appui aux politiques publiques

Au sein de la direction de l'Attractivité territoriale, le chef de service d'appui aux politiques publiques mène le contrôle technique et financier des satellites et des organismes associés.

A la tête d'une équipe pluridisciplinaire (finances, juridique, numérique, information géographique, analyste...), il conçoit et met en place les instruments de pilotage de l'activité d'audit financier.

Il suit les structures évaluées, restitue les constats, propose des recommandations et des actions, et alerte la collectivité sur les points de vigilance en aidant à la prise de décision.

Il soutient les services de la direction en apportant son expertise, et consolide les informations sur la connaissance du territoire (statistiques, système d'information géographique SIG, pilotage des financements externes, suivi des partenariats...).

Missions d'un adjoint au chef du service d'appui aux politiques publiques

Au sein de la direction de l'Attractivité territoriale, il assiste le chef de service au quotidien et porte des missions spécifiques. A ce titre, il assure le déploiement d'un système de veille stratégique permettant d'anticiper les mutations économiques et sociétales et d'orienter les politiques de la direction : définition des besoins, identification des sources, collecte par la mise en place d'outils de veille, partage et analyse d'informations sensibles, élaboration de benchmark.

Il anime et met en œuvre un observatoire économique en lien avec le système d'information géographique (SIG) et les partenaires du Département (Chambres consulaires, DGFIP, Banque des territoires...).

Il assure le suivi de dossiers en lien avec l'économie et réalise des documents d'aide à la décision (synthèses, monographies...).

Missions d'un responsable de la section tourisme

Au sein de la direction de l'Attractivité territoriale, il participe à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques dans le domaine du tourisme.

Il assure le suivi et l'évaluation des politiques publiques portées par la section.

Il apporte une expertise technique et juridique sur sa thématique.

Il développe et participe à un réseau et une relation partenariale avec les acteurs locaux autour du tourisme et suit les politiques publiques et projets portés sur cette thématique par la région, les EPCI et les communes.

Il assure le déploiement de démarches de qualité sur le domaine du tourisme.

Il assure un dialogue constant avec le Comité régional du tourisme (CRT) et est force de proposition auprès de la direction pour les orientations du CRT.

Missions d'un directeur opérationnel

Dans le cadre de la préconfiguration de l'établissement public administratif (EPA), le directeur opérationnel de l'agence d'ingénierie est en charge du pilotage de la structure.

Il gère l'administration générale de l'établissement, la représentation de la structure, il assure le lien entre appui technique et volontés des adhérents, il pilote les dossiers à enjeux.

Le directeur apporte un appui en stratégie territoriale et de projet au service des adhérents.

Il a en charge l'organisation et la supervision des moyens et des ressources.

Il pilote et adapte le projet d'organisation de l'EPA dans le cadre des objectifs fixés.

Il a en charge la structuration, le recrutement de l'équipe, l'animation, le pilotage et la gestion de l'agence : préparation et animation des conseils d'administration et assemblées générales, élaboration et suivi du budget et de l'exécution financière (dépenses et recettes), encadrement du personnel, représentation et promotion de la structure. Il assure le rayonnement de l'Agence auprès des collectivités pour développer les adhésions et auprès des agents départementaux pour inciter au volontariat et gérer les mises à disposition.

Il développe des activités et des missions de l'Agence.

Il assure l'interface avec l'équipe en place et les élus locaux.

Missions d'un responsable technique

Au sein de l'Agence d'ingénierie départementale, le responsable technique de l'ingénierie a en charge l'animation des missions d'ingénierie de l'Agence. Ces missions sont sollicitées par les adhérents de l'agence. Les réponses sont apportées par les agents du Département volontaires. Il assure le bon déroulement des interventions en ingénierie afin de garantir une réponse de qualité aux adhérents et d'assurer un traitement rapide des demandes.

Missions d'un juriste

Au sein de l'agence d'ingénierie départementale, le juriste assure l'assistance juridique des communes et des EPCI adhérents de l'agence d'ingénierie.

Il anticipe le risque juridique, contribue à la sécurisation juridique des instances et des interventions d'assistance technique de l'agence. Il conseille sur la gestion des précontentieux.

Il assure une veille juridique et administrative.

Missions d'un responsable financier

Le responsable financier a en charge la gestion financière de l'Agence d'ingénierie départementale.

Il procède sous l'autorité du directeur opérationnel de l'Agence, à la préparation et au suivi du budget, à l'exécution des marchés ainsi qu'au traitement comptable des dépenses et des recettes.

Il met en place et suit des indicateurs d'activités et des protocoles de traitement des dépenses et recettes ;

Il effectue les engagements, les mandatements et les liquidations de dépenses et des titres de recettes de l'Agence.

Il assure l'interface financière entre l'Agence et les services du Conseil départemental, ainsi qu'avec les prestataires externes.

Il établit des analyses financières diverses (ratios budgétaires et financiers).

Il identifie les marges de manœuvre budgétaires, analyse les risques et aide à la décision en matière financière.

Missions d'un expert GREEN Deal

En tant que spécialiste dans une ou plusieurs des thématiques environnementales du développement durable (eau, énergie, déchets, biodiversité, alimentation et agriculture durables ...), le spécialiste GREEN Deal est chargé dans ces domaines et sous l'autorité du responsable de la mission GREEN Deal, de proposer des actions concrètes à destination des habitants et des visiteurs du territoire des Alpes-Maritimes, dans les domaines du développement des énergies renouvelables et de la favorisation des économies d'énergie, de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, du développement de l'agriculture durable et des circuits courts, de la mobilité douce et de la mobilité propre, de l'économie circulaire, et de l'éducation au développement durable.

Il contribue à l'animation du réseau d'acteurs en interne à la collectivité (transversalité avec l'ensemble des directions) et en externe (autres collectivités, associations, usagers, prestataires...), il participe à la mise en œuvre du plan d'actions, son adaptation et à son évaluation. Il accompagne la communication sur le déroulement du plan d'actions.

Il assure une veille réglementaire et thématique dans son domaine d'actions.

Missions d'un assistant socio-éducatif

Il accompagne les publics en difficulté sur les plans administratifs, économiques, sociaux et éducatifs dans le cadre des politiques sociales départementales.

Il conseille, oriente, soutient les personnes et familles ayant des difficultés sociales. Il les aide dans leurs démarches et instruit les mesures d'action sociale appropriées afin de les aider à restaurer leur autonomie et à faciliter leur insertion sociale.

Il intervient dans la protection des mineurs, jeunes majeurs et adultes vulnérables.

Il contribue à créer les conditions pour que les personnes ou familles soient acteurs de leur propre changement, et à renforcer les liens sociaux et les solidarités.

Il participe à l'agrément et au suivi des assistants familiaux.

Missions d'une puéricultrice

Elle participe aux missions de protection et de promotion de la santé de l'enfant et de sa famille dans le domaine de compétence du Département en référence au code de la santé publique et sur un secteur géographique donné.

Elle participe à l'agrément et au contrôle des modes d'accueil du jeune enfant.

Le cas échéant, elle encadre techniquement et hiérarchiquement l'équipe pluridisciplinaire de la structure.

Missions d'un juriste

Au sein de la DGA DSH, le juriste interviendra sur l'ensemble des contentieux médico-sociaux de la collectivité, en lien avec la direction des Affaires juridiques. Il gère notamment l'instruction des procédures contentieuses en liaison avec les services de la MDPH et les juridictions.

Il rédige des écritures en défense et en demande auprès des juridictions, il représente la collectivité et la MDPH lors des audiences et expertises et participe à l'exécution des décisions de justice.

Il assure le traitement des litiges non liés à une décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Il apporte une expertise lors du traitement des recours administratifs préalable obligatoires.

Il prépare les éléments en liaison avec les avocats en cas de représentation, et établit des procédures et des protocoles.

Il collabore avec le conciliateur de la MDPH et participe à des coordinations avec le référé à la protection des données.

Il assure une veille juridique et prospective dans les différents secteurs d'activité.

Missions du chef de service des prestations PA/PH (personnes âgées/personnes handicapées)

Au sein de la direction de l'Autonomie et du handicap, le chef de service des prestations PA/PH pilote l'instruction et le paiement des prestations d'aides sociales en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Il assure le contrôle des procédures administratives et suit le financement et l'effectivité des décisions. Il assure la mise en œuvre des aides sociales et les processus de recouvrement qui y sont liés.

Il met en œuvre les nouvelles dispositions législatives (APA, aidants familiaux...) et les actions de dématérialisation des procédures (constitution des dossiers individuels, suivi en ligne...).

Il est en charge d'harmoniser les pratiques, d'optimiser les procédures, de mobiliser, sur le plan collectif et individuel, les compétences professionnelles des agents du service.

Il participe et met en œuvre les projets de direction dans une démarche participative et transverse avec les autres services de la direction de l'Autonomie et du handicap.

Missions du chef de service des établissements et services médico-sociaux

Au sein de la direction de l'Autonomie et du handicap, le chef de service des établissements et services médico-sociaux organise le suivi, le contrôle et la tarification des structures sociales et médico-sociales ainsi que les procédures de création des équipements sociaux et médico-sociaux

Il met en œuvre les actions prévues par le schéma dans le cadre des équipements et notamment en matière d'actions innovantes.

Il réalise la tarification et le contrôle financier des équipements et contrôle et évalue les équipements en lien avec l'ARS (Agence régionale de santé).

Il assure la gestion administrative, budgétaire et des ressources du service.

Il développe et anime les relations partenariales et les réseaux professionnels.

Missions du responsable de section des établissements et services médico-sociaux

Au sein du service des établissements et services médico-sociaux, le responsable section ESMS PA-PH est en charge de l'autorisation, de la contractualisation, du suivi, de la tarification et du contrôle des établissements pour personnes handicapées, des résidences autonomes et de l'autorisation et suivi des services d'accompagnement PA-PH : services d'aides à domicile (SAAD), service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

Il anime et coordonne l'équipe en impulsant des actions innovantes, il assure la gestion des contentieux, garanti le suivi, la contractualisation, la tarification et le contrôle des établissements.

Il participe aux visites de contrôle ou de conformité des établissements de sa compétence.

Il accompagne l'optimisation des procédures. Il réalise les contrôles d'effectivité et de conformité, ainsi que la tarification des établissements.

Il rédige les conventions, les contrats et en assure le suivi administratif et/ou financier et juridique.

Missions de l'adjoint au chef de service pilotage et parcours protection enfance

Au sein de la direction de l'Enfance, l'adjoint au chef de service pilotage et parcours protection enfance participe à la définition de la politique globale de protection de l'enfance, il accompagne et suit sa déclinaison opérationnelle au siège et en territoire et en contrôle la mise en œuvre en interne et par les opérateurs extérieurs.

Il élabore des outils d'évaluation de l'efficacité de l'action publique en s'appuyant sur des procédures de contrôle de gestion. Il élabore des diagnostics, identifie des besoins et propose des projets innovants pour améliorer les actions auprès des familles et des enfants.

Il participe à l'animation du dispositif de protection de l'enfance avec les partenaires extérieurs institutionnels et associatifs.

Il assure une veille juridique et technique sur l'évolution des dispositifs en matière de protection de l'enfance et propose des évolutions.

Missions d'un responsable de Maisons des Solidarités Départementales (MSD)

Le responsable de Maisons des Solidarités Départementales met en œuvre et adapte aux besoins de la population les politiques sociales et médico-sociales définies par l'assemblée départementale en matière de prévention et protection de l'enfance, de lutte contre l'exclusion, de soutien aux personnes âgées et handicapées et en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Il anime, encadre et coordonne une équipe pluridisciplinaire.

Il est le garant de l'accueil du public et du traitement des demandes.

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc12959-DE-1-1
--

Date de télétransmission : 6 juillet 2020

Date de réception : 6 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française

—
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—
Séance du 26 JUIN 2020

—
DELIBERATION N° 12

—
**TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
- AVENANT N°3 À LA CONVENTION DU 29 JANVIER 2007**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, imposant l'obligation de la télétransmission de tous les actes au service du contrôle de la légalité ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la convention signée le 29 janvier 2007 avec la Préfecture des Alpes-Maritimes, complétée de 2 avenants par lesquels le Département étend le périmètre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

Vu le rapport de son Président proposant la signature d'un 3ème avenant à la convention signée le 29 janvier 2007 avec la Préfecture des Alpes-Maritimes afin d'étendre le périmètre de la télétransmission aux marchés publics et de signer la charte de la dématérialisation de la commande publique dans le département des Alpes-Maritimes ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention du 29 janvier 2007 relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, ayant pour objet d'étendre le dispositif à l'ensemble des actes, à l'exclusion des actes d'urbanisme et ceux relatifs au droit d'occupation des sols ;
- 2°) d'approuver les clauses de la charte de la dématérialisation des actes de la commande publique que le Département s'engage à respecter ;
- 3°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'avenant n°3 à la convention du 29 janvier 2007 ainsi que la charte de la dématérialisation de la commande publique dans le département des Alpes-Maritimes, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec la Préfecture des Alpes-Maritimes.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

**Avenant n° 3 à la convention
pour la transmission électronique des actes
soumis au contrôle de légalité
ou à une obligation de transmission
au représentant de l'État**

EXTENSION DU PERIMETRE DES ACTES

Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État du 29 janvier 2007 ;

Le présent avenant est passé entre :

1) la Préfecture des Alpes-Maritimes représentée par le préfet, ci-après désignée : le « **représentant de l'État** ».

2) et le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, représentée par son président, agissant en vertu d'une délibération du [jour] [mois] [année], ci-après désignée : la « **collectivité** ».

Exposé des motifs :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte l'extension du périmètre des actes de la « collectivité » transmis par voie électronique au « représentant de l'État » dans le département.

Dispositif :

Les parties à la convention initiale décident de lui apporter les modifications suivantes :

Article 1^{er}

L'article 3.2.4] de la convention susvisée est modifié comme suit :

« ARTICLE 3.2.4 Types d'actes télétransmis »

La « collectivité » transmettra par voie électronique l'ensemble de ses actes et de leurs annexes, quelle que soit la matière, à l'exclusion des actes d'urbanisme et ceux relatifs au droit d'occupation des sols.

Concernant les actes de commande publique, la « collectivité » s'engage à respecter les clauses de la « Charte de la dématérialisation des actes de commande publique dans le département des Alpes-Maritimes » sous peine du rétablissement de la transmission sur support papier.

Dans tous les cas, ne seront transmis que les seuls actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

Ces actes sont transmis au « représentant de l'État » par voie électronique.

Néanmoins, dans l'hypothèse exceptionnelle d'une impossibilité matérielle, technique (par exemple, avant de l'acquisition d'un nouveau certificat d'authentification par un chef de l'exécutif nouvellement élu) ou humaine de transmettre un acte par voie électronique, la « collectivité » les transmettra par voie papier.

De même, les actes accompagnés de pièces annexes volumineuses ou incompatibles avec les normes d'échanges, pourront être transmis sous format papier.

La double transmission d'un même acte par voie électronique et par voie papier est interdite. »

Article 2

Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Article 3

Le présent avenant n° 3 prend effet à compter de sa signature par les deux parties.

Fait à Nice,

Le

En deux exemplaires originaux.

LE PREFET
DES ALPES-MARITIMES

LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Charte de la dématérialisation des actes de la commande publique dans le département des Alpes-Maritimes

La télétransmission des actes de commande publique au contrôle de légalité s'effectue par le biais de l'application @CTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) après qu'une convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ait été signée par le représentant légal de la collectivité.

Cette convention constitue un engagement de cette même collectivité pour l'acquisition et l'utilisation des certificats d'authentification mais aussi **pour la mise en œuvre de la télétransmission au représentant de l'État selon un ensemble de règles et procédures qui sont rappelées ci-dessous pour les actes de commande publique**, étant rappelé que trois types d'actes de commande publique sont soumis au contrôle de légalité : les conventions et accords cadres relatifs aux marchés (L. 2131-2 CGCT), les délégations de service public (L. 1411-9 CGCT) et les concessions (L. 1411-3 CGCT).

Le non-respect des clauses de la convention entraînera la suspension de l'autorisation de télétransmettre les actes de commande publique et le rétablissement de la transmission sur support papier.

Sommaire :

- 1 - Composition du dossier d'un acte de commande publique
 - 2 - Transmission des marchés publics par lots
 - 3 - Transmission des pièces du marché selon un ordre hiérarchisé
 - 4 - Obligation de nommer les fichiers télétransmis
 - 5 - Obligation de préciser l'objet de l'acte télétransmis
 - 6 - Transmission d'un dossier complet au contrôle de légalité
 - 7 - Gestion des signatures électroniques
- Annexe 1 : liste des pièces à joindre à l'appui des marchés publics transmis au contrôle de légalité
Annexe 2 : Nomenclature des pièces jointes
Annexe 3 : Ordre hiérarchisé et codé des envois

**Modalités de télétransmission des actes
de la commande publique soumis au contrôle de légalité**

Afin de faciliter l'exercice du contrôle de légalité et l'identification des fichiers reçus sur @CTES, il convient de respecter les consignes suivantes :

1 - Composition du dossier d'un acte de commande publique

Les actes de commande publique donnent lieu à l'adoption de plusieurs actes et documents. L'ensemble de ces documents doit être transmis au contrôle de légalité dans la mesure où ils sont nécessaires au contrôle.

2 - Transmission des marchés publics par lots

Dans la continuité du code des marchés publics, l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 repose sur le principe de l'allotissement des marchés. Ce principe est prévu à l'article 32.

Il ressort de ces dispositions que chaque lot constitue un marché séparé. Le fait qu'un même titulaire soit attributaire de plusieurs lots n'a pas de conséquence sur la composition du marché.

Ainsi, les collectivités sont tenues de transmettre les marchés, lot par lot, dans l'application.

3 - Transmission des pièces du marché selon un ordre hiérarchisé

La liste des pièces à joindre concernant les marchés publics transmis au contrôle de légalité est rappelée dans l'annexe 1 de la convention. Ces pièces devront faire l'objet d'un envoi selon un ordre hiérarchisé tel que décrit dans l'annexe 3.



- Télétransmettre chaque lot séparément : chaque envoi correspondra à 1 seul lot
- Le lot 1 sera accompagné de l'ensemble des pièces de procédure ainsi que des éléments relatifs à l'offre du candidat et aux pièces de candidature
- Chaque envoi suivant ne comprendra que l'acte d'engagement du lot correspondant, les éléments relatifs à l'offre et les pièces de candidature
- Dans la rubrique « objet de l'acte », préciser l'objet du marché et le n° du lot

4 - Obligation de nommer les fichiers télétransmis selon la codification ministérielle intégrée à l'application @actes fournie par votre opérateur (annexe 2).

5 - Obligation de préciser l'objet de l'acte télétransmis

Il convient de distinguer de façon formelle les actes de la commande publique des délibérations autorisant la signature du marché/accord-cadre ou de l'avenant (« marché... » / « accord-cadre... » ou « délibération autorisant la signature... ») tout en donnant le maximum d'informations permettant d'identifier l'objet de l'acte.

Exemple de transmission d'un marché public via actes :

1^{er} envoi : Objet : AOO – Achat de véhicules – 6 lots – 800 000€ HT sur 3 ans - envoi 1 sur 7 - documents communs (pièces communes : dossier administratif, dossier de consultation (DCE), dossier de sélection)

2^{ème} envoi : Objet : AOO – Achat de véhicules – 6 lots – envoi 2 sur 7 - DA lot 1/6

3^{ème} envoi : Objet : AOO – Achat de véhicules – 6 lots – envoi 3 sur 7 - DA lot 2/6

6 - Transmission d'un dossier complet au contrôle de légalité

Pour les marchés passés selon la procédure formalisée : transmission de l'ensemble des pièces figurant expressément à l'article R2131-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Pour les marchés passés selon la procédure adaptée : il convient d'appliquer les dispositions de l'article R2131-5 du CGCT « dans la mesure du possible ». En tout état de cause, il convient de transmettre les documents justifiant du choix de la collectivité et retraçant les procédures mises en œuvre (procès-verbaux des commissions, rapport d'analyse des offres...).

L'établissement d'un rapport de présentation peut également permettre d'assurer l'objectif de transparence des procédures dans le respect des grands principes du code des marchés publics.

Dans tous les cas, en application de l'article R.2131-7 du CGCT, le Préfet peut demander, pour exercer le contrôle de légalité, que des pièces complémentaires lui soient fournies.

7 - Gestion des signatures électroniques

Si l'application @CTES n'intègre pas d'outil de vérification des signatures électroniques, elle permet en revanche de recevoir des documents signés électroniquement.

Il n'est donc pas nécessaire de re-matérialiser les marchés signés électroniquement puis de les signer afin que figure la reproduction graphique de la signature manuscrite car cette opération est chronophage et consommatrice de bande passante.

I. Pièces à joindre à l'appui des marchés publics transmis au contrôle de légalité (articles R.2131-5 à R.2131-7 du CGCT)

A. Cas général des dossiers de marchés publics

L'article R2131-5 du CGCT prévoit que la transmission au préfet des marchés des communes et de leurs établissements publics autres que les établissements publics de santé comporte, les pièces suivantes :

- 1° La copie des pièces constitutives du marché, à l'exception des plans ;
- 2° La délibération autorisant le représentant légal de la commune ou de l'établissement à passer le marché ;
- 3° La copie de l'avis d'appel à la concurrence et de l'invitation des candidats sélectionnés ;
- 4° Le règlement de la consultation, si celui-ci figure parmi les documents de consultation ;
- 5° Les procès-verbaux et rapports de la commission d'appel d'offres et les avis du jury de concours, avec les noms et qualités des personnes qui y ont siégé, ainsi que le rapport de présentation de l'acheteur prévu par l'article 105 du décret n° [2016-360](#) du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ou les informations prévues par l'article [106](#) de ce décret ;
- 6° Les renseignements, attestations et déclarations fournis en vertu des articles [50 et 51](#) du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Par ailleurs, si les documents sont signés électroniquement, il convient de fournir le fichier de signature associé ou le rapport de validité de la signature électronique.

B. Les modifications des conditions d'exécution des marchés publics

Leur télétransmission doit comporter les pièces suivantes :

- la modification datée et signée par la ou les parties comportant la justification au regard des différents cas prévus par l'article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- la délibération autorisant la signature de la modification le cas échéant
- le procès-verbal et l'avis de la commission d'appel d'offres pour les avenants augmentant le montant du marché initial de plus de 5% (uniquement si le marché initial avait lui-même été soumis à la commission).

II. Pièces qui ne doivent pas figurer parmi les documents télétransmis à l'appui des dossiers de marchés publics¹ :

- Les plans
- Les dossiers techniques amiante
- Les études thermiques, études de sols, études géotechniques, diagnostics pollution, diagnostics acoustiques, données concessionnaires, notice handicapées...
- Les rapports de contrôle
- Les cahiers des charges chantiers propres
- Les évaluations Certification Patrimoine Habitat
- Les rapports de repérage amiante ou plomb
- Les plans généraux de coordination en matière de sécurité, cahier des charges SSI
- Les documents généraux tels que ceux relatifs à l'organisation inter-entreprise pour un chantier respectueux de l'environnement
- Les registres des retraits du dossier de consultation des entreprises
- Les registres des dépôts d'offres
- Les catalogues de produits
- Les brochures commerciales
- Les permis de construire
- Les décisions de reconduction du marché
- Les lettres d'information au Préfet de la date de notification du marché
- Le « book » de jurys de maîtrise d'œuvre (il sera transmis uniquement les éléments de candidature du lauréat du concours. Le book complet qui recense les éléments de candidature de toutes les équipes qui se présentent au concours n'est pas transmis, sauf pages concernées du lauréat)

¹ Il est rappelé qu'en application de l'article R.2131-7 du code général des collectivités territoriales, le Préfet peut demander, pour exercer le contrôle de légalité, que des pièces complémentaires lui soient fournies.

ANNEXE 2

Nomenclature des pièces jointes
 (Chaque pièce transmise doit être nommée
 à l'aide d'un code de cette liste)

Code	Libellé
10_AV	Avenant au contrat
10_DE	Délibération autorisant à passer le contrat
11_AC	Avis d'appel public à concurrence
11_AE	Acte d'engagement
11_AP	Cahier des clauses administratives particulières
11_AT	Renseignements, attestations et déclarations fournies par l'attributaire
11_AV	Avis du jury de concours
11_IN	Invitation des candidats à soumissionner
11_JU	Rapport justifiant le choix du marché, les modalités et la procédure de passation
11_PV	Procès verbal de la commission d'appel d'offre
11_RA	Rapport de la commission d'appel d'offre
11_RC	Règlement de consultation
11_RP	Rapport de présentation de l'acheteur
11_TP	Cahier des clauses techniques particulières
12_AD	Avis de délégation
12_CC	Cahier des charges
12_CD	Contrat de délégation
12_CR	Courriers de rejet des offres incomplètes ou irrecevables
12_DA	Déclarations et documents justificatifs de l'attributaire
12_DC	Documents de consultation
12_IP	Invitation à présenter une offre
12_NR	Notification du rejet des offres
12_RS	Rapport de sélection du délégataire
12_ST	Spécifications techniques et fonctionnelles
15_JU	Copie du jugement d'homologation de la transaction
17_CE	Demande de cautionnement
17_GA	Garantie d'emprunt
17_RC	Règlement de concours
21_DA	Décision arrêtant le projet
21_DB	Débat d'orientation du plan d'aménagement et de développement durable
21_DE	Délibération de prescription
21_DO	Document d'orientation et d'objectif
21_EP	Enquête publique
21_PA	Projet d'aménagement et de développement durable
21_RP	Rapport de présentation
22_AC	Accord d'une autorité administrative
22_AG	Agrément ou certificat
22_AR	Accusé de réception
22_AT	Attestation
22_AV	Avis
22_CO	Convention
22_DD	Demande
22_DN	Décision
22_DP	Document photographique
22_LE	Lettre
22_NE	Notice explicative
22_PE	Présentation des états initiaux et futurs
22_PN	Plans
22_RE	Rapport d'étude
22_TA	Tableau
23_DE	Délibération autorisant la mise en œuvre du droit de préemption
23_IA	Déclaration d'intention d'aliéner
23_PR	Décision de préempter
31_AA	Avis de l'autorité compétente de l'État
31_CO	Contrat
31_DE	Délibération autorisant l'acquisition
31_DP	Documents pré-contractuels
32_AA	Avis de l'autorité compétente de l'État
32_CV	Contrat de vente
32_DC	Délibération constatant la désaffectation
32_DE	Délibération de déclassement
32_DP	Documents pré-contractuels
33_AC	Avis de l'autorité compétente de l'État
33_AO	Autorisation d'occupation du domaine public
33_CC	Contrat de concession
41_AT	Attestation
41_AV	Avis de vacance d'emploi
41_CA	Avis de commission administrative paritaire
41_CM	Avis de la commission mixte paritaire
41_DA	Demande de l'agent
41_DE	Délibération établissant la liste de postes à pourvoir
41_JC	Information du centre de gestion
41_IN	Inscription sur liste d'aptitude
41_NC	Notification de création ou de vacance de poste
41_RA	Rapport biennal des avancements d'échelons
42_AC	Avenant au contrat
42_AT	Attestation
42_AV	Avis de vacance d'emploi
42_DE	Délibération
43_AC	Avenant au contrat
43_AT	Attestation
43_AV	Avis de vacance d'emploi
43_CA	Avis de commission administrative paritaire
43_CM	Avis de la commission mixte paritaire
43_DA	Demande de l'agent
43_IN	Inscription sur liste d'aptitude
43_LI	Liste de postes à pourvoir
43_NC	Notification de création ou de vacance de poste
70_DE	Délibération
99_AI	Acte individuel
99_AR	Acte réglementaire
99_AU	Autre document
99_BU	Document budgétaire
99_CD	Document contractuel
99_DE	Délibération
99_SE	Fichier de signature électronique

ANNEXE 3

L'annexe 1 rappelle la liste des pièces à joindre concernant les marchés publics transmis au contrôle de légalité. Ces pièces devront faire l'objet d'un envoi selon un ordre hiérarchisé et codé tel que décrit ci-dessous :

Documents à joindre	Codes	Libellé des codes dans l'application
Fiche de transmission	22_NE	Notice explicative
Acte d'engagement	11_AE	Acte d'engagement
Fichier de signature électronique	99_SE	Fichier de signature électronique
Délibération	10_DE	Délibération autorisant à passer le contrat
Rapport de présentation	11_RP	Rapport de présentation de l'acheteur
Règlement de consultation	11_RC	Règlement de consultation
Avis de publicité (JOUE, BOAMP, JAL regroupés dans un même fichier)	11_AC	Avis d'appel public à la concurrence
Rapport d'analyse des candidatures	11_JU	Rapport justifiant le choix du marché, des modalités et la procédure de passation
Rapport d'analyse des offres	11_JU	Rapport justifiant le choix du marché, des modalités et la procédure de passation
PV d'ouverture des plis	11_PV	Procès verbal de la commission d'appel d'offres
PV d'examen des candidatures par la CAO	11_PV	Procès verbal de la commission d'appel d'offres
PV d'attribution du marché par la CAO	11_PV	Procès verbal de la commission d'appel d'offres
Avis du Jury de concours pour la sélection des candidatures ou des offres	11_AV	Avis du Jury de concours
Invitation des candidats à soumissionner	11_IN	Invitation des candidats à soumissionner
Ensembles des lettres adressés aux candidats évincés (avec le justificatif de notification)	12_NR	Notification du rejet des offres
Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	99_DC	Document contractuel
Devis Quantitatif Estimatif (DQE) ou Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ou Devis Descriptif Estimatif Détaillé (DDED)	99_DC	Document contractuel
Mémoire technique	99_DC	Document contractuel
Renseignements, attestations, et déclarations fournies par l'attributaire	11_AT	Renseignements, attestations, et déclarations fournies par l'attributaire
Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)	11_TP	Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	11_AP	Cahier des clauses administratives particulières
Avenant au contrat	10_AV	Avenant au contrat

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc16996-DE-1-1
--

Date de télétransmission : 3 juillet 2020

Date de réception : 3 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française

—————
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—————
Séance du 26 JUIN 2020

—————
DELIBERATION N° 13

—————
BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIÈRES 2019

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'article L.3213-2 dudit code donnant obligation au Département de soumettre chaque année à l'approbation de l'organe délibérant de la collectivité, le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées au cours de l'exercice budgétaire précédent ;

Vu le rapport de son président présentant le bilan des mutations immobilières réalisées par le Département en 2019 ;

Considérant que 78 actes d'acquisitions, ventes, échanges, baux, servitudes et autres ont été signés au 31 décembre 2019 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

D'approuver le bilan 2019 des mutations immobilières réalisées par le Département, étant précisé que celui-ci est annexé au compte administratif de la collectivité.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc18502-DE-1-1

Date de télétransmission : 7 juillet 2020

Date de réception : 7 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 26 JUIN 2020

DELIBERATION N° 14

**MOTION POUR LA REPRISE DES LIAISONS AÉRIENNES DE LA
COMPAGNIE AIR FRANCE SUR L'AÉROPORT DE NICE CÔTE D'AZUR**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'article 42 du règlement intérieur du Conseil départemental adopté le 24 avril 2015, modifié les 21 décembre 2015, 2 décembre 2016, 1er septembre 2017, 18 mai 2018 et 22 mars 2020 ;

Vu le vœu déposé par le groupe Les Républicains relatif à la reprise des liaisons aériennes de la Compagnie Air France sur l'aéroport de Nice Côte d'Azur ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'adopter le vœu suivant qui est transformé en motion :

La destination Côte d'Azur France - avec une fréquentation en 2019 de 11 millions de touristes dont 53 % issus de la clientèle internationale, près de 70 millions de nuitées

enregistrées, 150 000 emplois directs ou indirects liés au secteur qui représente 15 % du PIB azuréen - subit de plein fouet la crise sanitaire liée au Coronavirus Covid-19.

À ce jour, la perte de chiffre d'affaires pour la Côte d'Azur est estimée à 1,3 milliard d'euros. L'enjeu est de faire revenir très rapidement une clientèle de proximité et plus lointaine à travers des campagnes d'affichages et de promotion digitales originales de la destination que nous mettons en œuvre avec le CRT Côte d'Azur France et tous nos partenaires publics et privés. Le travail engagé vise à relancer l'attractivité de la destination Côte d'Azur France, avec un Plan de Relance doté d'une enveloppe de 2 millions d'euros dont 25 % émanent de fonds privés.

Cependant, la reprise de l'activité touristique estivale et plus généralement de l'économie azuréenne dépend grandement de la desserte aérienne de notre territoire.

En outre, notre Département reste mal desservi par les infrastructures routières et ferroviaires. Seul l'aéroport permet à de nombreux azuréens de se déplacer pour des raisons familiales ou professionnelles.

Or, le groupe aérien Air France-KLM a annoncé que, cet été, seulement 35 % de ses vols pour Nice seraient programmés. Cette situation est inacceptable d'autant plus que le Groupe Air France a bénéficié de très importantes aides publiques pour faire face à la crise de la Covid-19.

Les Conseillers départementaux réunis en assemblée départementale le 26 juin 2020 :

- alertent le ministère des transports et Air France sur les conséquences de la réduction du nombre de vols à destination de Nice et sur la politique tarifaire pour certaines liaisons à l'arrivée qui pénalisent fortement les habitants et l'activité économique ;
- demandent un rétablissement des liaisons aériennes sur toutes les destinations rendues désormais possibles depuis l'aéroport Nice Côte d'Azur.

Il est donc nécessaire qu'Air France maintienne et accélère la reprise des dessertes à l'aéroport international Nice Côte d'Azur tout en régulant ses prix.

2°) de prendre acte des abstentions de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17760-DE-1-1

Date de télétransmission : 2 juillet 2020

Date de réception : 2 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française
—

COMMISSION PERMANENTE

—
Séance du 26 JUIN 2020
—

DELIBERATION N° 1

—
**ERILIA - RÉAMÉNAGEMENT, PASSAGE D'UN TAUX VARIABLE À UN
TAUX FIXE D'UN PRÊT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
(BANQUE DES TERRITOIRES) - GARANTIE D'EMPRUNT**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'article R.3231-1 du même code prévoyant que les entreprises ou organismes bénéficiant de garanties d'emprunt accordées par les départements sont soumis au contrôle prévu par les articles R.3241-1 à R.3241-6 ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, concernant la restructuration du secteur du logement social ;

Vu la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 imposant aux bailleurs sociaux l'application de la réduction de loyer de solidarité ;

Considérant la possibilité offerte aux bailleurs par la Caisse des dépôts et consignations (Banque des Territoires), dans le cadre du second volet de son Plan Logement, de réaménager une part de l'encours existant sur une enveloppe de prêts à taux fixe ;

Vu la délibération prise le 1er juin 2007 par la commission permanente accordant la garantie à hauteur de 50% du prêt n° 1 100 229, pour un montant de 832 739 €, à la SA d'HLM ERILIA destiné à l'acquisition de neuf logements à La Gaude ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président présentant la demande formulée par la SA d'HLM ERILIA le 08/01/2020 tendant à obtenir la réitération de garantie du Département pour le prêt Caisse des dépôts et consignations (Banque des territoires) ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'accorder à la SA d'HLM ERILIA le réaménagement selon les nouvelles caractéristiques financières du prêt de la Caisse des dépôts et consignations (Banque des Territoires) référencé en annexe à la présente délibération, initialement garantis par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes ;

Article 1 :

Le Département réitère sa garantie pour le remboursement de la Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par la SA d'HLM ERILIA, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (Banque des Territoires) selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour la ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du (des) prêts réaménagé(s).

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de la ligne du Prêt Réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliqueront à la ligne du Prêt Réaménagée à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement.

Article 3 :

Le Conseil départemental s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

- 2°) de définir les conditions entre l'emprunteur et le garant, les règles suivantes :

Article 4 :

La garantie du Département est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par la SA d'HLM ERILIA dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations (Banque des Territoires), le Département s'engage à se substituer à la SA d'HLM ERILIA pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 :

Si cette garantie venait à être mise en jeu, les avances faites par le Département devront être remboursées par l'emprunteur dans un délai maximum de deux ans ; ces avances ne porteront pas intérêt. Ces dispositions ne sont pas opposables aux organismes prêteurs.

Dans le cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations (Banque des Territoires) par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- 3°) d'autoriser le président du Conseil départemental, à signer, au nom du Département, la convention de garantie à intervenir entre le Département et la SA d'HLM ERILIA dont le projet est joint en annexe.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Annexe à la délibération du conseil Départemental en date du .../.../...

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Emprunteur : 000218990 - ERILIA

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différé d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
-	104601	1100229	372 238,19	0,00	0,00	50,00	0,00	30,00 : 30,000 / -	01/01/2021	A	0,930 / -	Taux fixe / -	-- / -	/ -	0,000 / -	-- / -	-	- / -
Total			372 238,19	0,00	0,00													

Ce tableau comporte 1 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'élève à : **372 238,19€**

Montants exprimés en euros

Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - : Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 10/12/2019

Date de valeur du réaménagement : 01/01/2020

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17562-DE-1-1

Date de télétransmission : 2 juillet 2020

Date de réception : 2 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française

—————
COMMISSION PERMANENTE

—————
Séance du 26 JUIN 2020

—————
DELIBERATION N° 2

—————
**AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET
D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux départements n° 03-063-M52 et n° 03-064-M52 du 4 décembre 2003 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente pour procéder à l'affectation des autorisations de programme et autorisations d'engagement, conformément aux dispositions du règlement financier ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale approuvant le budget primitif 2020 ;

Vu le rapport de son président proposant l'affectation d'autorisations de programme (AP) et d'autorisations d'engagement (AE) ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

D'approuver les affectations d'autorisations de programme et autorisations d'engagement dont le détail figure en annexe.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

**AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)
ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)**

INVESTISSEMENT

MISSION ACTION SOCIALE

Programme Placement enfants et familles

Historique de l'AP

Montant initial de l'AP	1 000 000,00 €
Montant des affectations antérieures	0,00 €
Disponibile pour affecter	1 000 000,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Association La Semeuse à Berthemont les Bains	Travaux de rénovation du bâtiment de l'association La Semeuse à Berthemont les Bains	1 000 000,00 €

Montant total	1 000 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	0,00 €

Programme Appels à projet santé

Historique de l'AP

Montant initial de l'AP	12 333 654,32 €
Montant des affectations antérieures	8 643 654,32 €
Disponibile pour affecter	3 690 000,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
COVID19 aide à la recherche	Subvention projet "CovImmune"	20 000,00 €
Appel à projet pandémie COVID19	Subventions d'investissement en faveur des organismes de recherche	100 000,00 €

Montant total	120 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	3 570 000,00 €

Programme Frais généraux de fonctionnement santé

Historique de l'AP

Montant initial de l'AP	1 895 000,00 €
Montant des affectations antérieures	0,00 €
Disponibile pour affecter	1 895 000,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
COVID19 santé DSH	Fonds de soutien aux professionnels de santé	1 875 000,00 €

Montant total	1 875 000,00 €
----------------------	-----------------------

Situation de l'AP (après affectation)	20 000,00 €
--	--------------------

MISSION FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE
--

Programme Équipement pour l'administration générale

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	16 424 659,59 €
Montant des affectations antérieures	14 383 883,75 €
Disponible pour affecter	2 040 775,84 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Équipement logistique	Achat de divers matériels et équipement pour l'administration	66 000,00 €
Équipement administration générale	Achat de matériel	15 000,00 €

Montant total	81 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	1 959 775,84 €

Programme Bâtiments sièges et autres

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	30 985 280,00 €
Montant des affectations antérieures	28 233 818,00 €
Disponible pour affecter	2 751 462,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Création d'un pôle administratif à Plan du Var	Complément d'AP lié à l'augmentation du prix d'acquisition de l'Auberge Fleurie à Plan du Var	100 000,00 €

Montant total	100 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	2 651 462,00 €

MISSION DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES
--

Programme Points noirs

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	50 357 865,52 €
Montant des affectations antérieures	42 769 865,52 €
Disponible pour affecter	7 588 000,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Opérations routières Sophia-Antipolis	Engagements pour travaux	500 000,00 €

Montant total	500 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	7 088 000,00 €

MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT

Programme Aide à la pierre

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	85 992 521,80 €
Montant des affectations antérieures	66 355 521,80 €
Disponible pour affecter	19 637 000,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Aides aux particuliers	Subventions aménagements logements séniors	250 000,00 €

Montant total	250 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	19 387 000,00 €

Programme Agriculture

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	11 308 394,36 €
Montant des affectations antérieures	10 508 394,36 €
Disponible pour affecter	800 000,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Aides agricoles	Nouveaux dossiers AIME (Aide à l'innovation et à la modernisation des exploitations)	500 000,00 €

Montant total	500 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	300 000,00 €

Programme Actions en faveur de l'emploi

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	9 440 000,00 €
Montant des affectations antérieures	2 030 000,00 €
Disponible pour affecter	7 410 000,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
COVID19 aides aux professionnels recevant du public et fonds Résistance	Fonds de soutien aux professionnels recevant du public et fonds Résistance	7 000 000,00 €

Montant total	7 000 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	410 000,00 €

Programme Autres actions de solidarité territoriale

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	420 466 407,95 €
Montant des affectations antérieures	368 904 994,95 €
Disponible pour affecter	51 561 413,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Intempéries 2019	Aides aux sinistrés	9 700 000,00 €
Autres actions de solidarité territoriale	Nouveaux dossiers votés au titre des aides aux collectivités	20 000 000,00 €
COVID19 fonds d'urgence départemental 06	Engagements au titre du fonds d'urgence départemental	7 500 000,00 €

Montant total	37 200 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	14 361 413,00 €

Programme Gendarmeries, commissariats, base sécurité civile

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	3 030 050,22 €
Montant des affectations antérieures	1 983 243,05 €
Disponible pour affecter	1 046 807,17 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
COVID19 matériel de sécurité	Achat de drones pour les gendarmeries	30 000,00 €

Montant total	30 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	1 016 807,17 €

Programme Espaces naturels paysages

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	16 257 306,34 €
Montant des affectations antérieures	11 470 502,83 €
Disponible pour affecter	4 786 803,51 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Parcs départementaux 100 % numériques	Conception, développement d'une application parcs départementaux numériques	207 462,00 €

Montant total	207 462,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	4 579 341,51 €

Programme Forêts

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	3 530 503,72 €
Montant des affectations antérieures	2 860 500,00 €
Disponible pour affecter	670 003,72 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Caméras surveillance feux dans les parcs	Installation caméras et autres matériels de prévention des incendies dans les parcs départementaux	21 000,00 €
MARITTIMO MEDSTAR	Programme européen de prévention des incendies dans les parcs départementaux	10 000,00 €

Montant total	31 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	639 003,72 €

Programme Eau milieu marin déchets et énergies

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	2 493 000,00 €
Montant des affectations antérieures	1 871 000,00 €
Disponible pour affecter	622 000,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
COVID19 matériel de laboratoire	Achat de matériel de laboratoire pour le dépistage du COVID19	49 300,00 €

Montant total	49 300,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	572 700,00 €

Programme Plan environnemental GREEN Deal

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	245 000,00 €
Montant des affectations antérieures	130 000,00 €
Disponible pour affecter	115 000,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Subventions GREEN Deal	Subvention accordée à Earthwake	60 000,00 €

Montant total	60 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	55 000,00 €

Programme Développement du numérique

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	11 212 000,00 €
Montant des affectations antérieures	6 706 000,00 €
Disponible pour affecter	4 506 000,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Transition numérique	Infrastructure et applications pour la "gouvernance de la donnée"	274 000,00 €
Subventions d'investissement au titre du SMART Deal	Subvention d'investissement à engager au profit de la MIA	130 000,00 €

Montant total	404 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	4 102 000,00 €

MISSION ACTIONS EDUCATIVES SPORTIVES ET CULTURELLES**Programme Collèges Réhabilitations**

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	65 977 884,47 €
Montant des affectations antérieures	61 533 884,47 €
Disponible pour affecter	4 444 000,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Extension collège Bréa à St Martin du Var	Honoraires de maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux complémentaires	100 000,00 €
Extension collège Bréa à St Martin du Var	Travaux engagés dans le cadre des mesures de prévention contre la COVID19	250 000,00 €

Montant total	350 000,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	4 094 000,00 €

Programme Fonctionnement des collèges

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	5 564 923,67 €
Montant des affectations antérieures	4 775 553,97 €
Disponible pour affecter	789 369,70 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Dotations aux collèges privés		394 923,00 €

Montant total	394 923,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	394 446,70 €

Programme Construction Campus STIC

Historique de l'AP	
Montant initial de l'AP	52 436 744,36 €
Montant des affectations antérieures	51 382 543,44 €
Disponible pour affecter	1 054 200,92 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Campus STIC	Montants à engager suite à contentieux	1 054 200,00 €

Montant total	1 054 200,00 €
Situation de l'AP(après affectation)	0,92 €

FONCTIONNEMENT**MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT****Programme Agriculture**

Historique de l'AE	
Montant initial de l'AE	2 305 000,00 €
Montant des affectations antérieures	1 804 000,00 €
Disponible pour affecter	501 000,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Aides agricoles	Campagne annuelle de lutte contre le frelon asiatique	300 000,00 €

Montant total	300 000,00 €
Situation de l'AE (après affectation)	201 000,00 €

Programme Autres actions de solidarité territoriale

Historique de l'AE	
Montant initial de l'AE	6 441 317,77 €
Montant des affectations antérieures	5 621 317,77 €
Disponible pour affecter	820 000,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Autres actions de solidarité territoriale	Nouveaux dossiers d'aides aux collectivités	320 000,00 €

Montant total	320 000,00 €
Situation de l'AE (après affectation)	500 000,00 €

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17553-DE-1-1

Date de télétransmission : 2 juillet 2020

Date de réception : 2 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française

—————
COMMISSION PERMANENTE

—————
Séance du 26 JUIN 2020

—————
DELIBERATION N° 3

—————
AUTORISATIONS D'INDEMNISATION

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu ledit code et notamment son article L.3213-3 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.221-1;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L.131-1 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente pour statuer sur les demandes d'indemnisation émanant d'usagers et de tiers victimes de dommages résultant des activités départementales ;

Vu le rapport de son président sollicitant l'autorisation d'indemniser les usagers et les tiers victimes de dommages résultant des activités départementales ;

Considérant que les dommages subis ou l'indemnisation sollicitée par les intéressés s'élèvent aux sommes de :

- 1.498,51 € au titre des dommages matériels causés le 20 juin 2019 au véhicule de Mme CO, du fait de la projection d'une pierre en provenance d'un chantier de débroussaillage entrepris par les services départementaux sur la route départementale n° 115 à Contes ;
- 2.400,00 € au titre des dommages matériels causés le 5 septembre 2018 au véhicule de Mme EB, du fait de la chute d'un arbre implanté en bordure de la route départementale n° 92 à Mandelieu La Napoule ;
- 1.342,00 au titre des dommages matériels causés le 15 juillet 2019 à la propriété de Mme HB sise à la Colle-sur-Loup, du fait de la chute d'un arbre implanté dans le Parc Naturel Départemental des Rives du Loup à Villeneuve-Loubet ;
- 138,60 au titre des dommages matériels causés le 29 mai 2019 au véhicule de Mme HM, du fait de la projection d'une pierre en provenance d'un chantier de débroussaillage entrepris par les services départementaux sur la route départementale n° 4 à Grasse ;
- 918,00 € au titre des dommages matériels causés le 20 septembre 2019 au véhicule de M. FP, du fait de la projection d'une pierre en provenance d'un chantier de débroussaillage entrepris par les services départementaux sur la route départementale n° 1009 à La Roquette sur Siagne ;
- 453,66 € au titre des dommages matériels causés le 3 novembre 2019 au véhicule de Mme CV, du fait de la projection d'une pierre en provenance d'un chantier de débroussaillage entrepris par les services départementaux sur la route départementale n° 2210 à Tourrettes sur Loup ;
- 5.139,40 € au titre des dommages matériels causés le 13 novembre 2019 au véhicule de la Ville de Mandelieu, du fait d'un dysfonctionnement du portique de la station de lavage du centre administratif départemental ;
- 610,00 € au titre des dommages matériels causés le 17 décembre 2019 au véhicule de M. IC, du fait de la chute d'un élément métallique provenant d'une fenêtre d'un bâtiment sis dans l'enceinte du collège Jules Romains à Nice ;
- 14.500,00 € au titre des dommages matériels causés le 3 novembre 2019 à la façade de l'immeuble de la copropriété Le VALENCIA, du fait de la chute d'un arbre implanté dans l'enceinte du collège Capron à Cannes provoquée par les intempéries survenues à cette date ;
- 9.840,00 € au titre des dommages matériels causés le 3 novembre 2019 à la clôture grillagée et aux cyprès de l'immeuble de la copropriété L'OASIS, du fait de la chute d'un arbre implanté dans l'enceinte du collège Capron à Cannes provoquée par les intempéries survenues à cette date ;
- 368,90 € au titre des dommages matériels causés le 31 décembre 2019 au téléphone portable de M. SG, assistant familial, du fait d'un mineur confié au Département et placé à son domicile ;

- 127,00 € au titre des dommages matériels causés le 30 juillet 2019 à la monture de lunettes de la fille de Mme HS, assistante familiale, du fait d'une mineure confiée au Département et placée à son domicile.

Considérant que, dans ces affaires, les faits sont établis ainsi que le lien de causalité entre l'activité départementale et les dommages subis par les victimes ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à procéder au remboursement des sommes suivantes, d'un montant total de 37.336,07 € ;

S'agissant des dommages résultant du réseau routier départemental et du patrimoine départemental

- 1.498,51 € à la compagnie AVANSSUR, assureur de Mme CO, subrogé dans ses droits en cette qualité,

- 2.400,00 € à Mme EB,

- 1.342,00 € à Mme HB,

- 138,60 € à la MAIF, assureur de Mme HM, subrogé dans ses droits en cette qualité,

- 918,00 € à M. FP,

- 453,66 € à la MATMUT, assureur de Mme CV, subrogé dans ses droits en cette qualité,

- 5.139,40 € à la compagnie SMACL, assureur de la Ville de Mandelieu, subrogé dans ses droits en cette qualité,

- 610,00 € à M. IC,

- 14.500,00 € à la compagnie Groupama, assureur de la copropriété LE VALENCIA,

- 9.840,00 € à la compagnie SADA, assureur de la copropriété L'OASIS, subrogé dans ses droits en cette qualité.

S'agissant des dommages résultant de l'action sociale départementale

- 368,90 € à M. SG,

- 127,00 € à Mme HS.

2°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 930, sous-fonction 202, nature 6227 du budget départemental.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17848-DE-1-1
--

Date de télétransmission : 2 juillet 2020

Date de réception : 2 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française

—————
COMMISSION PERMANENTE

—————
Séance du 26 JUIN 2020

—————
DELIBERATION N° 4

—————
MOYENS GÉNÉRAUX : RÉFORME ET CESSIION DE BIENS MEUBLES

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.3212-2 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président proposant la réforme de véhicules, hors d'usage ou obsolètes, qui sortiront de l'actif départemental et seront détruits ou cédés à titre gratuit ou onéreux ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département à :

- procéder à la réforme et sortir de l'inventaire départemental les biens départementaux désignés en annexe ;
- confier les véhicules désignés en annexe à un centre agréé de vente aux enchères publiques qui procédera à leur vente conformément à la réglementation ;
- confier à une entreprise de destruction et de recyclage les véhicules réformés qui n'auraient pas trouvé preneur à l'issue des séances de vente aux enchères ;
- céder à l'assureur du Département les véhicules désignés en annexe 1 pour une valeur vénale de 7 500 € ;

2°) d'imputer les recettes correspondantes sur le chapitre 930, sous-fonction 202, nature 775 du budget départemental.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

ANNEXE 1 - LISTE DES VEHICULES ET MATERIELS DEDIES A LA REFORME

SERVICES DEPARTEMENTAUX : SERVICE DU PARC AUTOMOBILE							
N° d'immobilisation	Immatriculation	Marque	Modèle	Kilométrage	Date d'achat	Valeur estimée de cession	Observations
8748896	CG376DV	CITROËN	C3	132 971	08/06/2012	1 500,00 €	Irréparable - Boite de vitesse et embrayage HS
8487735	BB727ZT	RENAULT	Kangoo	197 236	21/10/2010	2 500,00 €	
8487569	BA710PP	RENAULT	Kangoo	197 112	27/09/2010	2 500,00 €	
6166362	990BYM06	RENAULT	Clio	157 967	23/10/2007	1 300,00 €	
8752927	CA274TF	NISSAN	Navara	215 086	26/01/2012	5 500,00 €	
8483658	AD709QG	PEUGEOT	407	218 567	19/10/2009	2 000,00 €	
45601	330AJC06	RENAULT	Kangoo	111 562	25/04/2000	1 000,00 €	Collège
6005215	140AXT06	RENAULT	Kangoo	149 170	06/09/2002	1 000,00 €	Collège
4275523	90BCC06	RENAULT	Kangoo	134 293	30/07/2003	1 000,00 €	Collège - bi-carburant (GPL/Essence)
6188582	170BQL06	RENAULT	Clio	166 337	24/04/2006	1 000,00 €	
8487896	AZ550DA	RENAULT	Kangoo	192 125	30/08/2010	2 500,00 €	

TOTAL : véhicules

TOTAL : 21 800 €

SERVICES DEPARTEMENTAUX : SERVICE DU PARC DE VEHICULES TECHNIQUES							
N° d'immobilisation	Immatriculation	Marque	Modèle	Kilométrage	Date d'achat	Valeur estimée de cession	Observations
PAC102	299 AGE 06 / PAC102	RENAULT	TRACTEUR TP 95 CVR 4X4 H T3584		13/12/1999	1 000 €	Problème avancement
RED100	RED100	BOMAG	ROULEAU VIBRANT 2T000		27/03/1991	500 €	Diverses fuites + vétuste
AAX133	AAX133	FOG	CRIC ROULANT 6T		2013	20 €	HS et hors norme
AAX285	AAX285	OMEGA	CRIC ROULANT 3T		29/10/2014	20 €	HS et hors norme
AAY253	AAY253	COMPAC	CRIC ROULANT 20T		23/01/2013	20 €	HS et hors norme
AAY137	AAY137	DEVILBISS	COMPRESSEUR 300L		04/12/2002	30 €	Vétuste
ABD05	ABD05	SOURIAU	BANC TEST ALTERNATEUR		1976	50 €	Vétuste
VGA112	CB109MH / VGA112	CITROEN	FOURGONNETTE 4X4 8 CVF D BERLINGO	122 043	26/01/2006	500 €	Problème de transmission
VGA113	CB082MF / VGA113	CITROEN	BREAK 4X4 5 CVF D BERLINGO	122 183	03/02/2006	500 €	Problème de transmission
AAY236	AAY236	SEFAC	VERIN DE FOSSE 1,5 tonnes		30/11/2011	20 €	HS et hors norme
KBD101	CB074NN / KBD101	RENAULT	CAMION PTC 14T500 JS 170	254 120	02/08/1990	700 €	Vétuste
KBA100	CB339NN / KBA100	RENAULT	CAMION PTC 9T500 S160	267 980	04/11/1992	200 €	Moteur HS + inondation complète
TDA101	TDA101	ZETTELMEYER	CHARGEUSE ARTICULEE	7 756	07/06/1996	1 000 €	Hydraulique avancement à revoir
VDG121	807 AXE 06 /VDG121	RENAULT	BREAK 5 CVF D KANGOO	154 825	25/06/2002	200 €	Problème moteur
KBC24	7882 VZ 06 / KBC24	RENAULT	CAMION PTC 10T990 S130 11	223 445	05/05/1987	1 500 €	Vétuste + divers problème au contrôle technique
TDF100	TDF100	ZETTELMEYER	CHARGEUSE ARTICULEE 300L	4 817	07/10/1996	800 €	Problème de freinage, les pièces ne sont plus fournies
	FC726FZ	GOUPIL	VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE	1 254	20/10/2003	1 000 €	En état de marche : remplacé par un neuf
KAD103	168 BER 06 / KAD103	IVECO	CAMIONNETTE 9 CVF D 35C13D	278 776	04/03/2004	1 000 €	Vétuste + divers problèmes au contrôle technique
KAD101	178 BER 06 / KAD101	IVECO	CAMIONNETTE 9 CVF D 35C13D	239 757	04/03/2004	1 000 €	Vétuste + divers problèmes au contrôle technique
PEB106	481 YY 06 / PEB106	RENAULT	CAMION 4X4 PTC 15T400 M180	353 788	17/03/1995	1 500 €	Divers problèmes et la benne ne fonctionne plus
	ABG03	FOG	PONT 4 COLONNES 12T		28/05/1970	200 €	Entrainement cassé

TOTAL : matériels

TOTAL : 11 760 €

SERVICES DEPARTEMENTAUX : FORCE 06							
N° d'immobilisation	Immatriculation	Marque	Modèle	Durée	Date d'achat	Valeur de cession	Observations
4301630	U656	UNAC	U160 C	8000 heures	30/04/2004	2 000 €	
6193341	U656	UNAC	U160 C	7000 heures	17/02/2005	3 000 €	

TOTAL : 2 matériels

TOTAL : 5 000 €

VEHICULES CEDES A ASSURANCE : SERVICE DU PARC AUTOMOBILE							
N° d'immobilisation	Immatriculation	Marque	Modèle	Kilométrage	Date d'achat	Valeur de cession	Observations
8485925	BQ368PH	CITROEN	C3	107 099	27/06/2011	4 000,00 €	
8335925	924CDF06	RENAULT	KANGOO	152 452	17/10/2008	3 500,00 €	

TOTAL : véhicules

TOTAL : 7 500 €

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17154-DE-1-1

Date de télétransmission : 30 juin 2020

Date de réception : 30 juin 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française

—————
COMMISSION PERMANENTE

—————
Séance du 26 JUIN 2020

—————
DELIBERATION N° 5

—————
**UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS - CONVENTION DE
PARTENARIAT**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-2 à L2113-5 ;

Vu le décret n°85-801 du 30 juillet 1985 relatif au statut et au fonctionnement de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP), et notamment ses articles 1, 17 et 25 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 23 juin 2016 par la commission permanente autorisant la signature de la convention de partenariat avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) relative aux achats informatiques de la collectivité ;

Vu le rapport de son président proposant la signature d'une convention de partenariat avec l'Union des groupements d'achats publics, pour la fourniture de véhicules et carburants, téléphonie, équipements, consommables et prestations informatiques ;

Considérant que le recours à l'UGAP permet à la collectivité de pouvoir bénéficier de tarifs intéressants et décroissants en fonction des volumes achetés ainsi que d'acquisitions simplifiées avec des délais relativement courts par rapport aux procédures de marchés habituelles ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec l'Union des groupements d'achats publics, définissant les modalités de recours à l'UGAP par le Département, notamment pour la fourniture de :

- véhicules (engins spéciaux, utilitaires, deux-roues, véhicules légers...) ;
- carburants ;
- équipements informatiques (infrastructures serveurs et réseaux, multimédia, micro-informatique) ;
- systèmes et prestations de téléphonie ;
- fournitures de bureau et consommables informatiques ;
- prestations intellectuelles informatiques ;

2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention, pour une durée de quatre ans, dont le projet est joint en annexe ainsi que tous les documents afférents.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc16967-DE-1-1
--

Date de télétransmission : 2 juillet 2020

Date de réception : 2 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française
—

COMMISSION PERMANENTE

—
Séance du 26 JUIN 2020
—

DELIBERATION N° 6

—
SYNDICAT MIXTE DE VALBERG - MODIFICATION DES STATUTS

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2000 portant création du syndicat mixte de la station de Valberg ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2005 intégrant la commune de Beuil au syndicat mixte de la station de Valberg ;

Vu la délibération du conseil syndical du syndicat mixte de Valberg du 17 février 2020 approuvant la modification des statuts dudit syndicat mixte pour intégrer dans son domaine de compétence l'espace touristique et sportif Mounier et l'activité des luges d'été située au Garibeuil ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président proposant la modification des statuts du syndicat mixte de la station de Valberg afin d'intégrer de nouveaux équipements dans son périmètre ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver les statuts modifiés du syndicat mixte de la station de Valberg, dont le projet est joint en annexe, concernant l'intégration de l'espace Mounier au parc des sports et des luges d'été au Garibeuil dans le périmètre dudit syndicat, étant précisé que cette modification sera effective dès signature de l'arrêté pris par le préfet des Alpes Maritimes ;
- 2°) de prendre acte que Mmes OLIVIER, GOURDON, MIGLIORE et MM. BAUDIN, GINESY, LOMBARDO, TUJAGUE et VIAUD se déportent.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Projet
Statuts du Syndicat mixte de la station de Valberg

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Considérant que :

- le Conseil départemental des Alpes-Maritimes soutient l'économie locale au titre de la solidarité départementale ;
- la Commune de Péone, la Commune de Beuil, le Syndicat intercommunal de Valberg et le Département s'entendent pour participer conjointement au financement des études, de l'aménagement, de la réalisation, de l'exploitation et de la promotion d'équipements sportifs, touristiques, ou tout projet ayant vocation à favoriser le développement de la Station de Valberg.

ARTICLE 2 – CRÉATION DU SYNDICAT

En application des articles L 5721-1 à L 5721-7 et des articles L 5722-1 à L 5722-6 du code général des collectivités territoriales, il a été créé entre :

- le Département des Alpes-Maritimes ;
- la Commune de Péone ;
- le Syndicat intercommunal de Valberg ;

Le Syndicat mixte de la station de Valberg par arrêté préfectoral du 26 décembre 2000.

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2005 portant modification des statuts du Syndicat mixte de la Station de Valberg ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2009 modifiant les statuts du Syndicat mixte ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mars 2014 portant modification des statuts du Syndicat mixte ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 mai 2018 portant modification des statuts du Syndicat mixte ;

La composition du Syndicat mixte est la suivante :

- le Département des Alpes-Maritimes ;
- la Commune de Péone ;
- le Syndicat intercommunal de Valberg ;
- la Commune de Beuil.

Ce Syndicat mixte a pour objet l'étude, l'aménagement, la réalisation, l'exploitation et la promotion d'équipements sportifs, touristiques, ou tout projet ayant vocation à favoriser le développement de la Station de Valberg.

Il s'agit notamment :

- des domaines skiables de Beuil et Valberg, nécessaires à la pratique du ski alpin et du ski de fond ;
- du parcours accrobranches EVA (desservi par le télésiège de La Croix du Sapet) ;
- de la piscine intercommunale de Valberg ;

- du golf des Huerris ;
- de la patinoire ;
- du skate park au parc des sports ;
- de l'Espace Mounier au parc des sports ;
- des luges d'été au Garibeuil.

Le Syndicat mixte reprendra à sa charge les emprunts en cours ainsi que tous les contrats et conventions liés à l'exploitation du golf et de la piscine intercommunale de Valberg.

ARTICLE 3 – SIÈGE

Le siège du Syndicat mixte de la station de Valberg est établi au Conseil départemental des Alpes-Maritimes à Nice.

Pour son fonctionnement, le Syndicat pourra recruter tout personnel nécessaire à la réalisation de son objet et/ou pourra bénéficier de la part de ses membres de l'affectation d'agents dans les conditions prévues par les statuts de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 4 – DURÉE

Le Syndicat mixte est constitué pour une durée illimitée.

ARTICLE 5 – COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

Le Syndicat est administré par un comité composé par des délégués de chacun des membres selon la répartition suivante :

- 4 délégués désignés par le Département des Alpes-Maritimes ;
- 1 délégué désigné par la Commune de Péone ;
- 1 délégué désigné par le Syndicat intercommunal de Valberg ;
- 1 délégué désigné par la Commune de Beuil.

Chaque membre désigne autant de délégués suppléants que de délégués titulaires pour siéger au comité, avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

ARTICLE 6 : POUVOIRS

Un délégué empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même délégué ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable plus de trois séances consécutives.

ARTICLE 7 – RESSOURCES DU SYNDICAT

Les recettes du Syndicat comprennent :

- les recettes d'exploitation des stations ;
- le revenu des biens meubles ou immeubles, propriétés du Syndicat ou mis à sa disposition ;
- les sommes perçues des collectivités, associations, particuliers, en échange d'un service rendu ;
- les subventions de toute nature (Europe, État, Région) ;
- les produits des dons et legs ;
- le produit des emprunts ;
- la dotation aux amortissements ;

- la contribution des collectivités membres.

ARTICLE 8 – DÉPENSES DU SYNDICAT

Les dépenses du Syndicat comprennent :

- les dépenses d'exploitation des stations ;
- les investissements ;
- la dotation aux amortissements ;
- les charges et annuités d'emprunts ;
- les charges de fonctionnement du Syndicat.

ARTICLE 9 – BIENS

L'ensemble des biens et des équipements concernés par l'objet du Syndicat sont mis à disposition par les Communes ou par le Syndicat intercommunal de Valberg au Syndicat mixte.

Ils sont transférés de plein droit, dans le cadre du transfert de compétences, au Syndicat. Pour la réalisation des opérations futures, le Syndicat peut procéder en propre à l'acquisition de biens meubles et immeubles et/ou bénéficier de nouvelles mises à disposition de la part de ses membres.

S'agissant des biens mobiliers et immobiliers acquis ou réalisés par le Syndicat mixte, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, ils sont la propriété du Syndicat mixte.

ARTICLE 10 – RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS ENTRE LES MEMBRES

La contribution des membres s'établit sur la section de fonctionnement et correspond aux sommes nécessaires à la réalisation de l'équilibre des deux sections lors du vote du budget selon la répartition suivante, fonction de la participation totale des membres :

- Département des Alpes-Maritimes : 95 % ;
- Commune de Péone : 2,5 % ;
- Syndicat intercommunal de Valberg : 1,5 % ;
- Commune de Beuil : 1 %.

Les participations des membres font l'objet de 3 versements :

- 60% après le vote du budget primitif ;
- 20% au 15 juillet de l'année de l'exercice en cours ;
- 20% après le vote de la dernière décision modificative de l'année de l'exercice en cours et au plus tard au 21 janvier de l'exercice suivant.

ARTICLE 11 – RECEVEUR DU SYNDICAT

Les fonctions de receveur du Syndicat mixte sont exercées par le comptable du Trésor de la trésorerie de Puget-Théniers.

ARTICLE 12 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Il est fait expressément référence aux dispositions du code général des collectivités territoriales pour toutes les dispositions qui ne seraient pas définies par les présents statuts, notamment pour le fonctionnement et la dissolution du Syndicat.

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17439-DE-1-1

Date de télétransmission : 7 juillet 2020

Date de réception : 7 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française
—

COMMISSION PERMANENTE

—
Séance du 26 JUIN 2020
—

DELIBERATION N° 7

—
**PRESTATIONS DE VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET AGORASTORE - RENOUELEMENT DE
CONVENTION**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 23 juin 2016 par la commission permanente approuvant la signature d'une convention relative à la fourniture de prestations de ventes avec enchères publiques en ligne ;

Vu ladite convention signée le 29 juin 2016, arrivant à échéance le 28 juin 2020 ;

Considérant que la société Agorastore bénéficie d'un agrément de commissaire-priseur lui permettant d'effectuer un bouquet de services complémentaires dont notamment : l'inventaire et l'estimation des biens comprenant leur description et des photographies, la vente des biens, la gestion des encaissements et la relance des clients, la gestion administrative des ventes (transfert des cartes grises, certificat de non-gage, etc.), ainsi que la transmission à la collectivité de la liste des biens payés et des acquéreurs ;

Considérant que ce service est gratuit pour la collectivité ;

Vu le rapport de son président proposant d'approuver le renouvellement de la convention relative à la fourniture de prestations de ventes avec enchères publiques en ligne, à intervenir avec la société SAS Agorastore ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention à intervenir avec la société Agorastore, dont le projet est joint en annexe, définissant les modalités de vente aux enchères publiques par Internet sur le site web de la société, pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction expresse.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17903-DE-1-1

Date de télétransmission : 30 juin 2020

Date de réception : 30 juin 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française

—————
COMMISSION PERMANENTE

—————
Séance du 26 JUIN 2020

—————
DELIBERATION N° 8

—————
POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L 313-8 ;

Vu la loi n°75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées et ses décrets d'application ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et ses décrets d'application ;

Vu le règlement départemental d'aide et d'actions sociales en vigueur ;

Vu les conventions signées les 28 février et 11 août 2008 avec l'Etat, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et les différents contributeurs fixant les modalités de fonctionnement du fonds départemental de compensation du handicap (FDCH) ;

Vu la délibération prise le 31 janvier 2014 par l'assemblée départementale adoptant le schéma départemental en faveur des personnes handicapées ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président proposant la signature des conventions annuelles tripartites à intervenir avec les contributeurs du Fonds départemental de compensation du handicap ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

Concernant les participations des contributeurs au Fonds départemental de compensation du handicap (FDCH) :

1°) de prendre acte du montant des participations suivantes des contributeurs au FDCH, au titre de l'exercice 2020 :

- 85 000 € de la Caisse primaire d'assurance maladie des Alpes-Maritimes au titre des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants ;
- 9 355 € de la Mutualité sociale agricole Provence Azur ;
- 40 000 € de la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes ;

2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions annuelles tripartites à intervenir avec chaque contributeur précité et la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), relatives aux modalités de participation financière au FDCH, dont les projets sont joints en annexe ;

3°) d'imputer les recettes correspondantes sur le chapitre 935, programme « Maintien à domicile » de la politique Aide aux personnes handicapées du budget départemental.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17672-DE-1-1
--

Date de télétransmission : 26 juin 2020

Date de réception : 26 juin 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française

—————
COMMISSION PERMANENTE

—————
Séance du 26 JUIN 2020

—————
DELIBERATION N° 9

—————
**TOURISME - FESTIVAL DES JARDINS DE LA CÔTE D'AZUR - AIDE
DÉPARTEMENTALE TOURISTIQUE**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 238 bis ;

Vu la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat ;

Vu la loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;

Considérant que comme la précédente édition du "Festival des jardins de la Côte d'Azur", la troisième qui aura lieu en 2021, entre dans le cadre de cette recherche de mécénat et de soutien des entreprises locales ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération prise le 2 juin 2017 par la commission permanente accordant une subvention de 13 800 € à M. VB pour la création d'un gîte rural à Guillaumes ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par la commission permanente approuvant les modifications de la réglementation du dispositif d'aide départementale touristique ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale approuvant la poursuite du programme de développement touristique du territoire départemental et des actions en faveur de l'emploi pour l'année 2020 ;

Vu le rapport de son président proposant :

- dans le cadre du « Festival des Jardins de la Côte d'Azur » :

* de déclarer la manifestation « Festival des Jardins de la Côte d'Azur » opération entrant dans le cadre du mécénat et de désigner cette manifestation, récurrente, d'intérêt général ;

* d'approuver les partenariats de la 3ème édition 2021, avec les 5 communes phares du département : Antibes Juan-Les-Pins, Cannes, Grasse, Menton et Nice, la Principauté de Monaco et l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP) ;

- dans le cadre de l'aide départementale touristique, la prolongation du délai de validité d'une subvention accordée précédemment pour la réalisation d'un projet d'investissement, afin de permettre au bénéficiaire d'achever les travaux initialement prévus ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Dans le cadre du « Festival des Jardins de la Côte d'Azur » :

- de déclarer la manifestation récurrente « Festival des jardins de la Côte d'Azur » d'intérêt général au sens du code général des impôts, afin de faire appel au mécénat pour participer au financement de cette opération qui revêt un caractère culturel et concourt à la mise en valeur du patrimoine départemental ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions suivantes dont les projets sont joints en annexe, dans cadre de la troisième édition du « Festival des Jardins de la Côte d'Azur 2021 » qui aura lieu du 27 mars au 28 avril 2021 sur la thématique « Jardins d'artistes », à intervenir, jusqu'au 30 avril 2021, avec :

- les communes d'Antibes Juan-Les-Pins, Cannes, Grasse, Menton, Nice et la Principauté de Monaco, définissant les conditions et les modalités de collaboration pour la mise en œuvre du concours de créations paysagères ;
- l'Union nationale des entreprises du paysage (UNEP), définissant les modalités de ses actions d'animations évenementielles autour du festival ;

2°) Dans le cadre de l'aide départementale touristique :

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'avenant n°1 à la convention signée le 25 juillet 2017 avec M. VB, dont le projet est joint en annexe, ayant pour objet de prolonger d'un an la durée de validité de la subvention d'un montant de 13 800 € accordée par délibération prise le 2 juin 2017 par la commission permanente, pour la création d'un gîte rural à Guillaumes, soit jusqu'au 2 juin 2021, le bénéficiaire ayant été retardé par des impondérables dans la réalisation des travaux prévus.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

FESTIVAL DES JARDINS DE LA CÔTE D'AZUR

27 mars – 28 avril 2021

COMITÉ TECHNIQUE DE SÉLECTION

Structure	Nom	Fonction
Président du comité technique de sélection	JM	Architecte paysagiste à Cabris
Représentant de l'Union nationale des entreprises du paysage (UNEP)	DV	Président de la commission communication de l'UNEP Entrepreneur du paysage Nice
Représentant de la Fédération Française du Paysage (FFP)	AG	Représentant FFP 06 Paysagiste Nice
Professionnels du paysage et des jardins	AM	Responsable jardin & conservation au domaine du Rayol Var
	SK	Architecte Paysagiste et metteur en scène lumière
	LC	Directeur adjoint Formation Continue et Apprentissage CFPPA Campus vert d'Azur Antibes
	HM	Paysagiste AHM ATELIER HERVE MEYER - Le Cannet
	JB	Paysagiste SCAPE DESIGN Monaco
Responsables des services jardins et espaces verts des communes partenaires du Festival	FR	Responsable du service parcs et jardins de Menton
	JMM	Chef de service du Parc Phoenix. Direction des espaces verts de Nice
	PD	Chargé de projet à la Direction Santé, Environnement et Développement Durable de la Ville d'Antibes
	XP	Responsable du service espaces verts de Cannes
	CG	Directeur des services Proximité-Espaces verts de Grasse
	JJP	Chef de section jardin à la Direction de l'Aménagement Urbain en Principauté de Monaco

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17871-DE-1-1

Date de télétransmission : 2 juillet 2020

Date de réception : 2 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française
—————

COMMISSION PERMANENTE

—————
Séance du 26 JUIN 2020
—————

DELIBERATION N° 10

—————
OPÉRATIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES DU DÉPARTEMENT

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 26 ;

Vu le décret du 25 mars 2007 régissant les modalités de paiement des acquisitions foncières :

- pour les acquisitions amiables, le prix d'acquisition sera payable avant l'accomplissement des formalités légales de publication si le bien est libre de toute hypothèque ou si la rédaction de l'acte est confiée à un notaire ;
- pour les acquisitions après déclaration d'utilité publique, le prix d'acquisition sera payable après publication de l'acte au fichier immobilier ;

Vu la délibération prise le 29 octobre 2010 par l'assemblée départementale décidant de renoncer à la purge préalable des droits immobiliers lorsqu'ils n'excèdent pas :

- 7 700 € dans le cadre d'acquisitions classiques ;

- 7 600 € dans le cadre d'acquisitions après déclaration d'utilité publique et pour le paiement des indemnités d'expropriation ;

Vu le bail signé avec l'Etat le 19 juillet 2011, mettant à sa disposition la caserne de gendarmerie de Saint-Martin-Vésubie, située Lieu-dit « Saint Nicolas », route de la Colmiane, pour une durée de 9 ans, à compter du 1er mars 2011 ;

Vu le bail emphytéotique du 27 novembre 2012 publié au SPF Nice 4 le 12 décembre 2012, signé avec l'association Intégration, Soutien, Accompagnement au Travail et Insertion Sociale (ISATIS), mettant à sa disposition une maison de 300 m² située au Villaret, à Villars sur Var, pour une durée de 28 ans, dans le cadre du foyer de vie pour adultes handicapés physiques ;

Vu la délibération prise le 13 novembre 2014 par l'assemblée départementale adoptant la procédure de mise en vente de biens immobiliers du Département aux particuliers par adjudication amiable ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Considérant que le syndicat mixte Sophia-Antipolis (SYMISA) a pour projet de construire sur le territoire de Sophia-Antipolis un pôle de l'Innovation positionné sur des enjeux d'innovation à fort potentiel et que pour ce faire, il a sollicité le Département afin qu'il lui cède le reliquat du campus SophiaTech se trouvant sur la commune de Biot ;

Vu le rapport de son président, complété d'une note au rapporteur, proposant dans le cadre d'opérations d'aménagement menées par le Département :

* la réalisation de :

- 6 acquisitions pour un montant total de 112 268 € ;

- 1 rectificatif à la précédente délibération approuvée le 18 octobre 2019 par la commission permanente ;

- 9 ventes, dont une avec constitution de servitude, pour un montant de 737 314 € ;

- 2 constitutions de servitude pour une recette de 2 035 € ;

* une résiliation de bail avec l'association ISATIS ;

* la conclusion de 2 baux ;

* la conclusion d'une convention avec la commune de Levens ;

* l'approbation du principe de la cession de terrains au bénéfice du syndicat mixte Sophia-Antipolis (SYMISA) pour la réalisation de son projet de pôle de l'Innovation ;

* l'autorisation de déposer une demande d'autorisation de défrichement.

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Au titre des acquisitions foncières :

- de donner un avis favorable aux acquisitions foncières détaillées dans les fiches jointes en annexe et concernant :
 - le pôle administratif de Plan du Var à Levens : acquisition d'un bâti de 357 m² sur un terrain de 591 m² pour un montant de 318 888,09 € TTC de l'Établissement public foncier régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
 - la création d'une liaison entre la RD 6185 et le giratoire de la Paoute à Grasse : acquisition de 608 m² pour un montant de 14 189 € de M. et Mme SA ;
 - la création d'une liaison entre la RD 6185 et le giratoire de la Paoute à Grasse : acquisition de 2 799 m² pour un montant de 62 578 € de l'indivision T ;
 - la RD 29 à Guillaumes : acquisition à l'euro symbolique de 167 m² de la commune de Guillaumes ;
 - la RD 29 à Guillaumes : acquisition de 13 538 m² pour un montant de 11 000 € de M. PC ;
 - la RD 23 à Gorbio : acquisition de 98 m² pour un montant de 24 500 € de M. et Mme JR ;
- de donner un avis favorable à la modification de la désignation du propriétaire dans l'échange foncier des parcelles départementales cadastrées B 581 et 583, sur le territoire de la commune de Berre-Les-Alpes, pour 12 m² contre 20 m² à distraire de la parcelle B 580 des consorts V, approuvé par délibération prise le 18 octobre 2019 par la commission permanente, puisque suite à une vente le nouveau propriétaire est la SCI Station du Col de Nice, représentée par M. TT conformément à la fiche jointe en annexe ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les actes administratifs correspondants et tous documents y afférent ;
- de prélever les crédits nécessaires sur le chapitre 906 programmes « Points noirs » et « Aménagement du territoire et du cadre de vie » du budget départemental ;

2°) Au titre des ventes foncières :

- de constater la désaffectation et de prononcer, ensuite le déclassement d'une partie du domaine public de voirie départementale située :
 - le long de la RD 51, à Roquebrune-Cap-Martin, au droit de la propriété de la SCP « LV18 SCP » représentée par Monsieur ML ;

- le long de la RD 223, à Gorbio, au droit de la propriété de M. et Mme P ;
- le long de la RD 223, à Gorbio, au droit de la propriété de M. et Mme T ;
- de donner un avis favorable aux ventes détaillées dans les fiches jointes en annexe et concernant :
 - la Zone industrielle de Carros - Le Broc : cession à l'euro symbolique de 786 m² sur Carros et 73 m² sur Le Broc à l'Association Syndicale Libre du Lotissement Industriel Départemental (ASLLIC) de Carros-Le-Broc ;
 - la Zone industrielle de Carros : cession de 16 m² pour 1 600 € à la SCI LA BASTIE ;
 - diverses parcelles en bord de Paillon à Cantaron : cession à l'euro symbolique de 1060 m² à la commune de Cantaron ;
 - le collège Roland Garros à Nice : régularisation d'emprise au droit du parking des professeurs : cession de 109 m² pour 31 501 € à la société anonyme immobilière Stanislas Masséna, représentée par M. PR ;
 - la villa Azur, ex-foyer de l'enfance à Nice : cession d'un bâti de 415 m² sur un terrain de 3 227 m² pour 652 000 € à M. YS ou toute société qui s'y substituera ;
 - la RD 51 à Roquebrune-Cap-Martin : cession de 3 278 m² pour 39 336 € à la SCP « LV18 SCP » représentée par Monsieur ML avec constitution d'une servitude non aedificandi sur une largeur de 1,50 mètre sur toute la longueur du terrain bordant la route départementale ;
 - la RD 223 à Gorbio : cession de 131 m² pour 7 860 € à M. et Mme P ;
 - la RD 223 à Gorbio : cession de 20 m² pour 1 200 € à M. et Mme T ;
 - la RD 17 à Sigale : transfert de domanialité de 99 m² à l'euro symbolique à la commune de Sigale ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les actes administratifs correspondants et tous documents y afférent ;
- d'imputer les recettes correspondantes sur le chapitre 930, programme « Bâtiments sièges et autres » et sur le chapitre 936, programme « Bâtiments destinés à l'infrastructure routière » du budget départemental ;

3°) Au titre des constitutions de servitude

- de donner un avis favorable à la constitution d'une servitude de passage et d'une servitude de passage de câbles enterrés et de canalisations destinés à la future centrale hydroélectrique de Saint-Dalmas-le-Selvage au bénéfice de la Société VALOREM SAS ou toute autre société ad'hoc créée par elle pour la réalisation de ce projet, pour la durée d'exploitation de la centrale, au prix de 2 000 € au profit des parcelles section G n°1003 et n°646, sur le fonds servant départemental constitués de plusieurs parcelles départementales, listées dans la fiche jointe en annexe ;
- de donner un avis favorable à la constitution d'une servitude d'utilité publique pour le passage d'un conducteur aérien d'électricité et la pose d'un support et hauban au lieudit « La Sigua » à Gorbio, au bénéfice du Syndicat Départemental de l'Électricité et du Gaz pour l'extension BT quartier Sigua, sur le fonds servant départemental cadastré C 1870, au prix de 35 € conformément à la fiche jointe en annexe ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les actes administratifs correspondants et tout document y afférent ;
- d'imputer les recettes correspondantes sur le chapitre 930, programme « Bâtiments sièges et autres » et sur le chapitre 936, programme « Bâtiments destinés à l'infrastructure routière » du budget départemental ;

4°) Au titre de la résiliation d'un bail emphytéotique avec l'association Intégration, Soutien, Accompagnement au Travail et Insertion Sociale (ISATIS)

- de donner un avis favorable à la demande de résiliation de l'association ISATIS concernant un bail emphytéotique conclu le 27 novembre 2012 pour une durée de 28 ans, relatif à la mise à disposition d'une maison de 300 m², dans le cadre du foyer de vie pour adultes handicapés physiques « Le Villaret », dont elle n'a plus l'utilité, les parcelles concernées sont F 1096, 1097, 1098, 1099 et 1327 à Villars-sur-Var, conformément à la fiche jointe en annexe ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les actes administratifs correspondants et tout document y afférent ;

5°) Au titre du bail de location avec l'État pour la Caserne de gendarmerie de Saint-Martin-Vésubie

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, le bail relatif à la mise à disposition de la Caserne de gendarmerie de Saint-Martin-Vésubie, située Lieu-dit « Saint Nicolas », route de la Colmiane, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec l'État pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} mars 2020, moyennant un loyer annuel de 67 860 € ;

- d'imputer les recettes correspondantes sur le chapitre 931, programme « Gendarmeries, commissariats, sécurité civile » du budget départemental ;

6°) Au titre de la location d'un entrepôt à la SCCV Nice ROGUEZ

- d'approuver les termes du bail à intervenir avec la SCCV Nice ROGUEZ au bénéfice du Département, d'un entrepôt d'une superficie de 360 m² de locaux d'activités et 38 m² de bureaux en mezzanine, avec 4 places de parking extérieures situés au Lieudit « Vallon de Roguez » à Castagniers et Colomars ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ledit bail pour une durée de 6 ans, à compter de la date de mise à disposition des locaux prévue en septembre 2020, moyennant un loyer annuel de 35 426 € HT, soit 42 511,20 € TTC, auquel s'ajoutent des charges locatives annuelles évaluées à 4 497,40 € HT soit 5 396,88 €, étant entendu que le Département acquittera l'ensemble des taxes et impôts afférents, les frais liés à la prise à bail ainsi que le dépôt de garantie d'un montant de 2 952,17 € HT ;
- de prélever les crédits nécessaires sur le chapitre 933, programme « Entretien et travaux dans les écoles de neige et de la mer » du budget départemental ;

7°) Au titre du pôle administratif de Plan du Var à Levens

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec la commune de Levens définissant les modalités de vente par le Département à ladite commune de l'immeuble cadastré AH 120 à Levens destiné de façon temporaire à accueillir les services départementaux, pour un montant de 318 888,09 € une fois l'opération d'extension et de restructuration du bâtiment départemental de la Maison du Département achevée ;
- d'imputer les recettes correspondantes sur le chapitre 900, programme « Bâtiments sièges et autres » du budget départemental ;

8°) Au titre du projet du SYMISA sur le reliquat du Campus SophiaTech à Biot

- d'approuver le principe de la cession au bénéfice du SYMISA des parcelles cadastrées AE n°364, 354, 355, parties de AE 285 et 365 pour un peu plus de 1,4 Ha à Biot ;
- de prendre acte de la valorisation de ces terrains au travers de locaux à bâtir au sein de ce futur ensemble immobilier, le montage afférent devant être présenté lors d'une des prochaines réunions de la commission permanente ;

- d'autoriser le SYMISA à faire toutes les démarches administratives et à pénétrer sur les terrains afin de réaliser les différents diagnostics notamment géotechniques et faune/flore afin d'avancer sur son projet ;

9°) Au titre du projet de réalisation d'un terrain d'évolution sportive à l'École Départementale de Neige et d'Altitude de La Colmiane située Quartier de l'Adrechas à Valdeblore

d'autoriser le président du Conseil départemental à signer et à déposer, au nom du Département, le dossier de demande de défrichement pour ce projet de réalisation d'un terrain d'évolution sportive à l'École Départementale de Neige et d'Altitude de La Colmiane située Quartier de l'Adrechas à Valdeblore.

10°) De prendre acte que Mme DUHALDE-GUIGNARD se déporte.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17716-DE-1-1

Date de télétransmission : 3 juillet 2020

Date de réception : 3 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française
—

COMMISSION PERMANENTE

—
Séance du 26 JUIN 2020
—

DELIBERATION N° 11

—
**FOURNITURE, ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES
ASSOCIÉS - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6, L.2113-7 et L.2125-1 ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat qui dispose en son article 64 que les clients non domestiques employant plus de dix personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros, ne seront plus éligibles aux tarifs règlementés de vente d'électricité à compter du 1er janvier 2021 ;

Considérant que le Département a de fait l'obligation de procéder à l'achat d'électricité pour l'ensemble de ses contrats dont la puissance est inférieure ou égale à 36 kVA ;

Considérant que l'effet de masse d'un groupement de commandes peut bénéficier au Département mais également aux collèges, communes, communauté de communes, syndicats et autres structures ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale, donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président, complété d'une note au rapporteur, proposant la signature de conventions bilatérales constitutives d'un groupement de commandes pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions bilatérales constitutives du groupement de commandes pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés, dont le projet type est joint en annexe, à intervenir avec les collèges, communes, communauté de communes, les syndicats et autres structures qui le souhaitent et dont le détail figure en annexe de ladite convention ;

2°) de prendre acte que :

- une consultation sera lancée en vue de la conclusion d'un accord-cadre avec un ou plusieurs opérateurs économiques ;
- l'électricité achetée sera 100% verte ;
- la mise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre conduira à la signature de marchés subséquents avec un début d'exécution au 1er janvier 2021 ;
- le Département est coordonnateur du groupement de commandes, sans indemnisation en contrepartie de sa mission ;
- chacun des membres prend à sa charge directement ses dépenses : abonnements, services associés et consommation d'énergie électrique ;
- le coordonnateur est chargé de conduire la procédure de passation de l'accord-cadre et des marchés subséquents, de les signer et de les notifier ;
- chaque membre du groupement est ensuite chargé de l'exécution du marché subséquent ;
- la commission d'appel d'offres qui délibèrera sera celle du coordonnateur.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental



**CONVENTION bilatérale
constitutive du groupement de commandes
pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés**

Entre, d'une part :

Le Département des Alpes-Maritimes,

sis à Nice, centre administratif départemental, 147 boulevard du Mercantour, BP 3007, 06201 cedex 3, représenté par Monsieur Charles Ange GINESY, Président en exercice du Département des Alpes-Maritimes, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente en date du

ci-après dénommé « le Département »,

Et d'autre part :

.....

sis à
représenté(e) par
agissant en vertu d'une délibération en date du

ci-après dénommé(e) « le membre constitutif du groupement de commandes »,

PRÉAMBULE

Conformément à la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, les clients non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels excèdent les 2 millions d'euros ne seront plus éligibles aux tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les sites dont la puissance est inférieure ou égale à 36 kVA (segment C5, anciennement « tarifs bleus »).

Le Département des Alpes-Maritimes souhaite donc s'engager dans une consultation directe de fournisseurs d'électricité 100% verte par l'intermédiaire d'un accord-cadre en élargissant le périmètre des besoins aux collègues des Alpes-Maritimes, à certaines collectivités du territoire (communes, communauté de communes, syndicats mixtes) et autre structure déjà membres du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA ou souhaitant participer à la présente consultation.
Les contrats d'électricité issus de cette consultation prendront fin au 31 décembre 2023.

L'accord-cadre, une fois attribué, les collègues et autres bénéficiaires contractualiseront avec les fournisseurs d'énergie au travers de marchés subséquents.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes au sens des dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique, entre le Département des Alpes-Maritimes et les collègues des Alpes-Maritimes, les communes, communauté de communes, syndicats mixtes et autres structures qui le souhaitent pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés.

A cet effet, une consultation sera lancée en vue de la conclusion d'un accord-cadre conformément à l'article L2125-1 du code de la commande publique. La mise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre conduira à la signature

des marchés subséquents relatifs à la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés pour les points de livraison du Département et des membres adhérents du groupement de commandes, avec un début d'exécution au 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE 2 : COMPOSITION DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le groupement de commandes est constitué des personnes morales de droit public identifiées en annexe à la présente convention. Cette adhésion est formalisée par la présente convention bilatérale intervenant entre :

- le Département des Alpes-Maritimes, coordonnateur, représenté par Monsieur le Président du Département des Alpes-Maritimes ;
- le collège des Alpes-Maritimes ou la commune, la communauté de communes, le syndicat mixte ou tout autre structure dont le nom figure dans la liste des membres constitutifs du groupement de commandes annexée à la présente convention ;

Chaque membre signataire de la présente convention bilatérale est désigné par la suite « membres constitutifs du groupement de commandes ».

ARTICLE 3 : ENTREE EN VIGUEUR / DUREE

La convention entrera en vigueur à compter de la date à laquelle elle aura été reçue par le représentant de l'État dans le département, au titre du contrôle de légalité.

Concernant les collèges et en référence à l'article R421-54 du code de l'éducation, l'acte du conseil d'administration envoyé via l'application DEM'ACT ne devient exécutoire que 15 jours après sa transmission au recteur de l'Académie de Nice, agissant par délégation du Préfet des Alpes-Maritimes.

Le groupement de commandes prendra fin à l'issue de l'exécution du dernier marché subséquent qui aura été passé sur son fondement.

ARTICLE 4 : COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Département est désigné coordonnateur du groupement de commandes.

Le coordonnateur procède à l'ensemble des opérations de mise en concurrence en vue de la passation et la notification de l'accord-cadre et des marchés subséquents qui en découlent.

L'exécution et le paiement des marchés subséquents relèvent de chaque membre du groupement pour le(s) marché(s) qui le concerne(nt).

La mission du coordonnateur ne donne pas lieu à indemnisation. Le coordonnateur prend en charge l'intégralité des frais éventuels de fonctionnement du groupement y compris les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage éventuelles.

ARTICLE 5 : ADHESION ET RETRAIT DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention. Les membres du groupement ne peuvent se retirer qu'au terme de celui-ci, après s'être acquittés de leurs obligations contractuelles.

ARTICLE 6 : MISSIONS DU COORDONNATEUR

Le coordonnateur est chargé, dans le respect de la réglementation en vigueur :

- de la procédure de passation de l'accord-cadre :
 - rédiger l'avis d'appel public à la concurrence, le dossier de consultation des entreprises, établis en fonction des besoins de l'ensemble des membres constitutifs du groupement de commandes ;
 - gérer les opérations de consultation normalement dévolues au pouvoir adjudicateur (envoi des publications, réception des plis, analyse des offres, ...) ;
 - convoquer la commission d'appel d'offres et en assurer le secrétariat ;
- de la signature et la notification de l'accord-cadre et ses éventuels avenants ;
- de la mise en concurrence des attributaires de l'accord-cadre et la passation du(des) marché(s) subséquent(s) ;
- de la signature et la notification du(des) marché(s) subséquent(s) et de ses éventuels avenants ;
- de transmettre les pièces du(des) marchés subséquents aux membres du groupement pour permettre à chacun l'exécution et les paiements le concernant ;
- de représenter le groupement de commandes, le cas échéant, lors de contentieux relatifs à la passation de l'accord-cadre et du(des) marché(s) subséquent(s).

Dans le cadre de sa mission le coordonnateur pourra valablement se faire assister d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

ARTICLE 7 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément à l'article 2113-7 du code de la commande publique et à l'article L.1414-3-I du CGCT, il est décidé que la commission d'appel d'offres qui délibérera sera celle du coordonnateur.

La commission d'appel d'offres déclare, le cas échéant, le caractère infructueux de la consultation et définit la procédure à relancer.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES

8.1 - OBLIGATIONS D'INFORMATION

Chaque membre constitutif du groupement de commandes s'engage à :

- transmettre au Département la convention bilatérale renseignée et signée ;
- préciser, lors de l'envoi de la convention par mail, le nombre et le nom des sites qui font l'objet d'un contrat d'électricité dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA, dans le but de faire l'inventaire des sites à intégrer dans le processus d'achat groupé.

Chaque membre constitutif du groupement de commandes autorise le gestionnaire du réseau de distribution à communiquer au Département l'ensemble des informations relatives à ses points de livraison, selon les modalités fixées à l'article 10 de la présente convention. Ces éléments pourront être mis à la disposition des candidats dans le cadre de la procédure de passation de l'accord-cadre.

Les points de livraison entrant dans le périmètre de la présente convention ne concernent que les sites dont les factures relatives à la fourniture et à l'acheminement d'électricité sont directement réglées par les membres du groupement. Par conséquent, sont exclus les points de livraison dont la fourniture est assurée par un exploitant c'est-à-dire lorsque le contrat d'exploitation intègre la fourniture d'électricité. Toutefois, peuvent être inclus dans le tableau de recensement, les points de livraison sous contrat d'exploitation :

- si le membre du groupement acquitte lui-même directement ses factures d'électricité ;
- si l'échéance du contrat d'exploitation intervient pendant la durée d'exécution du(des) marché(s) subséquent(s) et si le membre du groupement a fait le choix de renouveler son contrat d'exploitation sans y intégrer la fourniture d'électricité.

Par la signature de la présente convention, chaque membre constitutif du groupement de commandes atteste qu'il ne participe pas à une autre procédure de mise en concurrence en cours (UGAP, etc.), dont l'exécution aurait pour effet de coïncider avec l'exécution du(des) marché(s) visé(s) par la présente convention.

8.2 – DETERMINATION DES BESOINS

Chaque membre constitutif du groupement de commandes s'engage à déterminer la nature et l'étendue de leurs besoins prévisionnels à satisfaire et à les communiquer en temps utile au coordonnateur pour l'établissement des dossiers de consultation des entreprises nécessaires aux lancement des procédures de passation de l'accord-cadre et du(des) marché(s) subséquent(s).

8.3 – OBLIGATIONS RELATIVES A L'EXECUTION DU (DES) MARCHE(S) SUBSEQUENT(S)

Dans le cadre de la présente convention, chaque membre constitutif du groupement de commandes s'engage, **pour le(s) marché(s) qui les concerne(nt) :**

- à assurer la bonne exécution du(des) marché(s) subséquent(s), conformément aux pièces contractuelles desdits marchés ;
- à procéder au paiement des prestations directement aux titulaires des marchés subséquents, dans le respect des délais globaux de paiement réglementaire, et conformément aux pièces contractuelles desdits marchés ;
- à gérer les litiges relatifs à l'exécution du(des) marché(s) subséquent(s) avec le(s) titulaire(s), et à traiter les éventuels avenants ;
- à communiquer à la demande du Département des Alpes-Maritimes, s'il s'avérait nécessaire, les modifications survenues en cours d'exécution du (des) marché(s) subséquent(s) s'agissant de la liste des points de livraison.

8.4 – RESPONSABILITE DES MEMBRES CONSTITUTIFS DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Chaque membre constitutif du groupement s'engage à respecter l'ensemble des dispositions leur étant applicables dans le cadre de la présente convention, de l'accord-cadre et du (des) marché(s) passé(s) sur son fondement.

Tout fait imputable à un membre constitutif du groupement à l'origine d'un dommage causé au(x) titulaire(s) du(des) marché(s) subséquent(s) le concernant, notamment la résiliation de cette convention, de l'accord-cadre et/ou la résiliation du(des) marché(s) subséquent(s), l'expose à la prise en charge de tous les frais afférents (notamment, dédommagement du(des) fournisseur(s)).

ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITE

Chaque membre constitutif du groupement de commandes s'engage à ne pas divulguer sous quelque forme que ce soit, des informations, renseignements ou documents couverts par le secret professionnel et industriel dont il aurait connaissance dans le cadre de la présente convention, de l'accord-cadre et du(des) marché(s) subséquent(s).

ARTICLE 10 : AUTORISATION DE COMMUNICATION DE DONNEES AUPRES D'ENEDIS

La responsabilité des gestionnaires du réseau de distribution (GRD) ne saurait être engagée par les membres du groupement en cas de négligence ou d'erreur dans la demande de communication de données d'une des parties à la présente convention.

Chaque membre constitutif du groupement de commandes, titulaire de contrat(s) unique(s) pour la fourniture d'électricité relatif(s) à son activité, AUTORISE ENEDIS, à communiquer directement au Département des Alpes-Maritimes, coordonnateur ou à son(ses) sachant(s) éventuels les données de consommation disponibles listées ci-dessous pour les sites du membre du groupement dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA :

- les données techniques et contractuelles (caractéristiques du raccordement, du dispositif de comptage et des informations contractuelles (option tarifaire, puissance souscrite...)) ;
- l'historique disponible des consommations du point de référence mesure (PRM), répartis par postes horaires, sur une période de 24 mois ;
- l'historique disponible des index quotidiens répartis par postes horaires et des puissances maximales quotidiennes sur la période souhaitée, de 36 mois maximum, pour les compteurs LINKY uniquement ;
- l'historique disponible de courbe de charge du PRM sur la période souhaitée, de 24 mois maximum, pour les compteurs LINKY uniquement et sous réserve que l'enregistrement et la collecte de la courbe de charge aient été activés sur la période souhaitée ;

La présente autorisation est nominative, ne peut être cédée et est valable jusqu'au terme du groupement de commandes précisé à l'article 3 de la présente convention.

Toute cession, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie de ces données transmises par ENEDIS en application de la présente autorisation est interdite.

ARTICLE 11 : LITIGES**11.1 – Litiges résultant de l'accord-cadre et des marchés subséquents**

En cas de litige lié à la procédure de passation de l'accord-cadre et des marchés subséquents, le tribunal administratif compétent sera celui du domicile du coordonnateur du groupement, à savoir le tribunal administratif de Nice.

En cas de litige résultant de l'application des clauses d'exécution des marchés subséquents, la juridiction compétente sera celle du membre du groupement concerné.

11.2 – Litiges résultant de la présente convention

Tout litige né de la formation, de l'interprétation, de l'exécution de la présente convention sera porté, à défaut d'accord amiable, devant les juridictions administratives compétentes.

Le présent document a été établi en deux (2) exemplaires originaux.

Fait à NICE le	Fait à le
Pour le Département ⁽¹⁾ :	Pour le membre du groupement de commandes ⁽¹⁾ :

(1) En indiquant le nom, prénom et qualité de la personne signataire et en apposant le cachet de l'établissement. Lorsque la personne signataire n'est pas le représentant légal, produire la délégation de pouvoir.

ANNEXE : Liste des membres du groupement de commandes

COORDONNATEUR et MEMBRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Département des Alpes-Maritimes, 147 boulevard du Mercantour, BP 3007, 06201 cedex 3 ;

COLLEGES

CL	N° CLG	COLLEGES	ADRESSE	CP	Communes	TEL
1	0060842H	Pierre BERTONE	653 Route de GRASSE	06600	Antibes	04 92 91 38 00
2	0060083H	Axel de FERSEN	15 rue de FERSEN	06631	Antibes	04 92 90 68 30
3	0061133Z	LA FONTONNE	Avenue des Frères GARBERO	06600	Antibes	04 93 33 42 65
4	0060795G	Sidney BECHET	101, Avenue des Amphores	06160	Antibes-Juan-Les-Pins	04 92 93 78 80
5	0060076A	ROUSTAN	Avenue des Frères ROUSTAN	06600	Antibes	04 93 67 61 02
6	0061209G	Jean COCTEAU	1, Rue Charles li Comte de Provence	06310	Beaulieu-Sur-Mer	04 93 01 11 12
7	0061278G	BELLEVUE	Bretelle du Centre	06240	Beausoleil	04 92 41 26 26
8	0061670H	L'EGANAUDE	3140, Route des Dolines	06902	Biot Sophia Antipolis	04 97 23 42 20
9	0060008B	L'EAU VIVE	224, Rue Virgile BAREL	06540	Breil Sur Roya	04 93 04 99 00
10	0060911H	LES BREGUIERES	1, Avenue Saint EXUPERY	06800	Cagnes Sur Mer	04 92 02 61 70
11	0061737F	André MALRAUX	14, Chemin du Vallon des Vaux	06800	Cagnes Sur Mer	04 93 19 37 50
12	0061280J	Jules VERNE	Rue Jules VERNE	06800	Cagnes Sur Mer	04 92 02 44 60
13	0061342B	André CAPRON	6, Avenue de MADRID	06400	Cannes	04 92 18 83 10
14	0060799L	LES MURIERS	45-47 rue de Cannes	06150	Cannes La Bocca	04 93 47 28 95
15	0061279H	LES VALLERGUES	71, Av De Lattre De TASSIGNY	06400	Cannes	04 93 06 63 33
16	0061174U	Gérard PHILIPPE	1, Avenue Alfred de VIGNY	06150	Cannes La Bocca	04 93 90 50 50
17	0061239P	Pierre BONNARD	Avenue Georges POMPIDOU	06110	Le Cannet	04 92 18 62 40
18	0061723R	Emile ROUX	Chemin des PLAINES	06110	Le Cannet	04 93 69 07 14
19	0061130W	Paul LANGEVIN	11, Rue Colle Belle	06510	Carros	04 92 08 20 70
20	0061376N	Yves KLEIN	Bd Alex ROUBERT	06480	La Colle / Loup	04 93 32 32 70
21	0060019N	VALLEES DU PAILLON – Roger CARLES	Avenue CELESCHI	06392	Contes Cedex	04 93 79 18 18
22	0061826C	François RABELAIS	Chemin du CASTEL	06440	L'Escarene	04 93 79 66 77
23	0061244V	CANTEPERDRIX	12, Av de La Victoire du 8 Mai 1945 Quartier St Jacques	06131	Grasse	04 93 70 14 90
24	0061240R	Sadi CARNOT	Boulevard CARNOT	06131	Grasse Cedex	04 93 36 02 62
25	0061668F	Les Jasmins-Ste Marguerite	5, Chemin De Sainte MARGUERITE	06130	Grasse Cedex	04 93 70 97 80
26	0060021R	SAINT HILAIRE	26, Rue Ancien Palais De Justice	06130	Grasse	04 93 36 36 65
27	0061175V	Albert CAMUS	Avenue Robert SCHUMAN	06210	Mandelieu-La Napoule	04 93 93 60 60

28	0061924J	LES MIMOSAS	1216, Avenue General GARBAY	06210	Mandelieu-La Napoule	04 92 97 47 20
29	0061238N	André MAUROS	8, Rue MAGENTA	06500	Menton	04 93 35 78 86
30	0061824A	Guillaume VENTO	400, Cours du CENTENAIRE	06503	Menton Cedex	04 92 10 30 03
31	0061795U	LA CHENAIE	330, Avenue du Parc	06371	Mouans-Sartoux	04 93 75 13 00
32	0061068D	LES CAMPÉLIÈRES	121, Chemin des CAMPÉLIÈRES	06253	Mougins	04 92 18 64 10
33	0061694J	L'ARCHET	Bd Impératrice EUGENIE	06200	Nice	04 97 07 80 00
34	0061002G	Alphonse DAUDET	176, Rue de FRANCE	06050	Nice	04 92 15 55 90
35	0060048V	Raoul DUFY	30, Avenue Raoul DUFY	06203	Nice	04 92 29 20 40
36	0060838D	Simone VEIL	36, Avenue de l'Arbre Inferieur	06000	Nice	04 93 85 38 05
37	0060841G	Jean-Henri FABRE	Boulevard Henri SAPPYA	06102	Nice	04 92 07 84 30
38	0060086L	Roland GARROS	10, Boulevard de CIMIEZ	06000	Nice	04 93 80 02 03
39	0060084J	Jean GIONO	2, Rue Humbert RICOLFI	06300	Nice	04 92 00 20 90
40	0061131X	Maurice JAUBERT	Cours Albert CAMUS	06300	Nice	04 93 27 68 00
41	0061006L	Henri MATISSE	Avenue Reine VICTORIA	06000	Nice	04 93 81 26 35
42	0060840F	Frédéric MISTRAL	59, Avenue Yvonne VITTONNE	06200	Nice	04 92 29 39 80
43	0061001F	Louis NUCERA	2, Pont René COTY	06300	Nice	04 92 00 17 00
44	0060029Z	PARC IMPERIAL	2, Avenue Paul ARENE	06000	Nice	04 92 15 24 60
45	0061277F	PORT LYMPIA	31, Boulevard STALINGRAD	06300	Nice	04 92 00 74 44
46	0060045S	Antoine RISSO	8, Boulevard Pierre SOLA	06300	Nice	04 92 00 00 30
47	0061129V	Jules ROMAINS	Av de La Digue des Français	06200	Nice	04 93 72 41 20
48	0061003H	Jean ROSTAND	98, Boulevard de la MADELEINE	06000	Nice	04 92 15 80 20
49	0060032C	Catherine SEGURANE	3, Rue SINCAIRE	06300	Nice	04 92 00 44 90
50	0060050X	Jules VALERI	128, Avenue St-Lambert	06103	Nice	04 92 09 39 49
51	0060085K	Joseph VERNIER	33, Rue VERNIER	06000	Nice	04 92 14 67 90
52	0061796V	Paul ARENE	23, Chemin du STADE	06530	Peymeinade	04 93 66 62 50
53	0060061J	Auguste BLANQUI	Promenade Jean BAILET	06260	Puget-Theniers	04 93 05 20 20
54	0062056C	CESAR	Quartier Le Peyssaud RD 204	06330	Roquefort-Les-Pins	04 97 01 07 07
55	0061853G	LE PRE DES ROURES	7, Route de NICE	06650	Le Rouret	04 92 60 30 30
56	0060067R	Jean MEDECIN	Boulevard Jules FERRY	06380	Sospel	04 93 04 36 60
57	0060063L	Jean FRANCO	Quartier Couvent	06660	St Etienne De Tinée	04 93 03 62 10
58	0061666D	LES BAOUS	Route de GATTIERES	06640	St Jeannet	04 93 24 51 30
59	0061134A	Joseph PAGNOL	1643, Esplanade Edmond JOUHAUD	06700	St Laurent Du Var	04 93 19 46 90
60	0061738G	Antoine de SAINT EXUPERY	116, Avenue Pierre AMADIEU	06700	St Laurent Du Var	04 93 07 71 63
61	0061400P	Ludovic BREA	Route du College	06670	St Martin Du Var	04 92 08 29 70
62	0060066P	SAINT BLAISE	2, Boulevard St Blaise	06420	St Sauveur S/ Tinée	04 93 02 20 30

63	0061986B	Simon WIESENTHAL	Chemin des BLAQUEIRETTES	06460	St Vallier De Thiey	04 97 05 09 40
64	0060072W	Jean-Baptiste RUSCA	Le Petit Bois	06430	Tende	04 93 04 62 34
65	0060068S	René CASSIN	528, Bd Léon SAUVAN	06690	Tourrette Levens	04 93 91 01 46
66	0060910G	LA BOURGADE	17, Allée des Lucioles	06340	La Trinité	04 93 54 30 10
67	0061925K	Nikki de SAINT PHALLE	Domaine du, Le Callet de Darbusson	06560	Valbonne	04 92 91 51 30
68	0061211J	Pablo PICASSO	Avenue de L' Hôpital	06220	Vallauris	04 93 64 44 45
69	0061135B	LA SINE	214, Chemin De La Sine	06140	Vence	04 93 58 45 45
70	0061825B	Romée de VILLENEUVE	Allée Rene CASSIN	06270	Villeneuve-Loubet	04 92 13 17 12
71		Ecole FREINET	1113, Chemin Célestin FREINET	06140	Vence	04 93 58 11 89
72	0062181N	Arnaud BELTRAME	212 avenue de Cannes	06580	Pégomas	04 92 19 94 05

SYNDICATS MIXTES, COMMUNES, COMMUNAUTE DE COMMUNES, ET AUTRES STRUCTURES

	NOM	ADRESSE	CP	Communes	TEL
1	Syndicat mixte des stations de Gréolières-Audibergue	5 rue de la Mairie	06620	Gréolieres	04.93.24.79.29 06 60 14 95 69
2	Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore	BP 3007	06201	Nice Cedex 3	04 97 18 77 69
3	Syndicat mixte de Valberg	Centre administratif	06470	Valberg	04.93.23.24.41 06.85.90.67.02
4	Syndicat mixte de l'abattoir du Mercantour	Hôtel de Ville	06260	Puget-Théniers	04.93.05.07.90
5	Syndicat intercommunal de Valberg	Immeuble Les Ancolies Place Charles Ginésy	06470	Valberg	06 07 71 30 65
6	Société d'exploitation des remontées mécaniques de Valberg	1, place Ginesy	06470	Valberg	06.77.98.28.95
7	Communauté de communes des Alpes d'Azur	Maison des services publics Place Adolphe Conil	06260	Puget-Théniers	06 77 28 82 61
8	Commune de Blausasc	Esplanade Nicole LOTTIER	06440	Blausasc	04 93 79 51 04
9	Commune de Châteauneuf	4, place Clémenceau	06740	Chateauneuf	04 92 603 603
10	Commune de Châteauneuf-Villevieille	Mairie de Châteauneuf-Villevieille 18 avenue de la Tour	06390	Chateauneuf-Villevieille	04 93 79 03 65
11	Commune de Drap	34-36 av Jean Moulin	06340	Drap	04 97 00 06 30
12	Commune de Gréolières	5 rue de la Mairie	06620	Gréolieres	04 93 59 95 16
13	Commune de l'Escarène	Place Audiffret	06640	L'Escarène	04 93 91 64 00

14	Commune de Le Bar-sur-Loup	Place de la tour	06620	Le Bar-Sur-Loup	04 92 60 35 70
15	Commune de Peille	Place Carnot	06440	Peille	04 93 91 71 71
16	Commune de Péone	Place Thomas-Guérin	06470	Péone	06 87 31 15 03
17	Commune de Roquefort-Les-Pins	Mairie de Roquefort-Les-Pins	06330	Roquefort-Les-Pins	04 92 60 35 00
18	Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau maralpin	147 boulevard du Mercantour	06200	Nice	04 89 08 96 50
19	Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour	147 boulevard du Mercantour	06200	Nice	04 89 08 96 85
20	Commune de Saint Paul de Vence	Place de la mairie	06570	Saint Paul de Vence	04 93 32 41 02
21	Commune de Puget-Théniers	Mairie de Puget-Théniers	06260	Puget-Théniers	04 93 05 13 08

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17748-DE-1-1

Date de télétransmission : 7 juillet 2020

Date de réception : 7 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française
—

COMMISSION PERMANENTE

—
Séance du 26 JUIN 2020
—

DELIBERATION N° 12

—
**STEPHEN LIÉGEARD ET GEORGES V - REGROUPEMENT DES SITES
OCCUPÉS PAR L'INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET
DE L'ÉDUCATION - CONVENTION**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création de l'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération prise le 18 mai 2018 par la commission permanente actant la cession de la villa présente sur le site Stephen Liégeard ;

Considérant que dans le cadre d'une réflexion globale sur la rationalisation des deux sites niçois de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE), des études de faisabilité ont été menées entre les services de l'Université et le Département, concluant au regroupement de ces deux sites Georges V et Stephen Liégerard sur ce dernier ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale approuvant l'opération de regroupement sur le site Stephen Liégeard des deux sites occupés par l'INSPE ;

Considérant que les études réalisées par l'opérateur Habitat 06 montrent que le bâtiment de Georges V peut potentiellement accueillir une cinquantaine de logements sociaux adaptés pour l'hébergement des seniors autonomes ainsi qu'une vingtaine de logements de jeunes actifs ;

Considérant que pour Stephen Liégeard, le scénario retenu est le suivant : l'adaptation des bâtiments existants, la conservation en l'état du gymnase, la démolition d'un préfabriqué amianté et une construction neuve ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président proposant la signature d'une convention à intervenir avec l'Université Côte d'Azur pour le regroupement de l'INSPE sur le site Stephen Liégeard ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer au nom du Département, la convention relative au projet de regroupement sur le site Stephen Liegeard des deux sites (Stephen Liegeard et Georges V) occupés par l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE), dont le projet est joint en annexe, définissant les objectifs de l'opération en termes de programmation, de financement et de calendrier des actions à mener par chacune des parties, étant précisé que :
 - le Département, propriétaire des lieux, assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération et prendra à sa charge les dépenses aux travaux de regroupement ;
 - l'Université Côte d'Azur, autorité occupante des lieux, prendra à sa charge les travaux de rénovation des locaux existants ;
- 2°) d'approuver le principe d'une transformation du site de Georges V en résidence mixte pour seniors autonomes et pour jeunes actifs au travers d'un partenariat avec l'opérateur Habitat 06.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17554-DE-1-1
--

Date de télétransmission : 30 juin 2020

Date de réception : 30 juin 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française

—————
COMMISSION PERMANENTE

—————
Séance du 26 JUIN 2020

—————
DELIBERATION N° 13

—————
POLITIQUE AIDE À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de la santé publique, et notamment son article R1435-30 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ;

Vu la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 4 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la circulaire de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) n°89-26 du 27 juin 1989 créant une nouvelle prestation de service « Relais assistants maternels » ;

Vu le règlement départemental d'aide et d'actions sociales en vigueur (RDAAS) ;

Vu la délibération prise le 22 septembre 2016 par l'assemblée départementale adoptant le schéma départemental de l'enfance 2016-2020 ;

Vu la délibération prise le 28 mars 2002 par la commission permanente portant création du Relais assistants maternels itinérant dénommé « Relais départemental petite enfance » ;

Vu la délibération prise le 7 juin 2019 par la commission permanente autorisant la signature de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes relative au versement de la prestation « Relais assistants maternels » au profit du Département d'une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la délibération prise le 18 octobre 2019 par la commission permanente autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes relative aux modalités de versement de la prestation de service au Département concernant le fonctionnement du Relais assistants maternels ;

Vu la délibération prise le 7 juin 2019 par la commission permanente approuvant l'appel à projets pour la création de 420 places d'hébergement diversifié en faveur de l'autonomie des mineurs de 16 à 18 ans placés au titre de la protection de l'enfance ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale relative aux orientations de la politique enfance-famille pour l'année 2020 ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale adoptant la charte départementale de la laïcité et des valeurs républicaines ;

Vu le rapport de son président proposant diverses mesures en faveur de l'enfance et de la famille ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant le programme « Prévention » :

Au titre du fonctionnement du Relais assistants maternels itinérant, dénommé « Relais départemental petite enfance »

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention établie avec la CAF, précisant les modalités d'acomptes de la prestation de service ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'avenant n°2 à la convention dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2022 et dont le projet est joint en annexe.

Au titre du fonctionnement des 8 Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)

- d'approuver les termes des avenants n°1 à chaque convention établie pour les 8 LAEP avec la CAF, précisant les modalités de versement de la prestation de service ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, pour chaque LAEP, les avenants n°1 à chacune de ces conventions dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2021 (et au 31 décembre 2022 pour le LAEP de L'Escarène) et dont les projets sont joints en annexe ;

Au titre de la mise en place d'un atelier nutritionnel pour les parents et jeunes enfants de moins de 6 ans, et les futures mères - signature d'une convention avec l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARS PACA)

- d'approuver les termes de la convention de partenariat définissant les modalités de versement par l'ARS PACA au Département d'une participation financière de 12 000 € pour la mise en place d'un atelier nutritionnel organisé par le Conseil départemental ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2021, dont le projet est joint en annexe ;
- d'imputer la recette correspondante sur le chapitre 934, programme « Prévention » du budget départemental ;

Au titre du soutien à la parentalité

- d'allouer des subventions pour un montant total de 21 460 € au titre de l'année 2020 aux associations membres du Réseau Parents 06 dont le tableau de répartition est joint en annexe ;

Au titre du soutien aux associations œuvrant dans le champ de la prévention

- d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2020 :
 - 20 000 € au Groupe SOS Solidarités - ARPEJ PACA pour des actions de prévention des conduites à risques et des addictions auprès des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance et la formation des professionnels ;

- 5 000 € à l'association Montjoye pour la participation au financement de supports visuels dans le cadre d'une action de lutte contre le harcèlement scolaire à destination des élèves de primaire ;

Au titre de l'accompagnement éducatif au sein de l'internat-relais de Saint-Dalmas-de-Tende

- d'attribuer une subvention de 99 698 € à l'association Montjoye pour la réalisation d'actions éducatives auprès des élèves de l'internat-relais ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention annuelle correspondante, à intervenir avec ladite association du 1er septembre 2020 au 31 août 2021, dont le projet est joint en annexe ;

Au titre des missions d'actions éducatives

- d'approuver les propositions ciblées présentées par les associations Montjoye et ALC, prestataires des mesures d'AEMO pour le Département, en vue d'étendre, à titre expérimental et conformément à la délibération de l'assemblée départementale prise le 3 février 2020, le dispositif actuellement en place par 200 mesures supplémentaires, correspondant à un financement en année pleine de 442 380 € pour Montjoye et 409 530 € pour ALC ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions correspondantes, à intervenir avec ces deux associations, pour une mise en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 août 2021 et dont les projets sont joints en annexe ;
- de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 935, programme « Prévention », du budget départemental ;

2°) Concernant le programme « Placement enfants et familles » :

Au titre de l'autonomie des mineurs de 16 ans à 18 ans placés au titre de la protection de l'enfance

- d'approuver les projets de conventions à intervenir avec les associations Montjoye et P@je relatives à la création de places d'hébergement diversifié en faveur de ces jeunes en vue de leur accompagnement à l'autonomie, étant précisé que le financement départemental, de 73 € maximum par jour et par jeune, s'élèvera, pour un lot de 40 places, à 1 065 800 € en année pleine ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions à intervenir avec ces deux associations, du 1er avril au 31 décembre 2020 pour Montjoye - pour 2 lots - et du 1er mai au 31 décembre 2020 pour P@je, pour un lot, avec possibilité de reconduction expresse annuelle, dans la limite de quatre ans maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2023, dont les projets sont joints en annexe ;

- de prélever les crédits correspondants sur les disponibilités du chapitre 935, du programme « Placement enfants et familles » du budget départemental.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

SUBVENTIONS 2020

DANS LE CADRE DU SOUTIEN à la PARENTALITE

Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Alpes-Maritimes

(REAAP 06)

Associations	Actions	Montant
AGORA NICE EST	Soutien à la fonction parentale - Séjour familial, repas partagés et soirées d'animations - Pause des parents et cafés rencontres - Activités parents/enfants - Café des parents Maternelle Bon Voyage	5 000 €
Association Nationale Pour Enfants Intellectuellement Précoces - ANPEIP	Accompagnement des enfants et adolescents intellectuellement précoces en difficultés scolaires et personnelles	500 €
Association BE	Action SENSIBILIS traitant de la relation parent/enfant au sein de la cité - Créer des espaces de jeu ou la relation est explorée et exploitée dans le plaisir et le bien être - Proposer des outils simples et ludiques	400 €
CIDFF	Atelier "jouer dans la famille pour l'égalité" - Atelier "articulation des temps de vie"	2 500 €
COUVEUSE 06	Egaliconte : Bibliothèque ambulante	1 500 €
EPILOGUE	Réseau départemental des espaces d'accueil enfants parents	3 200 €
EVALECO	Sortons en familles - Café parents – Médiation Écoles/Familles	500 €
247	"Un ordi entre nous" : Numérique et parentalité Le numérique comme porte d'entrée pour le dialogue parents/adolescents	500 €
GRANDISSONS	Faciliter les rencontres entre parents - Proposer des ateliers et rencontres avec les professionnels autour de la parentalité, renforcer le lien Parent/Enfant	500 €
PARIS MIX CITE	Centre social la Passerelle - Favoriser des moments privilégiés de relation entre l'enfant et son parent Favoriser les habitudes alimentaires favorables à la santé	500 €
PARRAIN ET MARRAINE pour m'accompagner	Parrainage de proximité - Informations, Accompagnement, organisation de réflexion, de rencontres culturelles ou festives - Ateliers théâtre, sorties nature, groupes de parole	3 000 €
PHYSALIS	Divers ateliers : massage, café parents, contes, jeux, sophrologie, Baby signes, éveil musical, portage, ...	360 €
REVEN'ART	Ateliers créatifs basés sur la transmission de savoirs, de culture, d'histoire, événements festifs pour des échanges entre parents, grands-parents et enfants - Valoriser les liens intergénérationnels et la transmission familiale	500 €
SOS REUSSITE SCOLAIRE	Nouvelles technologies de la communication et de l'information : pont d'échange intergénérationnel pour l'accompagnement à la scolarité et le soutien à la parentalité	2 000 €
SIVOM VAL DE BANQUIERE	Séances d'activités sur les structures d'accueil Petite Enfance sur le territoire du SIVOM Rencontres, débats parents / professionnels : les limites, l'alimentation, les jeux et jouets, l'entrée à l'école, la propreté, la séparation En famille au jardin aquatique : animations dans l'eau à la piscine de Saint André Sortie nature en famille : Réserve des bisons, découverte du milieu montagnard, découverte bord de mer, faune, flore ...	1 000 €
TOTAL		21 460 €

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17615-DE-1-1

Date de télétransmission : 6 juillet 2020

Date de réception : 6 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française
—

COMMISSION PERMANENTE

—
Séance du 26 JUIN 2020
—

DELIBERATION N° 14

—
**ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE SOCIAL - SUBVENTIONS
- AFFAIRES DIVERSES**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015, et notamment son article 47 créant, à compter du 1er janvier 2016, une nouvelle structure "Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par le virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles" ;

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, modifiant le code général des collectivités territoriales en introduisant la « promotion de la santé » aux missions auxquelles les collectivités territoriales concourent avec l'État ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n°2015-796 et l'arrêté du 1er juillet 2015 relatifs aux CeGIDD ;

Vu le règlement départemental d'aide et d'actions sociales en vigueur ;

Vu la décision de renouvellement d'habilitation accordée par l'Agence régionale de santé (ARS) PACA au Département le 27 décembre 2018 pour un CeGIDD à Nice et deux antennes à Antibes et Menton, pour une durée de cinq ans, jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale reconduisant les mesures prises pour le maintien des professionnels de santé à s'installer dans les haut et moyen pays et notamment l'aide à l'installation ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale adoptant la charte départementale de la laïcité et des valeurs républicaines ;

Vu les délibérations prises le 22 mars 2020 par l'assemblée départementale adoptant des mesures nouvelles dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus Covid-19 ;

Vu le rapport de son président, complété d'une note au rapporteur, proposant :

- l'octroi de subventions de fonctionnement à diverses associations et organismes oeuvrant dans le domaine social sur le territoire des Alpes-Maritimes ainsi que deux subventions d'investissement ;
- l'attribution d'une aide financière pour l'installation de professionnels de santé dans les haut et moyen pays ;
- la signature de la convention de partenariat avec l'association "Médecins du Monde" relative au partenariat exercé dans le cadre du CeGIDD, permettant d'organiser pour les usagers un parcours de santé cohérent entre les deux structures ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant les subventions dans le domaine social :

- d'allouer les subventions de fonctionnement pour un montant total de 226 150 € et deux subventions d'investissement pour un montant total de 20 000 €, aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions afférentes, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir pour l'année 2020 avec :

- la Banque alimentaire des Alpes-Maritimes, définissant les modalités d'octroi de l'aide départementale, pour un montant de 10 000 € ;
- l'association La Semeuse, définissant les modalités d'octroi de trois subventions :
 - pour l'action d'accompagnement éducative et de prévention générale visant à soutenir et développer l'engagement personnel et la citoyenneté des adolescents du territoire conduites à l'espace de vie sociale La Condamine, pour un montant de 25 000 € ;
 - pour l'action d'accompagnement éducative et de prévention générale visant à soutenir et développer l'engagement personnel et la citoyenneté des adolescents du territoire à l'espace de vie sociale La Ruche, pour un montant de 25 000 € ;
 - pour le fonctionnement global de l'association, pour un montant de 50 000 € ;

2°) Concernant l'installation de professionnels de santé dans les haut et moyen pays :

- d'attribuer une aide financière à Mme VVM, masseur kinésithérapeute, pour un montant de 5 000 € ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention correspondante, dont le projet est joint en annexe ;

3°) Concernant le partenariat avec l'association Médecins du Monde :

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention de partenariat, sans incidence financière, à intervenir avec l'association Médecins du Monde, relative au partenariat exercé dans le cadre du CeGIDD, pour la durée de l'habilitation du CeGIDD, soit jusqu'au 31 décembre 2023 et dont le projet est joint en annexe ;

4°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 935, programmes « Frais généraux de fonctionnement » de la politique Aide aux personnes âgées et de la politique Santé, « Accompagnement social » de la politique Aide aux personnes handicapées, « Prévention » et « Accompagnement social » de la politique Aide à l'enfance et à la famille et « Missions déléguées santé » de la politique Santé, ainsi que sur les disponibilités du programme « Accompagnement social » de la politique Aide à l'enfance et à la famille du budget départemental.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		
ORGANISMES	Objet de la demande	Montant en €
ADMR NICE	lutter contre la solitude, l'isolement (visite à domicile) et accompagnement des seniors dans leur projet de vacances découverte	3 200,00
ADMR VESUBIE ASSOCIATION AIDE A DOMICILE	aider à tous moments familles et/ou maintien à domicile de nos aînés sur le territoire : développer un climat familial, intensifier la solidarité, la vie sociale dans les communes de la Vésubie	5 000,00
ANIMATEURS POUR PERSONNES AGEES COTE D AZUR	animation et accompagnement au bénéfice des personnes âgées en Ehpad et en structure d'accueil des Alpes-Maritimes	1 000,00
CLUB DU 3EME AGE DE LAS PLANAS	créer des animations et des activités en faveur des personnes du 3ème âge du quartier de Las Planas à Nice + sorties voyages à petit prix en France et Europe	2 000,00
CLUB INTER AGES LEI MESSUGO	rompre l'isolement de nos aînés en organisant des lotos, repas, soies et voyages	750,00
CLUB JEUX DE SOCIETE DE CANTARON	fonctionnement du Club jeux de société de Cantaron, manifestations pour les aînés du Village	250,00
CHAINES DE VIES LES LAURIERS ROSES	activités sanitaires, soins de suite de réadaptation et hébergement médicalisé pour personnes âgés dépendantes	7 500,00
A13 Frais Généraux De Fonctionnement	<i>7 organismes</i>	19 700,00 €
AGIR AUTISME ABA 06 EST	défendre les intérêts généraux des enfants handicapés + fonctionnement de l'association	5 000,00
APAJH ALPES-MARITIMES	favoriser l'épanouissement des personnes en situation de handicap et assurer leur intégration dans les différents domaines de la vie	2 000,00
APF FRANCE HANDICAP DES ALPES-MARITIMES	projet d'initiation au Web à domicile pour des personnes en situation de handicap	3 750,00
ASSOCIATON PARENTS ENFANTS DEFICIENTS VISUELS DES ALPES-MARITIMES	agir pour l'enfant et jeune fragilisé au sein d'une société inclusive citoyenne et bienveillante : programme d'action Regardons Ensemble	10 000,00
ASSOCIATION POUR L'INTEGRATION DES ENFANTS DIFFERENTS	fonctionnement du pôle jeune : permettre aux enfants, adolescents et jeunes adultes handicapés de s'intégrer socialement (usagers en situation de handicap mental 6-25 ans)	4 000,00
ASSOCIATION CHEMIN DES SENS	participation financière au développement du produit touristique et culturel Joelette spécifique aux publics en situation de handicap et aux personnes dépendantes	2 000,00
ASSOCIATION TROIS CHEMINS	favoriser l'accès et/ou le maintien dans un logement des personnes suivies dans le champ de la santé mentale	5 000,00
AU FIL DES SAISONS	proposer et développer des prises en charge éducatives adaptées à des personnes en situation de handicap (enfants et adultes)	1 000,00
GESTES OREILLES YEUX AMOUR GOYA	formation à la langue des signes /information et soutien aux sourds	4 000,00
HANDI LOISIRS	insertion sociale des personnes handicapées par le sport et les loisirs	1 975,00
LE CRI DU SILENCE	rassembler des personnes sourdes et malentendantes, donner des informations sur la langue des signes et favoriser la culture, loisirs, actions sociales, sports et tourisme	1 500,00
VALENTIN HAUY	développer la pratique des activités sportives auprès du public de personnes malvoyantes et non-voyantes	2 250,00
VALENTIN HAUY	favoriser l'insertion sociale et culturelle des déficients visuels par le travail et les loisirs.	11 250,00
AVENIR ET VALEURS	demande complémentaire à la première aide aux transports des personnes présentant un handicap dans le cadre du Covid-19	5 000,00
A23 Accompagnement Social	<i>14 organismes</i>	58 725,00 €
I 2 3 SOLEIL LUDOTHEQUE QUARTIER LIBRE	aide au fonctionnement de la ludothèque de Mouans-Sartoux	750,00
A31 Prévention	<i>1 organisme</i>	750,00 €

ASSOCIATION RAYON DE SOLEIL	lutter contre le gaspillage alimentaire, récupérer les invendus dans les magasins et distribuer gratuitement sous forme de colis alimentaires aux familles en difficultés	500,00
LE LIEN CARROSSOIS	fonctionnement de l'épicerie sociale et solidaire sur la ville de Carros + mise en œuvre d'ateliers de nutrition et d'hygiène alimentaire	1 000,00
PARLONS ENSEMBLE	accueillir et accompagner les familles des détenus de la maison d'arrêt de Grasse subvention de fonctionnement et aide à la formation des bénévoles	375,00
COLLECTIF DES ASSOCIATIONS DES HARKIS DES ALPES-MARITIMES	défendre les familles de Harkis et les représenter auprès des pouvoirs publics	1 500,00
Communauté de communes Alpes d'Azur (CCAA)	gestion de la micro-crèche Fleurs des Champs	20 000,00
CCAS DE BEAUSOLEIL	projet Voltaire pour les bénéficiaires du RSA	3 500,00
NICE BENEVOLAT 06	bénévolat auprès de différents organismes, accueil des bénévoles et participation à la vie associative du quartier	2 500,00
Union départementale des CCAS des Alpes-Maritimes (UDCCAS)	garantir une réponse sociale au plus près des citoyens, promouvoir et coordonner l'action à travers les différents CCAS départementaux	2 600,00
LA SEMEUSE	fonctionnement global de l'association	50 000,00
LA SEMEUSE	fonctionnement de l'espace de vie sociale "la Condamine"	25 000,00
LA SEMEUSE	fonctionnement de l'espace de vie sociale "la Ruche"	25 000,00
A33 Accompagnement Social	<i>11 subventions</i>	131 975,00 €

UNION AMICALES ASSOCIATIONS DON DU SANG BENEVOLES	campagne du don de sang, de moelle osseuse et d'organes dans tout le département des Alpes-Maritimes	5 000,00
CRIPS	information, prévention sur le SIDA, l'hépatite C, la toxicomanie, sexualité des jeunes	10 000,00
A41 Missions Déléguées Sante	<i>2 organismes</i>	15 000,00 €

<i>Total subventions de fonctionnement</i>		226 150,00 €
	TOTAL GENERAL	226 150,00 €

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

BANQUE ALIMENTAIRE DES ALPES-MARITIMES	fourniture et installation d'une seconde chambre froide à pression négative	10 000,00
HOPITAL DE PUGET-THENIERS	achat véhicule SAMSAH	10 000,00
A33 Accompagnement Social	<i>2 organismes</i>	20 000,00 €
<i>Total des subventions d'investissement</i>	<i>2 organismes</i>	20 000,00 €

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17425-DE-1-1
--

Date de télétransmission : 8 juillet 2020

Date de réception : 8 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française
—

COMMISSION PERMANENTE

—
Séance du 26 JUIN 2020
—

DELIBERATION N° 15

—
POLITIQUE ENVIRONNEMENT

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la directive européenne 97/62/CE du Conseil du 27 octobre 1997 portant adaptation au progrès technique et scientifique de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu le code forestier et notamment ses articles L112-1 et L121-1 ;

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

Vu la délibération prise le 22 janvier 2004 par l'assemblée départementale, adoptant le plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale approuvant la poursuite de la démarche engagée auprès des communes pour une actualisation du PDIPR ;

Vu la délibération prise le 31 janvier 2014 par l'assemblée départementale, approuvant le plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale, donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 30 novembre 2018 par l'assemblée départementale, approuvant les orientations de la politique départementale en faveur du Plan environnemental GREEN Deal ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale adoptant la Charte départementale de la laïcité et des valeurs républicaines ;

Vu le rapport de son Président proposant d'approuver diverses actions concernant la gestion des espaces naturels, la préservation de la forêt, l'environnement et la protection animale ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Au titre de la politique des espaces naturels

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions, sans incidence financière, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec :
 - l'association Apiturbie, pour la pratique et la pérennisation de l'apiculture dans le parc naturel départemental de la Grande Corniche, pour une durée d'un an renouvelable trois fois pour la même durée par reconduction expresse ;
 - la commune de Théoule-Sur-Mer et l'Office de tourisme de Théoule-Sur-Mer, relative à la répartition des charges liées au sentier de découverte sous-marin ainsi qu'aux modalités de fonctionnement de cet équipement, pour une durée de cinq ans ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à solliciter l'aide de l'Etat pour l'éradication de l'espèce invasive Hakea sericea selon le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération	93 200 € HT
Montant correspondant de l'aide publique souhaitée	22 500 € HT
Montant de l'autofinancement	70 700 € HT

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, tout document y afférent ;

2°) Au titre des activités de randonnées et de sports de pleine nature

- d'approuver les modifications de tracé du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR) sur les Communes de Berre-les-Alpes et Rimplas, selon le détail de la liste jointe en annexe ;

3°) Au titre du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention de partenariat, à titre gratuit, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec Electricité de France et le Comité départemental de Canoë Kayak des Alpes-Maritimes autorisant l'occupation du domaine privé d'Électricité de France relative à l'accès à un embarcadère, pour la pérennisation des sports nautiques à Saint-Jean la Rivière, pour une durée d'un an renouvelable cinq fois pour la même durée ;

4°) Au titre du risque feux de forêt

- d'autoriser le président du Conseil départemental, à signer, au nom du Département la convention, sans incidence financière, jointe en annexe relative à l'implantation d'une citerne DFCI dans la forêt communale de la Rochette, soumise au régime forestier, pour une durée de douze ans avec la commune de La Rochette ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental, à solliciter les aides financières au titre du programme FEADER 2020, sur la mesure 8.3.1 DFCI, du programme de développement rural de la Région Provence Alpes Côte d'Azur associant l'Europe et la Région, pour un montant subventionnable de 191 974,20 €, pour le projet « amélioration des ouvrages utiles à la DFCI par le Département » selon le plan de financement suivant :

Taux d'aide publique escompté	80 %
Taux d'autofinancement	20 %

Montant total de l'opération	216 655,60 € HT
Montant correspondant de l'aide publique souhaitée	173 324,48 € HT
Montant de l'autofinancement	43 331,12 € HT

- d'autoriser le président du Conseil départemental, à signer, au nom du Département, tout document afférent à cette demande ;

5°) Au titre de l'environnement et de la protection animale

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 2 000 € à l'association Felix Felis - animaux sans maîtres, pour l'année 2020 ;

6°) Au titre des déplacements des conseillers scientifiques dans le cadre de la Maison de l'environnement et de l'observation de la nature, du ciel et des étoiles à Valberg : le versement de défraiements pour leurs déplacements

- d'approuver la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de chacun des conseillers sur présentation de justificatifs à hauteur de 2 000 € TTC maximum par personne ;

7°) Concernant l'association Earthwake

- d'attribuer une subvention de 60 000 € à l'association Earthwake, pour la réalisation du projet Chrysalis, une machine capable de transformer certains déchets en carburant ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention à intervenir avec l'association Earthwake, dont le projet est joint en annexe, définissant les modalités de versement de la subvention départementale de 60 000 €, pour l'année 2020 ;

8°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 937 du programme « Plan environnemental GREEN Deal » de la politique « Environnement », sur les disponibilités du chapitre 939 du programme « Agriculture » de la politique « Emploi, tourisme et attractivité du territoire » et sur les disponibilités du chapitre 917 du programme « Plan environnemental GREEN Deal » de la politique « Environnement » du budget départemental.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

REGLEMENT DU PARC NATUREL DEPARTEMENTAL DE LA GRANDE CORNICHE

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 et les articles L.142-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs aux espaces naturels sensibles des départements ;

Vu le code de procédure pénale, notamment son article 29 concernant le pouvoir de police des gardes particuliers assermentés ;

Vu l'arrêté préfectoral 2002-343 portant réglementation en vue de prévenir les incendies de forêts dans le département des Alpes Maritimes ;

Vu les articles L.362-1, L.362-5 et R.362-2 du code de l'environnement et la circulaire du 6 septembre 2005 relatifs à la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels ;

Vu l'article R.163-6 du code forestier relatif à la circulation et au stationnement de tous les véhicules ;

Vu l'article R.417-11 du code de la route relatif à l'arrêt et au stationnement dangereux, gênants ou abusifs ;

Vu l'article R.622-2 du code pénal, l'article R.428-6 du code de l'environnement, l'article 1 de l'arrêté ministériel du 16 mars 1955 et l'arrêté ministériel du 31 juillet 1989 relatifs à la divagation des chiens ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R.215-2 concernant la détention des chiens de la première et seconde catégorie ;

Vu le règlement sanitaire départemental ;

Vu l'article L.216-6 du code de l'environnement sanctionnant tout rejet ou dépôt de substances pouvant être nuisibles à l'écosystème aquatique ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.411-1, L.411-2 et L.411-3 relatifs à la préservation du patrimoine naturel et à l'introduction d'espèces animales et végétales dans un espace naturel et les articles L.415-3 à L.415-5 prévoyant les sanctions pour ces infractions ;

Vu le code forestier, notamment le livre I de la partie législative, chapitre relatif aux infractions communes à tous les bois et forêts, ainsi que le livre I de la partie réglementaire concernant la conservation et la police des bois et forêts en général ;

Vu les articles 322-1 et suivants du code pénal prévoyant des sanctions pour destructions, dégradations et détériorations de biens, notamment les inscriptions et/ou tags ;

Vu les articles R.541-76 et R.541-77 du code de l'environnement et les articles R.632-1 et R.635-8 du code pénal relatifs à l'abandon de déchets ou matériaux divers dans un lieu non autorisé, à pied ou au moyen d'un véhicule ;

Vu la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages ;

Vu les articles L.414-1 à L.414-7 et les articles R.414-1 à R.414-26 du code de l'environnement concernant les sites Natura 2000 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 juin 2012 portant création d'une zone d'arrêté de protection de biotope dénommée « Falaises de la riviera » ;

Vu l'arrêté municipal du 3 décembre 2012 n°2012-303 interdisant la circulation des piétons sur la piste de la Forna dans le parc naturel départemental de la Grande Corniche ;

Vu la délibération de la commission permanente du 29 avril 2013 modifiant le règlement intérieur des parcs naturels départementaux ;

Vu la délibération de la commission permanente du 18 octobre 2019 modifiant l'article 6 du règlement intérieur des parcs naturels départementaux ;

Vu le cas échéant, les arrêtés municipaux en vigueur sur les communes accueillant le parc.

Sur proposition du Directeur général des services :

ARRETE

ARTICLE 1 - DOMAINE D'APPLICATION

Le présent arrêté porte réglementation et s'applique sur le Parc Naturel Départemental de la Grande Corniche situé sur les communes d'Èze, La Turbie, La Trinité et Villefranche sur Mer, propriété du Département des Alpes-Maritimes et des Communes d'Èze, La Turbie et La Trinité.

Un Parc Naturel Départemental est un Espace Naturel Sensible, ouvert à tous sous la responsabilité de chacun. Il est protégé par une réglementation qu'il convient de respecter.

ARTICLE 2 - DISPOSITIONS GENERALES ET APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Les visiteurs des parcs naturels départementaux sont civilement responsables des dommages de toutes natures qu'ils peuvent causer eux-mêmes ou par le fait de personnes, animaux ou objets dont ils ont la charge ou la garde.

Les gardes particuliers assermentés des parcs naturels départementaux sont habilités :

- à constater tous délits et infractions portant atteinte aux propriétés dont ils ont la garde,
- à faire respecter le présent règlement,
- à sensibiliser et informer les usagers.

En fonction du niveau de fréquentation du parc, les gardes particuliers assermentés pourront être amenés à prendre des mesures complémentaires afin de garantir la sécurité et la quiétude des usagers.

Les interdictions édictées par le présent règlement ne font pas obstacle à l'application des sanctions qui pourraient être encourues par les contrevenants au regard des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elles ne font pas non plus obstacles aux actions en réparation civile qui restent à la libre appréciation du Département des Alpes-Maritimes et des communes, propriétaires des lieux.

Le Département des Alpes-Maritimes se réserve le droit de refuser l'accès temporaire ou définitif aux personnes dont le comportement, passé ou présent, a généré des troubles à l'ordre public, ou (et) mis en cause la sécurité des biens, des personnes, de l'environnement, l'hygiène, la tranquillité, la salubrité des lieux, ou porté atteinte aux bonnes mœurs.

ARTICLE 3 - CONDITIONS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Le parc naturel départemental est ouvert aux visiteurs aux horaires suivants :

- du 1^{er} avril au 31 octobre : de 7 heures 30 à 20 heures,
- du 1^{er} novembre au 31 mars : de 8 heures à 18 heures.

Par nécessité de service ou de sécurité, ces horaires pourront être modifiés à tout moment. Cette information sera affichée à l'entrée du parc, à proximité du règlement.

L'accès aux bâtiments non équipés pour l'accueil du public est interdit.

Le Département des Alpes-Maritimes se réserve le droit de fermer temporairement le parc en totalité ou en partie :

- Pour la protection de certaines zones sensibles qui abritent des espèces animales ou végétales sensibles et/ou protégées,
- En raison du déroulement de différents travaux d'entretien ou d'aménagement (purge des falaises, élagage, abattage sécuritaire, débroussaillage...),
- En raison de mauvaises conditions météorologiques pouvant entraîner des problèmes de sécurité publique (inondation, vent violent, risque d'incendie élevé).

Les interdictions temporaires d'accès à certains sentiers, pistes carrossables, à certaines zones, matérialisées par des panneaux, doivent être impérativement respectées.

Sont soumis à l'autorisation expresse et préalable, à caractère précaire et révoicable :

- Les visites ou activités de groupes (activités périscolaires, clubs de sports, associations...),
- L'organisation de manifestations sportives, culturelles ou associatives,
- Tous travaux,
- Les activités photographiques ou cinématographiques destinées à une exploitation commerciale,
- Toutes activités de recherches et d'études scientifiques (universités, laboratoires, fondations...),
- L'occupation ou l'usage temporaire de tout ou partie du parc (concession de passage, concession de pâturage, concession apicole...).

Les utilisateurs seront tenus de justifier de leur qualité et des autorisations préalablement obtenues.

Le Département se réserve le droit de limiter le nombre de participants en fonction des possibilités d'accueil et des impacts que la manifestation engendre.

Ces autorisations pourront le cas échéant, donner lieu au recouvrement d'une redevance par le Département des Alpes-Maritimes, dont le montant sera fixé soit par voie conventionnelle avec les bénéficiaires, soit par application des barèmes en vigueur.

Sont strictement interdits :

Les activités lucratives, commerciales ou industrielles, les quêtes, la distribution de réclames, prospectus, imprimés ou tracts, l'installation de tout dispositif publicitaire.

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'ACCES, DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le piéton est prioritaire.

Pour garantir la sécurité des personnes (présence de puits, ruines et autres) et afin de prendre toutes les mesures pour assurer la protection des espaces, de la faune et de la flore (piétinement ...), **la circulation piétonne** est autorisée uniquement sur les itinéraires balisés.

Toute création sauvage de nouveaux sentiers est interdite.

La circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.

L'arrêt et le stationnement devant les barrières d'accès sont interdits, notamment afin de permettre l'intervention des véhicules d'incendie et de secours.

Le stationnement des véhicules est autorisé uniquement sur les parkings prévus à cet effet et pendant les heures d'ouverture du parc.

La pratique du cyclisme est interdite **en dehors** des pistes et des itinéraires balisés destinés aux vélos.

Les FTT (Fauteuils Tout Terrain), réservés uniquement à l'usage des personnes à mobilité réduite, sont interdits **en dehors** des pistes et des itinéraires prévus à cet effet.

La circulation des chevaux est interdite **en dehors** des pistes.

Les restrictions ci-dessus ne s'appliquent pas aux véhicules de services du Département, ni aux véhicules des services de sécurité et de secours, ni aux ayants droit.

ARTICLE 5 – TENUE ET COMPORTEMENT DES USAGERS

Dans l'enceinte du parc naturel départemental, une tenue et un comportement décents sont exigés, ainsi qu'une attitude respectueuse de la nature :

Sont interdits :

- La dégradation et l'usage anormal de tous bâtiments et équipements mis à disposition du public,
- Toutes dégradations et interventions sur le milieu naturel (écorçage, éhoupage des arbres, défrichement...),
- L'introduction de toutes espèces animales ou végétales exogènes,
- Le dérangement de la faune, de quelque manière que ce soit,

- Le dépôt ou abandon de déchets, de déjections et de liquides insalubres.
Les déchets doivent être emportés et/ou déposés dans les containers prévus à cet effet, y compris les déjections canines,
- La cueillette et/ou le prélèvement de tout végétal, animal et minéral,
- La coupe et/ou l'enlèvement de tous produits de la forêt et matériaux,
- L'emploi du feu sous toutes ses formes,
- Le camping, le bivouac et le caravanning,
- La pratique de l'escalade, sauf dans la zone dédiée et réglementée (site de Simboula),
- La pratique du modélisme, aéromodélisme et radio modélisme,
- Le port d'arme de toutes catégories, sauf pour les participants aux battues administratives et autres tirs de régulation.

Est autorisé et réglementé :

- L'exercice de la chasse, uniquement pour les détenteurs d'une autorisation par voie conventionnelle,

Le Département des Alpes-Maritimes se réserve le droit d'interdire toute autre activité non citée ci-dessus, susceptible de générer des troubles et/ou des risques pour la sécurité publique ainsi que des nuisances sur le milieu naturel.

ARTICLE 6 - ACCES DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Les animaux ne doivent pas déranger la quiétude des usagers du parc ainsi que celle de la faune sauvage.

L'accès aux aires aménagées (aires de jeux, aires pédagogiques, aires de fitness, parcours sportifs...) **est interdit aux animaux** (mesure de sécurité et de salubrités générales, protection contre les déjections).

Les chiens doivent porter un collier et être tenus en laisse toute l'année, la divagation des chiens est donc interdite.

Les chiens de première catégorie ("chien d'attaque") sont interdits.

Les chiens de deuxième catégorie ("chien de garde et de défense") doivent être muselés.

ARTICLE 7 - EXECUTION

Le présent arrêté sera publié au bulletin des actes administratifs du Département des Alpes-Maritimes et affiché dans le parc naturel départemental de la Grande Corniche.

Fait à Nice, le 17 DEC. 2019



Le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes
Charles Ange GINESY

COMMUNES	SENTIERS CONCERNES
BERRE-LES-ALPES	Retrait du tronçon du sentier de Capella entre les balises 163 et 164
RIMPLAS	Retrait du tronçon du sentier de Bataille entre les balises 164 et 166 et inscription en remplacement du sentier de Roubinastre

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17409-DE-1-1

Date de télétransmission : 3 juillet 2020

Date de réception : 3 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française

—————
COMMISSION PERMANENTE

—————
Séance du 26 JUIN 2020

—————
DELIBERATION N° 16

—————
**AIDE AUX PÊCHEURS PROFESSIONNELS - AIDE AU RÔLE, INDEMNITÉS
2017
PRUD'HOMIE DES PÊCHEURS D'ANTIBES GOLFE-JUAN - SUBVENTION
POUR ACQUISITION D'UNE MACHINE À GLACE**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération prise le 12 juin 1987 par l'assemblée départementale approuvant le principe du versement d'une aide aux pêcheurs professionnels des Alpes-Maritimes, représentant la prise en charge de deux mois de frais de rôle d'équipage, en compensation des difficultés qu'ils rencontrent en période estivale pour exercer leur métier, du fait de l'afflux des plaisanciers ;

Vu la délibération prise le 16 juin 1989 par l'assemblée départementale étendant cette prise en charge à trois mois de frais de rôle d'équipage, de fin juin à début septembre ;

Vu la délibération prise le 16 avril 2009 par la commission permanente décidant d'octroyer l'aide au rôle directement aux prud'homies de pêche et non plus au comité local des pêches maritimes et des élevages marins ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président proposant :

- le versement d'une aide aux pêcheurs professionnels des Alpes-Maritimes, au titre de 2017, représentant la prise en charge de trois mois de frais de rôle d'équipage, en compensation des difficultés qu'ils rencontrent en période estivale pour exercer leur métier, du fait de l'afflux des plaisanciers ;
- l'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'une machine à glace au profit de la prud'homie d'Antibes Golfe-Juan ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'octroyer une subvention de 67 078,11 € dans le cadre de l'aide au rôle d'équipage attribuée aux prud'homies de pêche des Alpes-Maritimes pour les pêcheurs professionnels au titre de l'exercice 2017, conformément aux tableaux de répartition joints en annexe pour chaque prud'homie ;
- 2°) d'attribuer à la Prud'homie des pêcheurs d'Antibes Golfe-Juan, une subvention de 4 000 € au titre de l'exercice 2020, participant ainsi au financement de l'acquisition d'une machine à glace pour le vieux port de Golfe-Juan, dont le coût global s'élève à 8 814 € ;
- 3°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec la Prud'homie des pêcheurs d'Antibes Golfe-Juan, définissant les modalités d'attribution de la subvention départementale, sous réserve de l'inscription des crédits au budget départemental ;
- 4°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 939, programme « Ports », du budget départemental.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

PRUD'HOMIES	AIDE AU ROLE INDEMNITE 2017
ANTIBES GOLFE-JUAN	18 254,05 €
CANNES	21 535,36 €
CROS DE CAGNES	11 361,11 €
MENTON	3 784,88 €
NICE	9 066,51 €
VILLEFRANCHE SUR MER	3 076,20 €
TOTAL	67 078,11 €

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc16814-DE-1-1

Date de télétransmission : 3 juillet 2020

Date de réception : 3 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française

—————
COMMISSION PERMANENTE

—————
Séance du 26 JUIN 2020

—————
DELIBERATION N° 17

—————
**CCINCA - OBSERVATOIRE PORTUAIRE - SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT 2020 ET SIGNATURE DE LA CHARTE MISSIONS
PORT CENTER**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code des transports ;

Vu la délibération prise le 13 février 2015 par la commission permanente approuvant la convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine et territoriale Nice Côte d'Azur (CCINCA) relative à la constitution et au fonctionnement de l'Observatoire portuaire des Alpes-Maritimes, afin d'échanger les données relatives à la filière portuaire ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par l'assemblée départementale approuvant la création d'une régie à simple autonomie financière pour la gestion des ports de Villefranche-Santé et de Villefranche-Darse ;

Vu la délibération prise le 8 février 2019 par la commission permanente autorisant la

signature de la convention de partenariat avec la CCINCA relative aux modalités de fonctionnement de l'Observatoire portuaire des Alpes-Maritimes conclue pour une période de 3 ans (2019-2021) ;

Considérant l'avis favorable du comité de pilotage de l'observatoire portuaire du 14 novembre 2019, pour la poursuite et le développement de l'Observatoire portuaire et la signature de la charte des missions d'un Port Center ;

Considérant la volonté de renouveler le partenariat avec la CCINCA, pour la poursuite et le développement de l'Observatoire portuaire permettant de mettre à la disposition des usagers et professionnels du nautisme et des activités maritimes des données concernant l'activité des ports du littoral des Alpes-Maritimes ;

Considérant la volonté des partenaires de s'engager dans une démarche de création d'un Web Port Center à l'échelle du département des Alpes-Maritimes, ayant pour but d'informer le public sur le fonctionnement d'un port, de promouvoir les métiers portuaires, de favoriser les échanges d'expériences entre villes portuaires ;

Vu le rapport de son président proposant d'approuver une demande de subvention de fonctionnement sollicitée par la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine et territoriale Nice Côte d'Azur (CCINCA), au titre de l'année 2020, pour le fonctionnement de l'Observatoire portuaire, ainsi que la signature de la charte des missions d'un Port Center ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

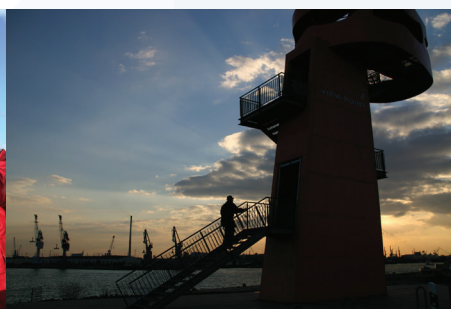
- 1°) d'attribuer une participation financière de 4 000 € à la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine et territoriale Nice Côte d'Azur (CCINCA) pour le fonctionnement de l'Observatoire portuaire des Alpes-Maritimes au titre de l'année 2020 ;
- 2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la charte des missions d'un Port Center, dont le projet est joint en annexe, sans incidence financière, pour l'année 2020, et renouvelable annuellement par tacite reconduction pour une durée égale à celle de la convention de partenariat en vigueur à laquelle ladite charte est rattachée, soit jusqu'en 2021 ;

3°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 011 du budget annexe de la Régie des ports de Villefranche-sur-Mer.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Comprendre le port ensemble ! Charte des missions d'un Port Center

DOCUMENT ÉLABORÉ PAR LE PORT CENTER NETWORK



www.portcenternetwork.org



L'AIVP soutient fortement le dialogue entre « port et citoyen », indispensable à l'attractivité et à la compétitivité d'une place portuaire moderne. Outil privilégié de ce dialogue, le Port Center se définit et se construit selon l'histoire et la réalité socio-économique de chaque ville portuaire.

Pour accompagner avec efficacité la rencontre entre le port et les citoyens, chaque Port Center développe un programme d'activités qui lui est propre dans le cadre de plusieurs missions identifiées et partagées dans la Charte des Missions d'un Port Center.

1

Expliquer le port

Le Port Center explique le fonctionnement d'un port, afin que le citoyen puisse appréhender et comprendre l'importance socio-économique de l'activité portuaire sur son territoire. Il présente une approche thématique multisectorielle tenant compte des enjeux de la ville portuaire, du contexte de la mondialisation et de la complexité des liens entre les différentes activités portuaires.



2

Promouvoir les métiers portuaires

Aujourd'hui encore les emplois portuaires souffrent d'une mauvaise réputation. Le Port Center présente les métiers liés à l'activité industrialo-portuaire et leurs perspectives en termes d'emploi, afin de susciter des vocations notamment chez les plus jeunes. Les métiers portuaires sont valorisés, en particulier auprès des femmes, encore peu représentées dans le monde portuaire. Des partenariats avec le monde de l'éducation, la formation professionnelle et l'Université sont à promouvoir.

3

Animer le port

Le Port Center est un pôle d'animation du port bénéficiant d'une exposition permanente et d'un programme d'activités. Renouvellement et innovation sont les mots-clés avec pour objectif de fédérer aussi les initiatives déjà existantes. Une équipe est en charge de coordonner les activités, les visites sur le terrain et les projets pédagogiques ou culturels. L'animation permet de rassembler les moyens humains et techniques dans le but de créer du lien à partir d'une valeur partagée. Elle se fait de manière régulière et récurrente. Le lieu d'animation peut être un point de départ pour les visites.

4

Vivre le port de l'intérieur

Le port mérite de devenir plus accessible. Poumon économique, sa plus-value se comprend en le visitant concrètement. Ouvrir le port aux citoyens se traduit, pour un Port Center, par d'indispensables visites sur le terrain, des journées portes ouvertes d'entreprises, des parcours touristiques en bus, à pied, en vélo, en bateau... L'utilisation de points de vue et de tours d'observation facilite la découverte portuaire. Le Port Center encourage l'utilisation des transports collectifs et des pistes cyclables qui traversent ou longent le port et amènent le public à découvrir, en toute sécurité, le port autrement.

5

Apprendre avec le concept de l'Edutainment

Le Port Center est conçu comme un outil d'éducation et d'information utilisant l'approche dite « de l'expérience » et la mise en scène. Les animations, qu'elles soient interactives ou sous forme d'ateliers pédagogiques, maintiennent le lien avec le terrain et la réalité locale. Elles cherchent à éveiller les sens et à développer une sensibilité portuaire autour de l'identification des sons ou des odeurs, à reconnaître les matières premières et les produits transportés, etc. Il s'agit de mettre en avant les caractéristiques modernes de l'activité portuaire comme le travail de 24 heures/24, 7 jours/7, le gigantisme des navires et les enjeux de la mondialisation, etc.

Rendre la ville portuaire plus performante en créant du lien à partir d'une valeur partagée !

6

S'adapter au public

La transmission du message « quoi sert mon port et pourquoi est-il important pour mon territoire ? » suppose une approche « tout public » qui est en mesure d'adapter le discours aux différents visiteurs y compris les professionnels. Une attention particulière est donnée aux scolaires et aux étudiants pour qui le port représente des opportunités d'avenir. L'interaction avec le public se fait sous forme de dialogues et d'échanges avec le guide et/ou l'animateur. S'adapter au public se traduit aussi à travers des opérations de sensibilisation (outreach) qui se font dans les écoles ou les associations citoyennes, etc. La construction d'une présence digitale, y compris sur les réseaux sociaux, est recherchée pour capter l'attention d'un nouveau public.



7

Engager la Communauté Portuaire

L'engagement des professionnels de la communauté portuaire est capital. Pour que le Port Center réponde à l'objectif de la performance, il tisse des liens fondés sur une connaissance partagée avec les entreprises privées. Il est ainsi possible de proposer des projets éducatifs originaux permettant un rapprochement concret entre les activités maritimes et les jeunes visiteurs comme par exemple : le parrainage d'un navire porte-conteneurs, des visites de terrain, des programmes d'immersion professionnelle de courte durée. Le partenariat avec les entreprises s'effectue selon une procédure prédéfinie tenant compte des mesures de sécurité et des attentes de chacun.

8

Développer son Port Center en synergie avec les acteurs patrimoniaux et culturels du territoire

Pour renforcer son attractivité auprès des publics non spécialistes du domaine portuaire, jouer la complémentarité et accroître sa fréquentation, le Port Center développe des partenariats avec les structures patrimoniales, culturelles ou touristiques de son territoire (musées, centre de culture scientifique et technique, etc.). Ils font bénéficier le Port Center de leur expérience en matière de médiation auprès d'un large public. La collaboration avec ces structures permet de resituer la thématique du Port Center dans une perspective historique ou géographique plus large qui facilite la compréhension du public.

9

Garder une neutralité, développer l'esprit d'un Forum de la Culture Portuaire

Le Port Center est un lieu d'animation et de divulgation de la culture portuaire. Il permet de mettre en lumière l'impact socio-économique et environnemental du port en dehors de toute approche commerciale au service d'un acteur local public ou privé particulier. Il permet aux citoyens de s'approprier sa ville portuaire dans toutes ses composantes. Débats, conférences et échanges d'idées sont le moteur d'une ville portuaire plus performante, innovante et soucieuse de la qualité de vie de sa communauté.

10

Favoriser l'échange d'expériences

Le Port Center rejoint le Port Center Network pour contribuer à la diffusion d'une culture portuaire et aux échanges d'expériences entre villes portuaires dans le monde.

Développer le concept de « Citoyen portuaire »

*Signataire de la Charte des
Missions d'un Port Center :*

Date :

à

Monsieur Charles Ange GINESY
Président
Conseil départemental des Alpes-Maritimes

AIVP, The Worldwide Network of Port Cities

5, quai de la Saône, 76 600 Le Havre, France
Tél.: +33 (0) 2 35 42 78 84. Fax: +33 (0) 2 35 42 21 94
Contact: **Olivier LEMAIRE** - olemaire@aivp.org - www.aivp.org



PARRAINAGE



Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc16809-DE-1-1
--

Date de télétransmission : 2 juillet 2020

Date de réception : 2 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française

—————
COMMISSION PERMANENTE

—————
Séance du 26 JUIN 2020

—————
DELIBERATION N° 18

—————
**SNSM - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR MODERNISATION DE
LA VEDETTE DE LA STATION D'ANTIBES**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Considérant que la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), association régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1970, a pour mission la sauvegarde des vies humaines le long des côtes françaises, en mer et sur les plages ;

Considérant que son engagement recouvre trois domaines d'activité : l'intervention au large des sauveteurs bénévoles embarqués, la formation des nageurs-sauveteurs et la prévention-sécurité nautique auprès du grand public pratiquant des loisirs nautiques ;

Considérant que la vedette de la station de sauvetage d'Antibes est vieillissante et nécessite une modernisation ;

Vu le rapport de son président proposant de se prononcer sur le versement d'une subvention d'investissement à des fins de modernisation de la vedette de la station maritime d'Antibes ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'attribuer à la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) une subvention d'investissement de 60 000 €, portant participation au financement des coûts de modernisation et de carénage de la vedette de sauvetage destinée à la station maritime d'Antibes ;
- 2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département la convention à intervenir avec la SNSM, définissant les modalités d'attribution de cette subvention pour une durée de deux ans, dont le projet est joint en annexe ;
- 3°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Ports » du budget départemental.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17577-DE-1-1
--

Date de télétransmission : 7 juillet 2020

Date de réception : 7 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française
—

COMMISSION PERMANENTE

—
Séance du 26 JUIN 2020
—

DELIBERATION N° 19

—
LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR - CONVENTION

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 23 juin 2016 par la commission permanente approuvant la convention relative au financement des acquisitions foncières anticipées du projet Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur ;

Vu la délibération prise le 2 décembre 2016 par l'assemblée départementale approuvant la convention spécifique d'application du contrat de plan État-Région 2015-2020 avec le Département des Alpes-Maritimes ;

Vu l'avenant n°1 à la convention précitée signé le 14 juin 2019 ;

Vu le rapport de son président proposant la signature de la convention de financement des acquisitions foncières du projet de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) ;

Considérant que cette convention se substitue, suite au retrait du financement SNCF Réseau à celle initialement approuvée par délibération prise le 23 juin 2016 par la commission permanente, mais non signée ;

Considérant que l'incidence financière du Département reste identique, soit 500 000 €, mais que le montant global des acquisitions passe de 8 M€ à 6 M€ ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention relative au financement des acquisitions foncières anticipées du projet de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, à intervenir avec l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Départements du Var et des Bouches-du-Rhône, les Métropoles d'Aix Marseille Provence, Toulon Provence Méditerranée et Nice Côte d'Azur et SNCF Réseau, étant précisé que ladite convention engage le Département à hauteur de 8,33 % du montant total du financement, soit 500 000 € HT ;
- 2°) de prendre acte que cette convention annule et remplace celle adoptée par délibération prise par la commission permanente le 23 juin 2016 ;
- 3°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Transport multimodal » du budget départemental ;
- 4°) de prendre acte que M. AZINHEIRINHA se déporte.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17457-DE-1-1
--

Date de télétransmission : 7 juillet 2020

Date de réception : 7 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française
—

COMMISSION PERMANENTE

—
Séance du 26 JUIN 2020
—

DELIBERATION N° 20

—
**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL -
ACTUALISATION DU BARÈME DES REDEVANCES**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles R20-45 à R20-54 ;

Vu les ordonnances n°2020-319 du 25 mars 2020 et n°2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19;

Vu la délibération prise le 26 juin 2014 par l'assemblée départementale adoptant le barème des redevances pour occupation du domaine public routier départemental, figurant en annexe E du règlement départemental de voirie ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 7 juin 2019 par la commission permanente approuvant la dernière actualisation du barème des redevances dues pour l'occupation du domaine public routier départemental ;

Considérant que l'évolution réglementaire et la mise en œuvre du barème requièrent des actualisations concernant :

- le calcul de la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier départemental par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité conformément au décret n° 2002-409 du 26 mars 2002, avec la mise à jour de la population totale des communes des Alpes-Maritimes issue du dernier recensement, ainsi que le taux de revalorisation de l'index ingénierie dont le coefficient s'élève à 1,3885 pour 2020 ;

- le calcul de la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier départemental par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, avec un taux d'évolution de l'index ingénierie dont le coefficient s'élève à 1,26 pour 2020 ;

- le tarif des redevances d'occupation du domaine public routier départemental concernant les réseaux de communications électroniques, conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, pour 2020 qui est actualisé à :

- 55,54 € par kilomètre linéaire aérien ;
- 41,66 € par kilomètre linéaire souterrain ;
- 27,77 € l'emprise au m² pour les installations autres que les stations radioélectriques ;

- la mise à jour du tableau des communes de plus de 3 500 habitants suivant la source de l'INSEE concernant les populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2020 ;

Considérant l'impact économique de la crise du Covid-19 pour certains bénéficiaires occupations du domaine public à titre commercial ;

Vu le rapport de son président, complété d'une note au rapporteur, proposant d'actualiser le barème des redevances d'occupation du domaine public routier départemental, pour l'année 2020 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'approuver :

- la nouvelle annexe E du règlement départemental de voirie, dont le projet est joint en annexe, actualisant le barème des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public routier départemental, pour 2020 ;

- pour les occupations à titre commercial situées en surface du domaine public routier, qui n'ont pu pleinement jouir de leurs autorisations d'occupation en raison de la période de confinement liée au Covid19 :
 - une exonération totale de redevance pendant la période de confinement pour les mois de mars à mai 2020 inclus ;
 - au titre de l'année 2020 (juin à décembre inclus), compte tenu des difficultés économiques découlant de la crise sanitaire, la réduction de 80 % des tarifs d'occupation du domaine public départemental suivant, **qui donne le barème suivant pour les occupations concernées** :

Nature de l'occupation	Commune < 3500 hab. 2020 en €	Commune ≥ 3500 hab. 2020 en €	Unité	Durée
Occupations surfaciques à caractère commercial				
Baraques, camion boutique, camion snack, surface bâtie : local fermé à usage commercial (structure pour la vente)	4	5	m ²	forfait mensuel
Baraques, camion boutique, camion snack, surface bâtie : local fermé à usage commercial (structure pour la vente)	0,4	0,6	m ²	journée
Autre point de vente : étalage, maraîcher, producteur	0,2	0,4	m ²	journée
Autre point de vente : étalage, maraîcher, producteur	1	2	m ²	forfait mensuel
Terrasse commerciale pour chaises, tables...	0,4	0,8	m ²	mois
Terrasse commerciale pour chaises, tables...	0,2	0,2	m ²	journée

2°) de prendre acte de :

- la mise à jour de la population totale des communes des Alpes-Maritimes conformément aux chiffres officiels de l'INSEE au 1^{er} janvier 2020, pour le calcul de la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier départemental par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;
- l'actualisation du tarif des redevances concernant les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz et les réseaux de communications électroniques ;
- les autres coefficients du barème demeurant inchangés.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Annexe E : BAREME DES REDEVANCES POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL 2020

I. PRINCIPES GENERAUX

a) Rappel législatif :

Code général de la propriété des personnes publiques :

« Art. L. 2122-1 du CGPPP - Nul ne peut, sans disposer d'un titre l'y habilitant, occuper une dépendance du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 ou l'utiliser dans des limites dépassant le droit d'usage qui appartient à tous. »

« Art. L. 2122-2 du CGPPP - L'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être que temporaire. »

« Art. L. 2122-3 du CGPPP - L'autorisation mentionnée à l'article L. 2122-1 présente un caractère précaire et révoquant.»

Code de la voirie routière :

« Art. L. 113-2 ... l'occupation du domaine public routier n'est autorisée que si elle a fait l'objet, soit d'une permission de voirie dans le cas où elle donne lieu à emprise, soit d'un permis de stationnement dans les autres cas. Ces autorisations sont délivrées à titre précaire et révoquant. »

« Art. L. 113-3 Sous réserve des prescriptions prévues à l'article L. 122-3, les exploitants de réseaux peuvent occuper le domaine public routier en y installant des ouvrages, dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec son affectation à la circulation terrestre. Le gestionnaire du domaine public routier peut, dans l'intérêt de la sécurité routière, faire déplacer les installations et les ouvrages situés sur ce domaine aux frais de l'occupant dans des conditions définies par décret en Conseil d'État. » Cf. : décret n° 2006-1133 du 8 septembre 2006.

Code des postes et des communications électroniques : art L.47

Lorsque le Conseil départemental est saisi d'une demande de permission de voirie par un opérateur de communications électroniques et qu'il constate que le droit de passage de cet opérateur peut être assuré par l'utilisation des installations existantes d'un autre occupant du domaine public, alors le Conseil départemental peut inviter les deux parties à se rapprocher pour convenir des modalités de partage de ces installations.

b) Principes relatifs aux redevances pour occupation du domaine public routier

Toute autorisation, permission de voirie ou permis de stationnement, délivrée aux occupants par arrêté du Président du Conseil départemental, sera préalablement demandée et fixera la date de début, la durée, le motif et les conditions matérielles de cette occupation.

Sont concernés :

- Les permissions de voirie avec emprise au sol.
- Les permis de stationnement sans emprise, délivrés par le Président du Conseil départemental pour les routes départementales hors agglomération.

La redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation (article L. 2125-3 du CGPPP). Le montant de la redevance est arrondi à l'euro le plus proche, conformément à l'article L. 2322-4 du CGPPP.

La redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public par le bénéficiaire d'une autorisation est payable d'avance et annuellement. Conformément aux dispositions du CGPPP, « en cas de retard dans le paiement des redevances dues pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public les sommes restant dues sont majorées d'intérêts moratoires au taux légal ». Après lettre de rappel non suivie de paiement, le comptable public pourra, à l'expiration d'un délai de 20 jours, engager des poursuites à l'encontre du redevable, les frais de poursuite étant à sa charge.

Conformément à l'article R.116-2 du Code de la voirie routière, en cas d'installation sans autorisation ou d'occupation portant atteinte au domaine public, une amende de 5ème classe pourra être dressée, sans toutefois pouvoir excéder le montant prévu à l'article 131-13 du code pénal. De plus les contraventions qui sanctionnent les occupants sans titre d'une dépendance du domaine public, se commettent chaque journée et pourront donner lieu au prononcé d'une amende pour chaque jour où l'occupation est constatée, lorsque cette occupation sans titre compromet l'accès à cette dépendance, son exploitation ou sa sécurité (conformément à l'article L. 2132-27 du CGPPP).

- 1) Être admis à se libérer par le versement d'acomptes.
- 2) Être tenu de se libérer par le versement de la redevance due soit pour toute la durée de l'autorisation si cette durée n'excède pas cinq ans, soit pour une période quinquennale dans le cas contraire (Article L. 2125-4 du CGPPP).

Toute occupation du domaine public entraîne le recouvrement d'une redevance, qui ne vaut pas droit d'occupation.

II. FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossier définis ci-dessous sont appliqués à chaque nouvelle permission de voirie, permis de stationnement :

- Pour une autorisation initiale : **50 €**.
- Pour un renouvellement (en continu, sans discontinuité dans la durée de l'occupation) sans modification du tiers, de la nature, de l'étendue, du lieu ou des conditions techniques : **25 €**.

Il sera perçu au profit du Département, les frais de dossier correspondant à une autorisation initiale, en dehors des cas expressément mentionnés ci-dessus au titre du renouvellement. Les autorisations consenties à titre gratuit, conformément au présent barème sont dispensées de frais de dossier.

III. OCCUPATIONS SOUMISES A UN TARIF REGLEMENTAIRE :

1. RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Le barème défini par le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 est appliqué et revalorisé annuellement sans réduction.

Le montant de la redevance, due par EDF et Enedis pour l'occupation du domaine public routier départemental des Alpes-Maritimes, est fixé dans la limite du plafond annuel suivant : $PR = (0,0457 P + 15 245)$ euros où P représente la somme de la population totale des communes des Alpes-Maritimes résultant du dernier recensement de l'INSEE, soit au 1^{er} janvier 2020 : $P = 1.097.496$ habitants.

Réévaluation :

Conformément aux dispositions de l'article R3333-4 du Code général des collectivités territoriales, les plafonds des redevances évoluent au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index « ingénierie », dont le coefficient s'élève à 1,3885 pour 2020.

2. RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ

Le calcul de la redevance mentionné au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, est appliqué sans réduction. Au premier janvier de chaque année, le Département applique les taux plafonds des revalorisations annuelles, conformément aux dispositions prévues au décret.

Art. R. 3333-12 du CGCT - « Les redevances dues aux départements pour l'occupation de leur domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, ainsi que par les canalisations particulières de gaz, sont fixées par le conseil départemental dans les conditions prévues aux articles R. 2333-114 et R. 2333-117 ».

Art. R. 2333-114 du CGCT - La redevance due chaque année pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, ainsi que par les canalisations particulières de gaz, est fixée dans la limite du plafond suivant :

$$PR = (0,035 \times L) + 100 \text{ €} ;$$

Où **PR** est le plafond de redevance due par l'occupant du domaine ;

L représente la longueur des canalisations sur le domaine public exprimée en mètres et 100 € représente un terme fixe.

Réévaluation :

Conformément aux dispositions de l'article R. 3333-12 du Code général des collectivités territoriales, les plafonds des redevances évoluent au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index « ingénierie », dont le coefficient s'élève à 1,26 pour 2020.

3. OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL (DPRD) PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES RESEAUX

3.1 TRANSPORT ET DISTRIBUTION ELECTRICITE

Art. R. 3333-4-1 du CGCT - La redevance annuelle pour l'occupation provisoire du DPRD par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public **de transport d'électricité** est fixée au plafond suivant :

$$PR'T = 0,35 * LT$$

PR'T redevance due en euros, au titre de l'occupation provisoire du DPRD par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de transport ;

LT longueur en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le DPRD et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Art. R. 3333-4-2 du CGCT - La redevance annuelle pour l'occupation provisoire, constatée au cours d'une année, du DPRD par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité est fixée au plafond suivant :

$$PR'D = PRD/10$$

PR'D : plafond de redevance due en euros, au titre de l'occupation provisoire du DPRD par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de distribution ;

PRD : plafond de redevance due par le gestionnaire du réseau de distribution au titre de l'article R. 2333-105.

3.2 TRANSPORT ET DISTRIBUTION GAZ

Art. R. 3333-13 du CGCT - Les redevances dues chaque année à un département pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, sont fixées par le conseil départemental dans les conditions prévues aux articles R. 2333-114-1 et R. 2333-117.

Article R. 2333-114-1 du CGCT - La redevance annuelle pour l'occupation provisoire du DPRD par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée au plafond suivant :

$$PR' = 0,35 * L$$

PR' : plafond de redevance due en euros, au titre de l'occupation provisoire du DPRD par les chantiers de travaux ;

L : longueur en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le DPRD et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

4. RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Les taux des redevances du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, sont appliqués sans réduction. Au premier janvier de chaque année, le Département applique les taux plafonds des revalorisations annuelles, conformément aux dispositions prévues au décret et aux articles R 20-51 et R 20-52 du Code des postes et des communications électroniques (CPCE).

a) Pour chaque artère tarif au 1^{er} janvier 2020 :

- par kilomètre linéaire aérien : **55,54 €**
- par kilomètre linéaire souterrain : **41,66 €**

b) Pour les installations autres que les stations radioélectriques tarif au 1^{er} janvier 2020 :

- emprise par m²: **27,77 €**

c) Pour les installations radioélectriques tarif au 1^{er} janvier 2020 :

- stations radioélectriques avec antenne de plus de 1 m : **210 €**
- stations radioélectriques avec pylône de plus de 1 m : **410 €**

5. EAU ET ASSAINISSEMENT

Toute canalisation de distribution d'eau et d'assainissement est soumise à l'application des articles R.3333-18 et R.2333-121 à R.2333-123 du CGCT. Sont également soumis à redevance, les autres ouvrages bâtis non linéaires, hormis les regards de réseaux d'assainissement.

Les montants annuels des redevances sont fixés comme suit et sont appliqués sans réduction :

- canalisation (kilomètre linéaire) : 10 €
- ouvrages bâtis non linéaires (hors les regards) par m² indivisible d'emprise au sol : 2 €

Les taux sont fixes, sous réserve d'une délibération du Conseil départemental actant une réévaluation.

NB : Le calcul s'applique au linéaire principal de la canalisation mais pas aux branchements.

6. ECLAIRAGE PUBLIC

- redevance annuelle par candélabre : 179 €

7.

AUTRES

RESEAUX

- ouvrages enterrés : 5 € ml/an
- ouvrages aériens : 10 € ml/an

8. OCCUPATIONS DES ESPACES PUBLICS ROUTIERS DEPARTEMENTAUX :

Nature de l'occupation	Commune < 3500 hab. 2020 en €	Commune ≥ 3500 hab. 2020 en €	Unité	Durée
Occupations surfaciques à caractère commercial				
Baraques, camion boutique, camion snack, surface bâtie : local fermé à usage commercial (structure pour la vente)	20	25	m ²	forfait mensuel
Baraques, camion boutique, camion snack, surface bâtie : local fermé à usage commercial (structure pour la vente)	2	3	m ²	journée
Autre point de vente : étalage, maraîcher, producteur	1	2	m ²	journée
Autre point de vente : étalage, maraîcher, producteur	5	10	m ²	forfait mensuel
Terrasse commerciale pour chaises, tables...	2	4	m ²	mois
Terrasse commerciale pour chaises, tables...	1	1	m ²	journée
Autre occupation (parking, dépôt de matériel...)	6	12	m ²	an
Accès : chantier, station service, carrières y compris aire de retournement	3	3	m ²	an
Clôture	4	4	ml	an
Répéteur pour télérelevé	1	1	unité	an
Échafaudage et palissade				
Échafaudage et palissade jusqu'à 20 m ² (forfait de 0,01m ² à 20 m ²)	30	30	forfait	mois
Échafaudage et palissade au-delà de 20 m ²	60	60	forfait	mois
Occupation à caractère non commercial				
Clôture	2	2	ml	an
Autre occupation au m ²	5	7	m ²	an
Publicité, pré-enseigne et enseigne				
Dispositifs publicitaires				
Dispositifs publicitaires non lumineux, non numériques	80	120	m ²	an
Dispositifs publicitaires lumineux ou numériques	100	150	m ²	an
Pré-enseigne non numérique				
Pré-enseigne non numérique dont la somme des superficies ≤ 8m ²	10	15	m ²	an
Pré-enseigne non numérique dont la somme des superficies > 8 m ²	20	25	m ²	an

Pré-enseigne numérique				
Pré-enseigne numérique dont la somme des superficies ≤ 8m ²	20	30	m ²	an
Pré-enseigne numérique dont la somme des superficies > 8m ²	40	50	m ²	an
Enseigne				
Enseigne dont la somme des superficies ≤ 7m ²	50	70	forfait	an
Enseigne dont la somme des superficies > 7m ²	20	30	m ²	an
Prestation entretien et exploitation par les services départementaux routiers				
Mise à disposition de personnel (par heure)				
Encadrant	32	32	forfait	heure
Agent	26	26	forfait	heure
Majoration, pour intervention de nuit entre 18h et 6h : Encadrant	16	16	forfait	heure
Majoration, pour intervention de nuit entre 18h et 6h : Agent	13	13	forfait	heure
Majoration pour Week-end et jours fériés : Encadrant	10,5	10,5	forfait	heure
Majoration pour Week-end et jours fériés : Agent	8,5	8,5	forfait	heure
Mise à disposition de véhicules et engins par heure (hors carburant)				
Véhicule léger	4	4	forfait	heure
Véhicule utilitaire léger	6,5	6,5	forfait	heure
Fourgon	16,5	16,5	forfait	heure
Camion	21	21	forfait	heure
Flèche lumineuse de rabatement de remorque	12	12	forfait	heure
Tracteur	36	36	forfait	heure
Remorques à panneaux	1	1	forfait	heure
Balayeuse	60	60	forfait	heure
Autre engin spécialisé	70	70	forfait	heure
Mise à disposition de fournitures et équipements				
Fournitures : carburant, absorbant, sel, enrobés (etc.)	prix acquisition			
Équipements: balises, délinéateurs, glissières...	prix acquisition			
Prestations externalisées	prix acquisition			
Tournage de film, publicité, prise de vue et essais automobile entre 7h et 21h par route				
Arrêté de circulation avec coupures de maximum de 10 mn	200	200	forfait	½ journée
Autre cas coupure supérieure à 10 mn (forfait 1/2 journée)	500	500	forfait	½ journée
Tournage de film, publicité, prise de vue et essais automobile entre 21h et 7h par route				
Avec impact sur la circulation (coupures de la circulation)	500	600	forfait	Une nuit

Commune de plus de 3 500 habitants, base population INSEE. Étant entendu que les demi-journées sont non fractionnables : ½ journée de 7h à 14h et de 14h à 21h ; journée de 7h à 21h et nuit entre 21h à 7h.

Le montant de la redevance par occupation des espaces publics routiers départementaux est calculé comme suit :

$$\text{Redevance} = \{[\text{nb unités sollicitées (ml, m}^2\text{...)} * (\text{Tarif})] \times \text{durée}\}$$

RQ : Lorsque l'établissement d'une permission de voirie ou de stationnement concerne un ensemble de communes dont la majorité est supérieure à 3 500 habitants, le tarif applicable est celui des communes de plus de 3 500 habitants.

Les occupations d'intérêt général suivantes sont exonérées de redevances :

- services de protection et de prévention à but non lucratif, liste non exhaustive : gendarmerie, police, pompier, SAMU, sécurité civile, société nationale de sauvetage en mer ;
- mobilier urbain non publicitaire y compris les panneaux à message variable (réservés à l'information sur les conditions de circulation), les installations intéressant la collecte des ordures (poubelles, containers publics..), ainsi que les stations météorologiques ;
- stèle et mémorial ;
- aménagement paysager mis à la disposition d'une collectivité ou d'un groupement de collectivité, et entretenu à ses frais ;
- terrain non exploitable du fait de ses caractéristiques et entretenu par le bénéficiaire à sa demande et à ses frais ;
- œuvres artistiques et culturelles à but non commercial, bénéficiant librement à tous.

9. INSTALLATIONS NON PREVUES AU BAREME

Pour les installations non prévues dans le présent barème de redevance, la délégation est donnée à la Commission Permanente afin de fixer le taux des redevances.

10. REVALORISATIONS ANNUELLES DES TAUX DES REDEVANCES

Seules les redevances encadrées par la loi font l'objet d'une revalorisation annuelle automatique au 1^{er} janvier de chaque année.

11. MISE EN CONCURRENCE DES OCCUPATIONS A CARACTERE COMMERCIAL

Pour les occupations à caractères économiques soumises à la mise en concurrence (ordonnance du 19 avril 2017), le barème des redevances représente le plancher (montant minimum) de toutes propositions financières des candidats.

Communes de plus de 3 500 habitants :

Antibes	74 161
Beaulieu-sur-Mer	3 743
Beausoleil	13 744
Biot	10 084
Cagnes-sur-Mer	51 406
Cannes	74 686
Cap-d'Ail	4 666
Carros	12 469
Châteauneuf-Grasse	3564
Contes	7 512
Drap	4 583
Gattières	4 171
Grasse	51 342
La Colle-sur-Loup	7 991
La Gaude	6 718
La Roquette-sur-Siagne	5 484
La Trinité	10 077
Le Cannet	41 864
Le Rouret	4 118
Levens	4 784
Mandelieu-la-Napoule	22 715

Menton	29 461
Mouans-Sartoux	10 019
Mougins	19 865
Nice	342 979
Pégomas	8 060
Peymeinade	8 294
Roquebrune-Cap-Martin	12 826
Roquefort-les-Pins	6 942
Saint-André-de-la-Roche	5 487
Saint-Cézaire-sur-Siagne	4 007
Saint-Jeannet	4 234
Saint-Laurent-du-Var	28 656
Saint-Paul-de-Vence	3 549
Saint-Vallier-de-Thiery	3 697
Sospel	3 901
Tourrette-Levens	4 997
Tourrettes-sur-Loup	4 078
Valbonne	13 850
Vallauris	26 834
Vence	18 769
Villefranche-sur-Mer	5 139
Villeneuve-Loubet	15 425

Source : INSEE : populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17819-DE-1-1

Date de télétransmission : 30 juin 2020

Date de réception : 30 juin 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française
—

COMMISSION PERMANENTE

—
Séance du 26 JUIN 2020
—

DELIBERATION N° 21

—
POLITIQUE CULTURELLE - MESURES DIVERSES

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale adoptant la politique culturelle du Département pour l'année 2020 et approuvant dans ce cadre la poursuite de l'action en faveur du tissu culturel, du patrimoine culturel et de la pérennisation de la lecture publique ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale approuvant la Charte départementale de la laïcité et des valeurs républicaines ;

Vu la convention de partenariat signée le 20 décembre 2019 entre le musée des arts asiatiques (MAA) et le musée du quai Branly – Jacques CHIRAC (MQB), prévoyant l'adaptation de l'exposition « Enfers et fantômes d'Asie », initialement produite par le MQB et présentée à Nice du 1er août au 30 novembre 2020 ;

Considérant l'intérêt pour le musée départemental des arts asiatiques de faire réaliser une bande dessinée à destination du jeune public, qui sera mise en vente dans la boutique du musée et qui intégrera dans le scénario des œuvres de sa collection ainsi que des dessins du musée ;

Considérant l'intérêt scientifique pour le musée départemental des arts asiatiques de compléter l'exposition itinérante « Enfers et fantômes d'Asie » par des prêts d'œuvres auprès du musée des Beaux Arts Jules Chéret de la Ville de Nice, du musée Cernuschi de Paris et de la Bibliothèque nationale de France ;

Considérant l'intérêt scientifique pour le musée départemental des Merveilles de participer à une exposition semi-permanente dans un espace culturel prestigieux tel que celui du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem) ;

Vu le rapport de son président, proposant d'approuver :

- la répartition des subventions de fonctionnement destinées aux associations et organismes œuvrant dans le domaine de la culture ;
- l'attribution de subventions départementales de fonctionnement et d'investissement, au titre du patrimoine culturel et au titre du dispositif départemental en faveur du patrimoine religieux ;
- le contrat de cession de droits à passer avec l'auteur CMD pour la création d'une bande dessinée pour le musée des arts asiatiques ;
- le contrat de prêt entre le musée des Beaux Arts Jules Chéret de la Ville de Nice et le musée des arts asiatiques, concernant le prêt d'un recueil d'estampes destiné à être exposé dans le cadre de l'exposition temporaire « Enfers et fantômes d'Asie » ;
- le contrat de prêt entre le musée CERNUSCHI de Paris et le musée des arts asiatiques, concernant le prêt de deux œuvres destinées à être exposées dans le cadre de l'exposition temporaire « Enfers et fantômes d'Asie » ;
- le contrat de prêt entre la Bibliothèque nationale de France et le musée des arts asiatiques, concernant le prêt de deux œuvres destinées à être exposées dans le cadre de l'exposition temporaire « Enfers et fantômes d'Asie » ;
- la convention de dépôt entre le Mucem et le musée des Merveilles concernant le dépôt de cinq œuvres destinées à être exposées dans le cadre de l'exposition semi-permanente « Le Grand Mezze » sur l'alimentation en Méditerranée ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant le subventionnement culturel de fonctionnement :

- d'attribuer, au titre de l'année 2020, aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe, des subventions culturelles de fonctionnement pour un montant total de 119 300 € ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département :
 - les conventions, applicables à compter de leur notification jusqu'au 31 janvier 2021, s'y rapportant, précisant les modalités d'attribution de ces aides, dont les projets type sont joints en annexe, à intervenir avec les associations et organismes publics mentionnés dans le tableau également joint en annexe ;
 - l'avenant n°1 à la convention du 21 mars 2020 pour l'organisation d'un projet artistique de solidarité territoriale, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec le Centre de développement culturel du Pays de Grasse, relatif à l'attribution par le Département d'une subvention complémentaire ;

2°) Concernant le subventionnement au titre du patrimoine :

- d'attribuer au titre des travaux concernant la restauration, la connaissance et la valorisation du patrimoine départemental, aux bénéficiaires figurant dans les tableaux des variables joints en annexe, des subventions de fonctionnement et d'investissement pour un montant respectif total de 12 276 € et de 284 060,40 € (dont 53 641,20 € consacrés au dispositif départemental du patrimoine religieux) ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions s'y rapportant précisant les modalités d'attribution de ces aides, dont les projets types sont joints en annexes, à intervenir avec les associations et organismes publics mentionnés dans les tableaux également joints en annexes.

3°) Concernant le musée départemental des arts asiatiques (MAA) :

- d'approuver le contrat de cession de droits à intervenir entre le musée départemental des arts asiatiques et l'auteur CMD sur une œuvre de bande dessinée pour enfants destinée à être vendue à la boutique du musée ;
- de prendre acte que l'auteur sera rémunéré à hauteur de 4 200 € pour la réalisation de cet ouvrage original et la cession des droits de reproduction et de représentation, correspondant à une première édition de 2 000 exemplaires ;

- d'approuver les contrats de prêt, consentis à titre gratuit, pour l'exposition « Enfers et fantômes d'Asie » du 1^{er} août au 30 novembre 2020, à intervenir entre le MAA et :
 - le musée des Beaux Arts Jules Chéret de la Ville de Nice, autorisant le prêt d'un recueil d'estampes japonaises et réglementant les conditions dans lesquelles il est consenti au MAA ;
 - le musée Cernuschi de Paris, autorisant le prêt de trois œuvres et réglementant les conditions dans lesquelles il est consenti au MAA ;
 - la Bibliothèque nationale de France, autorisant le prêt d'estampes et réglementant les conditions dans lesquelles il est consenti au MAA ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, lesdits contrats, dont les projets sont joints en annexe ;

4°) Concernant le musée des Merveilles :

- d'approuver la convention de dépôt à intervenir avec le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, de cinq œuvres destinées à être exposées dans le cadre de l'exposition sur le thème de l'alimentation en Méditerranée, qui se tiendra du 8 décembre 2020 au 8 décembre 2023, dans l'espace « Le Grand Mezze » du Mucem.
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention réglementant les conditions dans lesquelles ledit dépôt est garanti, dont le projet est joint en annexe ;

5°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 933, programmes « Subventions culturelles » et « Patrimoine », et sur les disponibilités du chapitre 913, programme « Patrimoine » du budget départemental ;

6°) de prendre acte que M AZINHEIRINHA se déporte.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

COMMISSION PERMANENTE
SUBVENTIONS CULTURELLES DE FONCTIONNEMENT - CONVENTIONS COMMUNES / ASSOCIATIONS - LISTE DES VARIABLES

N° DE DOSSIER	ORGANISME SUBVENTIONNÉ	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION	ACTIONS DU BÉNÉFICIAIRE
			TOTAL	1er versement	2d versement		
2020_05027	COMMUNE DE VILLENEUVE-LOUBET	Hôtel de Ville - B.P. n° 59 - 06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX	15 000	9 000	6 000	Organisation des soirées et fêtes gourmandes	
2020_00432	COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER	Place de l'Hôtel de Ville - B.P. n° 79 - 06802 CAGNES-SUR-MER CEDEX	20 000	12 000	8 000	Manifestations culturelles	
2020_11408	CENTRE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DE GRASSE	Théâtre de Grasse - 2 avenue Maximin Isnard - 06130 GRASSE	25 000	15 000	10 000	Projet artistique de solidarité territoriale	
TOTAL			60 000	36 000	24 000		

SUBVENTIONS CULTURELLES - COMMISSION PERMANENTE				
N° dossier	Commune	Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant en €
2020_02908	Le Cannet	ACADEMIE DE MUSIQUE AZUREENNE	fonctionnement	1 000
2020_02896	Nice	ASSOCIATION CULTURELLE ET MUSICALE LES CHORALINES	fonctionnement et organisation d'un concert pour la paix	1 500
2020_02968	Nice	ASSOCIATION IL ETAIT UN TRUC	fonctionnement	1 000
2020_05287	Nice	ASSOCIATION L'ATTRACTION	fonctionnement	1 000
2020_05270	Nice	ASSOCIATION TRANS	Festival "les Inclassables"	2 000
2020_08626	Cannes	CANNES CINEMA	aide complémentaire pour le fonctionnement	1 000
2020_03171	Valdeblore	CANTA TI PASSA	fonctionnement	1 000
2020_03074	Nice	CAP ART 06	fonctionnement	2 000
2020_11408	Grasse	CENTRE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DU PAYS DE GRASSE	projet artistique de solidarité territoriale	25 000
2020_02994	La Trinité	CHOUETTE PRODUCTIONS	fonctionnement	1 000
2020_05279	Cagnes-sur-Mer	CIE BE	aide complémentaire pour le fonctionnement des pôles « petite enfance » et « art thérapie »	3 000
2020_08044	Colomars	COLOM'ARTS	organisation d'expositions et conférences	1 000
2020_05039	Breil-sur-Roya	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA	organisation de soirées musicales	2 000
2020_00432	Cagnes-sur-Mer	COMMUNE DE CAGNES SUR MER	manifestations culturelles	20 000
2020_05161	L'Escarène	COMMUNE DE L'ESCARENE	manifestations culturelles et des festivités sur le territoire de la commune	7 500
2020_05030	Villeneuve-Loubet	COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	organisation du festival "Contes et Légendes"	2 800
2020_05027	Villeneuve-Loubet	COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	organisation des soirées et fêtes gourmandes	15 000
2020_05296	Villefranche-sur-Mer	COMPAGNIE JACQUES BIAGINI	aide complémentaire pour le fonctionnement	5 000
2020_02901	Nice	COMPAGNIE PAS VU PAS PRIS	fonctionnement	3 000
2020_03086	Saint-Etienne de Tinée	EVEIL CULTUREL DE LOISIRS ET D'ART DE LA TINEE	fonctionnement	1 000
2020_05312	Bonson	FESTIVAL DU PEU	organisation du Festival du Peu	2 000
2020_07835	Nice	LA RUE LUBERLU	spectacles de cirque et atelier pédagogique	3 000
2020_03004	Valbonne	LE PETIT THEATRE DE VALBONNE	fonctionnement	2 000
2020_05023	Grasse	LEI BAISSO LUSERNO	fonctionnement	1 000

N° dossier	Commune	Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant en €
2020_02974	Tourrette-Levens	LES AMIS DU CHATEAU	fonctionnement	7 000
2020_05407	Cagnes-sur-Mer	O C BLUES LIVE	fonctionnement	6 000
2020_08628	Châteauneuf	RODE DE BASSO PROUVENCO ALPES MARITIMES	aide complémentaire pour le fonctionnement	500
2020_02910	Tende	SOS PATRIMOINE TENDE	sauvegarde du patrimoine historique, environnemental et culturel	1 000
TOTAL				119 300

COMMISSION PERMANENTE

SUBVENTIONS PATRIMOINE - CONVENTIONS FONCTIONNEMENT - Liste des variables

Bénéficiaire	Adresse	Montant de la subvention (en €)	Taux de la subvention (%)	Montant total des travaux estimé (en €)	Objet de la subvention
<i>Fondation Maeght</i>	<i>623, chemin des Gardettes 06570 SAINT-PAUL-DE- VENCE</i>	10 000,00 €	41,67%	24 000,00 €	Restauration d'une œuvre de Jesus-Rafael Soto, le <i>Pénétrable</i>
<i>Ville de Menton</i>	<i>Hôtel de Ville</i>	2 276,00 €	10,00%	22 760,00 €	Restauration de cinq œuvres d'art du Palais Carnoles
TOTAL		12 276,00 €			

COMMISSION PERMANENTE

CONVENTIONS D'INVESTISSEMENT - PATRIMOINE - LISTE DES VARIABLES

Bénéficiaire	Adresse	Montant de la subvention (en €)	Taux de la subvention (%)	Montant total des travaux estimé (en €)	Objet de la subvention
Association "Cap Moderne"	Avenue de la Gare Esplanade de la Gare 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN	165 000,00 €	15,00%	1 100 000,00 €	Achèvement des travaux de restauration de la villa E 1027
Société du Saint-Sépulcre - Confrérie des pénitents bleus - NICE	Villa Mauresque 30 rue André Theuriet 06100 NICE	5 419,20 €	40,00%	13 548 €	Etude préalable à la restauration de l'orgue Valoncini situé dans la Chapelle du Saint-Sépulcre
Fondation Maeght	623, chemin des Gardettes 06570 SAINT-PAUL-DE-VENTE	40 000,00 €	49,38%	81 000 €	Travaux de sécurisation de la Fondation et de ses collections et restauration d'une œuvre d'art installée de façon permanente dans le jardin
Groupe d'étude pour les chemins de fer de Provence	Dépôt des locomotives Avenue Alexandre Barety 06260 PUGET THENIERS	20 000,00 €	33,00%	60 548,00 €	Achèvement des travaux de remise en service de la locomotive à vapeur n° E327 de 1909 classée Monument historique (train des Pignes)
TOTAL		230 419,20 €			

COMMISSION PERMANENTE

DISPOSITIF DEPARTEMENTAL PATRIMOINE RELIGIEUX- COLLECTIVITES - LISTE DES OPERATIONS

Bénéficiaire	Adresse	Coût du projet	Montant subventionnable	Montant de la subvention (en €)	Taux de la subvention (%)	Objet de la subvention
Commune de Roquefort-les-Pins	Mairie de Roquefort-les-Pins Mairie Place Antoine Merle 06330 ROQUEFORT-LES-PINS	15 605,00 €	12 484,00 €	3 745,20 €	30,00%	Réfection du toit de l'église du Petit Montmartre
Commune de L'ESCARÈNE	Mairie de L'Escarène Mairie Place d'Audiffret 06440 L'ESCARÈNE	47 320,00 €	47 320,00 €	14 196,00 €	30,00%	Travaux intérieurs de réhabilitation de la chapelle Saint-Pancrace
Commune de Contes	Mairie de Contes Mairie Rue du 8 Mai 1945 06390 CONTES	170 000,00 €	119 000,00 €	35 700,00 €	30,00%	Restauration de la chapelle Saint-Joseph
TOTAL				53 641,20 €		

INVESTISSEMENT

COMMUNE	BENEFICIAIRE	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT DE LA SUBVENTION (en euros)
ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	Association "Cap Moderne"	Poursuite des travaux de restauration de la villa E 1027	165 000,00
PUGET-THÉNIERS	Groupe d'étude pour les chemins de fer de Provence	Remise en service de la locomotive à vapeur n° E327 de 1909 classée Monument historique (train des Pignes)	20 000,00
ROQUEFORT-LES-PINS	Commune de Roquefort-les-Pins	Réfection du toit de l'église du Petit Montmartre	3 745,20 €
SAINT-PAUL-DE-VENCE	Fondation Maeght	Travaux de sécurisation de la Fondation et de ses collections et restauration d'une œuvre d'art installée de façon permanente dans le jardin	40 000,00 €
CONTES	Commune de Contes	Restauration de la chapelle Saint-Joseph	35 700,00 €
NICE	Société du Saint-Sépulcre - Confrérie des pénitents bleus - NICE	Etude préalable à la restauration de l'orgue Valoncini situé dans la Chapelle du Saint-Sépulcre	5 419,20 €
L'ESCARENE	Commune de L'ESCARENE	Travaux intérieurs de réhabilitation de la chapelle Saint-Panrace	14 196,00 €
Total			284 060,40 €

FONCTIONNEMENT

COMMUNE	BENEFICIAIRE	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT DE LA SUBVENTION (en euros)
MENTON	Commune de Menton	Restauration de cinq œuvres d'art du Palais Carnoles	2 276,00 €
SAINT-PAUL-DE-VENCE	Fondation Maeght	restauration d'une œuvre de Jesus-Rafael Soto, <i>le Pénétrable</i>	10 000,00 €
Total			12 276,00 €

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17728-DE-1-1

Date de télétransmission : 2 juillet 2020

Date de réception : 2 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française
—————

COMMISSION PERMANENTE

—————
Séance du 26 JUIN 2020
—————

DELIBERATION N° 22

—————
EDUCATION - MESURES DIVERSES

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.213-1, L.151-4, L.421-24, R.216-4, R.421-35 et suivant ;

Vu la loi du 15 mars 1850, dite loi "Falloux" relative à l'enseignement, reprise par l'article L.151-4 du code de l'éducation, selon lequel la participation du Département aux dépenses d'investissement des collèges privés ne peut excéder 10 % des dépenses annuelles de fonctionnement des établissements ;

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'article 81 modifiant l'article L.213-1 du code de l'éducation, relatif aux secteurs de recrutement des collèges ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération prise le 18 décembre 1997 par l'assemblée départementale, adoptant le principe de la prise en charge des dépenses de transport des élèves des collèges vers les installations sportives extérieures, dans le cadre de l'éducation physique et sportive obligatoire ;

Vu la délibération prise le 28 juin 2002 par l'assemblée départementale, approuvant le principe d'une aide aux lycées professionnels et techniques privés du département sous contrat d'association avec l'État, dans le cadre de la loi "Astier" ;

Vu la délibération prise le 29 avril 2013 par la commission permanente, approuvant les nouvelles modalités de prise en charge directe par les collèges des dépenses des transports scolaires et périscolaires des élèves ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale, donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par l'assemblée départementale, remplaçant la récompense en numéraire des récipiendaires de la mention "Très bien" au brevet des collèges par l'obtention d'un pass numérique d'activités donnant des accès préférentiels ou gratuits à des activités culturelles, sportives ou de loisirs ;

Vu les délibérations prises les 18 octobre 2019 et 3 février 2020 par l'assemblée départementale, approuvant pour l'année 2020 la politique éducation, la répartition des dotations initiales de fonctionnement entre les collèges publics des Alpes-Maritimes, le montant destiné aux transports périscolaires obligatoires dans le cadre des sorties d'éducation physique et sportive, et reconduisant les mesures visant à soutenir les actions proposées par les associations et organismes du secteur éducatif ;

Vu le rapport de son président, complété d'une note au rapporteur, proposant :

- l'octroi de subventions complémentaires aux charges de fonctionnement des collèges publics ;
- l'attribution, aux collèges publics concernés, de subventions indispensables à la continuité de leurs services de restauration et d'hébergement ;
- l'attribution de participations de fonctionnement à certains collèges pour la prise en charge des transports périscolaires hors forfait des élèves ;
- l'attribution des subventions d'aide à l'investissement aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat ;
- l'attribution d'une subvention d'aide à l'investissement au lycée professionnel privé sous contrat d'association avec l'Etat Saint-Vincent de Paul à Nice ;
- l'octroi d'une subvention à une association du secteur de l'éducation ;
- la modification des secteurs de recrutement des collèges Ludovic Bréa à Saint-Martin du Var, René Cassin à Tourrette-Levens, Le Pré des Roures au Rouret, Carnot et Les Jasmins à Grasse, La Bourgade à La Trinité, Roger Carlès à Contes, Jean Salines à Roquebillière, Albert Camus et Les Mimosas à Mandelieu-La Napoule ;
- les dispositifs de récompense des lauréats titulaires de la mention « Très bien » au diplôme national du brevet des collèges et du diplôme du baccalauréat.

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) Concernant les participations complémentaires aux charges de fonctionnement des collèges publics :
 - d'octroyer des subventions pour un montant total de 21 914,39 €, détaillées dans le tableau joint en annexe, aux établissements ayant à faire face à des dépenses non prévues dans leur budgets ;
- 2°) Concernant l'aide d'urgence aux services de restauration et d'hébergement des collèges publics :
 - d'allouer un montant total de subventions de 4 927,88 €, réparti selon le tableau joint en annexe, pour la prise en charge des dépenses d'équipement indispensables à la continuité des services de restauration et d'hébergement des collèges publics concernés ;
- 3°) D'allouer un montant total de subventions de 3 880,60 € aux collèges, dont le détail est présenté en annexe, au titre des transports périscolaires hors forfait des élèves ;
- 4°) Concernant les aides à l'investissement à certains collèges privés sous contrat d'association avec l'État :
 - d'allouer, conformément aux dispositions de la loi Falloux reprise par l'article L.151-4 du code de l'éducation, aux collèges privés sous contrat d'association avec l'État, un montant total de subventions de 1 151 722 €, détaillé dans le tableau joint en annexe, destinées prioritairement à la mise en conformité de leurs bâtiments aux normes de sécurité et d'hygiène, au développement des nouvelles technologies et au remboursement des annuités d'emprunt correspondant à ce type de travaux ;
 - d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions correspondantes, dont le projet type est joint en annexe, à intervenir avec les organismes de gestion des collèges concernés également listés en annexe, définissant les modalités de versement de l'aide départementale concernant l'exercice 2020 ;
- 5°) Concernant l'aide à l'investissement au lycée professionnel privé sous contrat d'association avec l'État Saint-Vincent de Paul à Nice :
 - d'allouer à cet établissement une subvention de 12 649 €, détaillée dans le même tableau que cité précédemment ;

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention correspondante, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec l'organisme de gestion du lycée professionnel privé concerné, définissant les modalités de versement de l'aide départementale ;
- 6°) Concernant une subvention à une association du secteur de l'éducation :
- d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € à l'association ISSAUTIER Prévention routière pour ses actions de sensibilisation des collégiens aux risques routiers ;
 - d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention correspondante à intervenir avec ladite association, définissant les modalités d'attribution de l'aide départementale, pour l'année scolaire 2020/2021, dont le projet de convention est joint en annexe ;
- 7°) d'approuver la sectorisation des collèges publics Ludovic Bréa à Saint-Martin du Var, René Cassin à Tourrette-Levens, Le Pré des Roures au Rouret, Les Jasmins et Carnot à Grasse, La Bourgade à La Trinité, Roger Carlès à Contes, Jean Salines à Roquebillière, Albert Camus et Les Mimosas à Mandelieu-La Napoule, pour les rentrées scolaires 2020/2021 et 2021/2022, dont le détail est joint en annexe ;
- 8°) Concernant les dispositifs de récompense des lauréats titulaires de la mention « Très bien » au diplôme national du brevet des collèges et au diplôme du baccalauréat :
- d'approuver la liste des prestations prévues au dispositif de récompense des lauréats titulaires de la mention « Très bien » suivante :
 - 1 bon de réduction à valoir sur l'achat de livres ou CD dans une librairie du département (coût unitaire pour le Département : 9,50 €) ;
 - 1 bon de réduction à valoir sur le prix d'un spectacle de théâtre ou d'un espace culturel du département (coût unitaire pour le Département : 8 €) ;
 - 1 place dans un cinéma du département (coût unitaire pour le Département : 5 €) ;
 - 1 entrée à l'Opéra de Nice ;
 - 1 entrée pour assister à un match d'une équipe professionnelle de handball, volleyball, basketball sur le département ;
 - 1 sortie voile organisée par les bases nautiques du département (coût pour le Département : 15 €) ;
 - 1 forfait ski dans une station des Alpes-Maritimes (coût pour le Département : 10 €) ;
 - 1 billet de luge d'été à Valberg ou La Colmiane (coûts unitaires respectifs pour le Département : 6,60 € et 7,70 €) ;
 - 1 forfait de luge/kart/trotin'herbe à Turini Camp d'argent (coût pour le Département : 6 €) ;
 - 3 activités au Vesubia Mountain park ou 1 descente tyrolienne à la Colmiane (coûts respectifs pour le Département : 30 € et 20 €) ;
 - 1 entrée au parc Alpha à Saint-Martin-Vésubie (coût pour le Département : 6 €) ;

- d'entériner à l'identique le tarif de rémunération de la plateforme Otipass, gestionnaire du dispositif, qui sera facturé sur la base de 0,50 € HT soit 0,60 € TTC par pass activé ;
 - d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention, dont le projet type est joint en annexe, à intervenir avec les différents partenaires qui proposeront les prestations prévues au dispositif, pour la période allant du 15 juillet 2020 au 31 décembre 2021 ;
 - d'octroyer une récompense d'un montant de 200 € aux lauréats scolarisés et domiciliés dans les Alpes-Maritimes, ayant obtenu une mention « Très bien » au diplôme du baccalauréat ;
- 9°) Concernant la désignation des personnalités qualifiées dans les conseils d'administration des collèges :
- de désigner M. René GROSSO, délégué départemental de l'Éducation nationale, ancien président et Vice-président des parents d'élèves du collège L'Eau vive à Breil-sur-Roya, comme deuxième personnalité qualifiée appelée à siéger au conseil d'administration dudit collège, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 15 mai 2021 ;
- 10°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 932 des programmes « Fonctionnement des collèges » et « Vie scolaire » du budget départemental.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

PARTICIPATIONS COMPLEMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT			
Commune	Etablissement	Objet	Montant
Antibes Juan-les-Pins	Sidney Bechet	dotation exceptionnelle de fonctionnement	5 000,00 €
Biot	Eganaude	dotation exceptionnelle de fonctionnement	1 782,00 €
Grasse	Canteperdrix	dotation exceptionnelle de fonctionnement	1 759,15 €
Nice	Parc Impérial	dotation exceptionnelle de fonctionnement	708,80 €
Nice	Collège International JosephVernier	dotation exceptionnelle de fonctionnement	2 816,96 €
Pégomas	Arnaud Beltrame	dotation exceptionnelle de fonctionnement	5 999,28 €
Roquebillière	Jean Salines	dotation exceptionnelle de fonctionnement	1 868,20 €
Valbonne	Collège International de Valbonne	dotation exceptionnelle de fonctionnement	1 980,00 €
TOTAL			21 914,39 €

FONDS D'URGENCE DU SERVICE DE RESTAURATION			
Commune	Etablissement	Objet de la demande	Montant
Nice	Louis Nucéra	réparations des frigos en cuisine	3 299,48 €
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Saint-Blaise	réparation de la vitrine réfrigérée du self	1 628,40 €
TOTAL			4 927,88 €

SUBVENTIONS TRANSPORTS PERISCOLAIRES HORS FORFAIT
--

Période : 1er et 2ème trimestres 2019/2020

Commune	Collège	Intitulé de la manifestation	Montant
Cagnes-sur-mer	Jules Verne	Voyage de la Mémoire	480,00 €
Mougins	Les Campelières	Voyage de la Mémoire	480,00 €
Nice	Louis Nucéra	Voyage de la Mémoire	432,00 €
	Port Lympia	Voyage de la Mémoire	499,00 €
Puget-Théniers	Auguste Blanqui	Les Cadets de la défense (2 sorties)	820,00 €
Saint-Martin du Var	Ludovic Bréa	Les Cadets de la défense (4 sorties)	1 169,60 €
TOTAL			3 880,60 €

INVESTISSEMENT COLLEGES ET LYCEE PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION EXERCICE 2020

COMMUNES	COLLEGES	TYPES OPERATION	MONTANT
ANTIBES	MONT ST JEAN	Remplacement de fenêtres et portes pour isolation thermique Travaux de rénovation de la cage d'escalier avec mise en sécurité des réseaux électriques	45 000,00 €
ANTIBES	NOTRE DAME DE LA TRAMONTANE	Détection incendie Remplacement de matériels de cuisine Signalitique handicapé Grillage stade Salle multimédia	76 115,00 €
ANTIBES	ST PHILIPPE NERI	Lave vaisselle, table de glissement et pose d'un fourneau Bloc fourneau 4 feux vifs 50 ordinateurs reconditionnés	53 082,00 €
CANNES	STE MARIE	Travaux de mise en conformité de 9 salles de classes : Faux plafond Eclairage Maçonnerie Peintures	121 248,00 €
CANNES	STANISLAS CANNES	Travaux de mise en sécurité et mise aux normes du collège Equipement informatique : - mise en œuvre d'une PRA, maintenance et stockage informatique 15 bureaux professeurs Equipement multimédia d'une salle de classe, 4 laboratoires et 1 self : - vidéoprojecteur, tableau triptyque, enceintes, boîtiers, transformateurs, affichage dynamique Equipement laboratoire : - 1 armoire ventilée et 10 microscopes	202 390,00 €
CANNES	JENNY DAGUL	Plaque électrique Cuisseur électrique Friteuse Robot éducatif informatique Ecran tactile	8 921,00 €
GRASSE	FENELON	Travaux de peinture et faux plafonds pour 6 salles de classe : - dépose et enlèvement des faux plafonds , enduits des murs, peintures des portes et radiateurs : 69 836,40	52 550,00 €
MENTON	NOTRE DAME DU SACRE CŒUR	Mise en place d'un écran interactif tactile Remplacement serveur Aménagement d'une salle en mobilier modulable Travaux étanchéité terrasse Remplacement flexible hydraulique ascenseur	39 069,00 €
NICE	DON BOSCO	Travaux de peinture et faux plafonds pour 6 salles de classe du bâtiment M	52 550,00 €
NICE	KEREM MENAHEM	Petits équipements de cuisine Manuels scolaires Logiciels informatiques, abonnements et formation pour communication parents professeurs	3 622,00 €
NICE	BLANCHE DE CASTILLE	Mur de clôture Vidéo surveillance Mobilier scolaire Stores gymnase	44 921,00 €
NICE	STE THERESE LE COLOMBIER	Demande de subvention annuités d'emprunt de l'exercice 2020 pour la réalisation des travaux de rénovation du collège	39 175,00 €

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 18 DU 21 JUILLET 2020

NICE	NAZARETH	Mises aux normes des fenêtres des salles de classes Mise aux normes du système électrique Réfection des toitures Remplacement des luminaires par des leds dans les salles de classes Imprimantes 3 ordinateurs	89 676,00 €
NICE	ST BARTHELEMY	Annuité d'emprunt de l'exercice en cours pour la réalisation des travaux de rénovation du collège (self, cuisine, CDI, salles spécialisées, cours de récréation, préau ...)	54 259,00 €
NICE	ST JOSEPH NICE	Mise aux normes partie chaude cuisine Matériel de cuisine	28 143,00 €
NICE	SASSERNO	Renouvellement du mobilier scolaire (tables et chaises) Renforcement et réhaussement de certains garde corps actuels pour améliorer la sécurité	57 088,00 €
NICE	OR TORAH	Matériel de restauration : gros matériel de cuisine, lave vaisselle, table de prélavage	9 357,00 €
NICE	STANISLAS NICE	Remplacement de la chaudière des bâtiments D et E Remplacement des portes extérieures et des fenêtres du RDC du bât E Remplacement des portes extérieures et des fenêtres du bât C de la classe de technologie Remplacement des portes extérieures et des fenêtres du RDC du bât B, mise en place de gilles anti intrusion Création et aménagement d'un espace de stockage extérieur et sécurisé Remplacement du groupe d'extraction de la VMC des cuisines du self, mise en place d'un variateur Remplacement des appareils d'éclairage dans toutes les circulations de l'établissement Avertissement de l'éclairage de la sonorisation de la salle de spectacle du système de sécurité incendie	117 465,00 €
ROQUEBRUNE CAP MARTIN	ST JOSEPH CARNOLES	Extension du réseau informatique en salle A31 Réfection salle de musique Réfection salle de permanence Remplacement des luminaires des salles de cours et couloirs Sonorisation de la cour du collège avec dépôt et repose des enceintes murales de la cour inférieure Haut parleurs acoustiques encastrés pour la cour inférieure Façonnage et installation des placards de la salle de permanence Façonnage et installation des placards de la salle de musique Réalisation du tableau d'affichage en salle de permanence	57 091,00 €
TOTAL			1 151 722,00 €

COMMUNES	LYCEE	TYPES OPERATION	Décision Président
NICE	ST-VINCENT DE PAUL	Mise en conformité des normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite Informatique d'une salle de classe : 25 ordinateurs Extension du système vidéo surveillance	12 649,00 €
TOTAL GENERAL			1 164 371,00 €



Sectorisation des collèges publics du département des Alpes-Maritimes

Rentrée scolaire 2020/2021

Liste des collèges du département des Alpes-Maritimes soumis à la sectorisation.

Détail des secteurs¹ par collège.

Classement par commune du lieu d'implantation du collège
et par commune de résidence des élèves.

¹ Toute rue non mentionnée à l'intérieur d'un périmètre de secteur fait partie intégrante du secteur.

Collèges publics des Alpes-Maritimes par commune.

ANTIBES	7
Secteur du collège public SIDNEY BECHET	7
Secteur du collège public PIERRE BERTONE	11
Secteur du collège public FERSEN	13
Secteur du collège public LA FONTONNE	17
Secteur du collège public ROUSTAN	19
BEAULIEU-SUR-MER	23
Secteur du collège public JEAN COCTEAU	23
BEAUSOLEIL	27
Secteur du collège public BELLEVUE	27
BIOT	28
Secteur du collège public L'EGANAUDE	28
BREIL-SUR_ROYA	32
Secteur du collège public L'EAU VIVE	32
CAGNES-SUR-MER	33
Secteur du collège public LES BREGUIERES	33
Secteur du collège public ANDRE MALRAUX	37
Secteur du collège public JULES VERNE	40
CANNES	44
Secteur du collège public CAPRON	44
Secteur du collège public LES MURIERS	50
Secteur du collège public GERARD PHILIPPE	53
Secteur du collège public LES VALLERGUES	54
CARROS	59
Secteur du collège public PAUL LANGEVIN	59
CONTES	60
Secteur du collège public VALLEES DU PAILLON – R.CARLES	60
GRASSE	61
Secteur du collège public CANTEPERDRIX	61
Secteur du collège public CARNOT	63
Secteur du collège public LES JASMIN – SAINTE-MARGUERITE	66
Secteur du collège public SAINT-HILAIRE	69

L'ESCARENE	74
Secteur du collège public FRANCOIS RABELAIS	74
LA COLLE-SUR-LOUP.....	75
Secteur du collège public YVES KLEIN	75
LA TRINITE.....	77
Secteur du collège public LA BOURGADE	77
LE CANNET	78
Secteur du collège public PIERRE BONNARD.....	78
Secteur du collège public EMILE ROUX	81
LE ROURET	84
Secteur du collège public LE PRE DES ROURES	84
MANDELIEU-LA-NAPOULE.....	87
Secteur du collège public ALBERT CAMUS.....	87
Secteur du collège public LES MIMOSAS	93
MENTON	96
Secteur du collège public ANDRE MAUROIS	96
Secteur du collège public GUILLAUME VENTO	100
MOUANS-SARTOUX	102
Secteur du collège public LA CHENAIE.....	102
MOUGINS	104
Secteur du collège public LES CAMPÉLIÈRES	104
NICE.....	111
Secteur du collège public L'ARCHET	111
Secteur du collège public ALPHONSE DAUDET	114
Secteur du collège public RAOUL DUFY	117
Secteur du collège public VICTOR DURUY	119
Secteur du collège public JEAN HENRI FABRE	121
Secteur du collège public ROLAND GARROS	125
Secteur du collège public JEAN GIONO.....	128
Secteur du collège public MAURICE JAUBERT	130
Secteur du collège public HENRI MATISSE.....	131
Secteur du collège public FREDERIC MISTRAL.....	134
Secteur du collège public LOUIS NUCERA.....	136
Secteur du collège public PARC IMPERIAL	137
Secteur du collège public PORT LYMPIA.....	139

Secteur du collège public ANTOINE RISSO	142
Secteur du collège public JULES ROMAINS.....	144
Secteur du collège public JEAN ROSTAND.....	146
Secteur du collège public SEGURANE	148
Secteur du collège public VALERI	151
Secteur du collège public VERNIER	154
PEGOMAS.....	158
Secteur du collège public ARNAUD BELTRAME	158
PEYMEINADE	160
Secteur du collège public PAUL ARENE	160
PUGET-THENIERS	161
Secteur du collège public AUGUSTE BLANQUI	161
ROQUEBILLIERE.....	162
Secteur du collège public LA VESUBIE-JEAN SALINES	162
ROQUEFORT-LES-PINS.....	163
Secteur du collège public CESAR.....	163
SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	164
Secteur du collège public JEAN FRANCO	164
SAINT-JEANNET	165
Secteur du collège public DES BAOUS	165
SAINT-LAURENT-DU-VAR.....	167
Secteur du collège public JOSEPH PAGNOL	167
Secteur du collège public SAINT-EXUPERY.....	170
SAINT-MARTIN-DU-VAR	173
Secteur du collège public LUDOVIC BREA.....	173
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE.....	174
Secteur du collège public SAINT-BLAISE.....	174
SAINT-VALLIER-DE-THIEY	175
Secteur du collège public SAINT-VALLIER-WIESENTHAL.....	175
SOSPEL.....	176
Secteur du collège public JEAN MEDECIN.....	176
TENDE	177
Secteur du collège public JEAN-BAPTISTE RUSCA	177
TOURETTE-LEVENS	178

Secteur du collège public RENE CASSIN.....	178
VALBONNE.....	182
Secteur du collège public NIKI DE SAINT-PHALLE	182
VALLAURIS.....	187
Secteur du collège public PABLO PICASSO.....	187
VENCE	192
Secteur du collège public LA SINE	192
VILLENEUVE LOUBET	198
Secteur du collège public ROMEE DE VILLENEUVE	198

ANTIBES

Secteur du collège public SIDNEY BECHET

AVENUE DES AMPHORES – ANTIBES

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Antibes	ALLEE DES MIMOSAS JUAN LES PINS	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES PINS DORES	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES PINS PARASOLS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE ALEXANDRE III	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE ALPHONSE DAUDET	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE AMIRAL COURBET	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE BEL-AIR		1, 1BIS
Antibes	AVENUE DE CANNES	TOUT	3, 7, 9, 11, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 27B, 29, 31, 33, 35, 35BIS, 37, 39, 41, 43, 51, 55, 55A, 55B, 55C, 55Q, 55T
Antibes	AVENUE DE LA PINEDE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LERINS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE L'EUROPE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES AMPHORES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES CACTUS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES CHENES HAUT LAUVERT	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES LUCIOLES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES MOTELS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES OISEAUX	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES OLIVIER	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES PALMIERS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES PINS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES PINS PARASOLS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES ROCHERS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DOCTEUR DAUTHEVILLE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DOCTEUR FABRE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DOCTEUR HOCHET	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU CHATEAU DE LA PINEDE	4, 6, 9002	TOUT
Antibes	AVENUE DU GRAND PIN	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU PARC MIRAMAR	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE EDMOND D'ESCLEVIN	TOUT	3, 5, 7, 9, 11, 13, 15
Antibes	AVENUE EL SOL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE ERNEST GAUTIER	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE EUCALYPTUS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GENERAL FERRIE	356	
Antibes	AVENUE GENERAL HEUSCH	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GEORGES GALLICE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GUY DE MAUPASSANT	4B, 4, 6, 6B, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 22, 24	1, 7, 9, 15, 17, 19, 21
Antibes	AVENUE HECTOR BERLIOZ	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE JACQUES CARTIER	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE JEAN MARIE CHARCOT	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE JEANNE D'ARC	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE L'ESTEREL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE LOUISE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE LOUIS GALLET	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MARECHAL JOFFRE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE NICOLAS AUSSEL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE NOTRE-DAME	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE OLIVIER	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE PIERRE CURIE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE RENE BARTHELEMY	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public SIDNEY BECHET

Page 7 sur 202

Antibes	AVENUE SAINTE-MARGUERITE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE SARAMARTEL	10, 12, 18, 20, 24, 24BIS	TOUT
Antibes	AVENUE VILMORIN	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD BAPTISTIN ARDISSON	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD BIJOU PLAGE	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD CHARLES GUILLAUMONT	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD DE LA PINEDE	4, 6, 8, 10, 16, 22, 9008, 9990	TOUT
Antibes	BOULEVARD DES NATIONS	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD DU LITTORAL	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD EDOUARD BAUDOIN	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD PIERRE DELMAS	196	
Antibes	BOULEVARD PRESIDENT WILSON	72, 74, 76, 78, 80, 82, 84, 86, 88TER, 88BIS, 88, 90, 92, 94, 96, 98, 98BIS, 100BIS, 100, 104, 106, 108, 110, 112, 114, 116, 118, 120, 122, 124, 126, 128TER, 128BIS, 128, 130, 130BIS, 132, 134, 136, 138, 140, 144, 146	59, 61, 63, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 83, 87, 89, 91, 93, 97, 99, 101, 103, 105, 113, 115, 117, 123, 125, 127, 129, 131, 131B, 133, 135, 137
Antibes	BOULEVARD RAYMOND POINCARE	4, 6, 12, 16BIS, 16, 18, 18B, 20, 22, 24, 26, 28, 28B, 30BIS, 30, 32, 34, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 54BIS, 54TER, 56, 56BIS, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 76BIS, 76TER, 78, 80, 84, 88, 90B, 90, 92, 92B, 94, 96, 98, 100, 102, 108, 110, 1 (...)	1, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 17BIS, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 77, 81, 83, 85, 93, 95, 97, 101, 105, 107, 109, 111, 113, 115, 117, 119, 121, 123, 125, 127, 129
Antibes	CHEMIN BRETON	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN CANTOGRIL	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE GASTAUD	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA BLACASSE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA COLLE	26, 36, 40, 48, 52, 60, 62, 68, 72, 74, 76, 76BIS, 76TER, 78, 88	21, 21BIS, 23, 27, 31, 33, 35, 37, 39, 57, 71
Antibes	CHEMIN DE LA FORET	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA GRIMPETTE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA PINEDE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LAUVERT	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE L'ENTRACTE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE PROVENCE		1
Antibes	CHEMIN DE SAINT-MAYMES	TOUT	45, 55, 91, 121, 157, 227, 337, 355, 415, 451, 475, 509, 651, 785, 835, 853T, 853B, 853, 1107, 1161, 1163, 1167, 1211, 1247, 1391A, 1391, 1499, 1563, 9001, 9009, 9017, 9019, 9103
Antibes	CHEMIN DES BRUSQUETS	20, 20, 76, 76, 144, 144, 200, 200, 208, 208, 248, 248, 280, 280, 318, 318, 422, 422, 450, 450, 664, 664, 744, 744, 776, 776, 878, 878, 898B, 898, 898, 898B, 998, 998, 1000, 1000, 1026, 1026, 1064, 1064, 1096, 1096, 1202, 1202, 1218, 1218, 1278, 1278, 1282 (...)	41, 41, 125, 125B, 125, 125B, 217, 217, 249, 249, 301, 301, 327F, 327T, 327F, 327, 327A, 327BIS, 327C, 327T, 327D, 327E, 327, 327A, 327BIS, 327C, 327D, 327E, 341, 341, 391, 391, 459, 459, 491, 491, 547, 547, 601, 601, 607, 607, 635, 635, 645, 645, 711, 711 (...)
Antibes	CHEMIN DES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES ILES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES INDICAS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES LISERONS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES SABLES	42, 50, 52, 60	39, 41, 43, 43B, 45, 47, 49, 51
Antibes	CHEMIN DES VIEUX BRUSQUETS	TOUT	TOUT

Antibes	CHEMIN DE VALLAURIS	392, 416, 444, 472, 494, 504, 546, 564, 608, 706, 718, 830, 876, 902, 942, 1030, 1088, 1114, 1114B, 1120, 1124, 1170, 1190, 1250, 1410, 1582, 1586, 1604, 1702, 1718, 1730, 1744, 1758, 1768A, 1768, 1806, 1844, 1960T, 1960B, 1960, 9022, 9026, 9028, 9034	243, 305, 305TER, 305BIS, 383, 475, 495, 533, 557, 567, 603, 733, 771, 787, 921, 1103, 1133, 1141, 1175, 1217, 1317, 1365, 1395, 1411, 1455, 1471, 1501, 1615, 1685, 9301, 9465, 9961
Antibes	CHEMIN DU BELVEDERE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU COLOMBIER	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU PUIITS FLEURI	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU TANIT	4	1
Antibes	CHEMIN FOURNEL BADINE	2, 4BIS, 4, 6, 8, 8B, 12, 12BIS, 14, 14BIS, 32, 34, 36, 44, 46, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 9020	TOUT
Antibes	CHEMIN INTERLAND	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN LABORDE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN MOYENS BRUSQUETS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN PREYNAT	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE BOUVARD	9020	5, 7, 9009
Antibes	IMPASSE DES FLEURS	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DU MONT PLAISANT	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE JUAN	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE NAPOLEON	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE SAINTE-THERESE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE TRIANON	TOUT	TOUT
Antibes	PASSAGE MARIE ANTOINETTE	TOUT	TOUT
Antibes	PASSAGE PRESIDENT WILSON	TOUT	TOUT
Antibes	PIMEAU	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE DU BELVEDERE	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE VILMORIN	TOUT	TOUT
Antibes	PROMENADE DU SOLEIL	TOUT	TOUT
Antibes	ROSERAIE DES MESANGES	TOUT	TOUT
Antibes	ROUTE DE LA BADINE	98	49, 89, 91
Antibes	ROUTE DE SAINT-JEAN	266, 284, 306, 580, 632	107, 131, 161, 165, 191, 277, 303, 329, 375, 397, 403, 433, 521, 521A, 525, 601, 715, 797, 797A, 797B, 873, 887, 915, 981, 1045, 1065, 1093, 1133, 1187, 1231, 1237B, 1237, 1237A, 1267, 1305, 1367, 1425, 9011, 9021, 9055
Antibes	RUE ALBANY	TOUT	TOUT
Antibes	RUE BRICKA	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE L'HOTEL DES POSTES	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE L'ORATOIRE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES ILES	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU JARDIN SECRET	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DULYS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DULYS PROLONGEE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU PRINTEMPS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE EMILIE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE FELON	TOUT	TOUT
Antibes	RUE FONTAINE DU PIN	TOUT	TOUT
Antibes	RUE JACQUES LEONETTI	TOUT	TOUT
Antibes	RUE JONNARD	TOUT	TOUT
Antibes	RUE MARCEL PAUL	TOUT	TOUT
Antibes	RUE PAULINE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE PIERRE COMMANAY	TOUT	TOUT
Antibes	RUE PIERRE LOTI	2, 2T, 2BIS, 4, 6, 8, 10, 12, 16, 18, 22, 24, 26, 28, 28BIS, 28T, 30, 32, 34, 34BIS, 36BIS, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 50, 52	TOUT

Antibes	RUE SAINT-BARTHELEMY	TOUT	TOUT
Antibes	RUE SAINT-CHARLES	TOUT	TOUT
Antibes	RUE SAINTE-MARGUERITE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE SAINT-HONORAT	TOUT	TOUT
Antibes	SQUARE DULYS	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE DE LA GRIMPETTE	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE DELAUNAY	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE FONTMERLE	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE MARTELLY	TOUT	TOUT
Antibes	VIEUX CHEMIN DE LA COLLE	TOUT	TOUT

Secteur du collège public PIERRE BERTONE

653 ROUTE DE GRASSE - ANTIBES

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Antibes	1ERE AVENUE	TOUT	TOUT
Antibes	2E AVENUE	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE BELLE-VUE	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DE L'ESTAGNOL	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES FEES	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES FLEURS	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES PERDRIX	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES TERRIERS	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE FRANCISQUE PERRAUD	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE BEGONIAS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE COMMANDANT GIRAUD	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE COUGOULINS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LA SARRAZINE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LA VALMASQUE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES ALPES	2	3BIS, 3TER
Antibes	AVENUE DES ANEMONES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES BLEUETS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES CAPUCINES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES CHARMETTES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES COUGOULINS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES JONQUILLES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES TULIPES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU MIDI	2	
Antibes	AVENUE FRANCISQUE PERRAUD	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MARTYRS DE LA RESISTANCE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE PHILIPPE ROCHAT	84	99, 99B, 99BIS, 101
Antibes	AVENUE WEISWEILLER	TOUT	TOUT
Antibes	BASTION	TOUT	TOUT
Antibes	BASTION DU ROY	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD ANDRE BRETON	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD GUILLAUME APOLLINAIRE	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD PIERRE DELMAS	970, 1212	1085
Antibes	CHEMIN AMES DU PURGATOIRE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE BEAUVERT	696	671
Antibes	CHEMIN DE FONTMERLE	338, 840, 970, 1076, 1100, 1130, 1168, 1212, 1252, 9018, 9022	153, 357, 847, 875, 985, 1085, 1093, 1147, 1261, 1317
Antibes	CHEMIN DE LA SUQUETTE		475A
Antibes	CHEMIN DE LA VALMASQUE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA VALMASQUE COUGOULINS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE L'ORANGERIE		751
Antibes	CHEMIN DE MILLOT	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE RABIAC ESTAGNOL	536, 620, 630, 880, 882A, 882, 884, 940, 1030, 1042, 1066, 1170, 2270, 9260	581, 625, 725, 727, 825BIS, 825B, 825, 1041, 1055, 1145, 1157, 1157A, 1171, 1175, 1205, 1235
Antibes	CHEMIN DE ROUBION	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE SAINT-CLAUDE	1006, 1026, 1116, 1162, 1248, 1314, 1342, 1384, 1418, 1452, 1530, 1706, 1738, 1766, 1788, 1814, 1826, 1964, 1966, 2200, 2350, 2890, 2900, 9200, 9454	921, 977, 997, 1023, 1099A, 1099B, 1099, 1111, 1131, 1171, 1193, 1219, 1239, 1275, 1287, 1321, 1411, 1485, 1539, 1555, 1571, 1587, 1815, 1817, 1835, 1895, 1901, 1945, 1951B, 1951, 1961, 1971, 2067, 2155, 2203C, 2203B, 2203, 2211, 2225, 2235, 2255, 2317, 23 (...)
Antibes	CHEMIN DE SAINT-MAYMES		1697, 1977, 6977
Antibes	CHEMIN DE SAINT-PECHAIRE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES COMBES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES COUGOULINS	TOUT	TOUT

Antibes	CHEMIN DES MAURES		261C, 261E
Antibes	CHEMIN DES PLATEAUX FLEURIS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES RASTINES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES TERRES BLANCHES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES TERRIERS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE SUPER-ANTIBES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU CHAMP DE TIR	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU VALBOSQUET	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU VALLON MADE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU VALLON VERT	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN MAGNIQUE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN MILLOT NORD	TOUT	TOUT
Antibes	CORNICHE VALMARE	TOUT	TOUT
Antibes	DOMAINE DES RASTINES	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE AUGUSTE DONNET	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DE LA SARRAZINE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES TERRES BLANCHES	TOUT	TOUT
Antibes	LES TERRIERS	TOUT	TOUT
Antibes	MAIRIE ANNEXE DES SEMBOULES	TOUT	TOUT
Antibes	PETIT CHEMIN DES TERRIERS	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE CHARLES CROS	TOUT	TOUT
Antibes	ROUTE DE GRASSE	TOUT	TOUT
		26, 28, 34, 44, 50, 56, 62, 66, 68, 76, 82, 86, 88, 92, 100, 154, 174, 190, 198, 212, 220, 296, 306B, 340, 372, 444, 716, 720, 728, 770, 932, 950, 958, 964, 978, 1072, 1090, 1118, 1124, 1140, 1180B, 1180, 1234, 1240, 1270, 1286, 1300A, 1300, 1328, 9040	
Antibes	ROUTE DE SAINT-JEAN		1501, 1543, 9001
Antibes	RUE DE GOA	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES 3 MOULINS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES ALISIERS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES CISTES	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES LAMBERTS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE EMILE HUGUES	TOUT	TOUT
Antibes	RUE HENRI LAUGIER	TOUT	TOUT
Antibes	RUE JEAN JOANNON	TOUT	TOUT
Antibes	RUE MAX JACOB	TOUT	TOUT
Antibes	RUE PAUL ELUARD	TOUT	TOUT
Antibes	RUE ROBERT DESNOS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE TRISTAN TZARA	TOUT	TOUT
Antibes	VIEUX CHEMIN DE SAINT-JEAN	56, 58, 64	
Antibes	VOIE BERTRAND LE BON	TOUT	TOUT
Antibes	VOIE MARIE FISCHER	TOUT	TOUT
Antibes	VOIE TRIPODI	TOUT	TOUT
Antibes	ZI DES 3 MOULINS	TOUT	TOUT
Antibes	ZONE INDUSTRIELLE DES CROUTONS	TOUT	TOUT

Secteur du collège public FERSEN

15 RUE DE FERSEN - ANTIBES

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Antibes	1ERE IMPASSE DU PETIT FOUR	TOUT	TOUT
Antibes	2E IMPASSE DU PETIT FOUR	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES GENETS	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES ROSES	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DU CENTRE	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DU PLATEAU FLEURI	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE JEAN DE LA FONTAINE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE ARISTIDE BRIAND	TOUT	
Antibes	AVENUE BARQUIER	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE BENOIT CARRIAT	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE BOULA DE MAREUIL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE CHATEAU DE L'ESPEE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE COURBE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LA LIBERATION	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LA PAGANETTE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LA VERTE PAGANE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES ALOES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES ALPES	4, 6, 8, 10, 12BIS, 12, 14, 16	3, 5, 7
Antibes	AVENUE DES FRERES ROUSTAN	2	1, 3, 3BIS
Antibes	AVENUE DES OBSERVATOIRES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE VERDUN	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU 11 NOVEMBRE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU 24 AOÛT	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU GRAND CAVALIER	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU MIDI	4, 6, 8, 10	TOUT
Antibes	AVENUE DU PARC LAVAL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU PETIT COTEAU	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE EMILIE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GAMBETTA	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GAZAN	2, 2B, 4, 6	1, 3, 3B, 5, 5BIS, 7, 9001
Antibes	AVENUE GENERAL MAIZIERE	4, 6, 8	1, 3, 5, 7, 9, 11
Antibes	AVENUE GEORGES V	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GUILLABERT	2, 4, 6, 8	1, 3, 5, 7
Antibes	AVENUE JULES BLANC	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE JULES GREC	210, 240, 260, 330, 350, 400, 408, 440, 470, 480, 522, 584, 608, 9006, 9008, 9206	1, 1B, 3, 21, 35, 59, 107, 235, 321, 375, 391, 397, 403, 407, 415, 431, 439E, 439, 467, 477A, 477, 517A, 517, 539, 555, 577, 839, 853, 9007, 9011, 9021
Antibes	AVENUE LAMARTINE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MARECHAL REILLE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MARIE GUIGNON	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MAS ENSOLEILLE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MAURICE PEREZ	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MEISSONNIER	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MIRABEAU	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MUTERSE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE NIQUET	2, 4, 6	3, 5
Antibes	AVENUE NOTRE-DAME D'ENTREVIGNES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE PASTEUR	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE PAUL ARENE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE PAUL DOUMER	TOUT	TOUT

Antibes	AVENUE PHILIPPE ROCHAT	4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 20BIS, 22, 24, 26, 28, 28BIS, 30, 32, 34, 38, 40, 42, 44BIS, 44, 46, 48, 54, 56, 58, 62B, 64, 64BIS, 66, 68, 70BIS, 70, 72, 72B, 76, 78, 78L, 78M, 78A, 80, 88	1, 5, 5B, 7, 11TER, 11, 11BIS, 13, 15, 17, 19, 21, 21C, 21B, 21A, 23, 25, 27, 31B, 33, 35BIS, 35, 39, 41, 43, 43BIS, 45, 47, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 67, 69, 71, 75, 77, 79, 81, 81BIS, 83B, 83, 85, 87, 89, 89BIS, 91, 93, 95, 97
Antibes	AVENUE PRINCIPAL PASTOUR	12, 22, 24	9, 11BIS, 11, 13, 17, 19, 21
Antibes	AVENUE REIBAUD	24BIS, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 50, 52, 56, 64	15, 17, 17BIS, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 41, 45, 47, 49, 51
Antibes	AVENUE ROBERT SOLEAU	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE SAINT-ROCH	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE THIERS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE TOURNELLI	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE TOURRE	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD ALBERT 1ER	4	1, 3, 5, 7, 9, 11, 11B, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 37, 39, 41, 43
Antibes	BOULEVARD D'AGUILLON	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD DUGOMMIER	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD GENERAL VAUTRIN	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD MARECHAL LECLERC	2, 4	
Antibes	CHEMIN DE RABIAE ESTAGNOL	28, 44, 60, 80, 84, 104, 168, 222, 222BIS, 240, 270, 286, 310, 332, 340, 390, 400, 476	25, 99, 141, 161, 191, 255, 257, 289, 377, 385, 385A, 409A, 409, 505
Antibes	CHEMIN DE SAINT-CLAUDE	120, 288, 354, 406A, 406B, 406C, 406D, 406E, 406, 406G, 406F, 458, 458A, 522, 614, 670, 806, 9100	55, 103, 135, 215, 239, 345, 441, 481, 513, 517, 541, 567, 601, 611, 765, 945, 9005, 9011, 9013, 9015, 9135, 9453
Antibes	CHEMIN DES ARUMS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU PUY	TOUT	TOUT
Antibes	COURS MASSENA	TOUT	TOUT
Antibes	DOMAINE DES MERLETTES	TOUT	TOUT
Antibes	ESPLANADE FERNAND RICARDI	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE ANDREOSSY	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE AUBERON	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE BEL-AIR	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DE LA TOURRAQUE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DE L'ORME	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES ALOES	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES ALPES	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES ARUMS	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES BAINS	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES CORDIERS	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES PALMIERS	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES REVENNES	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DU BATEAU	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE FLEURIE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE JAMES CLOSE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE SADE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE SAINT-JOSEPH	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE THURET	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE VIAL	TOUT	TOUT
Antibes	MONTEE DOR DE LA SOUCHERE	TOUT	TOUT
Antibes	PARC DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Antibes	PASSAGE CAUVI	TOUT	TOUT
Antibes	PASSAGE DU PENSIONNAT	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE AMIRAL BARNAUD	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE DU BARRI	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE DU REVELY	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE DU SAFRANIER	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE GENERAL DE GAULLE	2, 4, 12	1, 3, 11
Antibes	PLACE GUYNEMER	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE MALESPINE	TOUT	TOUT

Antibes	PLACE MARIEJOL	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE NATIONALE	TOUT	TOUT
Antibes	PROMENADE AMIRAL DE GRASSE	TOUT	TOUT
Antibes	RAMPE DES SALEURS	TOUT	TOUT
Antibes	RESIDENCE LE VAUBAN	TOUT	TOUT
Antibes	RUE ARAZY	TOUT	TOUT
Antibes	RUE AUBERON	TOUT	TOUT
Antibes	RUE BARQUE EN CANNES	TOUT	TOUT
Antibes	RUE BERTAINA	TOUT	TOUT
Antibes	RUE BICON	TOUT	TOUT
Antibes	RUE BRÛLEE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE CHAMPIONNET	TOUT	TOUT
Antibes	RUE CHRISTIAN CHESSEL	TOUT	TOUT
Antibes	RUE D'ALGER	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE FERSEN	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE LA BAUME	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE LA POMPE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE LA REPUBLIQUE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE LA TOURRAQUE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE L'ESPERON	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE L'HORLOGE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE L'ISLE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE L'ORME	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES ARCEAUX	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES BAINS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES CASEMATES	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES CORDIERS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES PALMIERS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES PAVEURS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES PECHEURS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES REVENNES	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DOCTEUR FRANÇOIS DELMAS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU BAS CASTELET	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU BATEAU	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU CANNET	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU DOCTEUR ROSTAN	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU HAUT CASTELET	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU LAVOIR	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU MARC	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU MIGRAINIER	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU PETIT FOUR	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU REVELY	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU SAFRANIER	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU SAINT-ESPRIT	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU TRIBUNAL	TOUT	TOUT
Antibes	RUE ERNEST MACE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE FONTVIEILLE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE FOURMILLIERE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE FREDERIC ISNARD	TOUT	TOUT
Antibes	RUE GAIRAUD	TOUT	TOUT
Antibes	RUE GENERAL BARON D'ANDREOSSY	TOUT	TOUT
Antibes	RUE GENERAL VANDENBERG	TOUT	TOUT
Antibes	RUE GEORGES CLEMENCEAU	TOUT	TOUT
Antibes	RUE GOUVERNEUR CHAVANNES	TOUT	TOUT
Antibes	RUE GUILLAUMONT	TOUT	TOUT
Antibes	RUE HONORE FERRARE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE JAMES CLOSE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE LACAN	TOUT	TOUT
Antibes	RUELLE DES BLANCHERIES	TOUT	TOUT
Antibes	RUE MIQUELIS RAYBAUD	TOUT	TOUT
Antibes	RUE NOBLEMAIRE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE PAUL BOURGAREL	TOUT	TOUT
Antibes	RUE RENE LAPORTE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE SADE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE SADI CARNOT	TOUT	TOUT
Antibes	RUE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE SAINT-BERNARDIN	TOUT	TOUT
Antibes	RUE SAINT-JOSEPH	TOUT	TOUT

Antibes	RUE THURET	TOUT	TOUT
Antibes	RUE VAUBAN	TOUT	TOUT
Antibes	RUE VIAL	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE DES PECHEURS	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE DU 24 AOÛT	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE DU TRIBUNAL	TOUT	TOUT
Antibes	VIEUX CHEMIN DE SAINT-JEAN	4, 8B, 8, 10TER, 12, 18, 22, 24, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 52, 54, 66	

Secteur du collège public LA FONTONNE

AVENUE DES FRERES GARBERO - ANTIBES

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Antibes	ALLEE DES CIGALES	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES GRILLONS	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES MYRTES	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES PHALENES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LA PEPINIERE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE NICE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU CHATEAU DE LA BRAGUE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU PYLONE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GEORGES BIZET	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE JEAN MERMOZ	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE JEAN MICHAEL PELLISSIER	TOUT	TOUT
		628, 640, 662, 672, 688, 700, 740, 880, 886, 894, 920, 990, 1030, 1086, 1102, 1206, 1260, 1264, 1336, 1444, 1536, 1544, 1620, 1650, 1686, 1690, 9026B, 9038, 9046, 9048, 9100	791, 809, 825, 859, 947, 975, 1025, 1085, 1175, 1203, 1245, 1285, 1401, 1447, 1447B, 1463, 1545A, 1545, 1565, 1577T, 1577, 1599, 1645, 1707, 1971, 2165, 2441, 9033, 9045, 9055
Antibes	AVENUE JULES GREC		
Antibes	AVENUE L AQUEDUC ROMAIN	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MOZART	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE NUMERO 10	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE NUMERO 6	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE ROSE DES VENTS	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD BEAU RIVAGE	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD BEAU RIVAGE PROLONGE	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD BELLEVUE	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD DE L'HORIZON	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD DES GROULES	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD DES LENTISQUES	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD DU VAL CLARET	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN BASSES BREGUIERES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN BREJNEV	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE BEAUVERT	160, 220, 262, 310B, 310A, 310, 380, 400, 414, 450, 450B, 460, 488, 642, 9030	29, 57, 63, 87, 113, 135, 151, 175, 217, 253, 277, 311, 311B, 435, 511, 537, 9019, 9023
Antibes	CHEMIN DE LA CONSTANCE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA PAROUQUINE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA ROMAINE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA SUQUETTE	TOUT	15, 43, 105, 151, 167, 189, 207, 265, 277, 321, 345, 401, 417, 419, 433, 475B, 475, 639, 661, 675, 9007, 9525
Antibes	CHEMIN DE L'ORANGERIE	TOUT	25, 65, 85, 137, 145, 165, 181, 235, 239, 243, 247, 263, 643, 657, 737
Antibes	CHEMIN DES 4 CHEMINS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES FRERES GARBERO	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES GROULES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES HAUTES BREGUIERES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES MAURES	TOUT	79, 119, 129, 141, 145, 173, 261F, 261G, 261H, 261B, 261D, 261A, 261, 317, 355, 357, 415, 505, 557, 561B, 561, 611, 619, 9007, 9029, 9031, 9035
Antibes	CHEMIN DES MOYENNES BREGUIERES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES PRES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU PARC DE VAUGRENIER	4	TOUT
Antibes	CHEMIN DU PETIT FOUR	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU PONT ROMAIN	TOUT	TOUT

Antibes	CHEMIN DU PRUGNON	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN FRANÇOIS MARIUS SPAGNON	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN SAINT-MICHEL	TOUT	TOUT
Antibes	COURS DE LA LIBERTE	TOUT	TOUT
Antibes	GARE DE BIOT	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE BEAUVERT	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DE LA BRAGUE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES LENTISQUES	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES TILLEULS	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DU JARDIN DES ROSES	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DU SOLEIL LEVANT	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DU VAL CLARET	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE NUMERO 12	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE PANORAMA DE LA CONSTANCE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE ROSE DES VENTS	TOUT	TOUT
Antibes	LES HORIZONS	TOUT	TOUT
Antibes	LES MOULIERES	TOUT	TOUT
Antibes	LES PRUGNONS	TOUT	TOUT
Antibes	LES VERGERS DE VAL CONSTANCE	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE JEAN AUDE	TOUT	TOUT
Antibes	PLN DE LA BRAGUE	TOUT	TOUT
Antibes	QUARTIER DES GROULES	TOUT	TOUT
Antibes	RESIDENCE DU VAL CLARET	TOUT	TOUT
Antibes	ROUTE DE BIOT	TOUT	TOUT
Antibes	ROUTE DE NICE	TOUT	TOUT
Antibes	ROUTE DU BORD DE MER	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES DAUPHINS	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE LA COSTE	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE LA FONTANETTE	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE LA PASSERELLE	160A, 164	
Biot	CHEMIN DE LA ROMAINE	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE SAINT-PIERRE/CHEMIN DE SAINT-PIERRE	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DES CABOTS	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DES COMBES	14, 120, 120A, 9004	9009
Biot	CHEMIN DES PRES	2, 38, 74, 74BIS, 94, 150, 190, 250, 394, 610, 676D, 676B, 676A, 676, 676C, 676E, 738, 776, 790, 848, 850, 900, 960, 964	39, 77, 95, 125, 153, 153B, 153A, 371, 393, 407A, 407B, 407C, 407, 457A, 457C, 457, 459, 471A, 471B, 471C, 471D, 471, 597, 601A, 655, 675A, 675, 685A, 841, 851, 877, 905, 975, 9003
Biot	CHEMIN DU PLAN	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DU VAL DE POME	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DU VALLON	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN FANTON D'ANDON	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN NEUF	16, 18	
Biot	CHEMIN SAINT-GREGOIRE	TOUT	TOUT
Biot	IMPASSE DU VAL DE POME	TOUT	TOUT
Biot	IMPASSE JEAN MARC CAMATTE	TOUT	TOUT
Biot	JARDIN DE POMONE	TOUT	TOUT
Biot	ROUTE D'ANTIBES	26A, 26D, 26, 26C, 26B, 48A, 48, 96A, 96, 106, 164, 188, 216, 284, 302, 584, 588	TOUT
Biot	ROUTE DE LA MER	TOUT	TOUT
Biot	VAL DE POME	TOUT	TOUT

Secteur du collège public ROUSTAN**AVENUE DES FRERES ROUSTAN - ANTIBES**

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Antibes	ALLEE ANDRE VINSON	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE BERNARD	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES EGLANTIERS	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES FLEURS SARAMARTEL	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES GERANIUMS	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES LIERRES	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES MOUETTES	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES PALMIERS	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES PALMIERS BADINE	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES SABLES	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DU CHATAIGNIER	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DU REGENT	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE FRANÇOISE DOLTO	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE TENNIS PROVENÇAL	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE VENET	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE AIME BOURREAU	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE ANDRE SELLA	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE APOLLON	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE ARISTIDE BRIAND		TOUT
Antibes	AVENUE AUGUSTE RENOIR	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE BEL-AIR	TOUT	3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 27BIS
Antibes	AVENUE BONAPARTE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE BOUE DE LAPEYRERE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE COLONEL PAUL GIGNOUX	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE COMMANDANT GARBE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE CONSTANTINE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE D'ADOUA	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE D'ALGER	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DAUDEL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE CANNES		1
Antibes	AVENUE DE DIANE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LA CONCORDE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE L'ANTIQUITE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LA ROSTAGNE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LA SALIS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LATONE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LAVERNE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE L'ILETTE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE L'ORANGERIE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE PROVENCE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES AIGLES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES BENGALIS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES CEDRES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES CHENES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES CHENES VERTS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES DAMES BLANCHES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES FLEURS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES FLEURS CAP	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES FRERES OLIVIER	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES FRERES ROUSTAN	8, 10, 14, 14BIS, 16, 18, 20, 24, 26, 28	7, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33
Antibes	AVENUE DES GRANDS DUCS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES MARECHAUX	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES MÛRIERS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES PECHEURS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES PINS DU CAP	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES PINS SARAMARTEL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES PRINCES	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public ROUSTAN

Page 19 sur 202

Antibes	AVENUE D'ORAN	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU BOSQUET	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU CHATAIGNIER	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU CHATEAU DE LA PINEDE	2	TOUT
Antibes	AVENUE DU JONQUET	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU MONT SAINT-JEAN	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU RUSQUET	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU SOLEIL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU SOLEIL SARAMARTEL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE EDMOND D'ESCLEVIN		1
Antibes	AVENUE EDMOND SALVY	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE FELIX BESSY	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GASTON BOURGEOIS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GAZAN	10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32	9BIS, 11, 13, 15, 21B, 21, 23, 25BIS, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 35BIS, 37
Antibes	AVENUE GENERAL BARON VIAL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GENERAL FERRIE	30, 94, 132, 174, 208, 242, 274, 288, 310, 332	TOUT
Antibes	AVENUE GENERAL MAIZIERE	14, 16, 18, 20, 26, 28, 30, 32	15, 19, 23, 25, 27, 27BIS, 29, 31
Antibes	AVENUE GEORGES CUVIER	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GUIDE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GUILLABERT	10, 12, 14, 18, 20	11, 13, 17
Antibes	AVENUE GUY DE MAUPASSANT	2, 4, 6, 8	3, 5, 7, 9, 11
Antibes	AVENUE HENRI DONIOL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE HENRI DUVERNOIS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE JULES CONSTANT	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE JULES VERNE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE LEMERAY	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MALESPINE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MARC PUGNAIRE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MAX MAUREY	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MRS BEAUMONT	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE NIQUET	8, 10, 12, 14, 16, 18	9, 11, 13, 15A, 15B, 15
Antibes	AVENUE PRINCIPAL PASTOUR	4, 8	1, 3, 5
Antibes	AVENUE REIBAUD	6, 14, 16, 18, 22, 22B, 24	1BIS, 5, 7, 11BIS
Antibes	AVENUE ROUAZE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE SAINT-DONATIEN	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE SAINT-EXUPERY	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE SALISETTE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE SARAMARTEL	28	
Antibes	AVENUE TANAGRA	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE TOUR GANDOLPHE	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD ALBERT 1ER	2, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18BIS, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46	17A, 17B
Antibes	BOULEVARD DE BACON	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD DE LA GAROUBE	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD DE LA PINEDE	24	
Antibes	BOULEVARD DU CAP	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD FRANCIS MEILLAND	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD GARDIOLE BACON	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD GUSTAVE CHANCEL	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD JAMES WYLLIE	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD JOHN FITZGERALD KENNEDY	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD MARECHAL FOCH	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD MARECHAL JUIN	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD MARECHAL LECLERC	6, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28	TOUT
Antibes	BOULEVARD NOTRE-DAME	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD PIERRE DELMAS	40, 60, 116, 118, 132, 198, 230, 244, 304, 320, 338, 402, 412, 450, 454, 476, 486, 528, 550, 584, 606, 650, 688, 702	153, 209, 311, 341, 357, 405, 415, 473, 491, 527, 847, 875, 985

Antibes	BOULEVARD PRESIDENT WILSON	2, 2B, 4, 6, 6B, 8, 10, 12, 12BIS, 14, 16, 18, 20, 22, 22B, 24, 30, 30B, 32, 34BIS, 34, 36, 36BIS, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 58, 60, 62BIS, 62, 64, 66, 68, 70	1, 3, 5, 7, 9B, 9, 11, 13, 15, 21, 23BIS, 23, 25, 27, 29, 33, 35, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51A, 51B, 51, 53B, 53, 55, 57, 81, 9001
Antibes	BOULEVARD RAYMOND POINCARE	156	131
Antibes	CHEMIN DE FONTMERLE	198	405
Antibes	CHEMIN DE GUERANDE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA CIGARONE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA COLLE	2BIS, 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16	3, 5, 7, 9, 11, 13, 15
Antibes	CHEMIN DE LA CROE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA GAROUE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA MOSQUEE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA PEYREGOUE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA PLAGES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE L'ASMODEE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE L'AURETO	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA VIGIE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE L'ERMITAGE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE L'OLIVETTE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LONGO MAI	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE L'OUSTAL DORE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE PROVENCE	TOUT	3, 5, 7, 9, 9BIS, 11, 13, 15, 15BIS, 17, 19, 21
Antibes	CHEMIN DES AUTRICHIENS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES CONTREBANDIERS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES LITS MILITAIRES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES MOUGINS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES NIELLES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES ONDES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES SABLES	4, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28B, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40	1, 3, 5, 7, 9, 11BIS, 11TER, 11, 13, 13BIS, 13TER, 15, 17, 19, 23, 23BIS, 25, 27, 29, 31, 33, 35
Antibes	CHEMIN DE VALLAURIS	40, 644	629, 705
Antibes	CHEMIN DU CALVAIRE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU CROÛTON	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU PARC SARAMARTEL	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU TAMISIER	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU TANIT	6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24	5, 7, 13, 15, 25, 27, 33, 35, 37, 37B, 39, 41
Antibes	CHEMIN FOURNEL BADINE	6BIS, 10, 16, 22, 24, 28	
Antibes	CHEMIN GUSTAVE RAYMOND	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN MONTFLEURY	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN NOUVEAU DU TANAGRA	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN VALENTIN	TOUT	TOUT
Antibes	DOMAINE DU CAP	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE BOUVARD	18	3, 9, 11, 9001
Antibes	IMPASSE BUSSIÈRE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE CAUVI	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE CHARLES NAUDIN	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DE LA JOLIETTE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES OEILLETES	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES ROSES	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES SOURCES	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DOCTEUR BAILLIÈRE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DU BEAU REVOIR	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DU JONQUET	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DU PANORAMA	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DU TAMISIER	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DU TANAGRA	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE FELIX	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE FOURNEL BADINE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE LORINI	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE MENSIER	TOUT	TOUT

Antibes	IMPASSE MOULIN A VENT	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE SALISETTE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE SAUVAGETTE	TOUT	TOUT
Antibes	LA PEYREGOUE	TOUT	TOUT
Antibes	MONTEE MARIE ANTOINETTE	TOUT	TOUT
Antibes	PARC DES CHENES VERTS	TOUT	TOUT
Antibes	PARC DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Antibes	PASSAGE DU DIABLE	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE GENERAL DE GAULLE	6, 8, 10BIS, 10	5, 5BIS, 7, 9
		6, 8, 10, 12, 14, 16BIS, 16, 18BIS, 18, 20BIS, 20, 22, 24, 26BIS, 28, 30, 32, 34, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 68, 68BIS, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 82, 84BIS, 84, 86BIS, 86, 88, 88BIS, 90, 92, 92BIS, 94BIS, 94, 96, 100, 102, 104, 9990	1, 3, 5, 7, 9BIS, 9, 11, 13, 15, 17B, 17, 19, 21, 23, 25, 29, 31, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 51, 55, 69, 77, 79, 81BIS, 83, 85, 87, 93, 97, 99, 103, 105, 107
Antibes	ROUTE DE LA BADINE		
Antibes	ROUTE DU PHARE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DIRECTEUR CHAUDON	TOUT	TOUT
Antibes	RUE PAUL BOURGET	TOUT	TOUT
Antibes	RUE PIERRE LOTI	54	
Antibes	TRAVERSE DE LA PLAGE	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE DES IRIS	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE DES NIELLES	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE DU MONT FLEURI	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE DU PAS DU DIABLE	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE RECORD	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE RINAUDO	TOUT	TOUT
Antibes	VIEUX CHEMIN DE SAINT-JEAN		

BEAULIEU-SUR-MER**Secteur du collège public JEAN COCTEAU**

1 RUE CHARLES II COMTE DE PROVENCE – BEAULIEU-SUR-MER

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Beaulieu-sur-Mer	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Èze	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Jean-Cap-Ferrat	TOUTE LA COMMUNE	-	-
La Turbie	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Villefranche-sur-Mer	ALLEE DE L'ARCHE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	ALLEE DE SAINT-ESTEVE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	ALLEE DES COMBATTANTS EN AFRIQUE DU NORD	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	ALLEE DES MARGUERITES	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE ALBERT 1ER	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DARIE LA MADONE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DE LA BARMASSA	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DE LA GRANDE-BRETAGNE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DE LA MALMAISON	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DE L'ANGE GARDIEN	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DE SAINT-ESTEVE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DES OEILLETES	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DES PINS	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DE VERDUN	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DU FORT	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DU GENERAL GALLIENI	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DU GENERAL LECLERC	6, 8, 10, 12, 18	1, 3, 5, 7, 9, 11, 11BIS, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 49, 51A, 51
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DU MARECHAL FOCH	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DU MARECHAL JOFFRE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DU Riant SEJOUR	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DU SOLEIL D'OR	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE FERNAND MARTIN	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE FRANÇOISE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE FRANÇOIS FERRY	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE LEOPOLD II	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE LEROUX	TOUT	TOUT

Villefranche-sur-Mer	AVENUE LOUISE BORDES	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE RAQUEL MELLER	TOUT	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33BIS, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 45B, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 9001
Villefranche-sur-Mer	AVENUE SADI CARNOT	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE VICTOR CAUVIN	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	BOULEVARD DE LA CORNE D'OR	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	BOULEVARD DE SUEDE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	BOULEVARD EDOUARD VII	62, 1934, 2006, 2038, 2066, 2106, 2152, 2424	TOUT
Villefranche-sur-Mer	BOULEVARD GORDON BENNETT	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	BOULEVARD LAZARE SETTIMELLI	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	BOULEVARD NAPOLEON III	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	BOULEVARD PRINCESSE GRACE DE MONACO	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DE LA CASA ALTA	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DE LA DARSE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DE LA FOUAN	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DE LA JEUNESSE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DE LA MADONE NOIRE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DES CISTES		53
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DES SERRES	4, 4, 8QUATER, 8QUATER, 16, 16, 9008, 9008, 9010, 9010, 9012, 9012, 9016, 9016, 9900, 9900	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DU COL-DE CAIRE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DU FORT DU MONT ALBAN	6, 54, 72	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DU LAZARET	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DU STRAINAIRE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DU VINAIGRIER	9902	
Villefranche-sur-Mer	DOMAINE DE LA BASTIDE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	ESCALIER BAPTISTIN SALIVA	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	ESCALIER DE CAMPO QUADRO	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	ESCALIER DE LA GARE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	ESCALIER DE L'HOPITAL	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	ESCALIER DEL POUNTIN	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	ESCALIER DU 24E BCA	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	IMPASSE FELIX POUILLAN	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	JARDIN FRANÇOIS BINON	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	LA CITADELLE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	LA DARSE	TOUT	TOUT

Villefranche-sur-Mer	PLACE AMELIE POLLONAI	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	PLACE CHARLES II D'ANJOU	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	PLACE DE LA CORNE D'OR	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	PLACE DE LA PAIX	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	PLACE DE LA REPUBLIQUE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	PLACE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	PLACE DU MARCHE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	PLACE FELIX POUILLAN	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	PLACE WILSON	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	PROMENADE DES MARINIERES	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	QUAI DE LA CORDERIE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	QUAI DE L'AMIRAL COURBET	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	QUAI DE L'AMIRAL PONCHARDIER	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE AMIRAL ALBINI	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE BARON DE BRES	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE BARTHELEMY AUDIBERT	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE CARDINAL DUPONT	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE CELESTIN MONTOLIVO	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE DE LA VICTOIRE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE DE L'ESQUIAOU	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE DE L'HERMITAGE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE DE MAY	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE DES GALERES	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE DES REMPARTS	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE DU POILU	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE DU VALLON	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE EDITH DUHAMEL	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE GAMBETTA	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE HENRI BIAIS	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUELLE DU MARCHE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUELLE DU SAINT-ESPRIT	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE OBSCURE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE PASTEUR	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE RHIN ET DANUBE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE VICTOR CONTESSO	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE VOLTI	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	SAINT-ESTEVE	TOUT	TOUT

Mer

BEAUSOLEIL

Secteur du collège public BELLEVUE

BRETELLE DU CENTRE - BEAUSOLEIL

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Beausoleil	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Cap-d'Ail	TOUTE LA COMMUNE	-	-

BIOT

Secteur du collège public L'EGANAUDE

3140 ROUTE DES DOLINES - BIOT

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Biot	ALLEE CHARLES VICTOR NAUDIN	TOUT	TOUT
Biot	ALLEE DES BOUGAINVILLEES	TOUT	TOUT
Biot	ALLEE DES LAURIERS ROSES	TOUT	TOUT
Biot	ALLEE DES LAVANDES	TOUT	TOUT
Biot	ALLEE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Biot	ALLEE DU CASAOU	TOUT	TOUT
Biot	ANCIEN CHEMIN LA CHAP ST JULIEN	TOUT	TOUT
Biot	AVENUE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Biot	AVENUE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Biot	AVENUE DES PINS	TOUT	TOUT
Biot	AVENUE DU JEU DE LA BAUME	TOUT	TOUT
Biot	AVENUE DU JEU DE LA BEAUME	TOUT	TOUT
Biot	AVENUE ROUMANILLE	TOUT	TOUT
Biot	AVENUE SAINT-PHILIPPE	TOUT	TOUT
Biot	CALADE DES MIGRANIERS	TOUT	TOUT
Biot	CALADE DES ROSES	TOUT	TOUT
Biot	CALADE DU CIMETIERE	TOUT	TOUT
Biot	CALADE SAINT-ROCH	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE LA BASTIDE	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE LA BEAUME	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE LA BRAGUE	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE LA CHEVRE D'OR	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE LA GORGUE	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE LA PASSERELLE	30, 34, 80, 100, 160, 162	TOUT
Biot	CHEMIN DE L'OLIVAIE	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE RONDE	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE ROQUEFORT	80, 352, 498, 500, 552, 600, 604, 618, 740B, 740, 1542C, 1542D, 1600, 9002	TOUT
Biot	CHEMIN DE SAINT-JULIEN	TOUT	1, 121, 161, 221, 271B, 271A, 271, 331, 331A, 425, 427, 475B, 475A, 475C, 475, 529, 529BIS, 557, 683, 711, 711A, 711B, 711C, 711D, 711E, 711F, 711G, 711H, 711Z, 749, 771E, 793, 839, 859, 879, 881, 897, 949B, 949A, 949, 1031, 1101, 1103, 1115, 1179, 1181, 1 (...)
Biot	CHEMIN DES ASPRES	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DES BACHETTES	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DES COMBES	284, 370, 372, 372B, 372C, 406, 444, 466, 470, 486, 530, 650, 9006	1, 129, 173, 177, 515, 575, 9005
Biot	CHEMIN DES HAUTES VIGNASSES	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DES ISSARTS	286, 630	
Biot	CHEMIN DES ROSES	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DES VIGNASSES	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE VALLAURIS	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DU BAOU	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN JOSEPH ANTOINE DURBEC	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN MURATORE	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN NEUF	2, 2BIS, 4, 6BIS, 6A, 6, 8, 10, 12, 12TER, 14B, 14TER, 16TER, 16BIS, 18A	TOUT
Biot	COL LINE	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public L'EGANAUDE

Page 28 sur 202

Biot	IMPASSE DES ROSES	TOUT	TOUT
Biot	IMPASSE DU RONDON	TOUT	TOUT
Biot	IMPASSE MILLA	TOUT	TOUT
Biot	IMPASSE SAINT-SEBASTIEN	TOUT	TOUT
Biot	LA NORIA	TOUT	TOUT
Biot	LES ORANGERS	TOUT	TOUT
Biot	PASSAGE DE LA BOURGADE	TOUT	TOUT
Biot	PASSAGE DES TEMPLIERS	TOUT	TOUT
Biot	PASSAGE SAINT-ROCH	TOUT	TOUT
Biot	PLACE DE L'AIRETTE	TOUT	TOUT
Biot	PLACE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Biot	PLACE DES ARCADES	TOUT	TOUT
Biot	ROUTE D'ANTIBES	588A, 588B, 588C, 590, 806, 830, 880, 1110, 1112, 1114, 9006	
Biot	ROUTE DES CHAPPES	TOUT	TOUT
Biot	ROUTE DES CLAUSONNES	TOUT	TOUT
Biot	ROUTE DES COLLES	TOUT	TOUT
Biot	ROUTE DES DOLINES	TOUT	2753, 2905, 3725, 3735, 3737, 9095
Biot	ROUTE DES LUCIOLES	1990, 2000, 2004, 2004A	TOUT
Biot	ROUTE DE VALBONNE	2, 8, 10, 12BIS, 12, 14, 14A, 16, 18, 20, 24, 24B, 26, 28, 30, 34, 290, 376BIS, 376, 738	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15A, 15B, 15, 17, 19, 21, 25, 27, 29, 33, 35, 39, 41, 41BIS, 43, 43A, 45, 275, 349, 373, 463, 475, 3739, 9001, 9011, 9023
Biot	ROUTE DU PIN MONTARD	TOUT	TOUT
Biot	RUE ALBERT CAQUOT	TOUT	TOUT
Biot	RUE BASSE	TOUT	TOUT
Biot	RUE DE LA CALADE	TOUT	TOUT
Biot	RUE DE LA CAROUTE	TOUT	TOUT
Biot	RUE DE L'AIRETTE	TOUT	TOUT
Biot	RUE DE LA POISSONNERIE	TOUT	TOUT
Biot	RUE DE LA REGOUARO	TOUT	TOUT
Biot	RUE DES ORFEVRES	TOUT	TOUT
Biot	RUE DES ROSES	TOUT	TOUT
Biot	RUE DES TINES	TOUT	TOUT
Biot	RUE DU BARRI	TOUT	TOUT
Biot	RUE DU MITAN	TOUT	TOUT
Biot	RUE DU PORTUGON	TOUT	TOUT
Biot	RUE EVARISTE GALOIS	TOUT	TOUT
Biot	RUE HENRI POINCARE	TOUT	TOUT
Biot	RUE PLUS BASSE	TOUT	TOUT
Biot	RUE SAINT-SEBASTIEN	TOUT	TOUT
Biot	RUE SEVOULLE	TOUT	TOUT
Biot	RUE SOUS-BALCON	TOUT	TOUT
Biot	RUE SOUS-BARRI	TOUT	TOUT
Biot	RUE VIEILLE BOUCHERIE	TOUT	TOUT
Biot	SAINT-JULIEN	TOUT	TOUT
Biot	SAINT-PHILIPPE	TOUT	TOUT
Biot	TRAVERSE DES ECOLES	TOUT	TOUT
Biot	TRAVERSE ROBERT LE VENEUR	TOUT	TOUT
Valbonne	ALLEE ARCHIMEDE	TOUT	TOUT
Valbonne	ALLEE DE LA BASTIDE	TOUT	TOUT
Valbonne	ALLEE PIERRE ZILLER	TOUT	TOUT
Valbonne	ARGEVILLE	TOUT	TOUT
Valbonne	AVENUE DENIS FORESTIER	TOUT	TOUT
Valbonne	AVENUE GEORGES POMPIDOU	TOUT	TOUT
Valbonne	AVENUE PYTHAGORE	TOUT	TOUT
Valbonne	CALADE DE LA FORET	TOUT	TOUT
Valbonne	CALADE DE L'ARBRE	TOUT	TOUT
Valbonne	CALADE DE L'ESOURCHE	TOUT	TOUT
Valbonne	CARREFOUR GEORGES POMPIDOU	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE LA PEYRIERE	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE PEYNIBLOU	1640, 1700, 1700A, 1700B, 5900	1633, 1701, 1703
Valbonne	CHEMIN DES 3 MOULINS	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DES CLAUSONNES	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DES PINS	TOUT	TOUT

Valbonne	CHEMIN DU VAL MARTIN	976, 976B, 976A, 1260D, 1260A, 1260B, 1260, 1314, 1396, 1422	1115, 1149, 1223, 1475
Valbonne	COUR DES MIRACLES	TOUT	TOUT
Valbonne	COURETTE DES BALADINS	TOUT	TOUT
Valbonne	COURS FRAGONARD	TOUT	TOUT
Valbonne	DESCENTE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Valbonne	DESCENTE DIOGENE	TOUT	TOUT
Valbonne	DOMAINE DE LA FAUVETTE	TOUT	TOUT
Valbonne	IMPASSE DU GENERAL DELFOSSE	TOUT	TOUT
Valbonne	JARDIN DEI PEICAOU	TOUT	TOUT
Valbonne	JARDIN DE LA FARIGOULE	TOUT	TOUT
Valbonne	LE BRUGUET	TOUT	TOUT
Valbonne	LE CARTON	TOUT	TOUT
Valbonne	PASSAGE DES PIGNES	TOUT	TOUT
Valbonne	PASSAGE DU SQUARE	TOUT	TOUT
Valbonne	PETIT PASSAGE	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE CARREE	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE DE LA SOUSTE	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE DE L ESTELLO	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE DE PROVENCE	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE DES AMOURIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE DES CINES	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE DU BAILE	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE HAUTE	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE JEAN GIONO	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE MARCEL PAGNOL	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE MEJANE	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE SOPHIE LAFFITTE	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE TTE DU LEVANT	TOUT	TOUT
Valbonne	PORTE DE L'ADOUS	TOUT	TOUT
Valbonne	PORTE DE LA FORET	TOUT	TOUT
Valbonne	PORTE DE LERINS	TOUT	TOUT
Valbonne	PORTE DOREE	TOUT	TOUT
Valbonne	PROMENADE DE LA BOUILLIDE	TOUT	TOUT
Valbonne	ROUTE D'ANTIBES	TOUT	TOUT
Valbonne	ROUTE DE CANNES		1913, 1913B, 1913C, 1913D, 1915, 1977, 2019, 2033, 2081, 2201
Valbonne	ROUTE DE LA ROBERTE	TOUT	TOUT
Valbonne	ROUTE DE LA VALMASQUE	TOUT	TOUT
Valbonne	ROUTE DES CRETES	TOUT	TOUT
Valbonne	ROUTE DES DOLINES	TOUT	11, 11, 51, 51, 473, 473, 525, 525, 695, 695, 947, 947, 1041, 1041, 1047, 1047, 1375, 1375, 1501, 1501, 1503, 1503, 1681B, 1681, 1681B, 1681, 1687, 1687, 1755, 1755, 1855, 1855, 2255, 2255, 2405, 2405, 2455, 2455, 2753, 2753, 2755, 2755, 2905, 2905, 5415A, (...)
Valbonne	ROUTE DES LUCIOLES	24, 24, 80, 80, 290, 290, 500, 500, 650, 650, 660, 660, 1200, 1200, 1208, 1208, 1650, 1650, 2000, 2000, 2004, 2004, 2240, 2240, 2400, 2400, 6676, 6676	245, 245, 505, 505, 535, 535, 635, 635, 955, 955, 1361, 1361, 1625, 1625, 1645, 1645, 9001, 9001
Valbonne	ROUTE DU PARC	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE ALBERT CAQUOT	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE ALBERT EINSTEIN	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE ALPHONSE DAUDET	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE CALENDAL	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DE GONELLE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DEI GRILLOU	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DEI SUVES	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DE LA BASTIDE VIEILLE	TOUT	TOUT

Valbonne	RUE DE LA BOYERE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DE LA VIGNE HAUTE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DSC DU JAS	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DU VALLON	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE FEDOR DOSTOÏEVSKI	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE FERNAND LEGER	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE HENRI BARBARA	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE HENRI BOSCO	TOUT	TOUT
Valbonne	RUELLE DE L'ECOLE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUELLE DES ALPHODELES	TOUT	TOUT
Valbonne	RUELLE DES AMANDIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	RUELLE DES AMOUREUX	TOUT	TOUT
Valbonne	RUELLE DES ARBOUSIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	RUELLE DES ARGERACS	TOUT	TOUT
Valbonne	RUELLE DES BRUYERES	TOUT	TOUT
Valbonne	RUELLE DES LAVANDES	TOUT	TOUT
Valbonne	RUELLE DES LERNES	TOUT	TOUT
Valbonne	RUELLE DES RIGAOUX	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE LOUIS FUNEL	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE LUDWIG VAN BEETHOVEN	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE PAUL CEZANNE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE SOUBEIRANE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE SOUTRANE	TOUT	TOUT
Valbonne	TRAVERSE DE LA VIGNE VIEILLE	TOUT	TOUT
Valbonne	TRAVERSE DES BRUCS	TOUT	TOUT
Valbonne	TRAVERSE DES CARDOULINES	TOUT	TOUT
Valbonne	TRAVERSE DES MESSUGUES	TOUT	TOUT
Valbonne	TRAVERSE DES TOURDRES	TOUT	TOUT
Valbonne	TRAVERSE DU BARRI	TOUT	TOUT
Valbonne	TRAVERSE DU CHENE	TOUT	TOUT
Valbonne	TRAVERSE EN ESCALIER	TOUT	TOUT
Valbonne	VILLEBRUC EST	TOUT	TOUT

BREIL-SUR_ROYA**Secteur du collège public L'EAU VIVE**

224 RUE VIRGILE BAREL – BREIL-SUR-ROYA

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Breil-sur-Roya	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Fontan	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saorge	TOUTE LA COMMUNE	-	-

CAGNES-SUR-MER

Secteur du collège public LES BREGUIERES

1 AVENUE SAINT-EXUPERY – CAGNES-SUR-MER

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Cagnes-sur-Mer	ALLEE ALBERT ANDRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES BAMBOUS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES BOUGAINVILLIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES BOULEAUX	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES BUGADIERES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES COTTAGES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES DAHLIAS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES HIBISCUS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES JACINTHES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES JONCS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES LAURIERS ROSES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES PINS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES PLATANES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES SAULES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES VILLAS FLEURIES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE VICTOR VASARELY	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE VIVALDI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE ANATOLE FRANCE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE AUGUSTE RENOIR	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE COLONEL JEAN PIERRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE CYRILLE BESSET	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE LA GAUDE	2, 4, 6B, 6, 8, 10, 12B, 14A, 14, 16, 18, 18B, 20B, 20, 22A, 22BIS, 22C, 22T, 22, 24, 26, 28, 28BIS, 30, 30B, 32, 34BIS, 34, 36, 38, 44, 44A, 44B, 46, 54, 56, 58, 60TER, 60BIS, 60C, 60, 62, 64, 66, 68, 74, 74B, 76, 76BIS, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 96, 100A, (...)	5, 7, 31, 39, 39A, 39BIS, 41, 43, 45B, 45, 47, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 75A, 77, 79, 79B, 81, 87, 93, 95B, 95, 97, 99, 9117, 9277, 9961
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE LA SERRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE LA STATION	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE L'HOTEL DES POSTES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE NICE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE PASSAU	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES BREGUIERES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES CHENES	2, 4A, 4, 6, 8, 10, 12, 34, 36, 38, 40, 58, 60, 60B, 62, 64, 66, 68, 70BIS, 72, 80, 82, 84, 86, 88	1, 3T, 3C, 3B, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 17, 19, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43BIS, 43, 45, 55, 57, 61, 63, 63BIS, 67, 73, 75, 77, 79, 87
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES CITRONNIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES FAUVETTES		1
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES MESANGES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES PINSONS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES ROSES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES TUILIERES	2, 4, 6, 8, 8TER, 8B, 10, 12, 14, 16, 18, 20B, 9962	1, 3, 5, 7, 7BIS, 9, 11B, 11T, 11, 25, 9961
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES VESPINS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES VIOLETTES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE VAL EN SOL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE GENERAL LECLERC	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE JEAN JAURES	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public LES BREGUIERES

Page 33 sur 202

Cagnes-sur-Mer	AVENUE JEAN MERMOZ	2	9, 11, 15, 15BIS, 35, 43, 45, 47, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 89, 91, 93, 95, 1775T, 9005, 9007, 9009, 9011, 9135
Cagnes-sur-Mer	AVENUE MARCEL PAGNOL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE MASSENET	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE PAUL CEZANNE	16B	
Cagnes-sur-Mer	AVENUE SAINT-EXUPERY	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE ZIEM	4, 6, 6B, 8BIS, 8, 10, 12, 14, 16, 16BIS, 18, 20, 24, 26, 28, 30, 30BIS, 32, 32B, 34, 36, 38, 38B, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 56, 60, 62, 64, 66	5, 7, 9, 11, 13C, 13B, 13, 15, 17, 19B, 19, 21, 23, 25, 25B, 29, 31, 33, 35, 37, 39D, 39, 39A, 39B, 43, 45, 45B, 45A, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59BIS, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 9051
Cagnes-sur-Mer	BOULEVARD DU MARECHAL JUIN	4, 9990	1, 3, 5, 7, 15, 17, 25TER, 25BIS, 25, 27, 29, 31, 31TER, 31BIS, 33, 35, 39, 41, 43, 45, 47, 53, 55A, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67B, 67, 69, 71, 73
Cagnes-sur-Mer	BOULEVARD J F KENNEDY	TOUT	3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 9961
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE PARADIS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE PIERE LONG	780, 780, 782, 782, 9002, 9002, 9004, 9004, 9010, 9010	93, 93, 99, 99, 781, 781, 791, 791, 9001, 9001, 9003, 9003, 9005, 9005
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES ALLIES	2, 4, 6	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES AMANDIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES CANEBIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES CAUCOURS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES EGLANTINES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES ESPARTES	24, 9002, 9012, 9014, 9016	25, 25BIS, 27, 29, 31, 33, 33B, 37, 39, 41, 9013, 9015
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES GLYCINES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES PAQUERETTES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES PASSIFLORES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES PETITS PLANS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES ROSIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES SALLES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU BRECCQ	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU LAUTIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU VAL DE CAGNES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU VAL FLEURI	6, 8, 8BIS, 10, 12, 14, 14BIS, 16, 22, 24A, 26, 26B, 28, 9014, 9016	1, 7, 9, 11, 11B, 13, 15, 23, 25BIS, 25, 27B, 27, 29, 9961
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN JEAN VAN WIJK	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	COURS DU BEAL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	HAM LES ESPARTES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE BARNOIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE LA GARANCE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE LA PALMERAIE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES AMANDIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES ANEMONES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES ANTHEMIS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES CEDRES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES COQUELICOTS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES ESPARTES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES FLEURS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES IRIS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES JACINTHES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES LILAS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES NARCISSSES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES ORCHIDEES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES PRIMEVERES	TOUT	TOUT

Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES ROSIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES ROSSIGNOLS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES TOURTERELLES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES VIOLETTES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE VAL EN SOL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DOUCE FRANCE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE HIPPOLYTE SEGURAN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE JEAN-BAPTISTE CASSINI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE JEAN MOULIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE JEAN NEGRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE JEAN PONS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE LEO LAGRANGE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE MARTINE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE TOESCA	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	LE HAUT VAL DE CAGNE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	LES SALLES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	MONTEE SAINTE-ANNE	2, 4, 6, 8, 12B, 14, 16, 26B, 9014	1, 3, 7T, 9, 11B, 11C, 11, 13
Cagnes-sur-Mer	MONTEE SOUS BAOUS	9000	1
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE AUGUSTE RENOIR	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE CHARLES REVELLI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE DE LA GREVE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE DES ATELIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE DES CAPUCINES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE DES LANTANAS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE DES PECHEURS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE DU BELLAUD	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE DU LIDO	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE JEAN BOTTERO	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE JEAN PONS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE MARGUERITE AUSSEL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE MASSENET	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE SAINT-PIERRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE DE LA MARINE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE DU GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE LEON BERANGER	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE SAINTE-LUCE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE SAINT PIERRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PROMENADE DE LA PLAGE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PROMENADE DE L'HIPPODROME	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ROUTE DE VENCE	34, 34A, 1000	
Cagnes-sur-Mer	RUE AUBANEL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE BALLOUX	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE BIRHAKEIM	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE CHARLES PATHE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE CHARLES PERRAULT	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE CIGALIERE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DECONCHY	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DEGAS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DE LA FOUX	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DE LA PINEDE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DE LA VILLETTE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DE PARIS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES CAPUCINES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES ECOLES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES FIGUIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES FRENES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES FUSAINS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES GERANIUMS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES JACINTHES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES JONQUILLES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES MICOCOULIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES NEFLIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES PALMIERS		5, 7, 11
Cagnes-sur-Mer	RUE DES PLAQUEMINIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU BRIGADIER CLAVERIE	TOUT	TOUT

Cagnes-sur-Mer	RUE DU CAPITAINE DE FREGATE H VIAL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU CHEVALIER MARTIN	TOUT	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17
Cagnes-sur-Mer	RUE DU DOCTEUR GONIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU MARCHE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE EDOUARD ROBION	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE EUGENE GARCIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE FRANÇOIS BAILET	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE GABRIELLE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE GENERAL BERENGER	4	
Cagnes-sur-Mer	RUE HECTOR BERLIOZ	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE JEAN BARNOIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE JEAN BOUIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE JEAN FERAUD	TOUT	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15B, 15, 17A, 17, 19, 25
Cagnes-sur-Mer	RUE JEAN GIONO	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE JEAN MOULIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE JEAN RAYMOND GIACOSA	4, 8, 10, 12	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE JULES LADOUMEGUE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE LEO LAGRANGE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE LOUIS NEGRO	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE MODIGLIANI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE NETTER	4, 6	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE ROBERT LECAT	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE SOUTINE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE THIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	SAINTE ROMAN LE HAUT	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	SQUARE MAURICE BOURDET	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	TRAVERSE SAINTE-LUCE	2, 4, 10	

Secteur du collège public ANDRE MALRAUX

14 CHEMIN DU VALLON DES VAUX – CAGNES-SUR-MER

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Cagnes-sur-Mer	ALLEE ANDRE MALRAUX	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DE LA FARIGOULE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DE LA TRAMONTANE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES CAILLETIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES GALOFRES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES LENTISQUES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES PRUNIER	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES ROMARINS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DU PONANT	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE EMILE LEJEUNE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE JEAN COCTEAU	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE LEONARD DE VINCI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE PIERRE BONNARD	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE SISLEY	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE LA GAUDE	46A, 48, 48B, 52, 9176	135B, 147B
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES CAMELIAS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES CHENES	90, 92, 94, 96, 98, 100, 102, 108B, 110B, 110BIS, 110, 112, 112BIS, 114, 114BIS, 116, 9038	89, 91B, 91A, 91T, 91D, 91C, 91BIS, 93, 97B, 97, 99, 101, 103B, 105
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES FAUVETTES	TOUT	3, 5, 7, 9, 11, 15, 15BIS, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41B, 41, 43, 45, 47, 49
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES JASMIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES MYOSOTIS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES TUILLIERES	16B, 20, 22, 22A, 22B, 22C, 24, 24B, 24C, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 44, 46BIS, 46, 50, 50BIS, 52, 54, 54BIS, 56, 58, 60, 62, 62BIS, 64BIS, 64, 64TER, 66, 68, 70, 72, 262	21, 23, 23B, 27, 29, 31, 35, 37, 37BIS, 39, 41, 43, 43B, 45, 47, 51, 53B, 53, 53A, 53C, 53D, 55, 55BIS, 57TER, 57, 57BIS, 59BIS, 59, 59TER, 61, 63BIS, 63, 63T, 65B, 65, 65A, 67B, 67, 67C, 69, 71, 73, 75, 77
Cagnes-sur-Mer	AVENUE JEAN MERMOZ	2BIS, 2TER, 4BIS, 4, 6, 8, 10, 12Q, 12T, 12B, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 26, 42, 44, 46A, 46, 48, 62, 64, 64BIS, 66, 68, 70, 76B, 86, 90, 9002, 9006, 9008, 9010, 9018, 9020, 9022, 9024, 9028, 9036	1, 3, 5, 33, 111
Cagnes-sur-Mer	AVENUE LOUIS BLERHOT	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE PAUL CEZANNE	2, 2BIS, 2B, 4, 6, 10, 12, 14, 14BIS, 16, 16A, 18, 20A, 20, 22, 22A, 24, 26, 9014, 9016, 9022B	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE ZIEM	68, 72, 74, 76, 82, 86, 88, 90, 92, 94, 110, 112, 112BIS, 114, 114BIS, 114B, 116, 118	71BIS, 73, 75, 75BIS, 77, 79C, 79, 79B, 79D, 81, 87
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN ALPHONSE DAUDET	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN AUGUSTE RENOIR	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE LA CAMPANETTE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE LA MAURE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE L'ESTELLE	2BIS, 4, 6, 10, 12, 14, 18, 18B, 20, 26, 28, 32, 36BIS, 36, 38, 40, 42, 9004, 9010, 9014, 9018, 9020	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE MONTALEIGNE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE ROLAND GARROS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE SAINTE-PETRONILLE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE SAINT-LAURENT DU VAR	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public ANDRE MALRAUX

Page 37 sur 202

Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES COLLETES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES ESPARTES	4, 6, 12B, 12, 16, 9014B, 9100	1B, 1, 3, 5B, 5, 7, 9T, 9, 9B, 11, 13, 13B, 15B, 15, 17, 19, 21B, 21, 9001, 9003, 9009
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES GROS BUAUX	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES LAVANDINS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES MARGUERITES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES MAUBERTS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES MULETIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES NOISETIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES PLATEAUX FLEURIS		TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES TREIZE DAMES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU FAHNESTOCK	2, 9010, 9012	TOUT
		34, 36, 36A, 38, 40, 42, 42B, 46, 48, 50, 54, 60, 62, 64, 64B, 66, 68, 70, 72, 74C, 74, 74A, 74B, 74D, 74E, 76B, 76, 90, 92, 94, 96, 98, 100, 9010, 9038, 9068, 9082, 9096, 9994	31, 31B, 33BIS, 35, 37, 39, 41, 45, 53B, 53, 55, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 81, 83, 83B, 85, 85B, 87, 89, 91, 93, 93BIS, 95BIS, 95, 95A, 97, 99, 101, 101B, 105, 107, 111, 9031, 9037, 9039, 9041, 9045, 9073, 9075, 9077, 9081, 9089, 9091, 90 (...)
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU VALLON DES VAUX	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN GEORGES GUYNEMER	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN GUILLAUMET	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN MARYSE BASTIE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN PICHODOU	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	HAMEAU LES ESPARTES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE COLLETES D'AZUR	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES CLEMENTINIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES COLLETES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES GENETS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES MANDARINIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES MAUBERTS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES NECTARINES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES OEILLETES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES PALOMBIERES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES STRELIZIAS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DU DOCTEUR ROUX	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE HENRI BOSCO	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE JEAN MERMOZ	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE NUNGESSER ET COLI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE SAINTE COLOMBE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	LES MIMOSEES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	LE TODOS MERIDIONAL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	LIEU DIT LES 4 CHEMINS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE DU DOCTEUR CALMETTE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ROND POINT ROBERT SCHUMAN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ROUTE DE SAINT-JEANNET	4, 12, 14, 16, 18	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE CLAUDE MONET	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES CLEMENTINIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU DOCTEUR LAENNEC	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU DOCTEUR MAURAN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE EUGENE DELACROIX	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE FRAGONARD	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE GUILLAUME APOLLINAIRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE HONORE DAUMIER	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE JACQUES PREVERT	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE JEAN FRANÇOIS MILLET	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE NETTER	8	
Cagnes-sur-Mer	RUE PAUL GAUGUIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE PIERRE CURIE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE TOULOUSE LAUTREC	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	SAINTE-PETRONILLE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	SENTIER DES MULETIERS	TOUT	TOUT

Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES PLATEAUX FLEURIS	1880, 1880, 1954, 1954, 1992, 1992, 2004, 2004, 2028, 2028, 2064, 2064, 2066, 2066, 2100B, 2100A, 2100, 2100, 2100A, 2100B, 2172, 2172, 2176, 2176, 2202, 2202, 2232, 2232, 2260, 2260, 2304, 2304, 2362, 2362A, 2362, 2362A, 2364, 2364	1591, 1591, 1881, 1881
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DU FAHNESTOCK	200, 200, 306, 306, 346, 346, 370, 370, 396, 396, 406A, 406A, 406, 406, 446, 446, 460, 460, 462, 462, 486, 486, 492, 492, 512, 512, 780, 780, 984, 984	
Saint-Laurent-du-Var	CORNICHE D'AGRIMONT		1625

Secteur du collège public JULES VERNE

RUE JULES VERNE – CAGNES-SUR-MER

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES ARTISTES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES BRUYERES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES CYPRES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES ESPERES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES GLAÏEULS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES PRESSES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE LEOPOLDINE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE MOZART	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE TECHNOLOGIE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE CANNES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE GRASSE	TOUT	TOUT
		8, 8, 10, 10, 12BIS, 12BIS, 12, 12, 14, 14, 16, 16, 18, 18, 20, 20, 22, 22, 24, 24, 26, 26, 30B, 30B, 30, 30, 32, 32, 34, 34, 36, 36, 38, 38, 40B, 40B, 42, 42, 44, 44, 46, 46, 48, 48, 50BIS, 50, 50BIS, 50, 52, 52, 54, 54, 56, 56, 58, 58A, 58, 58A, 60, 60, (...)	7, 7, 11, 11, 13, 13, 15, 15, 17, 17, 23, 23, 25, 25, 105, 105, 9003, 9003, 9005, 9005, 9011, 9011, 9095, 9095
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE LA COLLE		
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE LA GARE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE LA ROSERAIE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE LA SANTOLINE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE L'HOTEL DE VILLE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES ACACIAS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES ALPES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES LUCIOLES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE VERDUN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DOCTEUR MAURICE DONAT	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DU CHEIRON	TOUT	1, 1, 5, 5, 9, 9BIS, 9BIS, 9A, 9, 9A, 11, 11, 13, 13, 25, 25, 27, 27
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DU DOMAINE DU LOUP	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DU MERCANTOUR	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DU PARC	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE GERMAINE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE VICTORIA	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	BOULEVARD DU MARECHAL JUIN	2, 6, 6BIS, 12, 16, 18, 20, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 54BIS, 56, 58, 62, 64, 66, 76, 9968	53BIS
Cagnes-sur-Mer	BOULEVARD J F KENNEDY		1
Cagnes-sur-Mer	BOULEVARD KENNEDY	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE LA CERAMIQUE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE LA COLLINE DES GEAIS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE LA COMBE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE LA DESTOURBES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE LA FERRIERE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE LA MINOTERIE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE LEOUVE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE L'HUBAC	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE MONSIEUR	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE SAINTE-COLOMBE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE SAINT-JEAN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE SAINT-VERAN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES COLLES	TOUT	TOUT

Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES COLLINES	2, 2, 4, 4, 6, 6, 8, 8, 10, 10, 12TER, 12TER, 12BIS, 12BIS, 12, 12, 14, 14, 14B, 14B, 16, 16, 18, 18, 24, 24, 26, 26, 28, 28, 32, 32, 32B, 32B, 36A, 36B, 36A, 36, 36, 36B, 38, 38, 42B, 42B, 42A, 42, 42, 42A, 44, 44, 46, 46, 52, 52, 54, 54, 828, 828, 9002, (...)	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES GRANDS PLANS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES MOULIERES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES PRESSES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES ROSEAUX	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES TAMARIS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES TRAVAIS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES TROIS PINS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES VALLIERES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU COLLET DE L'HUBAC	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU COLLET DES GRAILLES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU COLLET DU MALVAN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU FRAIS VALLON	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU GUE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU PAIN DE SUCRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU PUIITS FLEURI	TOUT	3, 3, 5, 5, 7B, 7, 7B, 7, 9, 9, 11, 11, 13, 13, 15, 15, 17, 17, 9001, 9001
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU PUY	TOUT	1, 1, 3, 3, 5B, 5, 5B, 5, 7, 7, 9A, 9, 9, 9A, 11, 11, 13A, 13, 13, 13A, 15, 15, 17, 17, 19, 19, 21, 21, 23, 23, 27, 27, 9015, 9015
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN FLEURI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	COURS DU 11 NOVEMBRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	DOMAINE DE SAINTE-COLOMBE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	DOMAINE DU LOUP	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE FRANCE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE LA CALADE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE LA COLLINETTE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE LA GOULETTE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE L'AIRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE LA PEPINIERE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE LA TONNELLE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE L'AURORE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE LA VIGNE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE L'OLIVAIE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES ACACIAS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES ARUMS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES BIGARADIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES COMBES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES GRIOTTES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES LUCIOLES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES MAGNOLIAS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES MAUVANS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES MYRTES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES POMMIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES REYNES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES TAMARIS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES TROIS PINS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES VALLIERES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DU CLAIR AZUR	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DU COLOMBIER	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DU COTEAU	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DU LEVANT	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DU PAIN DE SUCRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DU PEROUSIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DU PLANASTEL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DU VAL BLEU	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE JEAN AICARD	TOUT	TOUT

Cagnes-sur-Mer	IMPASSE LAYET	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE SUMIANE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	LA GRANGE RIMADE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	LE PAIN DE SUCRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	LES VERGERS/RUE DU GENDARME DESCLAIR	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	MONTEE DE FRANCE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	MONTEE DE LA BOURGADE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	MONTEE DE LA CAPITAINERIE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	MONTEE DES AGAVES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	MONTEE DES TERRASSES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	MONTEE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	MONTEE DU CIMETIERE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	MONTEE DU COTEAU	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	MONTEE DU PEROUSIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	MONTEE SAINTE-ANNE	20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 34B, 36, 40B, 42	7, 17
Cagnes-sur-Mer	MONTEE SOUS BAOUS	6, 8, 28, 32, 9004	21, 9001
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE DE L'ARC	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE DES ABAQUIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE DES SARRAZINS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE RICARDO FLORES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE BEAULIEU	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE DOCTEUR JOSEPH MAUREL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE DU PLANESTEL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE GABRIEL PERI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE GRIMALDI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE NOTRE-DAME DE LA PROTECTION	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE SAINT-JOSEPH	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE SAINT SEBASTIEN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ROND-POINT DES GENDARMES D'OUVEA	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ROUTE DE FRANCE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ROUTE DES SERRES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ROUTE DE VENCE	18, 850, 1130, 1250, 1300, 1332, 1476, 9002, 9004, 9008, 9010	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE ADRIEN GRAGLIA	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE ALBERT CAMUS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE BELLISSIME	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE BONAPARTE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE CHARLES GENIAUX	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE CIPRIANI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DE BEAULIEU	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DE LA CONDAMNINE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DE LA COURTINE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DE LA GARDIOLE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DE LA GRANGE RIMADE	TOUT	5, 7, 9, 11, 13, 15, 21, 23, 23BIS, 25, 25B, 27, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 49, 51, 55, 9001
Cagnes-sur-Mer	RUE DE LA PLACETTE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DENIS JEAN CLERGUE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES COMBES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES MÛRIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES PALMIERS	TOUT	1
Cagnes-sur-Mer	RUE DES REYNES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DE VILLENEUVE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DOCTEUR MICHEL PROVENÇAL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU BOCAGE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU CHEVALIER MARTIN		19
Cagnes-sur-Mer	RUE DU CLAPIER	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU DOCTEUR FERAUD	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU GARIGLIANO	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU GENDARME DREVON	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU PIOLET	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU PISSOUBRAN	TOUT	TOUT

Cagnes-sur-Mer	RUE DU PLANASTEL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU PONTIS LONG	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU PUIITS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE EMILE WERY	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE GENERAL BERENGER	4BIS, 6, 8, 10, 14, 16, 18, 20, 22B, 22, 24, 26, 28B, 28, 30, 32	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE HELENE BOUCHER	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE HIPPOLYTE GUIIS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE JEAN FERAUD		27, 37
Cagnes-sur-Mer	RUE JEAN RAYMOND GIACOSA	2, 14	
Cagnes-sur-Mer	RUE JOSEPH PELISSIER	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE JULES VERNE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE MAURICE ROSTAND	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE MICHEL ANGE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE PARMENTIER	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE PASQUALINI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE PASTEUR	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE SAINT-ROCH	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE SAINT-SEBASTIEN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE SOUS BARRI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE THOMAS EDISON	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE VICTOR HUGO	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE XAVIER BLANC	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	TRAVERSE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	TRAVERSE SAINTE-LUCE	6, 8, 12, 14, 16, 18	TOUT
La Colle-sur-Loup	CHEMIN DES FIGOURNAS	90, 100	35, 57
La Colle-sur-Loup	ROUTE DE CAGNES	1582, 1596, 1606, 1634, 1634A, 1636, 1636A, 1730, 1744	1533
Saint-Paul-de-Vence	CHEMIN DE LEOUVE	TOUT	TOUT
Saint-Paul-de-Vence	CHEMIN DES COLLINES	40, 48, 50, 800, 824, 826, 830, 858, 858B, 900, 930, 940, 942B, 942, 978, 978B, 978TER, 980, 1046, 1072, 1098, 1150, 1178	TOUT
Saint-Paul-de-Vence	CHEMIN DES MOULIERES	TOUT	TOUT
Saint-Paul-de-Vence	CHEMIN DU PUIITS FLEURI	6	91, 131, 161, 171, 191, 201, 333
Saint-Paul-de-Vence	CLOS DE LEOUVE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE LA COLLE		37, 49, 51, 69, 75, 87, 95, 99B, 99, 115, 145, 159, 173BIS, 173, 173A, 229, 229F, 229E, 229D, 229C, 229B, 229A, 251, 269, 289, 299, 301, 369B, 369, 377A, 377B, 377, 469, 527T, 527, 753, 801, 829B, 829A, 829, 831, 873, 895
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DES FIGOURNAS		57BIS, 73BIS, 73TER
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DU PUY	2, 2BIS, 2B, 4, 6, 8BIS, 8, 8B, 10, 12, 14, 16, 18, 20	

CANNES

Secteur du collège public CAPRON

6 AVENUE DE MADRID – CANNES

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Cannes	ALLEE DE LA FORET	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DE LA LIBERTE	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DE LA LIBERTE CHARLES DE GAULLE	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DES ANTHEMIS	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DES PALMIERS	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DU PARC FIORENTINA	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DU PARC SAINT-JEAN	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DU PARC SPRINGLAND	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE TEISSEIRE	TOUT	TOUT
Cannes	ANCIEN CHEMIN DE VALLAURIS	TOUT	TOUT
Cannes	ANCIEN CHEMIN DU PEZOU	TOUT	7, 7, 9, 9, 11, 11, 13, 13, 15, 15
Cannes	AVENUE ALEXANDRA	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE ANDRE CAPRON	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE BEAUSEJOUR	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE BRANLY	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE CEZANNE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE CLAUDE MONNET	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE COMMANDANT BRET	TOUT	11, 13, 15, 17, 19, 23, 25, 27, 31, 33, 35, 37, 45, 51
Cannes	AVENUE COSTE BELLE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE D'ANNAM	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE BENEFAT	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE LA CALIFORNIE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE LA FAVORITE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE LA GARE DU FUNICULAIRE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE LERINS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE L'ESTEREL	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE LYON	TOUT	13, 15
Cannes	AVENUE DE MADRID	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE PIERVAL	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE PORALTO	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES COTEAUX	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES FLEURS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES HESPERIDES	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES PALMIERS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES PHARAONS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE VALLAURIS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE D'ORIENT	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU CEDRE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU CHATEAU D'EAU	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU GRAND PIN	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU GRAND PRE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU MARECHAL JUIN	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU MARECHAL KOENIG	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU MOURRE-ROUGE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU PARC MADRID	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU PRADO	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU ROI ALBERT 1ER	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE FIESOLE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE FLORIDA	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE FONTANEL	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE FRAGONARD	TOUT	TOUT

Cannes	AVENUE FRAGONNARD	2, 12, 24, 26, 28	TOUT
		2, 4, 6, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 26BIS, 28, 28BIS, 30B, 30, 32, 34, 36, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 52BIS, 54, 56BIS, 56, 58, 60, 62BIS, 62, 64, 66BIS, 66, 68, 70, 72BIS, 72, 74B, 82, 86, 88, 94, 94B, 96, 98	1, 3, 11, 13, 15, 17BIS, 17, 19, 21, 21BIS, 23, 25, 27, 33, 37, 39, 41, 43, 47, 49, 51, 53, 57, 59, 63Q, 63B, 63, 63T, 65B, 69F, 69Q, 69T, 69, 69B, 73, 75B, 75, 77, 79, 79Q, 79T, 81B, 81, 83, 85, 87BIS, 87, 89, 93, 95, 97BIS, 97, 101, 101BIS, 103, 105, 107 (...)
Cannes	AVENUE ISOLA BELLA		
Cannes	AVENUE JUSTINIA	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE LEANDRE SARDOU	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE LILY PONS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE LOUBON	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE LOUIS GROSSO	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE MONTICELLI	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE MONTROSE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE MONTRouGE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE MORGON	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE NOTRE-DAME DES PINS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE PAUL GUIGOU	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE PRADO-PROVENCE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE PRINCE DE GALLES	TOUT	7, 11, 13, 15, 17, 19T, 19, 19B, 21, 23, 27, 29, 31, 33, 35, 35A, 37, 39BIS, 39, 41, 43, 43BIS, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63
Cannes	AVENUE REINE ASTRID	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE REINE ELISABETH DE BELGIQUE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE RENOIR	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE SAINT-CHARLES	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE SAINT-FERREOL	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE SAISSY	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE SELVOSA	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE SOLE MIO	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE TRISTAN BERNARD	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE TROPICALE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE VAL VERT	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE VAN LOO	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE WINDSOR	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE ZIEM	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD ALEXANDRE III	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD ALEXANDRE LACOUR	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD BEAU DESERT	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD BEAUSOLEIL	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD BEAU SOLEIL	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD D'ALSACE	38, 40, 42, 46, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64	37, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 55B, 57, 59, 61
Cannes	BOULEVARD D'ALSACE PROLONGE	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DE LA CROISSETTE	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DE LA FERRAGE	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	2, 4, 6, 8, 10, 12BIS, 12, 14, 16, 114, 126, 152, 154	3, 5, 7, 9, 13, 15, 17, 19, 21
Cannes	BOULEVARD DE LA SOURCE	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DE L'OBSERVATOIRE	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DE LORRAINE	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DES PINS	6, 8, 10, 12, 14, 16, 16B, 16A, 26B, 26	3, 5, 7, 9, 13, 13BIS, 15, 21, 23
Cannes	BOULEVARD DE STRASBOURG	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD D'OXFORD	2, 4, 4BIS, 4A, 6BIS, 6, 8, 10, 12, 14, 24, 26, 28, 36, 38, 40, 42, 46, 48, 50, 52, 54, 60	3, 5, 9, 11, 13, 19, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 43, 53, 55, 59, 63
Cannes	BOULEVARD EMMANUEL BELLINI	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD EUGENE GAZAGNAIRE	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD EUGENE TRIPET	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD GENERAL VAUTRIN	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD JEAN HIBERT	TOUT	1, 13
Cannes	BOULEVARD MONTFLEURY	TOUT	TOUT

Cannes	BOULEVARD SAINT-ANTOINE	TOUT	1, 13, 15, 15BIS, 17
Cannes	BOULEVARD SAINTE-MARGUERITE	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD SAINT-GEORGES	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD SAINT-MICHEL	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD SUPERIEUR ALEXANDRE LACOUR	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD VICTOR TUBY	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN BEAUSEJOUR	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DAUMAS	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE CALDANA	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DEI OLIVIES	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE LA CHAPELLE SAINT-ANTOINE	32, 34	TOUT
Cannes	CHEMIN DE MAUVARRE	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE MONTRouGE	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DES ARAUCARIAS	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DES COLLINES	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DU COL SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DU SEMINAIRE SAINT-PAUL	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN MORGON	TOUT	TOUT
Cannes	CORNICHE PARADIS	TOUT	TOUT
Cannes	ESCALIER DE LA TOUR	TOUT	TOUT
Cannes	ESPLANADE GEORGES POMPIDOU	TOUT	TOUT
Cannes	GRAND BOULEVARD DE SUPER-CANNES	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE ALEXANDRA	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE BERGERIE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE CAPRON	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DE MADRID	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DE PIERVAL	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES 2 EGLISES	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES ANGES	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES CHAMPS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DU GRAND PONT	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DU MARECHAL JOFFRE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE MARCEAU	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE MARCELLIN BERTHELOT	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE ORDAN	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE OXYBIA	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE PAUL	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE RICHEMONT	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE SAPHORA	TOUT	TOUT
Cannes	JETEE ALBERT EDOUARD	TOUT	TOUT
Cannes	PASSAGE FRAGONARD	TOUT	TOUT
Cannes	PETITE RUE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE ALBERT FROMMER	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE BERNARD CORNUT GENTILLE	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE COMMANDANT LAMY	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE DE LA CASTRE	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE DE LA GARE	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE DE L'ETANG	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE DU GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE DU SUQUET	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE FRANKLIN ROOSEVELT	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE GAMBETTA	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE MARCHE FORVILLE	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE PIERRE SEMARD	TOUT	TOUT
Cannes	PROMENADE DE LA PANTIERO	TOUT	TOUT
Cannes	QUAI MAX LAUBEUF	TOUT	TOUT
Cannes	QUAI SAINT-PIERRE	TOUT	TOUT
Cannes	ROND-POINT DUBOYS D'ANGERS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE 24 AOÛT	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ALEXIS DE TOCQUEVILLE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ALLIEIS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE BARON	TOUT	TOUT
Cannes	RUE BIVOUAC NAPOLEON	TOUT	TOUT
Cannes	RUE BUTTURA	TOUT	TOUT
Cannes	RUE CAIRE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE CHABAUD	TOUT	TOUT
Cannes	RUE CHATEAUNEUF	TOUT	TOUT

Cannes	RUE CIRODDE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE CLAUDE PONS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE COSTE CORAIL	TOUT	TOUT
Cannes	RUE D'ALGER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE D'ANTIBES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE BONE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE COLMAR	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE CONSTANTINE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA BOUCHERIE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA CASTRE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA MISERICORDE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA POMPE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA RAMPE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LERINS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE METZ	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE MULHOUSE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE RUSSIE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES BELGES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES ETATS-UNIS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES FRERES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES FRERES CASANOVA	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES GABRES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES HALLES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES SERBES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES SUISSES	2	3, 5, 7
Cannes	RUE DE TERREFIAL		19, 21
Cannes	RUE DE TURCKHEIM	TOUT	TOUT
Cannes	RUE D'ORAN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU 14 JUILLET	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU BARRI	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU BATEGUIER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU CANADA	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU COMMANDANT ANDRE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU COMMANDANT VIDAL	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU COURS MAINTENON	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU CROS VIEIL	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU DOCTEUR PIERRE GAZAGNAIRE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU GENERAL FERRIE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU GOLFE JUAN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU LYS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU MARECHAL FOCH	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU MARECHAL JOFFRE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU MEDECIN LIEUTENANT BERTRAND LEPINE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU PARC ALEXANDRE III	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU PORT	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU PRE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU RIOU	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU SUQUET	TOUT	TOUT
Cannes	RUE EMILE NEGRIN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE EMMANUEL SIGNORET	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ESPRIT VIOLET	TOUT	TOUT
Cannes	RUE EUGENE BRIEUX	TOUT	TOUT
Cannes	RUE FELIX FAURE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE FENELON	TOUT	TOUT
Cannes	RUE FERRY	TOUT	TOUT
Cannes	RUE FLORIAN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE FORVILLE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE FRANÇOIS EINESY	TOUT	TOUT
Cannes	RUE FREDERIC AMOURETTI	TOUT	TOUT
Cannes	RUE FRERES PRADIGNAC	TOUT	TOUT
Cannes	RUE GEORGES CLEMENCEAU	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 46A, 48, 50, 52, 54, 56, 58A, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 92	5, 7, 9, 19, 21, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 39, 41, 41BIS, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 87, 89, 91, 93, 95, 97

Cannes	RUE GERARD MONOD	TOUT	TOUT
Cannes	RUE GRAY STREET	TOUT	TOUT
Cannes	RUE HAUTE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE HELENE VAGLIANO	TOUT	TOUT
Cannes	RUE HENRI RUHL	TOUT	TOUT
Cannes	RUE HIBERT	TOUT	TOUT
Cannes	RUE HOCHÉ	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JAMES GRANT-MILNE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN-BAPTISTE DUMAS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN CRESP	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN DAUMAS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN DE RIOUFFE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN DOLLFUS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN JAURES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN MERO	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEANNE BERMONDI	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LACOUR	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LAFAYETTE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LA FONTAINE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LATOUR-MAUBOURG	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LECERF	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LOUIS ARDISON	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LOUIS BLANC	2, 4, 6, 8, 10, 12BIS, 12	3, 5, 7, 9, 11, 13
Cannes	RUE LOUIS NOUVEAU	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LOUIS PERRISSOL	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MACE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MARCEAU	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MARCELLIN BERTHELOT	4BIS, 6BIS, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18A, 18B, 18T, 18, 20, 20B, 22, 24, 26, 28, 30, 32	3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 23U, 25
Cannes	RUE MARGUERITE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MARIUS ISAIA	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MEYNADIER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MIGNO	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MOLIERE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MONT CHEVALIER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MONTFIAL	TOUT	3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31
Cannes	RUE NOTRE-DAME	TOUT	TOUT
Cannes	RUE PANISSE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE PASTEUR	TOUT	TOUT
Cannes	RUE PAUL SERRAILLER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE PONS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE PREYRE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE RAYMOND MATHIEU	TOUT	TOUT
Cannes	RUE RICORD LATY	TOUT	TOUT
Cannes	RUE RIGUE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ROUAZE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ROUGIERE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE SAINT-DIZIER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE SAINT-HONORE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE SAINT-JIN JIN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE TEISSEIRE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE TONY ALLARD	TOUT	TOUT
Cannes	RUE VELASQUEZ	TOUT	TOUT
Cannes	RUE VENIZELOS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE VICTOR COUSIN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE VOLTA	TOUT	TOUT
Cannes	SQUARE MERIMEE	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE ALEXANDRE III	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE BEAUSEJOUR	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE DE LA MISERICORDE	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE DE LA TOUR	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE DES FRERES	TOUT	TOUT

Cannes	TRAVERSE DES GABRES	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE MARCEAU	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE PASTEUR	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE SAINTE-MARIE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DU CHATEAU D'EAU	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DU PEZOU	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DU SEMINAIRE	TOUT	143, 153, 159, 163, 219, 253, 379
Vallauris	VOIE JULIA		1165

Secteur du collège public LES MURIERS

5 RUE RENE DUNAN - CANNES

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Cannes	ALLEE DE LA ROSERAIE	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DES CORMORANS	4, 6, , 204	TOUT
Cannes	ALLEE DES GABIANS	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DES MOUETTES	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE FONT DE VEYRE	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE MARYSE BASTIE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE ANTONY DOZOL	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE L'AMIRAL WESTER WEYMISS	20BIS, 24, 26, 38, 46	15, 19, 33, 33A, 33B, 35, 37, 39
Cannes	AVENUE DE LA ROUBINE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES ARLUCS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES BUISSONS ARDENTS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES CIGALES	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES MÛRIERS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES PINS PARASOLS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU CENTRE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU DOCTEUR RAYMOND PICAUD	50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66T, 66, 66B, 68, 70, 74, 76BIS, 76, 76A, 76T, 78, 80, 80B, 82, 84, 86B, 86T, 86	61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 87, 89B, 89T, 89, 89C, 91A, 91, 93, 95, 97, 99, 101, 103
Cannes	AVENUE DU NORD	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU VERCORS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE FONT DE VEYRE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE FRANCIS TONNER	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE FRANÇOIS TUBY	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE MAURICE CHEVALIER	4, 22, 50, 52A, 52, 52BIS, 54, 56, 56A, 56B, 56C, 58, 60, 66, 2420K	11, 31, 31B, 39, 41, 47, 55, 59, 61, 63, 67, 71, 73, 75, 81A
Cannes	AVENUE MICHEL JOURDAN	4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 16BIS, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 70, 72, 74, 76, 80, 82, 84BIS, 84, 86, 88, 90BIS, 90, 92, 102, 104BIS, 104, 106, 108, 110, 118, 122, 124, 126, 136, 138, 140, 146, 1 (...)	1, 5, 7, 9, 9BIS, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41BIS, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 55A, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 87, 89, 91, 95, 95BIS, 95TER, 97, 99, 101, 103B, 103, 109, 121, 127, 129, 131, 133, 13 (...)
Cannes	AVENUE MONTE-CARLO	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE PIERRE DE COUBERTIN	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE PIERRE POESI	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE PIERRE SEMARD	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE SAINTE-MARGUERITE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE SAINTE-ROSALIE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE SAINT-HUBERT	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD ASTEGIANO	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD BEL HORIZON	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DE LA MER	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DE L'ESTEREL	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DE ROQUEBILLIERE	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DES GENETS	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DES MIMOSAS	256	
Cannes	BOULEVARD DES MYRTHES	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DES PINS	124, 548	1, 169, 295, 297, 317

Cannes	BOULEVARD DU MIDI LOUISE MOREAU	14, 18, 20, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 90, 96, 100, 104BIS, 104, 106, 108, 110, 112, 9902	
Cannes	BOULEVARD DU SOLEIL	TOUT	1, 5, 5BIS, 7, 9BIS, 9, 11BIS, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 37, 39, 43, 47, 49, 51, 53, 57, 57B, 61, 75, 93, 95
Cannes	BOULEVARD HONORE SOUSTELLE	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD LEADER	16, 18, 20, 32, 42E, 42C, 46, 48, 50, 54, 56, 58, 64, 68, 70, 72, 78, 80, 82, 86, 88, 108, 160	1, 11, 13, 15, 19, 21, 23, 31, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 75, 77, 81, 89, 111, 111B, 131, 145
Cannes	BOULEVARD LOUIS NEGRIN	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD SAINTE MARGUERITE	TOUT	TOUT
Cannes	BUTTE DE SAINT-CASSIEN	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE GARIBONDY	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE LA BASTIDE ROUGE	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE L'ECOLE	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DES ARUMS	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DU DEVENS	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN FONT DE VEYRE	TOUT	TOUT
Cannes	CITE DU BOSQUET	TOUT	TOUT
Cannes	FAISSE LONGUE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DE L'AVENUE DE GRASSE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DE L'OLIVIER	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES CAMELIAS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES FIGUIERS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES FLORIBONDAS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES LAVANDES	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES PEUPLIERS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES TERRASSES	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES VIGNES	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES VILLAS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DU CHEVREFEUILLE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DU LIERRE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE FRANÇOIS TUBY	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE GATUSO	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE JOSEPH FLORY	TOUT	TOUT
Cannes	LES AUBEPINES HLM	TOUT	TOUT
Cannes	LES MURIERS HLM	TOUT	TOUT
Cannes	RESIDENCE BEL AZUR	TOUT	TOUT
Cannes	RESIDENCE LA JOIE DE VIVRE	TOUT	TOUT
Cannes	RES LE TRIANON	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ANTOINE BRUN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE AURELIA	TOUT	TOUT
Cannes	RUE AURELIENNE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE BARTHELEMY	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE CANNES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA LIBERATION	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA MAIRE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA PLAINE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA PRADERIE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA VERRERIE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES CERISIERS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES DOZOLS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES FRERES MANINA	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES PINS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES PLAQUEMINIERS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU BOSQUET	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU DOCTEUR BALOUX	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU FOUERY	TOUT	TOUT
Cannes	RUE GABRIEL CORDIER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN AICARD	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN GRAS	TOUT	TOUT

Cannes	RUE JOSEPH FLORY	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LEON GOYET	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LOUIS ARMAND	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LOUIS BROUCHIER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MARCO DEL PONTE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MONSEIGNEUR JEANCARD	TOUT	TOUT
Cannes	RUE PAUL NEGRIN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE RENE DUNAN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ROQUEBILLIERE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE SAINT-JEAN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE SAINT-VINCENT DE PAUL	TOUT	TOUT
Cannes	RUE TROUBADOUR	TOUT	TOUT
Cannes	SQUARE JOSEPH BARTHELEMY	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE DE LA PLAINE	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE DE L'ESTEREL	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE LOUIS NEGRIN	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES CEDRES	TOUT	TOUT
Le Cannet	HAMEAU DU CARIMAI	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES CORMORANS	8, 10, 12, 16,	

Secteur du collège public GERARD PHILIPPE

AVENUE ALFRED DE VIGNY - CANNES

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Cannes	ALLEE DE LA FORET	18	
Cannes	ALLEE DES MARGUERITES	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DES VERGERS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE LA BORDE	2, 2A, 6, 300	TOUT
Cannes	AVENUE JEAN MERMOZ	312	
Cannes	AVENUE MAURICE CHEVALIER	84, 84BIS, 86, 88, 90B, 90, 92, 94, 96, 100, 102, 104, 106, 108, 112, 114, 124A, 124, 128, 130, 132E, 132, 132A, 132BIS, 132C, 132D, 132TER, 136	81, 83, 83T, 83Q, 83BIS, 83B, 85, 87, 89Q, 89BIS, 89, 91, 99, 101, 103, 105, 107, 125, 129, 131, 133, 135, 137, 147, 9001
Cannes	AVENUE MICHEL JOURDAN	162BIS, 162BIS, 236, 236, 238, 238, 242, 242, 244, 244, 246, 246, 248, 248, 252, 252, 254, 254, 256, 256, 258, 258, 260, 260, 264, 264, 266, 266, 268, 268, 270, 270, 270B, 270B, 272, 272B, 272, 272B, 274, 274, 276, 276, 280, 280, 282, 282, 284B, 284, 284B, (...)	139A, 139A, 141A, 141, 141, 141A, 145, 145, 147, 147, 149BIS, 149BIS, 149, 149, 151H, 151, 151, 151D, 151F, 151C, 151B, 151A, 151H, 151F, 151D, 151C, 151B, 151A, 153, 153, 155, 155, 157B, 157, 157BIS, 157, 157B, 157BIS, 161, 161, 163BIS, 163, 163, 163BIS, (...)
Cannes	AVENUE VICTOR HUGO	TOUT	TOUT
Cannes	CENTRE COMMERCIAL DE RANGUIN	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE L'ABADIE	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE LA FRAYERE	2, 4, 8, 34, 40, 9002, 9058	TOUT
Cannes	CHEMIN DE LA PLAINE DE LAVAL	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE POURSEL	52, 52	27, 27, 51, 51, 53, 53
Cannes	CHEMIN DES GOURGUETTES	8, 8, 10, 10, 12, 12B, 12, 12B, 14, 14, 16BIS, 16, 16BIS, 16, 18, 18BIS, 18, 18BIS, 20, 20, 22, 22, 24, 24, 26, 26, 28, 28, 34, 34, 36, 36, 38, 38, 60, 60, 68, 68	TOUT
Cannes	CHEMIN DU BEAL	TOUT	TOUT
Cannes	LE PONT D'AVRIL	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE JACQUES AUDIBERTI	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ALFRED DE MUSSET	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ALFRED DE VIGNY	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ALPHONSE DE LAMARTINE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE CHATEAUBRIAND	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES ORMEAUX	TOUT	TOUT
Cannes	RUE HONORE DE BALZAC	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN GIONO	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN-PIERRE LABADIE	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DE LA BORDE	2BIS, 2BIS, 2BIS, 24C, 24D, 24E, 24, 24E, 24D, 24C, 24B, 24A, 24, 24, 24A, 24B, 24C, 24E, 24D, 24A, 24B, 26, 26, 26, 28A, 28A, 28, 28A, 28, 28, 30B, 30A, 30A, 30B, 30B, 30A, 40, 40, 40, 42, 42, 42, 300, 300, 300, 9960, 9960, 9960	
Le Cannet	AVENUE MICHEL JOURDAN	TOUT	3, 7, 147, 149
Le Cannet	BOULEVARD JEAN MOULIN	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE GARIBONDY	2B, 24, 104	13B, 13BIS
Le Cannet	CHEMIN DE LA FRAYERE	2, 2, 8, 8, 10, 10, 16, 16, 18, 18, 20, 20, 22, 22	
La Roquette-sur-Siagne	TOUTE LA COMMUNE	TOUT	TOUT

Secteur du collège public LES VALLERGUES

71 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY - CANNES

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Cannes	ALLEE CECIL PARK	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DES YUCCAS	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DU BOCAGE	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DU BOUAN-ER	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DU CIMETIERE	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DU PARC BEAUVALLOIN	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DU PARC DES VALLERGUES	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DU ROYAL PARC	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE MADELEINE	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE PAUL COSCIOLI	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE SAINTE-ROSE	TOUT	TOUT
Cannes	ANCIEN CHEMIN DES VALLERGUES	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE ALEXANDRE PASCAL	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE BEAUREGARD	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE COMMANDANT BRET		3
Cannes	AVENUE DE FRANCE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE GRASSE	TOUT	1, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19B, 19, 21, 25, 27, 29, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 61, 65, 67, 75, 77, 79, 81, 83, 87, 89, 91, 93, 95, 97, 99, 101, 105, 115, 115BIS, 119, 123, 125, 127, 129, 131, 133, 135, 139, 141, 143, 145, 149, 151, 153, 155B, 155 (...)
Cannes	AVENUE DE LA BARONNE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE LA CROIX DES GARDES	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE LA FLOTTE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE L'AMIRAL WESTER WEYMISS	4, 6T, 6BIS, 6, 8, 16, 20, 22BIS, 22, 22B	1, 3, 11, 13
Cannes	AVENUE DE LA PERGOLA	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE LA PLAGE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE LA ROCHEFOUCAULD	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE LYON		1, 5BIS
Cannes	AVENUE DES ANGLAIS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES BROUSSAILLES	6, 6B, 8, 10, 14, 16, 20, 22, 24, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 44, 46, 48, 50, 54, 56B, 58, 60, 62, 64, 66, 68	TOUT
Cannes	AVENUE DES PINS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES TIGNES	10, 20	TOUT
Cannes	AVENUE DU CAMP LONG	TOUT	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27
Cannes	AVENUE DU DOCTEUR BERNARD	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU DOCTEUR RAYMOND PICAUD	2, 4, 4B, 6, 8, 16, 18, 22, 24C, 24T, 24Q, 24B, 24A, 24, 26, 28, 30, 36B, 36, 38, 40, 42	1BIS, 1, 3BIS, 3, 5, 5A, 9, 11, 13, 15, 19, 21, 23, 25, 25A, 27, 29, 31, 31BIS, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 241, 2411
Cannes	AVENUE DU GRAND JAS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU MARECHAL GALLIENI	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU PETIT JUAS	2, 2, 4, 4, 10, 10, 12, 12, 18, 18, 20, 20, 22, 22, 28, 28, 30, 30, 32, 32, 38, 38, 44, 44, 48, 48, 50, 50, 52, 52, 52BIS, 52BIS, 54, 54, 56, 56, 58, 58, 60, 60, 62, 62, 62B, 62B, 68, 68, 70, 70, 74, 74, 78, 78, 80, 80, 82, 82, 88, 88, 92, 92, 94, 94, 96, (...)	1, 1BIS, 1, 1BIS, 3, 3, 5, 5, 7, 7, 9, 9, 11, 11, 15, 15, 17, 17, 21, 21, 21B, 21B, 23, 23, 27, 27, 29, 29, 31, 31, 33, 33, 35, 35, 37, 37, 39, 39, 41, 41, 45, 45, 47, 47, 49, 49, 51, 51, 53, 53, 55, 55, 59, 59, 61, 61, 63, 63, 65, 65B, 65B, 65, 67, 67, 71 (...)

Cannes	AVENUE DU VERT COTEAU	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE ISOLA BELLA	8	5, 7
Cannes	AVENUE JEAN DE LATTRE DE TASSIGNY	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE JEAN DE NOAILLES	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE LAUGIER	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE MAURICE DERCHE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE PRINCE DE GALLES		1, 3, 5
Cannes	AVENUE SAINT-JEAN	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE SAINT-LOUIS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE SAINT-NICOLAS	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD BEAUSITE	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD CARNOT	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD COINTET	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD D'ALSACE	2, 4, 6, 8, 12, 14, 16, 20, 26, 28, 30, 32, 34, 36	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 25, 27, 29, 31, 33, 35
Cannes	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 38, 42, 44, 46, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 72, 74, 76, 78, 82, 82B, 96, 98, 100, 102, 104, 106, 116, 122, 124, 124A, 128, 130, 132, 134, 140, 142, 144, 148, 150, 9960	23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 75B, 77, 79, 81, 83, 85, 87, 89, 91, 93, 95, 97, 99, 101, 101BIS, 103, 103B, 105, 107, 109, 111, 113, 115, 117B, 117, 119, 121, 123, 125, 127, 129, (...)
Cannes	BOULEVARD DELAUP	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DES MIMOSAS	20, 22, 24, 26, 28	TOUT
Cannes	BOULEVARD D'OXFORD	2BIS	1, 3A
Cannes	BOULEVARD DU MIDI LOUISE MOREAU	2, 6, 8, 10	TOUT
Cannes	BOULEVARD DU MOULIN	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DU PERIER	4, 4, 6, 6, 8, 8, 10, 10, 12, 12, 14, 14, 16, 16, 40, 40, 50, 50, 58, 58, 60, 60, 62, 62, 64, 64, 66, 66, 68, 68, 80, 80	11, 11, 13, 13, 15, 15, 17, 17, 19, 19, 21, 21, 23, 23, 25, 25, 27, 27, 29, 29, 31, 31, 33, 33, 35, 35BIS, 35, 35BIS, 37, 37, 39, 39, 51, 51, 53, 53, 55, 55, 57, 57, 59, 59, 61, 61, 65, 65, 67, 67, 69, 69, 71, 71, 77, 77, 79, 79
Cannes	BOULEVARD DU RIOU	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DU SOLEIL		83
Cannes	BOULEVARD GYNEMER	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD JEAN HIBERT		9901
Cannes	BOULEVARD LEADER	2, 40, 42D, 42, 42A, 42Y, 42T, 42Q, 42F, 44, 76, 98, 120, 144, 154, 156, 158, 192A, 192C, 192, 202, 202A, 202B, 202C, 202F, 202G, 202H, 202M, 202O, 202Z, 210	119, 129, 133, 135, 139, 141, 143, 147, 187, 235D, 235C, 235, 249A, 249, 249B
Cannes	BOULEVARD LORD BROUGHAM	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD SAINT-CHARLES	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD VALLOMBROSA	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN BEAUSITE	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE LA CROIX DES GARDES	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE LA MERLETTE	10, 12, 18, 20	TOUT
Cannes	CHEMIN DE LA NADINE	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE MERVILLE	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DES ARBOUSIERS	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DES CARAIRES	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DU GRAND JAS	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DU PARC CYPRIS	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DU PERIER	4, 8, 10, 14, 16	37
Cannes	CHEMIN ROSE SAINT-JEAN	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN SAINTE-ANNE	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN SAINT-NICOLAS	TOUT	TOUT
Cannes	ESPLANADE DU GOLFE	TOUT	TOUT
Cannes	HLM DU RIOU	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE BEAULIEU	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE BERAUD	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE CHAUMIERE	TOUT	TOUT

Cannes	IMPASSE CIGALES	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE COLONEL TAJASQUE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DE FLOTTE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DENANS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DE SAINT-LOUIS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES BROUSSAILLES	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES CASSIFLORES	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES POILUS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES VIOLETTES	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DU 11 NOVEMBRE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DU CHEVREUIL	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DU ROC	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DU VALLON PROVENÇAL	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE MIMOSAS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE MIREILLE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE MOUNIER	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE MOURAILLE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE NOUVELLE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE QUERCY	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE RABELAIS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE REBOULIN	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE REME	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE SAINT-PAUL	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE VIVAUDOUDOU	TOUT	TOUT
Cannes	LA CROIX DES GARDES	TOUT	TOUT
Cannes	LE PERIER HLM	TOUT	TOUT
Cannes	LES ORANGERS HLM	TOUT	TOUT
Cannes	PASSAGE DES ARCADES	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE DE NANCY	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE DU COMMANDANT MARIA	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE HENRI BERGIA	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE VAUBAN	TOUT	TOUT
Cannes	RESIDENCE CANNES GRAND PARC	TOUT	TOUT
Cannes	ROUTE DU VILLAGE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ACHARD	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ANDRE CHAUDE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE AUBANEL	TOUT	TOUT
Cannes	RUE AUBER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE AUGUSTE PARDON	TOUT	TOUT
Cannes	RUE BEAULIEU	TOUT	TOUT
Cannes	RUE BORNIOLE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE BOUCICAUT	TOUT	TOUT
Cannes	RUE BROUGHAM	TOUT	TOUT
Cannes	RUE CAMPESTRA	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE BELFORT	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE BERNIS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA CROIX	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA MARNE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA MEUSE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LIEGE		1, 7, 19
Cannes	RUE DE LILLE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LISBONNE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE L'ORPHELINAT	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE MIMONT	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE MOSCOU	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE NANCY	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE PARIS	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18	
Cannes	RUE DES FAUVETTES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES PHALENES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES SUISSES	16, 18, 20, 22, 22B, 24, 9002, 9002B	1, 29, 33, 35, 37, 39, 39B, 41, 43, 45, 9001
Cannes	RUE DE STALINGRAD	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES TAMBOURINAIRES	TOUT	TOUT

Cannes	RUE DE SUFFREN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES VOSGES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE VERDUN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU 11 NOVEMBRE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU CHATAIGNIER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU CHATEAUVERT	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU DOCTEUR BUDIN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU DOCTEUR CALMETTE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU LAC	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU MARECHAL DE LOGIS J FELLEGARA	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU PERE MURET	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU PONT ROMAIN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU ROC	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU ROCHER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU SERGENT BOBILLOT	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU SERGENT GAZAN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU SQUARE GOUPILLERE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE EDITH CAVELL	TOUT	TOUT
Cannes	RUE FELIX PILLE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Cannes	RUE GEORGES CLEMENCEAU	90, 92B, 100, 104	99, 101, 113
Cannes	RUE GUY DE MAUPASSANT	TOUT	TOUT
Cannes	RUE HENRI GERMAIN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE HENRI PASCHKE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE HONORE ESCARRAS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN GOUJON	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN HADDAD SIMON	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN NOBLES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LALANNE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LEGOFF	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LEON NOEL	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LEOPOLD BUCQUET	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LE POUSSIN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LORD BYRON	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LOUIS BLANC	14, 16, 18, 20, 22, 26, 28, 30	15, 17, 21, 23, 23BIS, 25, 27, 29, 31
Cannes	RUE LOUIS BRAILLE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LOUIS PASTOUR	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LYCKLAMA	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MARCELLIN BERTHELOT	4	1
Cannes	RUE MARIUS AUNE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MARIUS MONTI	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MERLE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MICHEL-ANGE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MILTON	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MIREILLE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MONTAIGNE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MONTBOISSIER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MONTFIAL		1
Cannes	RUE MOZART	TOUT	TOUT
Cannes	RUE PAUL PANNIER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE PHILIBERT DELORME	TOUT	TOUT
Cannes	RUE PIERRE GRAGLIA	TOUT	TOUT
Cannes	RUE PONT SAINT-VICTOR	TOUT	TOUT
Cannes	RUE RAPHAEL	TOUT	TOUT
Cannes	RUE RENE VIGLIENO	TOUT	TOUT
Cannes	RUE REYER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ROGER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ROGER RENAUDIE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ROLAND GARROS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ROUMANILLE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE SAINT VICTOR	TOUT	TOUT
Cannes	RUE SAINT-VICTOR	TOUT	TOUT
Cannes	RUE SHAKESPEARE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE STEPHEN LIEGEARD	TOUT	TOUT
Cannes	RUE WALTER SCOTT	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE BEAULIEU	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE DE BEL-AIR	TOUT	TOUT

Cannes	TRAVERSE DE LA COLLINE	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE DES VALLERGUES	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE DU PETIT JUAS	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE MIMONT	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE SAINT-JEAN	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE SUNNY BANK	TOUT	TOUT
Le Cannet	BOULEVARD DU PERIER	60, 62, 70, 72, 74, 76, 92, 96, 102	9241
Le Cannet	CHEMIN DE L'AUBAREDE	80, 84	
Le Cannet	CHEMIN DE L'OLIVET	74	

CARROS**Secteur du collège public PAUL LANGEVIN**

11 RUE COLLE BELLE - CARROS

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Bouyon	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Le Broc	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Carros	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Conségudes	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Les Ferres	TOUTE LA COMMUNE	-	-

CONTES

Secteur du collège public VALLEES DU PAILLON – R.CARLES

AVENUE CELESCHI - CONTES

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Bendejun	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Cantaron	BANDAIRE	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DE BESTAGNIER	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DE LA BEGUDE	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DE LA CUOSTA SOUBRANA	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DE LA MADONE	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DE LA RASCLAOU	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DE LA VALLIERA	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DES PLANS DE LA BEGUDE	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DE TARDIEU	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DE TERRE D'EZE	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DU BAOUSSE	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DU COLLET DE LA BEGUDE	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DU MOULIN	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DU SERRE	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DU TUARTS	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DU VALLON D'ELLENA	TOUT	TOUT
Cantaron	COGNAS	TOUT	TOUT
Cantaron	GRAND-RUE	TOUT	TOUT
Cantaron	IMPASSE DE BARBAN	TOUT	TOUT
Cantaron	IMPASSE DE LA PUNCIA	TOUT	TOUT
Cantaron	LA SAGNA	TOUT	TOUT
Cantaron	LE BESTAGNIER	TOUT	TOUT
Cantaron	LE CLOUTE	TOUT	TOUT
Cantaron	LE MOULIN	TOUT	TOUT
Cantaron	MONTEE DE LA PLACETTE	TOUT	TOUT
Cantaron	MONTEE DE VERDUN	TOUT	TOUT
Cantaron	MONTEE DU FOUR	TOUT	TOUT
Cantaron	PLACE DE L'ECOLE	TOUT	TOUT
Cantaron	ROUTE DE COGNAS	TOUT	TOUT
Cantaron	RUE CENTRALE	TOUT	TOUT
Cantaron	RUE DE LA GARE	TOUT	TOUT
Cantaron	RUE DE L'AIRE	TOUT	TOUT
Cantaron	RUE DE LA SOURCE	TOUT	TOUT
Cantaron	RUE DE L'ISCLE	TOUT	TOUT
Cantaron	RUE DROITE	TOUT	TOUT
Cantaron	RUE DU CALVAIRE	TOUT	TOUT
Cantaron	RUE DU FOUR	TOUT	TOUT
Cantaron	RUE DU MERLOU	TOUT	TOUT
Cantaron	RUE DU NAI GRAN	TOUT	TOUT
Cantaron	RUE DU PONTIN	TOUT	TOUT
Cantaron	RUELLE BASSE	TOUT	TOUT
Cantaron	RUELLE DE L'ECOLE	TOUT	TOUT
Cantaron	RUELLE DE L'OLIVIER	TOUT	TOUT
Cantaron	RUELLE HAUTE	TOUT	TOUT
Cantaron	VOIE COMMUNALE DE LA ZAE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Villevieille	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Coaraze	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Contes	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Drap	TOUTE LA COMMUNE	-	-

GRASSE

Secteur du collège public CANTEPERDRIX

AVENUE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945 - GRASSE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Auribeau-sur-Siagne	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Grasse	ALLEE DES BUIS	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DES JASMINES	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DES LAVANDES	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DES ROURES	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DU FER A CHEVAL	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE ALPHONSE DAUDET	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE CLAIR LOGIS	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DE LA LIBERATION	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DE L'OLIVERAIE	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DES MARRONNIERS	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DU BERGER	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	2, 4, 18, 22, 38, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 86, 88, 90, 92, 94	43
Grasse	AVENUE DU MARECHAL LECLERC		TOUT
Grasse	AVENUE DU VIEUX COLOMBIER	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE FELIX RAYBAUD	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE GEORGES POMPIDOU	TOUT	97
Grasse	AVENUE HENRI DUNANT	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE JEAN AICARD	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE LOUIS ICARD	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE MOTTET	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE PAUL ARENE	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE PAUL SENEQUIER	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE PIERRE DEVOLUY	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE ROUMANILLE	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE SABOLY	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD VICTOR HUGO	78	
Grasse	CHEMIN DE CANTE PERDRIX	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE CHATEAU FOLIE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA CHAPELLE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA CHAP SAINT ANTOINE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE L'AMITIE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA PANOUCHE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA POUIRAQUE	TOUT	25, 25A, 29, 31, 33, 33BIS, 35, 41, 43, 43B, 45, 45BIS, 45TER, 49, 51, 57
Grasse	CHEMIN DE LA ROSE DE MAI	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA SOURCE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA TETE DE LION	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA VALLEE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA VICTORINE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES ACANTHES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE SAINTE-ANNE	86, 122BIS, 122, 124, 126	23, 95, 103, 123, 127
Grasse	CHEMIN DE SAINTE-BRIGITTE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE SAINT-MICHEL	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES ALOUETTES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES BASSES MOULIERES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES BASSES RIBES	26, 228, 232, 238, 240, 242, 244, 250, 252, 256, 258, 264, 268, 274, 278, 280, 288, 290, 292, 298	219, 223, 245, 253, 255, 261, 263, 265, 267, 269, 271, 285, 291, 297, 307
Grasse	CHEMIN DES BASTIDES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES CAMPANETTES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES CASTORS	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public CANTEPERDRIX

Page 61 sur 202

Grasse	CHEMIN DES CHENES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES CHEVREFEUILLES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES CIGALES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES COMTESSES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES FIORETTIS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES LAVANDES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES LOUBONNIERES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES MAS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES MAURES ET DES ADRETS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES PAQUERETTES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES PONTETS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES PRES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU CERCLE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU GRAND CHENE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU SOUVENIR	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU VIVIER	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN TAI BRIBOSIA	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DU MARECHAL LECLERC	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE HENRI DUNANT	TOUT	TOUT
Grasse	LES ROSES DE MAI	TOUT	TOUT
Grasse	MAS ET BASTIDES DE LA CHENAIE	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE PIERRE MOTTET	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE SAINT ANTOINE	TOUT	TOUT
Grasse	ROUTE D AURIBEAU	TOUT	TOUT
Grasse	ROUTE D'AURIBEAU	TOUT	TOUT
		14, 24, 34, 38, 64, 74, 76, 78, 82, 88, 92, 94, 102, 116, 120, 122, 128, 134, 138	TOUT
Grasse	ROUTE DE DRAGUIGNAN		
		20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 36, 70BIS, 70, 76, 78, 82, 84, 86, 88, 94, 98, 104, 110, 112, 118, 118F, 134, 142, 150, 160, 162, 164, 180, 190, 192, 194, 210, 212, 214, 216, 270	7, 93BIS
Grasse	ROUTE DE PEGOMAS		
Grasse	RUE DE L'AUDIBERGUE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE L'ESTEREL	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES GRILLONS	TOUT	TOUT
Grasse	RUE EMILE NEGRIN	TOUT	TOUT
Grasse	RUE JOSEPH D'ARBAUD	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE AUBANEL	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DE L'OLIVERAIE	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES COMTESSES	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES OEILLETS	TOUT	TOUT
Grasse	VIEUX CHEMIN DE SAINTE ANNE	TOUT	TOUT
Grasse	VIEUX CHEMIN DE SAINTE-ANNE	TOUT	TOUT

Secteur du collège public CARNOT**BOULEVARD CARNOT - GRASSE**

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA BOUILLIERE		173C
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA TREILLE	1028, 1078, 1078B, 1126, 1194, 1198, 1200, 1226, 1484, 1590, 1926, 1928, 1950, 2274	1089, 1089A, 1089B, 1125, 1589, 2067
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE SAINT-JEAN	TOUT	1, 123, 151, 173, 255, 305
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES CONFRERIES	TOUT	TOUT
Grasse	ANCIEN CHEMIN DE SAINT-JEAN	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE ANTOINE SAINT-EXUPERY	2, 18, 34, 36, 38, 64, 82, 100, 102, 110, 112, 114, 114B, 118, 120, 122, 124, 126, 128, 130, 132, 134, 136, 138, 146	
Grasse	AVENUE CHRIS	2, 4, 6, 10, 12T, 12BIS, 12, 14, 16	21, 25, 27
Grasse	AVENUE DE PROVENCE	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	50B	13, 17, 17A, 23, 25, 29, 33, 41, 47, 49, 51, 53, 55, 55BIS, 57, 63, 65, 67, 69
Grasse	AVENUE DU MARECHAL LECLERC	TOUT	
Grasse	AVENUE FONTAINE LAUGIERE		17
Grasse	AVENUE JEAN-BAPTISTE GUIGUES	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE JEAN XXIII	TOUT	5, 7, 21, 31, 33B, 33, 37, 39, 61, 69, 73, 103, 121, 123, 125, 137
Grasse	AVENUE MATHIAS DUVAL	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE PIERRE SEMARD	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE SAINTE-LORETTE	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE SIDI BRAHIM	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 20, 24	1QUATER, 1, 3, 5, 7, 11, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 31BIS, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45
Grasse	BOULEVARD CARNOT	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD COMMANDANT AUTRAN	20, 22, 24, 26	33, 35, 39
Grasse	BOULEVARD FRAGONARD	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD JACQUES CROUET	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD VICTOR HUGO	74B	1, 3BIS, 3, 5, 7, 9, 9TER, 9BIS, 11, 13, 15BIS, 15, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33B, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79BIS, 79, 81BIS, 81, 83
Grasse	CHEMIN DE BEAUSEJOUR	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA MADELEINE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA MADELEINE SUPERIEURE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA PLATRIERE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA ROUREE	2, 8, 16, 22, 24, 40, 48, 54, 78, 80, 92	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA TREILLE	1060	
Grasse	CHEMIN DE PEYLOUBET	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE RONDE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE SAINT-JEAN	TOUT	3, 17, 23, 25, 29, 35, 47, 51, 53, 63, 77, 79, 83, 91, 97, 99, 103, 125, 129, 139, 141, 147, 163
Grasse	CHEMIN DES CAPUCINS	TOUT	
Grasse	CHEMIN DES CONFRERIES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES PAROIRS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU BLUMENTHAL	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU MOULIN DE BRUN	6, 8, 10, 22, 24	TOUT
Grasse	CHEMIN DU PIECHAL	2, 2, 6, 6, 18, 18, 24, 24, 26, 26, 28, 28, 30, 30, 200, 200, 324, 324	291, 291

Grasse	CHEMIN OSSOLA	TOUT	TOUT
Grasse	ESCALIER SAINT-MARTIN	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE CHIRIS	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DE LA POISSONNERIE	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DES BAINS	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE FONCINASSE	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE FRAGONARD	TOUT	TOUT
Grasse	MONTEE DU BARRI	TOUT	TOUT
Grasse	MONTEE TRACASTEL	TOUT	TOUT
Grasse	PASSAGE VAUBAN	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE AUX HERBES	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE CESAR OSSOLA	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DE LA PLACETTE	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DE LA POISSONNERIE	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DE LA POSTE	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DE L'EVECHE	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DOCTEUR PIERRE COLOMBAN	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DU 24 AOÛT	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DU BARRI	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DU PETIT PUY	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE ETIENNE ROUSTAN	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE JEAN JAURES	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE SAINT-MARTIN	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE VIEILLE BOUCHERIE	TOUT	TOUT
Grasse	ROUTE DE LA MARIGARDE		93, 97, 99
Grasse	ROUTE DE PLASCASSIER	222	303
Grasse	ROUTE DE SAINT-MATHIEU	TOUT	TOUT
Grasse	RUE COURTE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE LA DELIVRANCE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE LA FONT NEUVE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE LA POISSONNERIE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE LA PORTE NEUVE	TOUT	
Grasse	RUE DE LA POUOST	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE LA REVE VIEILLE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE L'EVECHE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES PALMIERS	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DROITE	TOUT	35, 39, 41, 45, 47
Grasse	RUE DU BARRI	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU MIEL	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU SAUT	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU TUNNEL	TOUT	TOUT
Grasse	RUE ERNEST CRESP	TOUT	TOUT
Grasse	RUE GAZAN	TOUT	TOUT
Grasse	RUE JEAN JAURES	TOUT	TOUT
Grasse	RUE JEAN OSSOLA	TOUT	1, 19
Grasse	RUE MARCEL JOURNET	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28	
Grasse	RUE MAX VIDAL	TOUT	TOUT
Grasse	RUE MIRABEAU	TOUT	TOUT
Grasse	RUE MOUGINS ROQUEFORT	TOUT	TOUT
Grasse	RUE REPITREL	TOUT	TOUT
Grasse	RUE SANS PEUR	TOUT	TOUT
Grasse	RUE TRACASTEL	TOUT	TOUT
Grasse	RUE VIEILLE BOUCHERIE	TOUT	TOUT
Grasse	SQUARE FRAGONARD	TOUT	TOUT
Grasse	SQUARE RASTIGNY	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE CARNOT	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE CHIRIS	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE CROUET	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DE LA GARE	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DE LA PLACETTE	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES PERVENCHES	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES TOUTS PETITS	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU BARRI	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU DOCTEUR COLOMBAN	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU JARDIN PUBLIC	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DUPONT	TOUT	TOUT

Grasse	TRAVERSE ETIENNE ROUSTAN	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE KELLERMANN	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE SAINTE-LORETTE	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE SAINT-MARTIN	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE VICTOR HUGO	TOUT	TOUT

Secteur du collège public LES JASMIN – SAINTE-MARGUERITE

BOULEVARD CARNOT - GRASSE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA FONTAINE DE L'ORMEAU	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA ROUREE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES PARETTES		TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES PELERINS	1880, 1982, 1992, 2000	1945, 1991, 2001
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU CARIGNAN	TOUT	45, 57, 63, 193, 667, 701B, 795, 951
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU RANCH	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU VIGNAL	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	DOMAINE DE BRAMAFAN	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DE LA SARIETTE	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DU PANORAMA	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DU PLATEAU	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DU PUIITS	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DU SERPOLET	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE JEAN GIONO	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE ROGER DE LA FRESNAYE	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE STELLA BELLA	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE GASTON DE FONTMICHEL	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE GEORGES POMPIDOU		9, 11, 13, 31, 49, 57, 99, 99B
Grasse	AVENUE JEAN CUMERO	TOUT	TOUT
			1, 19, 29, 37, 45, 49, 51, 55, 63, 91, 107, 111, 113, 115, 117, 119, 123, 125, 127, 135, 137, 145, 153, 159, 167, 169, 171, 173
Grasse	AVENUE JEAN MAUBERT	4, 10, 18, 20, 28, 36, 48, 108, 110, 120, 124, 132, 134, 146, 148, 158, 160	
Grasse	AVENUE JOSEPH HONORE ISNARD	2, 4, 14, 18, 20, 22	
Grasse	AVENUE LOUIS CAUVIN	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE LOUISON BOBET	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE MICHEL CHEVALIER	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE RAPHAEL	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE SIDI BRAHIM	36, 38, 40, 40BIS, 42, 42BIS, 44, 48, 50, 52, 52BIS, 82, 96, 126, 140	57, 61B, 61, 61A, 61C, 65, 67, 69, 73, 75, 77, 99A, 99, 109, 111
Grasse	BOULEVARD EMMANUEL ROUQUIER	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD MARCEL PAGNOL	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE BRASSAURIS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE CAMPEROUSSE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE CLAVARY	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE FONT VIEILLE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA BELLONIERE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA CAVALERIE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA CROIX	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA DAME	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA FONTAINE DE L'ORMEAU	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA HALTE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA ROUREE	74	
Grasse	CHEMIN DE LA TOURACHE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE L'ORATOIRE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE L'ORME	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE MASSEBOEUF	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE MONTMAYAN	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE PLASCASSIER	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES ADRETS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE SAINTE-MARGUERITE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE SAINT-JOSEPH	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE SAINT-MARC	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES AROMES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES BASTIDES DU PLAN	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES CANEBIERS	TOUT	TOUT

Grasse	CHEMIN DES CAPUCINS		TOUT
Grasse	CHEMIN DES GARDES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES GROULES		17
Grasse	CHEMIN DES LAVANDIERES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES PARETTES	12, 12, 14, 14, 18, 18, 26, 26, 28, 28, 46, 46, 48, 48, 50, 50, 52, 52, 64, 64, 78BIS, 78BIS, 78, 78, 86, 86, 96, 96, 126, 126, 130, 130, 134, 134, 138, 138, 154, 154, 156, 156, 158, 158, 160, 160, 164, 164	9, 9, 23, 23, 27, 27, 43, 43, 45, 45, 47, 47, 61A, 61A, 63, 63, 75, 75
Grasse	CHEMIN DES POISSONNIERS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES ROUMIGUIERES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES ROUMIOUX	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES VIGNES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE VIEILLE FONTAINE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU BOIS FLEURI	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU CALADOU	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU CARAGAI	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU CARIGNAN	TOUT	701, 701
Grasse	CHEMIN DU CASTELLARAS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU CINSULT	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU COLLET DE SAINT-MARC	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU COLLET D'ESQUIRP	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU GARAGAI	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU LAC	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU MOULIN DE BRUN	12	
Grasse	CHEMIN DU PONT DE NICE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU ROURE DE LA GACHE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU SANTON	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU SERVAN	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU VIEUX PONT	TOUT	TOUT
Grasse	HAMEAU DU VIEUX PONT	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DES CAPUCINS	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DES PINS	TOUT	TOUT
Grasse	JARDIN DU GARAGAI	TOUT	TOUT
Grasse	LES CHARMILLES	TOUT	TOUT
Grasse	LES MICOCOULIERS	TOUT	TOUT
Grasse	MONTEE DU CASTAGNIE	TOUT	TOUT
Grasse	PENETRANTE GRASSE CANNES	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DES ORMEAUX	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DU FOULON	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE LOUIS PASTEUR	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE SAINT DONAT	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE SAINTE HELENE	TOUT	TOUT
Grasse	ROUTE DE CANNES	TOUT	TOUT
Grasse	ROUTE DE LA MARIGARDE	TOUT	5, 23, 35, 43, 45, 47, 49B, 49, 51, 61A, 61B, 61, 65, 107, 111, 113
Grasse	ROUTE DE LA PAOUTE	TOUT	TOUT
Grasse	ROUTE DE MOUANS SARTOUX	TOUT	TOUT
Grasse	ROUTE DE PEGOMAS	8, 28BIS	5, 15, 17, 19, 21, 31, 33, 35, 35BIS, 37, 39, 49, 67, 69, 73, 75, 83, 85, 87, 89, 91, 93, 95, 95B, 99, 129, 133, 135, 139, 143, 145, 165, 185, 187, 191, 193, 203, 213, 213G, 213E, 223A, 223, 227, 235, 245, 249, 251, 259, 313
Grasse	ROUTE DE PLASCASSIER	44, 58, 62, 68, 74, 90, 96, 118, 126, 156, 158, 180, 182BIS, 182, 184, 186, 188, 190, 192, 194, 206, 220, 280, 288, 300, 322, 342	21, 23, 53, 75, 83D, 83, 95, 103, 109, 111, 121, 123, 175, 191, 193, 297, 301, 317, 343, 9963
Grasse	ROUTE DES ASPRES	TOUT	
Grasse	ROUTE DE VALBONNE	TOUT	5, 5, 13, 13, 17, 17, 31, 31, 43, 43, 47BIS, 47BIS, 47, 47, 51, 51BIS, 51, 51BIS, 53, 53, 55, 55, 59, 59, 61, 61

Grasse	RUE BOURGAREL BENOIT	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU 11 NOVEMBRE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU 24 AOÛT	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU FOUR	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU JEU DE BOULE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU MOULIN	TOUT	TOUT
Grasse	RUE ELIE VERGONI	TOUT	TOUT
Grasse	RUE MARTINE CAROL	TOUT	TOUT
Grasse	RUE VIEILLE FONTAINE PLASCASSI	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DE LA PAOUTE	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES CIGALES	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES EGLANTINES	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES ROSES DE MAI	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU MOULIN DE BRUN	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU ROURE DE LA GACHE	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE PHAROS	TOUT	TOUT

Secteur du collège public SAINT-HILAIRE

26 RUE DU PALAIS DE JUSTICE - GRASSE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Cabris	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA BOUILLIERE	TOUT	145, 173D, 173, 173BIS, 1451, 1503, 9001A
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE SAINT-JEAN		25
Grasse	ALLEE BEAU SITE SAINT-CHRISTOPHE	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE BELLE VUE	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DE LA CASCADE ZOLA	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DE LA LAUVE	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DE LA PINEDE	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DES BOSQUETS	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DES CHENES	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DES ORMEAUX	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DU BELVEDERE	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DU BOIS	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE JEAN MOULIN	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE LIONEL MENAGER	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE ALPHONSE MOREL	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE ANTOINE SAINT-EXUPERY	150, 152, 154, 160, 174, 176, 194, 196, 200, 206, 210, 226, 240, 242, 246	TOUT
Grasse	AVENUE AUGUSTE RENOIR	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE CHIRIS	2BIS	1B, 1, 1TER, 1QUATER, 5, 7BIS, 7, 9TER, 9, 9BIS, 11, 11BIS, 13
Grasse	AVENUE DE LA BASTIDE	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DE L'ESPERANCE	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DES GENETS	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DES MAISONNETTES	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DU 11 NOVEMBRE	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DU BON MARCHÉ	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DU DOCTEUR EUGENE PERRIMOND	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DU GRAND CASTELLAS	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DU LIEUTENANT ETIENNE MAUREL	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE ETIENNE CAREMIL	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE FONTAINE LAUGIERE	TOUT	3, 5, 7, 9, 15, 19
Grasse	AVENUE FOUQUES	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE FRANCIS DE CROISSET	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE GUY DE MAUPASSANT	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE HENRY BENARD	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE HONORE LIONS	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE JEAN MAUBERT	122A, 122B, 122C	9, 143, 165
Grasse	AVENUE JEAN XXIII		19
Grasse	AVENUE JOSEPH HONORE ISNARD	6, 8, 16	TOUT
Grasse	AVENUE MAXIMIN ISNARD	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE NICOLAS COPERNIC	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE PIERRE ZILLER	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE RIOU BLANQUET	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE SAINT-LAURENT	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE SERRATRICE	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE THIERS	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE VICTORIA	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE YVES EMMANUEL BAUDOIN	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD ALBERT 1ER	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD ALICE DE ROTHSCHILD	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD ANTOINE MAURE	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD BELLEVUE	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD COMMANDANT AUTRAN	8, 10, 12, 14, 14BIS, 14A, 16	1BIS, 1, 9, 15, 19, 25, 27, 27B

Grasse	BOULEVARD DE LA REINE JEANNE	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD DU FOULON	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD DU FOUON	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD DU JEU DE BALLON	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD DU PAVILLON	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD EMILE CHRIS	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD EMILE ZOLA	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD EUGENE CHARABOT	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD EXTRAMOUSSE	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD GAMBETTA	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD LOUIS BARTHOU	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD PASTEUR	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD PRESIDENT KENNEDY	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD SCHLEY	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD VICTOR HUGO	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40B, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 58B, 60, 62, 64, 66, 72, 74, 76	11BIS, 23B
Grasse	CHEMIN BEL-AIR	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN BOUILLERE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE BLANCARD	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE CANTEPERDRIX	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE GRASSE A GOURDON	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA BOUILLERE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA CHAPELLE DES CHIENS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA CHAP SAINT FRANCOIS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA CHAP SAINT-FRANÇOIS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA CORNICHE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA CORNICHE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA COSTE D'OR INFERIEUR	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA COSTE D'OR SUPERIEUR	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA COSTE FRAYE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA DRAGONNIERE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA FONTAINE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA GINESTIERE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA MOSQUEE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA MOUTONNE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA PASCALE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA POUIRAQUE		21, 23
Grasse	CHEMIN DE LA SABRANE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA SARREE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA TREILLE	50, 58, 60, 62, 62A, 64, 66, 70	TOUT
Grasse	CHEMIN DE L'OLIVETTE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE MALBOSC	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE NOAILLES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE NOUAILLES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE PEYMEINADE	4, 4, 20, 20, 38, 38, 40, 40, 56, 56, 58, 58, 84, 84, 88, 88	TOUT
Grasse	CHEMIN DE ROQUEVIGNON	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES 2 CHAPELLES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES ACACIAS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE SAINT-CHRISTOPHE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE SAINTE-ANNE	2, 4, 8, 10, 16, 20, 58, 62, 64, 66, 68, 76, 92, 94, 96, 98A, 98, 100, 102	15
Grasse	CHEMIN DE SAINT-JEAN		127
Grasse	CHEMIN DES ARBOUSIERS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES AUBEPINES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES BASSES RIBES	12, 20, 22, 38, 40, 42, 48, 50, 76, 82BIS, 82, 84B, 84, 92, 94, 100, 102, 114, 118BIS, 118, 124, 130, 144, 150, 160, 162, 166, 168, 174, 178, 182, 188,	9, 59, 63, 67, 81, 93, 99, 107, 109, 115, 121, 133, 137, 139, 153, 157, 161, 167, 175, 179, 181, 187, 195, 9205, 9901

194, 206, 222

Grasse	CHEMIN DES CABRES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES CHASSEURS ALPINS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES CITRONNIERS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES FONTERINES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES HAUTES CHAUVES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES HAUTES RIBES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES LIERRES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES PINS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES PLAINES MALBOSC	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES PRUNELIERS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES ROCHES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES VACANCES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES VALLONETS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE VENCE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU CALVAIRE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU CAMP DE LA BESSE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU DOCTEUR BELLETRUD	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU GRESSIER	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU PILON	4, 4, 8, 8, 10, 10, 14, 14, 18, 18BIS, 18BIS, 18, 20, 20, 24, 24, 26, 26, 34, 34, 40, 40, 50, 50	
Grasse	CHEMIN DU PILON DE LA MALLE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU PLATEAU SAINT-HILAIRE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU PRIOUR	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU RIOU	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU ROSSIGNOL	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU TIGNET	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU VIEUX LOGIS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN MANTEGUES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN NOAILLES	TOUT	TOUT
Grasse	COURS HONORE CRESP	TOUT	TOUT
Grasse	ESCALIER DU BEROUARD	TOUT	TOUT
Grasse	ESCALIER EUGENE CHARABOT	TOUT	TOUT
Grasse	ESCALIER MAXIMIN ISNARD	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DE LA LAUVE	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DE LA RIVOLTE	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DES CHAUDRONNIERS	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DES LIEVRES	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DES TILLEULS	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DES VIOLETTES	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DU FOUON	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DU FOUR	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DU JEU DE BALLON	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DU PETIT PARIS	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE FONT LAUGIERE	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE FOUR DE L'ORATOIRE	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE GAMBETTA	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE VIEILLE	TOUT	TOUT
Grasse	MONTEE DE LA FORGE	TOUT	TOUT
Grasse	MONTEE DU CASINO	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE ALBERT FERRE	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE AUX AIRES	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DE LA BUANDERIE	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DE LA FOUX	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DE LA ROQUE	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DES FAINEANTS	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DES HUGUENOTS	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DES LAVANDIERES	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DES PENITENTS BLANCS	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DES SOEURS	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DOLCIANI	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DU CAPORAL JEAN VERCUEIL	TOUT	TOUT

Grasse	PLACE DU COURS	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DU MOULIN	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DU PATTI	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DU PONTET	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE GAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE HENRI PILASTRE	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE LIEUTENANT GEORGES MOREL	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE MARTELLY	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE ROLAND THIBAUD	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE SAINT FRANCOIS	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE SAINT SAUVEUR	TOUT	TOUT
Grasse	PLACETTE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Grasse	ROND-POINT DES CHENES	TOUT	TOUT
Grasse	ROUTE DE DRAGUIGNAN	150, 178, 180, 186, 188, 204, 216, 222, 320	
Grasse	ROUTE DE LA MALLE	174, 414	TOUT
Grasse	ROUTE DE LA VALLEE VERTE	TOUT	TOUT
Grasse	ROUTE DE SAINT-FRANÇOIS	TOUT	TOUT
Grasse	ROUTE DES GENETS	TOUT	TOUT
Grasse	ROUTE NAPOLEON	TOUT	TOUT
Grasse	RUE AMIRAL DE GRASSE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE ANDRE KALIN	TOUT	TOUT
Grasse	RUE CHARITE VIEILLE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE CHARLES NEGRE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE LA FONTETTE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE LA HUCHE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE LA LAUVE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE LA LIBERATION	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE LA PORTE NEUVE		TOUT
Grasse	RUE DE LA PREVOYANCE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE L'ORATOIRE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES 3 PORTES	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES 4 COINS	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES AUGUSTINS	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES CARRIERES	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES FABRERIES	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES LILAS	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES MOULINETS	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES OISEAUX	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES ROSES	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES ROUMEGONS	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES SOEURS	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DOMINIQUE CONTE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DROITE		37, 49
Grasse	RUE DU COMMANDANT MERCIER	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU DOCTEUR BOURGEOIS	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU FOUR DE L'ORATOIRE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU FOUR NEUF	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU PALAIS DE JUSTICE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU PEYREGUIS	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU ROUACHIER	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU THOURON	TOUT	TOUT
Grasse	RUE JEANNE JUGAN	TOUT	TOUT
Grasse	RUE JEAN OSSOLA		3, 5, 7, 9BIS, 9, 9A, 11, 13, 15, 17
Grasse	RUE MARCEL CAUVIN	TOUT	TOUT
Grasse	RUE MARCEL JOURNET	30, 32, 34, 36, 38	TOUT
Grasse	RUE PAUL GOBY	TOUT	TOUT
Grasse	RUE THOMAS CRESP	TOUT	TOUT
Grasse	RUE VIEILLE	TOUT	TOUT
Grasse	TERRASSE TRESSEMANNES	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE BELLA VISTA	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DE RIOU BLANQUET	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES AUBEPINES	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES ORANGERS	TOUT	TOUT

Grasse	TRAVERSE DES RIBES	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES SOEURS	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES TAMARIS	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU BON MARCHÉ	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU CHEMIN DE LA COSTE D'OR SUPERIEURE	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU LAVOIR	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU MICOCOULIER	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU PRADO	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU THEATRE	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU THOURON	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE EMILE ZOLA	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE FONT LAUGIERE	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE MURAOUR	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE NAPOLEON	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE RICORD	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE SAINTE-MARTHE	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE SAINT-HILAIRE	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE TRESSEMANNES	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE VICTORIA	TOUT	TOUT
Grasse	VIEUX CHEMIN D'ESTRAMOUSSE	TOUT	TOUT

L'ESCARENE**Secteur du collège public FRANCOIS RABELAIS**

CHEMIN DU CASTEL – L'ESCARENE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Berre-les-Alpes	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Blausasc	TOUTE LA COMMUNE	-	-
L'Escarène	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Lucéram	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Peille	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Peillon	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Touët-de-l'Escarène	TOUTE LA COMMUNE	-	-

LA COLLE-SUR-LOUP

Secteur du collège public YVES KLEIN

BOULEVARD ALEX ROUBERT – LA COLLE-SUR-LOUP

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
La Colle-sur-Loup	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Paul-de-Vence	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Vence	ALLEE DES OISEAUX	TOUT	TOUT
Vence	ANCIEN CHEMIN DE SAINT-PAUL	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE COLONEL MEYERE	568	
Vence	AVENUE DE GOURDON HTS DE SAINT-PAUL	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE DE SAINT-JEANNET	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE DE SAINT-JEANNET HTS SAINT-PAUL	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE DE TOURETTES HAUTS SAINT-PAUL	52, 56	TOUT
Vence	AVENUE DE VENCE HAUTS DE SAINT-PAUL	44, 126, 130, 132	TOUT
Vence	AVENUE EMILE HUGUES	840, 888, 900, 1670, 1700, 1724, 1800, 1824, 1858, 1886, 1994, 2130, 2144, 2190, 2192, 2194, 2198, 2224, 2362E, 2362C, 2362B, 2362, 2382, 2474, 2474A, 2474C, 2478, 9990	877, 879, 921, 921A, 1585, 1639, 1641, 1715, 1799B, 1799, 1799A, 1823, 1901, 2109, 2133, 2155, 2225, 2243, 2257, 2263, 2277, 2357, 2423A, 2423, 2495, 2575
Vence	BRETELLE DU GALINIER	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE CANTA-MERLE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE LA CALADE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE LA GAUDE	300, 324, 364, 404, 420, 456, 496, 540, 592, 592TER, 592T, 592BIS, 600, 630, 640, 650, 652, 708, 788, 984, 1044, 1094F, 1094, 1094A, 1094C, 1094D, 1094E, 1094H, 1094I, 1094J, 1094K, 1132, 1172, 1390, 1460, 1518, 1554, 1558, 1560, 1562, 1618, 1650BIS, 1650, (...)	1, 303, 331BIS, 331, 423, 435, 481, 629, 641F, 641A, 641, 689, 739, 937, 961, 999, 1065, 1067, 1081, 1099, 1131, 1137, 1209, 1239B, 1239, 1423, 1449, 1525, 1619, 1631, 1635, 1669, 1669A, 1701, 1759
Vence	CHEMIN DE LA PIERRE DROITE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE LA PLAINE	20, 30, 90, 172, 242, 274, 290, 376, 476	125, 173, 175, 213, 221A, 221, 279, 285, 297, 333, 343
Vence	CHEMIN DE LA POUIRAQUE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE LA SINE	226, 2986	2645, 2859, 2899
Vence	CHEMIN DE LA TOUR	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE L'OLIVERAIE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE MALBOSQUET	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES MEILLIERES EST		293, 351
Vence	CHEMIN DES NOISETIERS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES ROMARINS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES SALETTES	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES VALLIERES	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE VOSGELADE	24, 70, 198, 204, 230, 230BIS, 406, 412A, 412, 440, 470D, 470B, 470, 570, 572, 572BIS, 904, 9962	15, 157, 157A, 235, 311, 335, 339, 365, 365A, 427A, 427, 517, 555, 593, 593A, 593B, 937, 943
Vence	CHEMIN DU CAGNOSC	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU GALINIER	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU MOULIN DE LA CLUE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU SUVERAN	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU TAUDE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN SAINTE-ELISABETH	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE BAGATELLE	56, 112, 130, 162	103
Vence	IMPASSE DU POUTAOUCH	TOUT	TOUT

Vence	RESIDENCE DE LA BERGERIE	TOUT	TOUT
Vence	ROUTE DE CAGNES	558, 574, 1282, 1324, 1402, 1410, 1560, 1592, 1684, 2100, 2256, 2274, 2340	553, 559, 559A, 629, 633, 639, 729, 781, 915, 961, 1049, 1055, 1109, 1115, 1115B, 1169, 1177, 1249, 1249A, 1281, 1283, 1317, 1323, 1347, 1355, 1407, 1477, 1533, 1537, 1547, 1563, 1587, 1613, 1681, 1683, 1713, 1877, 1981, 2119, 2359, 2369, 2431H, 2431, 2431 (...)
Vence	ROUTE DE SAINT-PAUL	446	147, 381, 433, 891, 1085, 9021
Vence	RUE SAINTE ELISABETH	TOUT	TOUT

LA TRINITE

Secteur du collège public LA BOURGADE

17 ALLEE DES LUCIOLES – LA TRINITE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Cantaron	ALLEE DE BORDINAS	TOUT	TOUT
Cantaron	ALLEE DU COULET	TOUT	TOUT
Cantaron	ALLEE DU MAS-DUC	TOUT	TOUT
Cantaron	AVENUE HENRI MATISSE	20	9, 11
Cantaron	BORDINAS	TOUT	TOUT
Cantaron	BOULEVARD MAURICE LANGLET	34, 34	23, 23, 25, 25
Cantaron	CHEMIN DES FARIGOULES	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DES FOLATIERES	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DU CAMPE	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DU CAYRE	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DU LOTISSEMENT DU CAYRE	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DU RESERVOIR	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DU SAUT DE MILLO	TOUT	TOUT
Cantaron	IMPASSE DES FARIGOULES	TOUT	TOUT
Cantaron	LA SUC	TOUT	TOUT
Cantaron	LE CLAIR AZUR	TOUT	TOUT
Cantaron	LOU CAYRE	TOUT	TOUT
Cantaron	PLACE TTE DU SAUT DE MILLO	TOUT	TOUT
Cantaron	RESIDENCE DE LOU CAYRE	TOUT	TOUT
Cantaron	ROUTE DE BORDINAS	TOUT	TOUT
Cantaron	ROUTE DE LA LAUVETTE	TOUT	TOUT
Cantaron	ROUTE DE LA SUC	TOUT	TOUT
Cantaron	ROUTE DU MONT-MACARON	TOUT	TOUT
La Trinité	TOUTE LA COMMUNE	-	-

LE CANNET

Secteur du collège public PIERRE BONNARD

AVENUE GEORGES POMPIDOU – LE CANNET

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Cannes	AVENUE DE GRASSE		335, 349
Cannes	AVENUE DES TIGNES	22	
Cannes	BOULEVARD DU PERIER	20	
Cannes	BOULEVARD FOUR A CHAUX	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE LA MERLETTE	22	
Cannes	CHEMIN DU PERIER	20	1BIS, 1, 3BIS, 3, 5, 13, 15, 17, 23, 25, 33, 35, 39, 41
Cannes	RUE DE DUNKERQUE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LIEGE	TOUT	3, 5, 9, 11, 13, 15, 17, 21, 23, 25, 27, 29
Cannes	RUE DE PARIS	20, 9100	TOUT
Le Cannet	ALLEE DANY BERNARD	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES ALOUETTES	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES COLIBRIS	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES COLOMBES	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES JASMINES	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES NOISETIERS	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES PINSONS	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES ROSSIGNOLS	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE MONTROSE	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE SAINT-CHARLES	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE BIR HAKEIM	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE CHARLOTTE	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DE L'AUBAREDE	2B, 2B, 2, 2, 4, 4, 6, 6, 8, 8, 10, 10, 12, 12, 14, 14	1, 1, 5, 5, 7, 7, 13, 13, 17, 17, 17BIS, 17BIS, 19, 19, 21, 21, 23, 23, 25, 25, 27, 27, 39T, 39T
Le Cannet	AVENUE DES BROUSSAILLES	22, 22, 70, 70, 72, 72, 74, 74, 76, 76, 80, 80, 82, 82, 84, 84, 86, 86	
Le Cannet	AVENUE DES ECOLES	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DES PLEIADES	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DES TIGNES	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DE TOURAINE	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DU CAMPON	50, 150, 220, 290, 1134	1, 21, 23, 73
Le Cannet	AVENUE DU PETIT JUAS	TOUT	165, 167, 169, 171, 173
Le Cannet	AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT	2, 4, 6, 8, 12, 14, 16, 18, 20, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 44, 46, 54, 60, 9960	3, 5, 7, 9BIS, 9, 15Q, 15, 15A, 15B, 15T, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67B, 67, 69, 71, 73, 79, 81, 97, 99, 103, 105, 107, 153
Le Cannet	AVENUE GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE GEORGES POMPIDOU	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE HOWARTH	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE MARECHAL JUIN	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE MARIE-FRANCE	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE MAURICE CHEVAL	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE SAINT-JEAN	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE SAINT-PIERRE	TOUT	TOUT
Le Cannet	BOULEVARD CARNOT	86, 88, 90, 92, 94, 110, 112, 114, 116	
Le Cannet	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	TOUT	TOUT
Le Cannet	BOULEVARD DU FOUR A CHAUX	TOUT	TOUT
Le Cannet	BOULEVARD DU NORD	TOUT	TOUT
Le Cannet	BOULEVARD DU PERIER	94, 100	

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public PIERRE BONNARD

Page 78 sur 202

Le Cannet	BOULEVARD JACQUES MONOD	TOUT	TOUT
Le Cannet	BOULEVARD PAUL DOUMER	TOUT	TOUT
Le Cannet	BOULEVARD SADI CARNOT	98, 98BIS	
Le Cannet	BOULEVARD SAINT-CHARLES	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE GARIBONDY	2, 6, 8, 12, 12A, 16, 18, 102, 158, 9014, 9016	1, 3, 5, 7, 9A, 9, 11, 13A, 13T, 13, 15, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 9005, 9025, 9101
Le Cannet	CHEMIN DE LA BARONNE	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE L'AUBAREDE	4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 20B, 22, 24, 26, 30, 32, 34, 36, 38, 40A, 40, 42, 44, 46, 48, 82BIS, 9002, 9004, 9028, 9030, 9032, 9034, 9036, 9960, 9990	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE L'ESTELLE	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE L'INDUSTRIE	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE L OLIVET	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE L'OLIVET	2, 4, 6, 8, 10, 12BIS, 12, 12TER, 14, 14BIS, 16, 18Q, 18BIS, 18, 20, 22B, 22, 24, 24A, 26, 26BIS, 28, 28BIS, 30, 32, 34BIS, 34, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 62, 66, 70, 72, 76, 78, 80TER, 80BIS, 82, 82BIS, 86B, 86T, 86, 86C, 88, 90, 92, 94, 96, 96B, 96B (...)	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DES FADES	TOUT	3, 13, 15, 17, 19, 23, 27, 29, 31, 31A, 33, 33A, 33B, 33D, 35, 9001
Le Cannet	CHEMIN DES HAUTS DE L'OLIVET	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DES TIGNES	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DES VALLONS	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DU CLAUS	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DU PERIER	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DU PORRICHON	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN MON OUSTAOU	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN MOUNIER	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN SAINT-JOSEPH	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE AVENUE DE L'AUBAREDE	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE BELLE VUE	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE BUFFON	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE CLERISSY	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE DE L'HORLOGE	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE DE L'OLIVETTE	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE DES CIGALES	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE DES FAUVETTES	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE DES ROSES	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE DU BON COIN	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE DU PERRIER	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE EMIEUX	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE GOUR DE COULE	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE MATHIEU	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE REVELAT	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE SAINT-PIERRE	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE VERDIN	TOUT	TOUT
Le Cannet	LE CLAUS	TOUT	TOUT
Le Cannet	MAS PAGNOL	TOUT	TOUT
Le Cannet	MONTEE BELLE VUE	TOUT	TOUT
Le Cannet	MONTEE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Le Cannet	MONTEE DES PINS	TOUT	TOUT
Le Cannet	PASSAGE NAPOLEON	TOUT	TOUT
Le Cannet	PINEDE DES GENDARMES D OUVEA	TOUT	TOUT
Le Cannet	PLACE PIERRE SAUVAIGO	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE BUFFON	TOUT	TOUT

Le Cannet	RUE DE BERNE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE BRUXELLES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE DUNKERQUE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE JONQUIERES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE LA CITE JARDINS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE LIEGE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE LILLE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE L'OUEST		7
Le Cannet	RUE DE MADRID	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE PARIS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES LENTISQUES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES MYRTES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DU DOCTEUR CALMETTE		9Q
Le Cannet	RUE FONTAINE CALVY	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE GEOFFROY SAINT-HILAIRE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE GRIGNAN	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE GUYNEMER	20, 22, 24	
Le Cannet	RUE JULES FERRY	8, 10, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34	11
Le Cannet	RUE LOUIS ICARD	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE MARCEL PAGNOL	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE NOTRE-DAME DES ANGES	42BIS, 44, 44A, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 56BIS, 58, 9960	29, 33, 41, 43, 45, 47, 47E, 47Q, 47T, 49
Le Cannet	RUE SEVIGNE	TOUT	TOUT
Le Cannet	TRAVERSE DE L'AUBAREDE	TOUT	TOUT
Le Cannet	TRAVERSE DE L'ESCAUNADO	TOUT	TOUT
Le Cannet	TRAVERSE DE L'ESTELLE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE L'AUBAREDE	106, 106, 164, 164, 194, 194, 218, 218, 254, 254, 264, 264, 302, 302, 312, 312, 350, 350, 390, 390, 420, 420, 442, 442, 460, 460, 494, 494, 512, 512, 534, 534, 560, 560, 9960, 9960	227, 227
Mougins	AVENUE REGINA	TOUT	TOUT

Secteur du collège public EMILE ROUX**CHEMIN DES PLAINES – LE CANNET**

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Cannes	AVENUE DE LYON		3, 5
Cannes	AVENUE DU CAMP LONG		41
Cannes	AVENUE FRAGONNARD	30	
Cannes	RUE DE TERREFIAL	TOUT	23, 25
Le Cannet	ALLEE DE PROVENCE	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES MESANGES	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DU CHARRON	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE JEAN GIONO	TOUT	TOUT
Le Cannet	ANCIEN CHEMIN DE MOUGINS	TOUT	159, 159, 351, 351
Le Cannet	ANCIEN CHEMIN DU PEZOU	TOUT	9901
Le Cannet	AVENUE ALBERT 1ER	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DE LYON	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DES COTEAUX	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DOLCE FARNIENTE	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DU CAMPON	570, 756B, 756, 816, 854, 1018, 1146, 1152, 1228, 1232, 1266, 1280, 1300, 1390	
Le Cannet	AVENUE DU REPOS	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE GENTIL	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE JEAN MERMOZ	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE LACOUR	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE THIERS	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE VICTORIA	TOUT	TOUT
Le Cannet	BOULEVARD CARNOT	84	TOUT
Le Cannet	BOULEVARD D'OLIVETUM	TOUT	TOUT
Le Cannet	BOULEVARD GAMBETTA	TOUT	TOUT
Le Cannet	BOULEVARD SADI CARNOT	2BIS, 2TER, 2, 4, 6, 6BIS, 8, 10, 16, 18, 20, 20B, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40B, 40, 40A, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 82, 96, 100, 102, 106, 112BIS, 9908, 9960	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE LA BASTIERE	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE LA PUADE	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE LA TOUSQUE	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE L'ORME	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DES CAMPELIERES	34	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DES CHICHOURLIERS	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DES COLLINES	32, 54, 80, 110, 160, 236, 432, 432T, 514, 576, 624, 634, 684, 700, 854, 958, 966, 1000, 1046, 1046A, 1090C, 1090D, 1090, 1090A, 1090B, 1126, 1160, 1190, 1194, 1224, 1234, 1234A, 1236, 1376, 1470, 1474, 1486, 1490B, 1490, 1490A, 1510, 1510B, 1634B, 1634, 1 (...)	149, 431, 677, 693, 957, 975, 977, 1157, 1157B, 1193, 1217, 1453, 1485, 1489, 1495, 1499, 1515, 1601, 1609, 1657, 1665, 1693, 1693A, 1745, 1773, 1785, 1867, 1869, 1915, 2065, 2171, 2285, 2315, 2647, 9035, 9111, 9115, 9999
Le Cannet	CHEMIN DES ESCARASSES	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DES MOULIERES	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DES PLAINES	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE VILLAMONT	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DU CIMETIERE	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DU FERRANDOU	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DU FONT DE GALLOU	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN ROMAIN	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE BRACCO	TOUT	TOUT

Le Cannet	IMPASSE DES DANYS	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE DES PLAINES	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE D'ORMESSON	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE FREINET	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE SAINT-CLAUDE	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE TURGOT	TOUT	TOUT
Le Cannet	LES MOULIERES	TOUT	TOUT
Le Cannet	PASSAGE SAINTE-CATHERINE	TOUT	TOUT
Le Cannet	PLACE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Le Cannet	PLACE DU GENERAL LECLERC	TOUT	TOUT
Le Cannet	PLACE TTE ARISTIDE BRUANT	TOUT	TOUT
Le Cannet	ROUTE DES BREGUIERES	TOUT	TOUT
Le Cannet	ROUTE DE SERRA CAPEOU	TOUT	TOUT
Le Cannet	ROUTE DE VALBONNE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE ABBE ARDISSON	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE ALBERT CAMUS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE AUGUSTE CAVASSE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE AUGUSTE TAVEL	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE BEL RESPIRO	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE BRANLY	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE CASIMIR RAYNAUD	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE CLAIRE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE COLBERT	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE CZERNICKY	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DANIEL	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE BARCELONNETTE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE CANNES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE FORVILLE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE FRANCE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE L'ABREUVAGE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE LA CALADE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE LA PAIX	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE LA PEREE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE LA PLACETTE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE L'ARC	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE LA TERRASSE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE LA TOUR	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE L'EST	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE L'OUEST	TOUT	3, 5
Le Cannet	RUE DES ARDISSONS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES CALVYS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES DANIS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES GOURRINS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES HAUTES BREGUIERES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES MICHELIS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES MOULIERES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES MÛRIERS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES PARAMIDEAUX	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES PINS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES PRES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES VOÛTES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE TERREFIAL	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE VERDUN	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DOCTEUR EMILE ROUX	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE D'ORMESSON	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DU BOSQUET	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DU CANAL	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DU COMMANDANT LAMY	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DU CROS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DU FOUR	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DU LIEUTENANT NOIRCARME	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DU MOULIN	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DU PRINCE ALBERT	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DU TIVOLI	TOUT	TOUT

Le Cannet	RUE FRANÇOIS REBUFFEL	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE GASTON CAUVIN	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE GOUPILLIERES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE GUYNEMER	4, 6BIS, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18	TOUT
Le Cannet	RUE HENRI GERMAIN	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE HENRI LEBASQUE DES DANYS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE JEAN JACQUES SARDOU	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE KONIGSTEIN	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE LEGOFF	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUELLE DU ROY	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE MASSENA	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE MERIMEE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE NOTRE-DAME DES ANGES	2, 4, 6, 6BIS, 10, 12BIS, 12, 14B, 14, 16TER, 16, 16BIS	3, 5, 9, 11, 15
Le Cannet	RUE PAS DE GALLOU	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE PIERRE BONNARD	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE RACHEL	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE RACINE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE RAPIDE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE ROGER	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE SAINTE-CATHERINE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE SAINT-SAUVEUR	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE SEPPOIS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE SIMIANE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE TANO DOU DRAC	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE THERESE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE VEROUL	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE VICTOR HUGO	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE VICTORIEN SARDOU	TOUT	TOUT
Le Cannet	TRAVERSE DE LA MAIRIE	TOUT	TOUT
Le Cannet	TRAVERSE DE L'ARC	TOUT	TOUT
Le Cannet	TRAVERSE DES MOULIERES	TOUT	TOUT
Le Cannet	TRAVERSE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Le Cannet	TRAVERSE SASSOT	TOUT	TOUT
Le Cannet	TRAVERSE VICTORIO ALBERT	TOUT	TOUT
Le Cannet	TRAVERSE VILLAMONT	TOUT	TOUT
Le Cannet	VIEUX CHEMIN DE MOUGINS	2, 2, 4B, 4B, 6, 6	1, 1BIS, 1, 1BIS, 3, 3, 5, 5, 11, 11, 13B, 13B, 25, 25, 35, 35
Le Cannet	VIEUX CHEMIN DE VALLAURIS	TOUT	TOUT
Le Cannet	VOIE JULIA	100, 100, 126, 126, 200, 200, 236, 236, 334, 334, 368, 368, 398, 398, 500, 500, 514, 514, 674, 674, 9002, 9002, 9990, 9990	271, 271, 363, 363, 653, 653, 1001, 1001, 9001, 9001
Mougins	VOIE JULIA	396	179, 181, 213, 213F, 417, 533, 533A, 533B, 533C, 533D, 605, 753
Vallauris	VOIE JULIA	1090	

LE ROURET

Secteur du collège public LE PRE DES ROURES

7 ROUTE DE NICE – LE ROURET

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Le Bar-sur-Loup	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Châteauneuf-Grasse	ALLEE DES PINS	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE BERGIER	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE BRAMAFAN	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE CLAVARY	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA BRAGUE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA CAZETTE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA COUALE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE L'ADRET	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA FIGUIERE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA FOUAN	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA GRANDE FONTAINE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE L'AIRE DE LA COUALE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA ROUGUIERE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA SARREE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA TOUR	TOUT	TOUT
			285, 285, 349, 349, 371, 371, 415, 415A, 415A, 415, 501A, 501, 501A, 501, 575, 575, 625, 625, 667, 667, 1745, 1745, 2485, 2485, 2489A, 2489, 2489, 2489A, 2491, 2491, 9001, 9001
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA TREILLE	40, 40, 44, 44, 874, 874	
		20, 20, 20, 54, 54D, 54B, 54, 54, 54B, 54D, 54D, 54B, 154A, 154, 154A, 154B, 154, 154B, 154B, 154A, 154, 164, 164, 164, 290, 290, 290, 484, 484, 484, 670, 670, 670, 708, 708, 708, 750, 750, 750, 820, 820, 820, 880, 880, 880, 914, 914, 914, 934A, 934A, 934A (...)	71, 71, 71, 265, 265, 265, 275B, 275C, 275C, 275C, 275B, 275B, 275, 275, 275, 317, 317, 317, 325, 325, 325, 359, 359, 359, 445, 445, 445, 465, 465, 465, 529, 529, 529, 545, 545, 545, 573, 573, 573, 587, 587, 587, 657B, 657, 657A, 657B, 657C, 657D, 657E, 65 (...)
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE L'HUBAC		
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE NOTRE-DAME DU BRUSC	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE SAINT-ANDRIEU	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE SAINT-JEAUME	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES ALLEES	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES BASSES TREILLES	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES BOUSCARLES	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES CERISIERS	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES CHENES	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES COLLES	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES COLLES DU RIOU	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES COLLINES	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES GROULES	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES JASMINES	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES LUCIOLES	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES PELERINS	166, 190	165, 191, 301
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES PICHOLINES	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE VENCE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU BATEDOU	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU BOIS	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU CABANON	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU CAMP DE TENDE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU CARENTIER	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public LE PRE DES ROURES

Page 84 sur 202

Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU CAROUBIER	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU CAYANS	36, 204, 252	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU CHATEAU	TOUT	11, 11, 129, 129, 225, 225, 289, 289, 343, 343
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU CROS	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU GIBOUS	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU HAUT CLERMONT	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU MOULIN	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU NOYER	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU PIECHAL	TOUT	215, 255, 375
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU PILON	16, 36, 40, 206, 290, 370, 400A, 400B, 400C, 400D, 400, 428, 482, 548, 626, 664	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU PIOL	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU PLAN DE CLERMONT	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU POUSSON	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU QUARANTIER	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU RIOU	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU RIOU MERLET	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU SIARESQ	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	DOMAINE DU VIGNAL	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	LA FOUAN	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	LA PLACE NEUVE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	LA TOUR	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	LOU GIBOUS	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	PASSAGE DE DE L'ENTREPOUOT	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	PASSAGE DES FERRAGES	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	PLACE DE LA VIEILLE MAIRIE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	PLACE DES PINS	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	PLACE DU THORONET	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	PLACE GEORGES CLEMENCEAU	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	PLACE LE COURREDOU	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	PLACE NEUVE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	ROUTE DE GOURDON	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	ROUTE DE GRASSE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	ROUTE DE NICE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	ROUTE DE VALBONNE PLASCASSIER	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	ROUTE D'OPIO	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	ROUTE DU BAR	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	ROUTE DU VILLAGE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DE BUISSONE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DE LA BAUME	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DE LA PETITE FONTAINE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DE LA PORTE BASSE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DE LA SELEYE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DU BAOU	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DU BOSQUET	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DU CASTELET	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DU FOUR	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DU PONTIS	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DU POURTAOU	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DU PRESBYTERE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DU VERGER	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	TRAVERSE DE LA CAZETTE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	TRAVERSE DE LA SELEYE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	TRAVERSE DE SAINT JEAUME	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	TRAVERSE DE SAINT-JEAUME	TOUT	TOUT
Ciapières	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Courmes	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Gourdon	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Gréolières	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Opio	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Le Rouret	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE LA CONFISERIE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE LA PAPETERIE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE LA TUILLIERE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES HAUTES VALETES	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public LE PRE DES ROURES

Page 85 sur 202

Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DU CANAL DU CHATEAU DES VALETTES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHORANE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	DOM DE COURMETTES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LA MAISONNETTE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LE CHATEAU DES VALETTES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES BARRES DE SAINT ARNOUX	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES VALLETES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES VALLETES SUD	5624	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PONT DU LOUP	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PRA LONG	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	RESIDENCE DU PRIEURE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE COURMETTES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE FUONT DE PURGUE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE GRASSE	6, 8, 22, 710, 1446, 1630, 1884, 1884B, 2382, 2596, 4054, 4552, 4740, 4744, 5070, 5614, 5650, 5672, 5714, 5734, 5766, 5796, 5810, 5812, 6024, 6082, 6392, 6402, 6840, 7270, 7400, 7640, 7670, 7690, 7766, 7774, 7882	1, 3, 7, 11B, 13, 15, 855, 1031, 1373, 1769, 1787, 1837, 1887, 2123, 3993, 5015, 5229, 5263, 5393B, 5393, 5607, 5631, 5687, 5707, 5787, 5809, 5811, 5991, 6109, 6119, 6121, 6231, 6321, 6417, 6445, 6473, 6573, 6783, 6789, 6933, 6961, 6963, 6969, 7049, 7149, (...)
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE LA COLLE	TOUT	263, 495, 507, 545, 619, 625, 663, 665, 745, 773, 849, 863, 875, 1041, 1043, 1049, 1145, 1165, 1345A, 1345, 1477A, 1477, 1611, 1741, 1777, 1859, 2257, 2363, 2445, 2465, 2589, 2667, 2667B, 2667C, 2667D, 2667T, 2739, 2771, 2877, 2923, 2967, 3493, 3613, 3741, (...)
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DES GORGES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DES VALETES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DES VALETES SUD	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	SAINT ARNOUX	9002F	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	TRAVERSE DES VALETES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	VIEILLE ROUTE GRASSE-VENTE	5738	2047, 2047A, 2091, 2125, 2225

MANDELIEU-LA-NAPOULE**Secteur du collège public ALBERT CAMUS**

AVENUE ROBERT SCHUMAN – MANDELIEU-LA-NAPOULE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE CALYPSO	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DE LA MARINE ROYALE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DE LA PAIX	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES BARTAVELLES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES CHENES LIEGES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES CLUBS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES GOLFEURS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES IRIS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES PALOMBES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES PIES GRIECHES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES VERGNES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES VIOLETTES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE JACQUES CARTIER	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE NOVA	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE ALPHONSE DE LAMARTINE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE ANTONIO VIVALDI	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE AUGUSTE RENOIR	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE BAGATELLE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE CHAGALL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE CLAUDIO MONTEVERDI	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE CANNES	36, 154, 282B, 282, 292, 300, 308, 320, 322, 386, 432, 578, 598, 616, 800, 888	75, 113, 163, 225, 237B, 237, 269, 319, 335, 337, 369, 391, 405, 437, 467, 495, 509, 525, 533, 551, 555, 571, 589, 627, 689, 707, 725, 799
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE FREJUS PAUL RICARD	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE LA BELLE FRANCE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE LA CARRAIRE	246, 290, 318, 338, 358, 362	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE LA MANCHA	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE LA MER	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE LA PAIX	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public ALBERT CAMUS

Page 87 sur 202

Napoule			
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE L'EUROPE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE PROVENCE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DES AMAZONES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DES BERGERONNETTES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DES MAGNANARELLES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DES MUSSUGUES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DES PINS / LOUISE MOREAU	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DES ROSSIGNOLS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DIDEROT	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DU 23 AOÛT	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DU MARECHAL FOCH	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DU MARECHAL JUIN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DU MARECHAL LECLERC	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DU RIOU	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE EMILE BAUDIN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE EMMANUELLA	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE GASTON DE FONTMICHEL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE GIOACCHINO ROSSINI	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE GRAND COTEAU	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE HECTOR BERLIOZ	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE HENRI CLEWS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE JEAN DE LA FONTAINE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE JEAN VILLON	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE LOUISIANE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE LOUIS PASTEUR	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE LUCIEN GAULLIN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE MARCEL PAGNOL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE MATISSE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE MAURICE RAVEL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE MAURICE UTRILLO	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE MICHEL MONTAIGNE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE MIREILLE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE PAUL CEZANNE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE PICASSO	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE PRINCESSE ZITA		187

Napoule			
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE ROBERT SCHUMAN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE SAINTE-MARGUERITE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE SAINT-HONORAT	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE SALVATOR DALI	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE VICTOR HUGO	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE WOLFGANG AMADEUS MOZART	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BARBOSSI	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BARRAL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DE LA GINESTA	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DE LA TAVERNIERE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES CRETES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES ECUREUILS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES MAGNOLIAS		TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES PRINCES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES ROSES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES TERMES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DU BON PUIITS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DU PRINCE DE GALLES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DU SAN PEYRE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD EMILE CARBON	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD ESTEREL PARC	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD FANFARIGOULE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD JACQUES SOUSTELLE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD JEAN SAINT-MARTIN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD PAULHAN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD PAUL TARASCON	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD STANISLAS BOREL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CARREFOUR DE L'ESPACE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE CAPOULIE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE GRENADE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE LA CALIFORNIE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE LA THEOULIERE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE LA VIEILLE FERME	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE L'OLIVET	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE MAURE VIEIL	TOUT	TOUT

Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE MAURE-VIEIL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE SAINT-CASSIEN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES BRUYERES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES COCOTIERS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES GONGUES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES JASMINES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES PINS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DU PARADOU	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DU PIVERT	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DU SAN PEYRE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN ESCOUNDOU	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN LEVASSOR	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CORNICHE DU GRAND DUC	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	DOM DU GRAND DUC	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	HAMEAU DE LA MOUTONNIERE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	HAMEAU DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE ADELAÏDE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE DE L'ISLETTE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE DES EGLANTIERS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE DES SERINS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE DES TOURTERELLES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE JOINT	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE PAULHAN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE RAIMU	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE STANISLAS BOREL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE TAVERNIERE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	JANAS ET CASTELLET	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	LD CIMETIERE PONT SAINT JEAN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	LE GAY	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	MAURE VIEIL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	MONTEE DE LA CABRE D'OR	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	MONTEE DES BERGERS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	MONTEE DES CIGALES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	PASSAGE DES HUPPES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	PASSAGE ZITA	TOUT	TOUT

Mandelieu-la-Napoule	PLACE DE LA FONTAINE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	PLACE DES HEURES CLAIRES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	PLACE DES HORIZONS LOINTAINS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	PLACE DU BELVEDERE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	PLACE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	PORT DE LA RAGUE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RESIDENCE L'OREE DE L'ISLETTE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ROND-POINT CHRISTOPHE COLOMB	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ROND-POINT DE SAINT-CASSIEN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ROUTE DE TANNERON	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ROUTE DU GOLF	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE CHARLES PIERRUGUES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE LA FERME ROUGE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE LA PINEA	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE LA PLAGE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE LA POSTE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE L'ARGENTIERE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE LA SIAGNE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE LA VIGNE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE L'ENSEIGNURE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE ROUMANILLE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DES ABAGUIERS NAPOULE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DES BOUGAINVILLIERS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DES BRUYERES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DES CYCLAMENS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DES HAUTES ROCHES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DES HORTENSIAS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DU CAPITAINE DE CORVETTE MARCHE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DU CHAMP DE COURSE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DU CHANTIER NAVAL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DU COLONEL ALARY	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DU PETIT PORT	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DU VIEUX PUIITS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE EMMA	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE JEAN AULAS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE JEAN-BAPTISTE LAUGIER	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE JEAN-HONORE CARLE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE JEAN MONNET	TOUT	TOUT

Napoule			
Mandelieu-la-Napoule	RUE JEANNE TERRATS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE LAURENT GANDOLPHE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE LEO BRUN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE LUDOVIC GUIZE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE MADAME DE SEVIGNE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE MISTRALIENNE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE RAOUL ATTALI	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE ROSES DE MAI	TOUT	17, 39, 53, 97, 135
Mandelieu-la-Napoule	RUE SAINT-VINCENT DE PAUL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE SANTO-REINO	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE VICTOR TUBY	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE YVES BRAYER	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	TRAVERSE DE LA VIGNE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	VALLEE DE LA RAGUE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	VOIE ROMAINE	TOUT	TOUT
Théoule-sur-Mer	TOUTE LA COMMUNE	-	-

Secteur du collège public LES MIMOSAS

1216 AVENUE GENERAL GARBAY – MANDELIEU-LA-NAPOULE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE CHARLES NUNGESSER	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DU GABRON	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE FRANÇOIS COLI	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE HELENE BOUCHER	2, 2, 9004, 9004, 9006, 9006	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE LOUIS BLERHOT	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE MAURICE BELLONTE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE BEAUSITE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE CANNES	806, 862, 868, 892, 922, 9214, 9216	763, 787, 791, 809, 831, 853, 865, 881, 895, 9169
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE LA CARRAIRE	9900	
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE L'ESTEREL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE SAINT-EXUPERY	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DU GENERAL GARBAY	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DU MARECHAL LYAUTEY	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE JANVIER PASSERO	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE JEAN MERMOZ	22, 26, 30, 182, 242, 568, 712, 1002, 1160, 1162, 1400, 9002F	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE PRINCESSE ZITA	TOUT	21, 37
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE SAINTE-ANDREE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD D'ARLESIE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES ANCIENS COMBATTANTS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES CIGALES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES HESPERIDES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES MAGNOLIAS	TOUT	
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES MAURES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DE VALMAJOUR	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DU ROC FLEURI	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD JEANNE D'ARC	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CARRAIRE DU VILLAGE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN AUBANEL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE LA FOUAN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE LA LEVADE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE LA MARNE	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public LES MIMOSAS

Page 93 sur 202

Napoule			
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE LA VERNEDE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE L'ESCADRILLE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DENIS BODDEN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE ROUMANILLE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES ARBOUSIERS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES CADES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES CYSTES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES FOUGERES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES GROTTES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES HESPERIDES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES LAVANDES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES MARGUERITES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES MATINES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES MIMOSEES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES MYRTHES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES ROMARINS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES ROSES DE MAI	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE TANNERON	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DU BON PIN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DU GRAND CHENE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DU TAMBOURIN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN HENRI FABRE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN JEAN AICARD	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CORNICHE DES ILES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CORNICHE DES PRIMEVERES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CORNICHE DES SANTOLINES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE DE LA SUMERIE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE DU LAVOIR	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE FLORASIAGNE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	LA CORNICHE D'AZUR	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	L AIRE COMMUNE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	LES CROTTES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	LES TOURRADES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	PARC D ACTIVITE DE LA SIAGNE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	PLACE DE LA LIBERTE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	PLACE DU CAPITOU	TOUT	TOUT

Napoule			
Mandelieu-la-Napoule	PLACE DU SOUVENIR FRANÇAIS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	PLACE JEANNE D ARC	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ROND-POINT DE LA CANARDIERE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE ALPHONSE DAUDET	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE ANATOLE FRANCE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE ANTOINE LAURENT	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE CHARLES DE MOUCHY	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE CHATEAUBRIAND	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE BOERI	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE CAYLUS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE LA LAITERIE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE LA TOUR	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE LA VANNERIE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DES ECOLES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DU CAFE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DU CIMETIERE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DU DOCTEUR ESCARRAS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DU GRAND CHENE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DU MONUMENT AUX MORTS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE LEON OSELLA	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE MARIE GIORDANENGO	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE MARIUS MARTIN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE ROSES DE MAI		479
Mandelieu-la-Napoule	RUE SAINT-PONS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	TRAVERSE DE LA LEVADE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	VOIE COMMUNALE CARRAIRE ANTOINE LAURENT	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	VOIE COMMUNALE GDE CARRAIRE A LAURE	TOUT	TOUT

MENTON

Secteur du collège public ANDRE MAUROIS

8 RUE MAGENTA – MENTON

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Castellar	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Menton	ALLEE DE LA TOUR	TOUT	TOUT
Menton	ALLEE DE NAMUR	TOUT	TOUT
Menton	ALLEE DES ACACIAS	TOUT	TOUT
Menton	ALLEE DU CANTA-MERLOU	TOUT	TOUT
Menton	ALLEE DU LOUVRE	TOUT	TOUT
Menton	ALLEE DU STADE	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE ARISTIDE BRIAND	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE BLASCO IBANEZ	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE BOYER	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DE L'ORMEA	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DES CHENES	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DE SOSPEL	TOUT	5, 7, 9, 11, 13, 13B, 15B, 15T, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29B, 29A, 29, 29C, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 47, 47A, 47B, 47C, 49, 53, 55A, 55B, 55C, 55, 57A, 57T, 57, 59, 59BIS, 61, 65Q, 65T, 65B, 65A, 65, 65C, 67, 69, 71, 73B, 73, 75, 77, 79, 81T, 81, 83, (...)
Menton	AVENUE DE VERDUN	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DU REQUIER	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE FELIX FAURE	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE KATHERINE MANSFIELD	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE LAURENTI	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE PORTE DE FRANCE	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE SAINT-JACQUES	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE SAINT-ROMAN	TOUT	TOUT
Menton	BELLEVESASSES	TOUT	TOUT
Menton	BOULEVARD DE GARAVAN	TOUT	TOUT
Menton	BOULEVARD DU FOSSAN	TOUT	TOUT
Menton	BRICAGLIA	9512	TOUT
Menton	CASTELLETO	TOUT	9379, 9467
Menton	CHEMIN DE BELLA-VISTA	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DE LA BELLE BRISE	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DE LA COLLE INFERIEURE	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DE LA COLLE SUPERIEURE	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DE LA PINEDE	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DES AMERICAINS	56	TOUT
Menton	CHEMIN DES BELLEVESASSES	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DES GUILLONS	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DES MOULINS	TOUT	1, 5, 7, 9, 37
Menton	CHEMIN DES MULETS	2, 4, 6, 9010, 9200	TOUT
Menton	CHEMIN DES RIGAUDIS	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DES TERRES CHAUDES	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DU COLLEGE	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DU MOUNIER	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DU PERROQUET	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DU PEYRONNET	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DU ROSAIRE		3
Menton	CHEMIN DU TRABUQUET	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN FLEURI	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN GLENA	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN JEANNE D'ARC	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN PAROPERT	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public ANDRE MAUROIS

Page 96 sur 202

Menton	CHEMIN TERRES CHAUDES ANNEXE 2	TOUT	TOUT
Menton	COSTIRASSO	2700, 9322	TOUT
Menton	COURS GEORGES V	TOUT	7
Menton	DESCENTE CAPODANA	TOUT	TOUT
Menton	DESCENTE DU PETIT PORT	TOUT	TOUT
Menton	DESCENTE LAMPEDOSA	TOUT	TOUT
Menton	ESCALIER BERNSTAMM	TOUT	TOUT
Menton	ESCALIER DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Menton	ESCALIER DES RIGAUDIS	TOUT	TOUT
Menton	ESCALIER SAINT-JULIEN	TOUT	TOUT
Menton	GARAVAN	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE ARISTIDE BRIAND	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE BELLECOUR	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE BOTTA	2	1
Menton	IMPASSE CAPODANA	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE DES CAPUCINS	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE DES ECOLES PIE	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE DES FOURS	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE DES JASMINES	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE DES VIOLETTES	TOUT	11, 11BIS, 11Q, 11S
Menton	IMPASSE DU CAP	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE DU PALMIER	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE MOURA	TOUT	TOUT
Menton	JARDIN DES COLOMBIERES	TOUT	TOUT
Menton	LA COLLE	TOUT	TOUT
Menton	LA TOUR DE BAOUSSET	TOUT	TOUT
Menton	LE BAOUSSET	TOUT	TOUT
Menton	LE CAREI	TOUT	TOUT
Menton	LES COLOMBIERES	TOUT	TOUT
Menton	LES CUGES	TOUT	TOUT
Menton	LIEU DIT MONTI SUPERIEUR	TOUT	3391, 3775, 4297, 4461, 9005, 9007, 9009, 9039, 9123, 9317, 9485, 9515, 9999
Menton	MONIERI EST	TOUT	TOUT
Menton	MONIERI OUEST	TOUT	TOUT
Menton	MONTEE DE LA CONCEPTION	TOUT	TOUT
Menton	MONTEE DU LUTETIA		1
Menton	MONTEE DU SOUVENIR	TOUT	TOUT
Menton	MONT GROS	TOUT	TOUT
Menton	NOUVEAU PORT	9002, 9002B, 9904	
Menton	PARISA	TOUT	TOUT
Menton	PAROPERT	TOUT	TOUT
Menton	PISTE DE LA GIRAUDE	TOUT	TOUT
Menton	PLACE AUX HERBES	TOUT	TOUT
Menton	PLACE DE LA CONCEPTION	TOUT	TOUT
Menton	PLACE DE L EGLISE DE MONTI	TOUT	TOUT
Menton	PLACE DES FOURS	TOUT	TOUT
Menton	PLACE DOCTEUR THEOPHILE FORNARI	TOUT	TOUT
Menton	PLACE DU CAP	TOUT	TOUT
Menton	PLACE FONTANA	TOUT	TOUT
Menton	PLACE GEORGES CLEMENCEAU	TOUT	TOUT
Menton	PLACE SAINT-JULIEN	TOUT	TOUT
Menton	PLACE SAINT-ROCH	TOUT	TOUT
Menton	PLATEAU SAINT MICHEL	TOUT	TOUT
Menton	PROMENADE DE LA MER	TOUT	TOUT
Menton	PROMENADE DU MARECHAL LECLERC DE HAUTECLOQUE	TOUT	TOUT
Menton	PROMENADE DU SOLEIL	600, 848, 884, 960, 994, 1014, 1050, 1080, 1360, 1414, 1482, 1492, 1498, 1502, 1634, 1652, 1684, 1714, 1780, 5016	617, 649, 1131, 1563, 1573, 1705, 5015
Menton	PROMENADE DU VAL DE MENTON	TOUT	TOUT
Menton	PROMENADE REINE ASTRID	TOUT	TOUT
Menton	QUAI BONAPARTE	TOUT	TOUT
Menton	QUAI DE MONLEON	TOUT	TOUT
Menton	QUAI GORDON BENNET	TOUT	TOUT
Menton	QUAI NAPOLEON III	TOUT	TOUT

Menton	RACCOURCI DU PIAN	TOUT	TOUT
Menton	RAMPE DU CHANOINE GOUGET	TOUT	TOUT
			5, 7, 183, 185, 211, 229, 231, 259, 261, 265, 355, 385, 515, 523, 619, 637, 639, 675, 959, 979, 1131, 1173, 1173A, 1205, 1239, 1363, 1393, 1463, 1511, 1525, 1531, 1555, 1557, 1655, 1739, 1921, 1939, 1939A, 1949, 2037, 2115, 2155, 2165, 2201, 2259, 2351, 23 (...)
Menton	ROUTE CIAPPES CASTELLAR	TOUT	
Menton	ROUTE DE CASTELLAR	2, 2, 2BIS, 2BIS, 4, 4, 6T, 6T, 6BIS, 6, 6, 6BIS, 8, 8A, 8, 8A, 10BIS, 10BIS, 10, 10, 12BIS, 12, 12, 12BIS, 14, 14, 16, 16, 18, 18, 24, 24, 26, 26, 28, 28, 30BIS, 30BIS, 30, 30, 32, 32, 34B, 34, 34, 34B, 36, 36, 64B, 64B, 74, 74B, 74, 74B, 88BIS, 88, 88BIS (...)	TOUT
Menton	ROUTE DES COLOMBIERES	TOUT	TOUT
Menton	ROUTE DE SOSPEL	TOUT	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13BIS, 13, 13B, 15BIS, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37A, 37B, 37E, 37J, 37K, 37L, 37Q, 37T, 37, 39C, 39, 39BIS, 39D, 41, 43C, 43B, 43A, 43, 47, 49, 51BIS, 51, 53, 53B, 55E, 55, 55A, 55B, 55C, 55D, 55Q, 57, 59B, 59, 61, 63, (...)
Menton	ROUTE DE SUPER GARAVAN	TOUT	TOUT
Menton	ROUTE DU BAOUSSET	TOUT	TOUT
Menton	ROUTE DU MONT-GROS	156, 196, 248, 314, 416, 438, 670, 670A, 936, 1208, 1260, 1458, 1854, 2020, 2590, 2672, 2704, 2726, 2800, 2854, 3044, 3082, 3232, 3236, 3438, 3462, 3484, 3600, 9012, 9014, 9016, 9020, 9026, 9060	TOUT
Menton	ROUTE DU PARC DU SOUVENIR	9404, 9504	9015
Menton	ROUTE DU PARC SAINT-MICHEL	TOUT	TOUT
Menton	RUE ACQUASSOMA	TOUT	TOUT
Menton	RUE ALBERT 1ER	16, 22	
Menton	RUE ARDOINO	TOUT	TOUT
Menton	RUE CAPODANA	TOUT	TOUT
Menton	RUE CIAPETTA	TOUT	TOUT
Menton	RUE D'ADHEMAR DE LANTAGNAC	TOUT	TOUT
Menton	RUE DE BREA	TOUT	TOUT
Menton	RUE DE LA CONCEPTION	TOUT	TOUT
Menton	RUE DE LA COTE	TOUT	TOUT
Menton	RUE DE L'AGRICULTURE	TOUT	TOUT
Menton	RUE DE LA MARNE MARECHAL JOFFRE	TOUT	TOUT
Menton	RUE DE LA REPUBLIQUE	TOUT	TOUT
Menton	RUE DES ECOLES PIES	TOUT	TOUT
Menton	RUE DES LOGETTES	TOUT	TOUT
Menton	RUE DES MARINS	TOUT	TOUT
Menton	RUE DU BASTION	TOUT	TOUT
Menton	RUE DU COLONEL HEBERT	TOUT	TOUT
Menton	RUE DU FOSSAN	TOUT	TOUT
Menton	RUE DU GENERAL GALLIENI	TOUT	TOUT
Menton	RUE DU GRENADIER	TOUT	TOUT
Menton	RUE DU JONQUIER	TOUT	TOUT
Menton	RUE DU LIEUTENANT BOSANO	TOUT	TOUT
Menton	RUE DU LOUVRE	TOUT	TOUT
Menton	RUE DU PALMIER	TOUT	TOUT

Menton	RUE DU VIEUX CHATEAU	TOUT	TOUT
Menton	RUE DU VIEUX COLLEGE	TOUT	TOUT
Menton	RUE EDOUARD SICARDI	TOUT	TOUT
Menton	RUE FERDINAND BAC	TOUT	TOUT
Menton	RUE GELIS	TOUT	TOUT
Menton	RUE GUYAU	TOUT	TOUT
Menton	RUE HARPIGNIES	TOUT	TOUT
Menton	RUE HENRI GREVILLE	TOUT	TOUT
Menton	RUE HONORINE	TOUT	TOUT
Menton	RUE ISOLA	TOUT	TOUT
Menton	RUE LAMPEDOSA	TOUT	TOUT
Menton	RUE LEPANTE	TOUT	TOUT
Menton	RUELLE DU PETIT PORT	TOUT	TOUT
Menton	RUE LONGUE	TOUT	TOUT
Menton	RUE LOREDAN LARCHEY	TOUT	TOUT
Menton	RUE MAGENTA	TOUT	TOUT
Menton	RUE MATTONI	TOUT	TOUT
Menton	RUE MAX BAREL	TOUT	TOUT
Menton	RUE PALMARO	TOUT	TOUT
Menton	RUE PARTOUNEAUX	TOUT	TOUT
Menton	RUE PASTEUR	TOUT	TOUT
Menton	RUE PIETA	TOUT	TOUT
Menton	RUE PIETRA SCRITTA	TOUT	TOUT
Menton	RUE PRATO	TOUT	TOUT
Menton	RUE SAINT-CHARLES	TOUT	TOUT
Menton	RUE SAINTE-ANNE	TOUT	TOUT
Menton	RUE SAINT-LAURENT	TOUT	TOUT
Menton	RUE SAINT-MICHEL	TOUT	TOUT
Menton	RUE SIDI BRAHIM	TOUT	TOUT
Menton	RUE TRENCA	TOUT	TOUT
Menton	RUE URBANA	TOUT	TOUT
Menton	RUE VICTOR HUGO	2	
Menton	RUE VILLAREY	TOUT	TOUT
Menton	RUE WEBB ELLIS	TOUT	TOUT
Menton	RUE WEBB EL LIS	TOUT	TOUT
Menton	SAINT-MICHEL	TOUT	TOUT
Menton	SAINT-PAUL	TOUT	TOUT
Menton	SENTIER DE MONTI	TOUT	TOUT
Menton	SENTIER DES CAGUENDRIES	TOUT	TOUT
Menton	SENTIER DES CIAPPES	TOUT	TOUT
Menton	SENTIER DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Menton	SENTIER DES WISGANDIAS	TOUT	TOUT
Menton	SENTIER DU CAREI	TOUT	TOUT
Menton	SENTIER DU PARC SAINT-MICHEL	TOUT	TOUT
Menton	SORGIO	TOUT	TOUT
Menton	SQUARE HENRY BENNETT	TOUT	TOUT
Menton	SQUARE VICTORIA	TOUT	TOUT
Menton	TERRE-PLEIN DU PORT	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE DE BREA	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE DE LA MONTEE DU SOUVENIR	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE DES DIAMANTS	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE DU BASTION	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE DU PALMIER	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE DU VIEUX CHATEAU	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE PAROPERT	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE RUE MATTONI	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE SAINT-JULIEN	TOUT	TOUT
Menton	VALLEE DU CAREI	TOUT	TOUT

Secteur du collège public GUILLAUME VENTO**400 COURS DU CENTENAIRE – MENTON**

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Gorbio	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Menton	ALLEE DE LA VIERGE	TOUT	TOUT
Menton	ALLEE DES ARBOUSIERS	TOUT	TOUT
Menton	ALLEE DES HESPERIDES	TOUT	TOUT
Menton	ALLEE DU 8 MAI 1945	TOUT	TOUT
Menton	ALLEE LOUIS MORENO	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE CARNOT	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE CERNUSCHI	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE COCHRANE	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DE LA GARE	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DE LA MADONE	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DE L'OLIVERAIE	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DE PRADES	112, 112, 148, 148, 348, 348, 384, 384, 398, 398, 452, 452, 454, 454, 456, 456, 458, 458, 460, 460, 552, 552, 1160, 1160, 1256, 1256, 1394, 1394, 1418, 1418, 1440, 1440, 1442, 1442, 1548, 1548, 1580, 1580, 1860, 1860, 9014, 9014, 9902, 9902	93, 93, 99, 99, 193, 193, 253, 253, 365, 365, 489, 489, 531, 531, 767, 767, 989, 989A, 989X, 989, 989A, 989X, 1165, 1165, 1225, 1225, 1295, 1295, 1311A, 1311, 1311A, 1311, 1397, 1397, 1451, 1451, 1457, 1457, 1557, 1557, 1661, 1661, 5999, 5999, 9475, 9475, (...)
Menton	AVENUE DES ACACIAS	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DES ALLIES	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DES BRUYERES	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DE SOSPEL		81B, 97A, 97B, 97C, 99F
Menton	AVENUE DU DOYEN JEAN LEPINE	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DU MARECHAL JUIN	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DU PIGAUTIER	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE EDOUARD VII	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE FLORETTE	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE GASPARD MEDECIN	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE GUILLAUME 1ER DE PROVENCE	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE JEAN MONNET	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE RIVIERA	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE THIERS	TOUT	TOUT
Menton	BRICAGLIA	9378	
Menton	CASTELLETO	TOUT	9013, 9369
Menton	CHEMIN ANCIENNE VOIE DU TRAMWAY	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DE L'ANNONCIADE	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DE SAINTE-AGNES	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DES MOULINS		7T, 9B, 13B, 13X, 13, 15, 9023
Menton	CHEMIN DES MULETS	12	
Menton	CHEMIN DE SUILLET	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DU PIGAUTIER	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DU ROSAIRE	TOUT	1, 33, 9017
Menton	CHEMIN DU VAL D ANAUD	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DU VAL D'ANAUD	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN VAL DES CASTAGNINS	TOUT	TOUT
Menton	CORNICHE ANDRE TARDIEU	TOUT	TOUT
Menton	CORNICHE DES SERRES DE LA MADONE	TOUT	TOUT
Menton	COSTIRASSO	9018, 9344, 9500	TOUT
Menton	COURS DU CENTENAIRE	TOUT	TOUT
Menton	COURS GEORGES V		1, 3, 5
Menton	CUEULEO	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE BOTTA	4, 6, 8BIS, 8	3, 5, 7, 9, 11
Menton	IMPASSE DE LA MAISON RUSSE	TOUT	TOUT

Menton	IMPASSE DES CABROLLES	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE DES CITRONNIERS	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE DES SOURCES	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE DES VIOLETTES	TOUT	13
Menton	IMPASSE MAYEN	TOUT	TOUT
Menton	LA CHATAIGNERAIE	TOUT	TOUT
Menton	L'ANNONCIADE	TOUT	TOUT
Menton	LES CASTAGNINS	TOUT	TOUT
Menton	LIEU DIT MONTI SUPERIEUR		9003, 9011, 9013, 9019, 9059, 9135, 9301, 9385, 9421, 9519
Menton	MONTEE DU LUTETIA	TOUT	3, 5, 7, 7A, 7B
Menton	MONTEE JEANSOULIN	TOUT	TOUT
Menton	PIGNA	TOUT	TOUT
Menton	PIOGIERO DE BOIRI	TOUT	TOUT
Menton	PROMENADE DU SOLEIL	40	1
Menton	QUARTIER PEPIN	TOUT	TOUT
Menton	ROUTE DE GORBIO	TOUT	TOUT
Menton	ROUTE DE L'ANNONCIADE	TOUT	TOUT
Menton	ROUTE DE L'ARMEE DES ALPES		3
Menton	ROUTE DES CABROLLES	TOUT	TOUT
Menton	ROUTE DE SOSPEL		67B, 67BIS, 67T, 5011, 9045
Menton	ROUTE DES VIGNASSES	TOUT	TOUT
Menton	ROUTE DU PARC DU SOUVENIR	9000	9809
Menton	ROUTE DU VAL DES CASTAGNINS	TOUT	TOUT
Menton	RUE ALBERT 1ER	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 14B, 18	TOUT
Menton	RUE AMIRAL COURBET	TOUT	TOUT
Menton	RUE ANTOINE PEGLION	TOUT	TOUT
Menton	RUE DES FRERES PICCO	TOUT	TOUT
Menton	RUE DES SOEURS MUNET	TOUT	TOUT
Menton	RUE DES VENTO	TOUT	TOUT
Menton	RUE DU VAL DES CASTAGNINS	TOUT	TOUT
Menton	RUE HENRY BENNETT	TOUT	TOUT
Menton	RUE JEANNE	TOUT	TOUT
Menton	RUE JEANSOULIN	TOUT	TOUT
Menton	RUE JULIETTE	TOUT	TOUT
Menton	RUE MASSENA	TOUT	TOUT
Menton	RUE MORGAN	TOUT	TOUT
Menton	RUE PAUL MORILLOT	TOUT	TOUT
Menton	RUE SOULIN	TOUT	TOUT
Menton	RUE VICTOR HUGO	4, 6, 6BIS, 8B, 8, 10	TOUT
Menton	SENTIER DU MOULIN	TOUT	TOUT
Menton	SENTIER DU VALLON	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE AVENUE RIVIERA	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE DE LA RUE DES CABROLLES	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE MONTFLEURI	TOUT	TOUT
Menton	VAL D'ANAUD	TOUT	TOUT
Menton	VAL DE BOIRIE EST	TOUT	TOUT
Menton	VAL DE CASTAGNIN	TOUT	TOUT
Menton	VAL DE CASTAGNIN OUEST	TOUT	TOUT
Menton	VAL DE GORBIO	TOUT	TOUT
Roquebrune-Cap-Martin	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Sainte-Agnès	TOUTE LA COMMUNE	-	-

MOUANS-SARTOUX

Secteur du collège public LA CHENAIE

MOUANS-SARTOUX

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Mouans-Sartoux	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Mouans-Sartoux	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Mougins	ALLEE BEAUSOLEIL	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE LA ROSERAIE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES CASCADES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES CHARDONNERETS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE SAINT-BARTHELEMY	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE CANNES	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE LA PLAINE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE PIBONSON	224, 230, 292B, 292, 292A, 346, 346A, 346B, 394, 500, 500BIS, 502, 538, 614, 642, 698, 750, 830, 890, 890BIS, 892D, 892C, 892A, 892, 966, 1040A, 1040, 1040F, 1040E, 1040D, 1040C, 1040B, 1092, 1112, 1162A, 1162C, 1162, 1196B, 1196C, 1196D, 1196, 1196A, 1220 (...)	893, 10403
Mougins	AVENUE DU PARC	330, 390	TOUT
Mougins	AVENUE DU ROI	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE ROSSINI	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE SAINT MARTIN	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE SAINT-MARTIN	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE VERDI	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN D'ANGOUIIN	TOUT	
Mougins	CHEMIN DE COUDOURON	80	
Mougins	CHEMIN DE JYLLOUE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA CERISAIE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA MADONNE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE PIGRANEL	712A, 1138, 1238	95G, 95F, 95C, 95, 95A, 95B, 95E, 95D, 143, 145, 161, 295, 321, 353, 381C, 381, 381A, 381B, 397, 481, 481A, 505, 515, 565, 593, 615, 725, 751G, 751B, 751C, 751D, 751E, 751F, 751L, 751M, 751N, 781B, 885, 997, 997A, 9005
Mougins	CHEMIN DES PEYROUES	272, 286, 750, 908A, 908, 908C, 908B, 928, 956, 976, 1022A, 1022C, 1022D, 1022, 1022B, 1076, 1106, 1202, 1270, 1318D, 1318E, 1318C, 1318B, 1318A, 1318, 1358, 1390, 1434, 1444, 1642, 1784, 2124, 2154, 2236, 9960	877, 885A, 885, 923, 973, 983, 987, 1065, 1107, 1187, 1189, 1205, 1253, 1257A, 1257, 1261, 1261A, 1271, 1277, 1391, 1425, 1459, 1689, 1955, 2345
Mougins	CHEMIN DES ROMAINS	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU BUREL	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU CHATEAU DE CURRAULT	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU CLOS D'EMBERTRAND	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU COMTE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU GRAND VALLON	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU MIRACLE	148, 148A, 148B, 194, 194B, 194C, 194D, 194E,	747

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public LA CHENAIE

Page 102 sur 202

194F, 348A, 358

Mougins	CHEMIN DU VALLON D'AUSSEL	TOUT	TOUT
			1, 133, 217C, 217B, 217D, 217, 217A, 251, 271A, 293, 317, 339, 391, 401C, 401B, 401F, 401, 401A, 415, 435, 501V, 501R, 501S, 501T, 501A, 501C, 501E, 501G, 501J, 501N, 501O, 501P, 535, 623, 635, 671, 703, 737, 835, 845, 879, 899B, 899E, 899C, 899, 899A, 971 (...)
Mougins	CHEMIN SAINT-BARTHELEMY	156, 168, 184, 228, 262T, 262A, 262B, 262D, 262, 266, 290, 410D, 636, 692, 692BIS, 800, 800A, 850, 988	
Mougins	CLOS D'EMBERTRAND	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DE LA CARRAIRE		71, 139, 145, 341B
Mougins	IMPASSE DE LA ROSERAIE	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES BASTIDES	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES COLLINES	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DU HAMEAU	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE SAINT-BARTHELEMY	TOUT	TOUT
Mougins	LES TERRES DE PIGRAMEL	TOUT	TOUT
Mougins	LOTISSEMENT DU VAL D'AUSSEL	TOUT	TOUT
Mougins	LOTISSEMENT LES CLAIRIERES	TOUT	TOUT
Mougins	PARC RESIDENTIEL SAINT-MARTIN	TOUT	TOUT
Mougins	PENETRANTE GRASSE CANNES	TOUT	TOUT
Mougins	ROUTE DE LA ROQUETTE	84, 90B, 90, 90A, 350, 1108, 1182, 1998, 2000, 2006, 2038, 2072, 2072B, 2072C, 2166, 2206, 2212, 2212A, 2212B, 2256, 2716	TOUT
Mougins	VAL DE L OEUF	TOUT	TOUT

MOUGINS

Secteur du collège public LES CAMPELIERES

121 CHEMIN DES CAMPELIERES - MOUGINS

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Le Cannet	ALLEE DES AMANDIERS	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES BOUGAINVILLIERS	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES COUGOUSSOLLES	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES GRANDS BASSINS/ALLEE DES GRANDS BASSINS	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES RESERVOIRS	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DU DEDELA	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DU DOCTEUR CALMETTE	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE PROVENÇALE	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DE LA PINEDE	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DES CIGALES	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DES OEILLETES	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DES PINS	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DU CAMPON	84, 362, 440, 556, 620, 632, 982	513
Le Cannet	AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT	62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 96, 98BIS, 98, 100, 102, 104, 106, 110, 136, 138, 9002, 9004	83, 101, 105B, 109, 135
Le Cannet	AVENUE MAURICE JEANPIERRE	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE MONT JOLI	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE BEL-AIR	430A, 430A, 520, 520, 530, 530, 560, 560, 600, 600, 4302, 4302	
Le Cannet	CHEMIN DE FONT MARIE	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE L'AIRE	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE LA JAINE		451
Le Cannet	CHEMIN DE LA JAINE HAUTE	50B, 50, 50B, 50, 90, 90, 160A, 160B, 160A, 160B, 180, 180, 240E, 240E, 250F, 250A, 250F, 250A, 320, 320	
Le Cannet	CHEMIN DES CAMPELIERES	2B, 2, 2B, 2, 4, 4, 6, 6, 8, 8, 10, 10, 12, 12, 14, 14, 22, 22, 24, 24, 28, 28, 30, 30, 32, 32, 36, 36, 38, 38, 40, 40, 42, 42, 46, 46, 48, 48, 50, 50, 52BIS, 52, 52, 52BIS, 54B, 54, 54B, 54BIS, 54, 54BIS, 56B, 56, 56B, 56, 58, 58, 58B, 58B, 60B, 60, 60, 6 (...)	
Le Cannet	CHEMIN DES FADES		643
Le Cannet	CHEMIN DU CARIMAI	TOUT	9BIS, 9BIS, 11, 11, 13, 13, 15, 15, 17, 17, 941, 941, 1033, 1033, 1107, 1107, 1145, 1145, 2457, 2457
Le Cannet	CHEMIN DU CLAUS	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DU COLOMBIER	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DU PICCOLARET	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DU VIEUX MOULIN	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN PABLO PICASSO	1180, 1180, 1340, 1340, 1664B, 1664B, 1664, 1664	TOUT
Le Cannet	IMPASSE BEL-AIR/IMPASSE DE BEL-AIR	2, 2, 4, 4, 6, 6, 8, 8, 10, 10, 16, 16, 360B, 360, 360, 360B, 9006, 9006	3, 3, 5, 5, 7, 7, 9, 9, 11, 11, 51, 51, 101, 101, 3711, 3711, 3743, 3743, 3795, 3795
Le Cannet	IMPASSE DES CARRIERES	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public LES CAMPELIERES

Page 104 sur 202

Le Cannet	IMPASSE DES RESERVOIRS	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE MAURICE JEANPIERRE	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE MAURICE JEAN-PIERRE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RESIDENCE DU VAL DES FEES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE AUGUSTE TABA	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE BREVE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE COLONEL MATTEI	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE LA PONCHUDE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE L'ORANGERIE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES CACTUS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES ROCHES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES ROSES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DU DOCTEUR CALMETTE	TOUT	1, 3, 5, 5B, 5A, 7, 9T, 9BIS, 9, 11, 13, 15A, 15B, 15, 17, 19, 21, 23, 23B, 25BIS, 25, 27, 29B, 29T, 29, 31, 33, 35
Le Cannet	RUE DU DOCTEUR CAPONY	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE JEAN BOROTRA	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE JULES FERRY	20BIS, 20TER	1, 3, 5, 13B, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33
Le Cannet	RUE NOTRE-DAME DES ANGES	28, 30, 32, 34, 36	
Mougins	ALLEE DE DIANE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE LA BERGERIE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE LA CASCADE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE LA CHAUMIERE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE LA COLETTE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE LA COLLINETTE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE LA FERME	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE LA GRANGE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE LA TRAVERSIERE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE L'ATRE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE L'ESPERANCE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE L'ESTEREL	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE L'ORME	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES ACACIAS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES ACANTHES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE SAINT-BASILE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES AMANDIERS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES ANEMONES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES ANTHEMIS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES BLEUETS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES BOUGAINVILLIERS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES BREGUIERES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES CABRIS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES CEDRES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES CIGALES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES CYPRES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES GENETS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES GERANIUMS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES HAUTS DE L'ETANG	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES HIRONDELLES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES LENTISQUES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES LILAS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES MAGNOLIAS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES MYRTHES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES ORMES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES PALMIERS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES PINS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES ROSES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES SANTOLINES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES SEQUOIAS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES THUYAS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES YUCCAS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DU FONT DE L'ORME	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DU MANOIR	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DU POETE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DU REDON	TOUT	TOUT

Mougins	ALLEE GAZAN	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE PIERRE DE COUBERTIN	TOUT	TOUT
Mougins	ANCIEN CHEMIN DE CAMPANE	TOUT	TOUT
			17B, 17, 17A, 17B, 17C, 17D, 17E, 17E, 17D, 17C, 17A, 17, 99, 99A, 99B, 99C, 99, 99C, 99B, 99A, 173A, 173, 173A, 173B, 173C, 173D, 173D, 173C, 173, 173B, 185, 185, 249, 249A, 249, 249A, 351C, 351A, 351A, 351B, 351C, 351B, 395, 395A, 395B, 395, 395A, 395B, (...)
Mougins	ANCIEN CHEMIN DE MOUGINS	174, 174	
Mougins	AVENUE ALPHONSE DAUDET	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE BEAU SITE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE GRASSE	TOUT	TOUT
		44, 874C, 874G, 876, 876F, 876E, 876C, 876B, 876A, 946F, 946E, 946D, 946C, 946B, 946, 946A, 946G, 1032, 1190H, 1190G, 1190F, 1668, 1796, 1876	TOUT
Mougins	AVENUE DE LA BORDE		TOUT
Mougins	AVENUE DE LA PAMPA	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE LA PINEDE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE L'AUBAREDE	2, 2A, 2B, 2C, 80, 210, 246, 256, 296, 308	
Mougins	AVENUE DE LA VALMASQUE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE LA VICTOIRE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE L'ESTEREL	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE L'HUBAC	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE L'ORANGERAIE	TOUT	TOUT
			1, 37, 49, 69, 97B, 97, 99, 99A, 125, 131, 221, 253, 273B, 273, 319, 363, 385, 387, 409, 409C, 409B, 411, 435, 461, 471, 533, 533A, 533B, 553, 577B, 577, 725, 751, 781, 905, 917, 917A, 917B, 917C, 917D, 917E, 917F, 917M, 1033, 1049, 1071, 1143, 1163, 1227, (...)
Mougins	AVENUE DE PIBONSON	92, 124, 140, 176, 1286E, 1862	
Mougins	AVENUE DES ALPES	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES CHENES	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES CLOS	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES FLEURS	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES GENETS	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES IRIS	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES JASMINES	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES LAURIERS ROSES	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES PARCS	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES PINS	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES ROSES	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES SAULES	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE TOURNAMY	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DU BOSQUET	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DU COMMANDANT LAMY	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DU GOLF	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DU MARECHAL JUIN	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DU MOULIN DE LA CROIX	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DU PONCEAU	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE FONT ROUBERT	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE HONORE DEVAYE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE JEAN-CHARLES MALLET	TOUT	TOUT

Mougins	AVENUE JUJETTE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE LAMARTINE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE LYAUTEY	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE MARCEL VEDRINE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE MARECHAL JUIN	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE MAURICE DONAT	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE MAURICE GRIDAINE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE NOTRE-DAME DE VIE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE PAUL ROBERT	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE SAINT-BASILE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE VICTOR HUGO	TOUT	TOUT
Mougins	BOULEVARD CLEMENT REBUFFEL	TOUT	TOUT
Mougins	BOULEVARD DE LA CORNICHE	TOUT	TOUT
Mougins	BOULEVARD DE LA ROCADE	TOUT	TOUT
Mougins	BOULEVARD GEORGES COURTELINE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN D'ANGOUIL		TOUT
Mougins	CHEMIN DE BEL-AIR	366, 366, 394, 394, 426, 426, 430, 430, 440, 440, 460, 460, 478, 478, 520, 520, 530, 530, 560, 560, 580, 580, 590, 590, 9088, 9088	3, 3, 37, 37, 51, 51, 107, 107, 127, 127, 355, 355, 391, 391, 397A, 397J, 397, 397J, 397I, 397I, 397G, 397E, 397D, 397C, 397B, 397A, 397, 397G, 397E, 397D, 397C, 397B, 3977, 3977, 9009, 9009
Mougins	CHEMIN DE BIGAUD	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE CAMPANE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE CARIMAIL	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE COUDOURON	106, 376, 378, 378A, 378B, 560, 580	TOUT
Mougins	CHEMIN DE FAISSOLE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE FONT DE CURRAULT	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE FONT DE GRASSE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE FONT FOUQUIER	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE FONTMERLE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE FONT NEUVE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA BOUILLIDE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA BOYERE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA CALADE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA CHAPELLE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA COMMUNE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA GARRIGUE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA GIPPIERE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA GRANDE BASTIDE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA JAINE	TOUT	47, 255, 275A, 301, 301C, 417, 487, 527, 567
Mougins	CHEMIN DE LA JAINE HAUTE	50, 110, 160, 240, 250, 290, 312, 392	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA MOUGINE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA PATINOIRE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA TIRE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA TRAVERSIERE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA VIEILLE FONTAINE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LERINS	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE L'ESPAGNOL	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE L'ETANG	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE L'HORIZON	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE L'HUBAC	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE L'ORATOIRE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE PIGRANEL	50, 56, 78, 80, 90, 96, 158, 170, 182, 190, 200A, 200, 216, 268, 322A, 322, 322B, 322C, 322D, 322E, 352, 362, 362A, 408, 422, 472, 498, 530, 532, 632, 650, 712H, 712, 712D, 712E, 718, 726, 726B, 742, 892, 1088, 1138A, 1226, 9058, 9060, 9100, 9102, 9110	609
Mougins	CHEMIN DE PROVENCE	TOUT	TOUT

Mougins	CHEMIN DE ROURE VERT	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES ARGELAS	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES CABRIERES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES CAMPELIERES	604, 606, 1056, 1162, 4238	TOUT
Mougins	CHEMIN DES CAROUBIERS	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES COLLES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES COLLINES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES EAUX	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES FAISSES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES HORTS DE LA SALLE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES ILES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES LUCIOLES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES MOINES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES PEUPLIERS	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES PEYROUES	20, 126, 158, 184	43C, 43B, 43A, 43, 73, 85A, 85, 119, 127, 127C, 127B, 127D, 147, 179, 405, 503A, 503, 527, 575, 747, 747B, 749, 781, 781B
Mougins	CHEMIN DES PRIMEVERES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES RESTANQUES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES ROURES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES SOURCES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES VIGNES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES VOLUBILIS	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE VAUMARRE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU BELVEDERE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU BOSQUET	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU CAMP LAUVAS	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU CIMETIERE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU COUCHANT	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU DEFENDS	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU FASSUM	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU FERRANDOU	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU MIRACLE	102, 348B, 348	63, 83BIS, 83, 153, 303
Mougins	CHEMIN DU MOULIN	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU PICCOLARET	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU PIGEONNIER	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU REFUGE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU SANCTUAIRE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU SANTON	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU SERRE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU VAL FLEURI	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN NOTRE-DAME DE VIE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN PABLO PICASSO	38, 64, 84, 172, 192, 402, 452B, 452, 452A, 544, 598	TOUT
Mougins	CHEMIN SAINT-BARTHELEMY	4, 10, 18, 24, 36, 72, 130, 262C	5, 19, 47, 49, 49A, 61BIS, 61TER, 61, 93, 121
Mougins	CHEMIN SAINT-SEBASTIEN	TOUT	TOUT
Mougins	DOMAINE DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE VIE	TOUT	TOUT
Mougins	DOMAINE DE LA PEYRIERE	TOUT	TOUT
Mougins	DOMAINE DE RANGUIN	TOUT	TOUT
Mougins	DOMAINE DE SAINT-BARTHELEMY	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE AVE DES PINS	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE CAMPANE	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE CAMP CHABERT	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DE BEL-AIR	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DE BIGAUD	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DE LA CARRAIRE	TOUT	189, 511
Mougins	IMPASSE DE LA GRANDE BASTIDE	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DE LA PINEDE	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DE LA REDEMPTION	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DE L AVENUE DES CHENES	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DE L'AVENUE DES CHENES	TOUT	TOUT

Mougins	IMPASSE DES ALPES	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES BELLEVUES	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES CABRIERES	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES FAISSES	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES GLYCINES	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES GRANDS PINS	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES HAUTES BREGUIERES	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES HORTS DE LA SALLE	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES NOISETIERS	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DU CERISIER	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DU COMMANDANT LAMY	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DU FERRANDOU	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DU GRAND CHENE	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DU PIN PARASOL	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DU REFUGE	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE FONT ROUBERT	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE LAMARTINE	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE LOU CALADOU	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE NOTRE-DAME DE VIE	TOUT	TOUT
Mougins	LA GIPIERE	TOUT	TOUT
Mougins	LES COLLES	TOUT	TOUT
Mougins	LOVIERE	TOUT	TOUT
Mougins	PIGRANEL	TOUT	TOUT
Mougins	PISTE JAUNE	TOUT	TOUT
Mougins	PLACE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Mougins	PLACE DES ARCADES	TOUT	TOUT
Mougins	PLACE DES MURIERS	TOUT	TOUT
Mougins	PLACE DES PINS	TOUT	TOUT
Mougins	PLACE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Mougins	PLACE DU COMMANDANT LAMY	TOUT	TOUT
Mougins	PLACE DU DOMAINE	TOUT	TOUT
Mougins	PLACE DU LIEUTENANT ISNARD	TOUT	TOUT
Mougins	PLACETTE DES CLOS	TOUT	TOUT
Mougins	PL DU DOCTEUR JEAN LUC BROQUERIE	TOUT	TOUT
Mougins	PORTE SARRAZINE	TOUT	TOUT
Mougins	PROMENADE DE L'ETANG	TOUT	TOUT
Mougins	ROND-POINT DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Mougins	ROND-POINT MINANGOY	TOUT	TOUT
Mougins	ROUTE D'ANTIBES	TOUT	TOUT
Mougins	ROUTE DE LA PEYRIERE	TOUT	TOUT
Mougins	ROUTE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Mougins	ROUTE DES ROMARINS	TOUT	TOUT
Mougins	ROUTE DE VALLAURIS	TOUT	TOUT
Mougins	ROUTE DU CANNET	TOUT	TOUT
Mougins	ROUTE DU COL	TOUT	TOUT
Mougins	ROUTE DU GRAND CHENE	TOUT	TOUT
Mougins	RUE BASSE	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DE LA DRAILLE	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DE LA GLISSADE	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DE LA PETITE COLLINE	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DE LA SOULANE	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DES ESCARASSES	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DES FAYSSINES	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DES ISNARDONS	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DES LOMBARDS	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DES MIGRANIERS	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DES MÛRIERS	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DES ORFEVRES	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DES PETITS PONTS	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DES REMPARTS	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DU BADIER	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DU CHERCHE MIDI	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DU COLONEL ROUSTAN	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DU COMMANDEUR	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DU COURANT D'AIR	TOUT	TOUT

Mougins	RUE DU DOCTEUR ANTOINE RANCE	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DU GRAND MUR	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DU MARECHAL FOCH	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DU MOULIN	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DU RAIDILLON	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DU VALLAT	TOUT	TOUT
Mougins	RUE FONT VIEILLE	TOUT	TOUT
Mougins	RUE HONORE HENRY	TOUT	TOUT
Mougins	RUE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Mougins	RUE SAINT-JACQUES	TOUT	TOUT
Mougins	SQUARE DU GOLF	TOUT	TOUT
Mougins	TRAVERSE CAMP CHABERT	TOUT	TOUT
Mougins	TRAVERSE DE LA FORET	TOUT	TOUT
Mougins	TRAVERSE DE LA VIEILLE FONTAINE	TOUT	TOUT
Mougins	TRAVERSE DES PEYROUES	TOUT	TOUT
Mougins	TRAVERSE DU PAS DE MARIE	TOUT	TOUT
Mougins	TRAVERSE REBUFFEL	TOUT	TOUT
Mougins	VAUMARRE	TOUT	TOUT
Mougins	VOIE JULIA		67
Mougins	ZI DE LA PUADE	TOUT	TOUT
Mougins	ZI DU COLOMBIER	TOUT	TOUT

NICE

Secteur du collège public L'ARCHET

BOULEVARD IMPERATRICE EUGENIE - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	ACO DE MARTIN	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE J-N CABBILLAU	TOUT	TOUT
Nice	ANCIEN CHEMIN DE BELLET RACCOURCI N04	TOUT	TOUT
Nice	ANCIEN CHEMIN DE BELLET RACCOURCI N06	TOUT	TOUT
Nice	ANCIEN CHEMIN DE LA GINESTIERE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ANTOINE GALANTE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE AUGUSTE VEROLA		9801
Nice	AVENUE DE FABRON	52BIS, 52, 100, 102, 118, 288, 290, 292BIS, 292, 300, 302BIS, 302, 304, 306, 310, 312, 330, 334, 336, 338, 340, 342, 344, 346, 350, 352, 352BIS, 354, 354BIS, 356, 358, 366TER, 366, 380BIS, 380, 382, 384, 9880	29, 65BIS, 91, 93, 103, 243, 289, 289BIS, 291, 291B, 293, 295, 295BIS, 297BIS, 297, 297B, 299, 303, 305, 305B, 313, 313BIS, 315, 315B, 315BIS, 317, 319, 321, 323, 325, 327, 329, 331, 333, 345, 347, 347BIS, 349, 351, 353, 353BIS, 355, 357, 359, 361, 363, 36 (...)
Nice	AVENUE DE L'AVIATEUR MARIUS RAVEU	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JOSEPH DURANDY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE LE MESNIL	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MONT-RABEAU	20, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48	25, 27, 29, 31, 33, 33B, 9001
Nice	AVENUE PADERI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINTE-MARGUERITE	424, 9900	453, 455, 457, 459
Nice	AVENUE SAINT-JACQUES	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD CARLONE		65, 67
Nice	BOULEVARD DE CAMBRAI	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DE LA MADELEINE		327, 409
Nice	BOULEVARD EDOUARD HERRIOT	TOUT	65, 67, 73, 73B, 93, 99
Nice	BOULEVARD IMPERATRICE EUGENIE	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD NAPOLEON III	8, 10, 20, 26, 40, 42, 44	
Nice	CAMIN JEAN BAGNIS	TOUT	TOUT
Nice	CAMIN LOUIS BELLONE	TOUT	TOUT
Nice	CANDEOU	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE CANDEU	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE CREMAT	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA GINESTIERE	4, 10, 14, 24, 26, 28, 30, 34, 36, 40, 40B, 42, 50, 52, 54, 60, 72, 74, 84, 88, 94, 96, 98, 100, 102, 118, 122, 132, 152, 158, 168, 172, 184, 196, 204, 206, 210, 212, 214, 216, 222, 234, 242, 244, 256, 268, 272, 276, 280, 282, 286, 296, 300, 324B, 326, 328 (...)	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA MADONNETTE DE TERRON	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA POUNCIA	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA RAIOLA	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE L'ARCHET	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA REVOUTA	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA TOUR DE BELLET	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA TRAMONTANA	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA VIGNETTE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE L'ELYSEE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES AMES	TOUT	TOUT

Nice	CHEMIN DE SAQUIER	TOUT	3, 9, 17, 21, 35, 37, 39, 43, 45, 47, 49, 51, 83, 87, 91, 93, 95, 105, 105BIS, 109, 115, 117, 119, 121, 135, 139, 147, 149, 151, 153, 179, 181, 183, 189, 191, 207, 207BIS, 217, 219, 225, 225BIS, 227, 229, 233, 235, 237, 241, 243, 245, 245B, 247, 257, 259, (...)
Nice	CHEMIN DES GROTTES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES SERRES	6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 30, 34, 44, 46, 48, 54, 68	3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 21B, 23, 29, 35, 37, 41, 43, 49, 49B, 51, 57, 61, 67, 71, 75, 77, 81, 83, 89, 91
Nice	CHEMIN DES SEULES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE TERRON	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU BARON	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU CHATEAU DE LA GINESTIERE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU COLLET DE LA TOUR	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU COLLET DES FOURNIERS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU COLLET DES GRECS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU GENIE		9901
Nice	CHEMIN DU MASCON	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU PILON	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU VALLON DE BARLA	40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 60, 76, 78, 82, 84, 88, 90, 92, 96, 98, 100, 106	37BIS, 39, 41, 43, 45, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 65BIS, 67, 69, 69BIS, 71BIS, 71B, 71, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 87
Nice	CHEMIN JEAN MONGE	TOUT	TOUT
Nice	CITE FIGHIERA	TOUT	TOUT
Nice	COLLET DE BELLON	TOUT	TOUT
Nice	COLLET DE FOURNIER	TOUT	TOUT
Nice	COLLET DE LA TOUR	TOUT	TOUT
Nice	ESCALIER DE SAINT ROMAN	9100, 9172	TOUT
Nice	IMPASSE DES 2 CYPRES	TOUT	TOUT
Nice	LA LINGOSTIERE	9880	TOUT
Nice	LA REVOUTA SOUTRANA	TOUT	TOUT
Nice	LI VECCE	TOUT	TOUT
Nice	LOU PILON	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DOMINIQUE FIGHIERA	TOUT	TOUT
Nice	RACCOURCI AUGUSTE COMTE	TOUT	TOUT
Nice	RACCOURCI DE LA CROIX DE BERRA	TOUT	TOUT
Nice	RACCOURCI DU PILON	TOUT	TOUT
Nice	RACCOURCI DU PILON N01	TOUT	TOUT
Nice	RACCOURCI N 5 RTE DE BELLET	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE BELLET	6, 156, 158, 160, 162, 164, 166, 168, 170, 172, 174, 176, 178, 180, 182, 184, 186, 188, 190, 198, 200, 202B, 202BIS, 202, 204, 206, 208, 210, 212, 214, 216, 224, 226, 228B, 228, 242B, 242BIS, 242, 246, 248, 252, 256, 258, 262, 268, 274, 276, 278, 280, 282, (...)	155T, 155BIS, 157, 159, 163, 165, 173, 175BIS, 175, 177, 187, 189, 191BIS, 191, 193BIS, 193, 195, 197, 199, 203, 205, 207, 209, 215, 217, 219, 221, 241, 245B, 245, 247, 249, 251, 251B, 251BIS, 253, 259, 261, 263, 265, 267, 269B, 269BIS, 269T, 269TER, 269, (...)
Nice	ROUTE DE CANTA GALET	110	
Nice	ROUTE DE CANTA-GALLET	52, 88, 96, 98, 120, 150, 232	75, 103, 105, 107, 113, 115, 119, 255
Nice	ROUTE DE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU COLLET-BELLON	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEAN BAPTISTE BARILI	TOUT	TOUT
Nice	RUE RENE VIETTO	TOUT	TOUT
Nice	SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Nice	SAINT-ANTOINE GINESTIERE	TOUT	TOUT
Nice	SAINT-ISIDORE	TOUT	TOUT
Nice	VALL BARLA	40, 44, 44B, 48, 50, 52, 54, 56	37B, 39, 41, 43, 45, 53
Nice	VIEUX CHEMIN DE SAINT-ANTOINE RACCOURCI N04	TOUT	TOUT

Nice	VIEUX CHEMIN DE TERRON	TOUT	TOUT
Nice	VIEUX CHEMIN VIEUX CHEM DE CREMAT	TOUT	TOUT

Secteur du collège public ALPHONSE DAUDET

176 RUE DE FRANCE - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	AVENUE AIME MARTIN		1, 9
Nice	AVENUE BAUMETTES HORIZON	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BEAU SITE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BEAUSOLEIL	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CHATEAU DE LA TOUR	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE COMBA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE BELLET	TOUT	7, 13, 15, 19, 31, 33
Nice	AVENUE DE CARRAS	6, 8	
Nice	AVENUE DE FABRON	2, 26, 30, 32, 34, 2370Z, 2370	7B, 7D, 7, 7C, 9, 21, 23, 27, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 9425
Nice	AVENUE DE LA CALIFORNIE	2, 4, 10, 12, 20, 24, 24B, 26, 28, 30, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 64, 66BIS, 72, 74, 74BIS, 76, 80, 84, 90, 100, 102, 104, 106, 108, 110, 112, 114, 116, 118, 120, 122, 124, 126TER, 126, 126BIS, 128, 140, 142, 144, 146BIS, 146, (...)	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 35, 39BIS, 39, 43, 45, 47BIS, 47, 49, 51, 57, 63, 67, 69, 75, 83, 91, 93, 95, 99, 101, 103, 105, 107, 109, 113, 115, 117, 119, 121, 123, 125, 127, 129, 139, 143, 151, 157, 165, 177, 181, 195, 201, 203, 205, 20 (...)
Nice	AVENUE DEPOILLY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES BAUMETTES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES BOSQUETS	4	
Nice	AVENUE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PETIT FABRON	TOUT	3, 3B, 5, 7, 9B, 9, 9BIS, 13, 13A, 13B, 15, 15B, 15BIS, 17, 19, 21, 23, 23B, 25, 27
Nice	AVENUE DU ROND-POINT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE EMILE HENRIOT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ESTIENNE D'ORVES	36, 38, 40, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 80, 82, 86, 88, 90, 92, 100BIS, 100, 102A	TOUT
Nice	AVENUE ESTIENNE D'ORVES PROLONGEE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE FLEURS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GLORIA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE LELIWA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE LOUIS COCHOIS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE LOUIS JANION	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MARIE-CHRISTINE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MONT-RABEAU	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14BIS, 14, 16, 18, 20B	1, 3, 5, 7BIS, 7, 9, 11, 11BIS, 13, 15, 17, 19TER, 19BIS, 19, 21BIS, 21, 23
Nice	AVENUE PIERRE EMMANUEL	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PRIMEROSE		43, 45
Nice	AVENUE ROBERT SCHUMAN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SHAKESPEARE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE VAL MARIE	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DE LA MADELEINE	2, 4, 6, 8	
Nice	BOULEVARD FRANÇOIS GROSSO	2, 4, 6, 8, 10, 10BIS, 12, 14, 16, 18, 22, 26, 28, 32, 40, 42BIS, 42, 46, 48, 50, 52, 54, 58	1, 3, 5, 7, 9, 11, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 45, 45B, 47, 49, 51, 53, 55, 55BIS, 57, 61, 65, 69, 71, 73, 73B, 75, 77B, 77BIS, 77
Nice	BOULEVARD GAMBETTA	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 20, 26, 30, 44BIS	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45BIS, 45, 47, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 73BIS, 73TER, 73

Nice	BOULEVARD VICTOR HUGO		29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75
Nice	CHEMIN DE LA CONQUE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES CARRIERES DE SAINT-PHILIPPE	TOUT	25, 27
Nice	CHEMIN DU VALLON DE BARLA	12, 14, 14BIS, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 88BIS, 106	15, 17, 19, 23BIS, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35BIS, 35, 37
Nice	CHEMIN SAINT-PHILIPPE	TOUT	TOUT
Nice	CORNICHE DE MAGNAN	194, 220, 220A, 226, 232	161
Nice	IMPASSE AMARO	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE CLOS BOURGOGNE	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE DU SQUARE MAGNAN	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE MEYERBEER	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE MONT RABEAU	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE SAINT-LAURENT	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE VIOLETTES	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE CALDERA	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE DE L'AVENIR	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE MERCEDES	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE MERLANZONE	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE MEYERBEER	TOUT	TOUT
Nice	PETITE AVENUE DE LA CALIFORNIE	TOUT	TOUT
Nice	PLACE FRANKLIN		1
Nice	PROMENADE DES ANGLAIS	28, 30, 38, 40QUINQUIE, 40TER, 40, 40S, 40QUATER, 40BIS, 42, 50, 52, 54, 76, 78, 92, 198, 218, 218BIS, 218TER, 222	13, 15, 17, 19, 21, 23, 25BIS, 25, 27, 29, 29B, 29T, 31, 37BIS, 37, 39, 43, 45, 47, 49, 53, 55, 57, 59, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 81BIS, 83, 85, 87, 89, 91, 93, 93B, 93BIS, 95, 97, 99, 99BIS, 101, 103, 105, 107, 109, 111, 111TER, 111BIS, 113, 115 (...)
Nice	ROUTE DE SAINT-PIERRE DE FERIC	6, 8, 10, 12, 14, 28, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 64, 66, 68, 70, 70B, 70BIS, 72, 76, 78, 80	1, 59, 61A, 61, 61B, 61C, 63, 69, 71, 79, 81, 83, 85, 87, 89
Nice	RUE ALEXIS MOSSA	TOUT	TOUT
Nice	RUE ANDRE POUILLAN	TOUT	TOUT
Nice	RUE ANDRIOLI	TOUT	TOUT
Nice	RUE ANTONIO FERNANDEZ	TOUT	TOUT
Nice	RUE AUGUSTE RENOIR	TOUT	TOUT
Nice	RUE BARRALIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE BEAU SITE	TOUT	TOUT
Nice	RUE BOTTERO	TOUT	TOUT
Nice	RUE CAFFARELLI	TOUT	TOUT
Nice	RUE CHATEAUNEUF	TOUT	TOUT
Nice	RUE CLAUDIA	TOUT	TOUT
Nice	RUE CLUVIER		9, 9B
Nice	RUE COLONEL MUSSO	TOUT	TOUT
Nice	RUE CORDERIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE CORDIER	TOUT	TOUT
Nice	RUE CRONSTADT	TOUT	TOUT
Nice	RUE DALPOZZO	TOUT	TOUT
Nice	RUE DANTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE FRANCE	20, 22, 22TER, 24, 26, 30, 30BIS, 32, 34, 36, 38, 40, 44, 44B, 46, 48, 50, 52, 54, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 82, 84, 86BIS, 86, 90, 98, 100, 102, 118, 120, 122, 124, 126, 132, 134, 136, 140, 144, 146, 152, 154, 158, 160, 162, 164, 166 (...)	21, 27, 29, 31, 35, 35BIS, 37, 39, 41, 43, 47, 49, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 75, 77, 79, 79BIS, 81, 85, 87, 89, 91, 93, 95, 103, 105, 105BIS, 107, 109, 111, 113, 117, 121, 123, 125, 131, 133, 135, 137, 139, 143, 145BIS, 145, 147, 149, 151, 155, 157, 159, (...)
Nice	RUE DE LA BUFFA	10, 12, 14, 14B, 14BIS, 14T, 14TER, 16, 18, 20, 22, 26, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 48, 50, 52, 54,	21, 23, 25, 27, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 45BIS, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67

Nice	RUE DE RIVOLI	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES POTIERS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU COMMANDANT BERRETTA	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU CONGRES		3, 5, 9BIS, 11BIS, 11TER, 11, 13
Nice	RUE DU MARECHAL JOFFRE	32BIS, 34, 36, 38, 38BIS, 40, 42, 44, 72, 72B, 74, 76, 78, 80, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 96	35, 37, 37BIS, 39, 39BIS, 43, 45, 47, 47BIS, 47TER, 49, 51, 53, 55, 57, 57B, 57TER
Nice	RUE FRANÇOIS AUNE	TOUT	TOUT
Nice	RUE FREDERIC PASSY	TOUT	TOUT
Nice	RUE GARDON	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEAN-BAPTISTE SPINETTA	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOSEPH FRICERO	TOUT	TOUT
Nice	RUE LENVAL	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE DES CANEBIERS	TOUT	TOUT
Nice	RUE LOUIS DE COPPET	TOUT	TOUT
Nice	RUE MEYERBEER	TOUT	TOUT
Nice	RUE PAUL VALERY	TOUT	TOUT
Nice	RUE PERE AUGUSTE VALENSIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE POINCARE	TOUT	TOUT
Nice	RUE RENE SAINSON	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINT-PHILIPPE	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAUSSURE	TOUT	TOUT
Nice	SQUARE FELIX ZIEM	TOUT	TOUT
Nice	SQUARE GENERAL FERRIE	TOUT	TOUT
Nice	VALL BARLA	2, 14, 14B, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 30, 32, 34, 36, 42, 46, 60, 74, 74Q, 106	15, 19, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35B, 35, 37, 55, 65, 87

Secteur du collège public RAOUL DUFY

30 AVENUE RAOUL DUFY - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	ALLEE DES MANDARINIERS	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE GABY MORLAY	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE HONORE BELLON	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE PRIVEE ROSE DE FRANCE	TOUT	TOUT
Nice	ANCIEN CHEMIN DE FABRON RACCOURCI N05	TOUT	TOUT
Nice	ANCIEN CHEMIN DE LA LANTERNE	TOUT	TOUT
Nice	ANCIEN CHEMIN DU CAL DE SPAGNOL	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ANTOINE MARTIN	4, 10, 16, 18	
Nice	AVENUE CORNICHE FLEURIE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE COSTA BELLA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE CARRAS	2, 4	TOUT
Nice	AVENUE DE FABRON	106, 108, 112, 114, 114BIS, 116, 122, 128, 172, 186, 188, 188B, 192, 202, 208, 210, 214, 216, 220, 222, 226, 230, 230BIS, 236, 238, 240, 242, 244, 246, 248, 250, 252, 254, 256, 258, 260, 262, 264, 266, 272, 278	123, 145, 147, 147BIS, 169, 171, 175, 181, 185, 185B, 185BIS, 185TER, 187BIS, 189, 191, 193, 195, 197, 199, 201, 203, 207, 209, 221, 223, 225, 227, 229, 229BIS, 231, 237, 257, 259, 263, 265, 267, 269, 275, 281
Nice	AVENUE DE LA CALIFORNIE	236, 244, 252, 254, 256, 258, 266, 268, 272, 272B, 272T, 272TER, 274, 276, 278, 280, 280BIS, 282, 282BIS	223, 225, 227, 229, 231, 233, 237, 243, 245, 247, 249, 251, 257, 259, 263, 265
Nice	AVENUE DE LA FLORIDE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA LANTERNE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA PASTORELLE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES ANTHEMIS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES BOSQUETS	6, 8, 10, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 36BIS, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 9900	TOUT
Nice	AVENUE DES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES FREESIAS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES MAGNOLIAS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES PINS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DOCTEUR ROUX	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU CAPITAINE FISCHER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU COMMANDANT GALLIACHE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU LIEUTENANT CHAIX	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU LIEUTENANT ECOCHARD	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU LIEUTENANT HENRI DE ROYOU	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PARC FERBER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE EDOUARD GRINDA	12	1
Nice	AVENUE FREMONT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GATTAMUA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE HENRI MATISSE	10	3, 5, 9, 11C, 11D, 11B, 11A, 11
Nice	AVENUE JOSEPH GIORDAN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JOSEPH GIORDAN PROLONGEE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE LOUIS CAPPATTI	TOUT	3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 27, 41
Nice	AVENUE MARIE BASHKIRTSEFF	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PRINTEMPS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PRINTEMPS SAINTE-MARGUERITE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE RAOUL DUFY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE RAYMOND FERAUD	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINT-AUGUSTIN	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14BIS, 14, 16, 16B, 22B, 22BIS, 22, 24, 24BIS, 24TER, 26, 28, 30, 32TER, 32, 32BIS, 34, 34TER, 34BIS, 36, 38,	1, 3, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 35, 37, 47, 49BIS, 51, 53, 55, 57, 59, 65, 67

40, 42, 42B, 44T, 44BIS,
44, 46, 48, 9880

Nice	AVENUE SAINTE-MARGUERITE	2, 2BIS, 4BIS, 4, 6, 10, 14, 16, 18, 20, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 40, 46, 64, 66, 74, 76, 78, 78B, 84, 88, 102, 104, 106, 108, 110, 112, 114, 126	1, 11TER, 11, 11BIS, 13, 15TER, 15, 15B, 15T, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 35C, 35, 35A, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 61, 63, 77, 79, 99, 111, 117, 119, 123
Nice	AVENUE SAUVAN	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DE MONTREAL	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DU SOUVENIR FRANÇAIS	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD NAPOLEON III	30, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 86, 88, 90, 92, 94, 102, 106, 118, 126, 146, 156, 158, 170, 178, 180, 200	TOUT
Nice	BOULEVARD RENE CASSIN	2, 8	9
Nice	CAL DE SPAGNOL	TOUT	TOUT
Nice	CAMIN DE L'ARIETA	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN CIMETIERES ANGLAIS RUSSES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA BATTERIE RUSSE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU CAL DE SPAGNOL SOUBRAN	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU CAL DE SPAGNOL SOUTRAN	56, 64, 72, 74, 74B, 74BIS, 76, 88, 92, 96, 9024	39, 57BIS, 69, 71, 73, 75BIS, 75, 77, 79, 87, 89, 91, 9027
Nice	CHEMIN DU LAMPARO	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU RESERVOIR DE LA PASTORELLE	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE LUCIEN GASTAUD	TOUT	TOUT
Nice	PETITE AVENUE FELICITE SAVONA	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DE CAUCADE	TOUT	TOUT
Nice	PROMENADE DES ANGLAIS		301BIS, 303, 305, 307, 311BIS, 323, 325, 9001
Nice	PROMENADE EDOUARD CORNIGLION MOLINIER		1
Nice	RESIDENCE SAINT-FRANÇOIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU DOCTEUR MARIA RIVOIRE-VIGON	TOUT	TOUT
Nice	RUE MARECHAL BUGEAUD	TOUT	TOUT
Nice	RUE ROBERT LATOUCHE	TOUT	TOUT

Secteur du collège public VICTOR DURUY

36 AVENUE DE L'ARBRE INFERIEUR - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	ABADIE	TOUT	TOUT
Nice	ABADIE SUPERIEURE	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE HENRI BOSCO	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE BEARN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE GIEN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE L'ARBRE INFERIEUR	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE PROVENCE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES ARENES DE CIMIEZ	2, 4, 12, 18, 20, 28, 30, 32BIS, 32, 34, 36, 38, 40, 54, 56, 56BIS, 58, 60, 60BIS, 60B, 62, 64, 66, 68, 70, 72BIS, 72, 74BIS, 74, 76, 78, 80, 82, 90, 96, 106, 108, 110, 110BIS, 112, 114, 116, 118, 132BIS, 138	59, 121BIS
Nice	AVENUE DE SAVOIE	TOUT	TOUT 7, 9, 11, 21, 25, 27, 29, 29B, 31, 33, 33BIS, 35, 47, 49, 51, 51C, 51B, 51A, 55, 57, 59, 61, 61BIS, 63, 65, 65BIS, 67, 69, 71, 73, 73BIS, 75, 77BIS, 77, 79, 81, 83, 85, 87, 97, 101, 105, 107, 109, 127, 141, 143, 145, 157BIS, 157A, 157, 157TER, 159, 161, 16 (...)
Nice	AVENUE DU MARECHAL LYAUTEY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PRINTEMPS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU TRIDENT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU XVEME CORPS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE FLORES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GALLIENI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GAUTIER ROUX		1
Nice	AVENUE JEAN RICHEPIN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PAULIANI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PERE CARTIER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PIERRE LOTI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE RATTI	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DE L'ARIANE		7
Nice	BOULEVARD JEAN-BAPTISTE VERANY	30, 32, 32BIS, 34, 34BIS, 50	TOUT
Nice	BOULEVARD PASTEUR	8BIS, 26, 28, 30, 32TER, 32, 34, 38, 40, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 70BIS, 70A, 70, 72, 74, 76, 76B, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 96, 98, 106, 108, 110, 112, 114, 116, 132B, 132, 134	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA PETITE ABADIE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU HAMEAU DU SERRE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN SAINT-YRIEL	20, 9008, 9010	1, 3, 5, 5B, 7, 9, 11, 13, 15, 25, 69, 9017
Nice	CORNICHE FRERE MARC	50	23, 29
Nice	CORNICHE SAINTE-ROSALIE	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 28, 30, 32, 32BIS, 34BIS, 34, 36, 38, 46C, 46B, 46A, 46, 48	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 45, 47, 53, 9031
Nice	ESPLANADE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	TOUT	TOUT
Nice	ESPLANADE PDT J F KENNEDY	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE DE SAVOIE	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE GUIDOTTI	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE SAINT-ELOI	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE CLEMENT	TOUT	TOUT

Nice	MONTEE PIERRE BARELLI	6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20	3, 5, 7, 9, 11, 11B, 13, 15, 9001
Nice	PARC ATHENE	TOUT	TOUT
Nice	PARVIS DE L EUROPE	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DON BOSCO	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DU DOCTEUR CHARLES PASCHETTA	TOUT	TOUT
Nice	PLACE JEAN MOULIN	4	TOUT
Nice	PONT VINCENT AURIOL	TOUT	TOUT
Nice	RAMPE DES ABEILLES	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE L ABADIE		3
Nice	ROUTE DE L'ABADIE	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE TURIN	54, 56, 56BIS, 58, 60, 62, 64, 70, 72, 76, 84, 88, 90, 92, 94, 98, 102, 104, 106, 110, 112, 114, 116, 118, 120, 122, 124, 126, 128, 132, 134, 136, 138, 140, 144	57, 61, 77, 85, 87, 89, 91, 93, 139
Nice	RUE ARTHUR RICHARDSON	TOUT	TOUT
Nice	RUE CLAUDE BERNARD	TOUT	TOUT
Nice	RUE CONSTANTIN BERGONDI	TOUT	TOUT
Nice	RUE CURIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA CITE DE L'EAU FRAICHE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA GENDARMERIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA PLAINE DE CIMIEZ	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE L'INDUSTRIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DESIREE CLARY	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU 11 NOVEMBRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU DOCTEUR LOUIS PRAT	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU GENERAL TORDO	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU PROFESSEUR DELVALLE	TOUT	1, 3, 5, 15, 9001
Nice	RUE EL NOUZAH	TOUT	TOUT
Nice	RUE GABRIEL CORDIER	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEAN ALLEGRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEAN BONFANTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEANNE JUGAN	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOSEPH ARNALDI	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOSEPH GAZAN	TOUT	TOUT
Nice	RUE JUSTIN MONTOLIVO	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE DE L'EAU FRAICHE	TOUT	TOUT
Nice	RUE LUCIE LARBOULLET	TOUT	TOUT
Nice	RUE MARECHAL BERNADOTTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE MARECHAL DAVOUT	TOUT	TOUT
Nice	RUE NATHALIE MASSE	TOUT	TOUT
Nice	RUE PANAIT ISTRATI	TOUT	TOUT
Nice	RUE PIERRE BARELLI	TOUT	TOUT
Nice	RUE RAOUL LESUEUR		5
Nice	TRAVERSE JEAN MONNET	TOUT	TOUT
Nice	TUNNEL MALRAUX	TOUT	TOUT
Nice	VIEUX CHEMIN DE L'ABADIE	TOUT	1667, 1967, 1991
Saint-André-de-la-Roche	TOUTE LA COMMUNE	-	-

Secteur du collège public JEAN HENRI FABRE

BOULEVARD HENRI SAPPIA - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Falicon	LA GEINA	5250	
Nice	AIRE SAINT-MICHEL	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE DES CITRONNIERS	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Nice	ANCIEN CHEMIN DU RAY ET D'ASPREMONT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ALFRED DE MUSSET		27
Nice	AVENUE ANDRE BAUDUC	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ANTOINE VERAN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BELLA VISTA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BLANCHETTI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CAGNOLI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CAUVIN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CERNUSCHI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CLAUDE GIMELLE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE COQUETTE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CORNICHE AZUR GAIRAUT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CYRILLE BESSET	44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 78B, 78, 78BIS, 80, 82, 84, 84B, 84BIS, 84TER, 88, 104, 108, 110, 112, 116, 126, 132, 134, 136, 138, 140, 142, 144, 146, 148, 150, 152, 154BIS, 154, 156, 158, 162, 164	45, 47, 49, 51, 53, 57, 59, 61, 63, 63A, 63B, 63C, 67, 71, 73, 73A, 73B, 75, 75BIS, 77BIS, 77, 79, 93, 95, 99, 101B, 101, 101BIS, 103, 105C, 105B, 105A, 105D, 105, 107C, 107A, 107, 107B, 109, 111, 111BIS, 113, 115, 117, 119, 121, 123B, 123, 123BIS, 125T, 1 (...)
Nice	AVENUE DE CUVERVILLE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE FERIC	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE GAIRAUT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA CLUA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA CORNICHE D'AZUR GAIRAUT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA FORET	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA MADELON	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA SERENA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA SOURCE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA VALLIERE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DELPHINE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE PESSICART	218, 220, 308, 334, 430, 430P, 432, 432B, 432BIS, 434, 436, 436BIS, 438, 440, 442, 442BIS, 444, 446, 448, 450, 450B, 452, 454, 456, 458, 460, 470, 476, 478, 480, 480B, 482, 484, 486, 488, 490, 492, 494, 496	423, 423BIS, 425, 427, 429, 431, 431A, 433, 435, 437, 437BIS, 437T, 439, 439BIS, 443, 445, 447, 449, 451, 455, 455B, 457, 459, 461, 461BIS, 465, 471, 471A, 471B, 473, 475, 477, 479, 481, 483, 485, 489, 491, 493, 497, 9063
Nice	AVENUE DE REIMS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE SAINT-BARTHELEMY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE SAINT-SYLVESTRE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES CHENES LAS PLANAS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES GENETS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES LUCIOLES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES OLIVIERS	TOUT	1BIS, 1, 3, 5, 7, 9, 9BIS, 11, 13, 9009, 9803
Nice	AVENUE DES PLATANES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES PLATANES PROLONGEE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU CAIRE		11BIS
Nice	AVENUE DU COMMANDANT GUILBAUD	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU LIEUTENANT CHARPENTIER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PARC MARIA	TOUT	TOUT

Nice	AVENUE DU RAY	24, 28, 36, 38, 40, 54, 56, 58, 60, 60BIS, 62, 64	21, 37, 43, 49, 51, 53, 55, 55B, 55BIS, 57, 57B, 57BIS, 59, 59BIS, 61, 61B, 63, 65, 9901
Nice	AVENUE ERNEST LAIROLLE	TOUT	
Nice	AVENUE FANNY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE FIGHIERA PASQUIER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GRAVIER	9900	7
Nice	AVENUE HENRI GERMAIN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JEAN BARES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JULES ROMAINS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JULIEN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE LEO IMBERT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE LORENZI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MARCONI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MAXIMILIANA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE NOUVELLE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PANERA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PHILIPPE ADREANI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PHILIPPE VISSIAN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PLAISANCE SAINT-SYLVESTRE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE RENE BOYLESVE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE STEPHEN LIEGEARD	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE VALDILETTA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE VALENTINY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE VIRGIL NEAL	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD COMTE DE FALICON	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD COMTE DE FALICON OLIVIERS	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DE CESSOLE	2, 6, 74, 74B, 76, 78, 80, 82, 86, 88, 90, 92, 92B, 94, 96, 98, 106, 108, 110, 112, 114, 116, 118, 118BIS, 120, 122, 126, 128, 130, 132, 132BIS, 134, 134BIS, 136BIS, 136, 136B, 138, 140B, 140, 140BIS, 142, 144, 150, 152, 154B, 154, 156, 158, 160, 162, 164, (...)	55BIS, 55TER, 55, 57BIS, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 81, 81B, 83, 85, 85A, 85B, 85C, 87, 89, 91, 93, 93A, 95, 101, 103, 105, 107, 109, 113, 115, 117, 119, 121, 123, 125, 141, 143, 143A, 143B, 143C, 143E, 143F, 145, 149, 151, 153, 165
Nice	BOULEVARD DE LA MADELEINE	482, 500, 500T, 512	431
Nice	BOULEVARD GORBELLA	24, 36A, 36B, 46, 48, 56, 58, 60, 62, 66B, 66	TOUT
Nice	BOULEVARD HENRI SAPPYA	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD JEAN BEHRA	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD LAS PLANAS	TOUT	TOUT
Nice	BRD HENRI SAPPYA LE JURA	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN ANTOINE BRAQUET	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE CHATEAURENARD	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA BERGIADIE		3, 3, 7, 7, 9, 9, 11, 11, 13, 13, 17, 17, 21, 21, 23, 23, 27, 27, 29, 29
Nice	CHEMIN DE LA COSTIERE	292, 296, 298, 300, 302, 312, 314, 320, 9502	287B, 287BIS, 287T, 289, 293
Nice	CHEMIN DE LA CROIX A GAIRAUT	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA FERME DES 3 COMMUNES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA GRUERIE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA MAIOUN GROSSA		3, 5, 5A, 11, 17, 19
Nice	CHEMIN DE LA PASSERELLE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA REDOUTE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA SERENA	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA SIROLE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE L'EGLISE SAINT-PANCRACE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE L'IBAC	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES CHARRETIERS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES GIAINES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES TINES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU BARRI	TOUT	TOUT

Nice	CHEMIN DU COL-DE BAST	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU GENIE	TOUT	19, 21, 33, 39, 95, 97, 103, 131, 195, 9013, 9409
Nice	CHEMIN DU PAS DU POMMIER	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU PIOLET	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU TEMPLE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU TORTEO	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Nice	COL DE BAST	TOUT	TOUT
Nice	COLLE DE LACROIX SUD	TOUT	TOUT
Nice	CORNICHE DES OLIVIERS	108, 110, 114, 116, 116A, 122, 122TER, 122Z, 124, 124A, 124X, 126, 128, 128BIS, 130, 132, 134, 138, 140, 140B, 140BIS, 140TER, 142, 142A, 144, 150, 152, 154, 154T, 154TER, 156, 156A, 156B, 168, 188, 190, 194, 196	103, 115, 115A, 117, 119, 121, 123, 123BIS, 125, 125A, 127, 129, 131, 131B, 133, 135, 137, 139, 141, 149, 151, 153, 155, 157, 157A, 159, 161, 163, 163B, 173, 173BIS, 175, 175A, 175B, 177, 177BIS, 179, 181, 181BIS, 183, 185, 187B, 187, 193, 195, 197, 201A, (...)
Nice	CORNICHE PAUL CLERMONT	22	TOUT
Nice	COUSTIERE DE MAGNAN	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE ANTOINE VERAN	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE BARTHELEMY	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE CESSOLE	TOUT	95
Nice	IMPASSE DE LA FORET	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE DE LA VALLIERE	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE DELPHINE	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE FABRE	TOUT	TOUT
Nice	LA GAINE	TOUT	TOUT
Nice	LA TOUR	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE CLAIRE VIRENQUE	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE DES CIGALES	TOUT	TOUT
Nice	PARC DU CHATEAU D AZUR	TOUT	TOUT
Nice	PARC MARIA	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE ANTOINE VERAN	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE BELLON	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE D'ASPREMONT	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE ROSSET	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE SAINT-HUBERT	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DE LA FONTAINE DU TEMPLE	TOUT	TOUT
Nice	PLACE GENERAL GOIRAN	TOUT	TOUT
Nice	PONT DU POMMIER	TOUT	TOUT
Nice	RACCOURCI DE LA CROIX	TOUT	TOUT
Nice	RACCOURCI DE SAINT-PANCRACE	TOUT	TOUT
Nice	RACCOURCI VOIE ROMAINE	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE ASPREMONT GAIRAUT SUPERIEUR	16, 22, 66, 70, 90, 92, 154, 158, 162, 172, 174, 9014, 9910	TOUT
Nice	ROUTE D'ASPREMONT	14, 16, 20, 30, 62, 62BIS, 72, 130, 148, 152, 154, 158, 162, 170, 172, 174, 9006	TOUT
Nice	ROUTE DE BELLET	640	
Nice	ROUTE DE LA SIROLE	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE SAINT-PANCRACE	TOUT	TOUT
Nice	RUE BALEISON	TOUT	TOUT
Nice	RUE CHANOINE CASTELLANA	TOUT	TOUT
Nice	RUE CHARLES CALAIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE CONTESSO	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE L'ORME	TOUT	TOUT
Nice	RUE DELRIEU	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES AMIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES ANTILLES	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES CHEVALIERS DE MALTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES MARGUERITES	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES VEDIANTIENS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU CHANOINE RANCE BOURREY	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU COLONEL FREDERIC-HENRI MANHES	TOUT	TOUT
Nice	RUE GEORGES BIDAULT	TOUT	TOUT

Nice	RUE GRASSET-REY	TOUT	TOUT
Nice	RUE GUILLAUME BOREA	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEAN BAPTISTE CALVINO	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEAN CANAVESE	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEAN-HENRI FABRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOSEPH D'ARBAUD	TOUT	TOUT
Nice	RUE LOUIS BRANCHE	TOUT	TOUT
Nice	RUE LOUIS ROUBAUDI	TOUT	TOUT
Nice	RUE MARCEL PAGNOL	TOUT	TOUT
Nice	RUE PIERRE MELLAREDE	TOUT	TOUT
Nice	RUE PIERRE VOGADE	TOUT	TOUT
Nice	RUE VICTORIEN SARDOU	TOUT	TOUT
Nice	SERENA BASSE	TOUT	TOUT
Nice	SQUARE ROGER BOYER	TOUT	TOUT
Nice	VIEUX CHEMIN DE GAIRAUT	34, 36, 60, 90, 124, 124B, 128, 132, 134, 144, 146, 148, 150, 154, 9028, 9190, 9900	43, 51, 53, 55, 57, 59, 73, 91, 95, 117, 119, 125, 127, 129, 131, 133, 133TER, 135, 153, 177, 9017

Secteur du collège public ROLAND GARROS

10 BOULEVARD DE CIMIEZ - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	ALLEE DU PALAIS	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE SAINT-GABRIEL	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE THIOLE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BROWN SEQUART	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CARAVADOSSI	TOUT	1, 3BIS, 19BIS, 25, 27, 29
Nice	AVENUE COLONEL EVANS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE D'ALSACE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE D'ANVERS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE D'ARTOIS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE BRUXELLES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE L'OLIVETTO	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE MENDIGUREN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE NORMANDIE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE NORMANDIE PROLONGEE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE PICARDIE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DESAMBROIS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES ARENES DE CIMIEZ	48, 122, 126BIS, 126, 128, 128A, 128B, 130, 134	3, 3T, 3B, 5, 7, 9, 11, 13, 13BIS, 17BIS, 17, 19, 21, 25, 29TER, 29, 29B, 29BIS, 31, 31BIS, 33BIS, 33, 35, 37B, 39, 43, 53, 61BIS, 61, 63, 65BIS, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 79, 81, 85, 87, 91, 97, 101B, 101
Nice	AVENUE DOCTEUR MENARD	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DOCTEUR ROBERT MORIEZ	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU BOIS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU DOCTEUR BERGOUNIE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU MARECHAL FOCH	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PUIITS		TOUT
Nice	AVENUE EDITH CAVELL	TOUT	1, 3, 5, 5TER, 5T, 5BIS, 7TER, 7BIS, 7, 9BIS, 9, 11, 13, 15, 17, 21, 23, 25
Nice	AVENUE EMILE BIECKERT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE FLORA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GEORGES V	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GUSTAVE NADAUD	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JEAN MEDECIN	8, 8BIS, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 26, 30, 34, 36, 42, 42BIS, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 58BIS, 58, 60, 62, 64, 66, 68	21
Nice	AVENUE LEOPOLD II	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MALAUSSENA	2, 4, 8, 10, 10BIS, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32	33
Nice	AVENUE MILINSKI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MIRABEAU		17
Nice	AVENUE NEUSCHELLER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE NOTRE-DAME	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PAUL DUFOURMANTEL	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE RAYMOND COMBOUL	14, 16, 18, 20, 22, 30, 32, 34, 34BIS, 46, 48, 50, 54, 56	21, 23, 25, 69, 71, 73, 75, 77
Nice	AVENUE SAINT-JEAN-BAPTISTE	2, 6	TOUT
Nice	AVENUE VILLEBOIS MAREUIL	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD CARABACEL	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DE CIMIEZ	2, 2B, 4, 4A, 8, 10, 14, 18, 24, 26, 32, 34, 38, 40, 46, 48, 52, 54BIS, 54, 56, 58BIS, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 80, 82, 84, 86, 94, 100, 106	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 21, 23, 25, 29TER, 29, 29BIS, 31, 33BIS, 33, 35, 37, 37BIS, 39A, 39TER, 39, 39BIS, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 61BIS, 69

Nice	BOULEVARD DUBOUCHAGE	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD PRINCE DE GALLES		1, 3, 7, 9, 11BIS, 11, 13B, 13, 15, 25, 25BIS, 27
Nice	BOULEVARD RAIMBALDI	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE SAINT-CHARLES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES MOINES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES PINS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN SAINT-VINCENT	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE CARABACEL	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE DE CIMIEZ	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE DE L'HERMITAGE	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE DESAMBROIS	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE JOSEPH MAURIZI	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE SAINT-VALERIEN	TOUT	TOUT
Nice	NICE EUROPE	TOUT	TOUT
Nice	PARC LUBONIS	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE D'ASPREMONT		TOUT
Nice	PLACE DU GENERAL DE GAULLE	TOUT	1
Nice	PLACE JEAN MOULIN	2	TOUT
Nice	PLACE SASSERNO	TOUT	TOUT
Nice	PLACE WILSON	TOUT	TOUT
Nice	RUE ADOLPHE DE ROTHSCHILD	TOUT	TOUT
Nice	RUE ALBERTI	16, 18, 20, 22, 24, 26, 30, 32	13, 15, 19, 19B, 21, 21BIS
Nice	RUE ASSALIT	TOUT	TOUT
Nice	RUE BISCARRA	TOUT	TOUT
Nice	RUE BLACAS	TOUT	TOUT
Nice	RUE BOISSY D'ANGLAS	TOUT	TOUT
Nice	RUE D'ALGER	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE BILBAO	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LEPANTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE L'HOTEL DES POSTES	2, 4, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 32B	
Nice	RUE DELILLE	22, 24	19, 19BIS, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33
Nice	RUE DE PARIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DEUDON	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU DOCTEUR ALBERT BALESTRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU PROFESSEUR MAURICE SUREAU	TOUT	TOUT
Nice	RUE D'URFE	TOUT	TOUT
Nice	RUE EDOUARD BERI	TOUT	TOUT
Nice	RUE EMMA ET PHILIPPE TIRANTY	TOUT	TOUT
Nice	RUE FONCET	8, 10, 14, 16, 18, 20	5, 7, 9
Nice	RUE FRANÇOIS PELLAS	2, 4, 6	1, 3, 5, 7, 11, 13
Nice	RUE GALLEAN	TOUT	TOUT
Nice	RUE GUBERNATIS	18, 20	11, 11BIS, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 25BIS
Nice	RUE GUILLAUME APOLLINAIRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE GUSTAVE DELOYE	TOUT	TOUT
Nice	RUE HANCY	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU	TOUT	TOUT
Nice	RUE LAFAYETTE		TOUT
Nice	RUE LAMARTINE	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE DES PRES	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE MIRON-LEPANTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE MARCEAU	30, 32	33
Nice	RUE MASSINGY	TOUT	TOUT
Nice	RUE MIRON	TOUT	TOUT
Nice	RUE NIEPCE	TOUT	TOUT
Nice	RUE PASTORELLI	TOUT	TOUT
Nice	RUE PERTINAX	TOUT	TOUT
Nice	RUE PIERRE DEVOLUY	TOUT	TOUT
Nice	RUE PROVANA DE LEYNI	TOUT	TOUT
Nice	RUE RAIBERTI	TOUT	23
Nice	RUE RANCHER	TOUT	TOUT
Nice	RUE RASPAIL	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINT-SIAGRE	TOUT	TOUT

Nice	RUE SPITALIERI	TOUT	TOUT
Nice	RUE TONDUTI DE L'ESCARENE	22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38	11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29
Nice	RUE VALPERGA	TOUT	TOUT
Nice	RUE VOLTAIRE	TOUT	TOUT
Nice	VIEUX CHEMIN DE CIMIEZ	TOUT	TOUT

Secteur du collège public JEAN GIONO

2 RUE HUMBERT RICOLFI - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	AVENUE CHARLES FELIX FRACCHIA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DENIS SEMERIA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES DIABLES BLEUS	24	
Nice	AVENUE DU CAROUBIER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU CHANOINE BAILET	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PROFESSEUR CHRETIEN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PROFESSEUR HENRI CHRETIEN	6, 10, 12, 14, 18, 18BIS	TOUT
Nice	AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GIACOBI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE LEON DILLIES	18, 18A	
Nice	AVENUE MILON DE VERAILLON	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE TEIRAS	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD BISCHOFFSHEIM	28, 30, 34, 36, 44, 46BIS, 46, 50, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 66A, 68, 70, 76	51, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 67BIS, 69, 73, 75, 77, 105, 107, 117B, 117, 135
Nice	BOULEVARD DE L'OBSERVATOIRE	2	
Nice	BOULEVARD DES 2 CORNICHES	24	3, 5
Nice	BOULEVARD JEAN-BAPTISTE VERANY	28B, 28C, 28T	
Nice	BOULEVARD LOUIS BRAILLE	2, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 9004	9, 11, 15C, 15, 15B, 17, 17B, 19, 21, 23, 9005, 9011
Nice	BOULEVARD PAPE JEAN XXIII	26, 28, 30, 32, 34, 36, 44, 60, 62, 72, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 96, 98, 9094	23, 25, 31, 33, 37, 39, 41, 43, 45, 57, 63, 65, 9001, 9013
Nice	BOULEVARD PIERRE SEMARD	10	19, 35, 37, 41, 43, 43BIS, 45, 9999
Nice	BOULEVARD SAINT-ROCH	22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 54	17, 19, 21, 23, 25, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43
Nice	BOULEVARD VIRGILE BAREL	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN CHARLES ROUX	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES MILFAYSAS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU CAL-DU MONT-GROS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU MONT-GROS	TOUT	TOUT
Nice	ESCALIER GIACOBI	TOUT	TOUT
Nice	HLM BD SAINT-ROCH	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE ESCOFFIER	2, 4, 4A, 6A, 6, 16, 18, 22, 24	TOUT
Nice	IMPASSE JOSEPH CANTA	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE MILON DE VERAILLON	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE D'ABRAY	8, 9002, 9390	TOUT
Nice	PARVIS PERE CHRISTIAN CHESSEL	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE DE LA TRANQUILLITE	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DE LA BRIGUE	TOUT	TOUT
Nice	PLACE JOSE BALARELLO	TOUT	TOUT
Nice	PLACE SAINT-ROCH	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE TURIN	18BIS, 34, 36, 38, 42, 44, 46, 48, 50	63, 65, 67, 69, 71
Nice	RUE ACCHIARDIDE SAINT-LEGER	TOUT	TOUT
Nice	RUE BERTOLA	TOUT	TOUT
Nice	RUE CAIS DE GILETTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE CHANOINE ALBIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE FONTAN	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE ROQUEBILLIERE	16, 22, 28, 66, 9900	3, 7, 7B, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 31, 43, 45, 47, 47C, 47B, 47A, 51, 53
Nice	RUE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU DOCTEUR FIGHIERA	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU MARECHAL VAUBAN	TOUT	TOUT
Nice	RUE EMILE LEONARD	TOUT	TOUT

Nice	RUE FORNERO MENEI	TOUT	TOUT
Nice	RUE FRANCIS CARCO	TOUT	TOUT
Nice	RUE GASTON CHARBONNIER	TOUT	TOUT
Nice	RUE GASTON LEROUX	TOUT	TOUT
Nice	RUE GEORGES JANVIER	2, 4, 8	TOUT
Nice	RUE HUMBERT RICOLFI	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEAN ANDRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOSEPH A BOVIS	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE SAINT-ROCH	TOUT	TOUT
Nice	RUE LOUIS GENARI	TOUT	TOUT
Nice	RUE MASSE	TOUT	TOUT
Nice	RUE MONSEIGNEUR ALFRED DAUMAS	TOUT	TOUT
Nice	RUE PIE-FRANÇOIS TOESCA	TOUT	TOUT
Nice	RUE SORGENTINO	22, 28, 30, 32, 34, 36	7, 9, 11, 15, 17, 19, 21
Nice	SQUARE JEAN GIONO	TOUT	TOUT
Nice	TRAVERSE GIACOBI	TOUT	TOUT

Secteur du collège public MAURICE JAUBERT**COURS ALBERT CAMUS - NICE**

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	AVENUE DES AUBEPINES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES EGLANTINES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES PAQUERETTES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU GENERAL OLRV	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE EMILE RIPERT	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DE L'ARIANE	TOUT	9, 11, 13, 17, 21, 23, 23BIS, 25, 27, 27C, 27BIS, 27A, 33, 33BIS, 35, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 63, 65, 67, 67B, 69, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 97, 99, 101, 103, 105, 109, 111, 113, 115, 117, 119, 121, 123, 125, 127, 129, 131, 137, 139, 141, 143, 145, 149, 151, (...)
Nice	CHEMIN DE LA LAUVETTE	2, 4, 4B, 8, 10, 22, 26, 54, 56, 60, 64, 70, 72, 78, 84, 86A, 86, 90, 94, 102, 110, 120, 138, 140, 142, 144, 146, 150, 152, 152BIS, 156, 158, 160A, 160, 162, 184, 186, 190, 200, 206, 210, 212, 216, 220, 224, 226, 228, 230, 232, 236, 238, 240, 248, 248BIS, (...)	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA TOUR A L'ARIANE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES CHENES BLANCS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU CANAL DES ARROSANTS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU CHATEAU SAINT-PIERRE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU CIMETIERE DE L'EST	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU VALLON DE L'ARIANE	TOUT	TOUT
Nice	HLM SAINT-PIERRE QRT DE L'ARIANE	TOUT	TOUT
Nice	LA LAUVETTE	TOUT	TOUT
Nice	PENETRANTE DU PAILLON	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DE L'EGLISE DE L'ARIANE	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE L ABADIE	TOUT	2945, 9031, 9091, 9103, 9105
Nice	ROUTE DU VALLON DE LA LAUVETTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE AMEDEE VII COMTE ROUGE	TOUT	TOUT
Nice	RUE ANATOLE DE MONZIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA TOUR DE L'ARIANE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES BLEUETS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES COTEAUX	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES EGLANTINES	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU COMTE VERT AMEDEE VI	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU GENERAL SARAMITO	TOUT	TOUT
Nice	RUE EUGENE COSTE	2, 2, 6, 6	3, 3, 5, 5, 7, 7, 9, 9, 11, 11, 15, 15, 17, 17
Nice	RUE GEORGES PICARD	TOUT	TOUT
Nice	RUE GUIGLIONDA DE SAINTE AGATHE	TOUT	TOUT
Nice	RUE GUIGLIONDA DE SAINTE-AGATHE	TOUT	TOUT
Nice	RUE LEON JOUHAUX	TOUT	TOUT
Nice	RUE MADELEINE FARAUT	TOUT	TOUT
Nice	RUE PIERRE SEGURAN	TOUT	TOUT
Nice	RUE RAOUL PONCHON	TOUT	TOUT
Nice	SQUARE CONSTANTIN DE CHATEAUNEUF	TOUT	TOUT
Saint-André-de-la-Roche	L'ARIANE	TOUT	TOUT
Saint-André-de-la-Roche	LE BRECK	5604, 6054	TOUT
Saint-André-de-la-Roche	RUE EUGENE COSTE		1B, 1, 7, 9, 11, 13, 15, 17

Secteur du collège public HENRI MATISSE

AVENUE REINE VICTORIA - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Falicon	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Nice	ALLEE CENTRALE PARC LISERB	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE DE LA REINE	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE DES FAUNES	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE DES LUCIOLES	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE LE CHENE VERT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ALBERT 1ER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE AMIRAL COURBET	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE AMOUROUX	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE AUGUSTE BERCY	2, 4, 6, 8, 10, 16, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 36	TOUT
Nice	AVENUE AUGUSTE DUPLAY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BELLANDA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CAP-DE-CROIX	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE COLOMBO	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE BRANCOLAR	78, 80, 80D, 80A, 94, 108B, 108, 108A, 116, 120, 122, 130, 132	97B, 97, 99, 101, 119, 123, 125, 127, 129, 135, 137
Nice	AVENUE DE CHAMPAGNE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE FLIREY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA MADONNETTE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA MARNE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE RIMIEZ	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES ARENES DE CIMIEZ	132, 136, 140, 160, 164	103, 111, 111B, 121
Nice	AVENUE DE SEILERN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES GLAÏEULS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES OLIVIERIS		123
Nice	AVENUE DES PALMIERS HENRI DUNANT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES ROCHES CHOISIES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES ROSES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PARC DE CIMIEZ	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PLATEAU DE RIMIEZ	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE EDWIN GARIN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ELISABETH	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GENERAL ESTIENNE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GRAVIER	18, 20, 22, 22BIS, 24	1, 3, 5, 9901, 9903
Nice	AVENUE HAIG	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE HENRI DUNANT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE HENRY DUNANT	102, 104, 106, 106BIS, 108, 112, 114, 116, 116C, 136, 138, 140, 142, 144, 146, 148, 150, 152, 154, 156, 158, 160, 160B, 160BIS, 162, 164, 168, 176, 182, 184, 184B, 184BIS, 186, 186A, 186B, 186C, 200, 202, 204, 206, 210, 212, 214	101, 103, 105, 113, 113B, 113BIS, 115, 117, 117B, 117BIS, 119, 119BIS, 121, 121B, 121T, 123, 125, 127, 129, 131, 133, 135, 137, 143, 145, 147, 151, 153, 155, 161, 163, 173, 9213
Nice	AVENUE HENRY MUSSO	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ISABELLE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JEAN DE LA FONTAINE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JUVENAL	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16	3, 5, 7, 9, 11, 15
Nice	AVENUE LISERB	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE LOUIS PREVEL	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MARIANNA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MICHEL DE CIMIEZ	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MILTAT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MIREIO	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MONASTERE CIMIEZ	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MONTE CROCE	TOUT	TOUT

Nice	AVENUE MONTE GROCE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PATRICIA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE REGINA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE REINE VICTORIA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINTE-CLAIRE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINTE-COLETTE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINTE-PHILOMENE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINT-EXUPERY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SALONINA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SCUDERI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE THERESE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE TORRE DI CIMELLA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE VALOMBROSE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE VALROSE		103
Nice	AVENUE VERANI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE VISMARA	4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 16A, 16C, 16D, 16B, 18, 20	5, 7, 9, 11, 13
Nice	BOULEVARD DE CIMIEZ	88, 90, 92, 98BIS, 98, 102, 108	57, 59, 59BIS, 61B, 61, 71, 73
Nice	BOULEVARD EDOUARD VII	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD FREDERIC SPERLING	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD PRINCE DE GALLES	TOUT	1BIS
Nice	CAMIN RENE PIETRUSCHI	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN ABBAYE SAINT-PONS/DOMAINE SAINTE-COLETTE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA BATTERIE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA BATTERIE DE RIMIEZ	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE L ABBAYE DE SAINT PONS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LOMBARDIE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LOMBARDIE INFERIEUR	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE ROSEMONT	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES BASSINS DE RIMIEZ	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES JARRES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU PARC LISERB INFERIEUR	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN GARINO	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN SAINT-YRIEL	9314	9315
Nice	CORNICHE FRERE MARC	4, 6, 8, 10, 14, 16, 18, 20, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 48, 52, 9094	1, 5, 7, 9, 11, 19, 21, 25
Nice	CORNICHE SAINTE-ROSALIE	50, 52, 54, 56, 58, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74	51, 57, 59, 61, 63, 9001, 9055, 9901
Nice	GAIRAUT SUPERIEUR	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE AUGUSTA	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE DES ORCHIDEES	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE FREDERIC SPERLING	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE REGINA	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE SERENA DE RIMIEZ	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE VISMARA	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE PIERRE BARELLI	2	1
Nice	PARC DE L'ENCHANTERESSE	TOUT	TOUT
Nice	PARC ORANGINI	TOUT	TOUT
Nice	PARC SAINT-EXUPERY	TOUT	TOUT
Nice	PETITE AVENUE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Nice	PETITE AVENUE DU PRINCE DE GALLES	TOUT	TOUT
Nice	PLACE COMMANDANT MARCEL GEROME	TOUT	TOUT
Nice	PLACE JEAN PAUL II	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE ASPREMONT GAIRAUT SUPERIEUR	68	
Nice	ROUTE D'ASPREMONT	66, 68, 70	
Nice	RUE ANTOINE BIGUET	TOUT	TOUT
Nice	RUE BLASCO IBANEZ	TOUT	TOUT
Nice	RUE CHARLES BAUDELAIRE		19
Nice	RUE DU 24 MARS	TOUT	TOUT
Nice	RUE HENRY MUSSO	TOUT	TOUT
Nice	RUE MANZONE	TOUT	TOUT
Nice	RUE THYDE MONNIER	TOUT	TOUT
Nice	SQUARE FLOREAN	TOUT	TOUT
Nice	VIEUX CHEMIN DE GAIRAUT	16, 18, 20, 22, 24, 28, 30,	21, 23, 25, 9903

Nice	VOIE ROMAINE	30BIS, 32, 126, 152, 9024 24, 26, 28, 40, 42, 44, 46, 62, 64, 68, 78	53, 53BIS, 67, 67BIS, 67TER, 69, 77, 79, 91, 97
------	--------------	--	--

Secteur du collège public FREDERIC MISTRAL

59 AVENUE YVONNE VITTONNE - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	AEROPORT	9000, 9002, 9082, 9084, 9802, 9804, 9902, 9908, 9914	TOUT
Nice	ALLEE DE LA TOUR DES GARDES	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE HENRI FARMANN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ANTOINE MARTIN	8, 34	TOUT
Nice	AVENUE DES PERGOLAS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU CAPITAINE FERBER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE EDOUARD GRINDA	2, 4, 6, 10, 14, 16, 22, 26, 28, 30, 32, 34, 34B, 36B, 36, 9018	9017, 9019, 9881
Nice	AVENUE HENRI MATISSE	30, 34, 36, 44, 46, 48, 48B, 50, 52, 54, 56, 62, 64, 68, 72, 72A, 72B, 72C, 80, 9902	37, 37BIS, 39, 41, 43, 51, 53, 55, 57, 57A, 57B, 61, 63, 65, 67, 71, 73, 75, 9901
Nice	AVENUE LOUIS CAPPATTI		1
Nice	AVENUE PIERRE DE COUBERTIN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINT-AUGUSTIN	48BIS, 50, 52, 54, 56, 58, 82	67BIS, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 87, 95, 97, 99, 101, 103, 105, 109T, 109, 111, 9901
Nice	AVENUE SAINTE-MARGUERITE	146, 148, 150, 156, 156B, 162, 164, 166, 168, 184, 192, 194, 196, 206, 220, 222, 222BIS, 230, 232, 232B, 232BIS, 234, 234BIS, 234TER, 236, 238, 254, 258, 260, 262, 264, 266, 266B, 266BIS, 268, 270, 272, 276, 278, 284, 286, 288, 290, 292, 298, 300, 308, 308 (...)	131, 133, 135, 135B, 139, 141, 143, 145, 147, 155, 157, 159, 161, 163, 165, 167, 169, 173, 173B, 175, 177, 179, 181, 183, 185, 199, 201, 203, 209, 227, 229, 231, 237, 237B, 237T, 247, 249, 277, 279, 285, 287, 289, 291, 293, 295, 299, 303, 303BIS, 321, 323, (...)
Nice	AVENUE SANTOS DUMONT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SIMONE VEIL	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE YVONNE VITTONNE	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD PAUL MONTEL	4, 18, 20, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 42B, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 74, 9880	1, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 9901
Nice	BOULEVARD RENE CASSIN	12, 14, 16B, 16, 18, 20, 22, 22B, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 46, 48, 52, 54, 56, 58, 58BIS, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 74, 80, 82, 84, 90, 92, 94, 96, 98, 100, 102	11, 45, 47, 49, 51, 53, 57, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 113, 125, 127, 129, 163, 175, 179, 201
Nice	CHEMIN DE LA GINESTIERE	124	
Nice	CHEMIN DE L'ARENAS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES AVELINES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU CAL DE SPAGNOL SOUTRAN	20, 58, 70, 100, 102, 104, 108, 110, 112, 114, 116, 126, 152, 162, 164, 184, 186, 196, 340	33, 41, 43, 45, 57, 59, 95, 97, 99, 101, 103, 105, 109, 111, 117, 119, 121, 125, 127, 133, 181, 185, 187, 197, 205, 207, 9021, 9045, 9053
Nice	IMPASSE DE LA GAITE	TOUT	TOUT
Nice	PARC DE LA CALIFORNIE	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE GRANIER	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE NEPTUNE	TOUT	TOUT
Nice	PROMENADE DES ANGLAIS	390, 400	369, 371, 385, 393, 405, 455, 457, 459, 461
Nice	PROMENADE EDOUARD CORNIGLION MOLINIER	TOUT	333
Nice	ROUTE DE GRENOBLE	2B, 2C, 2, 4, 6, 8, 10, 14, 16, 20, 44, 46, 48BIS, 48A, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 68	1, 17, 27, 27A, 27B, 27C, 45, 49, 57

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public FREDERIC MISTRAL

Page 134 sur 202

Nice	RUE ALPHONSE 1ER	TOUT	TOUT
Nice	RUE AUGUSTE PEGURIER	TOUT	TOUT
Nice	RUE CHARLES CHAUVE	TOUT	TOUT
Nice	RUE COSTES ET BELLONTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DOMINIQUE PAEZ	TOUT	TOUT
Nice	RUE DUNOYER DE SEGONZAC	TOUT	TOUT
Nice	RUE FERBER	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEAN MERMOZ	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEAN VIGO	TOUT	TOUT
Nice	RUE JULES BELLEUDY	TOUT	TOUT
Nice	RUE JULES BESSI	TOUT	TOUT
Nice	RUE LEON BERTRAND	TOUT	TOUT
Nice	RUE LOUIS BLERHOT	TOUT	TOUT
Nice	RUE MAURICE MIGNON	TOUT	TOUT
Nice	RUE NICOT DE VILLEMAIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAIDA	TOUT	TOUT
Nice	TRAVERSE DES MARAICHERS	TOUT	TOUT

Secteur du collège public LOUIS NUCERA

2 PONT RENE COTY - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	AVENUE ANTONIA AUGUSTA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU MARECHAL LYAUTEY		175, 177, 179, 181, 183
Nice	AVENUE EDOUARD LIAUTAUD	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GAUTIER ROUX	TOUT	3, 3BIS, 5, 7, 9009, 9901
Nice	AVENUE JOSEPH RAYBAUD	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE VINCENT ARNAUD	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD LOUIS BRAILLE	48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 9002, 9006	41, 49, 51, 55, 9001
Nice	BOULEVARD PASTEUR	2, 4, 6, 8, 10, 12, 24	
Nice	BOULEVARD PIERRE SEMARD	78	1, 5, 11, 15, 17, 9901
Nice	CHEMIN DE LA POINTE	TOUT	TOUT
Nice	ESCALIER GRINDA	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE DES LISERONS	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE ESCOFFIER	20	
Nice	PONT CARIGLIANO-LE LION	TOUT	TOUT
Nice	PONT GARIGLIANO	TOUT	TOUT
Nice	PONT RENE COTY	TOUT	TOUT
Nice	QUAI DE LA BANQUIERE	TOUT	TOUT
Nice	RESIDENCE BON VOYAGE	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE TURIN	146, 148, 168, 170, 176, 176A, 176B, 176C, 182, 184, 184B, 186, 186B, 188, 190, 192, 194, 196, 196B, 198, 198A, 198B, 200, 200A, 200B, 200C, 202, 204, 212, 214, 216, 218, 220, 222, 222T, 228, 244, 248, 254, 256, 258, 260, 270, 276, 278, 280, 282, 284, 290, (...)	149, 151, 151BIS, 153, 155, 157, 159, 181, 199, 215, 219, 223, 225, 227, 229, 231, 243, 343, 9133
Nice	RUE CHARLES-FRANÇOIS FENOGLIO DE BRIGA	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU COLONEL GASSIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU PROFESSEUR DELVALLE		17, 21, 25, 27
Nice	RUE FRANÇOIS CARLO	TOUT	TOUT
Nice	RUE J F FULCONIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE JULES MICHEL	TOUT	TOUT
Nice	RUE MAURICE MACCARIO	TOUT	TOUT
Nice	RUE RAOUL LESUEUR	TOUT	3, 7, 7A, 7B
Nice	VOIE ROMAINE	2, 4, 8, 10, 14, 16A, 16, 22, 30	1, 3, 9

Secteur du collège public PARC IMPERIAL

2 AVENUE PAUL ARENE - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs	
Nice	ALLEE CAVENDISH	TOUT	TOUT	
Nice	ANCIEN CHEMIN DE ST P DE FERIC	TOUT	11B, 19, 25, 9029, 9901	
Nice	AVENUE ANATOLE FRANCE	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE BUENOS AIRES	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE DE LA COLLINE	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE DE PESSICART	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18T, 18, 18Q, 18BIS, 20, 22, 24, 24A, 26, 26B, 28, 34BIS, 34B, 34, 42BIS, 42B, 42, 46, 50, 54, 56B, 56BIS, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 72BIS, 74, 76, 78, 78B, 80, 92, 96, 102, 132, 134, 142, 162, 164, 166, 166B, 166BIS, 166C, 16 (...)		9BIS, 9, 13BIS, 13, 13B, 13TER, 15, 17, 19, 21, 23, 25A, 25, 27, 31, 31BIS, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45BIS, 45, 47, 51, 51BIS, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73A, 73BIS, 73, 75, 77, 79, 81BIS, 83, 85, 87, 89, 111, 113, 121, 123, 123A, 147, 149, 151 (...)
Nice	AVENUE DU BOIS DE CYTHERE	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE DU DAUPHINE	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE DU DOMAINE DU PIOL	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE DU GENERAL WEYGAND	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE EDEN PARK	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE ESTIENNE D'ORVES	2BIS, 2, 4BIS, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 20, 22, 30BIS, 30, 32		
Nice	AVENUE GAY	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE GAY PROLONGEE	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE JEAN AICARD	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE MIRASOL	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE NICOLAS II	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE PAUL ARENE	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE PRIMEROSE	TOUT	1, 3, 5, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 33BIS, 35, 37, 37BIS, 39, 41	
Nice	AVENUE RENE MAURICE	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE ROI ROBERT COMTE DE PROVENCE	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE SAINT-JOSEPH	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE SUZANNE LENGLEN	TOUT	TOUT	
Nice	BOULEVARD DE CESSOLE	4, 8, 10, 12, 14, 16	1, 3, 5, 7, 9BIS, 9, 11, 13	
Nice	BOULEVARD DU PARC IMPERIAL	TOUT	TOUT	
Nice	BOULEVARD DU TZAREWITCH	TOUT	TOUT	
Nice	BOULEVARD FRANÇOIS GROSSO	60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 72BIS, 74, 76	81, 83, 85, 87, 89, 91, 93, 95, 97, 99, 101, 103, 105, 107, 109, 111, 113 77B, 77, 77BIS, 79, 81, 81BIS, 83, 85, 91B, 91, 91TER, 91BIS, 93, 95, 97, 99, 101, 101BIS, 103, 105, 107, 109, 111, 111BIS, 119, 121, 123, 129, 131, 133, 139, 141, 147, 149, 151	
Nice	BOULEVARD GAMBETTA	114, 128	49, 51, 53, 55	
Nice	BOULEVARD JOSEPH GARNIER	50, 52, 54		
Nice	BOULEVARD MANTEGA RIGHI	TOUT	TOUT	
Nice	CHEMIN DE LA BAUMA FRESCA	TOUT	TOUT	
Nice	CHEMIN DE LA PETITE SOURCE	TOUT	TOUT	
Nice	CHEMIN DE LA PINEDE		31	
Nice	CHEMIN DES SABLIERES	TOUT	TOUT	
Nice	CHEMIN DU PETIT PESSICART	TOUT	TOUT	
Nice	CHEMIN GINO NICCOLAI	TOUT	TOUT	
Nice	CHEMIN JEAN BAPTISTE CONTI	TOUT	TOUT	
Nice	CORNICHE DES OLIVIERS	2, 20		
Nice	IMPASSE DU BOIS DE CYTHERE	TOUT	TOUT	
Nice	IMPASSE PALLADIUM	TOUT	TOUT	
Nice	IMPASSE SUPERIEURE MIRASOL	TOUT	TOUT	

Nice	MONTEE DES VIOLETTES	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE DES LILAS	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE DU PETIT PARC	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE GOLA	TOUT	TOUT
Nice	PETITE AVENUE BUENOS AIRES	TOUT	TOUT
Nice	PETITE AVENUE DE LA MADELEINE	TOUT	TOUT
Nice	PLATEAU DU PIOL	TOUT	TOUT
Nice	PLATEAU DU PIOL LE MARIGNAN	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE SAINT-PIERRE DE FERIEC	86	111BIS, 113, 113A
Nice	RUE ANDRE THEURIET PROLONGEE	TOUT	7, 9
Nice	RUE AURORE	TOUT	TOUT
Nice	RUE BALZAC	TOUT	TOUT
Nice	RUE CANDIA	TOUT	TOUT
Nice	RUE CLUVIER	TOUT	1, 1BIS, 1QUATER, 1T, 1TER, 3, 5
Nice	RUE CROS DE CAPEU	2, 4, 6, 8B, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20	1BIS, 1, 3BIS, 5, 5BIS, 5B, 7, 7BIS, 9, 11, 15
Nice	RUE DE JUSSIEU	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE JUSSIEU PROLONGEE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES JASMINES	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES OEILLETES	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU GRAND PIN	6, 8, 12T, 12, 12B, 12BIS, 14, 16B, 16, 20, 20T, 20B	9B, 9, 11, 13, 19
Nice	RUE DU PETIT PARC	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU ROCHER	TOUT	TOUT
Nice	RUE GABRIEL HANOTAUX	TOUT	TOUT
Nice	RUE GENERAL LOUIS BILBAULT	TOUT	TOUT
Nice	RUE GEORGES DOUBLET		1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23
Nice	RUE LABRUYERE	TOUT	TOUT
Nice	RUE LA BRUYERE	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE SAINTE-CATHERINE	TOUT	TOUT
Nice	RUE MANTEGA	TOUT	TOUT
Nice	RUE OSCAR II	TOUT	TOUT
Nice	RUE PIERRE GRILLI	TOUT	TOUT
Nice	RUE RENE BEHAINE	TOUT	TOUT
Nice	RUE ROGER MARTIN DU GARD	TOUT	TOUT
Nice	SQUARE ALPHONSE DAUDET	TOUT	TOUT
Nice	TRAVERSE SUZANNE LENGLEN	TOUT	TOUT

Secteur du collège public PORT LYMPIA

31 BOULEVARD STALINGRAD- NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	ALLEE DE LA PALMERAIE	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE DES ISNARDS	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE MAURICE MAETERLINCK	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ALFRED LEROUX	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BANCO	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BRES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DELA CONDAMINE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA MER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA RADE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA RESERVE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA ROSERAIE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES HESPERIDES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES IRIS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES ROCHES D'OR	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU CAP-DE-NICE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU CAPITAINE SCOTT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU GENERAL LECLERC	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU MARECHAL NEY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU MONT ALBAN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DUNAN BONIFASSI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PARADIS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PLATEAU DU MONT-BORON	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PROFESSEUR HENRI CHRETIEN	8	
Nice	AVENUE ERNESTINE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE FLEURIE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GERMAINE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GUSTAVIN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JEAN LORRAIN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JEANNE MARLIN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE LYMPIA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MONTFLEURY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PIERRETTE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINT-AIGNAN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINTE-CECILE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINTE-THECLE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE URBAIN BOSIO	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD BISCHOFFSHEIM	80, 82, 84B, 84A, 84, 86, 94	119, 121, 129, 131, 133
Nice	BOULEVARD CARNOT	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DE L OBSERVATOIRE	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DE L'OBSERVATOIRE	4, 8, 30, 46, 48, 50, 54, 74, 76, 78, 82, 82B, 86, 88, 90, 98, 150, 328, 336, 336B, 386, 9120	TOUT
Nice	BOULEVARD DE RIQUIER	2, 4, 6, 8, 14, 16BIS, 16, 18, 20, 24, 26, 28	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 17, 19
Nice	BOULEVARD DES 2 CORNICHES	60, 62, 64, 66, 70, 72, 72B, 74, 76, 78, 82, 84, 86, 88, 90BIS, 90, 92, 96, 98, 100, 9902	63BIS, 65, 67, 69, 73, 73A, 75, 77, 79, 81, 83, 9901
Nice	BOULEVARD DU MONT-BORON	2, 4, 6, 8, 10, 10BIS, 10TER, 12, 12BIS, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 46A, 46B, 46BIS, 50, 52BIS, 52, 52TER, 54, 56A, 56B, 56P, 56, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 98, 100, 100B, 102, 104, 106, 108, 112, 114, 116, 118, 13 (...)	7, 11, 13, 15, 17, 29TER, 29BIS, 29, 33, 35, 37, 39, 41BIS, 41, 41T, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 59BIS, 61, 63, 65, 67, 69, 69TER, 69B, 71, 71BIS, 71TER, 73, 91, 95, 103, 105, 105B, 105TER, 107, 109, 111, 113, 115, 117, 217, 237
Nice	BOULEVARD FRANCK PILATTE	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public PORT LYMPIA

Page 139 sur 202

Nice	BOULEVARD LECH WALESA	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD MAURICE MAETERLINCK	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD PRINCESSE GRACE DE MONACO	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD STALINGRAD	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD WINSTON CHURCHILL	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN ALEXANDRA COL VILLEFRANCHE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE CONTEO	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA PAILLOS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES CRETES DU MONT BORON	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU FORT DU MONT ALBAN	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU FORT THAON	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU MALGARACH	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU MONT DES MIGNONS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU MONT-GROS LES CHENES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU VALLON DE MALGARACCIO	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU VINAIGRIER	28, 78, 80	TOUT
Nice	CHEMIN FORESTIER	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN NAPOLEON	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN TORDU DU MONT BORON	TOUT	TOUT
Nice	CLOS DU CONTEO	TOUT	TOUT
Nice	COR ANDRE DE JOLY	TOUT	TOUT
Nice	CORNICHE ANDRE DE JOLY	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE DE LA DOUANE	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE JEANNE MARLIN	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE PASSERONI	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE TERRA AMATA	TOUT	TOUT
Nice	JARDIN DE L'OBSERVATOIRE	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE DU COMMANDANT OCTOBON	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE SAINT-AIGNAN	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE ANDRE MACCARI	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE RASTELLI	TOUT	TOUT
Nice	PETITE AVENUE DU MONT-BORON	TOUT	TOUT
Nice	PLACE ARSON	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DE L'ILE DE BEAUTE	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DES CIGALUSA	TOUT	TOUT
Nice	PLACE GUYNEMER	6, 8, 10, 12	TOUT
Nice	PLACE MAX BAREL	TOUT	TOUT
Nice	QUAI DE LA DOUANE	TOUT	TOUT
Nice	QUAI D'ENTRECASTEAUX	TOUT	TOUT
Nice	QUAI DES DEUX EMMANUELS	TOUT	TOUT
Nice	QUAI DES DOCKS	TOUT	TOUT
Nice	QUAI LUNEL	TOUT	TOUT
Nice	QUAI PAPACINO	TOUT	TOUT
Nice	QUATRE CHEMINS	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE FORESTIERE	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE FORESTIERE DU MONT-BORON	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE GRANDE CORNICHE	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE STRATEGIQUE	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE STRATEGIQUE DU MONT LEUZE	TOUT	TOUT
Nice	RUE AIME BARELLI	TOUT	TOUT
Nice	RUE ANDRE GUINARD	TOUT	TOUT
Nice	RUE ANTOINE GAUTIER	TOUT	TOUT
Nice	RUE ARSON	2B, 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 42, 44	5, 7, 9, 11, 19, 25, 25BIS, 27, 29, 29BIS, 31, 39
Nice	RUE AUGUSTE GAL	2, 6, 8, 10, 12, 16, 20, 24B, 26	1, 3, 3TER, 3BIS, 5, 7, 9BIS, 9, 11, 15, 17, 21, 23, 25, 33
Nice	RUE BALATCHANO	TOUT	TOUT
Nice	RUE BARBERIS	34	33
Nice	RUE BARLA	2, 6, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40	25, 27, 29, 31BIS, 31TER, 31, 33, 35, 37, 39
Nice	RUE BAVASTRO	TOUT	TOUT
Nice	RUE BEAUMONT	8, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60	37, 41, 51, 53, 55, 59
Nice	RUE BONAPARTE	18, 20, 22, 26, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 46BIS, 52, 54	25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 59

Nice	RUE DE FORESTA	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA MALONNIERE		TOUT
Nice	RUE DE MAEYER	TOUT	TOUT
Nice	RUE DEMONTZEY	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU BEAL	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU LAZARET	TOUT	TOUT
Nice	RUE EDOUARD SCOFFIER	26, 28	29, 31
Nice	RUE E FER	TOUT	TOUT
Nice	RUE EMMANUEL PHILIBERT	18, 18BIS, 20	23
Nice	RUE FODERE	TOUT	TOUT
Nice	RUE FODERE PROLONGEE	TOUT	TOUT
Nice	RUE FONTAINE DE LA VILLE	TOUT	TOUT
Nice	RUE FRANÇOIS GUI SOL	TOUT	TOUT
Nice	RUE HENRI DE BOURNAZEL	TOUT	TOUT
Nice	RUE LASCARIS	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE DES MOULINS	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE DU RUISSEAU	TOUT	TOUT
Nice	RUE MARTIN SEYTOUR	2, 4	
Nice	RUE PACHO	TOUT	TOUT
Nice	RUE PASSERONI	TOUT	TOUT
Nice	RUE RIBOTTI	2, 2B, 4, 6, 8, 10, 14, 30, 32	13
Nice	RUE RUSCA	TOUT	TOUT
Nice	RUE SCALIERO	18, 20, 22, 24, 26, 28	17, 19, 21, 23, 25, 29, 31, 33, 37, 39
Nice	RUE SMOLETT	24BIS, 26, 32, 34, 36, 38, 42, 44, 46, 48, 50, 50BIS, 52, 54, 56, 62	25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49B, 51, 55, 57, 61, 63, 65, 67, 9001
Nice	RUE SOLEAU	TOUT	TOUT
Nice	TRAVERSE LYMPIA	TOUT	TOUT
Nice	VOIE AURELIENNE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	ALLEE DES CYPRES	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE AUGUSTE GALTIER	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE BELLA VISTA	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DE LA CONDAMINE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DE L'OLIVIER	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DES CAROUBIERS	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DU GENERAL LECLERC	16	47, 53, 55
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DU SOLEILLAT	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE OLIVULA	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE RAQUEL MELLER		65
Villefranche-sur-Mer	BOULEVARD EDOUARD VII	52, 54B, 1202, 1832	
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DE LADRE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DE LA FONTAINE DU CANNET	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DE SAINT-MICHEL	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DES CISTES	TOUT	15, 65, 137, 165, 191, 199, 273, 315, 357, 403, 481, 547
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DES LIERRES	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DU FORT DU MONT ALBAN	9020	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DU MONT LEUZE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DU VINAIGRIER	22, 22, 24, 24, 26BIS, 26BIS, 26, 26, 32, 32, 34, 34, 36, 36, 38, 38, 40, 40, 40Q, 40B, 40B, 40Q, 42, 42, 50B, 50, 50, 50B, 52, 52B, 52, 52B, 60, 60, 62, 62, 66, 66, 68, 68, 70, 70, 72, 72, 74, 74, 76, 76, 78A, 78A, 78, 78, 80, 80, 82, 82, 84, 84, 86, 86, (...)	55A, 55A
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN PRIVE DE LA DARSE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	IMPASSE DU SOLEILLAT	TOUT	TOUT

Secteur du collège public ANTOINE RISSO

8 BOULEVARD PIERRE SOLA - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28	1, 3, 5BIS, 5, 7BIS, 7, 9, 11, 13, 15BIS, 15
Nice	AVENUE DES CHENES VICTORIA PARK	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES DIABLES BLEUS	4, 6BIS, 6, 8BIS, 14, 26, 26BIS, 30, 32BIS, 32T, 32, 34, 34B	TOUT
Nice	AVENUE DU CASTEL	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE LEON DILLIES	2, 4, 4BIS, 6, 8, 12, 14, 16	TOUT
Nice	AVENUE PIERRE NAVELLO	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD BISCHOFFSHEIM	2	19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 35, 37, 39, 41, 43, 45
Nice	BOULEVARD DE L'ARMEE DES ALPES	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DE RIQUIER	22, 30, 30A, 30B, 30BIS, 32, 34, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 52BIS, 54, 60	23, 23B, 25, 25B, 27, 31, 33, 35, 37, 39, 41
Nice	BOULEVARD DES 2 CORNICHES	2, 4, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58	1, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63
Nice	BOULEVARD DU GENERAL LOUIS DELFINO	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DU MONT-BORON	156, 158, 162, 162A, 162TER, 164, 164BIS, 166, 168, 170, 172, 174, 176, 178, 180, 192, 192BIS, 196, 198, 198A, 198B, 198C, 200, 200BIS, 200TER, 202, 204, 206, 212, 214, 218, 220, 222, 224, 226, 228, 228BIS, 230, 232, 234, 234BIS, 238, 240, 242, 244, 246, 2 (...)	147, 149, 151, 153, 161, 161A, 165, 167, 169, 173, 175, 177, 179, 181, 183, 185, 187, 189, 191, 193, 197, 199, 199B, 199BIS, 201, 203, 205, 207, 207B, 209, 211, 213, 215, 219, 221, 223, 225, 227, 231, 239, 241, 243, 245, 247, 249, 251, 253, 255, 259, 261, (...)
Nice	BOULEVARD JEAN-BAPTISTE VERANY	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 16BIS, 18, 18A, 20, 22, 22B, 24TER, 24, 24B, 24BIS, 26, 28	
Nice	BOULEVARD PAPE JEAN XXIII	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24	1, 7, 9, 11, 13, 15, 17
Nice	BOULEVARD PIERRE SOLA	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD RISSO	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20	TOUT
Nice	BOULEVARD SAINT-ROCH	2, 4, 6, 8, 12, 14, 16	1, 5, 7, 9, 11, 11BIS, 15
Nice	CHEMIN SORGENTINO	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE ACHILLE	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE D'ABRAY	6, 10, 12, 14, 16, 18	
Nice	PASSAGE BARBERIS	TOUT	TOUT
Nice	PLACE AUGUSTE BLANQUI	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DE L'ARMEE DU RHIN	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DE TENDE	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE TURIN	2, 4, 6BIS, 6, 8, 10, 14, 16, 18	1, 3, 5BIS, 5, 9, 11, 13, 13BIS, 15, 17, 19, 21, 21BIS, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39
Nice	RUE ALBERT VOISIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE ARSON	46, 48, 50, 52, 54, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74	33, 35, 37, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 57, 59
Nice	RUE AUGUSTE GAL	32, 34, 36, 38, 40, 44, 46, 52, 54	41, 43, 45, 47, 55, 57
Nice	RUE AUGUSTE GAL PROLONGEE	TOUT	TOUT
Nice	RUE BARBERIS	2, 4, 6BIS, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 20, 22, 24, 38, 40, 42, 48, 50, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 76, 80, 82TER, 82, 82BIS, 84, 86,	1BIS, 1, 3, 5, 7, 9, 11, 17, 17B, 25, 27, 29, 31, 35, 39, 41, 43, 45, 47, 47B, 51BIS, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 71, 73, 75

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public ANTOINE RISSO

Page 142 sur 202

Nice	RUE BATTISTI	TOUT	TOUT
Nice	RUE BEAUMONT	42	7BIS, 39
Nice	RUE BEAUTRUCH	TOUT	TOUT
Nice	RUE CAISSOTTI	TOUT	TOUT
Nice	RUE CHABRIER	TOUT	TOUT
Nice	RUE COLONEL GUIDE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE GILETTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE L'ABBE SALVETTI	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA MALONNIERE	TOUT	
Nice	RUE DE L'ARMEE D'ORIENT	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE L'AUTHION	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE ORESTIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE ROQUEBILLIERE	64, 70, 90, 92, 94, 96, 108, 110, 112	69, 71, 73, 83, 89, 99, 103, 105, 111
Nice	RUE DE ROUSSILLON	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE SAORGE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE SOSPEL	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU DOCTEUR ARDOIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU DOCTEUR CIAIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU DOCTEUR PIERRE RICHELMI	TOUT	TOUT
Nice	RUE D'UTELLE	TOUT	TOUT
Nice	RUE EDOUARD SCOFFIER	2, 4, 6, 8, 14, 14BIS, 16, 18, 20, 22	1, 3, 5, 7, 15, 17, 19, 21, 27
Nice	RUE GEORGES VILLE	30	29, 33
Nice	RUE GUSTAVE GARAUD	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOSEPH PASSERON	TOUT	TOUT
Nice	RUE LAURENT GIAUME	TOUT	TOUT
Nice	RUE LEOTARDI	TOUT	TOUT
Nice	RUE LOUIS GARNERAY	TOUT	TOUT
Nice	RUE MARALDI	TOUT	TOUT
Nice	RUE MARYSE CARLIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE NATHANYA	TOUT	TOUT
Nice	RUE PAUL REBOUX	TOUT	TOUT
Nice	RUE PIERRE BLANCON	TOUT	TOUT
Nice	RUE PIERRE NAVELLO	TOUT	TOUT
Nice	RUE RENE HOUAT	TOUT	TOUT
Nice	RUE RIBOTTI	34, 36, 38	25, 27, 27BIS
Nice	RUE SAINT-JEAN D'ANGELY	TOUT	TOUT
Nice	RUE SMOLETT	40	
Nice	RUE SORGENTINO	4, 6, 8, 10BIS, 10, 12, 14, 16, 18, 20	1, 1C, 3B, 3
Nice	RUE THAON DE REVEL	TOUT	TOUT
Nice	RUE THEODORE GASIGLIA	TOUT	TOUT

Secteur du collège public JULES ROMAINS

AVENUE DE LA DIGUE DES FRANCAIS - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	AEROPORT	9808	
Nice	AVENUE ANGELIQUE BRAQUET	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE AUGUSTE VEROLA	TOUT	1, 5, 9, 13, 17BIS, 17, 19, 21, 23BIS, 23, 25, 27, 29, 37, 39, 45
Nice	AVENUE CLAUDE DEBUSSY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA SANTOLINE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES PALMIERS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU DOCTEUR VICTOR ROBINI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE EMMANUEL PONTREMOLI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GUSTAVE EIFFEL	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MARTIN LUTHER KING	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PIERRE ISNARD	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SIMONE VEIL		TOUT
Nice	BOULEVARD DES JARDINIERS	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DU MERCANTOUR	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD GEORGES POMPIDOU	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD JEAN LUCIANO	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD MAITRE MAURICE SLAMA		61
Nice	BOULEVARD PAUL MONTEL	2, 9004, 9044, 9906	29, 33, 43, 73, 75, 77, 9001, 9003, 9005, 9009, 9905, 9907, 9909
Nice	CHEMIN AUDA	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE GOLFAN	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA DIGUE DES FRANÇAIS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA FERME AGNEL	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA GARE DE LINGOSTIERE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA GLACIERE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE SAINT-ROMAN	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE SAINT-ROMAN DE BELLET	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE SAQUIER		1
Nice	CHEMIN DES ARBORAS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES ECOLES LINGOSTIERE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES SERRES	9020	31, 9019, 9021
Nice	CHEMIN DU BOIS DE BOULOGNE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU GOLFAN	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU GRAND BOIS	TOUT	TOUT
Nice	ESCALIER DE SAINT ROMAN	9018	TOUT
Nice	HLM BD PAUL MONTEL DAUPHINE	TOUT	TOUT
Nice	HLM BD PAUL MONTEL LANGUEDOC	TOUT	TOUT
Nice	HLM BD PAUL MONTEL LE VENDEE	TOUT	TOUT
Nice	HLM BD PAUL MONTEL PICARDIE	TOUT	TOUT
Nice	HLM BD PAUL MONTEL PROVENCE	TOUT	TOUT
Nice	HLM BD PAUL MONTEL ROUSSILLON	TOUT	TOUT
Nice	HLM BD PAUL MONTEL TOURAINE	TOUT	TOUT
Nice	HLM BRD PAUL MONTEL AUVERGNE	TOUT	TOUT
Nice	HLM BRD PAUL MONTEL BRETAGNE	TOUT	TOUT
Nice	HLM BRD PAUL MONTEL CHAMPAGNE	TOUT	TOUT
Nice	HLM BRD PAUL MONTEL GASCOGNE	TOUT	TOUT
Nice	HLM BRD PAUL MONTEL LE CORSE	TOUT	TOUT
Nice	LA COLLE DE FRICON	TOUT	TOUT
Nice	LA COLLE DES CAPPANS	TOUT	TOUT
Nice	LA FUONT DE VERANI	TOUT	TOUT
Nice	LA LINGOSTIERE	9016	TOUT
Nice	LINGOSTIERE	TOUT	TOUT
Nice	LOU GRAN BOUASC	TOUT	TOUT
Nice	MENDA	TOUT	TOUT
Nice	PLACE AMARYLLIS	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DES YUCCAS	TOUT	TOUT
Nice	QUARTIER ISCLES SUPERIEURES	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public JULES ROMAINS

Page 144 sur 202

Nice	RESIDENCE LES MOULINS	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE COLOMARS	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE GRENOBLE	48, 62, 64, 66, 70, 70BIS, 72, 74, 76, 78, 80, 112, 114, 194, 206, 208, 210, 214, 222, 226, 230, 232, 234, 236, 244, 248, 254, 272, 280, 290, 292, 294, 296, 298, 300, 302, 306, 326, 328, 336, 338, 342, 344, 346, 348, 350, 366, 368, 370, 420, 444, 448, 456, (...)	59, 59BIS, 61, 63, 117, 125, 139, 147, 155, 163, 177, 181, 183, 193, 197, 199, 205, 207, 213, 217, 221, 241, 247, 261, 269, 271, 273, 291, 293, 315, 367, 9901
Nice	ROUTE DES COMBES	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES MAHONIAS	TOUT	TOUT
Nice	RUE JACQUES DUMAS LAIROLLE	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOSEPHINE BAKER	TOUT	TOUT
Nice	RUE MERE TERESA	TOUT	TOUT
Nice	SAINT-ISIDORE	TOUT	
Nice	SAINT-SAUVEUR	TOUT	TOUT
Nice	TRAVERSE DE LA DIGUE DES FRANÇAIS	TOUT	TOUT
Nice	TRAVERSE E NICOLETTI	TOUT	TOUT

Secteur du collège public JEAN ROSTAND

98 BOULEVARD DE LA MADELEINE - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	ALLEE DU PETIT FABRON	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ADOLPHE ISNARD SERRAT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE AIME MARTIN	TOUT	5, 7, 15, 17BIS, 17, 19T, 19, 19B, 19BIS, 21TER, 21, 21BIS, 21T, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35B, 35, 37, 39, 39BIS, 41
Nice	AVENUE ANSALDI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE BELLET	TOUT	37, 9901
Nice	AVENUE DE LA BORNALA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES AGAVES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PARC MOSCA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PARC ROBIONY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PETIT FABRON		29, 31
Nice	AVENUE ETIENNE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JOSEPH REVELLI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ROSA BONHEUR	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE VAILLANT	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD CARLONE	TOUT	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 13B, 15, 17, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55
Nice	BOULEVARD DE LA MADELEINE	12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 52C, 52B, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 98, 100, 102, 104, 108, 110, 112, 114, 116, 120B, 120, 122, 124, 126, 128, 130, 13 (...)	1, 3, 5, 7, 9, 11, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 89, 91, 93, 95, 97, 99, 101, 103, 105, 109, 109BIS, 109B, 111, 113, 115BIS, 115, 119, 121, 123, 1 (...)
Nice	BOULEVARD DE MAGNAN	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD EDOUARD HERRIOT		59, 59BIS, 61, 69, 71
Nice	CAMI DEI GALOFRE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN BELLEVUE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA COLLINE DE MAGNAN	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA COSTIERE	2, 12, 12B, 14, 26, 28, 52, 54, 56, 58, 60, 64, 66, 78, 80, 90, 90A, 98, 100, 116, 122, 126, 140, 156, 178, 178TER, 178BIS, 178A, 180, 186, 188, 192, 196, 200, 208, 210, 212, 214, 214B, 214A, 216T, 216, 234, 236, 240, 258, 258A, 268, 270, 272, 274, 276, 27 (...)	31, 33, 35, 39, 41, 43, 45, 49, 51, 53, 55, 73, 99, 109, 117, 121, 127, 137, 153, 155, 157, 171, 179, 181, 183BIS, 183, 185, 191, 195, 209A, 209, 209P, 211A, 211L, 211, 211B, 213, 215, 217BIS, 217, 229, 231, 231B, 235B, 235BIS, 235C, 235P, 235, 235A, 237, (...)
Nice	CHEMIN DE LA MADELEINE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES COLLETTES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES COLLINETTES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES TREUYES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU HAUT DE MAGNAN	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU HAUT MAGNAN	28, 32, 34, 40, 46, 48, 56	11, 17, 19, 25, 31, 33, 35, 41, 43, 45, 51, 59
Nice	CHEMIN DU VALLON SABATIER	TOUT	TOUT
Nice	CORNICHE DE MAGNAN	12, 14, 16, 22, 24, 26, 28, 32, 46, 50, 54, 54A, 58, 92, 98, 102, 106, 112, 138, 140, 140B, 152, 154, 158, 160, 168, 170, 178, 180, 184, 186, 186A	3, 7, 11, 13, 25, 27, 37A, 37, 39, 39B, 55, 61, 63, 65, 73, 73A, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 105, 117, 127, 131, 133, 167, 167B, 233, 235B, 237, 237Z, 239, 241B, 243, 245, 269A, 285, 9061, 9133, 9135

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public JEAN ROSTAND

Page 146 sur 202

Nice	ESCALIER DU PIN	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE MALATRAY	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE ABBE JOSEPH REVELLI	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE BONNAUD	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE BELLET	2, 2BIS, 8, 10, 12, 14, 18, 22, 24B, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 50T, 50B, 52, 54, 58BIS, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 78, 80, 84, 86, 90, 92, 94, 96, 98, 102, 104, 106, 108, 112, 116, 118, 124, 126, 128, 130, 132, 134, 138, 138B (...)	3, 5, 9B, 9, 9BIS, 11, 13BIS, 13TER, 13, 19, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 39B, 39TER, 41, 45, 47, 49, 51, 59, 61, 87, 97, 99, 109, 111, 113, 115, 117, 119, 123, 129, 133, 135, 137, 139, 141, 145, 147, 151, 151BIS, 153BIS, 153, 155, 155B
Nice	ROUTE DE CANTA GALET	2, 4, 6, 8, 16, 26, 30, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 54, 100, 110BIS, 146, 148, 150, 9004, 9006, 9008, 9010, 9012, 9014, 9016	TOUT
Nice	ROUTE DE CANTA-GALLET	2	65
Nice	RUE ANTOINE VIRELLO		19, 21, 23
Nice	RUE D'ARARAT	TOUT	TOUT
Nice	RUE D'ARMENIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE L'ANCIEN MOULIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA TOUR DE MAGNAN	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA VILLETTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE D'EREVAN	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES ETOILES	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU CHALET DES ROSES	TOUT	TOUT
Nice	RUE FLORE	TOUT	TOUT
Nice	RUE FONTANA	TOUT	TOUT
Nice	RUE GERMAINE IMBERT	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINT-HONORE	TOUT	TOUT
Nice	RUE SEVAN	TOUT	TOUT

Secteur du collège public SEGURANE

3 RUE SINCAIRE - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	ALLEE FRANÇOIS ARAGON	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE RESISTANCE ET DEPORTATION	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	22BIS, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44B, 44, 48, 50, 52, 54, 56, 58	5TER, 17B, 17, 19, 21, 23, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43
Nice	AVENUE DES PHOCEENS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE FELIX FAURE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JEAN MEDECIN	2	
Nice	AVENUE SAINT-JEAN-BAPTISTE	4, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30	TOUT
Nice	AVENUE SAINT-SEBASTIEN	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD JEAN JAURES	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD RISSO	22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 36BIS, 36TER, 38, 40, 42, 44, 46, 52, 54, 56, 56A, 58, 60, 60B, 60T, 62, 64, 66	
Nice	CALADA AUGUSTE ESCOFFIER	TOUT	TOUT
Nice	CITE DU PARC	TOUT	TOUT
Nice	COURS SALEYA	TOUT	TOUT
Nice	DESCENTE CROTTI	TOUT	TOUT
Nice	DESCENTE DU MARCHÉ	TOUT	TOUT
Nice	ESCALIER JULES EYNAUDI	TOUT	TOUT
Nice	ESPLANADE DES VICTOIRES	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE EBERLE	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE MENICA RONDELLY	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE MONTFORT	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE CATHERINE SEGURANE	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE DU TEMPLE VAUDOIS	TOUT	TOUT
Nice	PLACE CENTRALE	TOUT	TOUT
Nice	PLACE CHARLES FELIX	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DE LA HALLE AUX HERBES	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DE L'ANCIEN SENAT	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DU CARRET	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DU GENERAL MARSHALL	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DU JESUS	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DU PALAIS DE JUSTICE	TOUT	TOUT
Nice	PLACE GARIBALDI	TOUT	TOUT
Nice	PLACE GUYNEMER	2, 4	TOUT
Nice	PLACE JACQUES TOJA	TOUT	TOUT
Nice	PLACE MASSENA	TOUT	3BIS, 5, 11, 13
Nice	PLACE PELLEGRINI	TOUT	TOUT
Nice	PLACE PIERRE GAUTIER	TOUT	TOUT
Nice	PLACE ROSSETTI	TOUT	TOUT
Nice	PLACE SAINT-AUGUSTIN	TOUT	TOUT
Nice	PLACE SAINTE-CLAIRE	TOUT	TOUT
Nice	PLACE SAINT-FRANÇOIS	TOUT	TOUT
Nice	PLACE YVES KLEIN	TOUT	TOUT
Nice	QUAI DES ETATS-UNIS	TOUT	TOUT
Nice	QUAI RAUBA CAPEU	TOUT	TOUT
Nice	RUE ALBERTI	2, 4, 8, 10, 12	1, 3, 7, 9, 11
Nice	RUE ALEXANDRE MARI	TOUT	TOUT
Nice	RUE ALFRED MORTIER	TOUT	TOUT
Nice	RUE BADAT	TOUT	TOUT
Nice	RUE BARILLERIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE BARLA	2BIS, 4, 8, 10, 12, 14, 16	1, 3, 5, 7BIS, 7, 9B, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21
Nice	RUE BEAUMONT	4, 6, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 24	3, 5BIS, 5, 7, 9, 9BIS, 15, 17, 19
Nice	RUE BENOIT BUNICO	TOUT	TOUT

Nice	RUE BONAPARTE	2, 4, 6, 8, 10, 16, 24	1, 3, 5, 7A, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21
Nice	RUE BOYER	TOUT	TOUT
Nice	RUE BREA	TOUT	TOUT
Nice	RUE CAIS DE PIERLAS	TOUT	TOUT
Nice	RUE CASSINI	TOUT	TOUT
Nice	RUE CATHERINE SEGURANE	TOUT	TOUT
Nice	RUE CENTRALE	TOUT	TOUT
Nice	RUE CHAUVAIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE COLONNA D'ISTRIA	TOUT	TOUT
Nice	RUE DEFLY	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE L'ABBAYE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA BOUCHERIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA CONDAMINE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA CROIX	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA LOGE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE L'ANCIEN SENAT	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA POISSONNERIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA PREFECTURE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA PROVIDENCE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA TOUR	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE L'HOTEL DES POSTES	8, 10, 14, 16, 18, 34	TOUT
Nice	RUE DE L'HOTEL DE VILLE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DELILLE	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 16BIS, 18, 20	1, 3, 5, 7, 11, 13, 15, 15BIS
Nice	RUE DE L'OPERA	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE ROQUEBILLIERE	118, 120, 126, 128	113, 115, 123
Nice	RUE DESBOUTIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE DESIRE NIEL	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES PONCHETTES	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES SERRURIERS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DOCTEUR JACQUES GUIDONI	TOUT	TOUT
Nice	RUE DROITE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU CHOEUR	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU COLLET	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU FOUR	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU JESUS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU LYCEE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU MALONAT	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU MARCHE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU MOULIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU PERTUS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU PONTIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU PONT VIEUX	TOUT	TOUT
Nice	RUE EMMANUEL PHILIBERT	2, 2BIS, 4, 6, 8BIS, 8, 8B, 10, 12, 12BIS, 14, 16, 16BIS, 22, 22B	1, 3, 5, 7BIS, 7T, 7, 9TER, 9, 9BIS, 11, 13, 15, 17, 17BIS, 19, 21
Nice	RUE FONCET	2, 4	1
Nice	RUE FRANCIS GALLO	TOUT	TOUT
Nice	RUE FRANÇOIS ZANIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE GEORGES VILLE	2, 4, 6, 8, 16, 18, 20, 22, 28	1, 3, 5, 7, 9, 13, 15, 17, 19, 23, 25, 27, 35
Nice	RUE GIOFFREDO	TOUT	TOUT
Nice	RUE GUBERNATIS	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16	1, 3, 5, 7, 9
Nice	RUE GUIGONIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE HONORE UGO	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOUAN NICOLAS	TOUT	TOUT
Nice	RUE JP PAPON	TOUT	TOUT
Nice	RUE JULES GILLY	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE DE L'ABBAYE	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE DE LA BOUCHERIE	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE DE LA HALLE AUX HERBES	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE DU MALONAT	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE DU SEMINAIRE	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE PAIROLIERE	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE SAINT-ANDRE	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE SAINT-AUGUSTIN	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE SAINTE-MARIE	TOUT	TOUT

Nice	RUELLE SAINT-FRANÇOIS	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE SAINT-MARTIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE LOUIS GASSIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE MARTIN SEYTOUR	6, 8, 8BIS, 10BIS, 10, 12	TOUT
Nice	RUE MASCOINAT	TOUT	TOUT
Nice	RUE MILTON ROBBINS	TOUT	TOUT
Nice	RUE MIRALHETI	TOUT	TOUT
Nice	RUE NEUVE	TOUT	TOUT
Nice	RUE PAIROLIERE	TOUT	TOUT
Nice	RUE PENCHIENATTI	TOUT	TOUT
Nice	RUE PLACE VIEILLE	TOUT	TOUT
Nice	RUE RAOUL BOSIO	TOUT	TOUT
Nice	RUE RIBOTTI		1, 3, 5, 7, 9, 13BIS, 15, 17, 19
Nice	RUE ROSSETTI	TOUT	TOUT
Nice	RUE SACHA GUITRY	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINT-AUGUSTIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINTE-CLAIRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINTE-REPARATE	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINT-FRANÇOIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINT-FRANÇOIS DE PAULE	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINT-GAETAN	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINT-HOSPICE	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINT-JOSEPH	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINT-SUAIRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINT-VINCENT	TOUT	TOUT
Nice	RUE SCALIERO	2, 4, 6, 8, 12, 14	3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 9001
Nice	RUE SINCAIRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE SMOLETT	2, 2BIS, 4, 6, 8, 10, 10B, 10BIS, 12, 14, 16, 18, 20, 24	1, 3, 5, 7, 11, 13, 15, 17, 17BIS, 19, 21, 23
Nice	RUE SULZER	TOUT	TOUT
Nice	RUE TONDUTI DE L'ESCARENE	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18	1, 3, 5, 7
Nice	TRAVERSE FLANDRES-DUNKERQUE	TOUT	TOUT
Nice	TUNNEL DU PAILLON	TOUT	TOUT

Secteur du collège public VALERI

128 AVENUE ST-LAMBERT - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	ALLEE DU SOUVENIR	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE WALKANAER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ALFRED DE MUSSET	TOUT	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 21, 23, 25, 29, 31, 39
Nice	AVENUE ALFRED DE VIGNY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ANDRE CHENIER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ARISTIDE BRIAND	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE AUDIFFRET	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE AUGUSTE BERCY	12	
Nice	AVENUE BALBI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BARDI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BEATRIX	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BORRIGLIONE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CARAVADOSSI		3, 5, 9, 11, 13, 13BIS, 13TER, 15, 15BIS, 15T, 17, 19Q, 19B, 19, 21, 21B, 23
Nice	AVENUE CHANTAL	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CHATEAUBRIAND	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CODA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CYRILLE BESSET	2, 4, 6, 8, 10C, 10B, 10A, 10, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 32, 34, 36, 38	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19BIS, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43
Nice	AVENUE CYRNOS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DAVIOT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE BRANCOLAR	8, 10A, 10B, 10, 14A, 14, 16BIS, 16, 18B, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 44, 50, 52, 52BIS, 54, 56B, 56BIS, 56, 58BIS, 58, 60, 62, 64, 68, 74, 74A, 74B, 76	17, 19, 21, 23, 25, 29, 31, 33BIS, 33TER, 33, 35, 37BIS, 37TER, 37, 39, 41BIS, 41, 43, 45, 47, 53, 55, 57, 61, 63, 67BIS, 67, 67B, 67F, 69, 71, 73, 75, 77, 81, 83, 85, 91, 93
Nice	AVENUE DE CASTELLANE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE CHAMBRUN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE L'ASSOMPTION	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE PESSICART	196, 202	
Nice	AVENUE DE PLAISANCE SAINT-MAURICE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES MOUSQUETAIRES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES POILUS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES SOURCES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU CAIRE	TOUT	1, 3, 5, 7, 7B, 9, 11
Nice	AVENUE DU DOYEN JEAN LEPINE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU MARECHAL MAUNOURY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PARC	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PATRIMOINE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PUIT	TOUT	
Nice	AVENUE DU RAY	2, 4, 6, 6B, 8, 10, 12, 14, 34	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 35
Nice	AVENUE EDITH CAVELL		37
Nice	AVENUE EMILIE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ERNEST LAIROLLE		TOUT
Nice	AVENUE FERIX	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE FRAGONARD	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE FRANÇOIS BOTTAU	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GALLIN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GEORGE SAND	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GEORGES BIZET	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GILLY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GOLDENBERG GARBOWSKA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GRIGNAN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GUY DE MAUPASSANT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE HENRI BARBUSSE	TOUT	TOUT

Nice	AVENUE HENRY DUNANT	2, 6, 8, 10, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 46, 48B, 48, 50, 54, 54A, 56, 62, 62BIS, 66, 68, 70, 74, 80, 82, 84, 86BIS, 86, 86B, 86T, 88, 92, 94, 96, 98, 100	1, 5, 21, 27, 29, 35, 37, 39, 41, 43, 47, 51, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 71B, 71BIS, 73, 75, 77, 79, 83, 85, 87, 91, 93, 95B, 95, 95BIS, 97
Nice	AVENUE JEAN MARGUERITTE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JOACHIM	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JOLIETTE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JUVENAL	18	1
Nice	AVENUE LACROIX	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MIREILLE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MONPLAISIR	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MONTCLAR	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PIATTI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE RAYMOND COMBOUL	52	
Nice	AVENUE ROMAIN ROLLAND	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINT-LAMBERT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINT-MAURICE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SANTA-FIOR	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SEVIGNE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SYMIANE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE VALROSE	TOUT	13, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 59, 65, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 87, 89, 91, 95, 97, 99, 101, 105BIS, 105
Nice	AVENUE VILLERMONT	30, 32, 34, 36	33, 35, 37, 39
Nice	AVENUE VISMARA	2	1
Nice	AVENUE VON DERWIES	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD AUGUSTE RAYNAUD	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DE CESSOLE	18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 30B, 30BIS, 32, 32B, 34, 36, 36B, 38, 40, 60, 62	15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 29BIS, 29TER, 31, 31B, 33, 35, 37, 39, 39BIS, 41, 45, 47, 49, 51, 53, 53A, 53B
Nice	BOULEVARD GORBELLA	2, 4, 6, 8, 10, 12, 18, 22, 30, 32, 34, 36, 38, 40BIS, 40, 42	
Nice	BOULEVARD JOSEPH GARNIER	2, 4, 6, 8BIS, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 32, 34, 36, 38, 40, 44, 46, 48	25
Nice	CHEMIN BESSI	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA MAIOUN GROSSA	TOUT	27, 37, 39, 67T
Nice	CHEMIN DE LA PINEDE	TOUT	1, 3, 5, 7, 9BIS, 9, 11, 13A, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 33, 9001
Nice	HLM RUE CH BAUDELAIRE	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE ALFRED DE VIGNY	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE CESSOLE	TOUT	7
Nice	IMPASSE CLOTILDE	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE DE L'ASSOMPTION	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE DES NOISETIERS	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE GUILLLOT	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE JEANNE D'ARC	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE LAURENTI	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE MARIE MIETTE	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE PARMENTIER	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE PASSERON	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE SEVIGNE	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE GASTAUD	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE PARMENTIER	TOUT	TOUT
Nice	PETIT CHEMIN DE VALROSE	TOUT	TOUT
Nice	PETITE AVENUE DU PATRIMOINE	TOUT	TOUT
Nice	PLACE ALEXANDRE MEDECIN	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DU GENERAL DE GAULLE		3, 5, 7
Nice	RUE ALEXANDRE DUMAS	TOUT	TOUT
Nice	RUE ALPHONSE DAUDET	TOUT	TOUT

Nice	RUE ANDRE THEURIET	TOUT	TOUT
Nice	RUE ANDRE THEURIET PROLONGEE		1B, 3, 5B
Nice	RUE CAPPATI	TOUT	TOUT
Nice	RUE CAROLINE	TOUT	TOUT
Nice	RUE CAVENDISH	TOUT	TOUT
Nice	RUE CHARLES BAUDELAIRE	TOUT	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 53, 9001, 9003, 9007, 9009, 9011, 9013, 9015, 9017, 9019, 9027, 9901
Nice	RUE CHARLES DE FOUCAULD	TOUT	TOUT
Nice	RUE CHARLES PEGUY	TOUT	TOUT
Nice	RUE CLAUDE BOUNIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE CLEMENT ADER	TOUT	TOUT
Nice	RUE COLONEL DRIANT	TOUT	TOUT
Nice	RUE CROS DE CAPEU	24, 26, 26BIS, 28, 9012	19, 21, 23, 25, 27
Nice	RUE DE GRAMMONT	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE MONTSEGUR	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES BOERS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES LILAS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES POILUS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES ROSES	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU GENERAL LAPERRINE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU GRAND PIN	2, 2B, 4	1, 3, 5, 7
Nice	RUE DU SOLEIL	TOUT	TOUT
Nice	RUE EDEN	TOUT	TOUT
Nice	RUE EDMOND ROSTAND	TOUT	TOUT
Nice	RUE EDOUARD DALMAS	TOUT	TOUT
Nice	RUE EMILIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE FRANÇOIS PELLOS	10, 12	15
Nice	RUE GEORGES DOUBLET	TOUT	25
Nice	RUE HENRY DE CESSOLE	TOUT	TOUT
Nice	RUE JACQUES BOUNIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEANNE D'ARC	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOSEPH CADEI	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOSEPH ET XAVIER DE MAISTRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOSEPH VALLOT	TOUT	TOUT
Nice	RUE LANGE	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE MICHEL ANGE	TOUT	TOUT
Nice	RUE LOETITIA	TOUT	TOUT
Nice	RUE MICHEL-ANGE	TOUT	TOUT
Nice	RUE MICHELET	TOUT	TOUT
Nice	RUE MICHELET PROLONGEE	TOUT	TOUT
Nice	RUE MOLIERE	TOUT	TOUT
Nice	RUE PARMENTIER	TOUT	TOUT
Nice	RUE PAUL BOUNIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE PAUL BOURGET	TOUT	TOUT
Nice	RUE PUGET	TOUT	TOUT
Nice	RUE RAIBERTI		1, 3, 5, 7, 15, 17, 19, 21
Nice	RUE THEODORE DE BANVILLE	TOUT	TOUT
Nice	RUE VINCENT FOSSAT	TOUT	TOUT
Nice	TRAVERSE VILLERMONT	TOUT	TOUT
Nice	VIEUX CHEMIN DE GAIRAUT	2, 4, 6, 8, 10	

Secteur du collège public VERNIER

128 AVENUE ST-LAMBERT - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	ALLEE CAMILLE MUFFAT	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE DEI VERNA	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE DE LA CHAPELLE SAINT-PIERRE	TOUT	TOUT
Nice	ANCIEN CHEMIN DE SAINT-PIERRE DE FERIC RAC N2	TOUT	TOUT
Nice	ANCIEN CHEMIN DE ST P DE FERIC		9031
Nice	AVENUE ANTOINE GIRAUDO	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE AUBER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BAQUIS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE SUEDE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE VERDUN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DURANTE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE EMILIA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE EMMANUEL BRIDAULT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GUSTAVE V	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JEAN MEDECIN	4, 6, 24, 70	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 13A, 15, 17, 19, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 37BIS, 39, 41, 43, 45, 47BIS, 47, 49, 51
Nice	AVENUE MALAUSSENA	6	1, 3, 5, 7B, 7, 9, 11, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31
Nice	AVENUE MIRABEAU	TOUT	1, 3, 3BIS, 5TER, 5BIS, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 19
Nice	AVENUE RAYMOND COMBOUL		41
Nice	AVENUE THIERS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE VILLERMONT	4, 6, 14, 16, 22, 22BIS, 24, 26	1, 3, 3BIS, 5B, 5, 7, 9, 11, 17, 19, 21, 23, 25A, 25, 27, 27BIS, 27TER, 29
Nice	BOULEVARD GAMBETTA	32, 34, 40, 42, 44, 46, 54, 56, 62, 70, 72, 74, 74BIS, 78, 80, 82, 84, 86, 86BIS, 88, 90, 92, 94, 96, 98, 100, 102, 104, 106, 108, 110, 112, 112B, 116, 118, 120, 122, 124, 124BIS, 126, 130, 132, 134, 134BIS, 136, 136BIS, 138, 140, 142, 144, 146, 148	69
Nice	BOULEVARD JOSEPH GARNIER		1, 3, 5, 7, 9, 11, 15, 17, 19, 21, 23, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45
Nice	BOULEVARD MAITRE MAURICE SLAMA	TOUT	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13
Nice	BOULEVARD VICTOR HUGO	TOUT	1B, 1, 3BIS, 3, 5, 7, 9, 11, 15, 17, 19, 19BIS, 21, 25, 27, 9001
Nice	CALL DE SPAGNOL SOUTRAN	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA COSTIERE	322	
Nice	CHEMIN DE SAINT YRIEL SUPERIEUR	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES CARRIERES DE SAINT-PHILIPPE		17, 21
Nice	CHEMIN DES OEILLETES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU HAUT MAGNAN	18, 20, 22, 60, 62, 82, 88, 90, 92, 92BIS, 94	61, 69, 73, 81, 87
Nice	CITE FLEURIE	TOUT	TOUT
Nice	COR FLEURIE	TOUT	TOUT
Nice	CORNICHE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Nice	CORNICHE DE MAGNAN	90, 264, 266, 268, 270, 272, 278B, 278, 280, 282B, 282, 284, 286, 290, 296, 304, 310, 338X, 338, 338B, 338A, 358, 364, 370, 384, 386, 388, 390,	87, 93, 235, 235A, 241, 247, 249, 255, 261, 273, 295, 299, 301, 303, 305, 321, 323, 325, 333, 335, 337, 343, 351, 353, 355, 357, 361, 363, 369, 9093, 9107

		392, 402, 9056, 9060, 9302	
Nice	CORNICHE DES OLIVIERS	4A, 4C, 4B, 4, 4Z, 4P, 8, 10, 12, 16, 18, 20A, 24, 28, 30, 34, 36, 38TER, 38, 38BIS, 40, 46, 54BIS, 54, 56, 58, 58BIS, 60, 62, 64, 68, 68BIS, 70, 72, 80, 90, 90A, 92, 94, 98, 102, 102BIS, 104, 106	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 21, 23BIS, 23, 25, 29, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 53BIS, 53B, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 81, 83, 85, 87, 89, 97, 99, 101, 105, 107B, 107
Nice	CORNICHE PAUL CLERMONT	TOUT	TOUT
Nice	COUR BENSA	TOUT	TOUT
Nice	ESPACE JACQUES COTTA	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE BONIFASSI	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE CESAR CASTELLI	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE COGNET	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE GREGOIRE	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE LONGCHAMP	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE TALON	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE TRACHEL	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE AUGUSTE CHARLES KERL	TOUT	TOUT
Nice	_NONE_	20, 30, 30BIS, 32, 34, 36	15, 19, 23
Nice	PASSAGE COGNET	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE EMILE NEGRIN	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE GREGOIRE	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE MALAUSSENA	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE MARTIN	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE MASSENA	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE VICTOR HUGO	TOUT	TOUT
Nice	PLACE ALZIARI DE MALAUSSENA	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DE LA GARE DU SUD	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DE LA PROVIDENCE	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DU SOLEIL	TOUT	TOUT
Nice	PLACE FRANKLIN	TOUT	3, 5, 9001
Nice	PLACE GRIMALDI	TOUT	TOUT
Nice	PLACE MAGENTA	TOUT	TOUT
Nice	PLACE MASSENA		1, 3, 5BIS
Nice	PLACE MOZART	TOUT	TOUT
Nice	PLACE PHILIPPE RANDON	TOUT	TOUT
Nice	PLACE SAETONE	TOUT	TOUT
Nice	PROMENADE DES ANGLAIS		1, 3, 5, 7, 9, 11
Nice	RACC NUMERO 4 ST A GINESTIERE	TOUT	TOUT
Nice	RACCOURCI DE BELLET	TOUT	TOUT
Nice	RACCOURCI DE LA COSTIERE	TOUT	TOUT
Nice	RESIDENCE LES SISTELLES	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE LA BEGUDE	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE SAINT-PIERRE DE FERIC	4, 88, 90, 92, 102, 104, 106, 108, 110, 112, 114, 114B, 114BIS, 116, 118, 120, 122, 124BIS, 124, 124B, 126, 128, 130, 132, 134, 136, 138, 140, 142, 144B, 144, 146, 150, 152, 154, 160B, 160, 174, 180, 184, 186, 188A, 188, 188BIS, 190	67, 67B, 95A, 95, 105, 107, 109, 111B, 111, 115, 117, 127, 127A, 129, 131, 135, 137A, 137, 145T, 145TER, 145A, 145, 147, 149, 151B, 153, 155B, 157B, 157, 157A, 157O, 161, 163, 165, 165B, 167, 169, 171, 173, 185C, 185A, 185, 195, 199, 201, 203, 205, 205A, 2 (...)
Nice	RUE ALFRED BINET	TOUT	TOUT
Nice	RUE ALPHONSE KARR	TOUT	TOUT
Nice	RUE AMIRAL DE GRASSE	TOUT	TOUT
Nice	RUE ANTOINE VIRELLO	TOUT	1, 3A, 3, 11, 17, 29, 33, 37, 39
Nice	RUE BEETHOVEN	TOUT	TOUT
Nice	RUE BERLIOZ	TOUT	TOUT
Nice	RUE BOUTEILLY	TOUT	TOUT
Nice	RUE CASTEL	TOUT	TOUT
Nice	RUE CLEMENT ROASSAL	TOUT	TOUT
Nice	RUE DABRAY	TOUT	TOUT

Nice	RUE D'ALSACE-LORRAINE	TOUT	TOUT
Nice	RUE D'ANGLETERRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE D'AUTUN	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE BELGIQUE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE DIJON	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE FRANCE	2, 4, 6BIS, 6B, 6, 8, 10, 12, 12BIS, 14	1, 3, 5, 7, 9, 13, 15, 17, 19
Nice	RUE DE L'ABBE GREGOIRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA BUFFA	2, 6, 8	1, 3, 5, 7, 9, 11
Nice	RUE DE LA GARE DU SUD	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA LIBERTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA REINE JEANNE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE RUSSIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES COMBATTANTS EN AFRIQUE DU NORD	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES RESTANQUES	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE SUISSE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE VILLENEUVE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DIDEROT	TOUT	TOUT
Nice	RUE D'ITALIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU COMMANDANT RAFFALLI	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU CONGRES	TOUT	15BIS, 15
Nice	RUE DU DOCTEUR BARETY	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU GENERAL HOCHÉ	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU MARECHAL JOFFRE	2, 4, 8, 10B, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 32	1, 1BIS, 7BIS, 7, 9, 11, 11TER, 11B, 15, 19, 23, 27, 29, 31
Nice	RUE EUGENE EMMANUEL	TOUT	TOUT
Nice	RUE FRANÇOIS 1ER	TOUT	TOUT
Nice	RUE GABRIEL FAURE	TOUT	TOUT
Nice	RUE GEORGES JANVIER	2A, 4B, 8C, 8D	TOUT
Nice	RUE GOUNOD	TOUT	TOUT
Nice	RUE GRIMALDI	TOUT	TOUT
Nice	RUE GUIGLIA	TOUT	TOUT
Nice	RUE GUTENBERG	TOUT	TOUT
Nice	RUE HALEVY	TOUT	TOUT
Nice	RUE HEROLD	TOUT	TOUT
Nice	RUE JACQUES OFFENBACH	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOSEPH BRES	TOUT	TOUT
Nice	RUE KOSMA	TOUT	TOUT
Nice	RUE LAFAYETTE	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE DE BELGIQUE	TOUT	TOUT
Nice	RUE LONGCHAMP	TOUT	TOUT
Nice	RUE LOUISE ACKERMANN	TOUT	TOUT
Nice	RUE MACCARANI	TOUT	TOUT
Nice	RUE MARCEAU	2, 4, 4BIS, 6BIS, 6, 8, 10, 12, 14BIS, 14, 16, 18, 20, 20BIS, 22, 24, 24BIS, 26, 28	5, 7, 9, 11, 11BIS, 13, 13BIS, 15, 17, 19, 21, 23, 27, 29B, 29, 31
Nice	RUE MASSENA	TOUT	TOUT
Nice	RUE MASSENET	TOUT	TOUT
Nice	RUE MAURICE JAUBERT	TOUT	TOUT
Nice	RUE MELCHIOR DE VOGUE	TOUT	TOUT
Nice	RUE MIOLLIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE MOZART	TOUT	TOUT
Nice	RUE PAGANINI	TOUT	TOUT
Nice	RUE PARADIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE PAUL DEROULEDE	TOUT	TOUT
Nice	RUE PAULINE	TOUT	TOUT
Nice	RUE PERE JOSEPH BERTAINA	TOUT	TOUT
Nice	RUE PIERRE PIETRI	TOUT	TOUT
Nice	RUE PIE SCOFFIER	TOUT	TOUT
Nice	RUE PRINCE MAURICE	TOUT	TOUT
Nice	RUE PRIVEE MEYERBEER	TOUT	TOUT
Nice	RUE RAYNARDI	TOUT	TOUT
Nice	RUE ROSANOFF	TOUT	TOUT
Nice	RUE ROSSINI	TOUT	TOUT
Nice	RUE ROUGET DE L'ISLE	TOUT	TOUT

Nice	RUE TCHEKHOV	TOUT	TOUT
Nice	RUE TORRINI	TOUT	TOUT
Nice	RUE TRACHEL	TOUT	TOUT
Nice	RUE VEILLON	TOUT	TOUT
Nice	RUE VERDI	TOUT	TOUT
Nice	RUE VERNIER	TOUT	TOUT
Nice	RUE VICTOR JUGE	TOUT	TOUT
Nice	SQUARE MARC-ANTOINE CHARPENTIER	TOUT	TOUT
Nice	VIEUX CHEMIN DE BELLET	TOUT	TOUT

PEGOMAS

Secteur du collège public ARNAUD BELTRAME

215 AVENUE DE CANNES - PEGOMAS

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Pégomas	ALLEE DES CERISIERS	TOUT	TOUT
Pégomas	ALLEE DES FIGUIERS	TOUT	TOUT
Pégomas	ALLEE DES FRAMBOISIERS	TOUT	TOUT
Pégomas	ALLEE DES GERANIUMS	TOUT	TOUT
Pégomas	ALLEE DES LAVANDES	TOUT	TOUT
Pégomas	ALLEE DES VIGNES	TOUT	TOUT
Pégomas	ALLEE DES VIOLETTES	TOUT	TOUT
Pégomas	ANCIENNE ROUTE DE GRASSE	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE ALPHONSE DAUDET	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE DE CAMBOUNE	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE DE CANNES	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE DE GRASSE	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE DES JASMINS	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE DES ROSES	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE HONORE RAVELLI	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE LORD ASTOR	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE LORD ASTOR OF EVER	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE LORD ASTOR OF HEVER	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE LUCIEN FUNEL	TOUT	TOUT
Pégomas	BOULEVARD DE LA MOURACHONNE	TOUT	TOUT
Pégomas	BOULEVARD DES AVELANIERS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DE CABROL	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DE LA BEAUME	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DE LA CALANQUE	TOUT	
Pégomas	CHEMIN DE LA FONTAINE DES MULS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DE LA SCIERIE	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DE LA TUILLIERE	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DE L'AVARIE	62, 64, 132, 164, 168BIS, 168, 252, 264, 336, 340, 356, 370, 456, 476, 624, 754, 772, 880, 890, 920, 940	TOUT
Pégomas	CHEMIN DE L'AVERE	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DE LA VERRERIE	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DE L'ECLUSE	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DE L'HOPITAL	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DE PANISSE	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES 2 VALLONS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES BERGONS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES BOEUFs	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES CARPENEDES	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES CHENES	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES ECOLIERS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES HUGUES	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES ISNARDS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES MARIOTTES	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES MARTELLY	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES MERLES	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES MITRES	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES MOULIERES	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES MULS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES NOYERS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES OLIVIERs	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES PERISSOLS	TOUT	TOUT

Pégomas	CHEMIN DES PUVERELS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES RIBIERS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES SAUSSERONS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES SOURCES	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES TAPETS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES TERRES GASTES	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DU CASTELLARAS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DU COLLET DE L'AVERE	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DU HAUT CABROL	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DU NID DU LOUP	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DU PLAN SARRAIN	30, 58, 336, 390	TOUT
Pégomas	CHEMIN DU PRE DE FANTON	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DU SALOMON	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DU VIEUX MOULIN	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN SOUS BEAL	TOUT	TOUT
Pégomas	COLLE PED DE L ANE TOUER C	TOUT	TOUT
Pégomas	HAMEAU DES FERMES DE PEGOMAS	TOUT	TOUT
Pégomas	IMPASSE DE LA BEAUME	TOUT	TOUT
Pégomas	IMPASSE DE LA BERGERIE	TOUT	TOUT
Pégomas	IMPASSE DE LA ROUTE D'OR	TOUT	TOUT
Pégomas	IMPASSE DES ARNAUDS	TOUT	TOUT
Pégomas	IMPASSE DES ARROSABLES	TOUT	TOUT
Pégomas	IMPASSE DES RIBIERS	TOUT	TOUT
Pégomas	IMPASSE DES TERRES BLANCHES	TOUT	TOUT
Pégomas	IMPASSE DES VALETES	TOUT	TOUT
Pégomas	IMPASSE HONORE RAVELLI	TOUT	TOUT
Pégomas	LAVELAN	TOUT	TOUT
Pégomas	LES MITRES	TOUT	TOUT
Pégomas	LES TAPETS	TOUT	TOUT
Pégomas	LOTISSEMENT DU ROQUE DE BOUIS	TOUT	TOUT
Pégomas	PISTE DE SAUSSERON	TOUT	TOUT
Pégomas	PLACE DU LOGIS	TOUT	TOUT
Pégomas	PLACE JOSEPH PARCHOIS	TOUT	TOUT
Pégomas	PROMENADE DES PRES VERGERS	TOUT	TOUT
Pégomas	ROUTE DE LA FENERIE	TOUT	TOUT
Pégomas	ROUTE DE MOUANS-SARTOUX	TOUT	TOUT
Pégomas	ROUTE DE TANNERON	TOUT	TOUT
Pégomas	ROUTE D'OR	TOUT	TOUT
Pégomas	RUE DU GRATTE SAC	TOUT	TOUT
Pégomas	RUE JULES FERRY	TOUT	TOUT
Pégomas	RUE LE GRAND CHEMIN	TOUT	TOUT
Pégomas	TRAVERSE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Pégomas	TRAVERSE DES AUBEPINES	TOUT	TOUT
Pégomas	TRAVERSE DES MARTELLY	TOUT	TOUT
Pégomas	TRAVERSE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Pégomas	TRAVERSE FORESTIERE DU TURC	TOUT	TOUT
Pégomas	VALLEE DES PUVERELS	TOUT	TOUT

PEYMEINADE**Secteur du collège public PAUL ARENE**

23 CHEMIN DU STADE - PEYMEINADE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Peymeinade	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Spéracèdes	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Le Tignet	TOUTE LA COMMUNE	-	-

PUGET-THENIERS**Secteur du collège public AUGUSTE BLANQUI**

PROMENADE JEAN BAILET – PUGET-THENIERS

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Ascros	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Auvare	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Beuil	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Châteauneuf-d'Entraunes	TOUTE LA COMMUNE	-	-
La Croix-sur-Roudoule	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Daluis	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Entraunes	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Guillaumes	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Lieuche	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Malaussène	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Massoins	TOUTE LA COMMUNE	-	-
La Penne	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Péone	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Pierlas	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Puget-Rostang	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Puget-Théniers	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Rigaud	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Antonin	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Léger	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Martin-d'Entraunes	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Sauze	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Thiéry	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Touët-sur-Var	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Villars-sur-Var	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Villeneuve-d'Entraunes	TOUTE LA COMMUNE	-	-

ROQUEBILLIERE**Secteur du collège public LA VESUBIE-JEAN SALINES**

8 PROMENADE JEAN LAURENTI – ROQUEBILLIERE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Belvédère	TOUTE LA COMMUNE	-	-
La Bollène-Vésubie	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Lantosque	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Roquebillière	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Martin-Vésubie	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Venanson	TOUTE LA COMMUNE	-	-

ROQUEFORT-LES-PINS

Secteur du collège public CESAR

RD 204 ROUTE DE VALBONNE – ROQUEFORT-LES-PINS

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Roquefort-les-Pins	TOUTE LA COMMUNE	-	-

SAINT-ETIENNE-DE-TINEE**Secteur du collège public JEAN FRANCO**

QUARTIER DU COUVENT – SAINT-ETIENNE-DE-TINEE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Isola	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Dalmas-le-Selvage	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Étienne-de-Tinée	TOUTE LA COMMUNE	-	-

SAINT-JEANNET

Secteur du collège public DES BAOUS

ROUTE DE GATTIERES – SAINT-JEANNET

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Gattières	TOUTE LA COMMUNE	-	-
La Gaude	ALLEE D'ALDEBARAN	TOUT	TOUT
La Gaude	ALLEE DES CHAUVETS	TOUT	TOUT
La Gaude	ALLEE DES CONDAMINES	TOUT	TOUT
La Gaude	ALLEE HECTOR PINTUS	TOUT	TOUT
La Gaude	ALLEE PRIVEE DES CHAUVETS	TOUT	TOUT
La Gaude	ALLEE SIRIUS	TOUT	TOUT
La Gaude	AVENUE DES LAURIERS	TOUT	TOUT
La Gaude	AVENUE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
La Gaude	AVENUE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
La Gaude	AVENUE MARCEL PAGNOL	TOUT	TOUT
La Gaude	CASCADE DES PINS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN ALLO MARCELLIN		351, 483
La Gaude	CHEMIN D'ALTAIR	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DE CASSIOPEE	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DE FONT ANTIQUE	TOUT	65, 81TER, 81BIS, 81, 215, 327, 353
La Gaude	CHEMIN DE LA COLLE DE ROUGE	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DE L'ADRET	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DE LA PREE	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DE LA QUEIREE	60, 60, 100, 100, 132, 132, 138, 138, 144, 144, 178, 178, 212, 212, 236, 236	81, 81
La Gaude	CHEMIN DE LA ROURIERE	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DE L'HERMITAGE	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DENYS AMIEL	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DE PEGASE	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DE PROVENCE	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES AMBONNETS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES BASTIDES	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES CHAUVETS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES CLAPIERS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES COLLES ET REGAGNADES	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES FARFADETS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES MAIRES	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES SABLIERES	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES SERENS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES TUILLIERES	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES VALLIERES	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES VERGERS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU BARNIER	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU CHATEAU D'EAU	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU FONT DE RENARD	TOUT	
La Gaude	CHEMIN DU FONT DE RIBE ET VALLONS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU MONT GROS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU PEYMONT	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU PONT DES COLLES	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU SUY BLANC	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU TACON	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU VAL ESTRECHE	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN HENRI ROUBAUD	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN HUGUES BERENGUIER	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN THOMAS GARBIES	TOUT	TOUT
La Gaude	COURS DE CAGNES A GREOLIERES N21	TOUT	TOUT
La Gaude	COURS DE LA COLLE DE ROUGE N88	TOUT	TOUT
La Gaude	COURS DE LA GAUDE A GATTIERES 47	TOUT	TOUT

La Gaude	COURS DES COLLES ET REGAGNADE	TOUT	TOUT
La Gaude	COURS DES PONCHONS N 70	TOUT	TOUT
La Gaude	GRANDE ALLEE ALPHA DU CENTAURE	TOUT	TOUT
La Gaude	GRANDE ALLEE D'ERIDAN	TOUT	TOUT
La Gaude	GRANDE ALLEE D'ORION	TOUT	TOUT
La Gaude	IMPASSE DE LA ROURIERE	TOUT	TOUT
La Gaude	IMPASSE DES CHAUVETS	TOUT	TOUT
La Gaude	IMPASSE DU MARRONIER	TOUT	TOUT
La Gaude	IMPASSE HUGUES BERENGUIERS	TOUT	TOUT
La Gaude	LA MAURE	TOUT	TOUT
La Gaude	LE PLAN DU BOIS	TOUT	TOUT
La Gaude	LES JARDINS DE L'ETOILE	4, 6	7
La Gaude	LES PRES	TOUT	TOUT
La Gaude	LES SAINTS PAULOISES	TOUT	TOUT
La Gaude	LES VALLONS	TOUT	TOUT
La Gaude	MONTEE DE LA CHAPELLE	TOUT	TOUT
La Gaude	MONTEE DE LA CITADELLE	TOUT	TOUT
La Gaude	MONTEE DE L'OEILLET	TOUT	TOUT
La Gaude	MONTEE DU TRIGAN	TOUT	TOUT
La Gaude	MONTEE SAINTE-APPOLONIE	TOUT	TOUT
La Gaude	PLACE DE LA FONTAINE	TOUT	TOUT
La Gaude	PLACE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
La Gaude	PLACE DES VICTOIRES	TOUT	TOUT
La Gaude	PLACE DU MARRONNIER	TOUT	TOUT
La Gaude	ROUTE DE CAGNES	TOUT	TOUT
La Gaude	ROUTE DE SAINT-JEANNET	TOUT	TOUT
La Gaude	ROUTE DE SAINT-LAURENT	TOUT	TOUT
La Gaude	ROUTE DE SAINT LAURENT DU VAR	TOUT	TOUT
La Gaude	ROUTE DES REGAGNADES	TOUT	TOUT
La Gaude	RUE CENTRALE	TOUT	TOUT
La Gaude	RUE DE LA PIERRE	TOUT	TOUT
La Gaude	RUE DE LA PLACE NEUVE	TOUT	TOUT
La Gaude	RUE DES MOULINS	TOUT	TOUT
La Gaude	RUE DU BAOU	TOUT	TOUT
La Gaude	RUE DU FOUR	TOUT	TOUT
La Gaude	RUE DU MARRONNIER	TOUT	TOUT
La Gaude	RUE DU PONTIS	TOUT	TOUT
La Gaude	RUE GABRIEL PONZONE	TOUT	TOUT
La Gaude	RUE LOUIS MICHEL FERAUD	TOUT	TOUT
La Gaude	RUE ROGER AVON	TOUT	TOUT
La Gaude	VIEUX CHEMIN DE CAGNES A GREOLIERES	TOUT	TOUT
La Gaude	VIEUX CHEMIN DE CAGNES A LA GAUDE	TOUT	TOUT
La Gaude	VIEUX CHEMIN DE VENCE	TOUT	TOUT
La Gaude	VOIE AURELIA	TOUT	TOUT
La Gaude	VOIE PRIVEE DES CONDAMINES	TOUT	TOUT
Saint-Jeannet	TOUTE LA COMMUNE	-	-

SAINT-LAURENT-DU-VAR

Secteur du collège public JOSEPH PAGNOL

1643 ESPLANADE EDMOND JOUHAUD – SAINT-LAURENT-DU-VAR

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
La Gaude	ALLEE DES CERISIERS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN ALLO MARCELLIN	TOUT	161, 1695, 1973, 1979, 2095, 2123, 2177B, 2177, 2441, 2447, 2477, 2711, 2739, 2777, 2777B, 2779, 2779B, 2885, 2889, 2891, 2891B, 2897, 2919, 2923
La Gaude	CHEMIN DE LA DIGUE	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU DEGOÛTAI	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU FONT DE RENARD	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU MAOUPAS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN SAINTE-PETRONILLE	TOUT	TOUT
La Gaude	HAMEAU SAINT ROCH	TOUT	TOUT
La Gaude	LES MAOUPAS	TOUT	TOUT
La Gaude	ROUTE DE GATTIERES NO 2209	TOUT	TOUT
La Gaude	ROUTE DU PONT DE LA MANDA	TOUT	TOUT
La Gaude	VIEUX CHEMIN GAUDE A GATTIERES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES AGRICULTEURS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES ARBOUSIERS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES ARCHITECTES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES ARTS GRAPHIQUES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES BOULANGERS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES CARROSSIERS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES ECUREUILS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES ELECTRICIENS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES GEOMETRES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES IMPRIMEURS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES INFORMATIENS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES LUTHIERS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES METALLOS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES METIERS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES PECHEURS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES PEINTRES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES SANTONNIERS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES SERRURIERS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DU SOUVENIR FRANÇAIS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES FILAGNES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES PIGNATIERES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES PLANS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES PUGETS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DU 11 NOVEMBRE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DU GENERAL LECLERC	30, 52, 58, 62, 64, 80, 82, 84, 92, 100B, 100, 106, 124, 138, 152, 164, 174, 176, 214, 228, 250, 274, 348, 364, 384, 396, 412	73, 105, 119, 127, 133, 177, 207, 243, 265, 293, 305, 311, 323, 329, 333, 337, 341, 353, 375, 395, 407, 417
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE FRANÇOIS BERENGER	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE JEAN AICARD	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE NOTRE-DAME	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE PIERRE ET MARIE CURIE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	BOULEVARD GEORGES POMPIDOU	TOUT	1299, 1315, 1331, 1347, 1643
Saint-Laurent-du-Var	BOULEVARD LOUIS ROUX	TOUT	265A, 277, 311
Saint-Laurent-du-Var	CD 95	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN D'ALTAIR	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DE LA CHAPELLE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DE LA DIGUE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DE LA TOUR CARREE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DE L'ESTELLE	2, 2, 60, 60	

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public JOSEPH PAGNOL

Page 167 sur 202

Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DE SIDONIE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES ISCLES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES OEILLETES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES RASCAS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES TENCHURADES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES TINES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES TUILLIERES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DU COLLET ROUGE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DU DEGOÛTAI	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DU FAHNESTOCK	834, 834, 1030, 1030, 1048E, 1048, 1048A, 1048B, 1048C, 1048D, 1048, 1048A, 1048B, 1048C, 1048D, 1048E, 1056, 1056, 1122, 1122, 1136, 1136, 1186, 1186, 1206, 1206, 1250, 1250, 1294, 1294, 1326, 1326, 1334, 1334, 1440, 1440, 1450, 1450	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CORNICHE D'AGRIMONT	476, 476A	
Saint-Laurent-du-Var	CORNICHE FAHNESTOCK	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	COURSIVE DES CHARPENTIERES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	COURSIVE DES ELECTRONICIENS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ESPLANADE EDMOND JOUHAUD	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE DES FILAGNES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE DES PLANS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE GENERAL LECLERC	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE ROUBION	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	LES ISCLES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	LES JARDINS DE L'ETOILE	2B, 2, 10, 12	3B, 3, 9, 11
Saint-Laurent-du-Var	LES MATS LAURENTINS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	LES MOURRES DE TINES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	LES PUGETS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	LES TENCHURADES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	MONTEE DE LA TOUR	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	MONTEE DES GRIMONDS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	MONTEE DU MOULIN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	MOYENNE CORNICHE DES PUGETS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	PLACE ADRIEN CASTILLON	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	PLACE FRANCOIS LAYET	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	PLACE JEAN MEDECIN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	PLACE OCTAVE MAYEN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	PLACE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ROUTE DE LA BARONNE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ROUTE DE SAINT-JEANNET	1880, 1880, 1958, 1958, 1960, 1960, 1990, 1990, 2086B, 2086, 2086A, 2086C, 2086E, 2086E, 2086C, 2086B, 2086A, 2086, 2458A, 2458, 2458B, 2458A, 2458C, 2458B, 2458, 2458C, 2642, 2642, 2886, 2886, 2908, 2908, 3032, 3032, 3182, 3182, 3184, 3184, 3234, 3234, 32 (...)	2675, 2675, 2729, 2729, 3295, 3295, 3867, 3867, 3945, 3945, 3959, 3959, 4515A, 4515, 4515A, 4515, 4515B, 4515B, 4565, 4565, 4677, 4677, 5109, 5109, 5143, 5143, 5153, 5153, 5155, 5155, 5311, 5311, 5361, 5361, 5375, 5375, 5469, 5469, 5481, 5481
Saint-Laurent-du-Var	ROUTE DES PUGETS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE ALBERT CAMUS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE ALPHONSE DAUDET	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE ANTONIN ROUSTAN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE AUGUSTE GAGNIAYRE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE AUGUSTE RODIN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE CENTRALE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE CLAUDE BERNARD	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DE L'ANCIEN PONT	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DES COMBATTANTS D'AFRIQUE NORD	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DES ECOLES	TOUT	TOUT

Saint-Laurent-du-Var	RUE DES GUEYEURS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DESJOBERT	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DES PETITES ECURIES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DES REMPARTS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DU FOUR	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DU TRINCO	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DU VAR	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE EMMANUEL OLIVIERI	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE ETIENNE BRUN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE FRANÇOIS CINTI	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE HONORE GEOFFROY	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE JEAN GIONO	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE JULES BRUN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE JULES MICHEL	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE LAYET BERENGER	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE MARIUS PISANO	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE MENICA RONDELLY	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE PIERRE LAMBERT	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE RAPHAEL MONSO	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE RAYMOND FERRARETTO	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE SUCHET	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE VALAZE	TOUT	TOUT

Secteur du collège public SAINT-EXUPERY

116 AVENUE PIERRE AMADIEU – SAINT-LAURENT-DU-VAR

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DE LA CONCORDE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DE L'OLIVIER	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES CIGALES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES STUDIOS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES TONNELLES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE JEAN LEDIEU	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE JEANNE D'ARC	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE NOLLET	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE PASTEUR	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE ZAMENHOF	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ANCIENNE ROUTE ANCIENNE RTE DU BORD DE ME	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVE CYRNOS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE ANGE DEIRO	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE CESAR OSSOLA	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DE LA LIBERATION	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DE LA MER	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DE NICE	2, 4, 6, 6BIS, 8, 32	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES GLYCINES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES MAGNOLIAS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES MOUETTES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES OLIVIER	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES PLANTIER	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES POMARELS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DE VERDUN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DU BAILLI DE SUFFREN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DU GENERAL LECLERC	22	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 21, 37, 49
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DU GROUPE MORGAN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DU MARECHAL JUIN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DU ZOO	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE EMILE DECHAME	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE EUGENE DONADEI	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE FRANCIS TEISSEIRE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE FRANÇOIS BERENGER	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE GABRIEL ABONNEL	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE GEORGES GUYNEMER	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE HENRI LANTELME	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE HENRI MATISSE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE HONORE BRUN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE JEANNE D'ARC	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE LEONARD ARNAUD	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE LEON BERENGER	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE LOUIS RAVET	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE MARC MOSCHETTI	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE MAURICE DONAT	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE PAUL CEZANNE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE PIERRE AMADIEU	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE PIERRE SAUVAIGO	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE PIERRE ZILLER	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE ROBERT SURCOUF	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE SAINT-EXUPERY	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE SAINT-HUBERT	TOUT	TOUT

Saint-Laurent-du-Var	AVENUE THOMAS DECAROLI	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE VAUBAN	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE VICTOR BELLISSIME	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	BOULEVARD DE LATTRE DE TASSIGNY	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	BOULEVARD DE PROVENCE	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	BOULEVARD DU POINT DU JOUR	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	BOULEVARD GEORGES POMPIDOU	TOUT	127, 149, 463, 475	
Saint-Laurent-du-Var	BOULEVARD JEAN OSSOLA	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	BOULEVARD LOUIS ROUX		37, 57, 79, 89, 107, 127, 147, 157, 179, 195, 217, 225, 255, 265	
Saint-Laurent-du-Var	BOULEVARD MARCEL PAGNOL	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN BEL AZUR	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES 13 DAMES	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES CASALS	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES ORANGERS	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES PALUDS	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN D'ESPARTE	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES PLATEAUX FLEURIS	122, 384, 500, 568, 792, 882, 920, 954, 976, 1002, 1030, 1040, 1054, 1106, 1136, 1148B, 1148, 1148A, 1170, 1216, 1222, 1284, 1316, 1320, 1346, 1410, 1472, 1486, 1572, 1662, 1684, 1736, 1740, 1796		149, 323, 473, 477B, 477, 479, 481, 607, 661, 661A, 715, 727, 733C, 733A, 733, 853, 883, 1005B, 1005, 1005A, 1093C, 1093, 1093B, 1143, 1161A, 1161, 1185, 1209, 1239B, 1239, 1265, 1313, 1489, 1497, 1497B, 1497A, 1529, 1547, 1621, 1637, 1647, 1667, 1697, 174 (...)
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES ROMARINS	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES ROSES	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DU CLOS DES ORANGERS	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DU JACQUON	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	CONTRE-ALLEE GEORGES POMPIDOU	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	CORNICHE D'AGRIMONT	24A, 24, 42, 114, 168, 180, 214, 252, 336, 346, 362, 376, 392, 436, 528, 546, 564, 610, 632, 636, 686, 704, 736, 754, 780, 806, 874, 896, 900, 930A, 930, 1006, 1006A, 1056, 1106, 1120, 1134, 1174, 1178, 1196, 1210, 1222, 1238, 1254, 1256, 1268, 1288, 1300, (...)		25, 33, 67, 85, 129, 147, 147B, 217H, 217I, 217F, 217E, 217D, 217C, 217G, 217A, 217B, 217, 367, 375B, 375A, 375, 405, 437, 451, 451A, 457, 475, 553, 625, 699, 699A, 737, 851, 855, 877, 911, 917, 935, 961, 975, 1009, 1033, 1073, 1103, 1143, 1171, 1193, 1197 (...)
Saint-Laurent-du-Var	ESPACE 3000	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	ESPLANADE DES GOELANDS	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE BEL HORIZON	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE BROCH	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE CALLISTE	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE CHARLES DE GAULLE	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE CHEILLON	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE DES ALLIES	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE DES GENETS	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE DU PIN PARASOL	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE FLEURIE	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE LANTELME	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE MAURICE DANZI	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE ROLAND GARROS	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE ROUSTAN	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	LE LAC	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	LES CONDAMINES	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	LES PALUS	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	PLACE DE LA GARE	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	PLATEAU DES VIGNES	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	PLATEAU DU SOLEIL	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	PROMENADE DES FLOTS BLEUS	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	PROMENADE JACQUES-YVES COUSTEAU	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	PROMENADE LANDSBERG	TOUT	TOUT	
Saint-Laurent-du-Var	QUARTIER LI MAIOUN	TOUT	TOUT	

Saint-Laurent-du-Var	RAGADAN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ROUTE DE LA GARE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ROUTE DES VESPINS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ROUTE DU BORD DE MER	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DU 28 AOÛT	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DU COMMANDANT GASTON CAHUZAC	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DU GRAND PIN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DU GROS CHENE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DU PLATEAU CALLISTE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE GUIBAUDO	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE JEAN ANTOINE CARLON	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE JEAN BAPTISTE BERMOND	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE LEONARD ANFOSSI	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE LUCIEN BOULE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE PAUL LANTELME	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE PIERRE MAISSA	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	SQUARE BENES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	SQUARE LOUIS BENES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	TERRE COMMUNE	TOUT	TOUT

SAINT-MARTIN-DU-VAR**Secteur du collège public LUDOVIC BREA**

ROUTE DU COLLEGE – SAINT-MARTIN-DU-VAR

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Bonson	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Castagniers	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Colomars	ALLEE DE LA BUGADIERE	TOUT	TOUT
Colomars	ALLEE DES PINS	TOUT	TOUT
Colomars	AVENUE DU TRAIN DES PIGNES	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DE SAINT-SAUVEUR	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DES QUATRE-VENTS	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DES SOURCES	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU GOLFAN	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU PIBOULAS	TOUT	TOUT
Colomars	COLOMARS GARE	TOUT	TOUT
Colomars	IMPASSE DES JARDINIERS	TOUT	TOUT
Colomars	LE BLANCON	TOUT	TOUT
Colomars	LE PALARON	TOUT	TOUT
Colomars	LE VAR	TOUT	TOUT
Colomars	ROUTE DE GRENOBLE	TOUT	TOUT
Colomars	ROUTE DE LA MANDA	162, 204, 206, 208, 220, 222, 236, 240	253, 5575
Colomars	RUE FRANÇOIS CASTIGLIA	TOUT	TOUT
Cuébris	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Gillette	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Levens	AVENUE PORTE DES ALPES	TOUT	TOUT
Levens	MONTEE DE L'ARPASSE	TOUT	TOUT
Levens	MONTEE DE L EGLISE	TOUT	TOUT
Levens	MONTEE HENRI CHATAIN	TOUT	TOUT
Levens	PLAN DU VAR	TOUT	TOUT
Levens	VERS LE VAR	TOUT	TOUT
Pierrefeu	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Revest-les-Roches	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Roquesteron	TOUTE LA COMMUNE	-	-
La Roque-en-Provence	TOUTE LA COMMUNE	-	-
La Roquette-sur-Var	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Martin-du-Var	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Sigale	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Toudon	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Tourette-du-Château	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Utelle	TOUTE LA COMMUNE	-	-

SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE**Secteur du collège public SAINT-BLAISE**

2 BOULEVARD SAINT-BLAISE – SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Bairols	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Clans	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Ilonse	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Marie	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Rimplas	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Roubion	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Roure	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Sauveur-sur-Tinée	TOUTE LA COMMUNE	-	-
La Tour	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Tournefort	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Valdeblore	TOUTE LA COMMUNE	-	-

SAINT-VALLIER-DE-THIEY**Secteur du collège public SAINT-VALLIER-WIESENTHAL**

CHEMIN DES BLAQUEIRETTES – SAINT-VALLIER-DE-THIEY

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Aiglun	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Amirat	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Andon	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Briançonnet	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Caille	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Caussols	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Collongues	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Escagnolles	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Gars	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Le Mas	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Les Mujous	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Auban	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Cézaire-sur-Siagne	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Vallier-de-Thiey	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Sallagriffon	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Séranon	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Valderoure	TOUTE LA COMMUNE	-	-

SOSPEL**Secteur du collège public JEAN MEDECIN**

BOULEVARD JULES FERRY – SOSPEL

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Castillon	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Moulinet	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Sospel	TOUTE LA COMMUNE	-	-

TENDE**Secteur du collège public JEAN-BAPTISTE RUSCA**

LE PETIT BOIS – TENDE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
La Brigue	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Tende	TOUTE LA COMMUNE	-	-

TOURETTE-LEVENS

Secteur du collège public RENE CASSIN

578 BOULEVARD SAUVAN – TOURETTE-LEVENS

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Aspremont	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Colomars	ANCIEN CHEMIN DE LA BEGUDE	TOUT	TOUT
Colomars	AVENUE JOSEPH ROLLANT	TOUT	TOUT
Colomars	CASAL	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN BAS DES MOLLES	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN CRETE DE BERGIADÉ	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DE LA BEGUDE	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DE LA BERGIADÉ	TOUT	9801
Colomars	CHEMIN DE LA CHAPELLE	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DE LA COLLE GERMAINE	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DE LA MADONE	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DE LA SIROLE	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DE LA SIROLE INFÉRIEURE	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DE L'ESTALON	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DE L'IBAC COL GARNIER	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DE L'OCTROI	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DE SAINT-PANCRACE A LA SIROLE	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DES FREGHIÉRES	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DES MÛRIERS	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DES VALLIÉRES	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU BAOU	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU CHATEAU D'EAU	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU CLOTET	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU COLLET	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU COLLET BARAYA	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU COLLET DE BOREO	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU COLLET DE LA CROIX	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU COLLET DE RAFFEO	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU DIONEL	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU GENIE	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU GRAND BOIS	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU PRATON	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU ROURE	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU VIEUX MOULIN	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN FONTAINE D'AGNEAU	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN ROCCA GARBIERA	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN VERS LA CROIX	TOUT	TOUT
Colomars	COL GARNIER	TOUT	TOUT
Colomars	COLLET DE RAFFEO INFÉRIEUR	TOUT	TOUT
Colomars	COLLET DE RAFFEO SUPÉRIEUR	TOUT	TOUT
Colomars	CORNICHE ANTOINE LEON LAUGIER	TOUT	TOUT
Colomars	CORNICHE DU FILAGNON	TOUT	TOUT
Colomars	CORNICHE PAUL CLERMONT	TOUT	TOUT
Colomars	LA DROITE	TOUT	TOUT
Colomars	LA REONNE	TOUT	TOUT
Colomars	LE GUINTRAN	TOUT	TOUT
Colomars	LES VALLIÉRES	TOUT	TOUT
Colomars	LE VALLIGOTE	TOUT	TOUT
Colomars	LE VILLAGE	TOUT	TOUT
Colomars	PALANCA	TOUT	TOUT
Colomars	PASSAGE FRANÇOIS PLESENT	TOUT	TOUT
Colomars	PILON	TOUT	TOUT
Colomars	PLACE DE LA MADONE	TOUT	TOUT
Colomars	PLACE SAINT-ROCH	TOUT	TOUT
Colomars	RACCOURCI DES FREGHIÉRES	TOUT	TOUT
Colomars	REDIER	TOUT	TOUT

Colomars	ROND-POINT MARIUS THAON	TOUT	TOUT
Colomars	ROUTE D'ASPREMONT	TOUT	TOUT
Colomars	ROUTE DE LA MANDA	8, 10, 40, 46, 66, 78, 114, 120, 122, 124, 132, 144, 146, 148, 152, 154, 160	11, 23, 37, 47, 51, 63, 65, 67, 71, 79, 83, 99, 103, 105, 109, 113, 117, 133A, 133C, 133, 135, 143, 145, 149, 151, 153, 155, 157, 159A, 159, 159B, 161B, 161, 161A, 167B, 167, 167A, 205, 207, 209, 219, 221, 231, 233, 235, 235TER, 235BIS, 241, 251, 1285F
Colomars	ROUTE DE LA SIROLE	TOUT	TOUT
Colomars	ROUTE DE NICE	TOUT	TOUT
Colomars	ROUTE FELIX GAREL	TOUT	TOUT
Colomars	RUE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Colomars	RUE DES ECOLES	TOUT	TOUT
Colomars	RUE ETIENNE CURTI	TOUT	TOUT
Colomars	RUE FRANÇOIS PLESENT	TOUT	TOUT
Colomars	RUE JEAN-BAPTISTE AUGIER	TOUT	TOUT
Colomars	RUE SIGAUT	TOUT	TOUT
Colomars	VALLIERES INFERIEURES	TOUT	TOUT
Colomars	VERS LA CROIX	TOUT	TOUT
Duranus	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Levens	ALLEE DE LA FORGE	TOUT	TOUT
Levens	ALLEE DES GENETS	TOUT	TOUT
Levens	ALLEE DES MÛRIERS	TOUT	TOUT
Levens	ALLEE DES ORMES	TOUT	TOUT
Levens	ALLEE DES ROSES	TOUT	TOUT
Levens	ALLEE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Levens	ALLEE DU CHENE VERT	TOUT	TOUT
Levens	ARION	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE CHARLES DAVID	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE DE PAMPELONNE	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE DES MICOCOULIERS	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE DU DOCTEUR FARAUT	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE EDOUARD BAUDOIN	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE FELIX FAURE	282B, 282, 282A, 282B, 282C, 282D, 282E, 282F, 282G, 282H, 282I, 282K, 282X, 282, 282A, 282C, 282D, 282E, 282F, 282G, 282H, 282I, 282K, 282X, 298, 298, 336, 336, 338, 338, 340, 340, 406, 406, 480, 480A, 480, 480A, 698, 698, 770, 770, 772, 772, 774, 774, 77 (...)	1A, 1A, 207A, 207A, 207, 207, 275, 275, 279A, 279B, 279B, 279A, 279, 279, 283, 283, 285, 285, 289, 289, 319, 319, 391, 391, 459A, 459, 459A, 459, 501, 501, 511, 511, 581, 581, 711, 711, 715, 715, 767, 767, 787, 787, 835, 835, 979, 979, 983, 983, 1043, 1043 (...)
Levens	AVENUE FRANÇOIS MALAUSSENA	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE MAL FOCH	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE MARCEL DUPLAY	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE ROBERT PREAUD	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE SENATEUR MARCEL PELLENC	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE SENATEUR VINCENT DELPUECH	TOUT	TOUT
Levens	BERVEGIAJRE	TOUT	TOUT
Levens	BOUISSE SUTRANE	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN AUGUSTE CARLON	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN CAMP DI MONACO	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN CAMP DI MONACO INFERIEUR	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE FOND DE MEL	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE FUONT MORTA	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE LA BOUISSA	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE LA BOUISSA SUBRANA	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE LA CUMBA	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE LA FUONT	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE LA GORGHETTA	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE LA MADONE	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE LA MOLE	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE L'ORDALENA	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE SAINT-BERNARD	TOUT	TOUT

Levens	CHEMIN DE SAINTE-ANNE	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE SAINTE-PETRONILLE	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DES ECUREUILS	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DES MILLIANS	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DES MULIERES	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DES TENNIS	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DES VALETTES	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DOCTEUR FRANCIS BARRIERA	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DU PELOUBIER	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DU PESTRIER	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DU PETIT BOIS	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DU REVESTE	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DU RIVET	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DU VIGNAL	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN F GASIGLIA DE THERENCE	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN JEAN BAPTISTE CALVIERA	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN LOUIS MASSEGLIA	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN MARIUS BOVIS DE JOSEPH	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN PRE DES CAVALIERS	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN RENE POUCHOL	TOUT	TOUT
Levens	CO DI ROUSSU	TOUT	TOUT
Levens	COLLE DE BEL AIR	TOUT	TOUT
Levens	FIGOURNAS	TOUT	TOUT
Levens	FOND DE LORETA	TOUT	TOUT
Levens	FOND DE MEL	TOUT	TOUT
Levens	FONTREBO	TOUT	TOUT
Levens	GIPET	TOUT	TOUT
Levens	GORCHE SEU	TOUT	TOUT
Levens	GOURRA	TOUT	TOUT
Levens	IMPASSE SUPERIEURE	TOUT	TOUT
Levens	LA DRECCIA	TOUT	TOUT
Levens	LA FONTE	TOUT	TOUT
Levens	LA GORGHETTA	TOUT	TOUT
Levens	LA GRAVA	TOUT	TOUT
Levens	LA GRAVE	TOUT	TOUT
Levens	L'ALBAREE	TOUT	TOUT
Levens	LA MOLE	TOUT	TOUT
Levens	LAVAL	TOUT	TOUT
Levens	LE COMTE	TOUT	TOUT
Levens	LE PLAN	TOUT	TOUT
Levens	LES TRAVERSES	TOUT	TOUT
Levens	LE VIGNAL	TOUT	TOUT
Levens	LE VILLAGE	TOUT	TOUT
Levens	MENGARDA	TOUT	TOUT
Levens	MONTEE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Levens	PLACE ANTOINE ICART	TOUT	TOUT
Levens	PLACE DE LA LIBERTE	TOUT	TOUT
Levens	PLACE DE LA REPUBLIQUE	TOUT	TOUT
Levens	PLACE JOSEPH RAIBAUD	TOUT	TOUT
Levens	PLACE RAYNARDI DE BELVEDERE	TOUT	TOUT
Levens	PLACETTE PAUL OLIVIER	TOUT	TOUT
Levens	PLACE VICTOR MASSEGLIA	TOUT	TOUT
Levens	PRAT	TOUT	TOUT
Levens	PRE DE CAVALIER BAS	TOUT	TOUT
Levens	PRE DE MARSILLON SUPRAN	TOUT	TOUT
Levens	PROMENADE DE LA DAME	TOUT	TOUT
Levens	PROMENADE DES PRES	TOUT	TOUT
Levens	QUARTIER LA COLLINE	TOUT	TOUT
Levens	QUARTIER L ORDALENA	TOUT	TOUT
Levens	RIVET	TOUT	TOUT
Levens	ROUTE DE DURANUS	TOUT	TOUT
Levens	ROUTE DE LA GRAU	TOUT	TOUT
Levens	ROUTE DE LA PISCINE	TOUT	TOUT
Levens	ROUTE DE LA ROQUETTE	TOUT	TOUT
Levens	ROUTE DE SAINT-BLAISE	TOUT	1, 1, 3, 3, 53, 53, 57, 57, 169, 169, 179, 179, 333, 333, 469, 469, 481, 481, 505, 505, 597,

			597, 779, 779, 985, 985B, 985B, 985A, 985, 985A, 1035, 1035, 1091B, 1091, 1091A, 1091B, 1091C, 1091D, 1091Z, 1091Z, 1091D, 1091C, 1091A, 1091, 1289, 1289, 1379, 13 (...)
Levens	RUE AGATHE DE SASSERNO	TOUT	TOUT
Levens	RUE ANFOSSI	TOUT	TOUT
Levens	RUE ARTHUR MALAUSSENA	TOUT	TOUT
Levens	RUE CARDON	TOUT	TOUT
Levens	RUE DE LA GUERITE	TOUT	TOUT
Levens	RUE DE LA RES PARC LAVAL	TOUT	TOUT
Levens	RUE DE LA TERRASSE	TOUT	TOUT
Levens	RUE DE LA TREILLE	TOUT	TOUT
Levens	RUE DE L'ECOLE	TOUT	TOUT
Levens	RUE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Levens	RUE DE L'ESCALADA	TOUT	TOUT
Levens	RUE DES DORIERS	TOUT	TOUT
Levens	RUE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Levens	RUE DU PORTAL	TOUT	TOUT
Levens	RUE FREDERIC MAURANDI	TOUT	TOUT
Levens	RUE GIRAUT	TOUT	TOUT
Levens	RUE GUITTERIE	TOUT	TOUT
Levens	RUE HERAUD	TOUT	TOUT
Levens	RUE JOSEPH ET JOSEPHINE VEROLA	TOUT	TOUT
Levens	RUE LAURENS	TOUT	TOUT
Levens	RUE MASSENA	TOUT	TOUT
Levens	RUE SAINTE-CLAIRE	TOUT	TOUT
Levens	RUE SUBLIER	TOUT	TOUT
Levens	SAINTE ANTOINE	TOUT	TOUT
Levens	SAINTE-ANNE	TOUT	TOUT
Levens	SAINTE CLAIRE	TOUT	TOUT
Levens	SAINTE CLAIRE SUD	TOUT	TOUT
Levens	SARSE SOUBRANA	TOUT	TOUT
Levens	SARSE SOUTRANA	TOUT	TOUT
Levens	SU LE COLLE	TOUT	TOUT
Levens	VE LOU CROS	TOUT	TOUT
Levens	VERS LE MOULIN	TOUT	TOUT
Saint-Blaise	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Tourrette-Levens	TOUTE LA COMMUNE	-	-

VALBONNE

Secteur du collège public NIKI DE SAINT-PHALLE

CHEMIN DE DARBOUSSON – VALBONNE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs	
Biot	ALLEE DES COLIBRIS	TOUT	TOUT	
Biot	ANCIEN CHEMIN BIOT A GRASSE	TOUT	TOUT	
Biot	AVENUE DES ALOUETTES	TOUT	TOUT	
Biot	AVENUE DES ARBOUSIERS	TOUT	TOUT	
Biot	AVENUE DES CHENES VERTS	TOUT	TOUT	
Biot	AVENUE DES CYPRES	TOUT	TOUT	
Biot	AVENUE DES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT	
Biot	AVENUE DES FAUVETTES	TOUT	TOUT	
Biot	AVENUE DES HIRONDELLES	TOUT	TOUT	
Biot	AVENUE DES MESANGES	TOUT	TOUT	
Biot	AVENUE DES PINSONS	TOUT	TOUT	
Biot	AVENUE DES PLATANES	TOUT	TOUT	
Biot	BOULEVARD DE LA SOURCE	TOUT	TOUT	
Biot	CHEMIN DE ROQUEFORT	1542, 1542A, 1542B		
Biot	CHEMIN DE SAINT-JULIEN		523	
Biot	CHEMIN DE SANTA MARIA	TOUT	TOUT	
Biot	CHEMIN DES ISSARTS	18, 24, 40, 42, 88, 98, 114, 114A, 160, 168, 232, 232A, 262, 288B, 288, 288A, 292, 326, 374, 392, 392A, 394, 394B, 396C, 396, 396A, 624, 624A, 626B, 626, 628A, 628B, 628, 630A, 632A, 632, 740B, 760, 900, 970, 974, 976, 978, 980, 1000, 7852, 9000, 9024		TOUT
Biot	CHEMIN DES SOULLIERES	TOUT	TOUT	
Biot	IMPASSE DES MESANGES	TOUT	TOUT	
Biot	IMPASSE DES ROSSIGNOLS	TOUT	TOUT	
Biot	IMPASSE DES VIOLETTES	TOUT	TOUT	
Biot	JARDIN DE SOULIERES	TOUT	TOUT	
Biot	ROUTE DE L'AGASSE	TOUT	TOUT	
Biot	ROUTE DE VALBONNE	610, 670, 744, 746, 830, 836, 934, 936, 1010, 1012, 1014, 1016, 1018A, 1018, 1020B, 1020, 1022, 1106A, 1106, 1108, 1108A, 1110, 1122, 1124, 1150, 1182, 1184, 1186, 1186A, 1680, 2238, 2690, 2692, 2768, 2770, 2772, 2836, 2906, 2986, 2992, 3112, 3124, 3140, 3 (...)	207, 655, 789, 795, 803, 859, 859B, 863, 865, 897, 933, 935, 937, 943, 1029A, 1029, 1031, 1033, 1387A, 1387D, 1387C, 1387B, 1387, 1387F, 1387E, 2753, 2815B, 2815C, 2815F, 2815E, 2815D, 2815A, 2815, 2819B, 2819, 2893A, 2893, 2893B, 2901, 2919, 2923, 2939BIS (...)	
Valbonne	ALLEE DE LA TOUR	TOUT	TOUT	

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public NIKI DE SAINT-PHALLE

Page 182 sur 202

Valbonne	ALLEE DES CHENES	TOUT	TOUT
Valbonne	ALLEE DES CIGALES	TOUT	TOUT
Valbonne	ALLEE DES EGLANTIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	ALLEE DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	ALLEE DES LUCIOLES	TOUT	TOUT
Valbonne	ALLEE DES MAGNOLIAS	TOUT	TOUT
Valbonne	ALLEE DES PINS	TOUT	TOUT
Valbonne	ALLEE DES PLAQUEMINIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	ALLEE LOUIS RAYBAUD	TOUT	TOUT
Valbonne	AVENUE DE PIERREFEU	TOUT	TOUT
Valbonne	AVENUE MELANIE TOMBAREL	TOUT	TOUT
Valbonne	AVENUE SAINT-ROCH	TOUT	TOUT
Valbonne	BOULEVARD CARNOT	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN CLOS DE BRASSET	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE FONTAINE DE CUBERTE	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE FONT DES FADES	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE FONT-MARTINE	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE LA COLLE ET DU DEVINSON	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE LA PETUGUE	100, 110	
Valbonne	CHEMIN DE LA VERRIERE	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE PARROU	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE PEIDESALLE	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE PEIDESSALLE	TOUT	TOUT
		134, 138, 154, 156, 220, 256, 286, 416, 426C, 426A, 426, 426F, 426E, 426D, 476, 476B, 476A, 476E, 482, 560, 570, 600B, 600, 604, 670C, 670B, 670, 670E, 1132, 1218, 1218BIS, 1282, 1300, 1346B, 1346, 1346A, 1384, 1398A, 1398B, 1398C, 1398, 1474, 1474B, 1474A (...)	55, 95, 107, 113B, 113, 203, 213, 245, 279, 285, 353, 457, 461A, 461, 461B, 461D, 461C, 511, 571B, 571A, 571, 767, 779, 787, 841A, 841, 851, 1013C, 1013, 1013B, 1013A, 1023B, 1023, 1137, 1205B, 1205, 1205A, 1205C, 1351, 1393, 1451, 1461, 1501, 1501A, 1501B (...)
Valbonne	CHEMIN DE PEYNIBLOU		
Valbonne	CHEMIN DE PEYREBELLE	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DES AGAPANTHES	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE SAINTE-HELENE	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DES BRUISSSES	TOUT	31, 93, 119, 171
Valbonne	CHEMIN DES MOULINS	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE VILLEBRUC	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DU BAOU	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DU BRUGUET	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DU CALADOU	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DU DARBOUSSON	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DU RIBAS	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DU TAMAYE	TOUT	TOUT

Valbonne	CHEMIN DU TAMEYE	4, 4, 26, 26, 30, 30, 42BIS, 42BIS, 76, 76, 114, 114, 132, 132, 228C, 228, 228C, 228, 300, 300, 360, 360, 400, 400A, 400B, 400B, 400A, 400, 444, 444, 446, 446, 456, 456, 500, 500, 730, 730, 746, 746, 810A, 810, 810, 810A, 810B, 810B, 850, 850, 856A, 856, 8 (...)	89, 89
Valbonne	CHEMIN DU VAL MARTIN	4, 90, 110, 210, 230, 282, 282C, 282B, 282A, 282D, 360	25, 29, 31, 33, 79, 101, 199, 275B, 275, 365B, 365, 365A, 401, 401B, 431, 437
Valbonne	DOMAINE DE VAL D'AZUR	TOUT	TOUT
Valbonne	DOMAINE DU COLLET COLLET DE DARBOUSSON	TOUT	TOUT
Valbonne	DOMAINE LE VAL DU CUBERTE	TOUT	TOUT
Valbonne	IMPASSE DE LA GIRAUDIÈRE	TOUT	TOUT
Valbonne	IMPASSE DE PIERREFEU	TOUT	TOUT
Valbonne	IMPASSE DES AZALEES	TOUT	TOUT
Valbonne	IMPASSE DES CAPUCINES	TOUT	TOUT
Valbonne	IMPASSE DES CHENES	TOUT	TOUT
Valbonne	IMPASSE DES FORSYTHIAS	TOUT	TOUT
Valbonne	IMPASSE DES GENEVRIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	IMPASSE DES HIBISCUS	TOUT	TOUT
Valbonne	IMPASSE DES MICOCOULIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	IMPASSE DU BAOU	TOUT	TOUT
Valbonne	LA PUADE	TOUT	TOUT
Valbonne	LE PLAN DE PARROU	TOUT	TOUT
Valbonne	PEYNIBLOU	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE DE LA VIGNASSE	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE DES ARCADES	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACETTE DES ANTHEMIS	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACETTE DES EGLANTIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACETTE DES GENEVRIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACETTE DES HIBISCUS	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE TTE DES PLAQUEMINIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	PTTE DES MICOCOULIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	ROUTE DE BIOT	TOUT	TOUT
Valbonne	ROUTE DE CANNES	TOUT	267, 313, 615, 667, 741B, 741, 741T, 821, 925, 925B, 925D, 925C, 1255, 1287, 1401, 1405, 1405B, 1437, 1489, 1513, 1541, 1605, 1615, 1647, 1647G, 1647F, 1647E, 1647D, 1647B, 1655, 1671, 1711, 1713, 1729, 1741, 1787, 1811, 5613
Valbonne	ROUTE DE GRASSE	TOUT	TOUT
Valbonne	ROUTE DE NICE	TOUT	TOUT
Valbonne	ROUTE DES MACARONS	TOUT	TOUT

Valbonne	ROUTE D'OPIO	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE ALEXIS JULIEN	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DE LA BRAGUE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DE LA FONTAINE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DE LA MAIRIE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DE LA PAROISSE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DE LA REPUBLIQUE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DE L'HOTEL DIEU	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DES ARCADES	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE D'OPIO	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DU COURS	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DU FG SAINT-ESPRIT	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DU FRENE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DU PONTIS	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DU PRESBYTERE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DU ROCHER	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE EMILE POURCEL	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE EUGENE GIRAUD	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE GAMBETTA	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE GRANDE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE JOSEPH BERMOND	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE SAINT-BERNADIN	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE SAINT BERNARDIN	TOUT	TOUT
Valbonne	TRAVERSE DE LA BAISSSE	TOUT	TOUT
Valbonne	TRAVERSE DES BOURELLES	TOUT	TOUT
Valbonne	TRAVERSE DES PARES	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DE LA BRAGUE	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES ACACIAS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES ALOES	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES ARBOUSIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES ARTHEMIS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES BOUGAINVILLIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES CAMPANULES	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES CAPUCINES	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES CYPRES	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES JARDINS D'EMILIE	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES JASMINES	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES LOBELIAS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES PALMIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES PASSIFLORES	TOUT	TOUT

Villeneuve - Loubet	ALLEE DES PINS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	AVENUE DES JARDINS DE CHARLOTTE	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	AVENUE VAL D'AZUR	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	PLACE DES CORONILLES	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	PLACE DES SANTONILLES	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	PLACE DES TAMARIS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	RUE DE BIZET	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	RUE CHOPIN	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	RUE DEBUSSY	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	RUE SAINT-SAENS	TOUT	TOUT

VALLAURIS

Secteur du collège public PABLO PICASSO

AVENUE DE L'HOPITAL – VALLAURIS

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Le Cannet	CHEMIN DES COLLINES	2200 304, 340, 360, 432, 440, 1880, 1936, 1948, 1974, 2000, 2056, 2146, 2200, 2260, 2266, 2300, 2380	2235
Le Cannet	VOIE JULIA		161, 395, 663, 723, 855T
Vallauris	ALLEE DE LA SOURCE	TOUT	TOUT
Vallauris	ALLEE DE L'ORIGAN	TOUT	TOUT
Vallauris	ALLEE DES ALBIZIAS	TOUT	TOUT
Vallauris	ALLEE DES CAROUBIERS	TOUT	TOUT
Vallauris	ALLEE DES CYPRES	TOUT	TOUT
Vallauris	ALLEE DES MELIAS	TOUT	TOUT
Vallauris	ALLEE DES MICOCOULIERS	TOUT	TOUT
Vallauris	ALLEE DES MYRTES	TOUT	TOUT
Vallauris	ALLEE DU SOUVENIR FRANÇAIS	TOUT	TOUT
Vallauris	ANCIEN CHEMIN D'ANTIBES	TOUT	TOUT
Vallauris	ANCIEN CHEMIN DE BIOT	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE AIME BERGER	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE BAPTISTE CEVOULE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE BLANCHI	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE CHALMETTE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE CLAIR SOLEIL	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE CLEMENT MASSIER	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE BELGIQUE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE BERNIS	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE CANNES	TOUT	1, 1, 3, 3, 5, 5, 7, 7, 9, 9, 11, 11, 13, 13, 15, 15, 17, 17, 19, 19, 21, 21, 23, 23, 27, 27, 29, 29, 31, 31, 35BIS, 35, 35BIS, 35, 37BIS, 37BIS, 37, 37, 39A, 39, 39, 39A, 41A, 41, 41C, 41, 41C, 41A, 43A, 43, 43A, 43, 45, 45, 47, 47, 91, 91, 93, 93, 1219, (...)
Vallauris	AVENUE DE GRASSE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE LA CHEVRE D'OR	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE LA GABELLE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE LA GARE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE LA LIBERTE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE LA MER	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE LA PALMERAIE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE LA POSTE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE L'EST	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE L'HOPITAL	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DES CACTUS	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DES CHENES	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DES COURCETTES	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DES FRERES ROUSTAN	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DES JASMIN	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE VERDUN	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DU GENERAL FRANÇOIS TRESTOURNEL	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DU GOLFE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DU MARECHAL JUIN	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DU MIDI	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public PABLO PICASSO

Page 187 sur 202

Vallauris	AVENUE DU PEZOU	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DU STADE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DU TAPIS VERT	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE EDITH JOSEPH	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE GEORGES POMPIDOU	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE GRANET	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE HENRI BARBUSSE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE HENRI POURTALET	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE HONORE CAMOS	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE JAUBERT	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE JEAN GARINO	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE JEAN GERBINO	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE JEAN MOULIN	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE JEROME MASSIER	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE JULIETTE ADAM	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE MARECHAL FOCH	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE PABLO PICASSO	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE PAUL DERIGON	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE PIERRE SEMARD	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE SAINT-HONORAT	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE SOLE MIO	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE SQUARE DU VAL D'OR	TOUT	TOUT
Vallauris	BOULEVARD DE LA BATTERIE	TOUT	TOUT
Vallauris	BOULEVARD DE L'AUBE	TOUT	TOUT
Vallauris	BOULEVARD DES 2 VALLONS	TOUT	TOUT
Vallauris	BOULEVARD DES GLAIEULS	TOUT	TOUT
Vallauris	BOULEVARD DES HORIZONS	TOUT	TOUT
Vallauris	BOULEVARD DU CAP	TOUT	TOUT
Vallauris	BOULEVARD DU LOUP	TOUT	TOUT
Vallauris	BOULEVARD GRAND DU SUPER CANNES	TOUT	TOUT
Vallauris	BOULEVARD JACQUES UGO	TOUT	TOUT
Vallauris	BOULEVARD LUCIEN GRANDJEAN	TOUT	TOUT
Vallauris	BOULEVARD SAINT-ANTOINE	TOUT	43, 43, 103, 103, 135, 135, 159, 159, 179, 179, 217, 217, 281, 281, 289, 289, 301, 301, 341, 341, 349, 349, 385A, 385, 385, 385A, 411, 411, 465, 465, 515, 515
Vallauris	BOULEVARD SAINTE-MARGUERITE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN CHARLES GROS	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN D'ARMENONVILLE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE BIOT	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA CALIFORNIE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA CHAPELLE SAINT-ANTOINE	26, 26, 9002, 9002	77, 77, 111, 111, 137, 137, 9005, 9005
Vallauris	CHEMIN DE LA COLLINE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA FERRATONE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA GABELLE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA GABELLE PROLONGEE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA GLACIERE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA MIGNONETTE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA PERROTINE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA PETITE VITESSE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA PIERRE DU DIABLE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA RAMPE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA SIAGNE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE L'AUBE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA ZAINE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LEOUSE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE NORETTE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE RIQUEBONNE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES 3 MOULINS	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE SAINT-BERNARD	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES BAS BRUSQUETS	246A, 246B, 246C, 246D, 246E, 246F, 246H, 246I, 246K, 246L, 246M	
Vallauris	CHEMIN DES BRUSQUETS	26, 44	159D, 159B, 159F, 159C,

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public PABLO PICASSO

Page 188 sur 202

			283A
Vallauris	CHEMIN DES CLOS	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES COMBES	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES COURCETTES	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES DARBOUSSIERES	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES ENCOURDOULES	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES FUMADES	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES GLAÏEULS	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES IMPINIERS	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES MAURUCHES SUPERIEURES	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES PERTUADES	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES POTIERS	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES TUILIERES	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DU CANNET	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DU DEVENS	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DU FONT DE CINE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DU FOURNAS	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DU GAZ	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DU PUISSANTON	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DU RETENAOU	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DU SEMINAIRE		11
Vallauris	CHEMIN LINTIER	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN NOTRE-DAME	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN SAINT BERNARD	TOUT	TOUT
Vallauris	DOMAINE DE RIQUEBONNE	TOUT	TOUT
Vallauris	DOMAINE DES DARBOUSSIERES	TOUT	TOUT
Vallauris	DOMAINE DES TUILIERES	TOUT	TOUT
Vallauris	FONT DES HORTS	TOUT	TOUT
Vallauris	HAMEAU DU FOURNAS	TOUT	TOUT
Vallauris	HLM LA ZAINE	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE ALEXANDRE LOUCE	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE ALLEGRE	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE BEAU SOLEIL	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE BRUNA	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE CLAIR SOLEIL	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE DEL SOL	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE DES POTIERS	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE DES TOURS	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE DU CABANON	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE DU CHAMPS	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE DU MOULIN	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE LINTIER	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE LOUIS SALVATORE	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE MASSIER	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE SAINT-CLAUDE	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE TORCAT	TOUT	TOUT
Vallauris	LA CHEVRE D'OR	TOUT	TOUT
Vallauris	LA FERRATONE	TOUT	TOUT
Vallauris	LA MER	TOUT	TOUT
Vallauris	LAUVERT	TOUT	TOUT
Vallauris	LE DEVENS	TOUT	TOUT
Vallauris	LE MAS DE COURCETTES	TOUT	TOUT
Vallauris	LE PLAN	TOUT	TOUT
Vallauris	LES DARBOUSSIERES	TOUT	TOUT
Vallauris	LES ENCOURDOULES	TOUT	TOUT
Vallauris	LES FAUVETTES	TOUT	TOUT
Vallauris	LES IMPINIERS	TOUT	TOUT
Vallauris	LES MOULINS	TOUT	TOUT
Vallauris	LES SAMBOURES	TOUT	TOUT
Vallauris	MAIRIE ANNEXE DE VALLAURIS GOLFE JUAN	TOUT	TOUT
Vallauris	MONTEE DES IMPINIERS	TOUT	TOUT
Vallauris	MONTEE DES ISSARDS	TOUT	TOUT
Vallauris	MONTEE DES MAURUCHES	TOUT	TOUT
Vallauris	MONTEE DES MAURUCHES SUPERIEUR	TOUT	TOUT
Vallauris	MONTEE DES PERTUADES	TOUT	TOUT
Vallauris	MONTEE DE SUBREVILLE	TOUT	TOUT
Vallauris	MONTEE SAINTE-ANNE	TOUT	TOUT

Vallauris	PASSAGE DU CHAMP	TOUT	TOUT
Vallauris	PLACE DE LA DOUANE	TOUT	TOUT
Vallauris	PLACE DE LA LIBERATION DU 24 AOÛT 1944	TOUT	TOUT
Vallauris	PLACE DU PIOLET	TOUT	TOUT
Vallauris	PLACE JULES LISNARD	TOUT	TOUT
Vallauris	PLACE MARIE LOUISE GACHON	TOUT	TOUT
Vallauris	PLACE SAINT ROCH	TOUT	TOUT
Vallauris	PLACETTE SAINT-JOSEPH	TOUT	TOUT
Vallauris	PORT CAMILLE RAYON	TOUT	TOUT
Vallauris	RES DU VAL D'OR	TOUT	TOUT
Vallauris	RESIDENCE LES PINS	TOUT	TOUT
Vallauris	RESIDENCE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Vallauris	ROUTE DE CANNES	TOUT	TOUT
Vallauris	ROUTE DE GRASSE	TOUT	TOUT
Vallauris	ROUTE DE VALLAURIS	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE ALEXANDRE LOUCE	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE AMBROSIO	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE CHABRIER	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE CLEMENT BEL	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE DE LA FONTAINE	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE DE LA RESSENCE	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE DES GRANDS HORTS	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE DES PECHEURS	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE DES PETITS HORTS	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE DES TOURS	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE DU DOCTEUR SENES	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE DU FOUR	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE DU PLAN	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE EDOUARD SARTORIO	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE ETIENNE LIEUTAUD	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE FRANÇOIS BLANC	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE FRANÇOIS DONNET	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE FRANÇOIS GIRARD	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE GAMBETTA	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE HAUTE	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE HENRI LAHUPPE	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE HIPPOLYTE AUSSEL	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE HOCHE	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE LASCARIS	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE LATY	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE LENTA PITTARI	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE MARCEL ELMO	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE MIREILLE ET HECTOR ACROME	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE REY	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE SAINT-JOSEPH	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE SICARD	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE SOLFERINO	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE SUBREVILLE	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE SUZANNE ET GEORGES RAMIE	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE VINCENT	TOUT	TOUT
Vallauris	SAINT-BERNARD	TOUT	TOUT
Vallauris	SPACE ANTIPOLIS	TOUT	TOUT
Vallauris	SQUARE JEAN GARINO	TOUT	TOUT
Vallauris	TRAVERSE DES IMPINIERS	TOUT	TOUT
Vallauris	TRAVERSE DU CHAMP	TOUT	TOUT
Vallauris	TRAVERSE FRANÇOIS BLANC	TOUT	TOUT
Vallauris	TRAVERSE LOUIS CHABRIER	TOUT	TOUT
Vallauris	VIEILLE ROUTE DE CANNES	TOUT	TOUT
Vallauris	VIEILLE ROUTE DE VALLAURIS	TOUT	TOUT
Vallauris	VIEUX CHEMIN DU RETENAOU	TOUT	TOUT
Vallauris	VOIE JULIA	1398, 1398, 1398, 1466, 1466, 1466, 1492, 1492, 1492	13, 13BIS, 13, 13BIS, 13, 13BIS, 55, 55, 55, 99, 99, 99, 175, 175, 175, 205, 205, 205, 239, 239, 239, 263, 263, 263, 319, 319, 319, 341, 341, 341, 371, 371, 371, 435, 435, 435, 441, 441, 441, 481, 481, 481,

507, 507A, 507B, 507, 507A,
507, 507B, 507B, 507A (...)

VENCE

Secteur du collège public LA SINE

214 CHEMIN DE LA SINE – VENCE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Bézaudun-les-Alpes	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Coursegoules	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Tourrettes-sur-Loup	CAMASSADE EST	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CANORGUES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE FON LUEGNE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE LA BAUME	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE LA CHAPELLE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE LA COLLE DU MOULIN	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE LA COMBE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE LA FERRAGE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE LA VALIERE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE LA VALLIERE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE L'HERMAS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE L'ILE CROI	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE PIE MAGNAOU	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE PIERASCAS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE RONDE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE SAINT-ARNOUX	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE SAINT-MARTIN	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES BERGUIERES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES CADENASSES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES CHENES VERTS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES CLAUS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES COURMETTES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES GENETS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES GOURS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES HORTS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES OLIVIERES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES VERGERS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES VIGNES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES VIGNONS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES VIOLETTES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES VIRETTES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DU BAOU	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DU CASSAN	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DU FOURNAS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DU MOULIN A FARINE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DU PETAREOU	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DU PICARROU	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DU ROUMEGUIER	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DU TUF	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DU VILLARS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	COUR DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	DOMAINE DE L'AURORE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	GRANDE RUE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DE CAMASSADE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DE LA GRAND-RUE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DE LA PLANTADE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DE L'HOPITAL	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DE L'HORIZON	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DE PLAN BUISSON	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DES BERGUIERES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DES CANORGUES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DES JARDINS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DU COUSTA	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public LA SINE

Page 192 sur 202

Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DU PICARROU	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DU ROUCASSET	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DU VIEUX VILLAGE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LA BASTIDE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LA CABANE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LA CARENO	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LA COLLE DU MOULIN	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LA COMBE DE NOTRE DAME	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LA COMBE DES BERGUIERES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LA COMBE DU RAY	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LA GRETTE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LA MAGDELEINE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LA PLANTADE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	L ARENIER	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LE CLAPIER	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LE COURTIL	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LE JAS NEUF	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LE LAURON	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LE PASQUIER	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LE PRE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LE ROUREOU	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES BERGUIERES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES COSTES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES LEGOIRES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES MOULIERES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES QUEINIERES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES VALETTES DU LOUP	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES VALLETTES DE CLARE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES VALLETTES DE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES VALLETTES SUD	6052	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES VERGERS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES VERGERS SUD	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES VIGNONS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES VIRETTES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	L'HERMAS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	L ILE CROI	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	NOTRE DAME	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PICARROU	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PIE LOMBARD	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PLACE DE LA FONTAINE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PLACE DE LA LIBERATION	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PLACE DE LA MADELEINE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PLACE MAXIMIN ESCALIER	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PLACE SAINT JEAN	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PLAN BOUISSON	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PLAN BOUISSON NORD	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PLAN RASCAS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PLT DE CANORGUES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PLT DE LA MAGDELEINE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE CAMASSADE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE GRASSE	2, 4, 6, 6BIS, 28, 144, 394, 484B, 484, 484A, 664, 700, 864, 1146, 1466, 1492, 1626, 1646, 1724, 1766, 1944, 3836, 4048, 4056, 4062, 4414, 4426, 4564, 4564B, 5846, 6136, 6322, 6332, 6434	5, 7A, 9, 11, 17, 69, 147, 241, 887, 1325, 1351, 1475, 1679, 1785, 1869, 1975, 2111, 2159, 2247, 2321, 2395, 3931, 3931B, 4591, 5079, 5595, 5599, 6083, 6179, 6375, 6401, 6477, 6505, 9001F
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE LA CHAPELLE DE LA MADELEINE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE LA COLLE		6519
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE LA MADELEINE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE L'ANCIENNE GARE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE LA PAUVETTA	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE PASCARESSA	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE PIE-LOMBARD	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE PLAN BUISSON	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE PROVENCE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE SAINT-JEAN	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DES CABANES	TOUT	TOUT

Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DES CANORGUES	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DES COSTES	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DES QUEINIÈRES	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DES VIRETTES	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE VENCE	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DU CAIRE	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DU PRE NEUF	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DU STADE	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE COUSTASSES	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DE LA BOURGADE	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DES ANCIENS COMBATTANTS	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DES MOULINS	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DES PARTERRES	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DES PLATANES	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DU BREC	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DU CHATEAU	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DU COURTIL	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DU FRENE	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DU MOUNGE	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DU PAS ESCAS	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DU PORTAIL NEUF	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DU SOLEILLAS	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	SAINTE ARNOUX	6020	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	TRAVERSE DE LA FONTAINE	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	TRAVERSE DES QUEINIÈRES	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	TRAVERSE DU PETAREOU	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	VIEILLE ROUTE GRASSE-VENCE	54, 1210, 1224, 1436, 1492, 4054, 5606	1005B, 1005, 1055, 1209, 1245A, 1245, 1333, 1389, 1549, 1551, 1605, 1651, 1735, 1785, 5601, 5847, 9001F	
Vence	ALLEE BELLEVUE	TOUT	TOUT	
Vence	ALLEE DE SAINTE-ANNE	TOUT	TOUT	
Vence	ALLEE DES CERISIERS	TOUT	TOUT	
Vence	ALLEE DES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT	
Vence	ALLEE DES LUCIOLES	TOUT	TOUT	
Vence	ALLEE DES PINS	TOUT	TOUT	
Vence	ALLEE DU BOIS	TOUT	TOUT	
Vence	ALLEE DU PARC	TOUT	TOUT	
Vence	ALLEE REINE JEANNE	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE ALPHONSE TOREILLE	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE COLONEL MEYERE	14, 20, 24, 26, 28, 32, 34, 36, 38, 44, 50, 58, 60, 64, 68, 72, 74, 78, 82, 88, 100, 134, 200, 214, 228, 260, 264, 294, 316B, 316A, 316, 348, 372, 390, 390A, 390B, 404, 446, 472, 504, 514B, 514, 528, 558B, 558, 558C, 558D, 9992	TOUT	
Vence	AVENUE DE LA RESISTANCE	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE DE PROVENCE	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE DES ALLIES	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE DES CHENES	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE DES GENETS	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE DES ORANGERS	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE DES PINS	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE DES POILUS	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE DES TEMPLIERS	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE DU MARECHAL JOFFRE	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE ELISE	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE EMILE HUGUES	134, 164, 236, 288, 490, 552, 560, 576, 604, 618, 668, 688, 840BIS	67, 69, 135, 209, 217, 239BIS, 239, 255, 255A, 539, 669, 9993	
Vence	AVENUE FOCH	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE GENERAL LECLERC	TOUT	TOUT	

Vence	AVENUE HENRI GIRAUD	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE HENRI ISNARD	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE HENRI MATISSE	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE HENRI RAMBERT	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE HUMBERT RICOLFI	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE JOSEPH BOUGEAREL	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE MARCELLIN MAUREL	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE MARIE ANTOINETTE	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE RHIN ET DANUBE	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE VICTOR TUBY	TOUT	TOUT
Vence	BOULEVARD DE LA REINE JEANNE	TOUT	TOUT
Vence	BOULEVARD DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	TOUT	TOUT
Vence	BOULEVARD EMMANUEL MAUREL	TOUT	TOUT
Vence	BOULEVARD JEAN MAUREL	TOUT	TOUT
Vence	BOULEVARD JEAN MAUREL INFERIEUR	TOUT	TOUT
Vence	BOULEVARD JEAN MAUREL SUPERIEUR	TOUT	TOUT
Vence	BOULEVARD JOSEPH RICORD	TOUT	TOUT
Vence	BOULEVARD PAUL ANDRE	TOUT	TOUT
Vence	BRETELLE DU COLLET	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN BARTOLI	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN CELESTIN FREINET	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN CLAIREFONTAINE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE FONT ANTIQUE		365
Vence	CHEMIN DE FONZERI	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE LA BILLOIRE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE LA BONDE LONGUE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE L'ADRECH	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE LA FONTETTE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE LA GAUDE	34, 50, 84, 88BIS, 88, 138, 220, 242, 246, 258BIS, 258, 272	123, 125, 147, 151, 181, 213, 213A, 219, 269
Vence	CHEMIN DE LA PLUS HAUTE SINE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE LA SINE	214, 306, 364, 396, 566, 574, 592, 668, 776, 802, 812, 846A, 846B, 846, 880, 888, 984, 1000, 1064, 1066, 1084, 1106, 1156, 1260, 1262, 1330, 1440, 2184, 2358, 2386, 2500, 2554, 2606	43, 113, 143, 179, 215, 301, 305, 413, 439A, 439, 457, 463, 579, 623, 669, 719, 771, 819B, 819, 851, 865, 885, 915, 929, 969, 1035, 1069, 1131, 1167, 2353, 2493, 2579, 2677, 2711, 2731
Vence	CHEMIN DE LA SOURCE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE L'ORMEE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE ROLAND	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE SAINTE-COLOMBE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES ANCIENS COMBATTANTS EN AFN	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES ASPRAS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES BEAUMETTES	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES BOUSCATIERS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES CADES	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES CAMBRENIERS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES CAROUBIERS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES CASTAGNIERS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES CHENES VERTS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES COLLES	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES CYSTES	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES ECOLIERS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES FOURCHES	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES LENTISQUES	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES MEILLIERES EST	TOUT	63, 73BIS, 73, 93, 125, 235, 255
Vence	CHEMIN DES MEILLIERES OUEST	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES MESSUGUES	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES PANORAMAS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES PLANTIERS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES QUATRE-VENTS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES ROURES	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES SALLES	TOUT	1, 19, 153, 269, 351, 487, 583, 583A, 659A, 659, 755, 763, 1405, 1461, 1511, 1519,

			1521, 1543, 1581, 1611, 1669, 1761
Vence	CHEMIN DES TENNIS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE VOLLONGUES	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE VOSGELADE	1028, 1330, 1336	1071, 1077, 1087, 1143, 1207, 1207A, 1207L, 1209, 1211, 1211A, 1319, 1327, 1333, 1455, 9011
Vence	CHEMIN DU BAOU DES BLANCS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU BAOU DES NOIRS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU BARIC	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU CALVAIRE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU CAMP	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU CAMPIOU	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU CLAOUX	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU CLAOUX INFERIEUR	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU CLAOUX SUPERIEUR	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU COLLET	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU COULERET	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU FORT CARRE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU MEOU	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU PIOULIER	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU POUTAOUCH	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU POUTAOUCHOUN/CHEMIN DU POUTAOUTCHOUN	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU RIOU	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU SIEGE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU TAOURE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU VALLON NOTRE-DAME	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN SAINT-CLAUDE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN SAINT-DONAT	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN SAINTE-ANNE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN SAINT-MARTIN	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN SAINT-PIERRE	TOUT	TOUT
Vence	DESCENTE DES MOULINS	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE ANTONY MARS	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE BAGATELLE	30	29
Vence	IMPASSE CARNOT	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE CLOS DE LAURE	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE DE LA ROUETTE	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE DES ALLIES	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE DES CAMBRENIERS	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE DES QUATRE-VENTS	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE DES TENNIS	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE DU CIMETIERE VIEUX	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE DU GRAND FOUR	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE DU GRAND JARDIN	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE DU PETIT FOUR	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE HENRI ISNARD	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE MARCELLIN MAUREL	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE SAINT-LAMBERT	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE SAINT-MICHEL	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE SAINT-VERAN	TOUT	TOUT
Vence	PASSAGE CAHOURS	TOUT	TOUT
Vence	PASSAGE DES PORTIQUES	TOUT	TOUT
Vence	PLACE ANTONY MARS	TOUT	TOUT
Vence	PLACE CLEMENCEAU	TOUT	TOUT
Vence	PLACE DE LA ROUETTE	TOUT	TOUT
Vence	PLACE DE L'EVECHE	TOUT	TOUT
Vence	PLACE DU FRENE	TOUT	TOUT
Vence	PLACE DU GRAND JARDIN	TOUT	TOUT
Vence	PLACE DU PEYRA	TOUT	TOUT
Vence	PLACE GODEAU	TOUT	TOUT
Vence	PLACE MARC CHAGALL	TOUT	TOUT
Vence	PLACE SURIAN	TOUT	TOUT
Vence	PLACE VIEILLE	TOUT	TOUT
Vence	PROMENADE JOSEPH RICO	TOUT	TOUT

Vence	ROUTE DE CAGNES	90, 106, 178, 226, 246, 276A, 276, 314, 470, 526, 528, 674	5, 15, 29, 37, 45, 99, 121, 147, 149, 173, 205, 205B, 247, 275, 347, 369, 403, 409, 457, 465, 471, 517, 539, 901
Vence	ROUTE DE COURSEGOULES	TOUT	TOUT
Vence	ROUTE DE GRASSE	TOUT	TOUT
Vence	ROUTE DE SAINT-JEANNET	TOUT	TOUT
Vence	ROUTE DE SAINT-PAUL	146, 9962	11
Vence	ROUTE DES TERMES	TOUT	TOUT
Vence	RUE ALSACE LORRAINE	TOUT	TOUT
Vence	RUE CLOS DE LAURE	TOUT	TOUT
Vence	RUE DE LA CABRAIRE	TOUT	TOUT
Vence	RUE DE LA COSTE	TOUT	TOUT
Vence	RUE DE LA PAIX	TOUT	TOUT
Vence	RUE DE LA PLACE VIEILLE	TOUT	TOUT
Vence	RUE DE L'EVECHE	TOUT	TOUT
Vence	RUE DE L'HOTEL DE VILLE	TOUT	TOUT
Vence	RUE DE OUAHIGOUYA	TOUT	TOUT
Vence	RUE DES ARCS	TOUT	TOUT
Vence	RUE DES BARRICADES	TOUT	TOUT
Vence	RUE DES HUGUENOTS	TOUT	TOUT
Vence	RUE DES PORTIQUES	TOUT	TOUT
Vence	RUE DE STAMFORD	TOUT	TOUT
Vence	RUE DU 8 MAI 1945	TOUT	TOUT
Vence	RUE DU DOCTEUR BINET	TOUT	TOUT
Vence	RUE DU MARCHÉ	TOUT	TOUT
Vence	RUE DU PAVILLON	TOUT	TOUT
Vence	RUE DU PEYRA	TOUT	TOUT
Vence	RUE DU PORTAIL LEVIS	TOUT	TOUT
Vence	RUE DU SEMINAIRE	TOUT	TOUT
Vence	RUE FONTAINE VIEILLE	TOUT	TOUT
Vence	RUE GAMBETTA	TOUT	TOUT
Vence	RUE GAMBETTA PROLONGEE	TOUT	TOUT
Vence	RUE LOUIS FUNEL	TOUT	TOUT
Vence	RUE MASSENA	TOUT	TOUT
Vence	RUE PISANI	TOUT	TOUT
Vence	RUE SAINTE-ELISABETH	TOUT	TOUT
Vence	RUE SAINTE-LUCE	TOUT	TOUT
Vence	RUE SAINT-JULIEN	TOUT	TOUT
Vence	RUE SAINT-LAMBERT	TOUT	TOUT
Vence	RUE SAINT-MICHEL	TOUT	TOUT
Vence	RUE SAINT-VERAN	TOUT	TOUT
Vence	TRAVERSE DES MOULINS	TOUT	TOUT
Vence	TRAVERSE DES PINS	TOUT	TOUT

VILLENEUVE LOUBET

Secteur du collège public ROMEE DE VILLENEUVE

ALLEE RENE CASSIN – VILLENEUVE LOUBET

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Biot	CHEMIN DES PRES	668	685
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE L'ABREUVOIR	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES FERRAYONES	TOUT	9001, 9003
Villeneuve-Loubet	ALLEE COMTESSE ELISABETH DE VANSSAY	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA BOYERE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA BRAGUE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA CAGNES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA CALLIERE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA COLLE LONGUE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE L'ADOUX	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA FENOILLERE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA GARDETTE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA GARDIOLE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE L'ALCANAL	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA LOUBIERE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE L'AMIRADOU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA PIERRE A TAMBOUR	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA PINEDE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA PLAGES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA SIAGNE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA TINEE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA TOURAQUE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA TOUR DE LA MADONE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE L'ESTERON	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE L'OPIO	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES 4 CHEMINS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES ALOUETTES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES BASTIDES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES BAUX	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES BUGADIERES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES CEDRES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES CLEMATIES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES CONDAMINES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES COURDOULES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES COURTILS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES CYGNES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES FLEURS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES GOUORGUES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES MESANGES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES MYOSOTIS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES NIDS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES ORMES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES PEUPLIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES PIVERTS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES RAMIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES ROMARINS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES SOULIERES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES TOMALINES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES VERDIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU BAOU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU BARUTEL	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU BOIS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU BRESQUE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU CALERNET	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU CLANS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU CLOTEIROL	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public ROMEE DE VILLENEUVE

Page 198 sur 202

Villeneuve-Loubet	ALLEE DU COULET	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU CREST	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU CROS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU JAS MADAME	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU MARDARIC	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU PARC	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU PEILLON	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU PIOL	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU PONSON	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU PUGET	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU PUY	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU RAY	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU RIOU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU SINODON	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU SUQUET	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU TERME BLANC	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU TOURET	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU TRECOU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU VAR	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU VILLARET	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE RENE CASSIN	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE SAINT-ANDRIEU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AMIRAL	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE ANITA CONTI	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE ANTONY FABRE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE BEL AIR	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE BEL-AIR	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE CIREUIL	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE LA BATTERIE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE LA BERMONE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE LA COLLE		25, 29, 29A, 29B, 129, 369C, 527C, 579, 753A, 827
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE LA COLLINE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE LA GRANGE RIMADE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE LA LIBERATION	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE LA LIBERTE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE LA MER	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE LA PETITE BERMONE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE L'EGLISE SAINT-CHRISTOPHE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE L'ILE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE PROVENCE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DES ACACIAS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DES BAUMETTES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DES CAVALIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DES FERRAYONNES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DES HAUTS DE VAUGRENIER	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DES MAURETTES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DES PLANS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DES RIVES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DES SOURCES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE VAUGRENIER	690, 690, 760C, 760B, 760, 760B, 760C, 760, 820, 820, 822M, 822L, 822K, 822J, 822I, 822H, 822G, 822F, 822E, 822D, 822C, 822B, 822A, 822, 822S, 822V, 822U, 822T, 822S, 822R, 822Q, 822P, 822O, 822N, 822N, 822O, 822P, 822Q, 822R, 822T, 822V, 822U, 822, 822A, (...)	947, 947, 1059, 1059, 1151, 1151, 1191, 1191, 1219, 1219, 1227, 1227, 1253, 1253, 1301, 1301, 1303, 1303, 1305, 1305, 1307, 1307, 1333, 1333, 1335, 1335, 1337, 1337, 1339, 1339, 1341, 1341, 1345, 1345, 1355, 1355, 9001, 9001, 9455, 9455
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU BOSQUET	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU CASTEL	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU CLOS	TOUT	TOUT

Villeneuve-Loubet	AVENUE DU COMMERCE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU DOCTEUR JULIEN LEFEBVRE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU GENERAL JOUHAUD	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU LOGIS DE BONNEAU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU LOUBET	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU LOUP	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU MARECHAL JUIN	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU MARECHAL KOENIG	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU MARECHAL LECLERC	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE JACQUES CARTIER	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE JACQUES YVES COUSTEAU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE MAX CHAMINADAS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	BARONNET	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	BOULEVARD DES GROULES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	BOULEVARD ERIC TABARLY	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CALADE DU LAVOIR	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CD 41 BRETELLE AUTOROUTE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DE GAROUMIOU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DE L'ABREUVOIR	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DE LA CHAPELLE SAINT-ANDRIEU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DE LA CHENAIE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DE LA FOURCHE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DE SAINT-JULIEN	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DES CABOTS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DES ESSARTS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DES FABREGOURIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DES FERRAYONES		1
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DES FIGOURNAS	500B, 566, 610	57, 73C, 73A, 73, 231, 271, 291, 317, 319, 321, 383, 631
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DES HAUTES GINESTIERES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DES PALMIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DES PIERRES NOIRES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DES PRES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DU BAOU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DU CAP	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DU CORMIER	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DU MICOCOULIER	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DU PARC DE VAUGRENIER	100, 300, 350, 370, 430, 490, 540	
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DU PASSAGE DE BONNE HEURE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DU POUARTORI	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DU PUY	9900	9963
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DU VAL DE POMME	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN HORTICOLE DU LOUP	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CLOS DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	COMMODOR	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CORNICHE DES MAURETTES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CORNICHE DES ROCHES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CORNICHE NOTRE-DAME	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	DUCAL	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ESCALIER DE LA RAMPE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	FOUR SEASONS PARK	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	GALLION	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	HAMEAU DU SOLEIL	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	IMPASSE DE LA VOÛTE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	IMPASSE DE L'OLIVIER	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	IMPASSE DES CHENES	TOUT	TOUT

Villeneuve-Loubet	IMPASSE DES ECUREUILS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	IMPASSE DES MAURETTES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	IMPASSE DU LAC	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LA FENOUILLE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LA MER	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LA PETITE BERMONE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LE LOGIS DE BONNEAU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LE REDON	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES CALINES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES CAVALIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	L'ESCOURCHOUN	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES CYPRES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES ESSARTS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES FERRAYONNES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES GENETS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES HORTENSIAS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES LANTANAS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES LAURIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES LAVANDES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	L'ESPERES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES PIVOINES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES ROSIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES SPIREES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES TROENES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES VERONIQUES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LO CARRIERO	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	MARINA BAIE DES ANGES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	MONTEE DE LA CALADE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	MONTEE DE L'ADRET	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	MONTEE DES GINESTIERES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	MONTEE DES MAURETTES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	MONTEE DES ROCHES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	MONTEE DU BAOU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	MONTEE DU PONT SEBASTIEN	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	PLACE CARNOT	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	PLACE CHARLES DE GAULLE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	PLACE DE VERDUN	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	PLACE DU LAC	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	PROMENADE DU LAC	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RESIDENCE DU PARC ICARD	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RESIDENCE MONT D'AZUR	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RESIDENCE RIVIERA	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RESIDENCE WEEK END	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ROUTE DE GRASSE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ROUTE DEPARTEMENTALE 6007	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ROUTE DU BORD DE MER	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ROUTE NATIONALE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE ARTHUR GIACOSA	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE AUGUSTE ESCOFFIER	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE BERLIOZ	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE CENTRALE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE DE LA CHAPELLE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE DE L'AVENUE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE DE L'HOTEL DE VILLE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE DES MESURES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE DES POILUS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE DES ROCHES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE DU 26 AOÛT 1944	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE DU COMMERCE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE DU LIEUTENANT ASQUIER	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE DU LIEUTENANT LAYET	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE NEUVE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE SAINT-BERNARDIN	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	SAINT-ANDRIEU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	SQUARE BERENGER	TOUT	TOUT

Villeneuve-Loubet	TRAVERSE MARIE-LOUISE ALLEGRE	TOUT	TOUT

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17924-DE-1-1

Date de télétransmission : 2 juillet 2020

Date de réception : 2 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 JUIN 2020

DELIBERATION N° 23

POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n°2016-209 du 26 février 2016 relatif à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;

Vu le schéma gérontologique départemental ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 8 février 2019 par l'assemblée départementale adoptant le plan départemental d'aide aux aidants, visant à leur apporter soutien, aide et réconfort dans leur vie de tous les jours ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par la commission permanente approuvant la mise en œuvre du programme coordonné 2020 de la conférence des financeurs de la perte d'autonomie ;

Considérant que la réunion plénière des membres de la Conférence des financeurs du 7 février 2020 a précisé les actions portées par les membres, celles liées au Plan départemental d'aide aux aidants ainsi que les opérations du Plan solidarité seniors et handicap liées à la crise sanitaire ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale présentant les grandes orientations pour 2020 de la politique d'aide aux personnes âgées ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale adoptant la Charte départementale de la laïcité et des valeurs républicaines ;

Vu le rapport de son président proposant :

- d'approuver le programme d'actions 2020 et les lauréats du 5ème appel à projets dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie ;

- d'autoriser la signature de conventions ou avenants concernant :

- * une étude pour la mise en œuvre d'un dispositif de recyclage des aides techniques ;
- * la formation des bénévoles du dispositif "Mon voisin 06 a du cœur" ;
- * le centre de professionnalisation des métiers d'aide à la personne ;
- * le Café des proches dans le cadre du Plan départemental d'aide aux aidants ;
- * l'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV) dans le cadre du plan seniors en actions ;

- l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour la mise en œuvre d'un dispositif de relayage sur le bassin Cannois dans le cadre du plan départemental d'aide aux aidants ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie :

- d'approuver la liste des lauréats du 5^{ème} appel à projets « Prévention, innovation autonomie » 2020, telle que validée par le comité de sélection, ainsi que le programme d'actions coordonnées dont les tableaux détaillés sont joints en annexe, pour un montant total de 2 734 429 € dont 883 762 € au titre de l'appel à projets ;

2°) Concernant la mise en place d'un système de réemploi des aides techniques :

- d'attribuer une aide départementale de 70 025 € à la Mutualité française Provence-Alpes-Côte d'Azur SSAM (services de soins et d'accompagnement mutualistes) pour la réalisation d'un diagnostic de territoire ayant pour objectif la création d'une « Greentech départementale » organisant le réemploi des aides techniques utiles aux personnes en situation de perte d'autonomie sur le territoire départemental ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention correspondante à intervenir avec la Mutualité française Provence-Alpes-Côte d'Azur SSAM (services de soins et d'accompagnement mutualistes) jusqu'au 1^{er} juin 2021, dont le projet est joint en annexe ;

3°) Concernant le dispositif « Mon voisin 06 a du cœur » :

- d'allouer au SIVOM Val de Banquière un montant maximum de 40 500 € pour la mise en œuvre de formations supplémentaires des bénévoles du dispositif jusqu'au 31 décembre 2020, soit 1 500 € par formation ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'avenant n°1 à la convention signée le 24 avril 2020 à intervenir avec le SIVOM Val de Banquière, dont le projet est joint en annexe ;

4°) Concernant le centre départemental de professionnalisation des métiers de l'aide à la personne :

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les avenants n°1 aux conventions signées le 24 avril 2020, à intervenir avec l'association Reflets et le SIVOM Val de Banquière prolongeant l'exécution desdites conventions jusqu'au 31 décembre 2020 et ajustant leurs objectifs ;

5°) Concernant le Plan départemental d'aide aux aidants :

Au titre de l'action « Café des proches » :

- d'attribuer une aide départementale de 5000 € à la Mutualité française Provence Alpes-Côte d'Azur pour la mise en œuvre de cette action visant à permettre aux aidants de travailler sur la gestion des émotions et la valorisation de soi via un temps de création collective sur la commune de Nice à compter de septembre 2020 ;

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention correspondante, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec le bénéficiaire susvisé jusqu'au 30 juin 2021 ;

Au titre de la mise en œuvre d'un dispositif de relaying sur le bassin cannois :

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention, dont le projet est joint en annexe jusqu'au 31 décembre 2021, à intervenir avec la SARL Enfidesia Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), pour son projet d'expérimentation de dérogations au droit du travail dans le cadre de la mise en œuvre de prestations de suppléance à domicile du proche aidant, étant précisé que :
 - ce projet a été retenu par la Direction générale de la cohésion sociale et permettra la mise en œuvre de 3 312 heures de relaying réalisées par 2 ETP sur le territoire du bassin Cannois ;
 - le Département participe à hauteur de 10 000 € ;

6°) Concernant le partenariat avec l'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV) dans le cadre du plan Seniors en action :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention adoptée par délibération prise le 3 février 2020 par la commission permanente, à intervenir avec l'ANCV, ayant pour objet d'augmenter le montant de son aide financière de 20€ attribuée au titre du programme « Seniors en vacances », pour les séjours se déroulant du 11 mai au 31 décembre 2020 exclusion faite de la période du 11 juillet au 21 août 2020 ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ledit avenant, dont le projet est joint en annexe ;

7°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 935, programme « Maintien à domicile » de la politique « Aide aux personnes âgées », du budget départemental.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

PROGRAMME D'ACTIONS COORDONNE 2020 CONFERENCE DES FINANCEURS : ACTIONS PORTEES PAR LES MEMBRES			
Intitulé de l'action	Porteur du projet	Montant prévisionnel (€)	Objectifs
Journée des seniors	CD 06	120 000	Prévention et promotion du bien vieillir par l'accès à l'information, l'expérimentation, l'accès aux droits
Expérimentation d'un dispositif visant à donner une seconde vie aux aides techniques	CD 06	70 025	Pour la première année et compte tenu du benchmark qui a été réalisé, le montant fleché servirait à réaliser un diagnostic de territoire et des acteurs en présence
Actions ciblées sur la prévention routière	CD 06	0	Report en 2021 - Etude en cours: sensibilisation via une pièce de théâtre ou des scénettes puis un forum proposant diverses activités dont un simulateur de conduite
Pièce de théâtre "Arnaques à la Carte"	CD06	35 000	Reprise automne 2020+ élargissement 2021 - Cette pièce de théâtre vise à mettre en garde les seniors contre les arnaques en tous genres. L'objectif est de sensibiliser, d'alerter nos seniors sur les différents types d'arnaques, et de répondre à leurs questions de façon interactive durant la représentation. Ce spectacle est constitué de 4 saynètes de 10 à 15 mn entrecoupées par des interventions animées par une personne qualifiée (un gendarme, un représentant d'association...) qui peut réagir et répondre aux questions du public. Ce spectacle lancé en octobre 2019 à Nice et Puget théniers avec un grand succès se déploie sur l'ensemble du territoire en 2020. 11 représentations prévues en 2020-2021
Financement animation du programme "seniors en action"	CD 06	600 000	Financement des actions collectives de bien-être et lien social réalisées dans le cadre du programme seniors en action : bals seniors, animation dans les EHPAD, chorale, théâtre seniors...
Forums bien vieillir itinérants	Mutualité française PACA	227 456	Promouvoir la prévention de la perte d'autonomie, informer le public sur l'ensemble des dispositifs dédiés. Favoriser les échanges avec les professionnels et les partenaires. Faciliter l'information, la prévention, le repérage par l'organisation de forums et d'ateliers avec les partenaires et les membres de la conférence.
Ateliers équilibre	Mutualité française PACA	51 684	Prévenir les risques liés au vieillissement et adopter des comportements favorables de santé
Ateliers mémoire	Mutualité française PACA	14 778	Lutter contre la perte d'autonomie en travaillant les fonctions cognitives
Ateliers "soin de soi estime de soi"	MF PACA	25 224	mise en œuvre de 5 ateliers visant à permettre aux seniors de prendre soin d'eux au quotidien, renforcer leur image et développer leur confiance en eux
Halte musicale	Mutualité française PACA	100 000	Favoriser le lien social, action collective au bénéfice des aidants et de leurs proches+ en EHPAD- 60 EHPAD et 20 établissements PH en 2020
Tablettes	CD	200 000	Mise à disposition aux 158 établissements d'hébergements (EHPA, PUV, EHPAD et USLD) et aux 21 Résidences autonomie d'au moins 2 tablettes par structures avec clés 4 G (pour un forfait de 6 mois et sans engagement et possibilité de mettre carte SIM).
Happy visio	CD	45 000	Convention sur 2 ans visant à financer la plate forme d'activités à distance happy visio
Parcours seniors	CPAM	9 000	Proposition de 2 types de parcours : - 6 parcours de 2 ateliers (préserver votre santé et « inclusion numérique » : à renommer et à travailler) - 6 parcours de 3 ateliers (préserver votre santé, le bon usage des médicaments, préserver votre dos) + 1 entretien téléphonique bilan personnalisé
Ingénierie	CD 06	40 000	Valorisation poste conférence des financeurs
Cycle bien vieillir	ASEPT	100 000	Prévention de la perte d'autonomie et promotion du bien vieillir
Sous total		1 638 167	
PROGRAMME D'ACTIONS COORDONNE 2020 CONFERENCE DES FINANCEURS : Mise en œuvre du Plan Départemental d'aide aux aidants			
Actions du PDAA dont la pièce de théâtre de lancement "Mathilde, Jacques et les autres"	CD06	65 000	Déploiement Cannes Grasse Menton en 2020 : Compagnie de théâtre+ communication autour de l'évènement + communication de mon voisin 06 a du cœur. Permettre aux aidants et à leurs proches de découvrir les différentes actions du plan départemental, d'échanger autour d'un temps de partage et de lien social, et de s'inscrire aux différentes activités proposées. Financement du café des proches.
"mon voisin 06 a du cœur" Formation des bénévoles	CD06	40 500	Formations des bénévoles sur l'ensemble des territoires concernés en 2020.
Financement d'une expérimentation de relayage portée par la plate forme de répit du Cannel "Enfidesia"	CD06	10 000	La plate forme de répit Tiers temps du Cannel portée par l'EHPAD "Dolce farniente", est lauréate d'un appel à projets de la DGCS pour une expérimentation de "relayage", permettant de déroger à certaines dispositions du droit du travail et faciliter le répit des aidants. Le Département souhaite apporter un soutien financier à cette action en faveur des aidants
Déploiement de la plate forme "mon voisin 06 a du cœur"	CD06	97 000	Appel à projets triennal doté de 100 000 € annuels (sous réserve de la notification annuelle des concours CNSA) visant à déployer une plateforme d'entraide et de mise en relation entre les aidants et les bénévoles qui souhaiteraient s'impliquer au service du lien social et de la solidarité et avec lesquels le département est en contact par le biais de dispositifs tels les actions d'animation.
Sous total		212 500	
PROGRAMME D'ACTIONS COORDONNE 2019 CONFERENCE DES FINANCEURS : APPEL A PROJETS "PREVENTION, INNOVATION, AUTONOMIE"			
Intitulé de l'action	Porteur du projet	Montant accordé (€) (montant maximum)	Objectifs
Appel à projets "prévention, innovation, autonomie"	CD 06	883 762	Faire émerger des actions innovantes de prévention
Total programme d'actions coordonné		2 734 429	

Liste des lauréats du 5e appel à projets "prévention, innovation, autonomie"

Nom du porteur	Nom de l'action	Descriptif	Territoire concerné	Montant
Apprendre Transmettre Partager	Tous Artistes	Introduction de l'Art et Culture pour lutter contre l'isolement et améliorer le quotidien des patients atteints de maladies invalidantes. Créer une solidarité intergénérationnelle et une mixité entre personnes valides et moins valides.	Vence /Mouans Sartoux/Vallauris/Antibes/Cannes	13 844 €
CCAS Grasse	Dispositif d'animation pour les séniors isolés à domicile	lutter contre la rupture du lien social / Développer des solidarités / Renforcer la veille et le maillage préventif auprès des séniors pour assurer le plus en amont possible la prise en charge des situations de fragilité.	Grasse	20 000 €
Association de Santé d'Éducation et de Prévention sur les Territoires (ASEPT)	Prévention de la perte d'autonomie et maintien du lien social	Intégration des séniors lors du passage à la retraite dans un parcours permettant de se projeter et organiser sa retraite dans le maintien du bien vieillir / maintien des fonctions cognitives / alimentation / prévenir l'isolement / sensibiliser et initier les séniors à la pratique du sport adapté/lutter contre la fracture numérique /prévenir les risques de chutes / sensibilisation aménagement habitat /geste 1ers secours.	Aspremont/Grasse/Vence/Mandelieu/Antibes/Mougins/Le Cannet/La Trinité/Nice/Cagnes Sur Mer/Roquesteron/Isola	60 000 €
CCAS Valbonne	Animation d'atelier Mémoire	ateliers mémoire hebdomadaires animés par une psychologue /ateliers qui visent à proposer des exercices appropriés et accessibles à tous / stimuler les zones du cerveau et certaines fonctions mentales (mémoire olfactive, auditive...)/ Maintenir les capacités cognitives/ lieu d'échange et de lien social	Territoire Valbonne	7 000 €
Aux Côtés des Aidants des Alpes Maritimes (ACDA 06)	A la rencontre de nos aidants	Sensibilise les aidants à l'intérêt et à la force du témoignage (sous forme d'interview, photos, séquences audio sous forme d'exposition)	6 médiathèques de la Vallée de la Roya : Fontan/Saorge/Breil-sur-Roya/Saint Dalmas/La Brigue/Tende	10 000 €
Seniors Connexion	L'informatique et la mémoire dans tous leurs états	2 actions proposées : informatique (3 groupes de cyber séniors : les Primo accédants , un niveau intermédiaire et un niveau avancé) et des ateliers mémoire	Plusieurs zones du Département en fonction des groupes	60 000 €
	actions groupées	avec Silver Fourchette	moyen et haut pays Niçois	
Chauffe Citron	Stimulation acidulée à base de culture générale	activité culturelle participative en séances collectives / Développement personnel et revalorisation de soi / stimulation cognitive par l'activité ludique.	Antibes/Vallauris/Biot/Valbonne/Saint Sauveur sur Tinée/Saint Laurent du Var	10 000 €

Toit en Tandem	Favoriser la cohabitation intergénérationnelle au cœur du parc social dans les Alpes Maritimes	Favoriser le lien et la cohabitation intergénérationnels avec Côte d'Azur Habitat en lien avec la fondation de Nice qui mène des actions en faveur des jeunes de - de 30 ans avec des locataires de + 60 ans. Le but est de rompre l'isolement des seniors et permettre à des jeunes d'accéder à un logement avec une contrepartie financière modérée. L'habitat partagé favorise le bien-être et le sentiment d'intégration à une vie sociale. Une formule solidaire peut être proposée aux seniors qui ne souhaitent pas de contrepartie financière	Bassin Niçois	10 000 €
SARL Tinée services informatiques	ateliers informatiques dans la Tinée	ateliers informatiques pour deux groupes : débutants et avancés.	5 communes de la Vallée : Saint-Etienne de Tinée, Clans, Isola, Saint-Sauveur et Valdeblore	28 461 €
Sport et Santé	la marche nordique pour la santé et sur les pas des grands maîtres	Lutte contre la sédentarité et pratique d'activité sportive régulière : séances de marche nordique pour les seniors. Allier marche nordique et culture	Villefranche sur mer, Beaulieu-sur-Mer, Gilette, Contes, l'Escarène, Nice, Valbonne, Saint-Martin-du-Var	24 000 €
Institut Musical pour la Pratique Amateur (I.M.P.A)	Pratique du chant choral par les seniors des AM	Accompagne les seniors au maintien de l'activité cérébrale et physique, travail de la mémoire, par la posture vocale, la respiration, l'écoute et le chant.	Territoire du département	16 500 €
Silver Fourchette : groupe SOS	Au menu de mon EHPAD	immersion dans les EHPAD au plus proche des professionnels, des résidents et de leurs familles (cas par cas). Besoin en alimentation des bénéficiaires + formation des professionnels	EHPAD	65 000 €
	Silver Fourchette à domicile	"Le Littoral Est sur un Plateau" Atelier Cuisine et Numérique avec conférence 2.0 en lien avec Seniors Connexion	Littoral Est	103 785 €
CCAS Antibes	bien vieillir en toute autonomie	Parcours global de prévention de la perte d'autonomie sur plusieurs thématiques. Poursuite et extension de l'action menée les années précédentes	Antibes, Biot Vallauris, Valbonne	38 150 €
La Bulle	Territoires Connectés	Création d'un parcours numérique par la valorisation du patrimoine de la commune par les habitants	Gilette	8 725 €
Siel Bleu	Projet de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement à une mobilité douce et active, pour des seniors à risque de chute (inclus dans un parcours de prévention au Centre de Prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco de Nice)	sensibiliser les seniors aux risques de chutes / améliorer les déplacements / Mobilité douce green deal / lutter contre la sédentarité en pratiquant une activité physique adaptée / dépistage auditif / sensibilisation à la malnutrition	Nice	5 788 €

Association ISI	Ressources Vençaises	L'activité jardinage est une activité sportive douce, accessible et de plein air. Conseils alimentaires et sur l'apport des plantes dans le bien-être. Déjeuners permettant des rencontres et des liens intergénérationnels.	Bassin Vençois	12 850 €
VITAE Sport Santé	Ateliers numériques	Former les seniors des Alpes-Maritimes à l'utilisation « d'outils numériques » au travers d'exercices pratiques / favoriser l'acquisition de bons comportements en traitant certaines thématiques du bien vieillir (sommeil, santé cognitive, alimentation, santé sociale, activité physique)	Ouest du Département	24 520 €
	Bien dans sa tête, bien dans son corps	Lutter contre les effets délétères liés au vieillissement. Les ateliers permettront d'améliorer la santé cognitive, physique, psychologique, sociale et améliorer la qualité de vie	Grasse/Rouret/Cipières/Saint Jeannet/Vence/La Gaude/Gattières/Le Tignet/Peimeynade/Bar sur Loup/Roquefort les Pins/Valbonne/Cannes/Le Cannet/Mougins/Antibes/Pégomas/Auribeau sur Siagne/Vallauris	24 884 €
MPVB	Prévention et amélioration de l'autonomie et de la santé par la méthode MPVB: "motricité, posture, voix, bien-être"	Ateliers collectifs de deux niveaux différents. Amélioration de la posture et du bien-être via la respiration, la voix, une chorale posturale ainsi que des ateliers sensoriels sur l'odorat et le goût et une représentation scénique finale. Le projet comprend également des sorties thématiques sur le chant en mouvement.	Carros, Mandelieu, Saint Auban, pays de Grasse, Cannes, la Brigue, Drap, Mouans Sartoux, Mougins, Saint -Vallier-de-Thiery, Vallauris, Vésubie (sur la journée des seniors forum)	98 910 €
SIVOM Val de Banquière	Sport Santé Séniors	promouvoir l'activité physique sport santé bien être et construire des parcours individualisés de reprise de l'activité	12 communes du SIVOM	32 500 €
CCAS MOUGINS	Santé et Culture pour les seniors à faibles ressources	Sorties culturelles et santé : randonnées, activité physique, train des pignes, parc Alpha, hippodrome Cagnes-sur-Mer / carnaval de Nice	Mougins	7 906 €
AZUR SPORT SANTE	Prévention Active Senior	Programme sport physique adapté pour lutter contre l'isolement et la perte de l'autonomie	Tinée/Roya/Sivom Val de Banquière (en lien avec le projet du Sivom)	30 000 €
PEP 06	Prévention de la perte d'autonomie des seniors par un dépistage global pour une prise en charge adaptée	Continuité de AAP 2019-2020 dépistage du risque de chute (tapis GAITRite, spinal mouse pour mobilité rachidienne), création d'activité physique adaptée dans les EHPAD, résidence autonomie et accueil de jour à Gattières. Participation aux forums bien vieillir, et journée des seniors.	Cagnes Sur Mer, Gattières, Mandelieu, Puget Théniers, Tourrettes, Levens, Tende la Brigue Saint Etienne de Tinée Saint Sauveur sur Tinée, Isola Clans, Beuil, Saint Martin Vésubie, Roquebillière, la Bollène, lantosque Belvédère	82 096 €

Commune de Saint-Martin Vésubie	Vésubi'Activ	Accompagner les séniors, en particulier les personnes atteintes de maladie chroniques (obésité, affection psychiatrique) résidant à domicile, vers la pratique d'une activité dans un cadre sécurisé / Promouvoir activité physique comme facteur de santé accessible	communes de la Vésubie et hameaux dépendants	10 200 €
GIP Cannes Bel Age	"A vos tablettes"	"A vos tablettes" : Lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme, éviter la solitude en gardant l'esprit ouvert sur le monde, entretenir la curiosité intellectuelle/poursuite de la stimulation des capacités afin d'intégrer en toute autonomie et maintenir la confiance en soi	Territoire de la CACPL	30 497 €
	"Mieux dans son corps"	"Mieux dans son corps" : Travailler sur son corps a un impact sur le bon vieillissement car les bénéficiaires ont un retentissement à plusieurs niveaux : biomécanique, psychique, relationnel, émotionnel / Lutte contre l'isolement et maintien du lien social	Cannes La Bocca (nord/centre/est)	4 473 €
517 APPSE (solimut)	Ateliers Mnésiques/prévention chutes ostéoporose/ateliers prise en main outils informatiques	contribuer au bien vieillir et maintenir l'autonomie : 3 axes : se nourrir l'esprit / être bien dans son corps / atelier thématique sur l'alimentation	Quartier Politique de la Ville Carros et Nice	9 674 €
Nice Mieux Être	Mieux être dans son âge	action collective : activité adaptée : capoeira, QI GONG, et formation automassage + reportage photo avec les participants pour estime de soi	NICE	14 000 €
ADAM	Bien vivre avec son âge	Projet accompagnement social culturel et sportif	Nice quartier les Moulins	10 000 €
Ensemble 2 générations	Développement du logement intergénérationnel	Mettre en place des binômes entre des seniors bénéficiant d'une chambre vide et des étudiants. Sécuriser les seniors par des procédures éprouvées par la fédération de l'association. Créer des foyers de vie partagée.	Nice Menton Sophia	10 000 €
TOTAL		-	-	883 762 €

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17424-DE-1-1
--

Date de télétransmission : 3 juillet 2020

Date de réception : 3 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française
—

COMMISSION PERMANENTE

—
Séance du 26 JUIN 2020
—

DELIBERATION N° 24

—
**ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET ASSIMILÉS -
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président présentant les demandes formulées par les associations d'anciens combattants et assimilés sollicitant l'octroi de subventions de fonctionnement au titre de l'année 2020 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'octroyer pour l'année 2020 un montant total de subventions de 99 380 € aux bénéficiaires figurant dans le tableau ci-après :

Association	Objet	Montant en €
Association des anciens combattants et victimes de guerre de Gilette et vallée de l'Estéron	Fonctionnement	600
Comité de Vence et des Balcons d'Azur de la société des membres de la légion d'honneur	Fonctionnement	500
Souvenir français Comité de Vence	Fonctionnement	1 500
Souvenir français Comité de Guillaumes	Fonctionnement	2 000
Association Saint Jeannoise des anciens combattants et victimes de guerre	Fonctionnement	1 000
Association des anciens combattants mutilés prisonniers et victimes de guerre du canton de Guillaumes	Fonctionnement	1 500
Union nationale des combattants Section de Saint-Martin-du-Var	Fonctionnement	1 500
Association des anciens combattants de Saint-Martin-Vésubie - Venanson - Valdeblore	Fonctionnement	1 500
Association des anciens combattants et résistants français d'origine arménienne	Fonctionnement	500
Anciens combattants du pays Grassois et amis	Fonctionnement	700
Union nationale des combattants soldats de France Canton de Menton - Roquebrune-Cap-Martin	Fonctionnement	700
Association d'entraide des veuves et orphelins de guerre Canton de Menton	Fonctionnement	580

Association des anciens combattants victimes de guerre harkis de Grasse et leurs amis	Fonctionnement	2 000
Association fraternelle des anciens combattants et victimes de guerre de la ville d'Antibes	Fonctionnement	550
Association des anciens combattants prisonniers de guerre, 39/45, T.O.E., combattants Algérie-Tunisie-Maroc, missions extérieures, autres conflits, veuves et victimes de guerre Section Menton Roquebrune-Cap-Martin	Fonctionnement	700
Association de marins et marins anciens combattants 06 des Pays de Lérins - VAE Bailleux Fernand	Fonctionnement	300
Fédération André Maginot des anciens combattants Section des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	1 000
Souvenir français Comité de Nice - Section Rhin & Danube	Fonctionnement	2 000
Association des combattants prisonniers de guerre et des combattants d'Algérie-Tunisie-Maroc-TOE et veuves des Alpes-Maritimes Section de la Tour / Roussillon	Fonctionnement	500
Comité du Mentonnais de la société des membres de la légion d'honneur	Fonctionnement	700
Association des anciens combattants victimes de guerre AFN et patriotes de Roquefort-les-Pins	Fonctionnement	500
Association nationale des anciens combattants et amis de la résistance Comité départemental des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	1 500
Association des officiers de réserve et honoraires du Mentonnais	Fonctionnement	600
Association nationale des officiers de réserve de l'armée de l'air Secteur 560 des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	450

Comité de mémoire des marins français morts à Mers el Kebir les 3-4-5-6 juillet 1940	Fonctionnement	4 000
Fédération nationale des combattants interalliés	Fonctionnement	700
Amicale des porte-drapeaux de Cannes et environs	Fonctionnement	1 100
Souvenir français Comité de Villefranche-sur-Mer – Saint-Jean-Cap-Ferrat - Beaulieu-sur-Mer	Actions des passeurs de mémoire	550
Association des membres de la légion d'honneur décorés au péril de leur vie Section de Cannes et environs	Fonctionnement	700
Association départementale des combattants, prisonniers de guerre, combattants d'Algérie-Tunisie-Maroc, T.O.E., missions extérieures, autres conflits, veuves et victimes de guerre des Alpes-Maritimes	Acquisition de deux drapeaux et fonctionnement	1 500
Les américains et la 6ème flotte à Villefranche-sur-Mer	Fonctionnement	3 000
Le Souvenir français Comité des Baïles du Loup	Fonctionnement	1 000
Association des marins et marins anciens combattants de Grasse	Livre "Mémoire des marins à Grasse"	600
Association nationale des sous-officiers de réserve de l'armée de l'air	Fonctionnement	500
Association des déportés, internés résistants et patriotes des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	1 900
Association Edelweiss - Armée des Alpes	Fonctionnement	2 500
Fédération nationale des déportés, internés résistants et patriotes des Alpes-Maritimes Section de Menton	Fonctionnement	700

Amicale des marins et marins anciens combattants du Mentonnais	Fonctionnement	600
Association des anciens combattants franco-américains	Fonctionnement	300
Association Mémorial de Notre Dame d'Afrique	Restauration et entretien de la Statue	3 000
Union nationale des combattants Section Beaulieu-sur-Mer - Saint Jean-Cap-Ferrat	Fonctionnement	550
Association départementale des fils des morts pour la France « les fils des tués" Section de Nice	Fonctionnement	1 800
Association des déportés, internés, résistants et patriotes des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	1 900
Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre Comité des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	1 700
Amicale des troupes de marine et Outre-Mer 06	Fonctionnement	500
Amicale des porte-drapeaux des Alpes-Maritimes et de Monaco	Fonctionnement	1 500
Amicale biotoise des anciens combattants victimes et prisonniers de guerre	Fonctionnement	500
Association des combattants prisonniers de guerre et des combattants Algérie-Tunisie-Maroc OPEX TOE et veuves des Alpes-Maritimes Section de Contes	Fonctionnement	700
Souvenir français Comité de Contes	Fonctionnement	700
Union nationale des parachutistes de Cannes et environs	Fonctionnement	300

Fondation de la France libre des Alpes-Maritimes	75ème anniversaire combats de l'Authion	650
Fédération nationale des forces spéciales alliées	Fonctionnement	700
Association des anciens des forces françaises en Allemagne et en Autriche Section de Nice	Fonctionnement	600
Amicale des anciens de la légion étrangère du bassin cannois	Fonctionnement	500
Union amicale des anciens combattants et victimes de guerre de Villeneuve-Loubet	Fonctionnement	600
Amicale des transmissions de la Côte d'Azur	Fonctionnement	700
Association the friends of the american légion	Fonctionnement	400
Union nationale des combattants Section de Nice	Fonctionnement	3 000
Union fédérale des associations françaises des anciens combattants et victimes de guerre (UFAC) Union départementale des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	1 500
Union française des associations de combattants et victimes de guerre Fédération départementale des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	8 000
Association départementale des veuves, orphelins et ascendants de guerre et veuves d'anciens combattants des Alpes-Maritimes de l'union fédérale	Fonctionnement	1 000
Association des anciens combattants mutilés, réformés de guerre des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	1 300

Association départementale des combattants, prisonniers de guerre, combattants d'Algérie-Tunisie-Maroc Section de Carros	Fonctionnement	700
Union méditerranéenne des combattants de l'air et anciens de l'armée de l'air	Fonctionnement	1 500
Union des officiers de réserve de la Côte d'Azur "UN.O.R. Nice Côte d'Azur"	Fonctionnement	1 100
Société nationale d'entraide de la médaille militaire Union départementale 06 et Monaco	Fonctionnement	1 000
Association des sous-officiers de réserve interarmées des cantons de Cannes et environs	Fonctionnement	500
Union des porte-drapeaux des associations d'anciens combattants et victimes de guerre des Alpes-Maritimes et de Monaco	Fonctionnement	1 200
Fédération nationale des anciens des missions extérieures des Alpes-Maritimes "OPEX"	Fonctionnement	1 000
Association des anciens combattants de Saint-Auban	Fonctionnement	600
Union nationale des combattants Groupement départemental des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	13 000
Amicale des anciens de la légion étrangère de la région niçoise	Fonctionnement	1 200
Les amis de la fondation de la France libre des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	650
Amicale nationale du 22ème BCA et des troupes de montagne, Sidi-Brahim de Nice, Cannes et Villefranche-sur-Mer	Fonctionnement	1 000
Association de soutien à l'armée française des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	800

- 2°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 935, programme « Autres actions de solidarité territoriale » du budget départemental.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17581-DE-1-1

Date de télétransmission : 7 juillet 2020

Date de réception : 7 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française

—————
COMMISSION PERMANENTE

—————
Séance du 26 JUIN 2020

—————
DELIBERATION N° 25

—————
POLITIQUE SPORT ET JEUNESSE - SUBVENTIONS DIVERSES

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code du sport et notamment ses articles L113-2 et L113-3 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale approuvant la politique départementale en faveur du sport et de la jeunesse pour l'année 2020, intégrant notamment les subventions sportives et arrêtant la réglementation relative à la mise en oeuvre de ladite politique ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale adoptant la Charte départementale de la laïcité et des valeurs républicaines ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par la commission permanente décidant l'octroi de subventions en faveur de certains organismes ;

Vu le rapport de son président, complété par une note au rapporteur, proposant d'approuver :

- la répartition de subventions de fonctionnement et d'investissement destinées aux associations et organismes oeuvrant dans le domaine du sport et de la jeunesse ;
- l'octroi d'une aide financière pour un sportif de haut niveau du département retenu dans le Team 06 – Tokyo 2020, susceptible d'être sélectionné pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo ;
- le versement d'une prime individuelle pour un jeune sportif du département champion de France au titre des Ambassadeurs du sport 06 ;
- le versement d'une prime individuelle pour les sportifs de haut niveau médaillés lors de championnats internationaux ;
- le versement d'une prime individuelle pour les sportifs de haut niveau du secteur ski ;

- la mise à disposition de matériel adapté à la pratique sportive des personnes en situation de handicap ;
- la signature des conventions avec les bases et clubs nautiques dans le cadre du dispositif Voile scolaire pour l'année scolaire 2020-2021 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant les organismes et les associations sportifs :

Au titre des subventions de fonctionnement :

- d'attribuer, au titre de l'année 2020 :
 - les subventions de fonctionnement en faveur du sport et de la jeunesse détaillées dans le tableau joint en annexe, dont le montant global s'élève à la somme de 1 015 055 € ;
 - les subventions particulières de soutien aux 13 clubs et bases nautiques détaillées dans le tableau joint en annexe, dont le montant s'élève à la somme de 71 700 € ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département :
 - les conventions s'y rapportant, dont les projets types sont joints en annexe, à intervenir avec les bénéficiaires listés dans le tableau également joint en annexe ;
 - les conventions dont les projets sont joints en annexe à intervenir avec l'Union nationale du sport scolaire des Alpes-Maritimes, l'association

Cannes jeunesse, le Tennis club de Beaulieu-sur-mer, le Yacht club de Villeneuve-Loubet et la Ville de Nice ;

- les avenants s'y rapportant, dont les projets types sont joints en annexe, à intervenir avec les bénéficiaires listés dans le tableau également joint en annexe ;
- les avenants dont les projets sont joints en annexe à intervenir avec l'association municipale des sports et loisirs de Levens, le Cavigal Nice sports section handball, le Cavigal Nice basket 06, l'Olympic judo Nice, le Racing club de Cannes volley ball et la SASP olympique d'Antibes Juan-les-Pins Côte d'Azur basket ;

Au titre des subventions d'investissement :

- d'attribuer, au titre de l'année 2020, les subventions d'investissement en faveur du sport et de la jeunesse détaillées dans le tableau joint en annexe, dont le montant global s'élève à la somme de 349 920 € ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions avec La Semeuse et le District de la Côte d'Azur de football, dont les projets sont joints en annexe ;

2°) Concernant le Team 06 – Tokyo 2020 :

- d'attribuer, au titre de l'année 2020, une prime individuelle à AA athlète du département susceptible d'être sélectionné pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo, d'un montant de 2 500 €, mentionnée dans le tableau joint en annexe ;

3°) Concernant les Ambassadeurs du sport 06 :

- d'attribuer, au titre de l'année 2020, une prime individuelle aux 228 jeunes sportifs champions de France et figurant dans le tableau joint en annexe, pour un montant global de 45 600 € ;

4°) Concernant les sportifs médaillés du département :

- d'attribuer, au titre de l'année 2020, une prime individuelle aux 5 sportifs de haut niveau médaillés lors de championnats internationaux, licenciés dans le département et indiqués dans le tableau joint en annexe, pour un montant global de 7 450 € ;

5°) Concernant les sportifs de haut niveau du secteur ski :

- d'attribuer, au titre de l'année 2020, des primes individuelles aux 10 sportifs de haut niveau du secteur ski, licenciés dans le département et listés dans le tableau joint en annexe, pour un montant global de 24 000 € ;

6°) Concernant la mise à disposition de matériel adapté à la pratique sportive de personnes en situation de handicap :

- d'approuver les termes des conventions, définissant les modalités de mise à disposition de la pirogue cinq places et des six pirogues d'initiation à l'association Antibes Sup Kayak Outdoor Aventure Loisirs et la mise à disposition des deux Cimgo au Comité départemental Handisport ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions de mise à disposition dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec l'association Antibes sup kayak Outdoor aventure loisirs et le Comité départemental handisport, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction ;

7°) Concernant la voile scolaire :

- d'approuver les termes des conventions dont les projets type sont joints en annexe, définissant les modalités de versement de l'aide départementale et les conditions de réalisation des séances de voile scolaire dispensées aux collégiens pendant l'année scolaire 2020-2021 ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, lesdites conventions à intervenir avec les bases et structures nautiques ainsi qu'avec les communes listées dans les tableaux joints en annexe ;

8°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Subventions sportives » et du chapitre 933, programme « Subventions sportives » du budget départemental ;

9°) de prendre acte que Mmes GIUDICELLI, OLIVIER et M. AZINHEIRINHA se déportent.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 18 DU 21 JUILLET 2020
SUBVENTIONS SPORTS ET JEUNESSE FONCTIONNEMENT

Bénéficiaire	Objet	Commune	Montant (en €)
Apollo danse	Fonctionnement	Nice	60
Association municipale sports et loisirs de Levens	Fonctionnement (club national)	Levens	3 000
Association municipale sports et loisirs de Levens	Fonctionnement club	Levens	1 500
Association municipale sports et loisirs de Levens	subvention complémentaire 2ème manche de la Coupe de France FFC VTT cross country et cross eliminator - XCO XCE	Levens	20 000
Association sportive de Saint Martin du Var handball	Fonctionnement	Saint-Martin-du-Var	2 560
Association sports loisirs municipale de Cannes tennis	Fonctionnement	Cannes	12 000
Azur judo	Fonctionnement	Nice	1 065
Azur tennis sports Valrose	Fonctionnement	Nice	2 680
Cavigal Nice Basket 06	Fonctionnement	Nice	34 000
Cavigal Nice sports section handball	Fonctionnement	Nice	37 000
Cercle culturel des compagnons familiaux	Fonctionnement	Nice	2 655
Club de baseball et softball les loups blancs	Fonctionnement	Menton	145
Club de kelotrampo	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	12 000
Club de pêche sportive de Menton	Fonctionnement	Roquebrune-Cap-Martin	45
Club des sports Vésubie	Fonctionnement	Saint-Martin-Vésubie	26 000
Comité départemental de l'union nationale des clubs universitaires	Fonctionnement	Nice	1 000
Comité départemental des Alpes Maritimes de la montagne et de l'escalade	Subvention complémentaire	Nice	1 000
Culture danse	Fonctionnement	Valbonne	5 000
Cyclo club de Vence	Fonctionnement	Vence	1 000
Département union club section pétanque	Fonctionnement	Nice	15 000
Dojo azuréen judo	Fonctionnement	Nice	665
Espace 614	Fonctionnement	Mouans-Sartoux	5 800
Etoile jeunesse culture sport	les jeux des jeunes	Nice	1 500
Falicoun trail plaisir	trails de la Ratapignata	Falicoun	1 000
Friends riders club vélo tout terrain de Saint Vallier de Thiey	Fonctionnement	Saint-Vallier-de-Thiey	1 240
Gazélec sport Côte d'Azur	Fonctionnement	Nice	6 015
Guides et scouts d'Europe	Fonctionnement	Saint-André la Roche	1 000
Gymnastique volontaire Corvésy	Fonctionnement	Nice	265

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 18 DU 21 JUILLET 2020
SUBVENTIONS SPORTS ET JEUNESSE FONCTIONNEMENT

Bénéficiaire	Objet	Commune	Montant (en €)
Gymnastique volontaire de Pegomas	Fonctionnement	Pégomas	1 130
Judo club du Plan de Grasse	Fonctionnement	Grasse	2 220
Karaté club Mandelieu	Fonctionnement	Mandelieu-la-Napoule	815
L'Envol	Fonctionnement	Nice	4 050
Mairie de l'Escarène	diverses manifestations	L'Escarène	2 500
Mandelieu La Napoule athlétic club	Fonctionnement	Mandelieu-la-Napoule	1 415
Montet Bornala club de Nice	Fonctionnement	Nice	4 805
Nice athleticus	Fonctionnement	Nice	515
Nice azur boxe	Fonctionnement	Nice	2 000
Nice judo alliance	Fonctionnement	Nice	25 000
Olympic judo Nice	Fonctionnement	Nice	25 000
Racing club de Cannes volley ball	Coupe d'Europe	Cannes	30 000
Racing moto club laurentin	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	135
Saint André VTT	Fonctionnement	Saint-André-de-la-Roche	260
SASP olympique d'Antibes Juan les Pins Côte d'Azur basket	Fonctionnement	Antibes	60 000
Scouts et guides de France	Fonctionnement	Valbonne	1 000
Ski club de Vence	Fonctionnement	Vence	3 000
SPCOC handball La Colle Saint Paul	Fonctionnement	La Colle-sur-Loup	2 670
Stade laurentin basket	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	12 000
Team triathlon Roquebrune	Fonctionnement	Roquebrune-Cap-Martin	170
Tennis club Cap d'Ail Marquet	Fonctionnement	Cap d'Ail	9 790
Tennis club d'Antibes Juan les Pins	Fonctionnement	Antibes	10 000
Tennis club de Beaulieu sur Mer	Fonctionnement	Beaulieu-sur-Mer	15 000
Tennis club de Carros	Fonctionnement	Carros	3 460
Tennis club municipal de Cabris	Fonctionnement	Cabris	2 860
Tourrettes sur Loup football club	Fonctionnement	Tourrettes-sur-Loup	2 500
Trinité sports football club	Fonctionnement	La Trinité	955

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 18 DU 21 JUILLET 2020
SUBVENTIONS SPORTS ET JEUNESSE FONCTIONNEMENT

Bénéficiaire	Objet	Commune	Montant (en €)
Union nationale du sport scolaire des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	Nice	15 000
Union nationale du sport scolaire des Alpes-Maritimes	Jeux des collèges - cross UNSS du Conseil départemental des Alpes-Maritimes	Villeneuve-Loubet	15 000
Union sportive de Cagnes handball	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	16 000
Union sportive de Cagnes pétanque	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	980
Union sportive de Cannes la Bocca olympique football	Fonctionnement	Cannes	5 915
Union sportive de Mandelieu La Napoule football	Fonctionnement	Mandelieu-la-Napoule	10 000
Union sportive de Pégomas section cyclisme	Fonctionnement	Pégomas	360
Vallis aurea handball club	Fonctionnement	Vallauris	14 000
Ville de Nice	organisation Tour de France Grand départ Nice 2020	Nice	500 000
Villefranche Saint Jean Beaulieu athlétic club	Fonctionnement	Saint-Jean-Cap-Ferrat	1 155
Villeneuve Loubet handball	Fonctionnement	Villeneuve-Loubet	16 000
Yacht club de Beaulieu	Fonctionnement	Beaulieu-sur-Mer	2 200
		TOTAL	1 015 055

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 18 DU 21 JUILLET 2020
**SUBVENTIONS PARTICULIERES DE SOUTIEN
 AUX CLUBS ET BASES NAUTIQUES**

Bénéficiaire	Commune	Montant (en €)
Association de Gestion et d'Animation Sportive et socio-Culturelle (AGASC) Centre Nautique	Saint-Laurent du Var	11 800
Cannes Jeunesse	Cannes	11 000
Centre Nautique Municipal de Mandelieu la Napoule	Mandelieu	8 400
Centre Nautique municipal de Menton	Menton	4 000
Centre nautique municipal de Roquebrune-Cap-Martin	Roquebrune-Cap-Martin	1 400
Cercle Nautique de Cap d'Ail	Cap d'Ail	1 400
Club Nautique de Nice	Nice	5 400
Club Var Mer Stade Laurentin	Saint-Laurent du Var	900
Comité Départemental de Voile	Cagnes-sur-Mer	1 900
Ecole Municipale de Voile de Cagnes sur Mer	Cagnes-sur-Mer	3 100
Société des Régates d'Antibes	Antibes	14 400
Yacht Club de Beaulieu	Beaulieu-sur-Mer	3 700
Yacht Club de Villeneuve Loubet	Villeneuve Loubet	4 300
	TOTAL	71 700

CONVENTIONS TYPES - CLUBS - LISTE DES VARIABLES

NOM CLUB SUBVENTIONNE	ADRESSE	MONTANTS (en €)			AXE D'INTER- VENTION
		TOTAL	1er versement	2ème versement	
Association Sports Loisirs Municipale de Cannes Tennis	99 avenue Maurice Chevalier, 06150 CANNES	12 000	8 000	4 000	Club National
Club de Kelotrampo	13 impasse des Clémentiniers, 06800 CAGNES SUR MER	12 000	8 000	4 000	Club National
Club des Sports Vésubie	248 boulevard Victor de Cessole, 06450 SAINT MARTIN VESUBIE	26 000	16 000	10 000	Club
Département Union Club section Pétanque	147 boulevard du Mercantour, 06200 NICE	15 000	9 000	6 000	Club
Nice Judo Alliance	5 rue Fodéré, 06300 NICE	25 000	15 000	10 000	Club Phare
Stade Laurentin Basket	212 avenue du 11 Novembre, Gymnase André Carton, 06700 SAINT LAURENT DU VAR	12 000	8 000	4 000	Club National
Tennis Club d'Antibes Juan les Pins	330 avenue Jules Grec, Espace piscine, 06600 ANTIBES	10 000	6 000	4 000	Club National
Union Sportive de Cagnes Handball	39 chemin des Presses, 06800 CAGNES SUR MER	16 000	10 000	6 000	Club National
Union Sportive de Mandelieu La Napoule Football	Avenue des Anciens Combattants, Espace Michel Rodolfo, 06210 MANDELIEU LA NAPOULE	10 000	6 000	4 000	Club National
Vallis Aurea Handball Club	Boulevard du Docteur Ugo, Espace loisirs Francis Huger, 06220 VALLAURIS	14 000	8 000	6 000	Club National
Villeneuve Loubet Handball	Avenue des Plans, Parc des Sports Municipal, 06270 VILLENEUVE LOUBET	16 000	10 000	6 000	Club National

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 18 DU 21 JUILLET 2020
 AVENANTS TYPES - CLUBS NAUTIQUES- LISTE DES VARIABLES

NOM CLUB SUBVENTIONNE	ADRESSE	MONTANTS (en €)			
		TOTAL	1er versement	2ème versement	3ème versement
Association de Gestion et d'Animation Sportive et Socio-Culturelle	589 avenue de la Libération, 06700 SAINT LAURENT DU VAR	21 895	6 000	11 800	4 095
Club Nautique de Nice	50 boulevard Franck Pilatte, 06300 NICE	32 400	17 000	5 400	10 000
Société des Régates d'Antibes Juan Les Pins	Club House, Quai Nord du Port Vauban, 06600 ANTIBES	39 400	15 000	14 400	10 000
Comité départemental de voile	Quai du Port abri – rue du Capitaine de frégate Henri Vial 06800 CAGNES-SUR-MER	91 900	55 000	1 900	35 000

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 18 DU 21 JUILLET 2020
SUBVENTIONS SPORTS ET JEUNESSE INVESTISSEMENT

Bénéficiaire	Objet	Commune	Montant (en €)
Antibes azur ski	achat d'un minibus	Antibes	8 000
Association de Gestion et d'Animation Sportive et socio-Culturelle-AGASC	travaux de rénovation d'une carrière équestre	Saint-Laurent-du-Var	8 000
Association lutador boxing	achat d'un minibus	Nice	11 000
Association sportive ASPTT de Grasse	achat et pose d'un système d'éclairage	Grasse	20 000
Association sportive Cagnes Le Cros football	achat d'un minibus	Cagnes/mer	8 000
Association sportive Don Bosco	achat d'un minibus	Nice	7 000
Association sportive du bâtiment et des travaux publics football	achat d'un minibus	Nice	9 000
Badminton club d'Antibes	achat d'un minibus	Antibes	8 000
Cannes jeunesse	achat de bateaux	Cannes	9 000
Cavigal Nice sports section handball	achat d'un minibus	Nice	5 500
Centre de voile Roquebrune Cap Martin	divers matériel nécessaires à la pratique de la voile	Roquebrune cap martin	6 000
Centre nautique municipal de Mandelieu la Napoule	divers matériel nécessaires à la pratique de la voile	Mandelieu-La-Napoule	9 000
Club nautique de Nice	achat de 9 bateaux	Nice	9 000
Comité départemental de voile	achat d'un bateau de sécurité	Cagnes/mer	11 000
Comité départemental d'études et sports sous-marins	matériel nécessaire à la pratique de la plongée sous marine	Antibes	4 000
Distict de la côte d'azur de football	installation de 4 terrains de foot	Nice	24 000
Ecole de course croisière en méditerranée	achat de gilets de sauvetage	Antibes	600
Entente sportive du Cannet Rocheville omnisports	achat d'un minibus	Le Cannet	9 000
Euro african association	achat d'un minibus	Nice	9 000
Handball des collines	achat d'un minibus	Le Cannet	4 000
La Semeuse	Travaux de rénovation des locaux du Centre La Providence (3ème tranche) : salle de spectacle et salle de cours attenante (travaux menuiserie, d'électricité et de peinture et traitement de l'humidité	Nice	26 000
La Semeuse	installation de deux chalets sur le site de la Gordolasque	Nice	30 000
La Semeuse	4ème tranche des travaux d'aménagement de l'espace de vie social de la Condamine	Nice	25 000
La Semeuse	aménagement du centre social la Ruche et achat d'un véhicule	Nice	30 000
Office du tourisme de Menton	achat de 3 catamarans	Menton	5 000
Société des régates d'Antibes	achat d'un bateau de sécurité	Antibes	7 000
Stade niçois	achat d'un minibus	Nice	8 820
Tennis club roquettan	achat d'un minibus	La Roquette sur siagne	9 000
Union des clubs sportifs de Villeneuve Loubet	achat d'un minibus	Villeneuve-Loubet	8 000
Union sportive de Pégomas section cyclisme	achat d'une voiture	Pegomas	8 000
Yacht club de Beaulieu	achat d'un bateau de sécurité	Beaulieu	7 000

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 18 DU 21 JUILLET 2020
SUBVENTIONS SPORTS ET JEUNESSE INVESTISSEMENT

Bénéficiaire	Objet	Commune	Montant (en €)
Yacht club de Villeneuve-loubet	divers matériel nécessaires à la pratique de la voile	Villeneuve-Loubet	7 000
TOTAL GENERAL			349 920

Nom du Sportif	Club	Discipline	Montant (en €)
AA	Ecurie La Pirouette	Dressage	2 500
Total			2 500

RECOMPENSE INDIVIDUELLE POUR LES SPORTIFS DU DEPARTEMENT

Bénéficiaire	Club	Fédération (Discipline)	Primes allouées (en €)	Performances
DR	La Trinité Sports	Sport Adapté (Natation)	1 500	Médaille d'argent (50 Brasse II2) aux Jeux Mondiaux en Australie
			1 500	Médaille d'argent (100 Brasse II2) aux Jeux Mondiaux en Australie
			500	Médaille d'argent (4x100 4N mixte II2) aux Jeux Mondiaux en Australie
LCP	Union Sportive de Cagnes Escalade	Montagne et Escalade (Escalade)	1 500	Vainqueur de la Coupe d'Europe de Bloc Junior 2019
NM	Courir en Pyas de Grasse	Athlétisme (Hors Stade)	750	Médaille d'or (par équipe) aux Championnats du Monde de Trail au Portugal
RA	Tir Sportif Antibes	Tir (Carabine)	200	Médaille de bronze (10 m par équipe) aux Championnats d'Europe en Pologne
SCK	Inter Club de Nice	Ski (Ski Alpin)	1 500	Médaille de bronze (super-G)aux Championnats du Monde juniors en Norvège
TOTAL			7 450	

**RECOMPENSE INDIVIDUELLE POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DANS LE
DOMAINE DU SKI**

Nom du Sportif	Club	Discipline	Catégorie	Montant (en €)
FM	Club des Sports Isola 2000	Ski Alpin	Elite	4 000
NN	Inter Club de Nice	Ski Alpin	Elite	4 000
PDSJ	Back to Back	Snowboard	Elite	4 000
MM	ANICES	Parasnowboard	Elite	4 000
VK	Back to Back	Snowboard	Sénior	2 000
BM	Inter Club de Nice	Ski Alpin	Sénior	2 000
LT	Club des Sports Isola 2000	Ski Alpin	Relève	1 000
ON	Club des Sports Isola 2000	Ski Alpin	Collectifs Nationaux	1 000
SCK	Inter Club de Nice	Ski Alpin	Collectifs Nationaux	1 000
SE	Club des Sports Isola 2000	Ski Alpin	Collectifs Nationaux	1 000
Total				24 000

TABLEAU DES VARIABLES
BASES ET STRUCTURES NAUTIQUES

VOILE SCOLAIRE 2020 - 2021

BASE NAUTIQUE	ADRESSE
CANNES JEUNESSE	Port du Mourré Rouge 06400 CANNES
CENTRE NAUTIQUE de l'AGASC	Avenue Donadéi 06700 SAINT LAURENT DU VAR
CERCLE NAUTIQUE DE CAP D'AIL	Base nautique plage Marquet 06320 CAP D'AIL
CLUB NAUTIQUE DE NICE	51 boulevard Franck Pilatte 06300 NICE
CLUB VAR MER	260 Promenade du Commandant Jacques-Yves Cousteau 06700 SAINT LAURENT DU VAR
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE VOILE DES ALPES-MARITIMES	Quai du Port abri Rue du capitaine de Frégate Henri Vial 06800 CAGNES SUR MER
SOCIÉTÉ DES REGATES D'ANTIBES-JUAN-LES-PINS	Capitainerie Quai Nord du Port Vauban 06600 ANTIBES
YACHT CLUB DE BEAULIEU-SUR-MER	Quai Whitechurch Port de plaisance 06310 BEAULIEU SUR MER
YACHT CLUB DE VILLENEUVE-LOUBET	Avenue Eric Tabarly 06270 VILLENEUVE LOUBET

TABLEAU DES VARIABLES
BASES NAUTIQUES MUNICIPALES

VOILE SCOLAIRE 2020 - 2021

COMMUNE	BASE NAUTIQUE	ADRESSE
MANDELIEU-LA-NAPOULE	Centre Nautique Municipal de Mandelieu-la-Napoule –Les Voiles de Lérins	Hôtel de Ville Avenue de la République BP 46 06212 MANDELIEU LA NAPOULE CEDEX
MENTON	Centre Nautique Municipal de Menton	Hôtel de Ville 17 rue de la République BP 69 06502 MENTON CEDEX
ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	Centre Nautique Municipal de Roquebrune-Cap-Martin	Hôtel de Ville 22 avenue Paul Doumer 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN
CAGNES-SUR-MER	École Municipal de Voile de Cagnes-sur-Mer	Mairie Rue de l'Hôtel de Ville BP 79 06802 CAGNES SUR MER CEDEX

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17720-DE-1-1

Date de télétransmission : 3 juillet 2020

Date de réception : 3 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française
—

COMMISSION PERMANENTE

—
Séance du 26 JUIN 2020
—

DELIBERATION N° 26

—
**SERVICES NUMÉRIQUES - EXTENSION DE L'ADHÉSION DU
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES AUX COMPÉTENCES
GÉNÉRALES DU SICTIAM**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation ;

Vu la délibération prise le 18 décembre 2009 par l'assemblée départementale approuvant le principe de l'adhésion du Département au syndicat intercommunal des collectivités territoriales informatisées des Alpes Méditerranée (SICTIAM) et donnant délégation à la commission permanente pour en arrêter les modalités et examiner les statuts du syndicat y afférent ;

Vu la délibération prise le 12 juillet 2010 par la commission permanente approuvant l'adhésion du Département à la compétence n°8 du SICTIAM pour la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics ;

Vu la délibération prise le 23 juin 2016 par la commission permanente approuvant l'adhésion du Département à la compétence n°5 « centrale d'achat » du SICTIAM ;

Vu l'arrêté préfectoral de modification des statuts du SICTIAM du 14 juin 2016, renommé syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée, qui étend le périmètre "compétences générales" à l'ensemble des compétences ;

Vu la délibération du SICTIAM du 19 décembre 2019 fixant le montant de contributions des adhérents pour l'année 2020 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Considérant la nécessité d'élargir le champ des applications utiles au bon fonctionnement des services, la poursuite de l'optimisation des ressources informatiques en termes d'organisation, de productivité, de formation et de support, sont autant de raisons de proposer l'adhésion à l'ensemble des compétences générales du SICTIAM, avec la perspective de réaliser des économies et de bénéficier de services, compétences et d'expertises dans les domaines de compétences proposés ;

Vu le rapport de son président proposant d'étendre l'adhésion du Département aux compétences générales du SICTIAM ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver l'extension de périmètre de l'adhésion du Département des Alpes-Maritimes à l'ensemble des compétences générales du SICTIAM, dont le coût annuel s'élève à 150 000 € ;
- 2°) d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et signer toutes conventions nécessaires à intervenir pour définir les relations à venir entre le Département des Alpes-Maritimes et le SICTIAM ;
- 3°) de prélever les crédits nécessaires sur le programme Fournitures et services pour l'administration générale, chapitre 930 du budget départemental ;

4°) de prendre acte que Mmes BENASSAYAG, DESCHAJNTRES, OLIVIER, OUAKNINE et TOMASINI et MM. BAUDIN, GINESY, LOMBARDO, ROSSI, SCIBETTA, TUJAGUE et VIAUD se déportent.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17985-DE-1-1

Date de télétransmission : 3 juillet 2020

Date de réception : 3 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française

—————
COMMISSION PERMANENTE

—————
Séance du 26 JUIN 2020

—————
DELIBERATION N° 27

—————
**MAISONS DU DÉPARTEMENT - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES
ALPES-MARITIMES DANS LE CADRE DU LABEL "FRANCE SERVICES"**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, et notamment l'article 98 prévoyant sur le territoire de chaque département un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public qui définit pour six ans un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services ;

Vu la charte d'engagement signée le 12 novembre 2019 avec la Préfecture des Alpes-Maritimes et la direction départementale des Finances publiques des Alpes-Maritimes (DDFIP06) ;

Considérant que, dans le cadre de sa politique de proximité, et pour répondre aux besoins des usagers en lien avec les Finances publiques, le Département s'est engagé à confirmer le rôle des Maisons du département (MDD) labellisées « France services » depuis 2020, pour renforcer et optimiser l'accès aux services publics, et en particulier accompagner le déploiement du réseau de proximité des Finances publiques ;

Considérant l'intérêt pour les usagers de bénéficier de l'ensemble des services d'accompagnement offerts en MDD pour le compte de la DDFIP06 ;

Vu le rapport de son président proposant la signature d'une convention de partenariat avec la DDFIP06 définissant les services de la DDFIP 06 qui seront présents ou relayés au sein des MDD et organisant les modalités de réalisation et les engagements de chaque partenaire ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la direction départementale des Finances publiques des Alpes-Maritimes, permettant d'élargir et de densifier les services fiscaux sur l'ensemble du territoire départemental, grâce au réseau des Maisons du Département et dans le contexte du nouveau label « France services » ;

étant précisé que les Maisons du Département concernées sont les suivantes : Nice, Plan du Var, Saint-André-de-la-Roche, Roquebillière, Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée/Saint-Etienne-de-Tinée, Menton, Grasse, Saint-Vallier-de-Thiey, Maison du Département itinérante.

2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention, d'une durée d'un an à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction, dont le projet est joint en annexe ;

3°) de prendre acte du vote contre de Mme TOMASINI et M. TUJAGUE.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17991-DE-1-1

Date de télétransmission : 3 juillet 2020

Date de réception : 3 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française
—

COMMISSION PERMANENTE

—
Séance du 26 JUIN 2020
—

DELIBERATION N° 28

—
**CHALLENGE IA - "PLATEFORME D'ANALYSE DE RISQUES NATURELS,
CLIMATIQUES, ENVIRONNEMENTAUX, POUR LA PRÉVENTION ET
L'INFORMATION GLOBALE OU CIBLÉE DES POPULATIONS" -
CONVENTION DE PARTENARIAT - CONTRAT D'AIDE**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;

Considérant l'intérêt identifié par le comité d'experts SMART Deal de travailler sur une plateforme de gestion des risques naturels ;

Vu la convention de partenariat signée le 26 septembre 2019 avec l'Institut méditerranéen du risque, de l'environnement et du développement durable (IMREDD) pour mener une étude expérimentale en vue de contribuer au fonctionnement d'une telle plateforme ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale relative aux orientations stratégiques 2020-2021 du SMART Deal, approuvant la réalisation d'un projet expérimental de plateforme de gestion de risques naturels dans le cadre des Challenge IA ;

Considérant que le projet de plateforme d'analyse de risques naturels, climatiques environnementaux pour la prévention et l'information globale ou ciblée des populations, proposé par le Département, a été retenu dans le cadre des projets de la première vague de Challenge IA avec la sélection de l'entreprise Nunki pour le mener à bien ;

Vu le rapport de son président proposant d'approuver un "contrat d'aide en subvention" avec BPI France et une convention de partenariat avec la société Nunki pour la réalisation d'un démonstrateur de «Plateforme d'analyse de risques naturels, climatiques, environnementaux, pour la prévention et l'information globale ou ciblée des populations » dans le cadre du "Challenge IA", organisé par la Direction générale des entreprises et BPI France, et pour lequel ce projet, proposé par le Département, a été retenu ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'approuver :

- le « contrat d'aide en subvention » à intervenir avec BPI France, définissant les modalités de financement par cette dernière, à hauteur de 29 372 € maximum, représentant 50 % des dépenses engagées (dans la limite de 50 000 €) qui s'élèvent à un montant total maximum de 58 744 € HT pour le projet "Plateforme d'analyse de risques naturels, climatiques, environnementaux, pour la prévention et l'information globale ou ciblée des populations", dans le cadre du dispositif « Challenge IA » (intelligence artificielle), étant précisé que BPI France est l'opérateur de cette action pour le compte de l'Etat ;
- la convention de partenariat à intervenir avec la société Nunki, prenant effet à compter de sa signature et jusqu'au 17 avril 2021, régissant principalement les modalités de propriété intellectuelle, de confidentialité et de propriété des données échangées à l'occasion dudit projet ;

2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, lesdits contrat d'aide et convention de partenariat, dont les projets sont joints en annexe ;

3°) de prendre acte qu'une convention lie la SAS Nunki et BPI France pour la réalisation dudit projet et son financement ;

- 4°) d'imputer la recette correspondante sur le programme Développement numérique du territoire, chapitre 939 du budget départemental.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental



Nom du challenge :	Plateforme d'analyse des risques naturels et environnementaux
Nom du sponsor :	Département des Alpes-Maritimes

Tableau 1 : dépenses de personnel (comptes éligibles du PCG (5) : 6247, 631, 633, 641, 645, 647, 648)

Code ligne	Catégorie de personnel	Coût unitaire	Nb d'unités	Montant total (1)
		Taux horaire (3)	Nb d'heures (2)	
1a	Responsable Gouvernance de la Donnée	38,50	172	6 622,00
1b	Chef de projet Plateforme d'analyse et prévention des risques naturels	50,33	96	4 831,68
1c				0,00
1d				0,00
1e				0,00
T1	Total			11 453,68

Tableau 2 : équipements, soustraction et autres dépenses (comptes éligibles du PCG (5) : 601, 6021, 6022, 6063, 6068, 604, 605, 611, 613, 617, 621, 651)

Code ligne	Description (4)	Montant total (3)
2a	Plateforme de développement dédiée (serveur de données, workstation, GPU) - au pro-rata pour le projet du challenge	20 000,00
2b	Aménagement d'un local et équipements pour le lauréat dans la Maison Départementale de l'Intelligence Artificielle	10 000,00
2c	Déploiement de capteurs complémentaires pour alimenter les données existantes et/ou achat de jeux de données	15 000,00
2d		
2e		
T2	Total	45 000,00

Tableau 3 : dépenses forfaitaires

3a	Encadrement/Assistance	T1 x 20 %	2 290,74
T3	Total		2 290,74
T	Total des dépenses		58 744,42

Notes	
1	Formule de calcul : (coût unitaire) x (nb d'unités).
2	Nombre entier
3	En €, avec 2 décimales.

Nom de l'appel à projets	
Nom du projet	
Nom du titulaire	



Tableau 1 : dépenses de personnel (comptes éligibles du PCG (5) : 6247, 631, 633, 641, 645, 647, 648)

Code ligne	Catégorie de personnel	Coût unitaire		Montant total (1)
		Taux horaire (3)	Nb d'unités (2)	
1a				
1b				
1c				
1d				
1e				
T1	Total			

Tableau 2 : équipements, soustraction et autres dépenses (comptes éligibles du PCG (5) : 601, 6021, 6022, 6063, 6068, 604, 605, 611, 613, 617, 621, 651)

Code ligne	Description (4)	Montant total (3)
2a		
2b		
2c		
2d		
2e		
T2	Total	

Tableau 3 : dépenses forfaitaires

3a	Encadrement/Assistance	T1 x 20 %	
T3	Total		
T	Total des dépenses		

Notes	
1	Formule de calcul : (coût unitaire) x (nb d'unités).
2	Nombre entier
3	En €, avec 2 décimales.
4	Si le titulaire est une PME, les tableaux 3 et 5 peuvent comporter des lignes portant sur des dépenses liées à la protection des droits de propriété industrielle. Chacune de ces lignes doit intégralement relever de ce type de dépenses et sa description doit commencer par la mention "DLPDPI :".
5	Plan comptable général

Référentiel de contrôle

1. INTRODUCTION

Le présent référentiel de contrôle renvoie à l'article « Etat Récapitulatif des dépenses acquittées » du contrat d'aide Bpifrance –Bénéficiaire et constitue une annexe de ce dernier. Ce référentiel définit les règles applicables pour l'élaboration des états de dépenses par le Bénéficiaire.

2. PRINCIPES GENERAUX

- Le présent référentiel s'applique aux sociétés commerciales, aux groupements d'intérêt économique, aux entreprises publiques, aux centres techniques, aux associations, ainsi qu'à certains établissements publics dont le modèle économique est comparable à celui des sociétés commerciales (chiffre d'affaires, charges de personnel et frais généraux élevés, actif immobilisé important) ;
- Le Bénéficiaire devra tenir à la disposition de Bpifrance un descriptif des méthodes et des systèmes utilisés pour l'élaboration de l'état de dépense ;
- Le Bénéficiaire s'engage à archiver et à tenir à disposition de Bpifrance l'ensemble des documents et données comptables qui ont servi à l'établissement des états récapitulatif de dépenses jusqu'à la date de la clôture de la convention d'aide.
- Pour chacun des tableaux de l'état de dépenses, les contrôles réalisés porteront sur :
 - la présence de l'ensemble des pièces à fournir et à conserver par le titulaire au titre de ce tableau, telles que précisées ci-après ;
 - la cohérence des montants figurant dans l'état de dépenses avec :
 - d'une part, les documents précisant les modalités de calcul tels que définis ci-après pour ce tableau ;
 - d'autre part, les données, d'origine comptable ou interne, utilisées au titre de ces modalités.

3. ETATS JUSTIFICATIFS DE DEPENSES

3.1. Modalités communes d'éligibilité

- *Modèle de compte d'opération*

Les états de dépenses sont présentés conformément au modèle annexé au présent référentiel.

- *Nature des dépenses éligibles*

Les dépenses éligibles doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- pour les dépenses des tableaux 1 et 2 : être des dépenses ou des charges spécifiques directement rattachées au projet lauréat du Challenge faisant l'objet de l'aide ; une dépense spécifique est engagée exclusivement pour les besoins du projet et ne peut avoir le caractère d'une dépense courante ou de frais généraux ;
- pour les dépenses du tableau 1 : les coûts unitaires doivent être des coûts unitaires calculés sur la base de dépenses réelles comptabilisées ;
- pour les dépenses des tableaux 1 et 2 : être des dépenses réelles ou des charges imputées aux comptes du plan comptable général énumérés, pour chaque tableau, dans l'état de dépenses ;

- pour les dépenses des tableaux 1 et 2 : être des dépenses liquidées à la date d'établissement de l'état de dépenses. Dans le cas de dépenses non liquidées à 100%, seule la quote-part liquidée de la dépense reste éligible ;
- pour le tableau 2 : les dépenses sont comptabilisées hors taxe lorsque la TVA est récupérable par le Bénéficiaire.

Les dépenses du tableau 3 sont forfaitaires et calculées automatiquement dans l'état de dépenses.

- *Période d'éligibilité de la dépense*

La date de réalisation des dépenses doit être comprise entre la date de commencement et la date d'achèvement des travaux prévues par le contrat d'aide Bpifrance - Bénéficiaire et, le cas échéant, de ses avenants. Il est précisé que la date de prise en compte d'une dépense est celle de sa réalisation physique et non celle de la pièce comptable qui la décrit.

3.2. Modalités spécifiques à chaque tableau

Tableau 1

A l'exception des dépenses engagées par les groupements d'intérêt économique (GIE) seules sont inscrites dans ce tableau les dépenses de personnels pour lesquelles le titulaire satisfait aux deux conditions suivantes :

- être l'employeur de ces personnels au sens juridique du terme et les employer sous contrat de travail à durée déterminée ou à durée indéterminée ;
- affecter ces personnels à des travaux de recherche et développement faisant l'objet du projet.

Les dépenses de personnel prises en compte sont exclusivement les suivantes :

- Rémunérations du personnel : salaire, congé payé, prime, indemnité, supplément familial ;
- Charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance et autres Charges Sociales ;
- Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations ;
- Transport collectif du personnel.

Sont exclus du tableau 1 :

- Les personnels d'encadrement ou d'assistance (juridique, commerciale, secrétariat...). les dépenses afférentes à ces personnels sont prises en compte forfaitairement dans le tableau 3, ligne 3a.

Chaque catégorie de personnel fait l'objet d'une ligne différente (1a, 1b...). Chaque ligne correspond à l'une des catégories habituellement utilisées chez le titulaire et décrites par ses systèmes comptables et administratifs.

Pour chaque catégorie l'état de dépenses précise un taux horaire et un nombre d'heures.

Le taux horaire correspond au dernier montant connu du taux horaire annuel moyen par catégorie, calculé par le titulaire sur la base des dépenses réelles comptabilisées. La base servant au calcul de la moyenne est celle qui est utilisée habituellement par le bénéficiaire. Dans le cas où le taux réel de la dernière année des travaux n'aurait pas pu être constaté lors de la présentation du solde, le bénéficiaire retiendra le dernier taux connu.

Le nombre d'heures pour chaque catégorie de personnel est un nombre d'unités d'œuvre exprimé en heures. Ce nombre doit être cohérent avec le nombre d'hommes.an ou d'hommes-mois figurant, pour le titulaire, dans l'annexe technique du projet.

Pour le contrôle des dépenses de personnel le Bénéficiaire doit être en mesure de mettre à disposition de Bpifrance les éléments suivants :

- un document élaboré par le titulaire précisant les modalités de calcul du taux horaire en application des définitions ci-dessus ainsi que les pièces comptables utilisées par ces modalités de calcul ;
- la preuve de l'activité effective des personnels concernés pendant la période d'imputation des dépenses ainsi que de leur affectation au projet ;
- un état nominatif mentionnant pour chaque personne, d'une part, le temps consacré au projet et, d'autre part, le temps total travaillé par cette personne sur la période de travaux. Cet état est élaboré suivant la méthodologie usuelle du Bénéficiaire.

Tableau 2 :

Seules peuvent être prises en compte des dépenses spécifiques, afférentes à des achats réalisés pour les besoins exclusifs du projet.

Ce tableau concerne :

- des dépenses relatives à des *achats* de biens consommables (non-amortissables) ou des achats d'études, prestations, matériels, équipements et travaux incorporés directement dans le produit recherche et développement. Sont inscrits dans une même ligne des consommables homogènes par nature ou par destination. Leur nature et leur nombre sont précisés dans la première partie de chaque ligne ;
- des dépenses relatives à la location de locaux pour la réalisation du Projet lauréat du Challenge.

Pour le contrôle de ces dépenses Bénéficiaire doit être en mesure de mettre à disposition de de Bpifrance les pièces comptables justificatives correspondantes.

Tableau 3 :

Les dépenses d'Encadrement/Assistance, assises sur les dépenses de personnel et assises sur les autres dépenses sont calculées par application des pourcentages contractuels acceptés par Bpifrance.

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17395-DE-1-1
--

Date de télétransmission : 7 juillet 2020

Date de réception : 7 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française

—
COMMISSION PERMANENTE

—
Séance du 26 JUIN 2020

—
DELIBERATION N° 29

—
AIDES AUX COLLECTIVITÉS N°2

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la décision n° C (2014) 9890 de la Commission européenne du 12 décembre 2014 approuvant le programme opérationnel FEDER-FSE Provence-Alpes-Côte d'Azur 2014-2020 ;

Vu l'appel à projet du Programme opérationnel FEDER-FSE Provence-Alpes-Côte d'Azur 2014-2020 de 2019 PI4e « Soutenir les aménagements cyclables intégrés pour développer les déplacements multimodaux » ;

Vu la décision n° C (2015) 3707 de la Commission européenne du 28 mai 2015, approuvant le programme de coopération territoriale transfrontalière Interreg V-A France-Italie ALCOTRA 2014-2020 ;

Vu le Comité de suivi du programme Interreg France-Italie Alcotra du 16 décembre 2019 à Nice ;

Vu le document de mise en œuvre du programme ALCOTRA approuvé par le comité de suivi du 15 juin 2015 ;

Vu la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu les délibérations prises les 24 octobre 2002 et 22 septembre 2016 par l'assemblée départementale, adoptant la réglementation en matière de sécurité pour l'organisation des fêtes traditionnelles en zone rurale par les communes et associations ;

Vu les délibérations prises les 20 décembre 2004, 21 décembre 2015, 22 septembre et 21 octobre 2016, 7 juin 2019 et 3 février 2020 par l'assemblée départementale et le 8 décembre 2017 par la commission permanente, portant modifications du règlement départemental des aides aux collectivités ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale, donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 13 décembre 2019 par l'assemblée départementale, adoptant un dispositif d'aide en faveur des collectivités sinistrées par les intempéries du 22 au 24 novembre et du 1er décembre 2019 ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par la commission permanente, approuvant la répartition de la dotation cantonale d'aménagement pour l'année 2020 entre les cantons bénéficiaires ;

Vu le rapport de son président, complété d'une note au rapporteur et amendé en séance, proposant :

- l'attribution de subventions au profit de communes et de groupements de communes pour mener à bien leurs projets ;
- le transfert d'une subvention ;
- la dérogation au règlement départemental pour le paiement de subventions ;
- la réévaluation, l'ajustement et l'annulation de subventions ;
- l'attribution de subventions, dans le cadre de la sécurité des fêtes traditionnelles ;
- l'attribution de subventions, dans le cadre des intempéries du 22 au 24 novembre et 1er décembre 2019 ;
- la répartition de la dotation cantonale d'aménagement 2020 ;
- l'attribution d'une subvention pour le projet « Comité de suivi du 16 décembre 2019 », dans le cadre du programme Interreg France-Italie ALCOTRA ;
- de solliciter auprès de l'Union européenne des subventions du Fonds européen de développement régional (FEDER) nécessaires au financement de différents projets d'aménagements cyclables ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

d'octroyer les subventions aux bénéficiaires indiqués dans le tableau joint en annexe ;

- 1°) de prendre en compte, à titre exceptionnel, les justificatifs de dépenses antérieurs à la date de dépôt du dossier en raison de l'urgence des travaux pour les projets portés par :
 - la Commune de Saint-Sauveur-sur-Tinée, pour la sécurisation de la passerelle ;
 - la Commune de Bonson, pour la restauration du retable d'Antoine Bréa situé en l'église Saint Benoît ;
 - la Commune de Touët-sur-Var, pour la réparation de la toiture des locaux d'activités du quartier du Cians ;
- 2°) de prendre acte du transfert des subventions départementales précédemment octroyées par la commission permanente, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe ;
- 3°) d'approuver, à titre exceptionnel, les dérogations au règlement départemental des aides aux collectivités, en autorisant le paiement sur la base de justificatifs de dépenses antérieurs à la date de dépôt de la demande de subvention, en raison de l'urgence de l'opération des aides suivantes :
 - 2 154 € accordés à la Commune de Cannes par délibération de la commission permanente du 18 octobre 2019 pour la numérisation d'archives audiovisuelles autour du festival de Cannes ;
 - 25 566 € accordés à la Commune de Cap-d'Ail par délibération de la commission permanente du 13 décembre 2019, pour la rénovation thermique du groupe scolaire André Malraux - 3ème tranche ;
 - 5 547 € accordés à la Régie Eau d'Azur par délibération de la commission permanente du 7 juin 2019, pour la réhabilitation du captage de Salèse à Saint-Martin-Vésubie. d'approuver les réévaluations d'aides départementales, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe ;
- 4°) d'approuver les ajustements de subventions précédemment octroyées, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe ;
- 5°) d'acter l'annulation de la subvention d'un montant de 200 920 €, accordée à l'EHPAD Gastaldy dans le cadre du programme « Autres actions de solidarité territoriale » et de confirmer l'aide exceptionnelle d'un montant de 321 472 €, accordée dans le cadre du programme « Aide à l'hébergement » de la politique

personne âgées par délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale, représentant 80 % du coût des travaux d'urgence relatifs à ses ascenseurs, à l'étanchéité de sa toiture ainsi qu'à la nécessité de la mise en place de la climatisation et d'un local DASRI pour les déchets médicaux, évalués à 401 840 € ;

6°) d'octroyer un montant total de subventions de 8 042 € réparti entre les bénéficiaires, dont la liste est jointe en annexe, concernant la sécurité des fêtes organisées en milieu rural ;

7°) Concernant les intempéries du 22 au 24 novembre et du 1^{er} décembre 2019 :

➤ d'octroyer les subventions aux bénéficiaires indiqués dans le tableau joint en annexe, étant précisé que le versement de ces aides sera subordonné au classement de la commune en état de catastrophe naturelle ;

8°) D'approuver la répartition de la dotation cantonale d'aménagement 2020 telle qu'elle figure dans le tableau joint en annexe ;

9°) Concernant le programme transfrontalier Interreg France-Italie ALCOTRA :

➤ d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention d'attribution d'une subvention FEDER par la Région Auvergne Rhône Alpes, autorité de gestion du programme Interreg France-Italie ALCOTRA, d'un montant maximum de 4 250 €, correspondant à un taux de FEDER de 85 % appliqué sur une dépense maximale de 5 000 €, pour le projet intitulé « Comité de suivi du 16 décembre 2019 », dont le projet est joint en annexe, pour allant jusqu'au 31/12/2022 ;

10°) Concernant l'appel à projet du Programme Opérationnel FEDER-FSE Provence-Alpes-Côte d'Azur, au titre des subventions pour la réalisation d'aménagement cyclable sur Sophia Antipolis, le territoire grassois et l'itinéraire de l'EV8 sur Antibes et Menton, il est proposé :

- d'approuver le projet de piste cyclable EV8 Antibes-avenue du 11 novembre et du Boulevard du Maréchal Leclerc déposé par le Département auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, autorité de gestion, au titre de l'appel à projets FEDER-FSE 2014-2020 et dont le plan de financement est le suivant :

Coût total du projet : 570 000 € TTC, montant FEDER sollicité de 342 000 €, pour des travaux devant être exécutés sur l'année 2021 ;

- d'approuver le projet de piste cyclable de la RD 135 sur la commune de Mougins déposé par le Département auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, autorité de gestion, au titre de l'appel à projets FEDER-FSE 2014-2020 et dont le plan de financement est le suivant :

Coût total du projet : 1 080 000 € TTC, montant FEDER sollicité de 864 000 €, travaux devant se réaliser de septembre 2020 à septembre 2021 ;

- d'approuver le projet de piste cyclable de la RD 304 sur la commune de Grasse déposé par le Département auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, autorité de gestion, au titre de l'appel à projets FEDER-FSE 2014-2020 et dont le plan de financement est le suivant :

Coût total du projet : 400 000 € TTC, montant FEDER sollicité de 320 000 €, travaux devant se réaliser de septembre 2020 à septembre 2021 ;

- d'approuver le projet de piste cyclable de la RD 604 sur la commune de Valbonne déposé par le Département auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, autorité de gestion, au titre de l'appel à projets FEDER-FSE 2014-2020 et dont le plan de financement est le suivant :

Coût total du projet : 583 000 € TTC, montant FEDER sollicité de 466 400 €, travaux démarrés en mai 2020 et devant s'achever fin 2020 ;

- d'approuver le projet de piste cyclable EV8 RD 6007 à Menton Tranche 4 déposé par le Département auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, autorité de gestion, au titre de l'appel à projets FEDER-FSE 2014-2020 et dont le plan de financement est le suivant :

Coût total du projet : 1 000 000 € TTC, montant FEDER sollicité de 800 000 €, travaux devant être exécutés sur 2021 ;

- d'approuver le projet de piste cyclable EV8 RD 6007 à Menton Tranche 5 déposé par le Département auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, autorité de gestion, au titre de l'appel à projets FEDER-FSE 2014-2020 et dont le plan de financement est le suivant :

Coût total du projet : 470 000 € TTC, montant FEDER sollicité de 376 000 €, travaux devant être exécutés du 1^{er} septembre 2020 à fin 2020 ;

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions de financement FEDER, qui seront adressées par l'autorité de gestion, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, au Département en cas de sélection des projets déposés le 11 mars 2020 ;

- 11°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Autres actions de solidarité territoriale » ainsi que sur les chapitres 936 et 939 du programme « Autres actions de solidarité territoriale » du budget départemental ;

12°) de prendre acte que Mmes BORCHIO-FONTIMP, DESCHAJNTRES, DUHALDE-GUIGNARD, FERRAND, GOURDON, OLIVIER, PAGANIN, SALUCKI, SATTONNET, SIEGEL, TOMASINI et MM. AZINHEIRINHA, BARTOLETTI, BECK, CIOTTI, GINESY, KONOPNICKI, LOMBARDO, ROSSI, ROSSINI, TUJAGUE, VIAUD et VINCIGUERRA se déportent.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Transfert d'une subvention départementale

Demandeur initial			Nouveau demandeur	
Délibération	Objet de la demande	Subvention	Objet de la demande	Subvention
Demandeur :	Commune de Villeneuve d'Entraunes		Communauté de communes Alpes d'Azur	
CP du 7/06/19	dotation cantonale d'aménagement 2019	27 230	dotation cantonale d'aménagement 2019 pour la commune de Villeneuve d'Entraunes	27 230
Demandeur :	Commune de Sallagriffon		Communauté de communes Alpes d'Azur	
CP du 7/06/19	dotation cantonale d'aménagement 2019	32 563	dotation cantonale d'aménagement 2019 pour la commune de Sallagriffon	32 563

Ajustement de subventions

Subventions initiales						Ajustements de subventions				
Délibération AD/CP du	Objet de la demande	Coût du projet	Montant subventionnable	Taux (%)	Subvention	Motifs	Coût du projet	Montant subventionnable	Taux (%)	Subvention
Demandeur : CAPG										
CP 07/04/2017	mise en place de l'assainissement collectif et construction d'une station d'épuration au lieu-dit l'Audibergue sur la commune d'Andon	238 674	148 287	70,00	103 801	modification du plan de financement (plafond des 80% de financement public atteint)	238 674	129 515	63,14	81 780
Demandeur : Commune de Guillaumes										
CP 19/10/2017	valorisation touristique du château par la mise en oeuvre d'un outil de réalité augmentée	35 792	35 792	18,00	6 442	modification du plan de financement (plafond des 80% de financement public atteint)	35 792	35 792	16,00	5 727

SUBVENTIONS EN MATIERE DE SECURITE DES FETES TRADITIONNELLES

Canton	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût du projet TTC	Montant subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Contes	commune de Peille	sécurité des fêtes pour l'année 2018	3 005	3 005	70	2 104	2019-13217
Contes	commune de Peille	sécurité des fêtes pour l'année 2019	5 741	5 741	70	4 019	2019-12875
Nice-3	Comité officiel des fêtes de Gattières	sécurité des festivités de la Saint-Blaise du 30 janvier au 1er février 2020	2 741	2 741	70	1 919	2020-3850
TOTAL						8 042	

Aides aux collectivités
Liste des opérations

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 18 DU 21 JUILLET 2020

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subvention- nable	Taux	Subvention	Dossier
Antibes tous cantons	COMMUNE D ANTIBES	COMMUNE D ANTIBES	extension du réseau de vidéo-protection par l'installation de dix caméras	106 250			106 250	10,00	10 625	2018_12197
Antibes tous cantons	COMMUNE D ANTIBES	COMMUNE D ANTIBES	extension du réseau de vidéo-protection par l'installation de vingt-quatre caméras	245 173		24 300	220 873	10,00	22 087	2019_11325
Antibes-3	COMMUNE DE BIOT	COMMUNE DE BIOT	extension et réhabilitation de la mairie principale - 1ère phase	1 387 331		244 825	1 142 506	25,00	285 627	2017_09502
Antibes-3	COMMUNE DE BIOT	COMMUNE DE BIOT	réhabilitation de la place de l'église et de la rue de la Caroute	775 118	113 263	357 825	304 030	25,00	76 008	2017_15236
Antibes-3	COMMUNE DE BIOT	SDEG	mise en souterrain des réseaux basse tension et d'éclairage public et FT chemin des Vignasses à Biot	312 667	56 915		255 752	20,00	51 150	2019_10567
Beausoleil	EHPAD ESCALINADA ET SOFIETA	EHPAD ESCALINADA ET SOFIETA	réfection et mise aux normes des trois ascenseurs du site de La Sofiéta	15 600			15 600	50,00	7 800	2019_13502
Cagnes-sur-mer-2	COMMUNE DE LA GAUDE	COMMUNE DE LA GAUDE	réhabilitation du logement social situé 9 rue du Baou	14 754		4 426	14 754	10,00	1 475	2020_03853
Contes	COMMUNE DE BERRE LES ALPES	SILCEN	aménagement de jardins solidaires à Berre-les-Alpes	335 382	13 932	84 925	236 525	50,00	118 263	2018_09052
Contes	COMMUNE DE BERRE LES ALPES	SILCEN	réalisation d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales sur la commune de Berre-les-Alpes	166 700		83 350	83 350	60,00	50 010	2020_02520
Contes	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA	étude préalable à la restauration de l'église Santa Maria in Albis	26 380		13 190	13 190	50,00	6 595	2020_04877
Contes	COMMUNE DE COARAZE	COMMUNE DE COARAZE	restauration du four communal situé place Alexandre Mari	13 228		5 291	7 937	50,00	3 969	2020_04820
Contes	COMMUNE DE FONTAN	COMMUNE DE FONTAN	réaménagement de la médiathèque municipale en vue du transfert des bureaux de la mairie	90 491			90 491	40,00	36 196	2020_11836
Contes	COMMUNE DE LUCERAM	COMMUNE DE LUCERAM	transport de bois sur route à tonnage limité après l'exploitation d'une coupe de bois dans la parcelle n° 79 secteur du Col de l'Ablé	3 200			3 200	Forfait	3 200	2020_05004
Contes	COMMUNE DE LUCERAM	COMMUNE DE LUCERAM	détection de mitrilles après l'exploitation d'une coupe de bois dans la parcelle n° 79 secteur du Col de l'Ablé	768			768	Forfait	768	2020_05005
Contes	COMMUNE DE LUCERAM	SDEG	travaux d'éclairage public à réaliser à l'espace associatif de Lucéram	35 794			35 794	65,00	23 266	2019_12927
Contes	COMMUNE DE MOULINET	COMMUNE DE MOULINET	amélioration de la route de la chapelle Saint-Michel (début d'une piste DFCI)	56 160		14 040	42 120	65,00	27 378	2020_05606
Contes	MDR LA FONTOUNA	MDR LA FONTOUNA	remplacement de deux ascenseurs	161 228			161 228	50,00	80 614	2020_02466

Aides aux collectivités
Liste des opérations

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subvention- nable	Taux	Subvention	Dossier
Contes	SMIAGE	SMIAGE	entretien du cours d'eau des Paillons, au titre de l'année 2018 (partie CCPP)	48 214			48 214	10,00	4 821	2018_12911
Contes	SMIAGE	SMIAGE	réalisation des études hydro morphologiques sur les bassins versants de la Roya, des Paillons, du Moyen et Haut Var et des bassins côtiers du Mentonnais (opération PAI 02- partie CCPP)	44 342		26 704	44 342	10,00	4 434	2020_05084
Grasse tous cantons	COMMUNE DE GRASSE	COMMUNE DE GRASSE	aménagement d'espaces publics du Rouachier, au titre du Programme de rénovation urbaine (PRU) de Grasse (opération 27 - phase 3 travaux)	798 522		63 882	798 522	40,00	319 408	2013_09401
Grasse tous cantons	COMMUNE DE GRASSE	COMMUNE DE GRASSE	implantation d'une médiathèque Charles Nègre place du Rouachier, porte Est, au titre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) de Grasse - opération 32 - phase 2	1 206 626		675 194	1 206 626	23,00	277 524	2014_11519
Grasse tous cantons	COMMUNE DE GRASSE	COMMUNE DE GRASSE	études de maîtrise d'oeuvre phase projet (PRO) pour le clos et couvert, la réalisation de travaux d'urgence et de sécurisation et des investigations complémentaire sur la cathédrale Notre Dame	350 000		168 000	350 000	10,00	35 000	2019_13833
Grasse-1	COMMUNE DE COLLONGUES	COMMUNE DE COLLONGUES	acquisition d'un bâtiment cadastré section B n°165 et de la remise cadastrée B n°180 en vue de créer un logement communal	60 000		12 000	48 000	40,00	19 200	2019_13766
Grasse-1	COMMUNE DE SERANON	COMMUNE DE SERANON	réfection de la toiture de l'école	116 481			116 481	60,00	69 889	2020_10864
Grasse-1	REGIE DES EAUX DU CANAL BELLETRUD	COMMUNAUTE AGGLOMERATION PAYS DE GRASSE	travaux de première urgence à effectuer sur le réseau d'alimentation d'eau potable de la commune du Mas	212 955		84 786	128 169	30,00	38 451	2019_12974
Mandelieu-La-Napoule	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE	création d'un terrain de football annexe d'entraînement sur la base de loisirs	208 505			100 000	Forfait	100 000	2019_07197
Menton	CTE D AGGLO RIVIERA FRANCAISE	SMIAGE	conception et réalisation du dispositif d'ouvrage de protection du littoral sur la commune de Roquebrune-Cap-Martin	75 000		3 750	75 000	10,00	7 500	2018_12768
Nice-7	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE LA ROCHE	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE LA ROCHE	acquisition de la parcelle cadastrée section AI n°352 en vue du réaménagement de la place Jules MUSSO	340 000		102 000	238 000	35,00	83 300	2019_01992
Nice-7	SIVOM VAL DE BANQUIERE	SIVOM VAL DE BANQUIERE	acquisition du local situé 39-41 boulevard du Général de Gaulle à La Trinité en vue de pérenniser le Bureau Information Jeunesse	264 000			264 000	50,00	132 000	2019_12899
Tourrette-Levens	COMMUNE D ISOLA	COMMUNE D ISOLA	acquisition de fournitures de mobiliers urbains et de décorations de Noël	54 509	20 902		33 607	45,00	15 123	2019_10540

Aides aux collectivités
Liste des opérations

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 18 DU 21 JUILLET 2020

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subvention- nable	Taux	Subvention	Dossier
Tourrette-Levens	COMMUNE D ISOLA	COMMUNE D ISOLA	mise en conformité électrique et incendie des parties communes du bâtiment Les Clarines à Isola 2000	149 332	79 623		69 709	45,00	31 369	2019_10753
Tourrette-Levens	COMMUNE D ISOLA	COMMUNE D ISOLA	travaux d'entretien en forêt communale programme 2020	6 822			6 822	45,00	3 070	2020_04905
Tourrette-Levens	COMMUNE D ISOLA	COMMUNE D ISOLA	restauration et de la mise en valeur du patrimoine communal Programme 2020	98 965		49 483	49 482	45,00	22 267	2020_04882
Tourrette-Levens	COMMUNE DE CASTAGNIERS	COMMUNE DE CASTAGNIERS	rehaussement des garde-corps entourant les cours des écoles du village et des Moulins	21 008		6 302	14 706	40,00	5 882	2020_03736
Tourrette-Levens	COMMUNE DE COLOMARS	COMMUNE DE COLOMARS	pose de climatisations réversibles à l'école de la Sirole et à l'ALSH Henri-Paul Girard	33 561		23 492	33 561	10,00	3 356	2020_03706
Tourrette-Levens	COMMUNE DE COLOMARS	COMMUNE DE COLOMARS	acquisition de deux parcelles en vue de la construction d'un parking et de jardins communaux	700 000			700 000	35,00	245 000	2020_03625
Tourrette-Levens	COMMUNE DE COLOMARS	COMMUNE DE COLOMARS	divers aménagements à la crèche Les ptits bouts à Colomars (délégation maîtrise d'ouvrage au SIVOM Val de Banquière)	31 500	20 250		11 250	45,00	5 063	2020_05600
Tourrette-Levens	COMMUNE DE COLOMARS	COMMUNE DE COLOMARS	acquisition d'un véhicule électrique pour le service administratif	19 215			19 215	10,00	1 922	2020_07029
Tourrette-Levens	COMMUNE DE COLOMARS	COMMUNE DE COLOMARS	extension du système de vidéo-protection par l'installation de quatre caméras fixe et six caméras nomades	32 702	1 388	5 000	26 314	35,00	9 210	2020_06173
Tourrette-Levens	COMMUNE DE COLOMARS	COMMUNE DE COLOMARS	acquisition d'un véhicule pour la police municipale	17 703			17 703	35,00	6 196	2020_07375
Tourrette-Levens	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR	mise en sécurité d'un secteur du quartier de l'Adrech contre les chutes de blocs sur la commune de La Roquette sur Var	401 050		220 577	180 473	40,00	72 189	2020_02542
Tourrette-Levens	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR	sécurisation des écoles du Pont Charles-Albert au Baus-Rous et des 4 vents au village	9 550		3 820	5 730	40,00	2 292	2020_11383
Tourrette-Levens	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR	couverture de la cour de l'école des 4 vents	12 897		5 159	7 738	40,00	3 095	2020_11381
Tourrette-Levens	COMMUNE DE RIMPLAS	COMMUNE DE RIMPLAS	reprise du trompe l'oeil sur le mur Est du Fort de la Madeleine	55 000		11 824	43 176	70,00	30 223	2020_07295
Tourrette-Levens	COMMUNE DE RIMPLAS	COMMUNE DE RIMPLAS	aménagement du coeur du village avec un nouveau mobilier urbain	35 000	4 500		30 500	70,00	21 350	2020_02894
Tourrette-Levens	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	création et aménagement de murs d'escalade au plan d'eau des Trinitaires et à Auron	182 866		66 860	116 006	40,00	46 403	2019_13573
Tourrette-Levens	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	réaménagement du rez-de-chaussée du centre d'animations et de loisirs Les Eterlous	40 000		16 000	24 000	40,00	9 600	2020_03012

Aides aux collectivités
Liste des opérations

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARTIMES N° 18 DU 21 JUILLET 2020

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subvention- nable	Taux	Subvention	Dossier
Tourrette-Levens	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	travaux d'étanchéité de la toiture et remplacement des panneaux solaires de la cabane pastorale de Douans	12 533			12 533	40,00	5 013	2020_07676
Tourrette-Levens	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	réfection de la toiture de la chapelle Saint-Maur	42 000		21 000	21 000	50,00	10 500	2020_03005
Tourrette-Levens	COMMUNE DE SAINT MARTIN VESUBIE	COMMUNE DE SAINT MARTIN VESUBIE	pose de 4 pompes à chaleur dans le groupe scolaire Louis Fulconis	83 201			83 201	50,00	41 601	2020_04773
Tourrette-Levens	COMMUNE DE SAINT SAUVEUR SUR TINEE	COMMUNE DE SAINT SAUVEUR SUR TINEE	sécurisation de la passerelle du stade	11 717			11 717	60,00	7 030	2020_08921
Tourrette-Levens	COMMUNE DE TOURRETTE LEVENS	COMMUNE DE TOURRETTE LEVENS	acquisition des parcelles cadastrées section B n°1393, 1395 et 1941 en vue d'y créer une maison médicale surélevée de logements pour actifs	460 000		138 000	322 000	35,00	112 700	2020_05290
Tourrette-Levens	COMMUNE DE TOURRETTE LEVENS	COMMUNE DE TOURRETTE LEVENS	acquisition de la propriété cadastrée section A n° 2375 en vue d'agrandir le parking actuel	330 000		99 000	231 000	35,00	80 850	2020_05295
Tourrette-Levens	COMMUNE DE VALDEBLORE	COMMUNE DE VALDEBLORE	réhabilitation de la toiture du centre équestre de La Colmiane	6 139			6 139	50,00	3 070	2020_06220
Tourrette-Levens	COMMUNE DE VALDEBLORE	COMMUNE DE VALDEBLORE	mise en conformité des installations électriques de divers bâtiments communaux (OT et wc à la Colmiane, écoles primaires à la Bolline et Saint Dalmas, salle polyvalente et mairie à la Bolline)	14 563			14 563	50,00	7 282	2020_06247
Tourrette-Levens	COMMUNE DE VENANSON	COMMUNE DE VENANSON	travaux de mise en sécurité de la toiture de l'église Saint-Michel l'Archange	51 493		33 981	17 512	42,00	7 355	2018_09864
Tourrette-Levens	COMMUNE DE VENANSON	COMMUNE DE VENANSON	réfection de l'abreuvoir de Saint-Esprit	12 150		4 860	7 290	60,00	4 374	2019_06364
Tourrette-Levens	COMMUNE DE VENANSON	COMMUNE DE VENANSON	réhabilitation de l'hôtel Bella Vista	671 600		150 360	521 240	70,00	364 868	2012_10326
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D AZUR	METROPOLE NICE COTE D AZUR	création d'un réseau de transfert et d'une station d'épuration sur la commune de Venanson	1 400 000		420 000	1 400 000	10,00	140 000	2018_10221
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D AZUR	METROPOLE NICE COTE D AZUR	réhabilitation et doublement du collecteur général d'assainissement de la Plaine du Var et extension de l'eau potable à Saint-Martin du Var	1 738 594	50 100	273 774	1 688 494	10,00	168 849	2016_07858
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D AZUR	METROPOLE NICE COTE D AZUR	élaboration du schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales des communes de Roquebillière, Belvédère, La Bollène-Vésubie et Saint-Martin-Vésubie	288 450		144 225	288 450	10,00	28 845	2017_05282

Aides aux collectivités
Liste des opérations

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 18 DU 21 JUILLET 2020

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subvention- nable	Taux	Subvention	Dossier
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D AZUR	METROPOLE NICE COTE D AZUR	renouvellement du réseau d'assainissement des rues du Jardin et Moulinet à La Bollène Vésubie	37 522		15 008	37 522	10,00	3 752	2019_12754
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D AZUR	METROPOLE NICE COTE D AZUR	renouvellement du réseau d'assainissement, rue Fantino sur la commune de Roquebillière	75 164		30 065	75 164	10,00	7 516	2019_12924
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D AZUR	METROPOLE NICE COTE D AZUR	renouvellement du réseau d'assainissement de la rue de la Calade sur la commune de La- Bollène-Vésubie	36 002		10 801	36 002	10,00	3 600	2019_12943
Tourrette-Levens	REGIE EAU D AZUR	REGIE EAU D AZUR	restructuration des réseaux d'eau potable des quartiers de Laban, des Blancs et des Ragias et la pose de compteurs individuels à Belvédère	876 245	94 000	222 898	782 245	10,00	78 225	2018_04915
Tous cantons	SI DE L ESTERON ET DU VAR INFERIEURS	SI DE L ESTERON ET DU VAR INFERIEURS	élaboration du schéma de distribution du réseau d'eau potable du SIEVI	18 018	1 518		16 500	60,00	9 900	2019_13756
Tous cantons	SMIAGE	SMIAGE	travaux de sécurisation et d'automatisation des martellières du Béal	82 030		37 383	82 030	10,00	8 203	2020_02951
Valbonne	COMMUNE DE GREOLIERES	COMMUNE DE GREOLIERES	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2019-2020	22 440			22 440	70,00	15 708	2020_11159
Valbonne	COMMUNE DE GREOLIERES	COMMUNE DE GREOLIERES	dotation cantonale d'aménagement 2018	82 172			82 172	70,00	57 521	2020_10826
Valbonne	COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP	COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP	acquisition des parcelles cadastrées section D n°251 à 256, 258 et 1307 en vue de l'installation d'un agriculteur	15 000		4 500	15 000	40,00	6 000	2019_07182
Valbonne	COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP	COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP	aménagement de l'entrée ouest du village	161 960		64 784	97 176	30,00	29 153	2019_13339
Valbonne	COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP	COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP	implantation d'un ossuaire	10 997			10 997	30,00	3 299	2020_03897
Valbonne	COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP	SDEG	première tranche du programme de suppression des lampes ballon fluo au niveau du village étendu de Tourrettes-sur-Loup	151 635			151 635	30,00	45 490	2015_02942
Valbonne	COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP	SDEG	suppression d'un support béton route de Provence à Tourrettes-sur-Loup	31 500			31 500	30,00	9 450	2019_06399
Valbonne	EHPAD RESIDENCE LES ORANGERS	EHPAD RESIDENCE LES ORANGERS	aménagement d'un parcours santé	26 942			26 942	50,00	13 471	2019_07335
Vence	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	réhabilitation du centre médico-social de Guillaumes	279 240		83 772	195 468	71,43	139 620	2019_13550

Aides aux collectivités
Liste des opérations

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARTIMES N° 18 DU 21 JUILLET 2020

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subvention- nable	Taux	Subvention	Dossier
Vence	COMMUNE D AIGLUN	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	rénovation des salles de restaurant de l'auberge communale à Aiglun	72 936		36 467	36 469	60,00	21 881	2020_09107
Vence	COMMUNE D ASCROS	COMMUNE D ASCROS	travaux de rénovation et acquisition de matériel en vue de l'ouverture d'une boulangerie-épicerie	45 911			45 911	65,00	29 842	2020_02297
Vence	COMMUNE D AUVARE	COMMUNE D AUVARE	réhabilitation du logement communal situé sur la parcelle cadastrée C n°48	39 500			39 500	70,00	27 650	2020_02692
Vence	COMMUNE DE BONSON	COMMUNE DE BONSON	restauration du retable d'Antoine Bréa situé en l'église Saint Benoît	74 475		27 870	46 605	50,00	23 303	2020_08931
Vence	COMMUNE DE CUEBRIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	dotation cantonale d'aménagement 2017 pour Cuébris	56 721			56 721	70,52	40 000	2020_04772
Vence	COMMUNE DE CUEBRIS	COMMUNE DE CUEBRIS	rénovation de l'ancienne forge Isnard en vue de créer une salle d'exposition des outils anciens	23 695	4 945	7 108	11 642	70,00	8 149	2020_08034
Vence	COMMUNE DE GILLETTE	COMMUNE DE GILLETTE	extension du réseau vidéo surveillance par l'installation de quatre caméras supplémentaires sur le territoire communal	14 262		10 697	3 565	40,00	1 426	2020_04904
Vence	COMMUNE DE GUILLAUMES	COMMUNE DE GUILLAUMES	réhabilitation du cimetière du Barelis	40 720		12 414	28 306	50,00	14 153	2020_02899
Vence	COMMUNE DE LA PENNE	COMMUNE DE LA PENNE	dotation cantonale d'aménagement 2018	57 790			57 790	51,91	30 000	2020_05469
Vence	COMMUNE DE LA TOUR SUR TINEE	COMMUNE DE LA TOUR SUR TINEE	création d'une piste agricole pour l'accès aux pâturages situés secteur de la Buisnière	81 750			81 750	40,00	32 700	2020_02967
Vence	COMMUNE DE PEONE	COMMUNE DE PEONE	réhabilitation qualitative et énergétique des hébergements touristiques	1 198 633		274 600	1 198 633	45,00	539 385	2020_07910
Vence	COMMUNE DE ROQUESTERON	COMMUNE DE ROQUESTERON	prolongement de la main courante rue du pont de France	1 688			1 688	50,00	844	2020_04318
Vence	COMMUNE DE SAINT LEGER	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	dotation cantonale d'aménagement 2019 pour la commune de Saint Léger	37 500			37 500	80,00	30 000	2020_05763
Vence	COMMUNE DE SAINT MARTIN D ENTRAUNES	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	création d'un atelier communal dans l'ancienne chapelle Saint-Michel à Saint-Martin d'Entraunes	113 770		34 131	79 639	60,00	47 783	2020_09108
Vence	COMMUNE DE TOUET SUR VAR	COMMUNE DE TOUET SUR VAR	réparation de la toiture des locaux d'activités du quartier du Cians	19 249			19 249	60,00	11 549	2020_03732
Vence	REGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR	REGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR	géo localisation, repérage et cartographie des ouvrages et réseaux d'eau et d'assainissement pour l'année 2020	31 550		15 775	15 775	60,00	9 465	2020_07718
Vence	REGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR	REGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR	réhabilitation des réseaux d'eau de Valberg - Tranche 1 - Liaison entre le haut et le bas service	252 000		126 000	126 000	60,00	75 600	2020_07729

Aides aux collectivités
Liste des opérations

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 18 DU 21 JUILLET 2020

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subvention- nable	Taux	Subvention	Dossier
Vence	REGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR	REGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR	réhabilitation des réseaux d'eau de Valberg - Tranche 2 - Avenue de Valberg RD28, entre la chapelle et la gendarmerie	94 500		47 250	47 250	60,00	28 350	2020_07735
Vence	REGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR	REGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR	modernisation du parc de compteurs de production, distribution et sectorisation sur le périmètre de la REAAM - Réseaux AEP	50 000		25 000	25 000	60,00	15 000	2020_07738
Vence	REGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR	REGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR	mise en place de 250 compteurs individuels avec radio-relève sur la commune de Touët-sur-Var	18 500			18 500	80,00	14 800	2020_07740
Vence	REGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR	REGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR	modernisation du prétraitement par tamisage et sécurisation par la mise en place d'un dégrilleur manuel et d'un climatiseur du local électrique de la station d'épuration de Puget-Théniers	50 000	1 089	25 000	23 911	59,09	14 129	2020_07716
Vence	REGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR	REGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR	création d'un réseau d'assainissement quartier Lacroix sur la commune de Malaussène	75 000			75 000	80,00	60 000	2020_08940
Vence ⁵⁷¹	REGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR	REGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR	création de locaux d'exploitation de la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour à Puget-Théniers	210 000			210 000	80,00	168 000	2020_10414
Vence	SMIAGE	SMIAGE	études de préfiguration pour la création de la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour en vue du transfert de compétence eau et assainissement sur le territoire de la Communauté de communes Alpes d'Azur	25 000	650	12 500	25 000	10,00	2 500	2019_13664
Vence	SMIAGE	SMIAGE	réalisation des études hydro morphologiques sur les bassins versants de la Roya, des Paillons, du Moyen et Haut Var et des bassins côtiers du Mentonnais (opération VARH 04 - partie CCAA)	34 795		20 955	34 795	10,00	3 480	2020_05108
Villeneuve-Loubet	CTE D AGGLO SOPHIA ANTIPOLIS	SMIAGE	études pour la prolongation de la digue des Ferrayonnes à Villeneuve-Loubet(action 7.1 du PAPI CASA 2 bassin versant du Loup, de la Brague et des vallons côtiers)	43 200		28 080	43 200	10,00	4 320	2014_10227

Subventions initiales						Réévaluations de subventions				
Délibération CP/AD du	Objet de la demande	Coût du projet	Montant subventionnable	Taux (%)	Subvention	Motifs	Coût du projet	Montant subventionnable	Taux (%)	Subvention
Demandeur : Commune de la Roquette sur Var										
CP 18/10/19	travaux de réfection de la façade nord de l'église du village	17 725	10 635	40,00	4 254	Absence de co-financements	17 725	17 725	40,00	7 090
Demandeur : Commune de Rimplas										
CP 03/02/2020	rénovation de l'appartement situé au 1er étage de la maison du génie	60 000	60 000	70,00	42 000	Calcul de subvention sur la base de la dépense TTC et non HT car la commune ne récupère pas la TVA	72 000	72 000	70,00	50 400
Demandeur : Commune d'Ascros										
CP 03/02/2020	remplacement de la chaufferie de la ferme thérapeutique	69 689	69 689	70,00	48 782	Augmentation du coût du projet	90 859	90 859	70,00	63 601
Demandeur : Commune de Roquestéron										
CP 7/06/2019	travaux de réfection d'une partie des escaliers de la montée du cimetière et réalisation d'une main courante foyer rural	18 359	18 359	50,00	9 180	Augmentation du coût du projet	20 209	20 209	50,00	10 105
Demandeur : Commune de Tourette du Château										
CP 18/10/2019	travaux d'isolation de la toiture et des menuiseries extérieures de la salle communale	33 900	24 202	40,00	9 681	Projet important pour la commune	33 900	24 202	70,00	16 941
Demandeur : Communauté de Communes Alpes d'Azur										
CP 18/05/2018	Construction de garages communaux à Pierlas	243 366	170 356	60,00	102 214	Augmentation du coût du projet	275 384	202 375	60,00	121 425
Demandeur : Commune de Séranon										
CP 13/12/2019	raccordement au réseau d'eaux usées de la Zone Artisanale des Courtils et des habitations à proximité	367 992	294 394	50,00	147 197	Augmentation du coût du projet	398 672	325 074	50,00	162 537
Demandeur : Commune de Mouans-Sartoux										
CP 03/02/2020	réhabilitation des ateliers d'éducation artistique et réfection des façades de la donation Albers Honnegger	222 000	70 840	15,00	10 626	Projet important pour la commune	222 000	70 840	38,70	27 415
Demandeur : Commune de Mouans-Sartoux										
CP 03/02/2020	réaménagement et de l'extension du parc et jardins du château et mise en accessibilité du château	1 095 000	351 605	15,00	52 741	Projet important pour la commune	1 095 000	351 605	38,70	136 071
Demandeur : Sivom de la Roya										
CP 18/10/2019	travaux de rénovation et d'extension de l'école maternelle de Breil-sur-Roya (1 classe 1 cantine)	1 124 418	913 262	5,47	50 000	Projet important pour la commune	1 124 418	913 262	60,22	550 000
Demandeur : Commune de Castagniers										
CP 03/02/2020	acquisition de la propriété cadastrée section C n°15 en vue de la réalisation d'un gîte	222 000	134 000	40,00	53 600	Absence de co-financements	222 000	222 000	40,00	88 800

REPARTITION DE LA DOTATION CANTONALE 2020

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Subvention
Beausoleil	COMMUNE D EZE	COMMUNE D EZE	46 458 €
Beausoleil	COMMUNE DE LA TURBIE	COMMUNE DE LA TURBIE	46 458 €
Contes	COMMUNE DE BENDEJUN	COMMUNE DE BENDEJUN	25 000 €
Contes	COMMUNE DE BERRE LES ALPES	COMMUNE DE BERRE LES ALPES	38 500 €
Contes	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA	88 197 €
Contes	COMMUNE DE LA BRIGUE	COMMUNE DE LA BRIGUE	45 842 €
Contes	COMMUNE DE CANTARON	COMMUNE DE CANTARON	28 000 €
Contes	COMMUNE DE CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	COMMUNE DE CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	38 000 €
Contes	COMMUNE DE COARAZE	COMMUNE DE COARAZE	23 000 €
Contes	COMMUNE DE CONTES	COMMUNE DE CONTES	113 142 €
Contes	COMMUNE DE DRAP	COMMUNE DE DRAP	66 500 €
Contes	COMMUNE DE FONTAN	COMMUNE DE FONTAN	32 016 €
Contes	COMMUNE DE LUCERAM	COMMUNE DE LUCERAM	129 569 €
Contes	COMMUNE DE MOULINET	COMMUNE DE MOULINET	10 000 €
Contes	COMMUNE DE PEILLE	COMMUNE DE PEILLE	154 340 €
Contes	COMMUNE DE SAORGE	COMMUNE DE SAORGE	10 260 €
Contes	COMMUNE DE SOSPEL	COMMUNE DE SOSPEL	66 510 €
Contes	COMMUNE DE TENDE	COMMUNE DE TENDE	45 842 €
Contes	COMMUNE DE TOUET DE L'ESCARENE	COMMUNE DE TOUET DE L'ESCARENE	14 449 €
Grasse 1	COMMUNE D AMIRAT	COMMUNE D AMIRAT	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE D ANDON	COMMUNE D ANDON	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE BRIANCONNET	COMMUNE DE BRIANCONNET	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE CABRIS	COMMUNE DE CABRIS	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE CAILLE	COMMUNE DE CAILLE	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE COLLONGUES	COMMUNE DE COLLONGUES	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE D ESCRAGNOLLES	COMMUNE D ESCRAGNOLLES	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE GARS	COMMUNE DE GARS	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DU MAS	COMMUNE DU MAS	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DES MUJOULS	COMMUNE DES MUJOULS	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE PEYMEINADE	COMMUNE DE PEYMEINADE	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE SAINT AUBAN	COMMUNE DE SAINT AUBAN	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE SAINT VALLIER DE THIEY	COMMUNE DE SAINT VALLIER DE THIEY	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE SERANON	COMMUNE DE SERANON	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE SPERACEDES	COMMUNE DE SPERACEDES	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DU TIGNET	COMMUNE DU TIGNET	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE VALDEROURE	COMMUNE DE VALDEROURE	46 458 €
Grasse-2	COMMUNE DE MOUANS SARTOUX	COMMUNE DE MOUANS SARTOUX	46 458 €
Menton	COMMUNE DE CASTELLAR	COMMUNE DE CASTELLAR	46 458 €

REPARTITION DE LA DOTATION CANTONALE 2020

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Subvention
Menton	COMMUNE DE CASTILLON	COMMUNE DE CASTILLON	46 458 €
Menton	COMMUNE DE GORBIO	COMMUNE DE GORBIO	46 458 €
Menton	COMMUNE DE SAINTE AGNES	COMMUNE DE SAINTE AGNES	46 458 €
Nice 3	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DU BROC	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	32 892 €
Nice 3	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE CARROS	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	60 483 €
Nice 3	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE GATTIERES	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	46 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE D ASPREMONT	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	52 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE BELVEDERE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	38 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE LA BOLLENE VESUBIE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	60 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE CASTAGNIERS	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	80 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE CLANS	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	40 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE COLOMARS	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	65 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE DURANUS	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	10 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE FALICON	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	46 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE D'ILONSE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	40 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE D ISOLA	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	30 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE LANTOSQUE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	60 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE LEVENS	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	80 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE MARIE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	24 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE RIMPLAS	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	40 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE ROQUEBILLIERE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	60 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	20 800 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE ROUBION	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	45 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE ROURE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	20 000 €

REPARTITION DE LA DOTATION CANTONALE 2020

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Subvention
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE SAINT BLAISE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	30 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE SAINT DALMAS LE SELVAGE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	25 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	40 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	50 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE SAINT MARTIN VESUBIE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	65 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE SAINT SAUVEUR SUR TINEE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	65 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE TOURRETTE LEVENS	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	115 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE D UTELLE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	30 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE VALDEBLORE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	50 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE VENANSON	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	20 000 €
Valbonne	COMMUNE DU BAR SUR LOUP	COMMUNE DU BAR SUR LOUP	50 000 €
Valbonne	COMMUNE DE CAUSSOLS	COMMUNE DE CAUSSOLS	40 000 €
Valbonne	COMMUNE DE CHATEAUNEUF	COMMUNE DE CHATEAUNEUF	50 000 €
Valbonne	COMMUNE DE CIPIERES	COMMUNE DE CIPIERES	50 521 €
Valbonne	COMMUNE DE COURMES	COMMUNE DE COURMES	30 000 €
Valbonne	COMMUNE DE GOURDON	COMMUNE DE GOURDON	30 000 €
Valbonne	COMMUNE DE GREOLIERES	COMMUNE DE GREOLIERES	50 521 €
Valbonne	COMMUNE D OPIO	COMMUNE D OPIO	50 000 €
Valbonne	COMMUNE DU ROURET	COMMUNE DU ROURET	65 000 €
Valbonne	COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP	COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP	65 000 €
Valbonne	COMMUNE DE VALBONNE	COMMUNE DE VALBONNE	30 000 €
Vence	COMMUNE D AIGLUN	COMMUNE D AIGLUN	15 000 €
Vence	COMMUNE D ASCROS	COMMUNE D ASCROS	50 000 €
Vence	COMMUNE DE BEUIL	COMMUNE DE BEUIL	52 257 €
Vence	COMMUNE DE BEZAUDUN LES ALPES	COMMUNE DE BEZAUDUN LES ALPES	38 754 €
Vence	COMMUNE DE BONSON	COMMUNE DE BONSON	35 000 €
Vence	COMMUNE DE BOUYON	COMMUNE DE BOUYON	50 126 €
Vence	COMMUNE DE CHATEAUNEUF D ENTRAUNES	COMMUNE DE CHATEAUNEUF D ENTRAUNES	8 242 €

REPARTITION DE LA DOTATION CANTONALE 2020

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Subvention
Vence	COMMUNE DE CONSEGUDES	COMMUNE DE CONSEGUDES	35 000 €
Vence	COMMUNE DE COURSEGOULES	COMMUNE DE COURSEGOULES	66 843 €
Vence	COMMUNE DE LA CROIX SUR ROUDOULE	COMMUNE DE LA CROIX SUR ROUDOULE	30 000 €
Vence	COMMUNE DE CUEBRIS	COMMUNE DE CUEBRIS	40 000 €
Vence	COMMUNE DE DALUIS	COMMUNE DE DALUIS	22 883 €
Vence	COMMUNE D ENTRAUNES	COMMUNE D ENTRAUNES	20 270 €
Vence	COMMUNE DES FERRES	COMMUNE DES FERRES	50 000 €
Vence	COMMUNE DE GILETTE	COMMUNE DE GILETTE	90 000 €
Vence	COMMUNE DE GUILLAUMES	COMMUNE DE GUILLAUMES	37 254 €
Vence	COMMUNE DE LIEUCHE	COMMUNE DE LIEUCHE	81 275 €
Vence	COMMUNE DE MALAUSSENE	COMMUNE DE MALAUSSENE	81 275 €
Vence	COMMUNE DE MASSOINS	COMMUNE DE MASSOINS	81 275 €
Vence	COMMUNE DE PEONE	COMMUNE DE PEONE	70 747 €
Vence	COMMUNE DE PIERLAS	COMMUNE DE PIERLAS	81 275 €
Vence	COMMUNE DE PIERREFEU	COMMUNE DE PIERREFEU	10 429 €
Vence	COMMUNE DE PUGET ROSTANG	COMMUNE DE PUGET ROSTANG	95 500 €
Vence	COMMUNE DE PUGET THENIERS	COMMUNE DE PUGET THENIERS	78 000 €
Vence	COMMUNE DE REVEST LES ROCHES	COMMUNE DE REVEST LES ROCHES	15 000 €
Vence	COMMUNE DE RIGAUD	COMMUNE DE RIGAUD	50 000 €
Vence	COMMUNE DE LA ROQUE EN PROVENCE	COMMUNE DE LA ROQUE EN PROVENCE	32 636 €
Vence	COMMUNE DE ROQUESTERON	COMMUNE DE ROQUESTERON	13 000 €
Vence	COMMUNE DE SAINT ANTONIN	COMMUNE DE SAINT ANTONIN	32 000 €
Vence	COMMUNE DE SAINT JEANNET	COMMUNE DE SAINT JEANNET	77 000 €
Vence	COMMUNE DE SAINT LEGER	COMMUNE DE SAINT LEGER	36 000 €
Vence	COMMUNE DE SAINT MARTIN D ENTRAUNES	COMMUNE DE SAINT MARTIN D ENTRAUNES	35 801 €
Vence	COMMUNE DE SALLAGRIFFON	COMMUNE DE SALLAGRIFFON	32 564 €
Vence	COMMUNE DE SAUZE	COMMUNE DE SAUZE	12 271 €
Vence	COMMUNE DE SIGALE	COMMUNE DE SIGALE	40 000 €
Vence	COMMUNE DE TOUDON	COMMUNE DE TOUDON	33 000 €
Vence	COMMUNE DE LA TOUR SUR TINEE	COMMUNE DE LA TOUR SUR TINEE	81 275 €
Vence	COMMUNE DE TOURETTE DU CHÂTEAU	COMMUNE DE TOURETTE DU CHÂTEAU	30 000 €
Vence	COMMUNE DE VILLENEUVE D ENTRAUNES	COMMUNE DE VILLENEUVE D ENTRAUNES	27 230 €
Vence	SI DE VALBERG	SI DE VALBERG	132 901 €
Villeneuve-Loubet	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	41 277 €
Villeneuve-Loubet	COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS	COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS	41 277 €
Villeneuve-Loubet	COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE	COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE	62 000 €

REPARTITION DE LA DOTATION CANTONALE 2020

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Subvention
Villeneuve-Loubet	COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	41 277 €

Travaux consécutifs aux intempéries du 22 au 24 novembre et du 1er décembre 2019

Bénéficiaire	Demandeur	Coût projet	Montant subvention-nable	Taux (%)	Subvention	N° Dossier
Communes classées en état de catastrophe naturelle						
Commune de Briançonnet	Commune de Briançonnet	158 700	158 700	50	79 350	2020-04035
Commune de Pierrefeu	Commune de Pierrefeu	27 896	27 896	50	13 948	2020-05002
Commune de Roquestéron	Commune de Roquestéron	24 302	24 302	50	12 151	2020-04445
Commune de Drap	Commune de Drap	340 738	340 738	50	170 369	2020-02849
Commune de Saint-Auban	Commune de Saint-Auban	92 365	92 365	50	46 183	2020-06184
Commune du Cannet	Commune du Cannet	770 625	770 625	30	231 188	2020-04911
CACPL	CACPL	7 689 659	7 689 659	30	2 306 898	2020-08171
Commune de Vence	Commune de Vence	46 540	46 540	30	13 962	2020-06426
Commune de Bouyon	Commune de Bouyon	105 380	105 380	50	52 690	2020-11083
Commune de Grasse	Commune de Grasse	2 514 241	2 514 241	30	754 272	2020-05014

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17412-DE-1-1

Date de télétransmission : 3 juillet 2020

Date de réception : 3 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française

—————
COMMISSION PERMANENTE

—————
Séance du 26 JUIN 2020

—————
DELIBERATION N° 30

—————
FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu les délibérations prises les 22 janvier 2004 et 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale approuvant la création du fonds départemental d'intervention et donnant délégation à la commission permanente pour procéder à sa répartition ;

Vu le rapport de son président, complété par une note au rapporteur, présentant diverses demandes de subventions dans le cadre de la deuxième répartition de ce fonds pour l'année 2020 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'allouer aux bénéficiaires indiqués dans le tableau ci-après les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Objet de la demande	Domaine d'intervention	Imputation	Montant en €
Groupement de gendarmerie des Alpes-Maritimes	Location d'un van brigade équestre	Sécurité	931/11 6574	4 000
Maison de Pays de Lucéram et du Haut Paillon	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	6 000
Le phare des deux pôles	Fonctionnement	Social	935/50 6574	3 000
Academia Corse	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Premiers de cordée	Interventions au sein des unités pédiatriques	Sports	933/32 6574	2 000
CAMI sport et cancer	Développement des ateliers d'activité sportive en thérapeutique	Sports	933/32 6574	6 000
Comité départemental handisport	Achat de matériel spécialisé	Santé	915/50 20421	15 000
FDSEA	Fête agri maralpine	Développement	939/928 6574	1 000
Cannes Véhicules historiques	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Association pour la restauration et la sauvegarde du patrimoine de Cipières	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000

Bridge club de Menton	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 000
Association Sécurité Montagne	Achat de matériel de sécurité	Sports	913/32 20421	3 000
Association partage ton talent	Actions humanitaires aux moulins et Covid	Social	935/50 6574	1 000
Association humanitaire des sapeurs-pompiers Grasse Menton	Aides humanitaires aux personnes en très grande précarité	Social	935/50 6574	1 500
Amicale des sapeurs-pompiers de Carros	Fonctionnement	Sécurité	931/18 6574	1 500
Commune de Saint Vallier de Thiey	Fête des enfants	Fonctionnement général	930/023 65734	4 500
Commune de Saint Vallier de Thiey	Marchés nocturnes et de Noël	Fonctionnement général	930/023 65734	2 000
Association de sauvegarde de la Siagne et de son canal	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	2 000
Bibliothèque rurale de Breil	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 800
La Roquebrunoise	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Rafle Club de Villefranche	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 500
Association aventure théâtre compagnie	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	5 000

Association saint Auban d'hier et d'aujourd'hui	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	500
Patrimoine et tradition brigasques	Aménagement cour du musée	Culture	933/311 6574	2 000
Vieilles roues des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	2 000
Association Montagne du lycée Jules Ferry	Fonctionnement et gestion du patrimoine	Culture	933/311 6574	5 000
Association sportive et culturelle de Valderoure la Ferrière	Achat de matériels	Sports	913/32 20421	1 000
Commune de Villeneuve Loubet	Achat d'instruments de musique pour école de musique	Culture	913/311 204141	1 900
Association family SK	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 000
Nice basket association ouest	Euro basket	Sports	933/32 6574	3 000
Amical motor club de Grasse	Championnat du monde de trial	Sports	933/32 6574	6 000
Syndicat d'initiative Guillaumes Val d'Entraunes	Fonctionnement et animations	Développement	939/94 6574	5 000
Syndicat d'initiative écodéveloppement de Villars	Fonctionnement	Développement	939/94 6574	5 000
Conservatoire des traditions culinaires	Journée de la transhumance	Environnement	937/738 6574	2 000

Football club vallées Var Vaire (Puget)	Subvention spéciale tournoi foot	Sports	933/32 6574	2 000
Mon Liban d'Azur	Projet le chant de la montagne	Culture	933/311 6574	1 000
Musée Lou Férrouil	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	4 000
Amicale des sapeurs-pompiers roquérois	Achat de matériel	Sécurité	911/18 20421	2 000
Vence et ses environs durant les siècles	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	500
Association de protection du village de Tourrette du Château	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Association Mercantour écotourisme	Ecotourisme 2020	Développement	939/94 6574	2 000
Les Restaurants du cœur	Ouverture d'une antenne à Roquesteron	Social	935/50 6574	2 000
Rotary international	Journée santé	Social	935/50 6574	3 000
Association des naturalistes de Nice et des Alpes-Maritimes	Revue Riviera scientifique	Culture	933/311 6574	2 500
Fédération départementale des CUMA	Fonctionnement	Développement	939/928 6574	3 000
Les amis de la madone de Fenestre	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	5 000

Amicale saint jean	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	5 000
Les Pèlerins de Notre Dame de Fenestre	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	10 000
Commune libre du Pan bagnat	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Comité de quartier Saint Étienne	Fonctionnement	Développement	939/928 6574	2 000
Comité de quartier Lou Pastrouh de la Couola de Magnan	Course Jean SASSONE	Sports	933/32 6574	2 000
Association culturelle de Cimiez	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Amicale des joyeux retraités de Nice	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	3 000
Amicale des papys et mamys trafic	Fonctionnement	Social	935/50 6574	4 500
Association bouliste du Vieux Nice	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	2 000
Clos pétanque du Parc Impérial	Travaux sur le clos	Sports	913/32 20422	2 000
Nice métropole pétanque	Adaptation des toilettes aux personnes à mobilité réduite	Sports	913/32 20422	2 500
Les gais pétanquiers fanny Club	Travaux sur la cuisine	Sports	913/32 20422	4 000

Club nautique de Nice	Livre sur l'histoire du club	Sports	933/32 6574	5 000
Les moulierenc	Mise en valeur ancien four à chaux	Culture	933/311 20422	3 000
Association sportive de la police nationale	Achat d'un minibus	Sports	913/32 20421	20 000
Guides Tinée Mercantour	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	2 000
Amicale des forestiers sapeurs de Lantosque	Fonctionnement	Sécurité	931/18 6574	1 500
Amicale des sapeurs-pompiers Saint Martin Vésubie et Venanson	Fonctionnement	Sécurité	931/18 6574	2 000
Amicale des sapeurs-pompiers de Valdeblore	Achat de matériel	Sécurité	911/18 20421	800
Amicale des sapeurs forestiers de Levens	Fonctionnement	Sécurité	931/18 6574	1 000
Amicale PGHM 06	Fête du PGHM	Sécurité	931/18 6574	1 000
Association Babiéca	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 000
Union sportive et culturelle isolienne	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	5 000
Association omnisports Tourrettes Levens escalade	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	2 000

Amicale bollénoise	Travaux de mise en sécurité sur le local	Culture	913/311 20422	1 500
Club des sports et loisirs de St Dalmas-le-Selvage	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	5 000
Association stéphanoise pour encouragement sportif et culturel	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 500
Association La GESD	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Azur bridge club de Nice	Fonctionnement et aide exceptionnelle Covid	Sports	933/32 6574	3 000
Club de pétanque sportive de Castagniers	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 500
Secteur des Vallées	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	3 000
Twirling club écho du lac	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	2 000
La boule berghéane	Couverture du clos	Sports	913/32 20422	2 000
Boulistes et municipaux de Cantaron	Aménagement du clos	Sports	913/32 20422	2 000
Amicale bouliste de Blausasc	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 000
Gattières pétanque	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 000

La Mourra dei 4 cantouns	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	3 000
Association sportive et culturelle touëtoise (escarène)	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	4 000
Société de chasse de Tourrette Levens	Aménagement entretien terrains et amélioration maison des chasseurs	Environnement	917/738 20422	4 000
Association chasseurs de Venanson	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	2 500
Société de chasse de Saint Blaise	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	1 500
Société de chasse de Valdeblore	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	3 000
Société de chasse de Saint Dalmas-le-Selvage	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	2 500
Société de chasse de Rimplas	Acquisition d'un ordinateur	Environnement	917/738 20421	1 000
Société de chasse de la Haute Vésubie	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	3 000
Société de chasse de la Haute Bévéra	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	1 500
Fédération départementale des gardes particuliers des Alpes-Maritimes	Débroussaillage, élagage	Environnement	937/738 6574	3 000
Société de chasse de Carros « La Grive"	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	1 500

Association communale de chasse de Bendejun	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	1 500
Association de régulation des animaux déprédateurs et prédateurs des Alpes Maritimes	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	1 500
Société de chasse de La Gaude	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	1 500
Association communale de chasse de Grasse	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	2 000
Société de chasse de Gattières	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	1 000
Société des chasseurs et propriétaires pour la protection rurale de Lucéram	Débroussaillage et mise en sécurité des sentiers	Environnement	937/738 6574	2 500
Société de chasse de Cantaron	Installation d'une chambre froide	Environnement	917/738 20421	3 000
Association communale de chasse de Contes	Restauration du toit de la maison de la chasse	Environnement	917/738 20422	4 000
Association communale de chasse agréée de Berre-les-Alpes	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	2 500
Société de chasse Canta Perdrix Eze La Trinité - Villefranche	Acquisition petite chambre froide	Environnement	917/738 20421	1 600
Association communale de chasse de Drap	Achat matériel agricole	Environnement	917/738 20421	2 000

Association communale de chasse de Bézaudun-les-Alpes	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	1 500
Association Communale de chasse de Touët sur Var	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	1 500
Société Communale de chasse de Pierlas	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	1 000
Association communale de chasse du Mas	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	1 000
Association communale de chasse de Bairols	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	1 500
Société de chasse de Sigale	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	3 000
Association Départementale des lieutenants de louveterie 06	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	5 000
Société de chasse de Lieuche	Achat herse rotative	Environnement	917/738 20421	3 000
Société de chasse d'Ascros	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	3 500
Comité des fêtes de Venanson	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Comité des fêtes du Bourguet	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Comité Bollénois des fêtes et des traditions	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 500

Comité des fêtes de Castagniers	Achat de matériel et fonctionnement	Culture	913/311 20421	1 500
Comité des fêtes de Clans	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 500
Comité des fêtes de Saint-Dalmas Valdeblore	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Comité des fêtes « La Chaudanaise »	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Club plaisir et loisirs	30ème fête de la châtaigne de Valdeblore	Culture	933/311 6574	4 000
Comité des fêtes de La Bolline Valdeblore	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Comité des fêtes de La Roche Valdeblore	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Comité des fêtes de Saint Etienne-de-Tinée	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 500
Comité des fêtes d'Isola	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	11 000
Comité des fêtes d'Auron	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	3 000
Comité des fêtes d'Utelle	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 500
Comité des fêtes et des Sports de Pelasque	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500

Comité des fêtes de La Blache	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Comité permanent des fêtes de Saint Sauveur-sur-Tinée	Fête patronale	Culture	933/311 6574	3 000
Comité des fêtes officiel de Figaret	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Nouvelle Ere, le nouveau comité des fêtes	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Comité des fêtes jeunesse roquebilléroise	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Comité des fêtes Guillaumoises	Fête patronale et festin d'hiver	Culture	933/311 6574	2 000
Comité des fêtes de Bouchanières	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Comité des fêtes des pennois	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Comité des fêtes et d'animation La Croix-sur-Roudoule	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Comité des fêtes de Touët-sur-Var	Fête patronale	Culture	933/311 6574	2 000
Comité des fêtes de Beuil	Différentes manifestations	Culture	933/311 6574	1 500
Comité des fêtes de Péone	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000

Association festive bouyonnaise	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Comité des fêtes d'Entraunes	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Association fours et fêtes (Aiglun)	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Association Saint Jeannet en fête	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Comité des fêtes de Les Ferres "La Ferroise"	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	3 000
Comité des fêtes de Villeneuve d'Entraunes	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Comité des fêtes de Sauze	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Comité des loisirs de Massoins	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	3 000
Comité des fêtes Saint Martinois (d'Entraunes)	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Animation sports et loisirs de Guillaumes	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	2 000
Comité des fêtes de Saint-Antonin	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Comité des fêtes et de promotion de Roquesteron	Renouvellement matériel et fonctionnement	Culture	913/311 20421	2 000

Comité des fêtes de Revest-les-Roches	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	3 000
Comité des fêtes de Daluis	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Comité de la fête de Saint-Cassien	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Confrérie de la Saint-Eloi	Fête de la Saint-Eloi	Culture	933/311 6574	1 500
Comité des fêtes de Cabris	Fête des enfants organisée le 14 juillet	Culture	933/311 6574	1 000
Comité des fêtes de Saint André-de-la-Roche	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Association Auribeau en fête	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	4 000
Comité des fêtes Le Tignet	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Clos de Boules et comité des fêtes et traditions quartiers Fabron-Terron Madonette et Barla	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 000
Association des fêtes et traditions des gens de mer d'Antibes-Juan-les-Pins	Fêtes de la Saint-Pierre	Culture	933/311 6574	2 000
Comité de sauvegarde du vieux village de Saint Laurent-du-Var	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000

Comité des fêtes de La Gaude	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	5 000
Association Castillon en fête	2ème édition du festival de musique	Culture	933/311 6574	2 000
Comité de jumelage de La Gaude « La Cathode »	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Comité des fêtes de Magagnosc	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Comité des fêtes de Saint Cézaire-sur-Siagne	Fête médiévale	Culture	933/311 6574	3 000
Comité de jumelage de Drap	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Comité de jumelage de La Colle-sur-Loup et Zuzenhausen	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Comité des fêtes du Saint Louis Club Roquebrune Cap Martin	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 500
Comité des fêtes "L'Oustau" de Plascassier (Grasse)	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Comité officiel des fêtes d'Escagnolles	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Office des Fêtes Municipal Mouginois	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	3 500
Association des fêtes et traditions gaudois	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500

Comité des fêtes de Cipières	Fonctionnement et esclapa oeil	Culture	933/311 6574	2 500
Comité des fêtes de Cipières	Festival "Réciprock"	Culture	933/311 6574	1 000
Comité de la Saint-Sauveur de Vallauris Golfe-Juan	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Comité des fêtes du Village "les coqs roquebrunois"	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	7 000
Comité des fêtes de Rigaud	Animations diverses	Culture	933/311 6574	2 000
Société de chasse de Rigaud	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	2 000
Association Cadenza	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Musée du Carnaval de Contes	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	10 000
Université hébraïque libre de la Côte d'Azur	Fonctionnement	Enseignement	932/23 6574	2 500
Amicale sportive pointoise	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 000
Association Alter égaux	Actions égalité dans le domaine du sport et de l'éducation	Social	935/58 6574	10 000
Comité des fêtes de Saint Auban	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000

Comité des fêtes de Libre	Fêtes et animations	Culture	933/311 6574	1 500
Association Les Fioretti	Subvention complémentaire	Culture	933/311 6574	1 000
HBMMS (Hand ball Mougins Mouans-Sartoux)	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	3 000
Amicale biotoise des traditions	Fêtes traditionnelles	Culture	933/311 6574	3 000
Pégomas Football	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	4 000
Association Amphore	Actions humanitaires	Social	935/50 6574	2 000
Union départementale pour l'utilisation de chiens de rouge 06	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	1 500
Syndicat Intercommunal de Valberg	Festivals et manifestations	Culture	933/311 6574	112 000
Syndicat Intercommunal de Valberg	Animations hivernales	Culture	933/311 6574	72 000
Association Loisirs Education Culture	Travaux sur le centre de vacances	Culture	913/32 20422	6 000
Amicale des Chasseurs à pied des bataillons Alpains ou Mécanisés du Mentonnais et de Grasse	80ème anniversaire de la bataille des Alpes	Fonctionnement général	930/023 6574	4 000

Commune de la Roquette sur Var	Création d'un potager pour les enfants des écoles	Enseignement	932/21 65734	8 000
Ecole du pont Charles Albert	Matériel éducatif et sportif pour les enfants	Enseignement	912/21 204181	4 000
Essor Riviera Karaté	20ème anniversaire du club	Sports	933/32 6574	2 000
Clos de boules Kirchner	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	2 000
Commune de Saint Etienne de Tinée	Projet "explore Tinée Mercantour"	Développement	939/94 65734	8 000
Commune de Clans	Projet de statue	Culture	913/311 204142	4 000
Association Aspremont danse	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 000
Aspremont tennis Club	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	3 000
Amicale bouliste aspremontoise	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 000
Société de chasse de Roubion	Débroussaillage et achat de miradors pour la sécurité	Environnement	917/738 20422	4 000
Société de chasse de la Roquette-sur-Var	Achat de matériel	Environnement	917/738 20421	1 500
Association Issa Kyokuschin School	Achat de matériel	Sports	913/32 20421	2 500

Association Roc et Tan Rêvent	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Association Spiridion Grima	Activités en faveur des aînés de la commune	Social	935/50 6574	2 000
Omnisport club du Bau-Roux pétanque	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	2 000
Comité des fêtes du Bau-Roux	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	4 000
Commune de la Roquette-sur-Var	Organisation d'activités intergénérationnelles	Social	935/50 64734	4 000
Terres et Rives de Culture	Equinoxes de la francophonie	Culture	933/311 6574	10 000
Commune de Gilette	Surveillance de la clue de la Cerise	Environnement	937/738 65734	2 800
La Pignata	Conservation et mise en valeur du patrimoine de Bonson	Culture	933/311 6574	2 000
Association Elic	Actions en faveur des enfants	Social	935/50 6574	2 000
SOS Médecins	Fonctionnement	Social	935/50 6574	10 000
Stade laurentin danse gym	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	2 000
Moulinet espace des arts	Moulinet expo 2020	Culture	933/311 6574	1 000

Association Connaissance de la musique	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Association TêdeToi	Aide aux familles enfants autistes	Social	935/50 6574	4 000
Mandelieu-La Napoule jumelage amitiés	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Les cavaliers de la Roya Bevera	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 200
Une yole pour Villefranche	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	2 000
Compagnie de gendarmerie de Menton	Actions diverses pour les familles	Social	935/50 6574	2 000
Association Montagne et patrimoine	Préparation des 40 ans de l'Amont	Culture	933/311 6574	2 500
Ski club de Cap d'Ail	Fonctionnement	Sports	933 32 6574	4 000

2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions dont les projets sont joints en annexe, à intervenir pour l'année 2020 avec le Syndicat Intercommunal de Valberg, définissant les modalités d'attribution des subventions de 112 000 € pour l'organisation de festivals et de manifestations et 72 000 € pour la mise en place d'animations hivernales ;

3°) de prendre acte que M. KONOPNICKI se déporte.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17874-DE-1-1
--

Date de télétransmission : 7 juillet 2020

Date de réception : 7 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française

—
COMMISSION PERMANENTE

—
Séance du 26 JUIN 2020

—
DELIBERATION N° 31

—
DISPOSITIF RSA : MESURES DIVERSES - SUBVENTION GLOBALE FSE

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant la mise en oeuvre du droit au logement ;

Vu la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, transférant aux départements la compétence du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et élargissant les missions de ce dispositif au paiement des factures impayées d'eau et d'énergie ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion ainsi que les décrets n° 2009-404 du 15 avril 2009 et n° 2010-961 du 25 août 2010 relatifs au RSA ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, transférant la compétence du FSL à la Métropole Nice Côte d'Azur à compter du 1er janvier 2017 pour la part correspondant à son territoire ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale approuvant les orientations 2020 des politiques départementales relatives notamment au dispositif RSA ;

Considérant que la crise du Covid-19 nécessite un ajustement des engagements pris initialement;

Vu la délibération prise le 26 juin 2020 par l'assemblée départementale, adoptant le plan "Agir ensemble pour l'emploi" ;

Vu le Programme départemental d'insertion (PDI) 2018-2020 ;

Vu le Plan emploi-insertion 06 pour la période 2018-2020 ;

Vu le règlement intérieur du FSL en vigueur ;

Vu la décision de la commission européenne n° C (2014) 7454 du 10 décembre 2014 adoptant le programme opérationnel national du Fonds social européen (FSE) pour l'emploi et l'inclusion en métropole ;

Vu la convention de subvention globale au titre du programme opérationnel national du FSE signée le 22 juin 2018 avec l'État et le Département pour la période 2018-2020 ;

Considérant que l'article 7.1 de ladite convention prévoit la présentation d'un « dialogue de gestion annuel » ;

Vu l'instruction n° 2012-11 du 29 juin 2012 de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle relative aux modalités de contrôle de service fait des dépenses déclarées au titre d'opérations subventionnées dans le cadre des programmes du fonds social européen (FSE), qui prévoit la validation par le comité de programmation d'un planning prévisionnel annuel des visites sur place ;

Considérant que le pré-comité FSE a approuvé le dialogue de gestion 2019 à l'unanimité ;

Considérant que le Descriptif du système de gestion et de contrôle, qui présente l'organisation et les procédures mises en oeuvre par le Département en tant qu'organisme intermédiaire de gestion du FSE, prévoit en son article 2.1.2 que la commission permanente, en tant que "comité de programmation" est tenue de valider le bilan annuel d'activité ;

Vu le rapport de son président proposant :

* dans le cadre du dispositif et du PDI 2018-2020 :

- la signature d'avenants à des protocoles et conventions conclus dans le cadre du Plan emploi-insertion 06, afin d'en adapter les actions pour une meilleure optimisation ;
- la signature du nouveau protocole partenarial avec le Plan local pour l'insertion de la Métropole Nice-Côte d'Azur pour la période 2019-2024 ;
- la signature de l'avenant à la convention conclue avec l'association Accompagnement lieux d'accueil carrefour éducatif et social (ALC) relative à l'accompagnement social lié à un hébergement temporaire pour des familles bénéficiaires du RSA en grande difficulté ;
- la signature de la convention avec la société SOLIHA Alpes-Maritimes pour l'habitat, relative à une action d'intermédiation locative ;

* dans le cadre du FSE :

- l'approbation du rapport de dialogue annuel de gestion 2019 ;
- la validation du plan de visites pour l'année 2020 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable des commissions Insertion, emploi et lutte contre la fraude et Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant le dispositif RSA et le Programme départemental d'insertion (PDI) 2018-2020 :

Plan « Agir ensemble pour l'emploi »

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'avenant n°1 à la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2020, signée le 11 mars 2020, à intervenir avec l'État, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2020, soit jusqu'au 31 décembre 2020, définissant les modalités de mise en œuvre des Contrats uniques d'insertion (CUI) pour le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, étant précisé que cet avenant, dont le projet est joint en annexe, permettra la signature de 1 100 CIE dans le secteur marchand et 500 CAE dans le secteur non marchand. Ce nombre pourra être modifié par voie d'avenant en cours d'année ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'avenant n°1 au protocole de coopération 2019-2021, à intervenir avec Pôle emploi et concernant l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA signé le 15 mars 2019, étant précisé que cet avenant permettra à Pôle emploi de solliciter le Département afin de conclure des Contrats d'insertion à l'emploi (CIE) pour les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA ;

Pilotage des actions du PDI

- de valider le nouvel équilibre financier induit par les répercussions sur l'économie et le marché de l'emploi du territoire départemental, suite à la crise du Covid19, des crédits attribués dans le cadre du PDI :

- ✓ à l'association API Provence, par convention signée le 16 mars 2020, pour l'action « Centre d'orientation RSA – CORSA » ;
 - ✓ à la Fondation de Nice Patronage ST Pierre ACTES, par avenant n°4 au protocole conventionnel du 15 janvier 2018 pour l'action « Alpes-Maritimes - Cap entreprise » ;
- de prendre acte que :
- cette nouvelle répartition des dépenses :
 - ✓ conserve l'équilibre financier initial des crédits attribués à l'association API Provence au titre du PDI, seule la ventilation diffère ;
 - ✓ minore de 635 000 € les crédits attribués à la Fondation de Nice PSP ACTES au titre du PDI 2020 ;
 - le porteur de l'action d'accompagnement des bénéficiaires étrangers du RSA en grande difficulté avec la langue française devient API Provence, suite à la procédure de fusion-absorption par cette dernière, de l'association Accueil travail emploi (ATE) ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les avenants ad'hoc n°1 et 4, dont les projets sont joints en annexe, modifiant pour une meilleure efficacité des mesures, les dispositions initialement prévues, à intervenir respectivement avec l'association API Provence et la Fondation de Nice Patronage ST Pierre ACTES ;

Protocole partenarial du PLIE Métropole Nice Côte d'azur (MNCA)

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, le protocole partenarial 2020-2024 du PLIE MNCA, sans incidence financière, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Nice Côte d'Azur ;

Actions liées à l'insertion par le logement

Convention d'accompagnement social lié à l'hébergement temporaire de familles en grande difficulté signée avec l'association Accompagnement lieux d'accueil carrefour éducatif et social (ALC) :

- d'approuver la prorogation de l'action « Accompagnement social lié à l'hébergement temporaire de familles en grande difficulté » portée par l'association ALC, l'association n'ayant pas été en mesure de reloger le nombre total de familles convenu initialement par convention signée le 6 mars 2020 suite au confinement imposé par la crise sanitaire due à l'épidémie de coronavirus Covid-19 ;
- d'autoriser le président du Département à signer, au nom du Département, l'avenant n°1 à ladite convention, à intervenir avec l'association ALC,

prolongeant de 6 mois sa durée de validité soit jusqu'au 31 décembre 2020, pour le relogement de 14 familles en grande difficulté, pour un montant total de 99 800 € ;

Convention d'intermédiation logement :

- d'attribuer à l'association SOLIHA Alpes-Maritimes solidaires pour l'habitat une subvention d'un montant de 225 000 € pour mener une action d'intermédiation logement sur la période allant du 6 juin au 31 décembre 2020 ;
- d'autoriser le président du Département à signer, au nom du Département, la convention afférente, dont un projet est joint en annexe, à intervenir avec ladite association ;

2°) Concernant la gestion de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) :

- d'approuver :
 - le rapport de dialogue de gestion annuel 2019, joint en annexe, comme stipulé à l'article 7.1 des conventions de subvention globale FSE conclues avec le préfet de Région les 16 novembre 2015 et 22 juin 2018, étant précisé qu'il a été approuvé à l'unanimité par le pré-comité FSE ;
 - le planning annuel de visites sur place pour l'année 2020, dont un projet est joint en annexe, conformément à l'instruction de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle du 29 juin 2012 ;

3°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 9356, programmes « Programme départemental d'insertion » et « Activations » de la politique RSA, du budget départemental ;

4°) de prendre acte que M. AZINHEIRINHA se déporte.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

	<p><u>Dialogue de gestion annuel subvention globale</u></p> <p>Date : 20/04/2020</p>	<p>Département des Alpes-Maritimes</p> <p>2019</p>
--	---	--

Mise en œuvre stratégique et financière	Avis Autorité de gestion déléguée
<p><u>I - Stratégie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Appels à projets publiés dans l'année :</u> Aucun nouvel appel à projets en 2019. • <u>Principaux résultats et enseignements :</u> La clôture des opérations 2015-2017 ayant fait apparaître un taux de consommation réelle des crédits de 86 % (pour un taux de programmation de 105%), le Département a fait le choix d'une sur-programmation à hauteur de 110 % pour les opérations 2018-2020, avec une stratégie toujours axée sur la programmation d'un nombre restreint d'opérations de grande envergure, avec des bénéficiaires dont la structuration interne est suffisamment développée pour appréhender sereinement les exigences de suivi d'un projet subventionné par le FSE. • <u>Illustration de la stratégie :</u> Suite à un appel à projet lancé en 2018, une nouvelle opération intitulée «Réfèrent CONTACT» portée par l'association REFLETS [MdFSE 201804133] a démarré au 1^{er} janvier 2019. Cette opération vise l'accompagnement socioprofessionnel de 3 900 allocataires du RSA sur 2 ans en visant la levée des freins à l'insertion et la consolidation des projets professionnels pour un accès direct à l'emploi ou à la formation. Des équipes pluridisciplinaires composées de conseillers en insertion professionnelle, travailleurs sociaux, psychologues et infirmiers accompagnent les participants. Par ailleurs, l'opération FLASH EMPLOI portée la Fondation de Nice / Patronage Saint Pierre Actes [MdFSE 201704241] a été reconduite. Pour mémoire, celle-ci a pour objet l'accompagnement intensif dans la recherche d'un emploi de 11 000 nouveaux bénéficiaires du RSA sur 3 ans via des entretiens individuels d'une fréquence hebdomadaire, des actions collectives ayant pour but de mettre en situation les bénéficiaires en reproduisant les différentes étapes d'une recherche d'emploi ainsi que des propositions d'offres d'emploi. 	
<p><u>II - Pilotage des cibles de performance</u></p> <p>Analyse des résultats au 31/12/2019 (à partir des données restituées dans MdFSE)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Indicateur 1 de l'axe 3 : nombre de participants chômeurs [Rappel cible subvention globale : 9 500 du 01/01/2018 au 31/12/2020] En 2018 : 3 881 (41 % de la cible) En 2019 : + 5 540 (soit 99 % de la cible en cumul) ▪ Indicateur 2 de l'axe 3 : nombre de participants inactifs [Rappel cible subvention globale : 4 500 du 01/01/2018 au 31/12/2020] En 2018 : 1 507 (33 % de la cible) En 2019 : + 1 839 (soit 74% de la cible en cumul) 	

<p>Appréciation de la qualité des données saisies par les bénéficiaires :</p> <p>La Mission FSE du Département vérifie régulièrement la complétude et la cohérence des données affichées dans MdFSE et alerte si besoin les bénéficiaires des corrections à effectuer.</p> <p>Des contrôles par échantillonnage sont menés à l'occasion des visites sur place.</p> <p>Les consignes de la DGEFP dans la mise en œuvre du suivi des participants ont bien été intégrées par les bénéficiaires.</p> <p>La collecte des données est faite par les accompagnants en direct dans un logiciel métier ou via le questionnaire DGEFP. Leur enregistrement dans MdFSE est réalisé par import mensuel d'un fichier Excel.</p>																													
<p><u>III : Performance de la gestion</u></p> <p><u>A – Dynamisme de la programmation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de programmation de la subvention globale : 110 % • Le cas échéant, justification de la demande de report de crédits non programmés (cf. article 4.2 de la convention de subvention globale) : Sans objet 																													
<p><u>B– Dynamisme des réalisations et des déclarations de dépenses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant de dépenses envoyées à l'autorité de certification dans l'année : <table border="0"> <thead> <tr> <th><i>SG 2015-2017</i></th> <th>CTE</th> <th>FSE</th> <th>Résultats cumulés (base annexe CSG) <i>(rappel objectifs)</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2016 :</td> <td>2 560 713 €</td> <td>1 203 563 €</td> <td>75 % des CP 2015 <i>(objectif 0)</i></td> </tr> <tr> <td>2017 :</td> <td>2 417 424 €</td> <td>1 089 277 €</td> <td>78 % CP 2015 + 41 % CP 2016 <i>(65 % CP 2015 + 25 % CP 2016)</i></td> </tr> <tr> <td>2018 :</td> <td>3 538 767 €</td> <td>1 655 152 €</td> <td>78 % CP 2015 + 81 % CP 2016 + 26 % CP 2017 <i>(80% CP 2015 + 65 % CP 2016 + 25 % CP 2017)</i></td> </tr> <tr> <td>2019 :</td> <td>2 212 468 €</td> <td>968 770 €</td> <td>78 % CP 2015 + 81 % CP 2016 + 65 % CP 2017 <i>(80% CP 2015 + 80 % CP 2016 + 80 % CP 2017)</i></td> </tr> </tbody> </table> <table border="0"> <thead> <tr> <th><i>SG 2018-2020</i></th> <th>CTE</th> <th>FSE</th> <th>Résultats cumulés (base annexe CSG) <i>(rappel objectifs)</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2019 :</td> <td>5 433 536 €</td> <td>2 504 594 €</td> <td>97 % des CP 2018 <i>(20 % des CP 2018)</i></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • Atteinte de l'objectif notifié : oui / non / sans objet <p>Si non, écarts à l'objectif :</p> <p>CP 2015 : écart de 2% (26 k€) cause une opération programmée avec retard par rapport aux prévisions de l'annexe financière de la convention de SG.</p> <p>CP 2017 : écart de 15 % (369 k€) cause supervision Direccte en cours sur la plus grosse opération programmée (800 k€ de remontée FSE attendu).</p> <p>Justification de la non-atteinte de l'objectif : explications ci-dessus.</p>	<i>SG 2015-2017</i>	CTE	FSE	Résultats cumulés (base annexe CSG) <i>(rappel objectifs)</i>	2016 :	2 560 713 €	1 203 563 €	75 % des CP 2015 <i>(objectif 0)</i>	2017 :	2 417 424 €	1 089 277 €	78 % CP 2015 + 41 % CP 2016 <i>(65 % CP 2015 + 25 % CP 2016)</i>	2018 :	3 538 767 €	1 655 152 €	78 % CP 2015 + 81 % CP 2016 + 26 % CP 2017 <i>(80% CP 2015 + 65 % CP 2016 + 25 % CP 2017)</i>	2019 :	2 212 468 €	968 770 €	78 % CP 2015 + 81 % CP 2016 + 65 % CP 2017 <i>(80% CP 2015 + 80 % CP 2016 + 80 % CP 2017)</i>	<i>SG 2018-2020</i>	CTE	FSE	Résultats cumulés (base annexe CSG) <i>(rappel objectifs)</i>	2019 :	5 433 536 €	2 504 594 €	97 % des CP 2018 <i>(20 % des CP 2018)</i>	
<i>SG 2015-2017</i>	CTE	FSE	Résultats cumulés (base annexe CSG) <i>(rappel objectifs)</i>																										
2016 :	2 560 713 €	1 203 563 €	75 % des CP 2015 <i>(objectif 0)</i>																										
2017 :	2 417 424 €	1 089 277 €	78 % CP 2015 + 41 % CP 2016 <i>(65 % CP 2015 + 25 % CP 2016)</i>																										
2018 :	3 538 767 €	1 655 152 €	78 % CP 2015 + 81 % CP 2016 + 26 % CP 2017 <i>(80% CP 2015 + 65 % CP 2016 + 25 % CP 2017)</i>																										
2019 :	2 212 468 €	968 770 €	78 % CP 2015 + 81 % CP 2016 + 65 % CP 2017 <i>(80% CP 2015 + 80 % CP 2016 + 80 % CP 2017)</i>																										
<i>SG 2018-2020</i>	CTE	FSE	Résultats cumulés (base annexe CSG) <i>(rappel objectifs)</i>																										
2019 :	5 433 536 €	2 504 594 €	97 % des CP 2018 <i>(20 % des CP 2018)</i>																										

<p><u>C- Délais</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Délai moyen observé entre le dépôt de la demande de financement par le bénéficiaire et le passage du dossier en comité de programmation : Sans objet pas d'appel à projets lancé en 2019 • Délai moyen entre l'avis favorable du comité de programmation et la signature de la convention : Sans objet pas d'appel à projets lancé en 2019 • Délai moyen de paiement du bénéficiaire après réception du bilan recevable : 3,7 mois pour les CSF réalisés en 2019 	
<p><u>D- Actions mises en œuvre pour accompagner les porteurs de projets</u></p> <p>Poursuite des visites sur place, du relai d'informations réglementaires, du contrôle de la saisie des données.</p> <p>Par ailleurs, une manifestation a été organisée le 29 mai 2019 dans le cadre du mois de l'Europe : accueil d'AD, chef de la représentation régionale de la Commission européenne à Marseille pour une visite de 2 actions financées par le FSE, suivie d'une réunion avec l'ensemble des porteurs de projets en présence de représentants de la DIRECCTE PACA axée sur le rappel des règles de gestion inhérentes aux projets cofinancés par le FSE et les perspectives de la prochaine période de programmation 2021-2027.</p>	
<p><u>E - Contrôles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pratiques en matière de visites sur place chez le bénéficiaire en cours de réalisation de l'action : Chaque opération (pluriannuelle) est visitée au moins une fois par an. Les VSP comportent 3 temps : <ul style="list-style-type: none"> - un bilan de la mise en œuvre de l'opération en conformité avec la convention ; - des contrôles par échantillonnage sur la qualité des données collectées concernant les participants et leur concordance avec les données enregistrées dans MdFSE et/ou sur l'archivage des pièces comptables et non comptables - un échange libre. • Taux de visites sur place réalisées : (=nombre de visites sur place / nombre d'opérations en cours de réalisation pour l'année de référence) 100 % <p>Le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultats des contrôles de supervision (par l'autorité de gestion) : 201704335 « Accompagnement des travailleurs indépendants allocataires du RSA 2018 -2020» - le rapport définitif, reçu le 14 octobre 2019, conclut à la conformité à la réglementation 201704268 « Accompagnement global vers l'emploi CAPG » - le rapport définitif, reçu le 17 octobre 2019, conclut à la conformité à la réglementation • Résultats des contrôles certification : 201704241 « FlashEmploi » - contrôle ciblé sur le risque ; vérification de l'éligibilité des participants – le CCR est clos le 16 décembre 2019 sans constat de dépense irrégulière de nature à générer une correction financière. • Résultats des contrôles d'opérations et des audits nationaux et européens : Sans objet. 	

IV: organisation

- Effectifs affectés à la gestion de la subvention globale (en ETP) :
2 agents à temps complet composent la mission FSE du Département auxquels s'ajoute un demi-poste équivalent temps plein pour le contrôle interne (validation hiérarchique et 3 référents « contrôle interne », « lutte contre la fraude » et « plaintes »).

Le cas échéant :

- Changements organisationnels par rapport au descriptif de système de gestion et de contrôle annexé à la convention de subvention globale :
Depuis début 2019 la cellule FSE est modifiée comme suit (les nouveaux intervenants ont tous signé une déclaration d'absence de conflit d'intérêts) :
 - WL, référent lutte contre la fraude, est remplacé par PV du 21 janvier au 29 août 2019, puis par MF à compter du 30 août 2019
 - CP, directeur de l'insertion, superviseur et signataire pour le FSE, est remplacé par CM à compter du 1^{er} mars 2019
 - GA est nommé gestionnaire OI à compter du 13 mars 2019, en tuilage avec RB progressivement affecté à des missions hors FSE

Contribution au rapport annuel de mise en œuvre

Axe prioritaire : 3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

Vue d'ensemble de la réalisation de la convention de subvention globale

Informations clés sur la réalisation de la subvention globale dans l'année écoulée en relation avec les données financières et les données indicateurs sur le périmètre de la subvention globale (2000 caractères max) :

L'enveloppe FSE pour la période 2015-2017 était de 6,6 M€ pour un total de 7 opérations programmées sur une durée de 2 à 3 ans. Malgré une stratégie de sur-programmation à 105 %, les résultats de consommation réelle des crédits, constatés après réalisation des CSF finaux 2017, sont de 86 % de l'enveloppe globale.

L'enveloppe FSE pour la période 2018-2020 est de 10 M€. A ce jour, le taux de programmation est de 110 % : 7 opérations ont été programmées pour un montant total de 11 009 829,80 €. Le taux de cofinancement est de 50 %, comme prévu dans la maquette financière de la convention de subvention globale.

Performance du programme

Informations clés sur la réalisation du cadre de performance dans l'année écoulée en relation avec les données financières et les données indicateurs sur le périmètre de la subvention globale (2000 caractères max) :

Pour mémoire, les objectifs associés à la subvention globale 2015-2017 (4 736 participants dont 3 600 chômeurs et 1 136 inactifs) ont été atteints à 168 %.

Les cibles assignées au Département pour la période 2018-2020 sont de 9 500 chômeurs et 4 500 inactifs, soit un total de 14 000 participants.

Au 31 décembre 2019, sont entrés dans les opérations 9 421 chômeurs (99 % de la cible), 3 346 inactifs (74 % de la cible) et 3 124 participants « en emploi / formation » (hors cible), principalement des bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants.

Problèmes entravant la réalisation et les résultats du programme

Difficultés rencontrées et mesures prises pour y remédier dont celles relatives à la qualité des données et à la fiabilité des indicateurs (1500 caractères max) :

Dysfonctionnements constatés dans le module « participants » de MdFSE ayant entraîné quelques difficultés et retards dans l'import des données par les bénéficiaires.

PON FSE 2014-2020
PLAN DE VISITES SUR PLACE POUR L'ANNEE 2020
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Nombre d'opérations programmées et échantillonnage

Nombre d'opérations en cours sur l'année 2020	Nombre d'opérations prévisionnelles à visiter	Pourcentage de l'échantillon (entre 10% minimum et 20%)	Observations
7	7	100	Au vu du faible nombre d'opérations programmées, le Département procède à des visites sur place de manière exhaustive.

Répartition des opérations par axes

Nombre d'opérations rattachées à l'axe 1	Nombre d'opérations rattachées à l'axe 2	Nombre d'opérations rattachées à l'axe 3	Observations
0	0	7	Le périmètre de la subvention globale gérée par le Département concerne uniquement l'axe 3

Critères de sélection des opérations à contrôler

Type de critères	Nombre d'opérations concernées	Justifications des opérations échantillonnées pour les visites sur place
Critère lié au montant de subvention FSE	Montant de subvention FSE élevé	Contrôle exhaustif
Critères liés aux risques	Nouveau bénéficiaire	
	Opération pluriannuelle n'ayant pas fait l'objet de VSP	
	Opérations à subventions multiples	
	Difficultés antérieures relevées dans la gestion	
	Soupçons d'irrégularités	
Opérateur récurrent		
Autres critères éventuels	<i>Contrôle exhaustif</i>	7

Il est recommandé de mettre à jour le plan de visites sur place semestriellement

PON FSE 2014-2020
PLAN DE VISITES SUR PLACE POUR L'ANNEE 2020
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

PLAN DE VISITES SUR PLACE													
Référence PON FSE			Référence de l'opération					CRITERES DE DETERMINATION ET D'ECHANTILLONNAGE					Programmation de la VSP
Axe	PI	OS	Nom du bénéficiaire	Numéro de dossier	Date de début de réalisation de l'opération (jj/mm/aa)	Date de fin de réalisation de l'opération (jj/mm/aa)	Opérations comportant des participants	Montant des opérations		Critère 1 à ne renseigner que si montant subvention FSE élevé	Critère 2 Préciser parmi les critères suivants Nouveau demandeur Opération pluriannuelle Opérateur à subventions multiples Difficultés antérieures relevées dans la gestion Soupçon d'irrégularités Opérateur récurrent Autre critère	Critère 2 Préciser parmi les critères suivants Nouveau demandeur Opération pluriannuelle Opérateur à subventions multiples Difficultés antérieures relevées dans la gestion Soupçon d'irrégularités Opérateur récurrent Autre critère	Date (ou période)
								Montant total programmé	Montant FSE programmé				
3	3.9.1	3.9.1.1	Fondation de Nice Patronage Saint Pierre ACTES	201704241	01/01/2018	31/12/2020	OUI	5 424 484,80 €	2 712 242,18 €	contrôle exhaustif			4ème trimestre 2020
3	3.9.1	3.9.1.1	Fondation de Nice Patronage Saint Pierre ACTES	201704387	01/01/2018	31/12/2020	OUI	5 891 176,20 €	2 945 588,10 €	contrôle exhaustif			4ème trimestre 2020
3	3.9.1	3.9.1.2	Association pour le conseil des entrepreneurs créateurs	201704335	01/01/2018	31/12/2020	OUI	904 065,16 €	452 032,58 €	contrôle exhaustif			4ème trimestre 2020
3	3.9.1	3.9.1.1	Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis	201704164	01/01/2018	31/12/2020	OUI	1 685 040,00 €	842 570,00 €	contrôle exhaustif			4ème trimestre 2020
3	3.9.1	3.9.1.1	PLIE des Pays de Lérins	201704266	01/01/2018	31/12/2020	OUI	3 190 436,50 €	1 595 218,25 €	contrôle exhaustif			4ème trimestre 2020
3	3.9.1	3.9.1.1	Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	201704268	01/01/2018	31/12/2020	OUI	1 824 356,81 €	912 178,29 €	contrôle exhaustif			4ème trimestre 2020
3	3.9.1	3.9.1.1	Association REFLETS	201804133	01/01/2019	31/12/2020	OUI	3 100 000,40 €	1 550 000,40 €	contrôle exhaustif			4ème trimestre 2020

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17546-DE-1-1

Date de télétransmission : 2 juillet 2020

Date de réception : 2 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—————
République Française

—————
COMMISSION PERMANENTE

—————
Séance du 26 JUIN 2020

—————
DELIBERATION N° 32

—————
EPIDÉMIE DE CORONAVIRUS COVID-19 - PLAN SANTÉ 06

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.266-1 et L.266-2 ;

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, modifiant le code général des collectivités territoriales en introduisant la « promotion de la santé » aux missions auxquelles les collectivités territoriales concourent avec l'Etat ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération prise le 11 mai 2020 par l'assemblée départementale, approuvant le Plan Santé 06 de soutien à la recherche Covid-19 et aux personnes les plus défavorisées en mobilisant un dispositif d'aide alimentaire d'urgence s'appuyant sur le restaurant inter administratif pour financer à prix coûtant la production de repas à destination d'associations caritatives ;

Considérant la nécessité de répondre à l'urgence de la situation sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus Covid-19 ;

Vu le rapport de son président proposant :

- l'attribution d'une subvention d'un montant de 70 000 € maximum au CHU de Nice, afin de réaliser une étude sur "La prévalence de l'infection à SARS-CoV-2 dans le département des Alpes-Maritimes par l'analyse de la réponse humorale spécifique et de la réponse cellulaire au cours du déconfinement" ;
- la prolongation du service de téléconsultation via Doctolib jusqu'au 30 juin 2020, à titre gratuit, dans les sept centres dédiés du Département ;
- la signature de conventions, dans le cadre du partenariat, visant à produire des repas à l'attention d'associations caritatives ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

Au titre de la lutte contre le coronavirus Covid-19 :

1°) Subvention exceptionnelle de soutien au CHU de Nice – Projet CovImmune2 :

- d'approuver l'attribution d'une subvention, dans le cadre du Plan Santé 06, d'un montant de 70 000 € au Centre hospitalier universitaire (CHU) de Nice destiné à soutenir l'étude sur *La prévalence de l'infection à SARS-CoV-2 dans le département des Alpes-Maritimes par l'analyse de la réponse humorale spécifique et de la réponse cellulaire au cours du déconfinement*, étant précisé que cette étude se déroulera sous réserve de l'accord préalable du Comité d'éthique ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention afférente, à intervenir avec ledit CHU et dont le projet est joint en annexe, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2024 ;

2°) Prolongation de la téléconsultation dans les centres dédiés du département :

- de prendre acte de la signature, le 20 mai 2020, de l'avenant n°2, joint en annexe, à la convention adoptée par délibération de l'assemblée départementale du 17 avril 2020, de prestations, dans le cadre de la mise en place de téléconsultations permettant d'assurer le suivi des patients à leur domicile dans le contexte de la pandémie, signée avec l'opérateur Doctolib le 20 avril 2020, permettant la prolongation de la mise en place de la téléconsultation dans les centres dédiés du département, pour la période allant du 1^{er} au 30 juin 2020 ;

3°) Au titre du dispositif d'aide alimentaire d'urgence :

- d'approuver la signature des conventions tripartites de confection et de mise à disposition gratuite de repas, en soutien aux personnes les plus précaires, conformément à la délibération prise le 11 mai 2020 par l'assemblée départementale, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec le Restaurant inter administratif (RIA) et les associations Mir et Secours Populaire, prolongeant la durée du dispositif jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire, avec possibilité de proroger une fois de manière expresse jusqu'au 31 août 2020, étant précisé que le Département prendra à sa charge le coût des aliments nécessaires à la production et à l'emballage des plats et le RIA la main d'œuvre nécessaire à leur confection ;
 - d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions afférentes avec lesdites associations ;
- 4°) De prélever les crédits sur les disponibilités du chapitre 935, programme « Frais généraux » de la politique Santé du budget départemental ;
- 5°) De prendre acte que M. CHIKLI se déporte.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20200626-lmc17674-DE-1-1

Date de télétransmission : 2 juillet 2020

Date de réception : 2 juillet 2020

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

—
République Française
—

COMMISSION PERMANENTE

—
Séance du 26 JUIN 2020
—

DELIBERATION N° 33

—
ACTIONS AGRICOLES ET RURALES N°2

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le règlement (UE) n° 1305/2013 du 17 décembre 2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu le règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 modifié par le règlement (UE) 2019/316 du 21 février 2019, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ;

Vu le régime notifié d'aide d'État n° SA 50388 (ex 39618) relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire ;

Vu le régime cadre exempté de notification n° SA 49435 (anciennement 40417) relatif aux aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles pour la période 2015-2020 ;

Vu le régime cadre exempté de notification n° SA 40979 relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020 ;

Vu le Programme de développement rural Provence-Alpes-Côte d'Azur 2014-2020 approuvé par la Commission Européenne le 13 août 2015 et ses révisions ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

Considérant que ladite loi a supprimé la clause de compétence générale des départements ;

Vu les délibérations prises les 2 juillet 2015 et 23 février 2018 par la commission permanente relative à la réglementation départementale du dispositif Aide à l'investissement et à la modernisation des exploitations (AIME) ;

Vu la convention adoptée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 17 mars 2017 et le Département des Alpes-Maritimes le 7 avril 2017 concernant les conditions d'intervention complémentaire de la Région et des Départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt et la pêche ;

Vu les délibérations prises le 14 février 2013 par la commission permanente et le 21 décembre 2015 par l'assemblée départementale, adoptant la nouvelle réglementation relative à l'aide aux travaux d'amélioration de l'habitat et de ravalement des façades en zones rurale et de montagne, applicable aux dossiers adressés à compter des 1er mars 2013 et modifiant la liste des communes éligibles à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu la délibération prise le 13 décembre 2019 par l'assemblée départementale, adoptant une nouvelle dynamique GREEN Deal pour le Département, visant à placer la transition écologique au coeur de l'action départementale et faire de ce département un modèle en la matière, et notamment ses objectifs 11 et 12 relatifs à la lutte contre les pesticides et le soutien à l'agriculture locale éco-responsable ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale, adoptant la charte de la laïcité et des valeurs républicaines ;

Vu le programme LEADER des "Alpes et Préalpes d'Azur" ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président proposant l'octroi de diverses subventions relevant de la politique agricole et de la politique en faveur de l'habitat rural, dans le cadre de la réglementation départementale ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant les aides aux investissements :

Dans le cadre de la convention adoptée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 17 mars 2017 et par le Département des Alpes-Maritimes le 7 avril 2017, fixant les conditions d'interventions complémentaires de la Région et des Départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire de la forêt et de la pêche :

- d'octroyer aux bénéficiaires présentant des demandes de subventions liées à la production primaire, mentionnés dans le tableau n°1 joint en annexe, un montant total de subventions de 325 446 € ;
- d'octroyer aux bénéficiaires présentant une demande de subvention liée à la transformation ou la commercialisation des produits agricoles, également mentionnés dans le tableau n°1, un montant total de subventions de 18 558,00 € ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions, dont les projets sont joints en annexe, définissant les modalités d'attribution de ces subventions, à intervenir avec :
 - le GAEC Les Bregies, représenté par JJ, pour un montant de 41 079 € ;
 - Mme SP, pour un montant de 32 000 € ;
 - M. OC, pour un montant de 39 742 € ;
 - M. AC, pour un montant de 42 690 € ;

2°) Concernant les subventions de fonctionnement :

Dans le cadre de sa politique de soutien en matière de tourisme, de promotion des solidarités et de la cohésion territoriale :

- d'octroyer, dans le cadre l'aide aux fêtes paysannes et foire-concours agricoles participant à la promotion des produits de qualité du terroir, à l'animation et aux

activités agricoles et rurales du haut pays ainsi qu'à l'attractivité touristique du territoire départemental, des subventions pour un montant total de 4 000 € aux bénéficiaires présentés dans le tableau n°2 joint en annexe ;

- d'octroyer, dans le cadre du soutien à l'animation en milieu rural, au profit de structures agricoles intervenant dans le développement de l'emploi agricole, la promotion des activités et produits agricoles locaux, ainsi qu'en faveur de l'accompagnement des jeunes agriculteurs ou mettant en œuvre des projets dans le cadre du programme LEADER des « Alpes et Préalpes d'azur », un montant total de subventions de 11 134,87 € réparti entre les bénéficiaires également détaillés dans le tableau n°2 ;
- d'octroyer, dans le cadre de la politique d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, un montant total de subventions de 35 000 € réparti entre les bénéficiaires également indiqués dans le tableau n°2, pour la création d'une exploitation agricole ;

Dans le cadre du GREEN Deal et d'un nouveau partenariat avec la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes

- d'octroyer à la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes une subvention d'un montant de 80 000 € pour l'année 2020, afin de réaliser les actions prévues dans le cadre de ce nouveau partenariat concernant le développement de méthodes de traitements alternatives, le développement de la labellisation Haute Valeur Environnementale, et l'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention à intervenir avec ladite Chambre d'agriculture pour la réalisation de ce partenariat, pour une durée allant jusqu'au 30 juin 2020 ;

3°) Concernant les aides à l'habitat rural et à la protection de l'architecture locale :

- d'accorder un montant total de subventions de 131 531,49 € réparti entre les bénéficiaires indiqués dans les tableaux n°3 et 4 joints en annexe ;

4°) De prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités des programmes « Agriculture » et « Aide à la pierre » ainsi que du chapitre 939 du programme « Agriculture » du budget départemental ;

5°) De prendre acte que M. BAUDIN se déporte.

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

Le bulletin des actes administratifs du Département est consultable :

. en version papier :

au service documentation :

Centre administratif départemental des Alpes-Maritimes
Bâtiment Charles GINESY - rez-de-chaussée - salle de lecture - 147 Boulevard du Mercantour -
06201 NICE CEDEX 3 (la salle de lecture est ouverte du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00)

. en version numérique :

. **sur internet** : www.departement06.fr, puis suivre le chemin suivant

- « Votre Département »
- « l'organisation administrative »
- « les bulletins des actes administratifs »

. **dans les maisons du Département** :

Grasse - mddgrasse@departement06.fr
12 boulevard Carnot - 06130 Grasse

Menton - mddmenton@departement06.fr
4 rue Victor Hugo - 06500 MENTON

Nice-centre - mddnice-centre@departement06.fr
26 rue Saint-François-de-Paule - 06300 NICE

Plan du Var - mddpdv@departement06.fr
368 avenue de la Porte des Alpes - 06670 PLAN DU VAR

Roquebillière - mddroq@departement06.fr
30 avenue Corniglion Molinier - 06450 ROQUEBILLIERE

Saint-André de La Roche - mddstandredelaroche@departement06.fr
Résidence Laupia - 2 rue du Ghet - 06730 SAINT-ANDRE DE LA ROCHE

Saint-Martin-Vésubie - mddstmartin-vesubie@departement06.fr
Rue Lazare Raiberti - 06450 SAINT-MARTIN-VESUBIE

Saint-Sauveur-sur-Tinée - mddstsauveursurtinee@departement06.fr
Place de la Mairie - Hôtel de ville 06420 - SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE

Saint-Vallier-de-Thiery - mddsaintvallierdethiery@departement06.fr
101 avenue Charles Bonome - 06460 SAINT-VALLIER-de-THIEY

Saint-Etienne-de-Tinée - mddstetiennedetinee@departement06.fr
Hôtel de France - 1 rue des Communes de France - 06660 SAINT-ETIENNE-de-TINEE